



FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

LES INÉGALITÉS

e n T u n i s i e

Mars 2022

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

LES INÉGALITES en Tunisie

Equipe de recherche dirigée par :
Dr. Azzam MAHJOUR, professeur universitaire,

Composée de :
M. Mohamed Mondher BELGHITH
Dr. Maher GASSAB
Dr. Salma MOKDADI
Dr. Zied SAADAOU

Mars 2022

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier, tout d'abord, le FTDES de sa confiance et de nous avoir donné l'opportunité d'effectuer cette étude.

Nos vifs remerciements et notre profonde gratitude s'adressent, également, à Madame Dorra Mahfoudh, Monsieur Abdeljelil Bédoui et Monsieur Mongi Boughzela, pour leurs précieuses remarques et observations qui ont permis d'enrichir ce modeste travail.

TABLE DES MATIERES

Introduction	8
CHAPITRE I : LE CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE	10
1. Le contexte global	11
2. La méthodologie	15
3. Le plan de l'étude.....	20
CHAPITRE II : LES INEGALITES SELON LES PRINCIPALES SOURCES INTERNATIONALES.....	21
1. Le débat mondial sur les inégalités.....	22
2. Les sources de données internationales sur les inégalités	28
3. L'évolution des inégalités en Tunisie selon les principales sources internationales	30
3.1 Les inégalités de revenu ou de dépense	30
3.2 La richesse des ménages	44
3.3 Les inégalités de genre	47
CHAPITRE III : PERCEPTION DES INEGALITES ET MOBILITE SOCIALE EN TUNISIE :.....	52
1. La perception des inégalités et le sentiment de justice sociale : quelques travaux empiriques :	54
2. La perception des inégalités en Tunisie : L'étude de Sigma – KAS.....	57
3. L'indice du bonheur, un révélateur de la perception au regard de la situation économique, sociale et politique.....	64
4. Les mouvements sociaux, un reflet du mécontentement populaire et de l'injustice sociale.	66
5. Inégalité et mobilité sociale.....	67
CHAPITRE IV : LES INEGALITES EN TUNISIE SELON LES REVENUS, LES DEPENSES ET LE PATRIMOINE.....	73
1. La mesure des inégalités des dépenses en Tunisie : des résultats intrigants.....	74
1.1. Les indicateurs globaux des inégalités des dépenses.....	75
1.2. Les inégalités intra régionales et interrégionales.....	76
1.3. Les limites d'une approche fondée sur les dépenses.....	80
2. Les apports de la mesure des inégalités des revenus du travail en Tunisie	80
2.1. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 1% les plus aisés » ...	81
2.2. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 10 % les plus aisés »	82
2.3. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 40% du milieu ».....	82
2.4. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 50% du bas »	83
3. Les inégalités du patrimoine en Tunisie	84
3.1. Quelques chiffres préliminaires clés	85

3.2. Quelques tendances de l'évolution des inégalités du patrimoine en Tunisie.....	86
4. Quelques recommandations en matière de politiques économiques	89
4.1. Une politique redistributive en panne	89
4.2. L'impôt de solidarité sur le patrimoine : pour une fiscalité plus juste.....	91
CHAPITRE V - INCIDENCE FISCALE, REDISTRIBUTION ET INEGALITE DES REVENUS.....	93
Introduction.....	94
1. Le système fiscal tunisien face à la fraude et l'évasion fiscales.....	95
1.1. Les principales composantes du système fiscal de la Tunisie.....	96
1.2. De la fraude et l'évasion fiscales à l'économie souterraine : Un système fiscal au service de l'inégalité et de l'iniquité.....	99
2. La nécessité de réformer et consolider les systèmes de compensation des prix et de transferts sociaux.....	102
2.1. Le système de compensation des prix.....	103
2.2. Les programmes de transferts sociaux.....	106
3. Méthodologie de l'étude	108
3.1. Base de données.....	109
3.2. Construction des différents concepts de revenu.....	109
4. Les résultats	118
5. Conclusion et recommandations	127
CHAPITRE VI : INEGALITES DANS L'EMPLOI, LES SALAIRES ET LE CAPITAL/TRAVAIL	136
1. Les inégalités au niveau de l'emploi	137
2. Inégalités et salaires	149
3. Les Inégalités Capital/Travail	156
4. Conclusion et recommandations.....	158
CHAPITRE VII : INEGALITE D'EDUCATION ET DES CHANCES EN TUNISIE	159
1. L'enseignement public en Tunisie : Un acquis national menacé par l'absence d'une vision stratégique et la « marchandisation » de l'éducation	161
1.1. Les dépenses publiques : Absence d'une vision stratégique de long terme.....	161
1.2. De la privatisation à la « marchandisation » de l'éducation en Tunisie.....	165
1.3. Une infrastructure en déphasage avec les aspirations d'un système éducatif moderne et de qualité	168
2. Encadrement et apprentissage.....	171
2.1. Encadrement des élèves : Progression mitigée et disparités régionales.....	171
2.2. Apprentissage et abandon scolaire : Des inégalités qui persistent.....	173

2.3.Enseignement supérieur : Des performances entachées par une régression du taux d'encadrement.....	181
3. L'inégalité d'éducation et ses principaux déterminants.....	183
3.1. Construction de l'indice de Gini d'éducation.....	183
3.2.L'inégalité d'éducation selon le genre et la région.....	185
3.3. Inégalité d'éducation et niveau de revenu.....	186
4. Les déterminants de l'inégalité d'éducation : Décomposition de Shapley	190
4.1. Le genre, l'âge et l'inégalité d'éducation	191
4.2. La contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication	191
4.3. Le revenu et l'inégalité d'éducation	192
4.4. Abandon scolaire et autres déterminants de l'inégalité d'éducation	192
5.L'indice d'opportunité humaine dans le domaine de l'éducation	192
5.1. Présentation de l'indice d'opportunité humaine et des données.....	193
5.2. Résultats de l'étude	194
6. Conclusion et recommandations	198
6.1 Dépenses publiques.....	198
6.2 Infrastructure.....	199
6.3 Encadrement et apprentissage	199
6.4 Inégalité d'éducation : Niveau d'éducation et indice de Gini	200
6.5 Inégalité d'éducation : Les principaux déterminants	200
6.6. Inégalité des chances : Indice d'opportunité humaine (IOH).....	201
6.7. Recommandations.....	202
CHAPITRE VIII : LES INEGALITES DE SANTE	204
1. Le droit à la santé.....	206
2. Le concept d'inégalités de santé.....	207
2.1.Définition des inégalités de santé.....	207
2.2.Les déterminants sociaux de santé.....	208
2.3.Inégalité et iniquité de santé.....	209
3. Les inégalités de santé dans le monde	210
3.1.Au niveau de l'espérance de vie.....	213
3.2.Au niveau de la santé infantile des enfants de moins de cinq ans.....	214
3.3 L'Obésité chez les jeunes et les adultes	216
4. Les inégalités de santé en Tunisie.....	216
4.1.Les déterminants structurels de santé.....	217
4.2.Les milieux de vie et les caractéristiques personnelles.....	227

4.3. Les indicateurs de résultat.....	231
5. La santé et le développement humain en Tunisie.....	240
CHAPITRE IX : LA PANDEMIE, LES INEGALITES ET LA PAUVRETE : .	242
1. La situation dans le monde.....	243
2. Les canaux de transmission des inégalités par la pandémie	246
3. La situation épidémiologique en Tunisie	247
4. L'impact de la pandémie sur la croissance et le chômage.....	248
5. la pandémie, la pauvreté et les inégalités en Tunisie	253
5.1. L'impact de la pandémie sur la pauvreté.....	253
5.2. L'impact de la pandémie sur les inégalités en Tunisie.....	255
6. Les migrants en Tunisie : Inégalités et discriminations : Le cas des migrants subsahariens.	260
CHAPITRE X : DES DETERMINANTS DES INEGALITES SOCIO-ECONOMIQUES EN TUNISIE	266
1. les inégalités dans une perspective historique : les origines contemporaines des inégalités	267
1.1. Les périodes précoloniale et coloniale	267
1.2 La situation sociale à la veille de l'indépendance.....	270
2. Les facteurs favorables à la baisse des inégalités en Tunisie : contributions et limites...	272
2.1 Le décroît démographique	272
2.2 La croissance économique ?.....	274
2.3. Les dépenses de l'Etat et les inégalités	279
2.4 La protection sociale.....	286
2.5. L'inclusion financière	294
CHAPITRE XI : LES RECOMMANDATIONS.....	297
1. Au niveau des revenus primaires :.....	299
2. Au niveau des prélèvements.....	308
3. Au niveau de La protection	309
LISTES DES TABLEAUX, FIGURES, ENCADRES ET ACRONYMES	318
Résumé analytique de l'étude sur : Les inégalités en Tunisie	327

INTRODUCTION

Cette étude porte sur l'état et de l'évolution des inégalités économiques et sociales en Tunisie.

Son objectif ultime est d'établir un diagnostic précis susceptible de fonder des recommandations éclairées pour le plaidoyer et les actions des organisations de la société civile (OSC) engagées dans la lutte contre les injustices sociales ; injustices qui se traduisent par l'importance et le creusement des écarts de revenus, de richesses, d'opportunités, d'accès aux services publics entre les individus ou ménages, les sexes, les régions, etc. Et ce en vue de mieux asseoir et orienter leur action et leurs stratégies afin d'infléchir les politiques publiques pour réduire d'une manière significative ces inégalités.

L'étude se voudrait être, tout d'abord, un outil pédagogique basé sur une assise analytique appropriable par les OSC et éclairant leur stratégies d'action. Elle sera à la fois, **descriptive** pour diagnostiquer l'état et l'évolution des inégalités, **analytique** pour expliquer les causes sous-jacentes à cela, et **prescriptive** en formulant des recommandations à l'intention des OSC et des pouvoirs publics.

Cette étude vient à point nommé pour enrichir le débat sur la question des inégalités qui se trouve, dans le contexte de crise mondiale aggravée par la pandémie du Covid 19, au centre des débats académiques, politiques et médiatiques sur le développement. Dans ce contexte général qui se caractérise par l'exigence de justice sociale aussi bien en Tunisie que dans le monde, la perception forte de l'accroissement des inégalités dans le monde, le déficit de connaissances sur l'accroissement des inégalités en Tunisie et l'intérêt croissant pour les inégalités des institutions internationales, régionales et des organisations de la société civile, cette étude pourrait constituer une base pour alimenter le débat sur la question en Tunisie.

Les recommandations proposées pourraient constituer un prélude, au niveau de la société civile, pour un débat plus généralisé auquel prendraient part toutes les parties prenantes pour de nouvelles politiques et des stratégies renouvelées et plus efficaces pour mieux combattre les inégalités de tous ordres, la pauvreté, et l'exclusion dans une nouvelle vision d'un développement plus harmonieux, inclusif et durable et, donc, plus juste.

Nous formulons le vœu que cette étude puisse être, malgré ses insuffisances notamment au niveau de l'exhaustivité, tellement la question est vaste et les facettes de l'inégalité sont innombrables et multiformes, un point de départ pour le lancement de ce genre de débats par le FTDES dans le cadre de son Observatoire des politiques publiques. Elle pourrait, également, être complétée par d'autres études sur certains autres aspects des inégalités qui méritent d'être analysés dans une vision prospective qui prend en considération les défis futurs. Nous en citons, notamment, les questions de la justice environnementale en relation avec le changement climatique et les inégalités environnementales ; la souveraineté alimentaire et la question rurale ; la fracture numérique, les mutations technologiques et les nouveaux modes de travail ; ainsi que les situations particulières des personnes vulnérables dont les migrants et les personnes handicapées, qui étaient restées hors du champ de cette étude.

CHAPITRE I

LE CADRAGE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE

Azzam MAHJOUR*

**Professeur universitaire de sciences économiques retraité et expert international en économie et développement.*

CHAPITRE I : LE CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE

1. Le contexte global

Le contexte mondial et national justifient pleinement le lancement de cette étude et mettent en exergue son importance et l'intérêt qu'elle devrait susciter et ce pour, au moins, les cinq considérations suivantes :

- Les mouvements sociaux en Tunisie et dans le monde qui sont l'expression d'une exigence de plus en plus pressante de plus de justice sociale aujourd'hui ;
- La perception forte de l'accroissement des inégalités en Tunisie et dans le monde.
- La prise de conscience de l'accroissement des inégalités dans le monde que toutes les données concordent à en démontrer l'évolution qui en fait une tendance structurelle majeure depuis les années 80-90 avec des différences régionales.
- Le déficit de connaissances sur l'accroissement des inégalités en Tunisie.
- L'intérêt croissant pour les inégalités des institutions internationales, régionales et des organisations de la société civile (OSC).

1.1. Les mouvements sociaux en Tunisie et dans le monde : l'exigence de justice sociale

La justice sociale était un des slogans majeurs de la Révolution de 2011 en Tunisie. L'exigence de justice sociale associée à la dignité est toujours au cœur des mouvements sociaux et a marqué de son sceau les dernières élections présidentielles en Tunisie.

Mais aujourd'hui l'exigence de justice sociale est devenue mondiale et constitue désormais une préoccupation principale dans l'agenda international. Elle est le sujet du jour en Tunisie et dans le monde et au cœur des tensions politiques et sociales et de la multiplication des conflits sociaux dans nombre de pays et continents

La contestation sociale mondiale traduit de fait un ressentiment profond devant le creusement des inégalités, la corruption et l'exclusion à la fois géographique et sociale et la marginalisation politique et débouche souvent sur une remise en cause des élites dirigeantes et des systèmes politiques en place.

1.2. La perception de l'accroissement des inégalités dans le monde et en Tunisie,

Cette irruption de la question de la justice sociale et des inégalités était prévisible. En effet de nombreuses enquêtes d'opinions mondiales révélaient le ressentiment des populations envers la montée des inégalités au cours des dernières années. Ainsi les

personnes interrogées dans les enquêtes sur leur perception des inégalités dans le cadre du Rapport mondial sur le bonheur montrent une tendance à la hausse des inégalités et qui s'est fortement accentuée depuis 2010.

En Tunisie, très récemment, un sondage d'opinion (décembre 2019) a révélé que 60% des interrogés estiment que les écarts entre les riches et les pauvres ont augmenté ces 5 dernières années. Parmi les causes évoquées pour l'accroissement des inégalités l'inflation arrive en 1er (54,8%) viennent ensuite les inégalités en termes d'opportunités économiques et surtout d'emploi et la corruption¹.

Ces premiers éléments sont très significatifs car les inégalités ne concernent pas seulement les revenus, mais aussi l'érosion du pouvoir d'achat résultant des effets discriminants de la hausse des prix, ainsi que les inégalités des opportunités et en particulier celles pour l'insertion dans le marché de l'emploi ne sont pas les moindres. De plus l'accroissement de la corruption compte beaucoup dans la perception de la montée des inégalités.

1.3. L'accroissement des inégalités dans le monde : une tendance structurelle majeure depuis les années 80-90 avec des différences régionales

En effet, en examinant l'évolution de la part du décile supérieur (c'est-à-dire les 10 % de la population bénéficiant des revenus les plus élevés) dans le revenu total, dans les différentes régions du monde depuis 1980, on observe une tendance à la hausse dans quasiment tous les pays au cours des dernières décennies. L'ampleur de la hausse des inégalités varie considérablement suivant les régions, y compris pour un même niveau de développement.

L'Union Européenne se démarque comme la région la moins inégalitaire sur la base des 10% des revenus avant impôts les plus élevés, avec 34%. Le Moyen-Orient est le plus inégal, les 10% les plus riches détenant 61% du revenu avant impôt. Depuis 1980, l'inégalité en Afrique subsaharienne, au Brésil et au Moyen-Orient est restée extrêmement élevée, la part des revenus de 10% se situant entre 55 et 60%².

Pour résumer : on assiste à une remontée des inégalités dans quasiment toutes les régions du monde depuis 1980-1990, les régions qui ont toujours été fortement inégalitaires sont restées à ces niveaux. D'une certaine façon, les régions qui ont connu une relative égalité avant 1980 semblent devenir plus inégalitaires avec toutefois de larges variations entre pays. Les régions très inégalitaires avant 1980 n'ont pas connu de changements significatifs.

Cette situation mondiale ne peut que mobiliser toutes les forces de progrès pour revendiquer de nouvelles politiques et de nouveaux choix pour endiguer cette vague de

¹ - Sigma – KAS, « Pour une économie inclusive et compétitive », Tunis, décembre 2019. Il sera présenté dans le chapitre III.

² - Rapport Mondial sur les Inégalités Mondiales 2018, publié par la Banque Mondiale.

libéralisation sauvage qui comporte des risques majeurs pour les populations défavorisées et compromet même la sécurité et la stabilité déjà précaire du monde.

Par ailleurs, de nouveaux concepts de justice et d'inégalités sont aujourd'hui, sujets à de nouveaux débats et de nouvelles controverses. Nous en citons, notamment, la justice environnementale, la souveraineté alimentaire, les mutations technologiques et les nouveaux modes d'emploi. Toutes ces questions, hors du champ de cette étude, mériteraient de faire l'objet d'études appropriées pour en approfondir l'analyse et en cerner les conséquences et les implications.

1.4. L'accroissement des inégalités en Tunisie : le déficit de connaissances

La réalité est que, de fait, nous en savons, réellement, très peu sur l'état des inégalités en Tunisie et dans les pays arabes d'une manière générale, que ce soit en termes de revenu, de richesse, de santé ou d'éducation. Une seule dimension est, généralement, considérée, celles relatives aux inégalités de revenus mais pas celles concernant les inégalités de chances et d'opportunités ce qui limite la connaissance de l'état des inégalités. La perspective de l'inégalité des revenus, bien qu'essentielle, ne fournit en fait qu'une vision unidimensionnelle partielle de l'inégalité. Ainsi, l'utilisation d'une perspective d'inégalité multidimensionnelle s'avère nécessaire pour combler le déficit de connaissances sur ces inégalités.

De plus, même les inégalités de revenus sont perçues d'une manière partielle et biaisée. Par-delà le manque ou l'opacité des informations idoines en Tunisie on ne publie pas de statistiques détaillées et cohérentes sur les inégalités de revenus et de patrimoine.

Comme on le montrera, les méthodes classiques de mesure des inégalités utilisées en Tunisie et dans beaucoup de pays s'appuient souvent sur des enquêtes auprès des ménages, qui concernent les dépenses des ménages et non la totalité de leurs revenus. De plus, l'indicateur utilisé pour mesurer les inégalités, l'indice de Gini (varie de 0 : égalité parfaite et 1 : inégalité extrême) quoique de plus en plus controversé et remis en cause comme on le verra, son utilisation reste encore dominante.

1.5. L'intérêt croissant pour les inégalités.

L'intérêt croissant pour le thème des inégalités au niveau mondial est très perceptible ces deux dernières années au niveau des organisations internationales et régionales. Plusieurs rapports portant sur les inégalités ont été publiés ces deux dernières années, signe manifeste que les inégalités croissantes sont devenues une préoccupation majeure. Nous présentons les 5 grandes études.

1.5.1. Le Rapport sur le Développement humain de 2019 publié par le PNUD

Ce rapport s'appuie sur la pensée d'Amartha Sen (L'idée de justice, publié en France en 2010) avec la notion de « capacité » ou « capacité » ou « liberté substantielle » qui est la liberté positive de choisir un mode de vie. L'élargissement des libertés et donc des

capacités est à la fois une fin et un moyen du développement humain. Le rapport distingue deux sortes de capacités :

Les capacités de base :

- Survie du jeune enfant - Éducation primaire - Niveau technologique élémentaire
 - Palpabilités avancées ; Accès à des soins de santé de qualité à tous les niveaux ; Enseignement de qualité à tous les niveaux ; Réel accès aux technologies modernes.
- La justice sociale signifie, sous cet angle, l'égalité dans les capacités. Le rapport mentionné ci-dessus examine ces inégalités sous l'angle des capacités et fournit une base de données très riche.

1.5.2. Le rapport sur les inégalités mondiales 2018

Ce premier rapport sur les inégalités mondiales s'appuie sur une méthodologie entièrement nouvelle pour examiner les revenus et richesses au sein et entre les pays. Ceci en produisant une base de données unique dans le genre (WID.world) avec des comptes nationaux distributifs DINA reposant sur une combinaison cohérente et systématique de sources de données fiscales, d'enquête, de santé et de comptes nationaux de 180 pays qui permet l'analyse la plus complète sur l'évolution historique de la répartition mondiale des revenus et des richesses, à l'intérieur et entre les pays. Cette étude tentera de s'appuyer sur cette nouvelle approche pour examiner les inégalités en Tunisie.

1.5.3. Le Rapport sur l'indice pour mesurer l'engagement des gouvernements à réduire l'écart entre les riches et les pauvres (Rapport publié par Oxfam et Développement Finance International (DFI), 2019)

L'indice de l'engagement à réduire les inégalités présenté concerne 157 pays (dont la Tunisie) pour leurs performances politiques en matière de dépenses sociales, de fiscalité progressive et de droits du travail - trois domaines jugés essentiels pour réduire les inégalités. L'indice de l'engagement à réduire les inégalités (IRC) est un indice multidimensionnel composé de neuf indicateurs différents organisé en trois piliers, chacun correspondant à un domaine politique.

L'IRC classe les pays et il permet de suivre l'évolution relative d'un pays par rapport aux autres. L'étude utilisera les données publiées dans ce rapport.

1.5.4. Le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ou ECSWA et le Forum de recherche économique (ERF) (Rethinking inequalities in the Arab region – Repenser les inégalités dans la région arabe, 2018)

Ce rapport riche en analyse et données tente de «repenser» les «faits» stylisés de l'inégalité dans les pays arabes, avec une approche holistique décrivant les principaux déterminants des inégalités en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Ceci avec des méthodologies novatrices pertinentes, toutefois les données qu'il comporte sur la Tunisie sont assez anciennes, et nous essayerons d'en utiliser de plus récentes.

1.5.5. Le rapport 2020 du Forum mondial de Davos (Global social mobility index : Why economies benefit from fixing inequalities ? – Indice de la Mobilité sociale globale : Pourquoi les économies bénéficient elles de la correction des inégalités ?)

La mobilité sociale est comprise ici comme le mouvement dans des circonstances personnelles soit «vers le haut» soit «vers le bas» d'un individu par rapport à celles de ses parents. Elle est mesurée par rapport à un certain nombre de résultats couvrant la santé, l'éducation de qualité, l'accès à la technologie et la protection sociale. L'indice permet d'établir des scores (de 0 à 100) et classe 82 pays dont la Tunisie.

2. La méthodologie

Le cadrage méthodologique se décline en quatre points :

- Brèves considérations philosophiques
- La définition des inégalités
- Les méthodes de mesure des inégalités
- Les indicateurs de mesures des inégalités

2.1. Brèves considérations philosophiques

La Justice sociale est au centre de l'étude proposée, or ce concept de justice sociale est par essence un concept philosophique. Sans aller dans les détails des controverses philosophiques qui sont en dehors du champ de ce projet, il faut juste et brièvement présenter l'apport de la pensée de John Rawls qui est considéré comme le philosophe de référence en ce domaine.

J. Rawls, dans son ouvrage majeur « Théorie de la justice » de 1971, écrit qu'une société est juste si elle respecte trois principes, dans l'ordre : 1) garantie des libertés de base pour tous ; 2) égalité « équitable » des chances et opportunités ; 3) traitement inégal pour des situations inégales.

Le premier principe d'égaux libertés signifie que chaque personne doit avoir un droit aux libertés fondamentales pourvu qu'elles soient compatibles avec les libertés de tous.

Le second principe d'égalité des chances et opportunités énonce que les inégalités économiques et sociales doivent être corrigées :

- (a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés et
- (b) permettre des fonctions et des positions ouvertes à tous.

Le troisième est appelé principe de différence, il consiste justement à maximiser les chances et les opportunités des plus faibles. Ce qui veut dire que des personnes ou groupes inégaux doivent être traités d'une manière inégale. Ceci constitue le fondement des politiques interventionnistes y compris de discrimination positive en vue de réduire les inégalités de situation. D'où l'intérêt pratique de l'idée de justice de J. Rawls.

Ces trois grands principes font qu'il y a un consensus que l'inégalité est due pour partie à des facteurs initiaux que les individus ne contrôlent pas et pour lesquelles ils ne peuvent être tenus pour responsables telles les dotations initiales transmises par la famille ou par la bonne fortune.

De plus ces désavantages initiaux s'exacerbent souvent tout au long d'une vie. Les opportunités fondent le principe selon lequel la société doit traiter d'une manière inégale les individus ou groupes se trouvant dans des situations d'inégalité.

2.2. La définition des inégalités

Ce projet couvre exclusivement deux types d'inégalités en concert avec la notion de justice sociale exposée, celles économiques et sociales. Certes, les inégalités politiques et culturelles sont aussi importantes mais méritent un traitement approprié à part, combien même toutes les sortes d'inégalités se renforcent mutuellement, sont interdépendantes et ont tendance à se perpétuer d'elles-mêmes.

Les inégalités économiques désignent les inégalités de revenu et de richesse. Les inégalités sociales englobent les différences de résultats sur le plan social entre les individus, ménages ou groupes, en particulier les résultats obtenus en matière de santé ou d'éducation et d'emploi.

- *Les inégalités verticales et horizontales*

Les inégalités économiques et sociales peuvent être décrites comme des inégalités verticales, quand elles sont liées à la distribution « verticale » des revenus et des richesses basées sur la division entre les personnes en haut et au bas de l'échelle. De par sa nature, le concept d'une inégalité verticale n'établit pas de distinction entre l'identité des groupes de personnes ; on mesure uniquement les écarts de niveaux de revenus ou de résultats en matière d'éducation et de santé (subdivision en tranches ou catégories sociales des plus pauvres aux plus riches).

Pour les inégalités horizontales on identifie les inégalités qui sont basées sur des aspects identitaires. Ces inégalités sont nombreuses : selon le genre, l'origine ethnique, la caste, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, la localisation spatiale (ou géographiques), etc. Les dimensions genre, régions et origine ethnique (les migrants subsahariens) seront traitées.

2.3. Les méthodes de mesure des inégalités

Les recherches et les tentatives de mesure des inégalités ont commencé depuis le début du XX^{ème} siècle avec, particulièrement, les travaux de Lorenz, Gini, Pigou et Dalton. Mais elles se sont développées depuis la moitié des années soixante-dix, et notamment, avec les travaux de Sen A. (1973)³, Cowel F. A. (1977)⁴, Silbert J. (1999)⁵, et Atkinson A. B. et Bourguignon F. (2000)⁶. Les travaux de T. Piketty⁷ (2013 et 2019) ont apporté des éclairages importants sur l'évolution des inégalités dans le monde.

Aussi, la question de la mesure des inégalités se trouve-t-elle posée avec plus d'acuité pour rendre compte du degré et de l'évolution des inégalités. Mais mesurer les inégalités n'est pas aussi aisé qu'il pourrait apparaître à première vue, car il s'agit d'un sujet multidimensionnel qui fait appel à plusieurs concepts, à plusieurs approches et à une multitude de données et de sources pour appréhender les revenus, les salaires, les rentes, les dépenses, les allocations, les transferts... Il pose aussi la question du bien-être qui est différent de celui du revenu. Les inégalités spatiales, de genre, de communautés constituent, également, des aspects qu'il ne faut pas éluder et qui devraient être traitées aux différents niveaux de l'analyse. Les effets des disparités, sous toutes leurs formes, sur la santé, l'éducation, les conditions de vie... sont autant d'indicateurs qui rendent compte du niveau des inégalités.

Outre qu'elles permettent d'analyser la structure de la répartition des revenus au sein d'une population, les outils de mesure devraient, donc, permettre de donner une idée sur le degré d'inégalités entre les différentes couches ou catégories d'une population, ou entre des pays différents, et leur évolution à travers le temps. Elles devraient, également, permettre d'analyser l'impact des politiques publiques et notamment celles censées combattre ces inégalités.

2.3.1. Les données des enquêtes sur la consommation des ménages

Les méthodes classiques de mesure des inégalités utilisées en Tunisie et dans beaucoup de pays s'appuient souvent sur des enquêtes de consommation auprès des ménages, qui concernent les dépenses des ménages et non la totalité de leurs revenus. Ces mesures officielles de l'inégalité qui reposent principalement sur des données d'enquête auto-déclarées, **sous estiment, de fait, les niveaux de revenu les plus élevés.**

En effet, la taille limitée de l'échantillon dans les enquêtes sur la consommation des ménages pose problème. Étant donné le petit nombre d'individus extrêmement riches et de certains groupes vulnérables repérés, la probabilité qu'ils soient inclus dans les enquêtes est généralement faible. De nombreuses études récentes ont montré qu'en comparant les dépenses moyennes données fournies par ces enquêtes et les dépenses de

³ - Sen, A. (1997). *On Economic Inequality* (2nd edition), Clarendon Press. (1st edition: 1973)

⁴ - Cowell, F. A. (2011). *Measuring Inequality* (3rd edition), Oxford University Press. (1st edition: 1977)

⁵ - Silber, J. (ed.) (1999). *Handbook of Income Inequality Measurement*. Kluwer Academic Publishers.

⁶ - Atkinson, A. B. and Bourguignon, F. (eds.) (2000). *Handbook of Income Distribution*, vol. 1. Elsevier.

⁷ - Thomas Piketty, "la capital au XX^{ème} siècle", 2013 et "Capitalisme et idéologie", 2019.

consommation finale des ménages selon les comptes nationaux on constate des écarts importants et croissants entre les ménages enregistrés dans les enquêtes sur les dépenses de consommation finale des ménages selon les comptes nationaux; ceci a été vérifié pour la Tunisie et autres pays arabes en particulier depuis les années 1990.

Ainsi les enquêtes sur la consommation des ménages telles qu'elles sont ne permettent pas de capter la totalité des revenus notamment celle accumulée par les 1% de la population situé au sommet de la pyramide.

A défaut de données fiables, l'étude utilisera toutefois les données des enquêtes sur la consommation des ménage et essaiera de capter les 10% les plus riches (top) et les 50% les moins favorisés (bottom). Il est vrai que, nombre d'études récentes montrent que les inégalités peuvent être beaucoup plus importantes et augmenteraient si nous tenons compte des dépenses du centile le plus riche (1% les plus riches), qui sont généralement exclus de ces enquêtes en raison de taux de réponse beaucoup plus faibles.

Il a été montré que si l'on prend en compte la part du premier pour cent des bénéficiaires de revenus, l'inégalité des revenus dans la région arabe s'avèrerait être la plus élevée au monde.

2.3.2. Les données fiscales et administratives

Théoriquement si la fiscalité est bien appliquée, les données fiscales captent le revenu et la richesse de ceux qui se trouvent en haut de la répartition de la richesse. Toutefois, les données fiscales ne couvrent généralement qu'une partie de la population. En effet, l'informalité élevée des activités et par là des revenus, conjuguée avec l'évasion fiscale au sommet, affecte les données fiscales. Ainsi, les estimations des inégalités fondées sur ces données doivent être considérées comme des estimations de borne inférieure.

Ces insuffisances étant, on se propose d'utiliser le plus possible de sources de données nationales (INS) pouvant être disponibles et surtout accessibles: les données des enquêtes sur la consommation des ménages. Les données fiscales et administratives nous seront très utiles pour évaluer l'incidence sur les inégalités de la fiscalité directe et indirecte, mais aussi celles des transferts sociaux, subventions et dépenses publiques en éducation et en santé.

À l'aide d'une méthodologie appropriée, seront mesurées les inégalités de revenus sous l'effet des impôts directs et indirects et des transferts, subventions et dépenses d'éducation et de santé sur les différentes tranches de revenus (déciles) et par là sur l'inégalité des revenus. Quelles sont les tranches de revenus bénéficiaires nets – et celles des contributeurs nets – du système fiscal et des transferts et subventions ?

Quels sont ceux qui payent plus d'impôts directs et indirects qu'ils ne reçoivent d'aides (transferts et subventions) ? L'étude essaiera de répondre à cela.

2.4. Les indicateurs de mesure des inégalités

L'indicateur d'inégalité retenu jusqu'à maintenant est l'indice de GINI qui varie de 0 (parfaite égalité) à 1 (extrême inégalité). Cet indicateur, certes, de plus en plus controversé aujourd'hui mais pratiquement, il reste le plus utilisé même s'il ne rend pas compte des changements et de l'ampleur des écarts entre les extrêmes. De plus, ce ratio ne fournit aucune indication intuitive pour un public non spécialiste. A côté de l'indice de Gini encore utilisé, un autre indicateur est de plus en plus recommandé : l'indice de Palma qui est tout simplement le rapport entre la part des 10% les plus riches divisée par la part des 40% les plus pauvres. Cet indice a l'avantage d'être justement sensible aux changements de la distribution aux extrêmes, plutôt qu'au milieu relativement constant. De plus, il a un autre avantage : sa signification réelle est facile à saisir. Il est le produit d'une simple division. À titre d'exemple, en Tunisie, ce ratio est de 1.27, c'est-à-dire que les 10% les plus riches gagnent (ou dépensent) une fois et quart plus que les 40% qui gagnent le moins (en Suède ce ratio est de 0.9 et au Brésil 5).

Le ratio « 20-20 » ou QSR (quintile share ratio) est également utilisé, particulièrement en France par l'INSEE, il ressemble au ratio de Palma. Il s'agit du rapport entre la masse des revenus perçus par les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, qui permet de dire que les premiers reçoivent « x fois » plus de revenus que les seconds. Au fond, la différence ne semble pas énorme, sauf que le passage de 10 % à 20 % pour les plus aisés traduit une conception plus large de la population la plus favorisée et, qu'en revanche, considérer uniquement les 20 % du bas de l'échelle n'intègre que les populations très modestes.

Le rapport mondial sur les inégalités 2022 a basé, pour sa part, ses analyses de l'évolution des inégalités sur la part des 50% les plus pauvres et des 10% les plus riches, aussi bien sur le plan des revenus que de la richesse globale.

Les différentes mesures et indicateurs seront utilisés, dans cette étude, à chaque fois que les données disponibles le permettent, pour essayer de faire un diagnostic documenté susceptible d'apporter des éclairages sur l'ampleur et l'évolution des inégalités. Un diagnostic qui pourrait éclairer les OSC dans leurs stratégies et leur quête d'infléchir les politiques en vue de plus d'égalité et de justice sociales.

L'étude se propose, donc, d'examiner les inégalités relatives :

- aux dépenses/revenus et richesses ou patrimoine ;
- à l'emploi, les salaires et les revenus du travail
- aux revenus nets résultant de la fiscalité (directe et indirecte) et transferts sociaux ;
- à la santé et à l'éducation ;
- Enfin les inégalités et la pauvreté seront traitées en relation avec la pandémie. On cherchera à montrer dans quelle mesure la pandémie a exacerbé les inégalités sociales et régionales et augmente la pauvreté et si les aides sociales ont eu des effets sur les inégalités et la pauvreté.

Les inégalités régionales et selon le genre et seront traitées systématiquement au niveau de chaque domaine.

3. Le plan de l'étude

Aussi, L'étude comprendra-t-elle, outre ce premier chapitre consacré au cadre conceptuel et méthodologique, les 9 autres chapitres suivants :

Le 2^{ème} chapitre présentera les principales données sur les inégalités en Tunisie selon les sources internationales ;

Le chapitre 3 abordera la question de la perception des inégalités en Tunisie, sur la base du sondage d'opinion de décembre 2019 (Sigma conseil) d'autres indicateurs tels que les indices de mobilité sociale ou du bonheur ainsi que les mouvements de revendications sociales ;

Le 4^{ème} chapitre se concentrera sur les inégalités en matière de dépenses/revenus (enquêtes de consommation) et de richesse (patrimoine) ;

Le 5^{ème} chapitre analysera les inégalités dans l'emploi, les salaires et les revenus du travail ;

Le 6^{ème} chapitre traitera de l'incidence de la fiscalité directe et indirecte, des transferts et subventions et leur impact sur les inégalités de revenus.

Le 7^{ème} chapitre sera consacré aux inégalités dans les domaines de l'éducation.

Le 8^{ème} chapitre traitera les inégalités de santé.

Le 9^{ème} chapitre sera dédié à l'étude de l'impact de la pandémie du Covid 19 sur les inégalités.

Dans le chapitre 10, l'étude essayera d'examiner les principaux facteurs qui ont été favorables à la réduction des inégalités depuis le legs hérité à la veille de l'indépendance du pays. Et ce, à travers, notamment, l'examen de l'évolution des dépenses sociales et des principaux instruments de la politique sociale.

Dans le 11^{ème} chapitre, l'étude proposera, à partir des principales conclusions des différentes analyses, un ensemble de recommandations que les OSC peuvent soumettre au débat public pour une nouvelle vision et de nouvelles politiques et stratégies publiques visant à combattre les inégalités pour plus de justice et d'équité, et pour un développement plus inclusif et durable.

CHAPITRE II

LES INEGALITES EN TUNISIE SELON LES PRINCIPALES SOURCES INTERNATIONALES

Mohamed Mondher BELGHITH *

** cadre administratif retraité.*

CHAPITRE II : LES INEGALITES SELON LES PRINCIPALES SOURCES INTERNATIONALES

1. *Le débat mondial sur les inégalités*

Avant d'entreprendre toute recherche relative aux inégalités en Tunisie, il importe d'exposer, même brièvement, la situation des inégalités dans le monde et de l'intérêt croissant des débats sur ce sujet au cours des dernières décennies.

En effet, depuis la fin des années quatre-vingt du siècle dernier, avec la mondialisation et la domination des politiques néolibérales et du capitalisme sauvage qui ont conduit à une remontée de la concentration des richesses, notamment dans les pays industrialisés, et au début du recul de l'Etat social, les débats sur les inégalités économiques et sociales ont commencé à occuper une place de plus en plus prépondérante dans les débats académiques, politiques et médiatiques. Les luttes des mouvements progressistes s'opposant à la mondialisation capitaliste dans un monde devenu unipolaire ont contribué, dans une large mesure, à l'amplification de ce débat. Même dans les sphères dirigeantes, la question des inégalités et de l'engagement pour les réduire s'est imposée comme une nécessité pour maintenir un minimum de cohésion et de stabilité politique.

Dans le cadre de cette mouvance, le Sommet Mondial pour le Développement Social, tenu à Copenhague en 1995 a été, par ailleurs, une occasion d'affirmer la nécessité pour les pouvoirs publics d'accorder une importance particulière aux questions sociales. Dans la Déclaration de Copenhague issue de ce sommet, les chefs d'Etats se sont engagés à *«œuvrer au développement social dans le monde entier de telle sorte que tous, hommes et femmes, en particulier ceux et celles qui vivent dans la pauvreté, puissent exercer les droits, utiliser les ressources et partager les responsabilités qui leur permettent de vivre une vie satisfaisante et de contribuer au bien-être de leur famille, de leur communauté et de l'humanité»*⁸. Cette déclaration confirme, également, leur détermination à *«veiller à ce que ceux qui vivent dans la pauvreté aient accès aux ressources productives, notamment au crédit, à la terre, à l'enseignement et à la formation, aux techniques, aux connaissances et à l'information, ainsi qu'aux services publics ; à ce qu'ils participent aux décisions concernant l'adoption de politiques et de règlements qui leur donnent les moyens de tirer parti des possibilités nouvelles qui s'offrent dans les domaines de l'emploi et de l'économie.»*.

Le plan d'action établi lors de ce sommet comporte la nécessité de mettre en œuvre des *«politiques visant à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à combattre l'exclusion sociale...»*. Les instances internationales ont donc pris la mesure de

⁸ - Extrait de la Déclaration de Copenhague

l'importance des inégalités et de la nécessité de les réduire pour une meilleure cohésion sociale.

Le débat sur les inégalités et sur les liens entre mondialisation et inégalités, s'est amplifié depuis. Il s'articule autour du concept des inégalités, des méthodes de leur mesure d'une manière rigoureuse, de leur évolution à travers le temps, de leur relation avec la mondialisation et par quels mécanismes ? Il embrasse, également, l'évolution des technologies de l'information et les transformations de l'organisation des entreprises et des marchés du travail et leur impact sur les inégalités ainsi que les liens entre inégalités et la croissance économique. Les inégalités, constituent-elles un frein pour le développement des pays du tiers-monde ? Tous ces sujets et ces questions ont fait l'objet, ces dernières années de nombreuses études, empiriques et théoriques, qui ont permis d'intensifier et enrichir le débat, notamment avec la montée en puissance des mouvements anti-mondialisation libérale.

En effet, ces débats publics ont été impulsés, particulièrement, par les luttes et l'apport des organisations de la société civile, et notamment celles qui militent pour une autre mondialisation dans le cadre du Forum Social Mondial. Elles ont abouti, grâce à une forte mobilisation, à faire de la question de la réduction des inégalités un thème majeur et un des objectifs de l'Agenda des Nations Unies pour le Développement Durable (ODD 2030). En effet, cette question, outre qu'elle se retrouve dans plusieurs des dix-sept objectifs et leurs cibles associées, l'Agenda lui a consacré le dixième objectif sous le titre de « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». L'encadré suivant récapitule les cibles de l'objectif X et les indicateurs de suivi qui y sont rattachés.

**Encadré II- 1 -Indicateurs des cibles de l'objectif 10 des ODD 2030 :
« Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »**

Cible

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Indicateur

10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

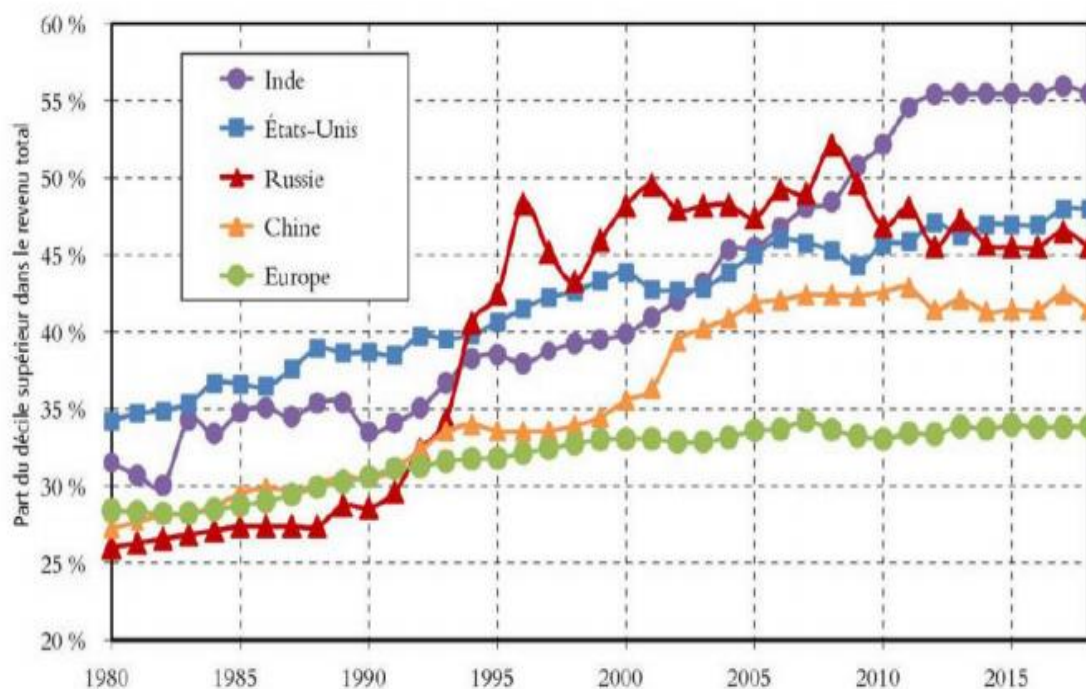
Cible	Indicateur
<p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>	<p>10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</p>
<p>10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité</p>	<p>10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux</p>
<p>10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles</p>	<p>10.5.1 Indicateurs de solidité financière</p>
<p>10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes</p>	<p>10.6.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote</p>
<p>10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées</p>	<p>10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination 10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées</p>
<p>10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce</p>	<p>10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits</p>

Cet objectif comporte, comme le montre l'encadré ci-dessus, huit cibles qui reflètent les différentes facettes des inégalités à combattre, ou du moins à réduire. Tout d'abord les inégalités à l'intérieur de chaque pays dont, particulièrement, les inégalités de revenus, de protection sociale et des conditions de vie de toutes les catégories sociales, les inégalités liées aux différentes formes de discrimination, notamment celles à l'égard des femmes, des personnes vulnérables et des migrants. Mais aussi les inégalités entre les pays et la nécessité de rééquilibrer, un tant soit peu, les rapports de force, du moins dans les instances internationales.

L'importance de la question des inégalités est légitimée par le constat, presque unanime, que les écarts entre les catégories sociales au niveau mondial, après des décennies de régression ont connu une tendance à la hausse depuis les années quatre-vingt. En effet les travaux de T. Piketty ont montré que « *les inégalités ont diminué entre le bas et le milieu de la répartition*

mondiale des revenus, et elles ont augmenté entre le milieu et le haut de la distribution. Ces deux aspects de la mondialisation sont tout aussi réels l'un que l'autre, et la question n'est pas de nier l'un ou l'autre, mais bien plutôt de savoir comment faire pour conserver les bons aspects de la mondialisation tout en se débarrassant des mauvais... »⁹. Dans la figure suivante Piketty montre l'augmentation de la part du décile supérieur dans le revenu national dans plusieurs régions du monde depuis 1980.

Fig II- 1 - La montée des inégalités dans le monde, 1980-2018 (La courbe de l'éléphant)



Source : Piketty T. « Capitalisme et idéologie », Seuil 2018.

Le **Rapport Mondial sur les Inégalités Mondiales 2018**, publié par la Banque Mondiale, et dont l'objectif est de contribuer à un débat mondial mieux documenté sur les inégalités économiques en se basant sur les données les plus récentes et les plus complètes, indique qu'au niveau mondial, les inégalités ont fortement augmenté depuis 1980, malgré la forte croissance de la Chine. Si la moitié la plus pauvre de la population mondiale a vu son revenu augmenter de manière significative, du fait de la forte croissance de l'Asie, il n'en demeure pas moins que, des inégalités prononcées et grandissantes sont constatées au niveau national depuis 1980. En effet, les 1% d'individus les plus riches dans le monde ont capté deux fois plus de croissance que les 50 % les plus pauvres.¹⁰

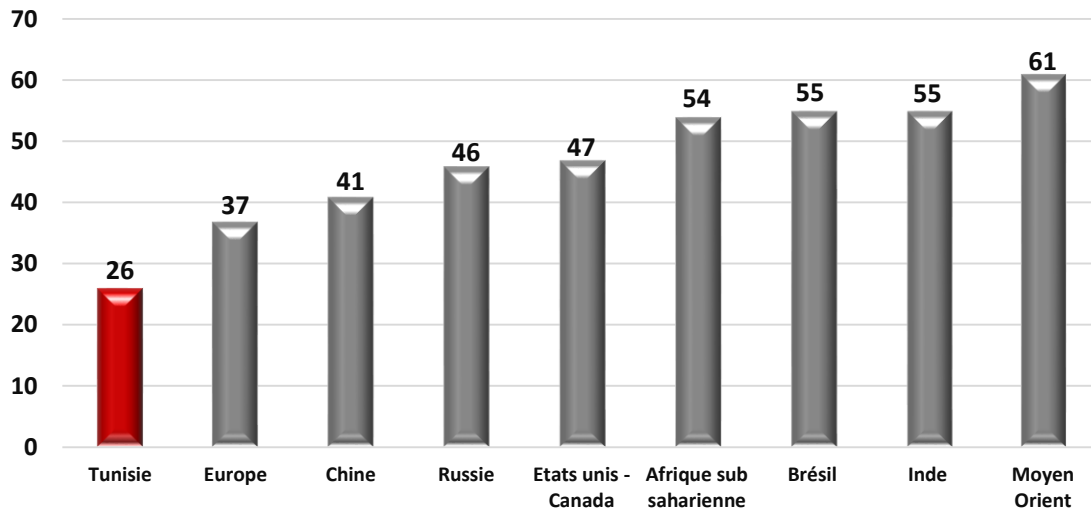
Il indique, par ailleurs que l'ampleur des inégalités varie d'une région du monde à une autre. En effet, la part du revenu national allant aux 10% des plus riches (part de revenu du décile supérieur) était de 37% en Europe, 41% en Chine, 46% en Russie, 47% aux États-Unis/Canada, et autour de 55% en Afrique sub-saharienne, au Brésil et en Inde. La région du Moyen-Orient, est la région la plus inégalitaire du monde, puisque les 10% les plus riches y

⁹ - Piketty T. "Capitalisme et idéologie", Seuil, 2018

¹⁰ - Banque Mondiale, " Rapport Mondial sur les inégalités 2018 ».

accaparent 61% du revenu national. A ce sujet T. Piketty a écrit dans son ouvrage « Capital et idéologie » que « *Le régime inégalitaire moyen oriental apparaît véritablement comme un condensé du mélange explosif d'archaïsme, de modernité hyper financiarisée et d'irrationalité collective qui caractérise notre époque.* »

Fig II- 2 - Part des 10% les plus riches dans le Revenu national



Source: BM - Rapport sur les inégalités mondiales 2018

Les choix et les politiques économiques néolibérales qui ont dominé l'économie mondiale à l'ère de la globalisation se sont traduits par le recul du rôle social et régulateur des Etats qui se sont appauvris alors que les détenteurs de patrimoine privés se sont enrichis. En effet, au cours des dernières décennies le patrimoine privé net, a connu une augmentation générale et est passé de 200 -350% du revenu national, dans la plupart des pays riches en 1970, à 400-700% aujourd'hui. Même la crise financière de 2008 n'a pratiquement pas réussi à infléchir cette tendance. En revanche, le patrimoine public net (les actifs publics moins les dettes publiques) a diminué dans presque tous les pays depuis les années 1980. Dès lors, la capacité des Etats à réguler l'économie, à redistribuer et à mettre en œuvre des politiques de promotion sociale, de nature à réduire les inégalités et consolider les services publics se trouve amoindrie au grand dam des populations et catégories vulnérables et même des classes moyennes. En effet, le rapport indique que si les tendances actuelles se prolongent, la classe moyenne mondiale verrait sa part de patrimoine comprimée.

L'accroissement des inégalités de revenu et les transferts considérables de patrimoine public au secteur privé, ces quarante dernières années, ont eu pour effet, également d'aggraver les inégalités de patrimoine entre individus même si le rythme de croissance et l'ampleur des inégalités diffèrent d'un pays à un autre.

L'accroissement des inégalités de patrimoine au niveau national a donné un coup d'accélérateur aux inégalités de patrimoine dans le monde. Dans l'hypothèse où les évolutions combinées de la Chine, de l'Union européenne et des États-Unis peuvent refléter la tendance mondiale, la part de patrimoine mondial aux mains des 1% les plus riches de la planète est

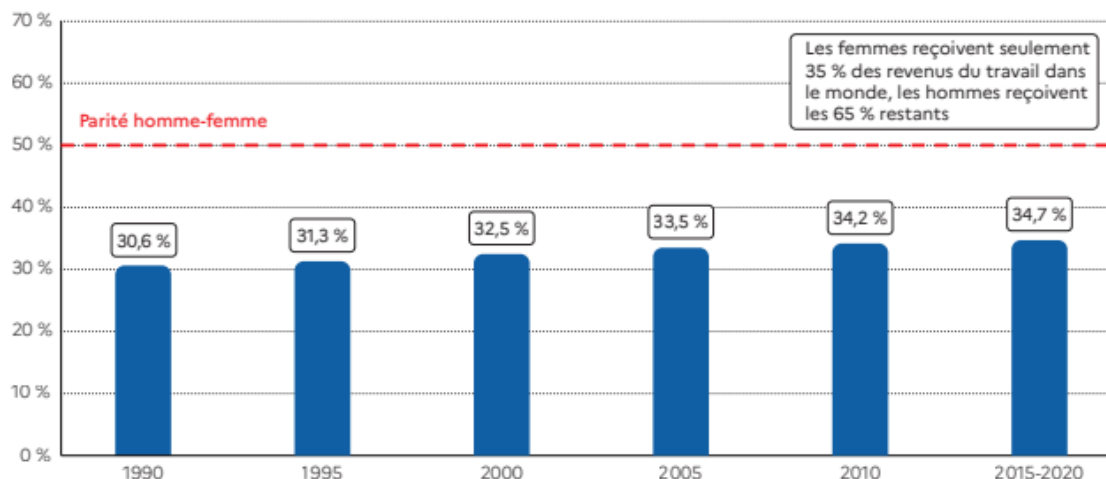
passée de 28% à 33% entre 1980 et 2016, alors que la part des 75% les plus pauvres demeurait, quasiment stable, autour de 10% sur toute la période.

Au-delà des considérations éthiques ou idéologiques, l'évolution des inégalités à l'intérieur des pays a un impact considérable sur la lutte contre la pauvreté dans le monde. Si cette évolution se poursuit, le revenu de la moitié la plus pauvre de la population mondiale peut varier du simple au double en 2050. Aussi, le Rapport stipule-t-il que « *si l'aggravation des inégalités ne fait pas l'objet d'un suivi et de remèdes efficaces, elle pourrait conduire à toutes sortes de catastrophes politiques, économiques et sociales.* »

Le nouveau « **Rapport Mondial sur les Inégalités 2022** », édité, en fin 2021, par le WID Lab, indique que les inégalités de richesse sont plus prononcées que les inégalités de revenus puisque les 50% les plus pauvres dans le monde ne détiennent que juste 2% de la richesse globale (contre 8.5% du revenu global), alors que les 10% les plus riches s'accaparent 76% de cette richesse (contre 50% du revenu global). Quant à la part des 40% du milieu, ils ne détiennent que 22% de la richesse contre une part du revenu global de 39.5%.

Sur le plan des inégalités de genre, ce rapport indique qu'au courant de la période 2015-2020, la part des femmes dans le revenu global du travail n'a pas dépassé 35% contre 65% pour les hommes. Bien qu'enregistrant une continuelle progression, cette part reste en deçà de la ligne de la parité entre les genres, comme le montre la figure suivante présentée par ledit rapport :

Fig II-2 bis- Evolution de la part des femmes dans le revenu global du travail



Source : Rapport Mondial sur les inégalités 2022.

Le **Rapport Social Mondial 2020**, publié par les Nations Unies sous le titre : « L'inégalité dans un monde changeant rapidement »¹¹, insiste, de son côté, sur l'importance de combattre les inégalités. Il fournit une analyse et des recommandations politiques pour « *encadrer le débat mondial sur la réduction des inégalités en tant que condition clé pour bâtir l'avenir que nous voulons* ». Il montre, tout d'abord, qu'une forte inégalité est une préoccupation éthique et morale à travers les cultures du monde entier. Ensuite, que des inégalités élevées et croissantes ont une série d'impacts négatifs sur le bien-être. Elles

¹¹ - world social report 2020: "inequality in a rapidly changing world"

peuvent se traduire par une croissance économique plus lente et une réduction de la capacité à réduire et à combattre la pauvreté, et par conséquent, une mobilité sociale ascendante limitée. Or la capacité à gravir les échelons socio-économiques définit les aspirations des personnes et leur sentiment de bien-être. Mais ces inégalités peuvent entraîner, également, la capture des processus politiques, ce qui est de nature à créer une méfiance envers les institutions et des troubles croissants. En effet, « *les personnes en position de pouvoir ont, généralement, tendance à saisir les processus politiques, en particulier dans des contextes d'inégalités fortes et croissantes.* ». Certains, n'hésitent pas, aujourd'hui, à imputer le renforcement des mouvements populistes à la montée des inégalités et de l'exclusion.

Le rapport indique, également, que dans tous les pays, il existe un lien étroit entre l'augmentation des inégalités et la baisse de la mobilité sociale. L'expérience de certains pays, comme ceux d'Europe du Nord, qui bénéficient d'une mobilité intergénérationnelle élevée et de faibles inégalités, montre le rôle que les politiques et les institutions peuvent jouer dans la médiation de l'influence des caractéristiques des parents sur la réussite future de leurs enfants, en particulier grâce au financement public de l'éducation.

Pour alimenter les débats et pour pouvoir analyser les politiques publiques et leur impact sur les inégalités, les chercheurs et toutes les parties prenantes devraient disposer de données objectives, les plus rigoureuses que possible et permettant d'établir des comparaisons. C'est pourquoi un certain nombre de bases de données ont vu le jour et dont nous présentons dans ce qui suit les principales données, relatives aux principaux indicateurs cités supra, qui peuvent refléter l'évolution des inégalités dans le monde et particulièrement en Tunisie.

Toutefois, faut-il préciser, comme l'a fait T. Piketty dans son ouvrage « *Capital et idéologie* », que les statistiques, et autres évaluations quantitatives ne constituent que des constructions sociales imparfaites, provisoires et fragiles. Elles « *visent avant toute chose à développer un langage permettant d'établir des ordres de grandeur, et surtout de comparer de la façon la plus sensée possible des époques, des sociétés et des cultures qui se considèrent comme très éloignées les unes des autres.* ». **Ces données sont, toutefois nécessaires pour alimenter les débats et les discussions, élever le niveau de la conscience en vue d'infléchir les politiques publiques et permettre, notamment aux composantes de la société civile de disposer des éléments plus ou moins objectifs pour leurs campagnes et actions en ce sens. Et c'est justement là que réside l'objectif principal de notre étude.**

2. Les sources de données internationales sur les inégalités

Dans cette section nous essayerons de présenter, tout d'abord, les principales bases de données et sources **internationales** que nous utiliserons pour appréhender l'évolution des **principaux indicateurs des inégalités** utilisés dans le monde et d'établir des comparaisons entre les différents pays. On tâchera dans ce cadre de mettre en exergue le **positionnement de la Tunisie** et l'évolution des inégalités qui y prévalent, à travers le temps, selon ces sources.

A cet effet, il sera fait appel aux données publiées par les bases de données suivantes :

▪ **WID**¹², qui est la base de données de la **Banque Mondiale sur les inégalités**. Elle a pour objectif de proposer un accès ouvert à une masse importante de données sur l'évolution historique de la répartition mondiale des richesses, aussi bien au sein d'un pays donné qu'entre les pays. Ces données, concernant près de 200 pays, constituent des ressources fort précieuses pour la recherche ainsi que pour le débat public portant sur les inégalités de revenus ; Par ailleurs la **WDI**¹³ est, également, une base de données de la Banque Mondiale qui fournit des indicateurs fort utiles pour toutes les questions relatives au développement et dont certains sont fortement liées à la problématique des inégalités.

▪ **SWIID**¹⁴, une **base de données normalisée sur les inégalités de revenu dans le monde** qui comporte les indices de Gini de 198 pays depuis les années soixante. L'objectif de cette **base de données** est, telle que précisée par ses concepteurs, de répondre aux besoins des chercheurs qui sont engagés dans des recherches largement transnationales en maximisant la comparabilité des données sur les inégalités de revenu tout en maintenant la couverture la plus large possible entre les pays et au fil du temps. Car la recherche transnationale sur les causes et les conséquences de l'inégalité des revenus a été entravée par les limites des ensembles de données existants sur les inégalités. Une plus grande couverture entre les pays et au fil du temps n'a été disponible qu'au prix d'une comparabilité considérablement réduite entre les observations. Aussi les estimations de l'inégalité des revenus du SWIID sont basées sur des milliers d'indices de Gini rapportés à partir de centaines de sources publiées.

▪ **UTIP - ONUDI**: Base donnée mise en place par le projet Inégalité lancé par l'université du Texas à Austin (Etats-Unis d'Amérique) pour étudier l'évolution des inégalités des salaires et de rémunérations dans l'industrie, dont notamment, l'EIII qui comporte un ensemble de données estimées sur l'inégalité des revenus des ménages, dérivé de la relation économétrique entre leur base de données UTIP-ONUDI, sur les inégalités des rémunérations dans l'industrie.

▪ **CEQ**¹⁵ **Institute** (Commitment to Equity Institute), L'Institut de l'engagement pour l'équité, fondé en 2015, qui s'efforce de réduire les inégalités et la pauvreté grâce à une analyse complète et rigoureuse de l'incidence des impôts et des prestations, et à un engagement actif avec la communauté politique. Il a mis au point un index de l'engagement à combattre les inégalités et propose un manuel méthodologique pour un engagement envers l'équité ;

▪ **Oxfam**, à travers plusieurs études publiées sur la question des inégalités ;

▪ **Crédit suisse**, qui publie des rapports sur la richesse dans le monde...

▪ **Le Forum Economique Mondial** pour les données relatives aux inégalités de genre, notamment à travers leurs rapports sur les disparités de genre dans le monde.

Pour ce qui est des données nationales, elles seront présentées et analysées dans les chapitres thématiques suivants, sachant que les **inégalités spatiales ou entre les genres seront étudiées, d'une manière horizontale**, au sein de chaque chapitre.

¹² - World Inequality Database, <https://wid.world/fr/wid-world-fr/>

¹³ - World development indicators, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>

¹⁴ - Standardized World Income Inequality Database, <https://fsolt.org/swiid/>

¹⁵ - <https://commitmenttoequity.org/>

3. L'évolution des inégalités en Tunisie selon les principales sources internationales

3.1 Les inégalités de revenu ou de dépense

3.1.1. Selon la WID

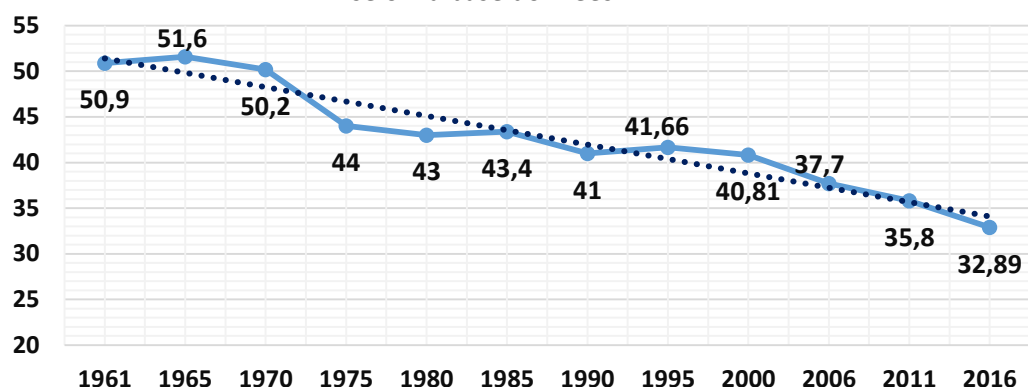
La base de données de la Banque Mondiale, WID, comporte une série de statistiques sur le coefficient de GINI des revenus de la Tunisie de 1961 à 2016. Ces données se basent sur les résultats des différentes enquêtes sur la consommation des ménages effectuées par l'Institut National des Statistiques tunisien (INS). Cette série montre que, d'une manière générale le coefficient de Gini a connu une évolution à la baisse, ce qui pourrait indiquer que les inégalités ont globalement régressé. Sans entrer dans les détails des déterminants de cette évolution qui demeurera en somme un débat non tranché entre les différents courants d'idées, il y a lieu de constater qu'elle a, globalement, connu trois grandes phases. La décennie 1965-1975 a connu une forte baisse puisque cet indice était passé de 51.6 à 44. Cette période correspond à la période du début du processus de planification et de mise en place des fondements de l'Etat indépendant qui a suivi la période coloniale et son legs historique caractérisé par des inégalités criardes. Cette phase a vu le lancement de la politique de collectivisation et du processus d'industrialisation et de création des pôles économiques. L'expérience coopérative, avortée en 1969 a débouché sur une paupérisation du monde rural et un exode massif vers les villes.

Entre 1975 et 2006, ce coefficient a pratiquement stagné avec quelques variations relativement faibles. Cette phase coïncide avec les deux périodes de la libéralisation de l'économie. Tout d'abord, celle ayant suivi le coup d'arrêt de l'expérience coopérative engagée par A. Ben Salah¹⁶ et le lancement des industries exportatrices (loi d'avril 1972) et du FOPRODI (décentralisation industrielle) ; ensuite celle ayant suivi le Programme d'Ajustement Structurel engagé après la crise du milieu des années quatre-vingt.

Après 2006, le coefficient de GINI a entamé une autre phase de baisse, notamment à partir de 2011, l'année de la révolution, qui pourrait s'expliquer par l'importance des transferts opérés en direction des catégories les plus vulnérables, et des augmentations des salaires nominaux dans plusieurs secteurs. Toutefois, et en raison de la persistance, voire la recrudescence du chômage, les hausses de prix, la détérioration des termes de l'échange et l'absence de toute initiative tendant à combattre les inégalités régionales et impulsant le développement local, elles n'ont pas réussi à dissiper le sentiment général, notamment chez les classes moyennes et chez les habitants des régions défavorisées, que les inégalités ont augmenté, phénomène qu'on essaiera de traiter dans le chapitre suivant. En effet, les données de la Banque Mondiale indiquent que le coefficient de GINI est passé de 37.7 en 2006 à 38.5 en 2011 et à 32.89 en 2016. Mais ces taux nationaux cachent des disparités profondes entre les régions comme il sera indiqué dans les chapitres suivants.

¹⁶ - Ahmed Ben Salah, homme politique et syndicaliste tunisien (1926-2020) principal artisan de la planification et de la politique collectiviste avortée en 1969 en Tunisie. Voir son ouvrage « *Pour rétablir la vérité : réformes et développement en Tunisie, 1961-1969*, Tunis, Cérès, 2008

Fig II- 3 - Evolution de l'indice de Gini en Tunisie entre 1961 et 2016
selon la base données WID - BM

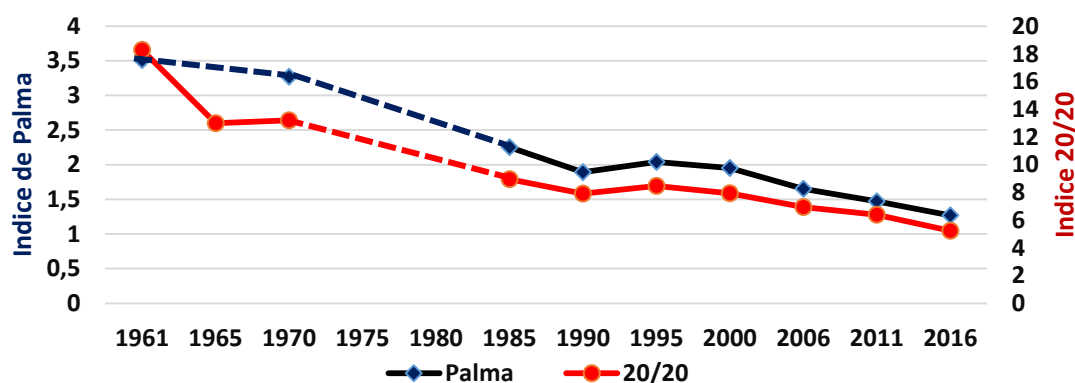


17

Mais l'indice de Gini ne peut pas, à lui seul, rendre compte de toute la complexité des inégalités économiques car, comme le stipule T. Piketty, « Si l'on décrirait les inégalités par un indicateur unique, comme le coefficient de Gini, alors on pourrait avoir l'illusion que rien ne change, précisément car l'on ne se donnerait pas les moyens de voir que les évolutions sont complexes et multidimensionnelles. »¹⁸

Aussi, faudrait-il utiliser d'autres indicateurs tels que les ratios de Palma ou 20-20 ou l'évolution des parts des différentes classes de la population. A partir des mêmes distributions des dépenses, telles que figurant dans les statistiques de la BM, les ratios de Palma et 20-20 indiquent, en gros, les mêmes évolutions pour la Tunisie. Pour le ratio de Palma, qu'on ne pouvait pas calculer entre 1970 et 1985 ne disposant pas de données relatives aux dépenses par décile, il montre que le rapport entre la part des dépenses des 10% de la population les plus riches aux 40% les plus pauvres est passé de 3.5 (3.51) à moins de 1.5 (1.27) en 2016, ce qui veut dire que les 40% les plus pauvres gagnent un peu moins que les 10% les plus riches contre près de moins trois fois et demi en 1961 et 1970. Sachant que ce ratio a connu une stagnation relative aux alentours de 2 entre 1990 et 2000.

Fig II- 4 - Evolution de indices de Palma et 20/20 Tunisie - 1985 -2016



Source : D'après les données de la BM, Les données n'étaient pas disponibles pour l'indice de Palma en 1965, 1975 et 1980 ainsi que pour l'indice 20/20 en 1975 et 1980,

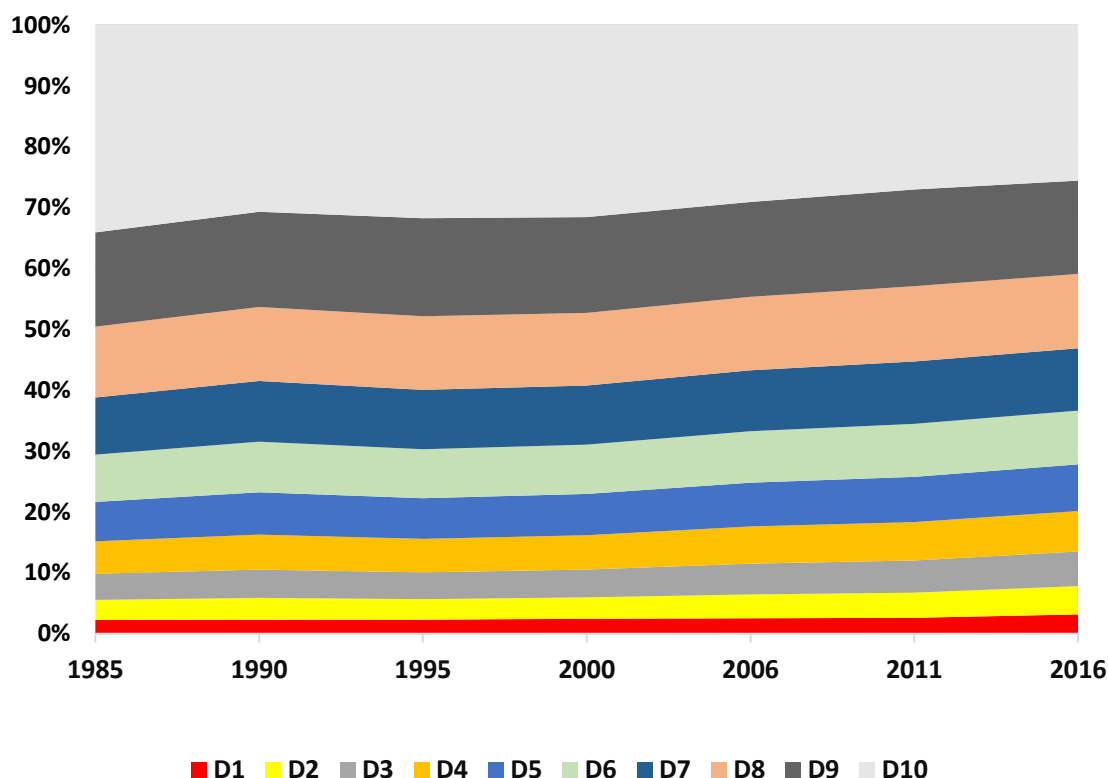
¹⁷ - Données téléchargées actualisées au 6 mai 2020.

¹⁸ Piketty T. Capital et idéologie, Seuil 2019.

Pour ce qui est du ratio 20-20, il reflète la même évolution montrant que la part du cinquième de la population le plus riche est passée de plus de 18 fois (18.27) celui du cinquième le plus pauvre en 1961 à plus de 5 fois (5.24) en 2016. Cela révèle une réduction sensible des inégalités entre les catégories les plus riches et celle des plus pauvres.

Le graphique suivant montre l'évolution des parts des dépenses de chaque décile entre 1985 et 2016 en Tunisie.

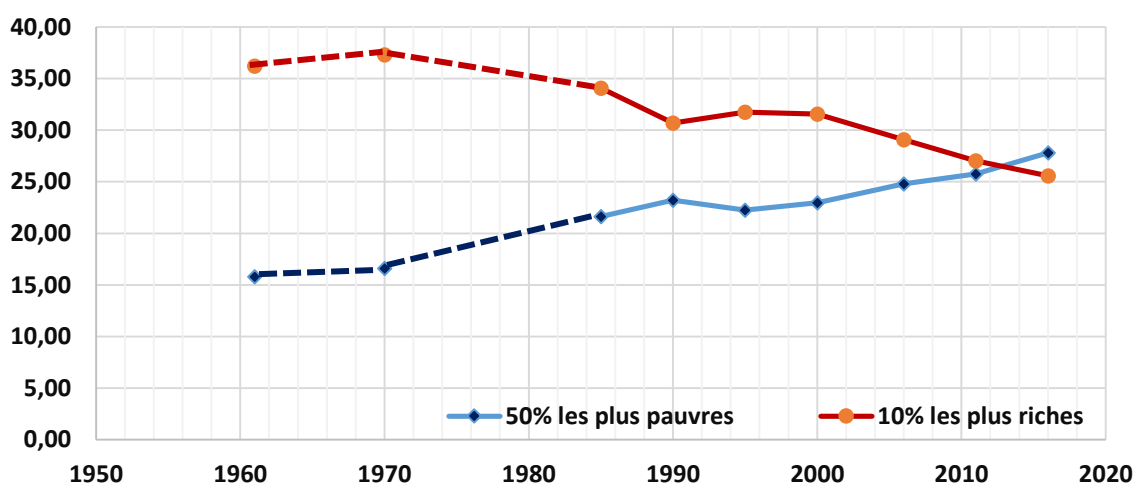
Fig II - 5 - Evolution de la part des revenus par décile en Tunisie entre 1985 et 2016



Source : selon données de la BM

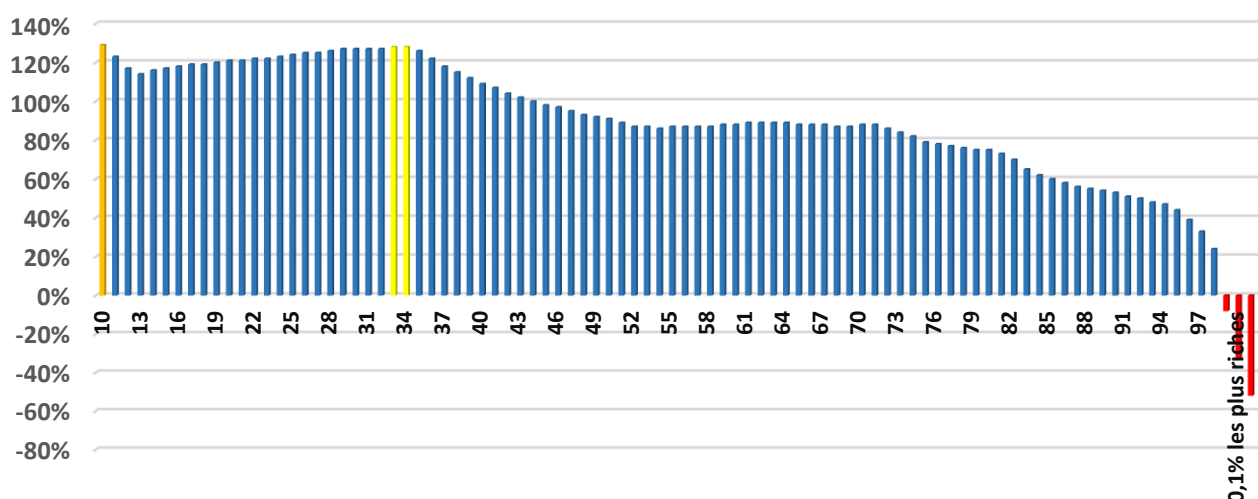
Il en ressort principalement que la part des cinq premiers déciles, c'est-à-dire la moitié de la population la plus pauvre a vu sa part de revenus, à travers leurs dépenses, augmenter entre 1985 et 2016. Cette part est passée de 21.6% à 27.8% enregistrant une hausse de plus de 6.2 points. La part des déciles 6 à 9, qu'on peut assimiler à la classe moyenne plus ou moins aisée (et qu'on appelle les 40% intermédiaires), n'a progressé que légèrement. Elle est passée de 44.3% à 46.6%, soit une augmentation de 2.3 points. A l'inverse la part des 10% les plus riches a connu une baisse continue en termes relatifs passant de 34.1 à 25.6, soit une régression de 8.5 points (ce qui égale à la somme des points gagnés par les autres déciles). Toutefois il faudrait interpréter ces données avec beaucoup de précautions et de réserves car les dépenses, et notamment pour les catégories les plus riches, peuvent ne pas refléter la réalité des revenus et de l'accumulation dont une partie peut échapper au concept statistique de la dépense.

Fig II- 6 - Evolution des parts de revenu des 10% les plus riches et des 50% les plus pauvres en Tunisie entre 1961 et 2016 - selon la BM



Aussi, pour analyser l'évolution de la répartition des revenus et des fruits de la croissance en Tunisie, la base de données de la Banque Mondiale comporte des estimations de l'augmentation des revenus par tête et par adulte déclinés par centile qui montrent que le 10ème centile est le groupe qui a connu la plus forte augmentation de son revenu entre 1985 et 2019, soit 129% suivi des 33èmes et 34èmes centiles avec une augmentation de 128%. Les 1% les plus riches ont vu leur revenu diminuer de 8%, les 0.1% ont connu une diminution de 33%, les 0.01% de -52% et les 0.001% de -65%. En comparaison sur le plan mondial ces 5 catégories ont connu une augmentation de leurs revenus respectifs de 89%, 112%, 148% et 170%.

Fig II - 7 - Bénéfice de la croissance par centile en Tunisie entre 1985 et 2019



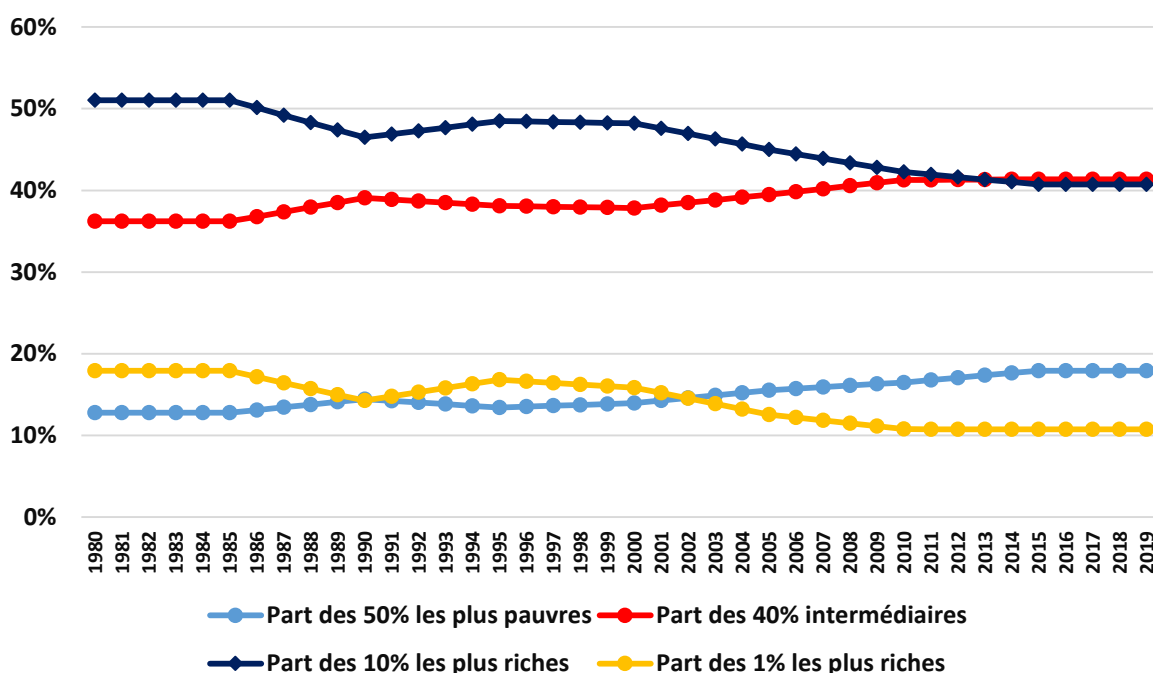
Source : données du WID - BM (en % d'augmentation du revenu)

L'allure de l'histogramme montre que les 44% les plus pauvres de la population ont vu leurs revenus plus que doubler entre 1985 et 2019. Les centiles 45 à 90 ont enregistré une augmentation de leurs revenus comprise entre 50% et 100%, au cours de la même période alors

que les centiles 91 à 98 ont connu une augmentation inférieure à 50%. En revanche les 2% les plus riches ont vu leurs revenus relativement diminuer.

L'évolution des parts des principales catégories selon ces données, relatives aux revenus par adulte avant impôts (téléchargées le 18 mars 2021 de la base de données de la BM), apparaît dans ce graphique qui indique que les 40% intermédiaires et les 10% les plus riches ont vu leurs parts s'égaliser depuis 2010 et continuent d'accaparer, pratiquement à égalité, plus de 80% des revenus par adulte. Quant à la part des 50% les plus pauvres, elle est passée de 12.8%, en 1980, à 17.9% en 2019.

Fig II - 8 - Evolution des parts des centiles dans le revenu avant impôts en Tunisie de 1980 à 2019



Source : selon les données de la BM

La comparaison avec les pays de son entourage en Afrique du Nord, selon les données de cette même source, indique que c'est l'Algérie qui semble être le pays le moins inégalitaire parmi les cinq pays d'Afrique du Nord (Les données n'étant pas disponibles pour la Libye) avec un coefficient de Gini de 27.62 en 2012, suivie de l'Egypte avec 31.82 en 2015. La Mauritanie (2014) devance la Tunisie (2016) avec des Gini respectifs de 32.62 et 32.82. Le Maroc est le pays le plus inégalitaire de la région avec un Gini de 39.55 en 2014.

Tableau II- 1 - Coefficients de Gini – Palma – 20-20 – Pays d'Afrique du Nord

Pays	Coef de Gini	Ratio de Palma	Ratio 20-20
Algérie	27.62	0.99	3.98
Egypte	31.82	1.27	4.55
Mauritanie	32.62	1.25	5.34
Tunisie	32.82	1.27	5.24
Maroc	39.55	1.83	7.01

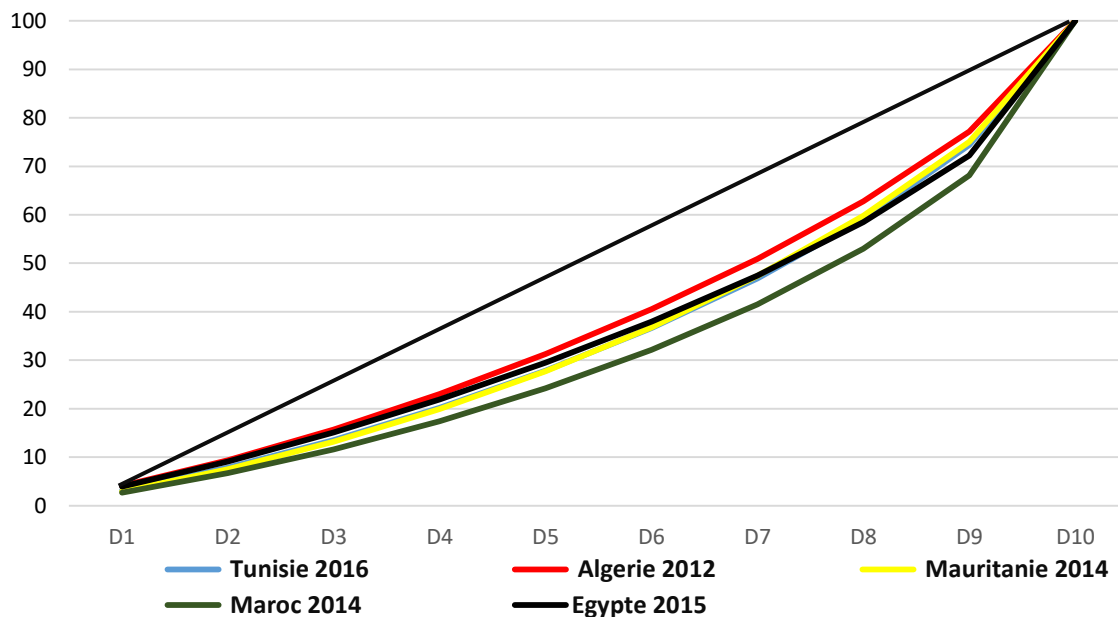
Source : Selon la base de données de la BM

L'Algérie enregistre, également, un ratio de Palma légèrement inférieur à 1 ce qui signifie que la part des revenus des 10% les plus riches est légèrement inférieure à celle des 40% les plus pauvres. Ce rapport est égal à 1.25 en Mauritanie, à 1.27 en Egypte et en Tunisie, mais il est de 1.87 au Maroc.

Au niveau du ratio 20-20, c'est le Maroc qui enregistre les plus grandes inégalités avec 7.01 ce qui signifie que les 20% les plus riches gagnent 7 fois plus que les 20% les plus pauvres, alors que ce ratio est inférieur à 4 en Algérie, équivaut à 4.55 en Egypte et est de 5.24 en Tunisie et 5.34 en Mauritanie.

L'allure des courbes de Lorenz de la distribution des revenus dans ces pays montre que celle de l'Algérie est la plus proche de la droite de l'égalité parfaite et que celle du Maroc en est la plus éloignée. Les courbes de l'Egypte, de la Mauritanie et de la Tunisie se situent entre les deux et sont très proches. Celles de la Tunisie et de la Mauritanie sont quasiment confondues. Si cela reflète une distribution presque identique entre ces deux pays, cela montre aussi les limites de l'indice de Gini qui peut cacher les différences de niveau des revenus, sachant que le revenu par tête en Tunisie est nettement plus élevé que celui de la Mauritanie.

Fig II- 9 - Courbe de Lorenz - Afrique du Nord



Source: Les auteurs selon les données du WIID-BM

3.1.2. Selon la base de données SWIID¹⁹

La base SWIID incorpore actuellement **des indices de Gini comparables** de l'inégalité des revenus disponibles et marchands pour **198 pays** pendant autant d'années que possible de 1960 à nos jours; elle comprend également des informations sur la redistribution absolue et relative.

- **inégalité du revenu disponible** (après impôt, après transfert),
- **inégalité du revenu du marché** (avant impôt, avant transfert),

¹⁹ - Solt, Frederick. 2020. «Mesurer les inégalités de revenu entre les pays et au fil du temps: la base de données normalisée sur les inégalités de revenu dans le monde.» *Social Science Quarterly* 101 (3): 1183-1199. SWIID Version 9.0, octobre 2020.

- **redistribution absolue** (inégalité du revenu du marché moins inégalité du revenu net),
- **redistribution relative** (inégalité du revenu du marché moins inégalité du revenu net, divisée par l'inégalité du revenu du marché),

Cette base de données recense les études et les sources qui ont estimé ou calculé les coefficients de Gini en Tunisie depuis 1985. Le tableau suivant récapitule ces données :

Tableau II - 2 - Indice de GINI en Tunisie selon les différentes sources - SWIID

Années	GINI	Définition	Echelle	Série	Source
1985	43	Consommation	Par tête	AP2008 con pc	Adams & Page 2003 ²⁰
	43,4	Consommation	Par tête	povcalnet Tunisia con pc	WB povcalnet
1990	40	Consommation	Par tête	AP2003 con pc	Adams & Page 2003
	40,2	Consommation	Par tête	povcalnet Tunisia con pc	WB povcalnet
1995	41,7	Consommation	Par tête	povcalnet Tunisia con pc	WB povcalnet
2000	40,8	Consommation	Par tête	povcalnet Tunisia con pc	WB povcalnet
2005	37,7	Consommation	Par tête	povcalnet Tunisia con pc	WB povcalnet
	40,5	Consommation	Par tête	GIDD Tunisia	Ackah, Bussolo, De Hoyos & Medvedev 2008 ²¹
	40,6	Consommation	Par tête	Hassine 2015	Hassine 2015 ²²
	41,4	Consommation	Par tête	UNESCWA 2018	UNESCWA 2018
2010	35,8	Consommation	Par tête	povcalnet Tunisia con pc	WB povcalnet
	38,3	Consommation	Par tête	Hassine 2015	Hassine 2015
	38,5	Consommation	Par tête	KANRCZ 2017 Tunisia con pc	Krafft, Assad, Nezier, Ramadan, Vahidamnesh, Zouari 2017 ²³
	39,7	Consommation	Par tête	CEQ Tunisia con pc	CEQ 2019
2012	33,7	Consommation	Par tête	KANRCZ 2017 Tunisia con pc	Krafft, Assad, Nezier, Ramadan, Vahidamnesh, Zouari 2017
2015	32,8	Consommation	Par tête	povcalnet Tunisia con pc	WB povcalnet

Toutes ces estimations, bien que se basant sur des méthodologies différentes montrent une évolution à la baisse de ce coefficient ce qui semble indiquer que les inégalités de revenus ont connu une tendance à la baisse entre 1985 et ces dernières années.

²⁰ - Adams, Richard H., and John Page, 2003, "Poverty, inequality and growth in selected Middle East and North Africa countries," World Development (U.K.), Vol. 31, December, pp. 2027–48.

²¹ - Ackah, C., M. Bussolo, R. De Hoyos, and Denis Medvedev. 2008. "A New Dataset on Global Income Distribution." World Bank, Development Prospects Group

²² - Hassine N, "Income inequality in the Arab Region," World Development, 66, 532–56, 2015

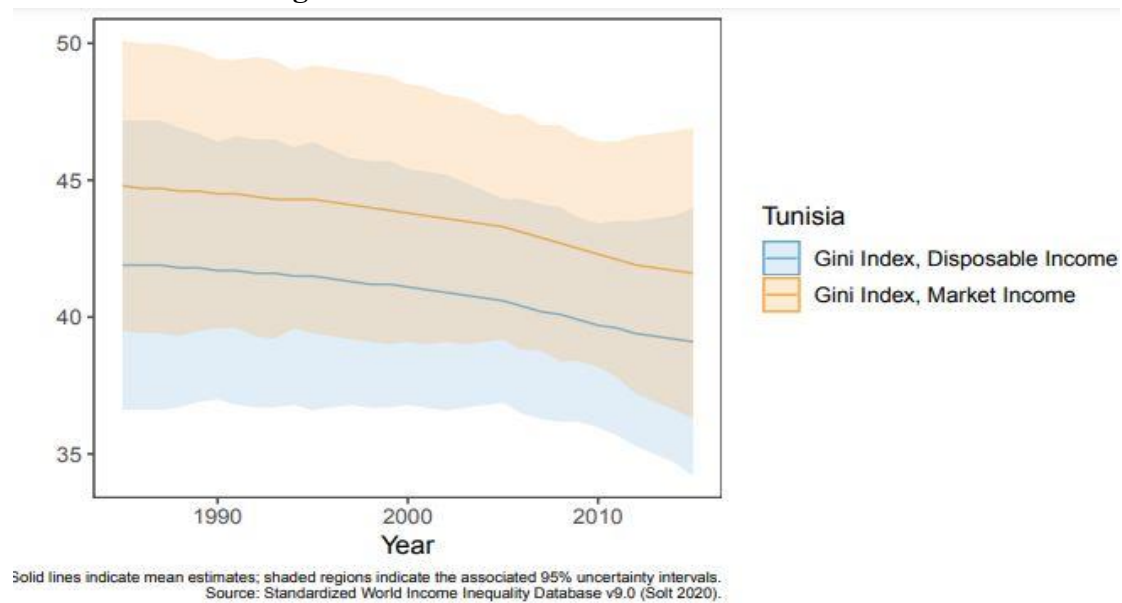
²³ - Ragui Assaad & Caroline Krafft & Hanan Nazier & Racha Ramadan & Atiyeh Vahidmanesh & Sami Zouari, 2017.

"Estimating Poverty and Inequality in the Absence of Consumption Data: An Application to the Middle East and North Africa," Working Papers 1100, Economic Research Forum, revised 05 2017.

Les estimations du coefficient de Gini établies par les concepteurs de cette base de données confirment, également, cette tendance que ce soit pour le revenu de marché (avant impôts et transferts) ou le revenu disponible (après impôts et transferts). Selon les estimations de cette base, le Gini standardisé du revenu de marché, est passé de 44.4 en 1985 à 40.9 en 2015.

Quant au Gini du revenu disponible il est passé, au cours de la même période de 41.9 à 38.9. Le graphique suivant téléchargé de la base de données montre l'évolution de l'estimation de ces coefficients, avec leur intervalle de confiance respectif.

Fig II - 10 - GINI Tunisie 1985-2015 -SWIID



Il importe de remarquer que, contrairement aux pays pour lesquels des données sources sont disponibles à la fois sur la distribution du revenu du marché et sur la distribution du revenu disponible ou de la consommation, pour les pays comme la Tunisie, ou ceux du Maghreb, où ces indicateurs sont estimés, les concepteurs de la base insistent pour que l'interprétation de la différence des deux coefficients (de marché ou disponible) soit faite avec prudence. Pour ces pays, les chiffres fournis pour l'inégalité du revenu du marché et du revenu disponible représentent la meilleure estimation possible en fonction des données sources disponibles, mais les deux estimations étant basées sur les mêmes observations dans les données sources, la différence entre elle ne reflète que des informations dérivées d'autres pays²⁴. **Ce serait donc une erreur de considérer cette différence comme une indication de l'effet redistributif des impôts et des transferts du pays.**

Les données comparables des autres pays de L'Afrique du Nord montrent que c'est l'Algérie qui semble avoir une distribution moins inégalitaire avec une évolution à la baisse constante du coefficient de Gini du revenu disponible entre 1990 et 2011. Cette tendance

²⁴ - voir Solt 2016, 1274-1275

continue à la baisse est aussi constatée en Tunisie entre 1985 et 2015. En Egypte, la situation semble demeurer relativement constante entre 1985 et 2017. En revanche au Maroc les inégalités semblent avoir augmenté entre 1985 et 2010 avec un Gini de 41.1 avant d'enregistrer une toute légère baisse à 41 en 2011.

La situation, selon la dernière année où les données sont disponibles, et conformément aux estimations de cette base, se présente comme suit :

Tableau II - 3 - Gini Revenu disponible et Revenu de marché - Afrique du Nord

PAYS – dernière année	REVENU DISPONIBLE		REVENU DE MARCHÉ	
	GINI	Erreur Standard	GINI	Erreur Standard
Libye - 2008	32.7	4	34.0	2.4
Algérie - 2011	35.0	3.2	36.7	3.4
Mauritanie 2014	37.9	2.2	39.5	2.5
Tunisie - 2015	38.9	2.6	40.9	2.7
Maroc - 2014	41.0	2.7	43.8	2.9
Egypte - 2017	43.0	1.9	48.1	2.3

Source : SWIID

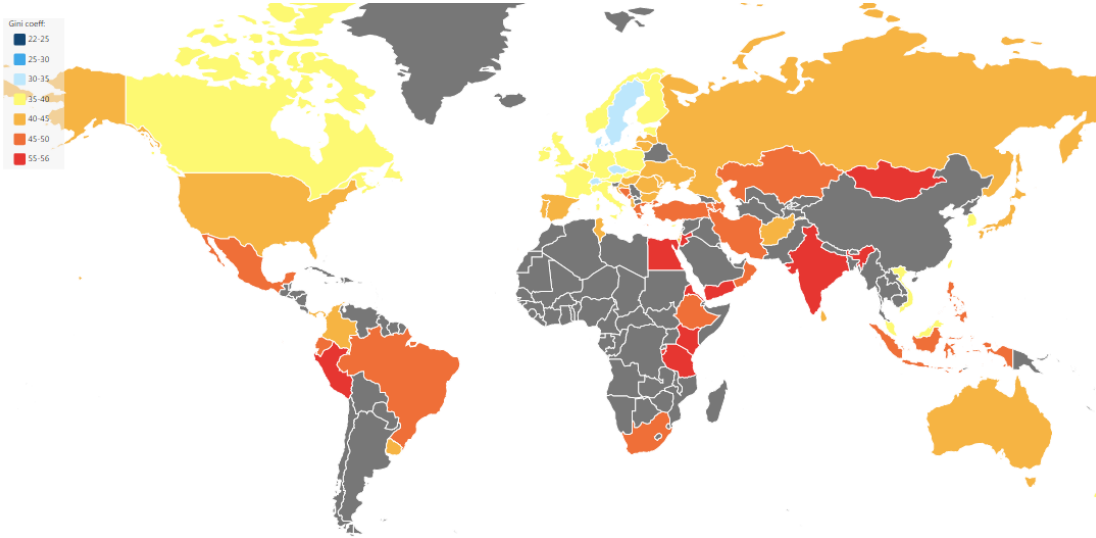
3.1.3. Les inégalités de revenu selon la base de données UTIP-UNIDO

L'Université du Texas à Austin (USA), à travers une petite équipe de recherche, a lancé un projet Inégalité (UTIP) intéressé par la mesure de l'inégalité et l'explication de son évolution au niveau des salaires et des rémunérations ainsi que les schémas des transformations industrielles dans le monde. Cette équipe de recherche essaye d'établir, selon la présentation de leur projet, une relation fiable entre les mesures et les concepts les plus larges de l'inégalité. Elle insiste pour promouvoir l'utilisation de l'indice de Theil pour mesurer l'inégalité à partir de données industrielles, régionales et sectorielles.

Dans ce cadre elle a mis en place plusieurs bases de données sur les inégalités, dont notamment, l'EHII qui comporte un ensemble de données estimées sur l'inégalité des revenus des ménages, dérivé de la relation économétrique entre leur base de donnée UTIP-ONUUDI, sur les inégalités des rémunérations dans l'industrie, pour 151 pays de 1963 à 2015, combinées avec d'autres variables de conditionnement et l'ensemble de données Deininger & Squire de la Banque mondiale. La base repose sur un total de 4882 observations basées sur les statistiques industrielles de l'ONUUDI.

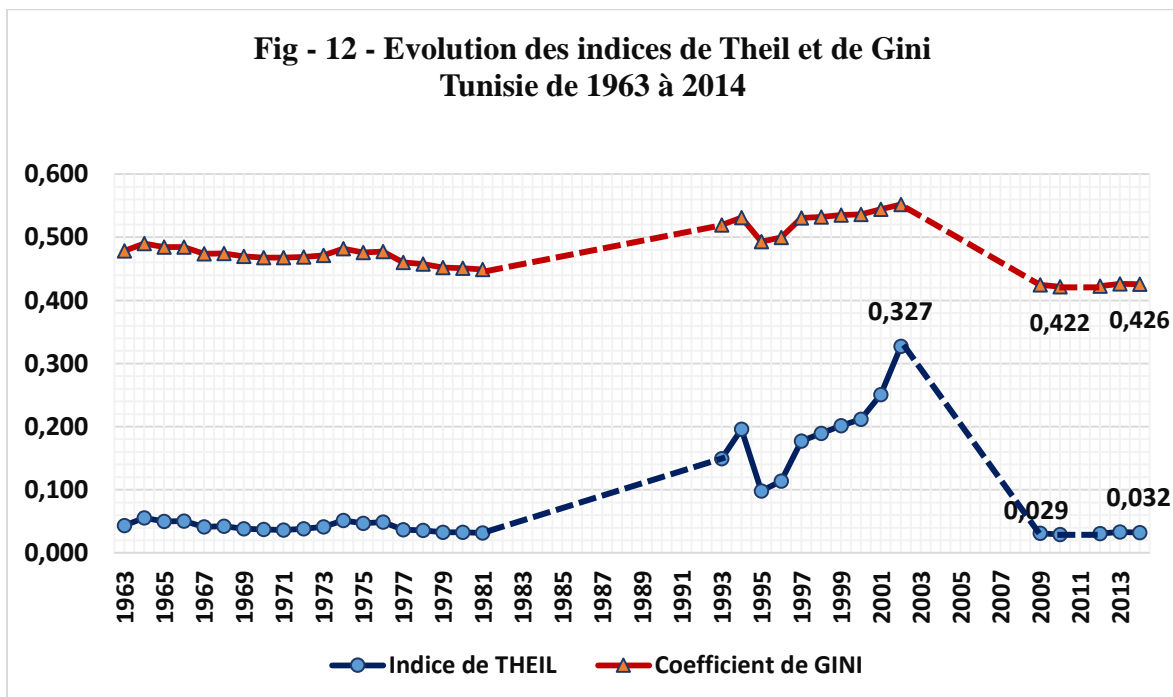
Leur site Web présente une carte géographique interactive qui indique pour chaque période le Gini de chaque pays. La carte ci-dessous montre la configuration mondiale pour la période 2012-2015. Les zones en gris ne comportent pas de données pour ladite période.

Fig II - 11 - Les coefficients de GINI dans le monde 2012-2015 selon UTIP-UNIDO



Les données relatives à la Tunisie indiquent la même trajectoire des deux indicateurs que sont le coefficient de Gini et l'Indice de Theil ce qui semble refléter une tendance générale à une baisse très limitée entre 1964 et 1972, suivie d'une hausse relative jusqu'en 1976, puis une baisse jusqu'en 1981. Entre 1981 et 1993, la base ne dispose pas de données mais on enregistre une hausse manifeste des deux indices entre ces deux années ce qui semble indiquer une aggravation sensible des inégalités, hausse qui s'est prolongée jusqu'en 2003. Les données de la période 2009 – 2014 révèlent une stabilisation relative. La différence de ces résultats avec les autres estimations des inégalités (WID - SWIID) pourrait provenir du fait que les données de cette base reposent, pour une large part, sur les rémunérations du secteur industriel.

Fig - 12 - Evolution des indices de Theil et de Gini Tunisie de 1963 à 2014



Source : salon UTIP - UNIDO

La comparaison avec les autres pays du Nord de l’Afrique, est résumée dans le tableau suivant :

**Tableau II - 4 - Les indices Gini et Theil des pays d’Afrique du Nord
Selon la base UTIP-UNIDO**

Pays	Année	Coefficient de Gini	Indice Theil
Algérie	1995-1997	0.4415	0.0154
Egypte	2014	0.5372	0.1391
Libye	1979	0.4622	0.0291
Maroc	2010	0.5345	0.1592
Tunisie	2014	0.4255	0.0322

Si pour la Tunisie et l’Egypte, les données disponibles sur cette base jusqu’en 2014, pour les autres pays de la région les données sont relativement anciennes. Ces données montrent que les inégalités sont beaucoup plus prononcées au Maroc et en Egypte qu’en Tunisie. La carte sus-indiquée montre que parmi les pays africains et arabes dont les données sont disponibles, la Tunisie est la seule à avoir un coefficient de Gini inférieur à 0.45.

3.1.4. Les inégalités de revenu selon le CEQ Institute :

Fondé en 2015, l’Institut Commitment to Equity (CEQ) de l’Université de Tulane (USA) s’assigne comme objectif, comme stipulé sur son site, de réduire les inégalités et la pauvreté grâce à une analyse complète et rigoureuse de l’incidence des impôts et des prestations, d’une part, et à un engagement actif avec la communauté politique, d’autre part. Il couvre quatre principaux domaines d’action : des méthodes et des outils politiques, un centre de données sur la redistribution fiscale, des services de conseil et de formation, et des passerelles avec la politique.

Des études d’incidence des impôts et des prestations utilisant la méthodologie CEQ (Manuel CEQ) ont été réalisées dans un large éventail de pays à revenu faible et intermédiaire de toutes les régions du monde. Les résultats sont publiés dans le Centre de données et publications de l’Institut., et ses études sont publiées dans des revues telles que Journal of Development Economics, Public Finance Review, Review of Income and Wealth et World Development.

Le Centre de données de la CEQ sur la redistribution fiscale consiste en un système d’information et de suivi avec des indicateurs clés et une base de données micro-fiscale harmonisée pour évaluer l’impact des systèmes fiscaux sur les inégalités et la pauvreté.

Les données relatives à la Tunisie dans cette base de données remontent à l’année 2010, s’appuyant sur l’enquête de consommation des ménages de cette année-là²⁵.

²⁵ - L’étude a été menée par Jouini Nizar, Nora Lustig, Ahmed Moumami and Abebe Shimeles. 2015. “CEQ Master Workbook: Tunisia (2010),” CEQ Data Center on fiscal contribution (CEQ Institute, Tulane University and African Development Bank). May 5, 2017.

Ces données, telles qu'elles figurent sur la base de données, indiquent que le Gini du revenu de marché augmenté des pensions s'établissait à 0.4307 en 2010. Celui du revenu disponible était estimé à 0.3972, soit une baisse de 0.033 points par rapport à celui du revenu du marché ; le Gini du revenu consommable descend à 0.3812 ; alors que pour le revenu final le Gini s'établit à 0.3516, soit près de 0.08 points en deçà du Gini du Revenu de marché.

Tableau II - 5 - Coefficient de Gini et Indice de Theil selon CEQ Institute – Tunisie 2010

	Revenu du marché	Revenu disponible	Revenu consommable	Revenu final
Coeff de GINI	0.4307	0.3972	0.3812	0.3516
Ecart par rapport Gini Revenu du marché		-0.0335	-0.0495	-0.0791
Indice de Theil	0.3310	0.2814	0.2591	0.2198
Ecart par rapport Theil Revenu du marché		-0.0496	-0.0719	-0.1112

Au vu de ces résultats, l'étude de Jouini et al conclut que la politique budgétaire tunisienne réduit les inégalités et l'extrême pauvreté grâce à des dépenses publiques redistributives sur les inégalités et la pauvreté. Cependant, le taux pauvreté nationale augmente, ce qui implique qu'un grand nombre de pauvres paient plus d'impôts que ce qu'ils reçoivent en transferts monétaires et subventions. Cela est dû à une charge relativement élevée des impôts sur le revenu des personnes physiques et les cotisations de sécurité sociale pour les ménages à faible revenu.

En effet, comme le montre le tableau ci-haut, le coefficient de Gini pour le revenu du marché par habitant diminue de 0,43 à un Gini pour le revenu final de 0,35, soit une baisse de 0,08 points de Gini. Lorsque les transferts en nature vers l'éducation publique et la santé sont exclus, le Gini ne diminue que de 0,05 point, ce qui signifie que les deux tiers de la réduction des inégalités sont attribuables aux impôts, transferts monétaires et subventions.

La comparaison avec d'autres pays à revenu intermédiaire indique, selon les résultats de cette étude, que l'effet redistributif des impôts, des transferts en espèces, des subventions et des transferts en nature est un peu plus faible qu'au Brésil et au Chili, mais plus élevé qu'au Mexique et beaucoup plus élevé qu'en Indonésie et au Pérou. Cependant, l'effet redistributif des impôts, des transferts monétaires et des subventions est plus élevé que pour l'un des pays mentionnés ci-dessus et moins élevé qu'en Afrique du Sud. Ainsi, la politique budgétaire est assez redistributive en Tunisie.

En conclusion, l'étude indique que pour ce qui est de la Tunisie, La majeure partie de la péréquation est produite par les impôts sur le revenu des particuliers et les contributions à la sécurité sociale. « *Les transferts monétaires contribuent un peu à la redistribution. Bien qu'ils soient fortement progressifs et égalisateurs, leur part dans le budget reste très limitée (0,2% seulement). Les subventions de compensation contribuent à réduire les inégalités, mais beaucoup moins que les transferts monétaires parce que les avantages accordés aux non-*

pauvres sont supérieurs à leur part dans la population. L'enseignement primaire et secondaire est fortement redistributif et égalisateur, tandis que l'enseignement supérieur n'est distributif qu'en termes relatifs car les pauvres y ont encore un accès limité. Les dépenses de santé sont progressives et égalitaires pour les soins de santé primaires alors que les services d'hospitalisation sont progressifs en termes relatifs. ».

Ces constats seront confrontés, dans les chapitres suivants, aux analyses basées sur les enquêtes et données plus récentes. Les recommandations de cette étude pour la refonte des politiques publiques dans ce domaine seront prises en compte, entre autres, à la lumière de l'ensemble du diagnostic multidimensionnel de notre étude.

3.1.5. L'indice d'engagement de réduction des inégalités d'OXFAM

L'association OXFAM a entrepris plusieurs études sur les inégalités dans le monde et milite pour leur réduction. Elle a mis au point, conjointement avec Development Finance International (DFI) l'indice ERI (engagement à la réduction des inégalités). En 2020, elle a publié la troisième édition de l'indice ERI, qui classe 158 États du monde d'après leur engagement à réduire les inégalités. Il mesure les politiques et les actions des gouvernements dans trois domaines ayant un impact direct et avéré sur la réduction des inégalités, à savoir les Services publics (santé, éducation et protection sociale), la fiscalité et les Droits du travail.

Les résultats de 2020 indiquent que ce sont les pays les plus développés qui enregistrent les meilleurs scores. Le top 4 de ce classement est constitué de la Norvège (score 0,82), du Danemark, de l'Allemagne, et la Finlande.

Les scores, l'évolution et le classement des pays d'Afrique du Nord se présentent comme suit :

Tableau II – 6 - Evolution de l'Indice ERI - 2018 -2020 - Afrique du Nord

PAYS	Années	ERI (Général)		Services publics		Fiscalité		Travail	
		Score	Rang mondial	Score	Rang mondial	Score	Rang mondial	Score	Rang mondial
Tunisie	2018	0,53	40	0,33	59	0,74	17	0,59	50
	2020	0,68	48	0,36	94	0,81	10	0,64	60
Algérie	2018	0,36	80	0,22	94	0,56	69	0,39	86
	2020	0,59	70	0,37	91	0,76	18	0,47	99
Mauritanie	2018	0,31	103	0,15	123	0,49	94	0,38	90
	2020	0,46	105	0,36	92	0,54	90	0,40	108
Maroc	2018	0,32	98	0,18	112	0,53	78	0,34	101
	2020	0,40	121	0,33	103	0,36	137	0,47	101
Egypte	2018	0,30	104	0,15	124	0,62	43	0,30	110
	2020	0,45	114	0,24	117	0,55	87	0,48	98

Source : Selon les données Oxfam

Bien que toujours placée en tête du classement des pays du nord de l'Afrique (hormis la Libye qui n'est pas intégrée dans le classement), et en dépit d'une amélioration de son score, la Tunisie a reculé de 8 places dans le classement mondial entre 2018 et 2020. Si elle a réussi à améliorer son score et surtout son rang au niveau de la fiscalité (10^{ème} mondial), elle a vu son score baisser et son rang dégringoler à la 94^{ème} position dans le domaine des services publics reflétant la détérioration de ces services, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. En effet, son classement, dans ce domaine est passé de 59 en 2018 à 94 en 2020. Pour le pilier du droit du travail, malgré l'amélioration du score entre 2018 et 2020 passant de 0.59 à 0.64, la Tunisie est passée du 50^{ème} au 60^{ème} rang mondial, ce qui traduit une stagnation ou une évolution plus lente que d'autres pays. Les blocages politiques et l'absence de véritables réformes pour s'engager dans une politique de développement plus inclusif et plus juste ne peut que conduire à cette situation de régression sociale.

Le détail des performances de la Tunisie au niveau de cet indicateur en 2018, montre, qu'au niveau du pilier de la dépense publique en matière d'éducation, de santé et de protection sociale en pourcentage de la dépense publique totale, elle se plaçait au 19^{ème} rang mondial en ce qui concerne les dépenses d'éducation avec 20.59% de la Dépense Publique Totale. Elle occupait le 41^{ème} rang pour la protection sociale avec 30% de la DPT. Mais elle n'arrive qu'à la 136^{ème} position pour la dépense de santé avec 6.1% de la DPT. Ces données expliquent dans une large mesure la détérioration de l'infrastructure et de la qualité des services, notamment dans l'enseignement et la santé publics et le développement d'une éducation et d'une santé à double vitesse générant des inégalités grandissantes entre les catégories sociales dans ces domaines considérés comme les principaux moteurs de l'ascenseur social pendant les décennies précédentes en Tunisie.

En conséquence, l'impact de la dépense publique sur le Gini revenu s'établissait, en 2018, à -0.046, ce qui plaçait la Tunisie au 64^{ème} rang.

En revanche, l'impact de la progressivité moyenne de l'impôt sur le Gini revenu, elle était estimée à -0.0325, plaçant, du coup, la Tunisie à la 7^{ème} position dans le classement mondial. Toutefois au niveau de la progressivité moyenne des impôts (TVA, IS, IRPP) et de l'effort de collecte de l'impôt, ses scores étaient relativement faibles et elle est reléguée, respectivement, aux 90^{èmes} et 86 rangs. Pour ce qui est des pratiques fiscales dommageables, la Tunisie se classait 21^{ème}. Ainsi, au niveau du pilier progressivité de l'impôt le score moyen était de 0.74 avec un 17^{ème} rang global au niveau de ce pilier.

Tableau II - 7 - ERI 2018

Pilier	Indicateur	Indicateur	Score	Rang
Dépense publique sur l'éducation, la santé et la protection sociale	Education (en % de la DPT)	20.59%	0.52	19
	Santé (en % de la DPT)	6.1%	0.13	136
	Protection sociale (en % de la DPT)	30%	0.65	41
	Score moyen des 3 dépenses		0.44	50
Progressivité de la politique fiscale	Impact sur le Gini revenu	-0.046	0.10	64
	Progressivité moyenne des impôts		0.58	90
	Impact de l'impôt sur le Gini revenu	-0.0325	0.88	7
	Effort de collecte des impôts		0.40	86
	Pratiques fiscales dommageables		0.83	21
	Score moyen de progressivité de la politique fiscale		0.74	17
	Réduction des inégalités à travers les droits du travail et des salaires décents	Respect du droit du travail et du droit syndical		0.51
	Protection légale des femmes travailleuses		0.63	51
	Salaires minimums décents		0.11	61
	Score moyen de la progressivité de la législation du travail		0.59	50
Indice d'Engagement à la Réduction des Inégalités			0.53	40

Source : OXFAM - DFI

3.2 La richesse des ménages

Le rapport annuel du Crédit Suisse sur la richesse mondiale constitue une des sources importante pour évaluer l'évolution de la richesse mondiale et sa répartition entre les pays et à l'intérieur des pays. Le rapport de 2020 indique que la richesse globale des ménages à l'échelle mondiale a été de 399200 Milliards de Dollars à la fin de l'année 2019. La richesse globale par tête d'habitant était de 77309 \$.

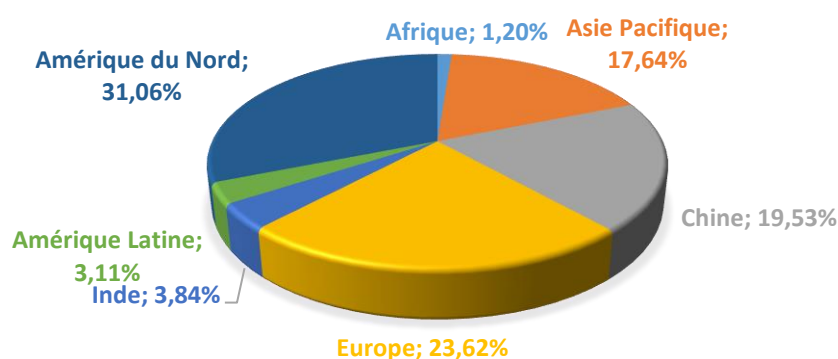
Le rapport indique, par ailleurs que la richesse des ménages a augmenté entre 2000 et 2019, passant de 117900 Milliards \$ en 2000 à 399200 Mds \$ en 2019. Cependant, cette augmentation n'était pas uniforme. La période d'or s'est étalée de 2000 à 2007 avec une croissance annuelle de 10.3%. En 2008 elle a décliné de 7.5% avant de reprendre une croissance plus modérée à un rythme annuel moyen de 5.7%.

Mais la croissance de la richesse des ménages par adulte a été moins importante avec une moyenne annuelle de 4.9% entre 2000 et 2019 avec une moyenne de 8.2% avant 2008 et 4.1% par an après 2008.

Pour l'année 2019, et avant la crise de la pandémie du Covid19, la richesse mondiale a enregistré une croissance de 10%, mais la richesse par adulte n'a enregistré qu'une augmentation de 8.5%.

La majeure partie de l'augmentation de la richesse en 2019 estimée à 36300 Mds \$ a été réalisée par les actifs financiers²⁶ avec plus de 24000 Mds \$ dont la moitié a été réalisée en Amérique du Nord. Les actifs non financiers²⁷ n'ont augmenté en 2019 que de 15300 Mds \$.

FIG II - 13 - Répartition de la richesse mondiale par région



Source : Rapport sur la richesse mondiale 2020- Crédit Suisse

La répartition mondiale de cette richesse révèle les inégalités criardes entre les pays et les continents. La carte suivante publiée dans le rapport montre la concentration de la richesse par tête dans les différents pays et régions du monde.

Fig II – 14 – Concentration de la richesse par tête dans le monde



²⁶ - Selon le rapport du Crédit Suisse, les actifs financiers diffèrent considérablement à travers les pays. Ils se subdivisent en trois grandes catégories, à savoir les liquidités (monnaie liquide et dépôts), les actions et les titres détenus par les ménages et les autres actifs financiers tels que les réserves des assurances-vie et des fonds de pension...

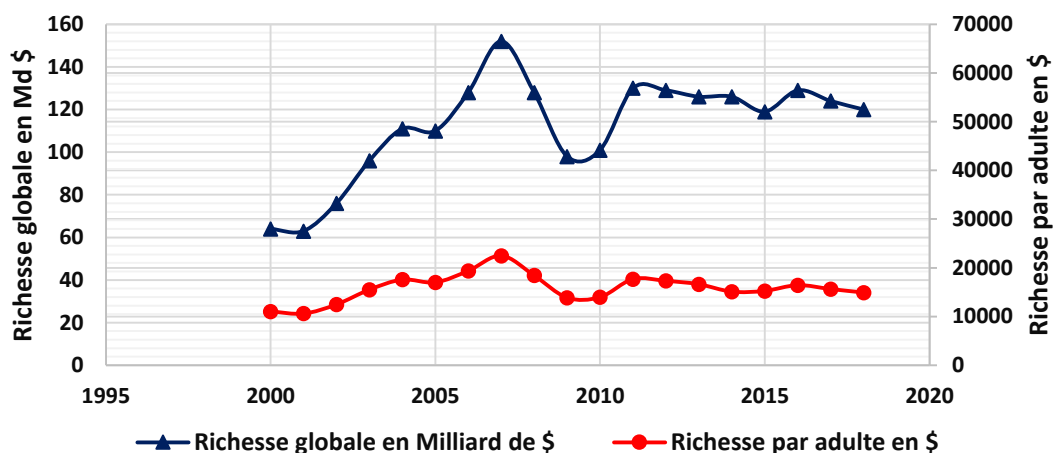
²⁷ - Les actifs non financiers comprennent les logements, les fermes et les petits commerces ou projets...

La répartition par région du monde montre que l'Afrique avec 12.3% des adultes ne détient que 1.2% de la richesse mondiale en 2019, contre 31.6% de la richesse pour l'Amérique du Nord et 23.62% pour l'Europe. La Chine arrive en 3^{ème} position avec 19.53% suivie de l'Asie Pacifique (sans l'Inde et la Chine) avec 17.64%, l'Inde avec 3.84% et l'Amérique Latine avec 3.11%.

La richesse moyenne par tête, exprime d'une manière très explicite l'ampleur des inégalités. En effet, la richesse par adulte à la fin de 2019 varie entre 7373 \$ en Afrique à 446638\$ en Amérique du Nord. Ce qui voudrait dire qu'un Nord-Américain détient, en moyenne, une richesse 60.1 fois plus grande que celle d'un Africain. Rapportée à la moyenne mondiale, estimée à 77309\$, la richesse moyenne d'un Africain représente moins du dixième de la moyenne mondiale (9.5%).

L'évolution de la richesse des ménages en Tunisie a connu, selon le rapport de 2018, une constante augmentation entre 2000 et 2007 où elle a atteint 152 Mds de \$. De 2007 à 2009, la richesse des ménages a chuté à 128 puis à 98 Mds \$, avant de remonter à 101 et 130 Mds \$ en 2010 et 2011. Depuis, la tendance générale était à la régression avec un minimum de 120 Mds \$ en 2018.

Fig II - 15 - Evolution de la richesse des ménages Tunisie



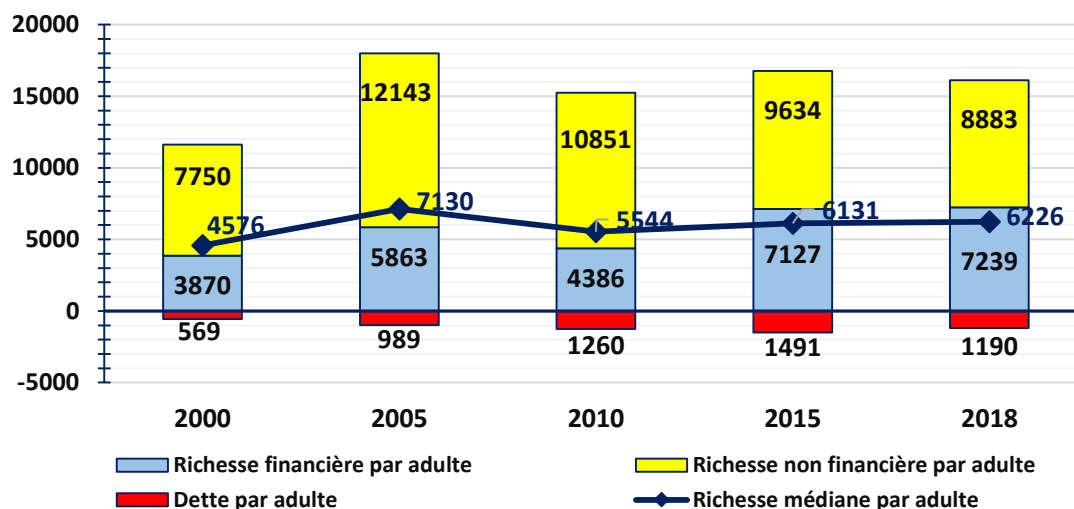
Source : Rapport Crédit Suisse 2018

La moyenne par adulte a connu la même évolution avec un maximum de 22493 \$ en 2007 et un minimum de 14932 \$ en 2018 pour toute la période 2011-2018. Elle ne représente que 23.7%, soit près du quart de la moyenne mondiale.

La richesse moyenne tunisienne en 2018 se décompose en 8832 \$ en actifs non financiers et 6262 \$ en actifs financiers. Après une baisse en 2010, la part des actifs financiers a connu une augmentation constante depuis. Sa part est passée de 28.% de la richesse totale en 2010 à 42.5% en 2015 et à 44.5% en 2018. Sachant que les actifs financiers sont généralement détenus par les classes les plus riches et, dans une moindre mesure par les classes moyennes, cela pourrait indiquer que la part de ces classes est en train de croître au détriment du patrimoine des catégories les moins aisées.

A contrario, le patrimoine non financier a connu une régression entre 2015 et 2018 passant de 9634\$ par adulte à 8883 \$ en 2018. Quant à la dette par adulte, après un pic à 8.9% du patrimoine total par adulte en 2015, elle est retombée à 7.4% en 2018.

Fig II - 16 - Evolution de la structure de la richesse Tunisie 2000-2018



Source: Crédit Suisse 2019

La valeur médiane de la richesse par tête étant largement inférieure à la moyenne indique que la part détenue par les classes les plus aisées est fortement plus importante que celle détenues par les plus pauvres. En effet la valeur médiane se situe à 6226 \$ par adulte, soit 41.7% de la moyenne.

La part de chaque décile de la richesse en Tunisie dans la richesse détenue par chaque décile dans le monde est presque insignifiante pour le premier et le dixième décile (inférieure à 0.0), elle est de 0.1 pour les 2^{ème}, 3^{ème} déciles ainsi que le 9^{ème} décile. Elle est de 0.2 pour les 4^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} déciles ; et elle remonte à 0.3% pour les 6^{ème} et 7^{èmes} déciles. Cela pourrait s'expliquer par une répartition de la richesse plus centrée avec une classe moyenne relativement plus importante en Tunisie que dans la répartition mondiale.

3.3 Les inégalités de genre

Les inégalités de genre constituent l'une des facettes les plus importantes de la question de l'inégalité dans toutes les régions du monde quoique à des degrés divers.

Le Forum Economique Mondial a publié, en mars 2021, le 15^{ème} rapport mondial sur les inégalités de genre comportant le classement de 156 pays selon un indice synthétique (GGGI) qui varie de 0 à 100 et qui peut être interprété comme la distance séparant la situation réelle de la situation de parité entre les genres. En pourcentage il exprime combien de chemin a été parcouru pour combler le fossé entre les genres. Il se décline en quatre piliers, à savoir : participation et opportunités économiques, santé et survie, niveau d'éducation et autonomisation politique.

Ce Rapport indique que, selon cet indice, la distance moyenne parcourue pour combler le fossé entre les genres sur le plan mondial est de 68% en 2021. Si la trajectoire actuelle se poursuit au même rythme, il faudrait encore 135.6 ans pour combler l'écart.

Sur le plan de la santé et la survie l'écart est comblé, au niveau mondial à 96%, mais la pandémie du Covid risque de compromettre les avancées dans ce domaine. Au niveau de l'éducation ce pourcentage s'établit à 95% avec 37 pays ayant atteint la parité H/F. Mais sur le plan de la participation économique, le fossé n'est comblé qu'à 58% et l'amélioration par rapport à l'année précédente reste marginale. A ce rythme, il faudrait 267.8 ans pour parvenir à la parité dans ce domaine. Le rapport attire l'attention sur les défis futurs, notamment en ce qui concerne l'avenir du travail au vu des mutations technologiques et des transformations des formes et des relations du travail.

Mais le chemin le plus long à faire reste au niveau de l'autonomisation politique où le fossé entre les genres n'est comblé qu'à 22%. Sur les 156 pays les femmes ne représentent que 26.1% des 35000 parlementaires et 22.6% des 3400 ministres. A ce rythme, 145.5 ans sont nécessaires pour parvenir à la parité dans le domaine de la politique.

Le classement par région révèle que c'est la région MENA qui, depuis 2006, l'année du lancement du premier rapport, enregistre le plus bas score moyen avec 61.6% contre 77.6% en Europe de l'Ouest. Pondérée par la population, cette moyenne retombe à 60.9% avec une progression très lente qui, si elle se poursuit à la même cadence, nécessiterait 142.4 ans pour pouvoir atteindre la parité.

Les pays nordiques dominent le classement mondial avec quatre pays dans les cinq premiers. Il s'agit de l'Islande 1^{ère} avec 89.9%, la Finlande (86.1%), la Norvège (84.9%) et la Suède (5^{ème} avec 82.3%) derrière la Nouvelle Zélande (Océanie avec 84%). Deux pays africains sont classés sixième et septième. Ce sont la Namibie et le Rwanda avec des scores respectifs de 80.9% et 80.5%.

Quant à la Tunisie, elle occupe le 126^{ème} rang avec un score de 0.649, soit 0.005 de plus qu'en 2020 et 0.020 de plus qu'en 2006. Mais elle a reculé de deux places par rapport au classement 2020. Le tableau suivant retrace l'évolution des scores et du classement de la Tunisie par pilier entre 2006 et 2021 :

Tableau II - 8 - Evolution de l'indice de l'inégalité du genre Tunisie 2006-2021

Piliers	2006		2021	
	Score	Rang	Score	Rang
Indice Global	0.629	90	0.649	126
Participation et Opportunités Economiques	0.480	97	0.446	144
Niveau d'éducation	0.959	76	0.970	108
Santé et survie	0.966	98	0.969	91
Autonomisation politique	0.110	53	0.212	69

Source : Rapport Mondial des Inégalités de Genres 2021 - FEM

Au niveau de la région MENA, elle arrive en 3^{ème} position derrière l'Entité sioniste (60^{ème} avec 0.724) et les Emirats Arabes Unis (72^{ème} avec 0.716).

Sur le plan de l'autonomisation politique, la Tunisie enregistre un score de 0.212 ce qui la place au 69^{ème} rang mondial. Dans le domaine de l'éducation malgré un score de 0.970, elle n'arrive qu'au 108^{ème} rang, alors qu'au niveau de la santé et survie, avec un score de 0.969, elle occupe la 91^{ème} position.

Mais c'est sur le plan des opportunités et la participation économiques qu'elle réalise la plus mauvaise performance avec un score de 0.445 qui la relègue à la 144^{ème} place sur 156 pays. Cela dénote des inégalités économiques qui affectent la femme tunisienne et les difficultés qu'elle rencontre encore notamment pour l'insertion dans le marché de l'emploi et l'activité économique en général.

Pour les pays d'Afrique du Nord, la situation n'est guère reluisante puisque le 1^{er} pays (la Tunisie) n'arrive qu'à la 126^{ème} place dans le classement mondial :

Tableau II- 9 - Scores et rang - Afrique du Nord – Indice d'inégalité des genres

		TUNISIE	ALGERIE	MAROC	MAURITANIE	EGYPTE
Indice Global	Score	0.649	0.633	0.612	0.606	0.639
	Rang	126	138	144	146	129
Participation Opportunités Economiques	Score	0.445	0.456	0.407	0.440	0.421
	Rang	144	142	148	145	146
Niveau d'éducation	Score	0.970	0.966	0.956	0.879	0.973
	Rang	108	111	116	138	105
Santé et survie	Score	0.969	0.958	0.961	0.957	0.968
	Rang	91	144	139	146	102
Autonomisation politique	Score	0.212	0.151	0.126	0.147	0.196
	Rang	69	100	113	101	102

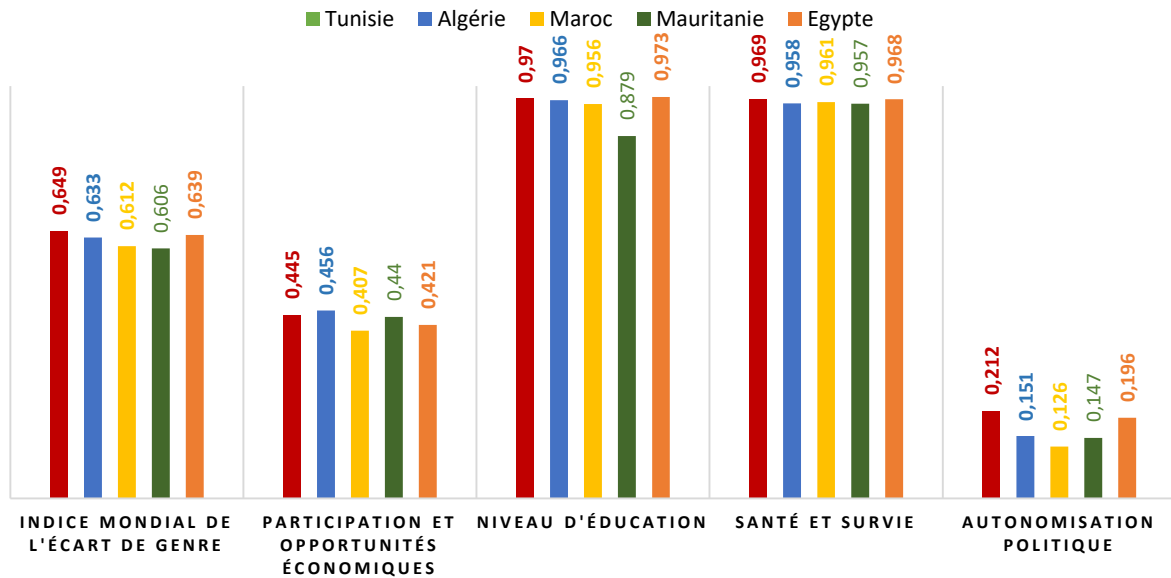
Source : Rapport Mondial des Inégalités de Genres 2021 - FEM

Sur le plan de la participation et des opportunités économiques, c'est l'Algérie qui occupe la moins mauvaise position en se plaçant à la 142^{ème} place avec un score de 0.456, ce qui traduit l'ampleur des inégalités à l'égard des femmes pour l'accès au monde du travail et l'émancipation économique dans notre région.

Pour ce qui est du niveau d'éducation le classement des pays du nord de l'Afrique varient entre la 105^{ème} (Egypte) et la 138^{ème} place (Mauritanie).

Dans les domaines de la santé et survie et de l'autonomisation politique la Tunisie est la mieux classée parmi les pays de la région en arrivant, respectivement, 91^{ème} et 69^{ème}.

FIG II - 17 - Indice des disparités de genre pays d'Afrique du Nord



Source : données du GGG Report 2021 - WEF

L'analyse des données de la Tunisie permet de mettre en exergue les domaines où les efforts devraient être redoublés, sinon plus, pour essayer de réduire les écarts entre les femmes et les hommes. En effet, sur le plan de la participation économique, où le score de la Tunisie n'est que de 0.445, soit beaucoup moins que la moyenne mondiale pondérée par la population (0.583), il importe de relever que le taux de participation à la population active (taux d'activité) demeure encore très faible puisqu'il s'établit à 28.1%, alors qu'il est de 75.5% pour les hommes, soit un rapport f/h de 0.37. Au niveau du revenu estimé, celui des femmes est de 4700\$ contre 16800\$ pour les hommes, soit un rapport f/h de 0.28.

Pour les instances dirigeantes, les femmes ne représentent que 14.8 % des législateurs, hauts fonctionnaires et dirigeants, soit un rapport f/h de 0.17. Les données rapportées dans le rapport indiquent, par ailleurs que 18.57% des femmes occupées ont un travail à temps partiel contre 9.57% des hommes occupés. Le pourcentage des entreprises détenues par une majorité féminine est de 40.1% contre 59.9% détenues par des majorités masculines. Alors, que les entreprises dirigées par des femmes ne représentent que 10.4% contre 89.6% par des hommes. Ces indicateurs expriment l'ampleur des inégalités de genre encore persistantes dans la sphère économique et le marché du travail.

Au niveau de l'accès à la propriété, la Tunisie, malgré les dispositions accordant les mêmes droits, enregistre le plus mauvais score en raison des discriminations à l'encontre des femmes au niveau de l'héritage contraires à l'égalité des droits. Cette question demeure encore une des revendications majeures des organisations progressistes et celles revendiquant les droits des femmes pour introduire dans la loi des dispositions garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de droit d'héritage conformément à la nouvelle Constitution qui garantit l'égalité entre les deux sexes.

Dans le domaine de l'éducation, si au niveau de l'alphabétisation en général le taux des femmes demeure, pour des raisons sociodémographiques héritées, inférieur à celui des hommes (72.2% contre 86.1%), pour les inscriptions à l'enseignement avec ses trois degrés, les taux des femmes sont meilleurs que ceux des hommes avec des taux f/h de 1.02, 1.06 et 1.81, respectivement, pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les derniers résultats à l'examen du baccalauréat où les filles ont représenté les deux tiers des admis témoignent des disparités de genre où ce sont les hommes qui sont devenus les « victimes ».

Pour ce qui est du pilier santé et survie, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance est de 67.7 ans pour les femmes contre 66.1 ans pour les hommes. Mais le Rapport relève que le taux de prévalence des violences contre les femmes tout au long de la vie est de 20.3%.

Sur le plan de l'autonomisation politique, les femmes au parlement ne représentent que 26.3% contre 73.7% pour les hommes soit un rapport f/h de 0.36 alors qu'aucune femme n'a pu accéder, jusqu'en 2021, au poste de chef d'Etat ou de gouvernement. Le chemin est encore long pour parvenir à la parité dans ce domaine et exigent un travail assidu pour changer les mentalités et les pratiques en vue de concrétiser les dispositions introduites dans la Constitution et le code électoral. La dernière nomination d'une femme à la tête du gouvernement tunisien est une première qui pourrait constituer un fait marquant qui ouvrirait de nouvelles perspectives à la promotion des femmes en Tunisie.

En somme, d'après les différentes sources internationales compulsées, on pourrait être tentés de conclure que même si les inégalités en Tunisie restent relativement assez élevées, elles ont globalement régressé au fil du temps depuis le début des années soixante. Mais cette régression ne semble pas être perçue en tant que telle par une majorité de la population tunisienne, notamment, après la révolution de 2011, qui a ouvert la voie à la liberté d'expression. C'est pourquoi nous traiterons dans le chapitre suivant la question de la perception des inégalités en Tunisie à travers une enquête par sondage effectuée en décembre 2019, soit quelques semaines avant la pandémie du Covid 19.

CHAPITRE III

PERCEPTION DES INEGALITES ET MOBILITE SOCIALE EN TUNISIE

Mohamed Mondher BELGHITH *

** cadre administratif retraité.*

CHAPITRE III : PERCEPTION DES INEGALITES ET MOBILITE SOCIALE EN TUNISIE

Avec la libération de la parole des Tunisiens depuis leur soulèvement de 2011 et dont la précarité, le chômage des jeunes et les inégalités ont été les véritables moteurs, la revendication de la lutte contre les inégalités et les exclusions a été une des revendications les plus exprimées. Cette question a été au centre des débats politiques, économiques et sociaux aussi bien dans les sphères politiques que médiatiques. Pendant toute la période post-révolution, avec les désillusions et les déboires politiques et économiques qui ont jalonné cette période, le débat laisse percevoir un sentiment général que les inégalités se sont creusées, que le modèle de développement néo libéral d'avant janvier 2011 n'a pas été remis en cause et qu'aucune politique de lutte contre ces inégalités n'a été mise en œuvre.

Ni les dispositions relatives à la discrimination positive, bien que celle-ci soit inscrite dans la nouvelle Constitution, ni les propositions relatives à l'égalité entre l'homme et la femme, ni les projets de réforme de la fiscalité et des caisses sociales et autres réformes structurelles n'ont vu un début d'exécution. Les inégalités en matière d'éducation, de santé et de condition de vie des citoyens ont été largement mises en relief dans ce débat généralisé sur cette thématique qui s'est propulsée au-devant de la scène médiatique et politique.

Aussi, faut-il préciser, avant d'entamer la question de la perception des inégalités, que la liberté d'expression a été, jusque-là, le principal acquis de la révolution tunisienne. Elle a permis, au pays d'améliorer ses performances au niveau de l'indicateur mondial de bonne gouvernance initié par la Banque Mondiale (WGI), justement, grâce au bond réalisé sur le plan de la composante voix et responsabilité. En effet, le score obtenu au niveau de cette composante est passé de 9 en 2010 à 43.66 en 2012 et 55.67 en 2015 avant d'enregistrer un tout léger repli à 55.65 en 2019. Ce qui laisse entrevoir le mécontentement, exprimé haut et fort par les différentes organisations de la société civile pour dénoncer les tentatives de restriction de la liberté d'expression et des libertés publiques en général au cours de ces dernières années.

Ce sentiment quasi général de creusement des inégalités et d'effritement apparaît de prime abord comme paradoxal comparé aux données objectives telles que révélées par les différentes mesures internationales, qui font état, comme nous l'avons présenté dans le chapitre précédent d'une tendance à la baisse, du moins sur le plan global des inégalités de revenus ou de dépenses, depuis le début du millénaire. Cette question qui peut paraître équivoque n'est pas particulière à notre pays mais elle se trouve au centre de recherches économiques, sociologiques et philosophiques centrées sur la perception des inégalités et le sentiment de justice.

1. La perception des inégalités et le sentiment de justice sociale : quelques travaux empiriques :

Sans entrer dans les considérations philosophiques et éthiques, Il y a lieu de noter, à ce sujet, qu'une étude sur cette question a été publiée par M. Forsé et M. Parodi²⁸ dans la revue de l'OFCE en janvier 2007, les auteurs ont analysé les résultats des sondages d'opinion réalisés dans huit des pays (Allemagne, Grande Bretagne, France, Suède, Espagne, Pologne, Etats-Unis et Japon avec un échantillon de 11048 personnes) sur le sujet des inégalités.

Les résultats auxquels ils sont parvenus méritent d'être exposés brièvement pour essayer de mieux comprendre la perception des Tunisiens de la situation de leur pays.

Cette étude a montré que les personnes interrogées n'ont pas toujours une idée claire sur la forme des inégalités et que leur vision de la structure choisie de la pyramide sociale de leur pays ne correspond pas aux réalités nationales. Elles pensent qu'elles tiennent une position plus centrale que leur position réelle, mais avec une bonne perception de la hiérarchie sociale.

Pour ce qui est de la perception et de la réalité des salaires, les très hauts salaires sont plutôt sous-estimés mais les bas salaires sont bien connus et les très grandes inégalités sont en fin de compte, également, sous-estimées. Ce sont plutôt les riches qui surestiment le salaire des pauvres mais les pauvres sous-estiment le salaire des riches. Les hommes ont une perception plus inégalitaire de la société salariale que les femmes. Il en va de même pour les personnes âgées relativement aux jeunes.

S'il y a une large majorité qui pense qu'il y a trop d'inégalités, il n'y a pas de consensus sur le niveau de ces inégalités.

S'agissant de l'ordre existant, les normes jugées légitimes sont différentes des normes existantes. Celles qui sont perçues comme régissant la distribution des revenus sont différentes des normes qui sont souhaitées. Les individus souhaitent plutôt une société constituée d'une grande classe moyenne, mais l'idéal, en matière de justice distributive, n'est pas l'égalité absolue. Les inégalités de salaire sont donc acceptées.

L'étude a, également, montré sur le plan du sentiment de la micro-justice que la mobilité sociale relative a un effet sur le sentiment de justice pour soi-même. Les sentiments de micro-justice s'expliquent par une frustration relative solidaire ou solidariste dans la mesure où c'est aussi la situation de ce groupe dans l'ensemble de la société qui peut avoir un effet sur le sentiment de frustration et partant d'injustice. Le sentiment de micro-justice mobilise le principe d'égalité qui n'est pas antinomique avec celui de l'équité. Les inégalités sont finalement jugées importantes quand les efforts ne sont pas récompensés.

Les auteurs de l'étude ont conclu que « *les interviewés ont plutôt tendance à sous-estimer les très grandes inégalités de revenu et à se croire davantage dans la moyenne qu'ils ne le sont* »

28 - Michel Forsé et Maxime Parodi, « Perception des inégalités économiques et sentiment de justice sociale », in Revue de l'OFCE n° 102(3) – janvier 2007, p 483-540.

effectivement. Ils fondent leur sentiment de macro-justice sur leur estimation de l'ampleur des écarts entre les inégalités qu'ils perçoivent et celles qu'ils jugent acceptables et, de ce point de vue, le sentiment dominant est partout que ces inégalités sont trop fortes... Si la rétribution proportionnelle des mérites individuels n'est pas contestée, c'est cependant sous réserve qu'elle satisfasse en amont à des conditions de procédure a priori, comme l'égalité des chances, et qu'elle ne contrevienne pas à des principes de justice appliquée jugés prioritaires comme celui de satisfaction des besoins de base de chacun. Sous ces conditions, les grandes inégalités de revenu qui vont au-delà de ce qu'exige la simple application du principe d'équité apparaissent injustes et doivent, aux yeux des enquêtés, être réduites.».

Par ailleurs et dans leur article publié par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, O. Galland, Y. Lemel et A. Frénod²⁹ ont tenté d'examiner plusieurs théories explicatives de la perception des inégalités sociales. A cet effet ils se sont basés sur une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de Français et une série d'entretiens qualitatifs. Ils ont distingué trois registres de perception des inégalités : la perception de l'ampleur des inégalités dans la société, le degré auquel elles sont jugées plus ou moins illégitimes, et enfin le degré auquel la personne elle-même se sent personnellement affectée.

Douze types d'inégalités ont été catalogués par cette étude à savoir : inégalités de revenu, de patrimoine, de l'emploi, d'éducation, d'accès aux soins médicaux, des risques technologiques, d'origine ethnique, de sexe, d'âge, d'insécurité, de logement et de pénibilité du travail.

Pour tenter d'expliquer les perceptions des inégalités sociales et leurs variations éventuelles, ils ont travaillé sur plusieurs hypothèses quant aux théories explicatives en distinguant essentiellement six théories possibles. Pour permettre d'approfondir le débat économique et analytique sur la question, nous avons jugé de les présenter brièvement dans cette étude car elles apportent un éclairage assez instructif sur la question de la perception des inégalités et de la justice :

- a) *La théorie de légitimation de l'existant* : selon cette théorie les personnes adapteraient leurs normes standards à leur perception de la situation ; ce que les gens pensent être la réalité déterminerait finalement ce qu'ils pensent devoir être la réalité ;
- b) *La théorie de la justification par l'intérêt bien compris*. « Intérêt bien compris » ne renvoie pas, selon les auteurs de l'étude, à l'interprétation qu'en donne John Rawls, qui s'intéresse aux choix que feraient des personnes placées sous un « voile d'ignorance », c'est-à-dire ne sachant pas quelle serait leur position personnelle dans les sociétés qu'elles doivent évaluer ; Ils se sont plutôt intéressés à des personnes qui savent quelle est leur position. Les personnes situées au bas de la hiérarchie sociale seraient alors conduites à condamner plus souvent les inégalités, tout simplement parce qu'elles en

²⁹ - Olivier Galland Yannick Lemel Alexandra Frénod, « Comment expliquer la perception des inégalités en France ? », Working paper du Groupe d'étude des méthodes de l'Analyse sociologique de la Sorbonne in Fondation Maison des Sciences de l'Homme N°52 | octobre 2013

sont elles-mêmes victimes. A l'inverse, les personnes ayant un statut élevé auraient tendance à justifier ces inégalités pour préserver la légitimité de leur position.

- c) *La théorie de la frustration relative*, elle complète et nuance la théorie de la justification par l'intérêt bien compris. Elle repose en effet sur l'idée que l'intérêt en question ne peut être évalué exclusivement de manière absolue, mais peut être aussi considéré d'un point de vue relatif. Cette idée est issue de travaux sociologiques classiques sur la « frustration relative ». Les sociologues ont montré depuis longtemps (Stouffer, 1949, Runciman, 1966) l'influence de ces mécanismes comparatifs sur la représentation des inégalités ;
- d) *La théorie de la justification par l'attribution interne des succès et des échecs*. Elle part de l'idée que les représentations ne se construisent pas uniquement au gré de raisons instrumentales qui conduiraient les riches à justifier les inégalités et les pauvres à les condamner. Les théories psychosociologiques de l'attribution ont montré que les individus peuvent se conduire comme des « psychologues naïfs » en attribuant leur situation, leurs échecs et leurs succès, à des causes internes ;
- e) *La théorie de la justification par la valeur*, elle ne repose plus, comme les précédentes, sur les liens supposés entre la position sociale occupée par les individus et les justifications qu'ils avancent pour interpréter et juger les inégalités. Elle suppose que ces justifications sont en grande partie indépendantes de la position occupée, ou en tout cas exercent un effet qui en est très largement indépendant. C'est donc une théorie de la justification par les valeurs. Cet effet idéologique peut être national : différentes sociétés se distinguent par une vision propre des inégalités.
- f) *La théorie de « l'effet miroir »* : le degré d'inégalité ressenti dans la société serait alors simplement le reflet de l'inégalité réelle, telle qu'elle est mesurée par les indicateurs statistiques habituels. Ce n'est pas la position des personnes dans l'échelle de stratification qui importerait alors, mais la structure de l'échelle de stratification elle-même et le degré auquel elle est inégalitaire.

Les résultats auxquels ils sont parvenus montrent des effets contrastés des différentes variables explicatives selon ces registres de perception des inégalités. Ils ont déduit que « *la position sociale comme les mécanismes de frustration relative expliquent bien l'impact personnellement ressenti, alors qu'ils n'ont pratiquement aucun effet sur la perception globale des inégalités sociales (discriminations)*. A l'inverse, cette dernière est bien expliquée par l'adhésion à des valeurs. **Le registre global d'appréhension des inégalités est donc principalement dépendant d'orientations idéologiques, tandis que le registre personnel est exclusivement dépendant de la position des individus dans la stratification sociale.** ».

2. La perception des inégalités en Tunisie : L'étude de Sigma - KAS

Dans cette section, on essayera, donc, d'analyser la perception des inégalités chez les Tunisiens que la révolution leur a permis d'exprimer librement leur avis et de crier fort leur rejet de l'injustice et de l'inégalité. Cette analyse se basera, essentiellement, sur une étude par sondage, effectuée et publiée en 2019 par Sigma Conseil et la fondation Konrad Adenauer Stiftung³⁰. Bien que nous ne disposions pas d'autres sources pour l'analyse de la question en Tunisie, les résultats de ce sondage pourraient refléter, dans une certaine mesure, la perception des Tunisiens des inégalités et de l'injustice. Elles semblent globalement concorder avec les développements théoriques qui ont précédé et qui montrent qu'il pourrait y avoir un décalage entre les mesures objectives ou quantitatives et la perception des citoyens. Aussi faut-il signaler que ce sondage effectué par Sigma est une enquête d'opinions sur les inégalités qui donne une appréciation subjective basée sur la comparaison sociale. Elle pourrait ne donner qu'imparfaitement une auto-évaluation des inégalités effectives par les concernés. Elle a été entreprise juste avant le début de la pandémie du Covid-19 en Tunisie.

2.1. Présentation de l'étude :

Cette étude s'est articulée autour de 3 axes principaux, à savoir : la Perception de la situation économique globale, l'évaluation de la situation sociale et financière et les attentes des citoyens.

Elle se présente sous une forme d'enquête par sondage entreprise, au cours du mois de décembre 2019, suivant la méthode des quotas selon le genre, l'âge et les catégories socio-professionnelles des Tunisiens ,des deux sexes, âgés de 18 ans et plus.

L'échantillon est composé de 52.2% de femmes et 47.8% d'hommes. Ils se répartissent selon les classes d'âge comme suit :

- 18-30 ans : 30.7%
- 31-40 ans : 26%
- 41-50 ans : 18.7%
- 51-59 ans : 12.3%
- 60 ans et plus : 12.2%.

Quant à la répartition par CSP, elle se présente comme suit :

- 35.7% appartiennent aux classes populaires ;
- 28.6% appartiennent à la classe moyenne inférieure ;
- 30.1% appartiennent à la classe moyenne supérieure ;
- 5.7% appartiennent à la classe aisée.

Toutefois, l'étude n'indique pas quels sont les critères qui ont été utilisés pour définir ces classes.

Pour ce qui est du niveau d'enseignement des personnes interviewées :

³⁰ - Sigma – KAS, « Pour une économie inclusive et compétitive », Tunis, décembre 2019

- 26.7% ont un niveau universitaire ;
- 43.4% ont un niveau d'enseignement secondaire ;
- 25.3% ont un niveau d'enseignement primaire ;
- 4.5% sont analphabètes ;
- 0.1% ont refusé d'indiquer leur niveau.

L'échantillon est composé de 68.1% de personnes vivant dans le milieu urbain et 31.9% dans le milieu rural. Elles se répartissent selon les régions économiques comme suit :

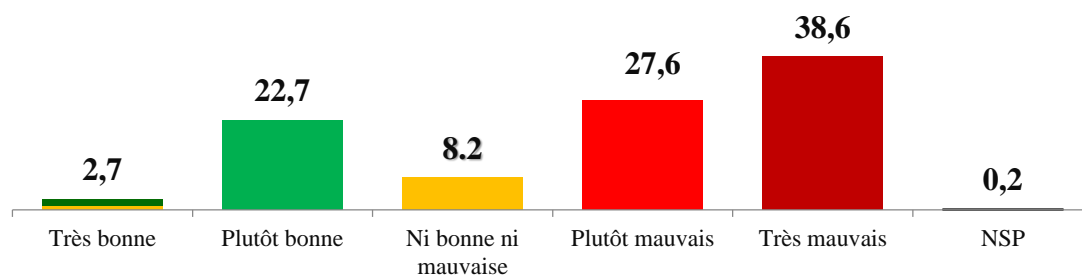
- Grand Tunis : 23.8% ;
- Centre Est : 14.4% ;
- Nord Est : 14.2% ;
- Centre Ouest : 13.9% ;
- Nord Ouest : 10.9% ;
- Sud Est : 9.2% ;
- Sfax : 8.6% ;
- Sud Ouest : 5%.

2.2. La perception de la situation économique personnelle :

Dans sa partie documentaire introductive, l'étude montre que les données comparées , à travers l'indice de Gini, avec d'autres pays, qui ont connu une augmentation des inégalités des revenus (Comme les Etats Unis ou la France entre 2004-2005 et 2016-2017) ou une persistance des inégalités de revenu au même niveau (comme le Maroc entre 1990 et 2013), en Tunisie il apparait, selon les mêmes données, que les inégalités ont connu une évolution ininterrompue vers la baisse. Cependant, il semblerait que le sentiment des Tunisiens et leur perception soient totalement différents de ce que laissent entrevoir ces données statistiques. En effet, les résultats de l'enquête par sondage révèlent que près de 60.3% des Tunisiens interviewés pensent que le fossé entre les classes sociales s'est davantage creusé au cours des cinq dernières années.

Sur le plan de la Perception de la situation économique personnelle, l'étude révèle que 66.2% des personnes jugent leur situation mauvaise ou très mauvaise.

Fig III-1 - Perception des Tunisiens de leur situation économiques



Source: Sigma-Kas

Si en moyenne 38.6% jugent leur situation très mauvaise, ce taux monte à 54.5% chez les classes populaires et à 51.8% chez les personnes issues du Nord-Ouest. **Il reflète très bien les sentiments d'injustice des populations démunies et des régions défavorisées.**

2.3. L'évolution des inégalités :

A la question se rapportant à l'évolution des inégalités au cours des cinq dernières années, 60.3% ont répondu que le fossé entre les classes sociales s'est creusé davantage. Ce pourcentage atteint chez les personnes ayant le niveau universitaire 78.5%, reflétant le degré de conscience de l'élite de l'importance de la question de l'inégalité et de la nécessité de la combattre. Chez les personnes issues du Centre-Est-ce taux est de 69.6%.

19.7% seulement pensent que le fossé entre les classes sociales s'est rétréci, et 19.2% jugent qu'il est resté le même.

Cherchant à analyser les raisons qui expliquent cette situation de l'avis même des personnes interrogées, à travers les réponses à la question « Pourquoi cet écart s'est creusé davantage ? », les résultats montrent que :

- 54.8% des personnes interrogées expliquent, spontanément, cela par l'importance de l'inflation ;
- 29.6% par le chômage et le manque des opportunités d'emploi en général ;
- 19.1% par la corruption des organismes étatiques ;
- 14% par l'inégalité des opportunités économiques ;
- le reste par une multitude d'autres raisons dont, notamment, le manque de volonté économique ou le développement de l'économie informelle...

2.4. La perception de l'appartenance à une classe sociale :

Quant à l'identification des personnes interrogées, l'étude révèle que 67.5% d'entre eux se considèrent comme appartenant à la classe moyenne, 33.5% se considèrent comme appartenant aux classes défavorisées et seuls 0.8% se disent aisés. En outre, force est de constater que 86.2% des personnes de la classe réellement aisée se considèrent comme appartenant à la classe moyenne. Cela traduit le décalage qu'il y a entre la répartition objective des classes sociales et la perception de la population qui aspire à améliorer, constamment, sa situation économique et son statut social. Cela pourrait expliquer dans une certaine mesure la différence entre les données statistiques sur la distribution des revenus et la perception des individus et des groupes de leur situation économique et sociale. Cela concorde dans une large mesure avec les développements théoriques et les études cités supra.

2.5. Evaluation de la situation sociale et financière du pays :

Sur ce plan, 88.2% pensent que la crise économique qui sévissait en fin de l'année 2019, bien avant la crise du Covid 19, avait un impact sur leur vie professionnelle et celle de leurs proches (51.4% un grand impact et 31.3% un impact moyen). Seuls 11.7% pensent qu'elle n'a eu aucun impact sur leur situation. La répartition par région montre que 59.8 % des habitants du Nord-Ouest et 57.3% de ceux du Centre-Ouest considèrent que la crise a fortement impacté

leur situation. Ce taux est aussi fort chez les universitaires dont 59.6% font le même constat. Cela peut paraître paradoxal mais cela pourrait s'expliquer par deux raisons, la première est le degré de conscience des élites de l'importance de la crises et leurs soucis quant à ses impacts sur l'avenir, la seconde est l'importance des chômeurs parmi les diplômés du supérieur qui pensent que la crise ne peut que compromettre davantage leur chances d'accéder à un emploi adéquat conforme à leur formation et à leurs aspirations dans un pays où le chômage des diplômés devient endémique.

Ce mécontentement explicite ou latent risque d'être encore plus exacerbé pendant et après l'approfondissement de la pandémie du Covid et ses implications économiques et sociales, et particulièrement, sur un fond de crise politique qui tarde à trouver un dénouement qui pourrait remettre le pays sur le chemin des réformes et de la croissance.

Les difficultés économiques que vivent les Tunisiens apparait clairement à travers leurs réponses quant à savoir si leurs revenus leur permettraient à faire face aux dépenses de leur ménage puisque 82% déclarent qu'ils ne parviennent que difficilement, ou plutôt difficilement, à finir le mois avec leur revenu. Chez les classes populaires 70.5% ont répondu qu'ils ne parviennent que très difficilement à finir le mois. Ce taux est de 61.5% au Centre-Ouest et de 63.2% chez la classe d'âge 36-40 ans. 15.2% seulement ont répondu pouvoir finir le mois facilement.

A ce sujet, il importe de relever que 76.3% des interviewés placent l'alimentation comme le premier poste de dépense, suivi des dépenses d'eau, d'électricité et de gaz avec 54.5%, la santé arrive en 3^{ème} position avec 37.7%. Les dépenses d'éducation arrivent en 4^{ème} position avec 31.5%. La prépondérance de l'alimentation reflète le niveau encore faible des revenus des Tunisiens.

Les difficultés économiques des ménages tunisiens apparaissent, également, à travers l'endettement puisque 55.7% des personnes interrogées déclarent qu'ils sont endettés. 37.5% jugent leur endettement élevé ou très élevé. 22.2% le jugent acceptable. Aussi, faut-il relever que 69.5% sont incapables d'épargner.

2.6. Impact des inégalités sur les commodités de la vie :

Au niveau des impressions quant à l'impact des inégalités sociales sur l'accès aux différentes commodités de la vie et notamment, aux niveaux de l'éducation, de l'emploi et de la santé, il importe de relever que 63% des Tunisiens pensent que les opportunités d'accès à l'enseignement ne sont pas égales pour toutes les classes sociales. Ce pourcentage monte à 69% en ce qui concerne les chances d'accès à la santé et est encore plus élevé pour l'accès à l'emploi puisqu'il s'établit à 71.6%. Cela traduit une forte conscience chez la majorité des Tunisiens des inégalités d'opportunité pour l'accès aux services publics de base et l'importance qu'ils accordent à l'emploi, la santé et l'éducation.

La dégradation continue de la situation de l'enseignement et de la santé publics depuis la baisse continue de l'engagement de l'Etat dans ces domaines qui constituaient la fierté des Tunisiens et qui garantissaient la promotion sociale depuis l'indépendance expliquent, dans une

large mesure cette perception des inégalités observées dans ces secteurs. Les difficultés rencontrées par les populations vulnérables dans le domaine de la santé, et qui n'ont d'autres recours pour se soigner que l'hôpital public, apparaissent à travers le jugement des citoyens dont 73.1% pensent qu'il est difficile voire, très difficile de trouver les médicaments dans les institutions publiques de santé.

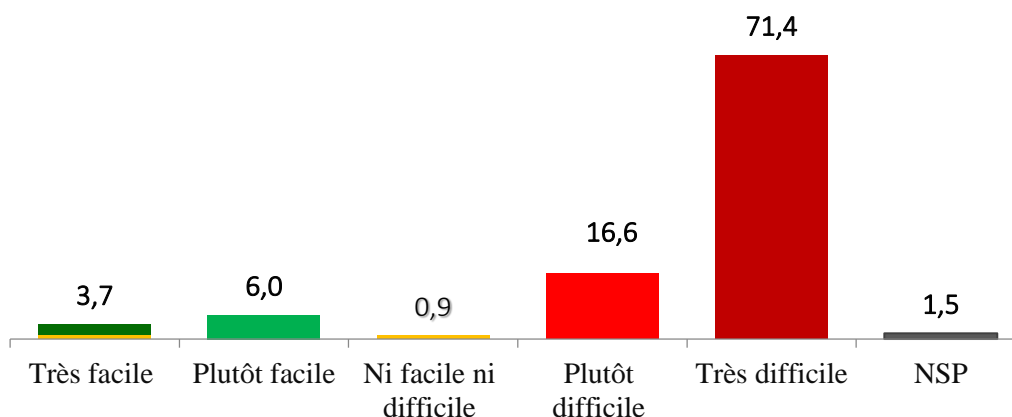
Cela confirme le sentiment général ressenti à travers les débats publics qui déplorent la dégradation du système de la santé publique et que l'on s'achemine davantage vers une santé à double vitesse avec un système privé performant mais de plus en plus inaccessible aux classes défavorisées et même aux classes moyennes pour les pathologies lourdes. Les déséquilibres des caisses de sécurité sociales et les inégalités qui existent entre les différents régimes ne font qu'aggraver davantage cette situation. Et la pandémie du Covid ne manquera certainement pas de renforcer ces sentiments de frustration.

2.7. L'accès à l'emploi et l'inclusion financière :

La persistance du chômage et la hausse continue du taux de chômage des jeunes et des diplômés, notamment dans les régions défavorisées dont les habitants considèrent qu'ils sont doublement pénalisés, constitue la raison profonde de ce sentiment.

L'accès à l'emploi constitue sans nul doute l'une des difficultés majeures auxquelles sont confrontées les jeunes et plus particulièrement ceux issus des régions défavorisées de l'intérieur du pays. Et cela rejaillit sur la perception de ces jeunes et de leurs familles. Aussi le sentiment de frustration apparaît-il clairement dans leurs réponses qui révèlent que 88% pensent que l'accès à l'emploi dans le secteur public est très difficile ou difficile. Ce taux est légèrement moindre pour l'accès à l'emploi privé (80%). ce qui montre que l'emploi public conserve toujours son aspect attrayant dans l'imaginaire tunisien alors que les possibilités d'emploi dans ce secteur sont en train de s'amenuiser au fil des années et particulièrement par ces temps de crise des finances publiques. (Seuls 9.6% jugent l'accès à l'emploi public facile ou très facile, contre 17.5% pour l'emploi dans le privé). Ces résultats confirment les conclusions des études présentées ci-haut, notamment en ce qui relève de la frustration relative et solidaire.

Fig III-2 : Les opportunités d'emploi dans le secteur public



Source: SIGMA-KAS

Mêmes les programmes d'aide à l'entrepreneuriat sont considérés difficiles ou très difficiles d'accès par 66.8% des Tunisiens.

En effet, sur le plan de l'inclusion financière et l'accès aux crédits bancaires, 58% des sondés jugent l'accès aux services bancaires difficile (19.9%) ou très difficile (38.2%). L'accès aux crédits de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) censée être la banque destinée par les pouvoirs publics pour les microcrédits et les promoteurs de petits projets, est également jugé difficile ou très difficile. En revanche l'accès aux microcrédits d'autres institutions spécialisées dans ce genre de crédits destinés aux moins lotis (tels que Enda, Microcred ou autres...) semble être plus aisé puisque 50.2% le jugent facile ou très facile.

Ces difficultés d'accès à l'emploi et aux crédits constituent, en plus de celles invoquées au niveau de l'éducation et de la formation, des entraves qui limitent les possibilités d'insertion des jeunes au marché du travail salarié ou indépendant. Elles constituent, en fait, des obstacles majeurs qui sapent les bases de la promotion et la mobilité sociales et perpétuent, donc, la pauvreté et l'exclusion à travers les générations, les catégories sociales et les régions.

Ces jugements montrent sans équivoque que la question de l'emploi et l'accès au marché du travail constitue une préoccupation majeure des Tunisiens car elle se trouve au centre du concept du développement inclusif et conditionne l'accès à la santé, à la protection sociale et la mobilité sociale. Elle est fortement liée aux disparités régionales et aux inégalités dans les domaines de l'éducation et de l'accès aux technologies. Le travail décent et justement rémunéré, qu'il soit salarié, indépendant ou agricole constitue le principal outil de combattre la pauvreté et l'exclusion et par conséquent les inégalités extrêmes.

L'éducation et l'emploi constituent, donc et sans nul, doute les leviers essentiels de la mobilité sociale sachant que plusieurs études ont montré qu'il y a une forte corrélation entre les inégalités extrêmes et le manque de mobilité sociale³¹. A titre d'exemple, une étude menée au Pakistan, a montré qu'un garçon né en milieu rural de parents faisant partie des 20 % les plus pauvres de la population a seulement 1,9 % de chance d'intégrer le quintile des plus riches³². Dans le même esprit, Stiglitz a montré qu'aux Etats-Unis près de la moitié des enfants nés de parents pauvres continueront à percevoir des revenus faibles une fois parvenus à l'âge adulte³³. Aussi faut-il souligner l'importance de la mobilité sociale pour casser le cercle vicieux de reproduction de la pauvreté.

A cet effet, il importe de relever que le dernier rapport social mondial publié par les Nations Unies en 2020, indique que dans tous les pays, il existe un lien étroit entre l'augmentation des inégalités et la baisse de la mobilité sociale. L'expérience de certains pays, comme ceux d'Europe du Nord, qui bénéficient d'une mobilité intergénérationnelle élevée et de faibles inégalités, montre le rôle que les politiques et les institutions peuvent jouer dans la

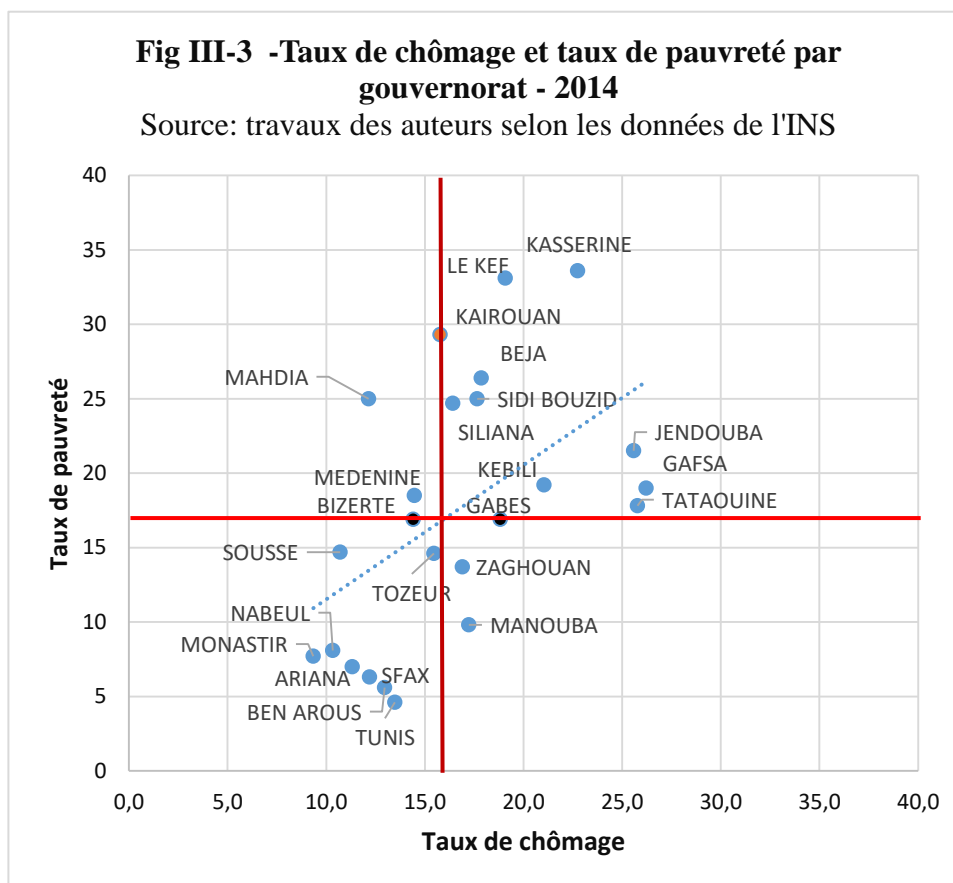
³¹ - M. Corak (2012), « Inequality from Generation to Generation: The United States in Comparison »

³² . S. A. Javed et M. Irfan (2012), « Intergenerational Mobility: Evidence from Pakistan Panel Household Survey », Islamabad : Institut pakistanais de l'économie du développement, p.13-14.

³³ J. Stiglitz (2012), The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future, Penguin, p.23

médiation de l'influence des caractéristiques des parents sur la réussite future de leurs enfants, en particulier grâce au financement public de l'éducation.

Les relations entre le chômage et la pauvreté ainsi que les disparités régionales en Tunisie apparaissent clairement dans la figure suivante qui a été établie sur la base du recensement de 2014 et l'enquête consommation des ménages en 2015 (INS).



Ce graphique montre qu'il y a une corrélation entre les taux de pauvreté et du chômage. Les gouvernorats qui enregistrent des taux de chômage et de pauvreté élevés (supérieurs ou égaux à la valeur médiane) se trouvent dans le carré supérieur droit. Ils sont au nombre de 10. Ils regroupent les régions de l'intérieur du pays du nord du centre et du sud. 9 gouvernorats enregistrent des taux inférieurs aux médianes des deux variables, elles se situent essentiellement sur les côtes de l'est du pays. Seuls les gouvernorats de Mahdia, Médenine (avec des taux de pauvreté élevés et des taux de chômage faibles), Zaghouan et Manouba (avec des taux de pauvreté faibles malgré des taux de chômage élevés) dérogent à la règle. Ces deux gouvernorats intérieurs du nord-est généralement plus favorisé, sont essentiellement agricoles, donc, caractérisés par un fort taux de chômage, mais ils constituent une zone périurbaine du Grand Tunis et le lieu de résidence de milliers d'habitants appartenant aux classes moyennes et travaillant dans la capitale et dont les dépenses influent sur la dépense moyenne du gouvernorat.

2.8. Et demain ? espoirs, attentes et solutions proposées :

Cependant, malgré ces jugements, plus ou moins sévères, de la situation des inégalités dans leur pays, les Tunisiens continuent à garder un certain degré d'optimisme, puisque, selon ce même sondage, 60.3% d'entre eux sont optimistes quant à l'avenir de leurs enfants contre 35.5% de pessimistes ou très pessimistes (25.4%). Cette proportion de très pessimistes monte à 30.4% au Centre-Est et à 32.5% chez la classe d'âge 56-59 ans c'est-à-dire dans les régions qui étaient mieux loties et les générations qui ont vécu de meilleures conditions socio-économiques et des services publics plus performants et de meilleure qualité. Ces résultats devraient, faire l'objet d'une réévaluation après les effets de la crise du Covid-19 et ses implications économiques, sociales et sanitaires ainsi que celles de la crise politique dans laquelle le pays est embourbé depuis l'été 2020 et qui tarde à trouver une issue qui puisse contribuer à faire entrevoir aux Tunisiens une lueur qui indique le bout du tunnel.

Pour ce qui est des attentes des Tunisiens et leurs préconisations pour l'amélioration la situation économique et les conditions de vie pour la classe moyenne, 50.3% des sondés pensent que la lutte contre le chômage constitue la première des priorités, suivie de l'amélioration du pouvoir d'achat et du cours de la monnaie nationale avec 40.1%. L'encouragement de l'entrepreneuriat arrive en 3^{ème} position avec 21% sachant que l'étude a inventorié une multitude de réponses à cette question, dont la nécessité de combattre les inégalités notamment dans le domaine de la fiscalité, de la santé de l'éducation et entre les régions ainsi que de la lutte contre la corruption et le favoritisme.

Quant aux solutions proposées pour combattre les inégalités sociales :

- 97.6% pensent qu'offrir un éventail plus large des opportunités de formation tout au long de la vie est nécessaire pour réduire les écarts entre les classes sociales ;
- 89.5% pensent qu'il faille instaurer des lois fiscales plus équitables forçant les personnes aisées à payer des impôts proportionnels à leurs revenus et
- 81.9% sont d'accord pour Revoir le système de subvention en vue de cibler seulement les personnes défavorisées.

Toutefois, il importe de souligner que les solutions proposées, comme les avis recueillis dans ce sondage, ne sont pas déclinées par sexe, ce qui ne permet pas l'analyse de la perception des inégalités selon le genre.

3. L'indice du bonheur, un révélateur de la perception au regard de la situation économique, sociale et politique

A perception des Tunisiens de l'inégalité peut être approchée, indirectement aussi, à travers l'indice mondial du bonheur, lancé depuis 2012 par les Nations Unies en vue d'intégrer le bien-être et le bonheur comme paramètres pour mesurer le développement qui jusqu'à présent, a été mesuré avec des données purement économiques. La dernière estimation de cet indice relative à 2020, a été publiée le 20 mars 2021 à l'occasion de la journée internationale du bonheur dans le Rapport mondial du bonheur 2021.

Cet indice tente de mesurer le bonheur des citoyens d'un pays à travers plusieurs indicateurs objectifs tels que le PIB, les transferts sociaux, l'espérance de vie... et des critères subjectifs en calculant un score selon la méthode de Cantril se basant sur un échantillon représentatif à qui on demande de noter la qualité de la vie dans son pays sur une échelle de 0 à 10. Puis une corrélation est établie avec des indicateurs statistiques de 14 domaines liés au bien être tels que les affaires et les finances, l'engagement citoyen, communication et technologie, diversité, éducation et famille, bien-être, environnement et énergie, nourriture et logement, gouvernement et politique, justice et sécurité, santé, religion et éthique, accès aux transports et accès au travail.

Les résultats publiés dans le rapport mondial de 2021 montrent que ce sont toujours les pays nordiques qui se trouvent en haut du classement de 2020 avec La Finlande à la tête du classement 2020 avec un score de 7.809 suivie du Danemark avec 7.646.

S'agissant de la Tunisie, elle arrive en 137^{ème} position sur 165 pays avec un score de 4.392, en continuelle régression au cours des cinq dernières années (5.045 en 2016, 4.805 en 2017, 4.592 en 2018, 4.461 en 2019).

La comparaison avec les pays arabes montre, encore plus, la détérioration de la situation de la Tunisie sur ce plan et le sentiment d'insatisfaction et de frustration des Tunisiens puisque leur pays occupe la 15^{ème} place au niveau des 22 pays arabes ; loin derrière les monarchies pétrolières du golfe (mieux classées du fait de leurs données économiques et financières) mais aussi derrière la Libye, le Maroc, l'Algérie, l'Iraq, le Liban, la Somalie, la Jordanie et la Palestine.

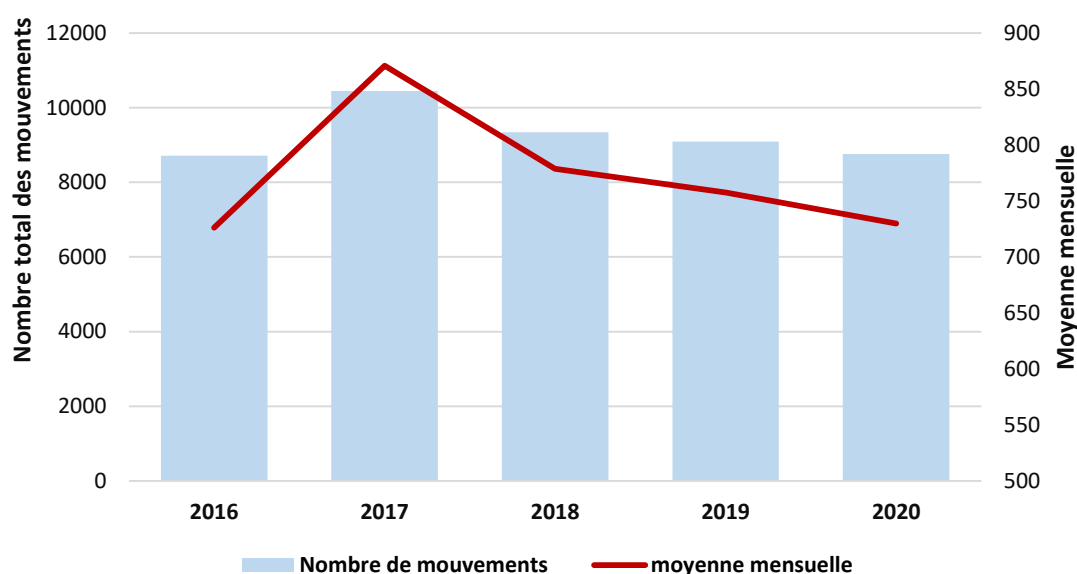
Sur le plan du classement des principales villes sur le plan du bien-être subjectif, Tunis arrive à la 166^{ème} position avec un score de 4.456, ne devant, au niveau des villes arabes, que Khartoum, le Caire, Gaza et Sanaa.

Au vu de ces indicateurs, il y a lieu de constater que la Tunisien, dix ans après la révolution qui a éveillé en ses citoyens des espoirs et des attentes pour plus de justice sociale et plus de prospérité, se trouve encore dans une situation précaire, qui n'offre aucune perspective d'avenir à une bonne partie de sa jeunesse. Elle ne peut enregistrer que des contre-performances au niveau de tous les indicateurs subjectifs, quand bien même elle peut réaliser quelques avancées sur le plan purement économique. Mais quand l'économie, elle-même, entre dans des zones de turbulences, dues aussi bien à des facteurs structurels internes, en l'absence d'une vision claire et de réformes urgentes pour les combattre, et des facteurs exogènes défavorables, dont la pandémie du covid 19, on ne peut s'attendre qu'à la montée d'un fort sentiment de mécontentement généralisé même chez les classes sociales considérées plus ou moins aisées. La situation de blocage politique et institutionnel qui perdure depuis des mois ne peut que contribuer au sentiment de malaise généralisé et pourrait conduire à des troubles, voire à un soulèvement général dont l'issue ne peut être prédite.

4. Les mouvements sociaux, un reflet du mécontentement populaire et de l'injustice sociale.

A ce sujet, force est de constater que les rapports du Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux sur les mouvements sociaux fournissent un outil fort utile pour essayer d'apprécier les tensions sociales à travers les statistiques relatives aux mouvements sociaux de protestation. D'après ces rapports on constate qu'après une flambée des protestations en 2017 avec un pic de 10452 mouvements recensés et une croissance de leur nombre de près de 20% par rapport à 2016, une tendance à la baisse a été amorcée depuis 2018. Mais un regain des tensions a été enregistré à partir du 4^{ème} trimestre 2020, notamment, avec les protestations consécutives aux décisions de restriction de travail de certaines activités en raison de la deuxième vague de la pandémie du Covid19.

Fig III-4 - Evolution des mouvements sociaux en Tunisie

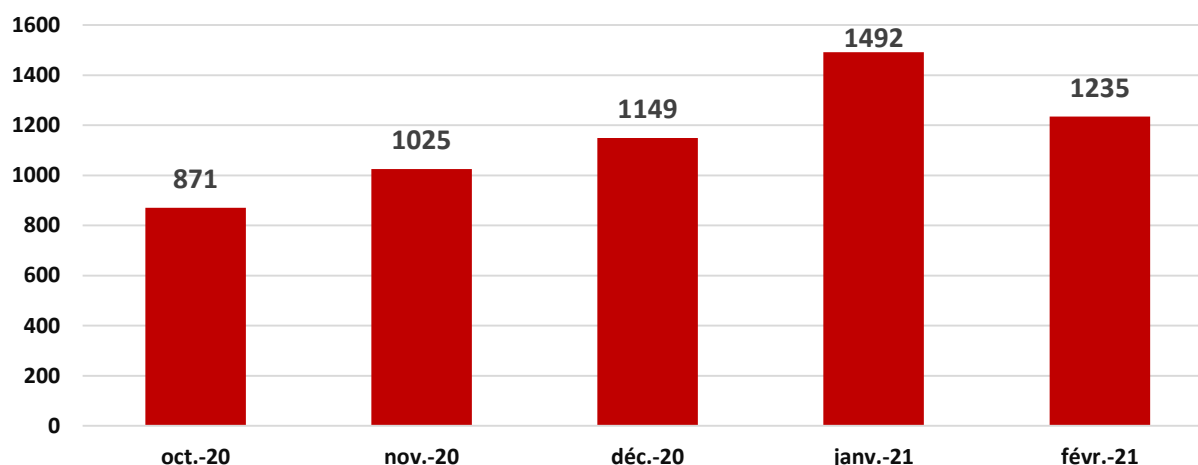


Source: OST-FTDES, décembre 2020

Au cours de l'année 2020, le nombre de mouvements sociaux s'est établi à 8759 mouvements dont 5727, soit 65.4% étaient à caractère anarchique ou spontané. Le pic de l'année n'a pas été enregistré, comme auparavant, au mois de janvier mais au mois de décembre avec 1149 mouvements, soit plus d'une fois et demie la moyenne mensuelle de l'année.

Cette tendance à la hausse s'est poursuivie jusqu'au mois de janvier 2021 au cours duquel 1492 mouvements ont été enregistré dénotant l'exacerbation des problèmes économiques, sociaux et politiques qui pèsent de tout leur poids sur le climat général du pays. Et bien qu'une relative baisse a été enregistrée en février avec 1235 mouvements, il importe de relever que ce niveau représente près du double des mouvements enregistrés au cours du même mois de 2020 (705).

Fig III- 5 - Evolution mensuelle des mouvements sociaux - fin 2020 et début 2021



Source: OST-FTDES, décembre 2020

L'analyse de ces revendications par région montre bien que ce sont les régions le plus touchées par le chômage et la pauvreté et, en conséquences, où les inégalités spatiales et sociales sont les plus ressenties qui sont au-devant des régions qui manifestent haut et fort leur mécontentement. En effet, c'est dans les cinq gouvernorats de Gafsa, Kairouan, Sidi Bouzid, Tataouine et Kasserine, que ce concentrent plus de 60% des mouvements.

Ces mouvements reflètent le degré d'exaspération et le mécontentement d'une population qui ressent un fort sentiment d'injustice et n'accepte plus de voir perdurer les inégalités régionales et sociales dans un climat politique délétère et des gouvernements successifs incapables de mettre en œuvre une véritable politique à même de combattre toutes les formes des inégalités considérées comme inacceptables et qui ont été les véritables déclencheurs de la révolution de 2011 dont le slogan principal était « Travail, liberté et dignité nationale ». **Aussi, la perception générale de l'inégalité apparaît, aujourd'hui comme un sentiment partagé et qui doit faire l'objet, de la part des pouvoirs publics, des décideurs et de toutes les parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, d'une attention particulière. La question de l'inégalité devrait être placée au centre des choix et des priorités des politiques de développement économique et social durable et intégré dont un des objectifs majeurs devrait être la lutte contre toutes les formes des inégalités et notamment les inégalités régionales endémiques et la remise en question du modèle de développement qui produit une Tunisie hiérarchisée. Il y va de la cohésion et de la paix sociales et de la stabilité du pays.**

5. Inégalité et mobilité sociale

L'importance de la question de la mobilité sociale intergénérationnelle et son effet sur la rupture du cercle vicieux de la reproduction des inégalités apparaît clairement à travers plusieurs études et notamment celle publiée en 2010 dans la publication « réformes

économiques : objectif croissance » de l'OCDE³⁴. Dans cette étude il est établi que la mobilité sociale intergénérationnelle reflète l'inégalité des chances et dénote la relation entre le statut socio-économique des parents et celui des enfants atteignant l'âge adulte, en ce sens que le milieu parental influence les résultats des descendants en matière d'éducation, de revenus et de rémunération dans la quasi-totalité des pays concernées par l'étude. En effet, au Royaume Uni, en Italie, aux Etats-Unis et en France, les pères à rémunération élevée transmettent à leurs fils au moins 40% de l'avantage économique qu'ils détiennent sur les pères à rémunération faible. Ce qui indique une forte persistance intergénérationnelle donc une mobilité sociale plus faible. A contrario, dans les pays nordiques, au Canada et en Australie, la persistance intergénérationnelle est relativement faible ; moins de 20% de l'avantage salarial étant transmis par les pères à leur fils. En conséquence, les politiques publiques et le cadre institutionnel peuvent influencer la mobilité sociale en agissant sur les inégalités intergénérationnelles des revenus.

Cette étude a montré, par ailleurs, que l'éducation, à côté des salaires, est un vecteur clé de la persistance intergénérationnelle. Aussi, l'accueil et l'éducation de la petite enfance peuvent-elles, également, promouvoir la mobilité sociale intergénérationnelle. En outre, la mixité sociale dans les établissements scolaires est de nature à favoriser la mobilité sociale.

Les résultats de l'étude montrent que les inégalités en matière d'études secondaires sont susceptibles de se traduire par des inégalités au niveau de l'enseignement supérieur, puis par des inégalités salariales. À titre d'exemple, au Danemark, en Finlande, en Italie et au Luxembourg, la probabilité de faire des études supérieures pour un fils dont le père a lui-même une formation supérieure dépasse de plus de 30 points celle d'un fils dont le père n'a eu qu'une formation du deuxième cycle du secondaire. De plus, on constate une diminution, estimée en points de pourcentage, de la probabilité pour un fils de faire des études supérieures, étant donné que son père avait une formation inférieure au second cycle de l'enseignement secondaire, par rapport à un fils dont le père avait fait des études secondaires du deuxième cycle.

Il est établi, donc que la mobilité sociale intergénérationnelle tend à être plus faible dans les sociétés les plus inégalitaires et que les politiques publiques redistributives sont de nature à renforcer la mobilité sociale intergénérationnelle. Aussi, les politiques publiques qui faciliteraient l'accès à l'éducation des individus issues des familles défavorisées (telles que l'orientation tardive des élèves afin d'encourager la mixité sociale à l'école, les systèmes de bourses ou de prêts financés par l'Etat qui permettent aux étudiants de moins dépendre de leurs parents pour leurs études supérieures...) stimulent la mobilité sociale et sont également profitables à la croissance économique.

Les études, citées ci-haut, ont bien montré, qu'il y a une forte corrélation entre les inégalités extrêmes et le manque de mobilité sociale³⁵. (Etude de S. A. Javed et M. Irfan (2012), «Intergenerational Mobility: Evidence from Pakistan Panel Household Survey», et l'étude « The price of inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future »³⁶).

³⁴ - "Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE", in « réformes économiques : objectif croissance », OCDE 2010.

³⁵ - M. Corak (2012), « Inequality from Generation to Generation: The United States in Comparison »

³⁶ J. Stiglitz (2012), *The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future*, Penguin, p.23

5.1. Le Rapport Mondial sur la Mobilité Sociale 2020 :

Encadré III- 1 - LE CONCEPT DE MOBILITE SOCIALE Selon le Rapport mondial sur la mobilité sociale 2020 - F E M

Le concept de mobilité sociale est large. Il peut être compris en termes relatifs ou absolus entre générations. De plus, il peut être mesuré en référence à un large éventail de résultats, comme la santé ou la réussite scolaire - en plus des niveaux de revenu.

La mobilité sociale peut également être comprise comme un mouvement «vers le haut» et «vers le bas», où les gens voient leur situation devenir meilleure ou pire que ceux de leurs parents ou au cours de leur propre vie.

* Les différentes dimensions de la mobilité sociale :

- **Mobilité intra-générationnelle** : La capacité pour un individu de se déplacer entre classes socio-économiques au cours de sa propre vie.
- **Mobilité intergénérationnelle** : La possibilité pour un groupe familial de progresser en haut, ou en bas, de l'échelle socio-économique à travers la durée d'une ou plusieurs générations.
- **Mobilité absolue des revenus** : La capacité pour un individu de gagner, en termes réels, autant ou plus que leurs parents au même âge.
- **Mobilité éducative absolue** : La capacité d'un individu à atteindre des niveaux d'éducation supérieurs à ceux de leurs parents.
- **Mobilité relative des revenus** : Dans quelle mesure le revenu d'un individu est-il déterminé par le revenu de ses parents.
- **Mobilité éducative relative** : Dans quelle mesure le niveau d'éducation d'un individu est-t-il déterminé par leur niveau de scolarité de ses parents.

* Les piliers de l'Indice Global de Mobilité Sociale :

1. La santé
2. L'éducation (Accès, qualité et égalité de l'éducation et l'apprentissage le long de la vie)
3. L'accès à la technologie
4. Opportunités du travail décent (Opportunités de travail, Salaires décents, conditions de travail).
5. Protection sociale et Institutions inclusives.

Publié par le Forum Economique Mondial, ce rapport apporte des éclairages sur l'évolution de la mobilité sociale et les performances des différents pays dans ce domaine. Il indique que si la mondialisation et la quatrième révolution industrielle ont généré des avantages pour la société, en élevant le niveau de vie de milliards de personnes et sortir des millions d'habitants de la pauvreté, ils n'en demeure pas moins qu'ils ont, aussi, contribué à exacerber les inégalités dans nos sociétés. Et cela, même dans les pays qui ont connu une croissance rapide. Les conséquences sociales et économiques des inégalités sont profondes et engendrent de profonds sentiments d'injustice croissants, de la précarité, une perception de perte d'identité et de dignité, un affaiblissement du tissu social, une dégradation de la confiance dans les institutions, et une érosion du contrat social. La réponse à cette situation, selon le rapport, doit inclure « *un effort concerté pour créer de nouvelles voies d'accès à la **mobilité socio-économique**, en veillant à ce que chacun ait des chances de succès équitables.* »

Le Rapport montre que les cinq pays nordiques (Danemark, Norvège, Finlande, Suède et Islande) arrivent en tête du classement mondial de l'Indice Global de Mobilité Sociale (comprenant 82 pays) avec des scores compris entre 85.2 et 82.7.

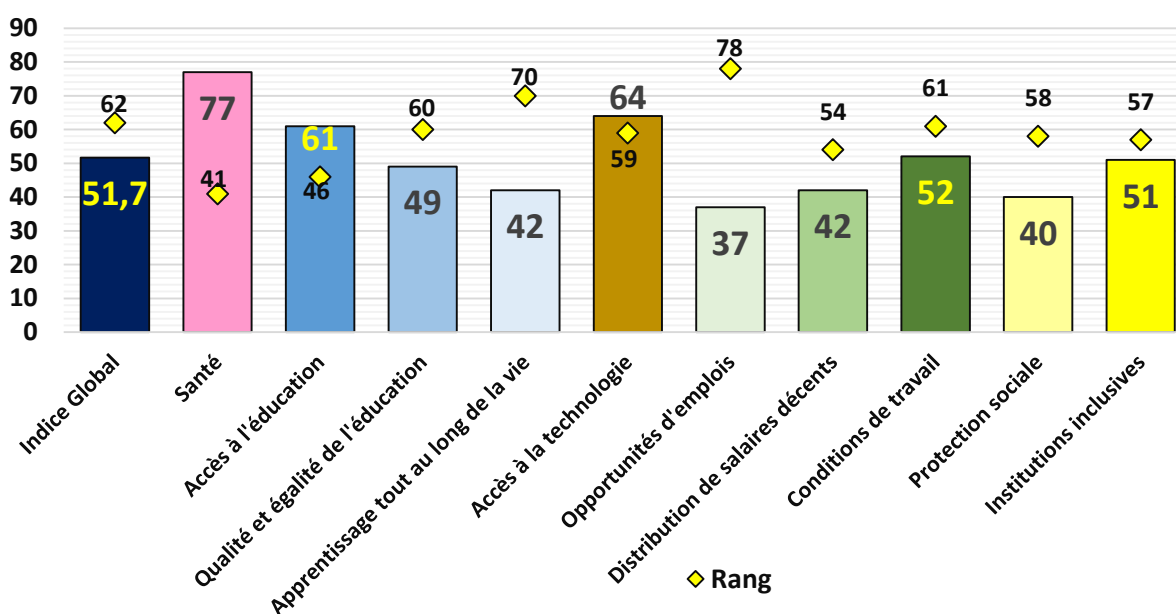
Dans ce classement la Tunisie occupe la 62^{ème} position avec un score de 51.7 points, suivie, pour les pays d'Afrique du Nord dont les données sont disponibles, par l'Egypte 71^{ème} avec un score de 44.8 et du Maroc, 74^{ème} avec un score de 43.7 points.

Les scores par pilier montrent que la Tunisie occupe le 41^{ème} rang avec un score de 77 points au niveau de la santé, le 46^{ème} rang sur le plan de l'accès à l'éducation avec un score de 61 points. Cependant ce score chute à 42 pour ce qui est de la qualité et de l'égalité en matière d'éducation et se classe à la 60^{ème} place dans le classement au niveau de ce pilier. Pour ce qui est de l'apprentissage tout au long de la vie ses performances sont encore plus médiocres avec un score de 42 ce qui la place à 70^{ème} place du classement. Quant à l'accès à la technologie, son score est de 64 point et elle occupe le 59^{ème} rang.

Sur le plan du travail, le score de la Tunisie est très faible au niveau des opportunités d'emploi puisqu'il s'établit à 37 points seulement avec une place très reculée du classement, soit 78^{ème} sur 82 pays. Les performances au niveau des salaires décents sont, également, faibles avec un score de 42 points ce qui la place au 54^{ème} rang des pays concernés.

Pour les conditions du travail, la Tunisie occupe le 61^{ème} rang avec 52 points. Sur le plan de la protection sociale, elle arrive en 58^{ème} position avec un score relativement faible de 40 points. Au niveau des Institutions inclusives le score est de 51 points, ce qui la place à la 57^{ème} place du classement.

Fig II- 6 - Indice de Mobilité Sociale 2020 - Tunisie



Source: Rapport Mondial de Mobilité Sociale 2020 - WEF

Ce constat montre qu'il y a encore des efforts à accomplir pour refaire le chemin perdu au niveau de la mobilité sociale, notamment sur les plans de la qualité et l'équité de l'éducation, de consolider les acquis en matière de santé et de promouvoir les rémunérations et les conditions du travail ainsi que du renforcement du système de protection sociale et de la croissance inclusive. L'accès à la technologie et la préparation des jeunes aux mutations technologiques rapides et aux transformations du monde du travail constituent, également, des priorités et des conditions nécessaires pour réintégrer le cercle vertueux de la mobilité sociale et briser les processus de reproduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale.

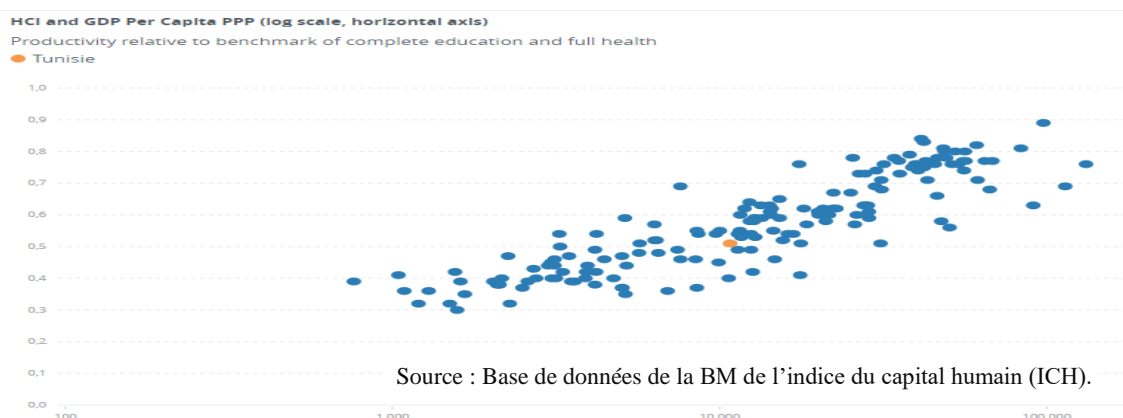
Le nouvel indice élaboré par la Banque Mondiale sur l'Indice du Capital Humain constitue un autre outil pour évaluer les capacités des pays à garantir un meilleur avenir à leurs ressources humaines et à promouvoir la mobilité sociale.

5.2. L'Indice du capital humain, un nouvel indicateur

La base de données de l'indice de capital humain (ICH), initiée dans le cadre du Projet Capital Humain de la Banque Mondiale, fournit des données au niveau des pays pour chacune des composantes de l'indice de capital humain, ainsi que pour l'indice global, désagrégé par sexe. L'indice mesure la quantité de capital humain qu'un enfant né aujourd'hui peut espérer atteindre à 18 ans, compte tenu des risques de mauvaise santé et de mauvaise éducation qui prévalent dans le pays où il vit. Il est conçu pour mettre en évidence la façon dont les améliorations des résultats actuels en matière de santé et d'éducation déterminent la productivité de la prochaine génération de travailleurs, en supposant que les enfants nés aujourd'hui connaîtront au cours des 18 prochaines années les opportunités en matière d'éducation et les risques de santé auxquels sont actuellement confrontés les enfants de ce groupe d'âge.

Le graphique ci-dessous relatif à la distribution de l'ICH par PIB par tête (en \$PPA), téléchargé de la base de données de la Banque Mondiale consacrée à cet indice, montre que la Tunisie se positionne presque au centre de la dispersion avec un indice de 0.52. Pour certains pays dont le PIB est presque équivalent, la Tunisie semble moins bien lotie que la Jordanie, la Jamaïque ou l'Indonésie.

Fig III – 7 – Indice du Capital Humain et PIB par tête



Dans son entourage géographique, La Tunisie est devancée par l'Algérie avec un ICH de 0.53, grâce, notamment au nombre d'années d'études, mais elle devance le Maroc, l'Egypte loin devant la Mauritanie. Les performances de la Tunisie, sur le plan de la qualité de l'enseignement et sur les indicateurs de santé expliquent son avance toute relative sur ses voisins.

Tableau II - 1 - Indice de Capital Humain 2020

	Tunisie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Egypte
Probabilité de survie jusqu'à l'âge de 5 ans¹ (0-1)	0.98	0.98	0.98	0.92	0.98
Nombre d'années d'études attendues² (0-14)	10.6	11.8	10.4	7.7	11.5
Score de test harmonisé³ (300-625)	384	374	380	342	356
Nombre d'années d'études harmonisé	6.5	7.1	6.3	4.2	6.5
Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans non rabougris⁴ (0-1)	0.92	0.88	0.85	0.77	0.86
Taux de survie à l'âge adulte⁵ (0-1)	0.91	0.91	0.93	0.80	0.86
Indice de Capital Humain	0.52	0.53	0.50	0.38	0.49

Source : BM

- **1 : La probabilité de survie jusqu'à l'âge de 5 ans** est calculée en soustrayant de 1 le taux de mortalité des moins de 5 ans.
- **2 : Les années de scolarité attendues** sont calculées comme la somme des taux d'inscription spécifiques par âge entre 4 et 17 ans
- **3 :** La base de données harmonise les scores des principaux programmes internationaux de test du rendement des élèves.
- **4 :** Le **Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans non rabougris** est calculée en soustrayant de 1 le taux d'enfants rabougris des moins de 5 ans.
- **Le taux de survie des adultes** est calculé en soustrayant de 1, le taux de mortalité des 15-60 ans.

Toutes ces données montrent l'importance et l'attention qui devraient être accordées à ces secteurs considérés comme les moteurs de l'ascenseur social et de la mobilité intergénérationnelle afin de briser le cercle vicieux de la reproduction de la pauvreté et des inégalités.

Après cet examen de l'évolution globale des inégalités de revenus telles qu'elles apparaissent dans les bases de données internationales et de la perception des citoyens dont la majorité pensent que le fossé des disparités socio-économiques s'est creusé davantage et que le processus de mobilité sociale ne fonctionne plus comme par le passé, dans les chapitres thématiques suivants, nous nous proposons d'examiner plus profondément les différents aspects des inégalités et de l'incidence des politiques publiques dans ces différents domaines.

CHAPITRE IV

LES INEGALITES EN TUNISIE SELON LES REVENUS, LES DEPENSES ET LE PATRIMOINE

Maher GASSAB *

** Professeur de sciences économiques, Université de Manouba.*

CHAPITRE IV : LES INEGALITES EN TUNISIE SELON LES REVENUS, LES DEPENSES ET LE PATRIMOINE

Il va sans dire que la dimension la plus considérée dans la littérature sur les inégalités est celle des inégalités des revenus. Néanmoins, malgré son importance, la perspective de l'inégalité des revenus, bien que fondamentale, ne fournit en réalité qu'une vision unidimensionnelle et limitée de l'inégalité. Par ailleurs, en plus du manque de statistiques détaillées et fiables en Tunisie sur la question, il est à noter l'usage d'indicateurs de mesure de plus en plus critiqués. Partant de ce constat, ce chapitre essaie de dépasser ces limites, en se focalisant sur des données et analyses récentes pour porter un éclairage nouveau et plus objectif sur la réalité des inégalités des revenus, des dépenses et du patrimoine dans le pays.

Ce chapitre vise à synthétiser les résultats les plus marquants des principaux travaux sur la question des inégalités des dépenses des ménages en Tunisie (Section 1)³⁷. En se limitant aux enquêtes sur les dépenses des ménages de l'INS, ces nombreux travaux aboutissent à des résultats quasiment similaires et de plus en plus critiqués, car ils ne reflètent que partiellement la réalité de l'évolution des inégalités en Tunisie ou dans ses régions. C'est ainsi la section 2 se penchera à présenter les principaux résultats de l'étude de Zighed (2018)³⁸, consacrée à l'analyse de l'évolution des inégalités des revenus de travail en Tunisie sur la période 2003-2016. La section 3 examinera la question des inégalités du patrimoine en Tunisie, un thème très peu étudié en raison du manque de données statistiques assez fiables sur la question. Ce chapitre conclut par des recommandations en matière de politiques publiques en vue de réduire les inégalités des dépenses, des revenus et du patrimoine en Tunisie.

1. La mesure des inégalités des dépenses en Tunisie : des résultats intrigants

Faute de données, la mesure des inégalités des revenus en Tunisie se fonde essentiellement sur les dépenses des ménages fournies par les Enquêtes Nationales sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des Ménages, publiées par l'INS. Cette section utilisera principalement les données sur les dépenses des ménages collectées sur des échantillons de minimum 5000 familles réparties sur le territoire tunisien selon les grandes zones démographiques et le milieu (rural ou urbain). Ces données seront complétées par les données de la Banque Mondiale.

Dans un premier temps, seront analysés les indicateurs globaux des inégalités des dépenses en Tunisie. Ensuite, de telles inégalités seront étudiées à l'échelle intrarégionale et

³⁷ - Plusieurs travaux ont traité cette question, dont le plus récent et le plus synthétique est celui de Boughzala et al (2020).

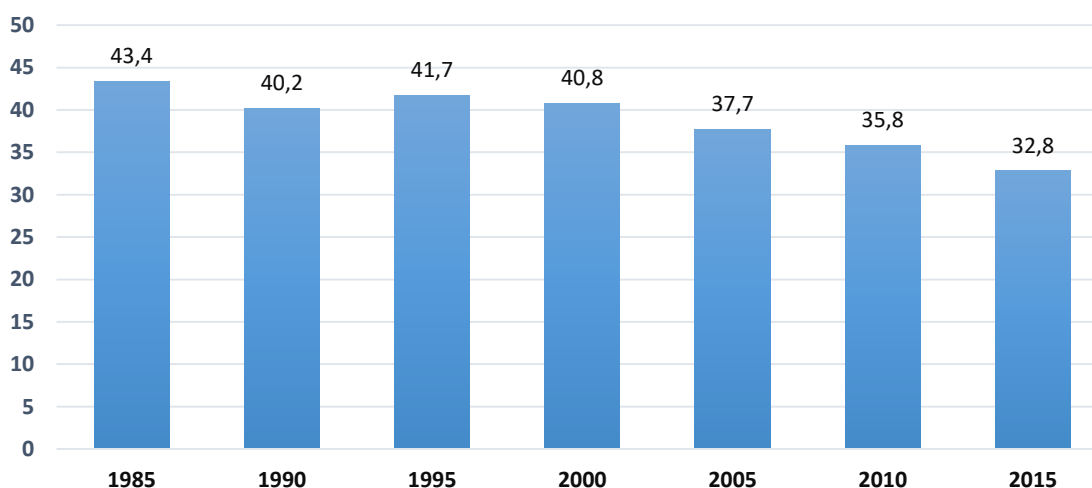
³⁸ - Zighed R., (2018), *Labor Income inequality in Tunisia: an application of Pareto interpolations to labor income in Tunisia over the period 2003-2016*, Paris School of Economics.

interrégionale. Enfin, seront exposées les limites de l'évaluation des inégalités des revenus par les dépenses.

1.1. Les indicateurs globaux des inégalités des dépenses.

Partant de l'ensemble de ces données, la pauvreté a été manifestement réduite en 15 ans, en passant de 25,4% en 2000 à 15,2 % en 2015. De même, ils n'étaient que 0,2% de la population à vivre avec moins de 1,90 USD/jour en 2015, contre 15,1% en 1985. D'un autre côté, l'indice de GINI des inégalités est passé de 43,4 en 1985 à 32,8 en 2015, reflétant une nette amélioration de l'équité dans la distribution des revenus. La figure IV-1 montre que cette amélioration n'est devenue importante qu'à partir de l'année 2000. En effet, l'indice de Gini a connu une baisse sensible au cours de la période 2000-2015, en passant de 40,8 à 32,8. Toutefois, l'indice de Gini est resté quasiment stable entre 1985 et 2000, passant de 43,4 à 40,8.

Figure IV-1 : L'évolution de l'indice de Gini en Tunisie (1985-2015)



Source : Banque mondiale

Dans le même ordre d'idées, alors que la part des revenus détenus par les 10% les plus pauvres a légèrement augmenté de 2,3% en 1985 à 3,2% en 2015, la part des revenus détenus par les 10% les plus riches a baissé de 34% à 25,6% sur la même période.

Même si les inégalités persistent encore en Tunisie et la pauvreté est loin d'être éradiquée, ces chiffres fondés sur les enquêtes de consommation mettent à l'évidence le recul des inégalités et de la pauvreté en Tunisie sur la période allant de 1985 à 2015. Ces résultats sont largement confirmés dans les rapports des organisations internationales et les travaux de recherche les plus récents.

La situation est quasiment identique dans les pays du Maghreb comme le montre le tableau IV -1 ; la tendance est en effet à la baisse pour tous les indicateurs relatifs aux inégalités et à la pauvreté tout au long des quatre dernières décennies.

Tableau IV - 1 : L'évolution des inégalités dans les pays du Maghreb (1984-2015)

Année	Tunisie		Maroc		Algérie	
	1985	2015	1984	2013	1988	2011
Taux de pauvreté	25,4% (2000)	15,2%	16,3% (1998)	4,8%	-	5,5%
Ratio de la population pauvre disposant de moins 1,90 \$/J	15,1%	0,2%	10,6%	0,9%	6,3%	0,4%
Indice de Gini	43,4	32,8	39,2	39,5	40,2	27,6
Part des revenus détenus par les 10% moins élevés	2,3%	3,2%	2,7%	2,7%	2,7%	4%
Part des revenus détenus par les 10% plus élevés	34%	25,6%	31,8%	31,9%	32,8%	22,9%

Source : Banque mondiale

Il ressort aussi des données du tableau IV -1 qu'au cours des dernières années, les inégalités sont moins accentuées en Algérie que dans les autres pays du Maghreb avec un indice de Gini de 27,6 en 2011. C'est au Maroc que les inégalités sont les plus fortes avec un indice de Gini de 39,5 en 2013. La Tunisie se trouve alors dans une situation intermédiaire, mais qui cache des disparités régionales importantes en matière d'inégalités, comme il le sera explicité ci-après.

1.2. Les inégalités intra régionales et interrégionales

Il n'est pas inutile de rappeler que les fortes inégalités ne sont pas propres aux régions pauvres, mais touchent également les régions les plus riches. La réduction des inégalités des revenus à l'échelle nationale n'est que la résultante de deux facteurs : (i) l'atténuation des inégalités dans chaque région ; et (ii) la réduction des disparités entre les différentes régions du pays.

Il est alors légitime de se demander quelle est l'ampleur de ces inégalités des revenus aussi bien à l'échelle intra régionale qu'interrégionale. Une connaissance minutieuse de la situation est un préalable en vue de la mise en œuvre d'une politique de développement régional, favorisant la réduction de la pauvreté et des inégalités dans toutes les régions du pays.

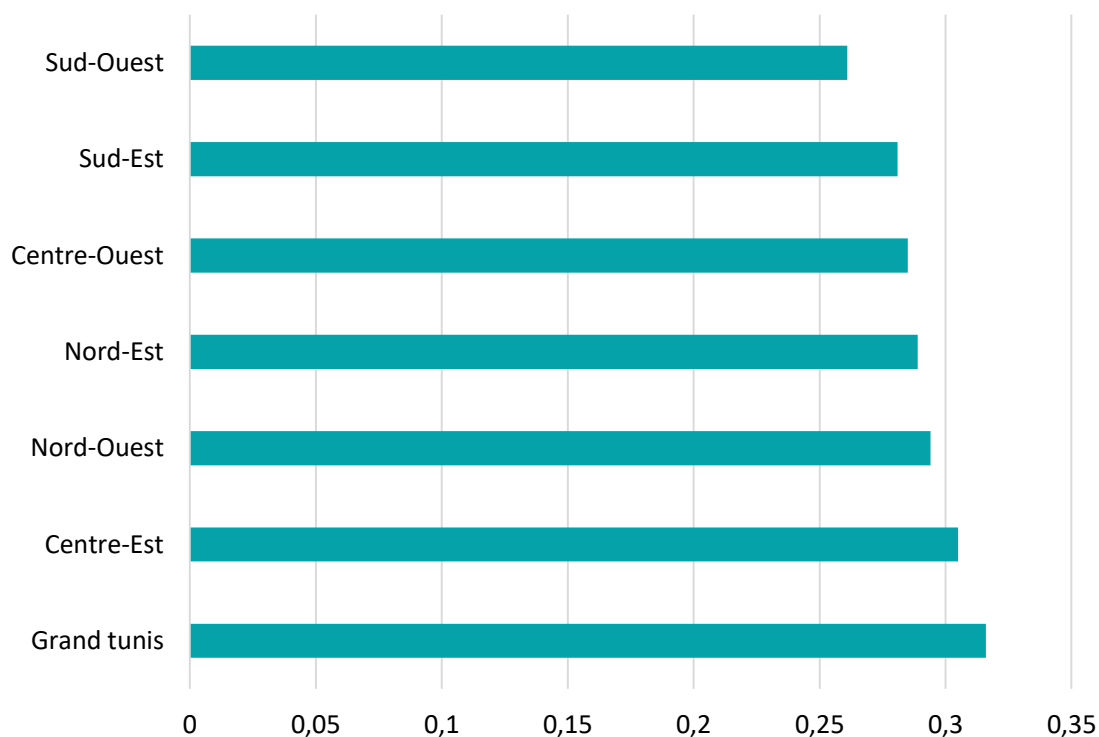
1.2.1. Les inégalités intra régionales

A part les impressions et les hypothèses selon lesquelles les inégalités existent même dans les zones « riches » du pays, très peu d'études scientifiques ont examiné la question des inégalités intra régionales en Tunisie. Cela consiste à calculer l'indice de Gini pour chaque région, à partir des données des enquêtes de l'INS sur les dépenses des ménages par région. L'étude récente de Magouri et al (2018)³⁹ a permis d'établir les indices de Gini en 2015 pour les sept régions suivantes : Grand Tunis, Nord-Est, Nord-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. La figure IV - 2 montre que les inégalités, en termes des dépenses, sont plus prononcées dans le Grand-Tunis et le Centre-Est. Les indices de Gini sont respectivement 0,316

³⁹ - Magouri A. et al (2018), *Déséquilibres régionaux et inégalités sociales en Tunisie : Axes et actions prioritaires*, Friedrich Ebert Stiftung, Tunis.

et 0,315. Les inégalités sont moins accentuées dans les deux régions du Sud : Sud-Ouest (0,261) et Sud-Est (0,281). Ces chiffres laissent à penser que les inégalités des revenus sont plus élevées dans les plus grandes villes du pays, mettant en exergue la fracture sociale qui touche particulièrement les zones périphériques de ces grandes villes, comme Tunis, Sousse et Sfax. Un phénomène qui s'est accentué après la révolution.

Figure IV - 2 : L'indice de Gini par région (2015)



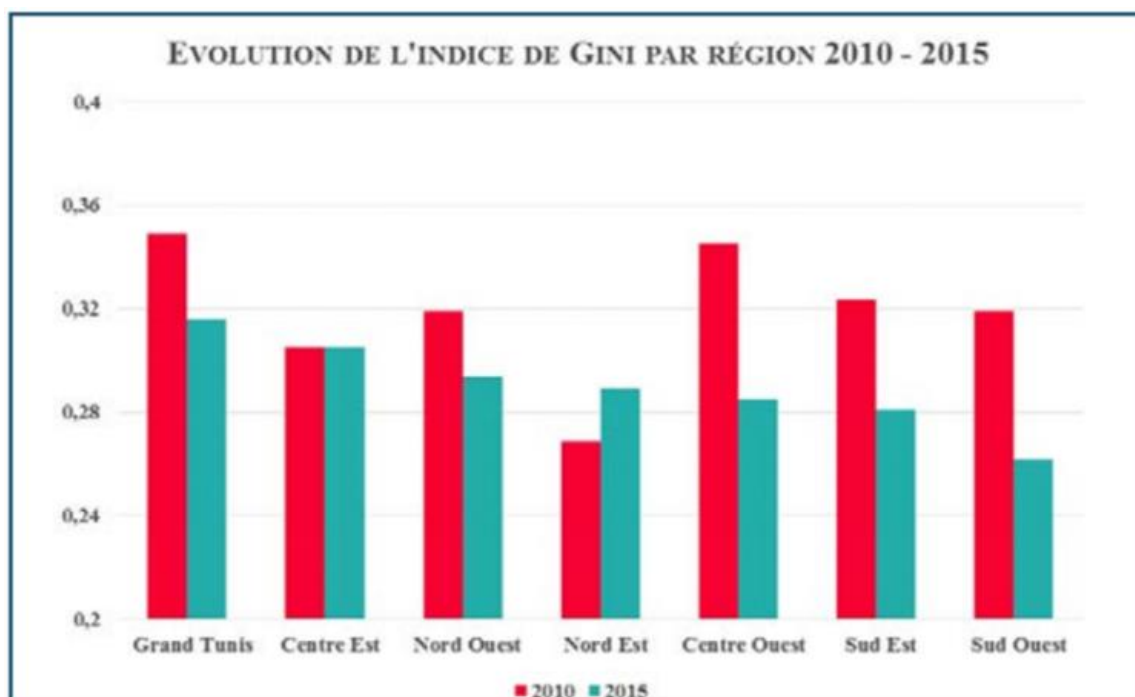
Source des données : Magouri et al (2018)

Magouri et al (2018) ont aussi prouvé, dans leur étude, la baisse des inégalités des dépenses après la révolution dans la majorité des régions. C'est un résultat qui conforte celui démonté ci-haut, stipulant la réduction des inégalités à l'échelle de tout le pays. En comparant l'évolution de l'indice de Gini, entre 2010 et 2015, pour chaque région, l'étude a confirmé la baisse des inégalités dans toutes les régions, à l'exception de celle du Nord-Est. Comme le montre la figure IV -3, il est à noter que cette baisse est assez faible et a été plus manifeste dans les deux régions du Sud et dans la région du Centre-Ouest. Un résultat confirmé par l'étude de Boughzala et al (2020)⁴⁰.

En somme, la comparaison des indices de Gini relatifs à chaque région entre 2010 et 2015 a révélé deux résultats principaux, caractérisant la période post-révolution : (i) Une tendance de la réduction des inégalités dans la plupart des régions et en particulier dans les régions du Sud et du Centre-Ouest ; et (ii) l'accroissement des inégalités dans les périphéries des grandes villes côtières.

⁴⁰ - Boughzala M. et Al (2020), *Les inégalités en Tunisie*, Papiers de recherche, AFD.

Figure IV -3 : Evolution de l'indice de Gini par région (2010-2015)



Source : Tiré de Magouri et al (2018)

1.2.2. Les inégalités interrégionales

A l'inverse du thème des inégalités intrarégionales, la question des disparités régionales et des inégalités interrégionales a suscité l'intérêt des nombreux spécialistes, notamment après 2011. Les approches ont été diverses, mais leurs impacts étaient certains, en marquant le contenu de la constitution de 2014. Des principes tels que, le développement régional, la décentralisation, la discrimination positive ont été les maîtres mots de cette constitution.

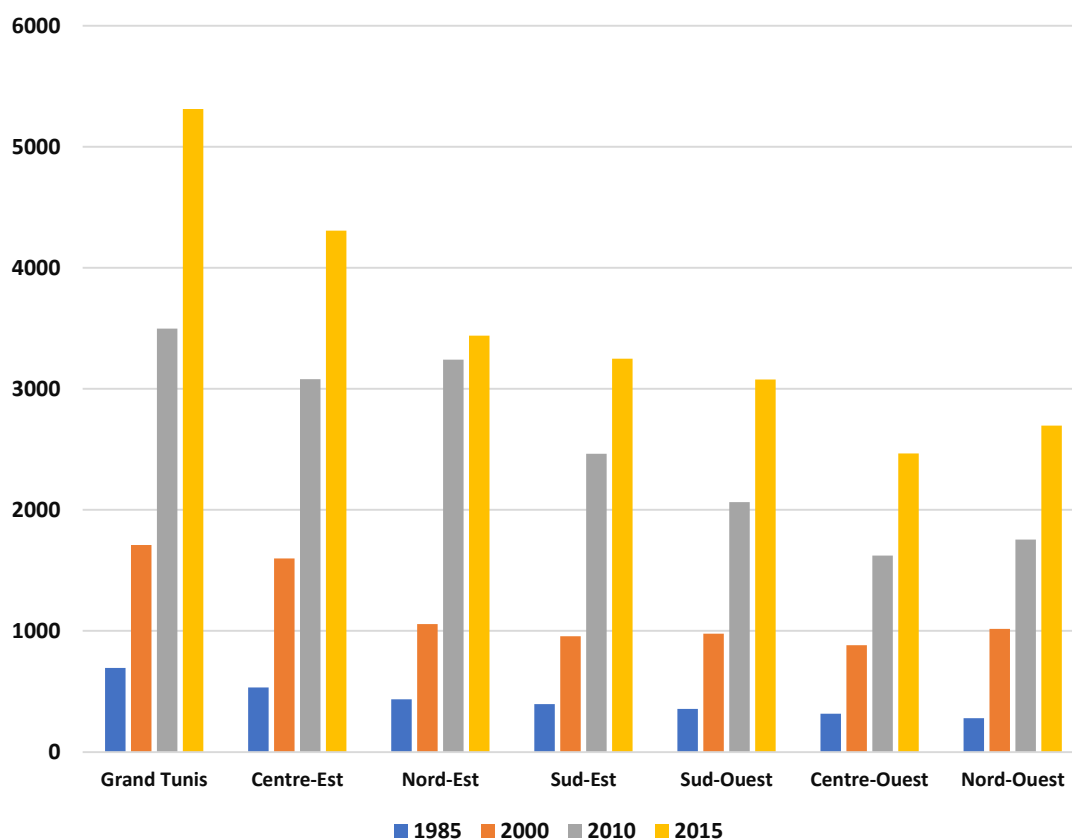
Les différentes études ont mis en exergue les disparités régionales et ont tenté d'expliquer leur évolution. En particulier, Amara et Jemmali (2017)⁴¹ ont montré une baisse modérée des inégalités interrégionales entre 2005 et 2010, ainsi que l'existence de fortes disparités régionales. En utilisant les données des enquêtes des dépenses des ménages de l'INS de 1985, 2000, 2010 et 2015, le travail récent de Boughzala et al (2020) a montré d'une manière pertinente la persistance des disparités régionale sur la période, en déterminant la distribution des dépenses moyennes par région de 1985 à 2015. Comme le montre la figure IV - 4, les disparités régionales ont persisté sur toute la période. Certes, toutes les régions en bénéficié de la croissance, cependant l'amélioration de la distribution des dépenses moyennes demeure peu perceptible. Tout au long des trois dernières décennies, les trois premières régions les plus favorisées sont toujours les mêmes : le Grand Tunis, Le Centre-Est et le Nord-Est. Ces trois régions assurent respectivement 73,5% et 73,2% du PIB en 2013 et 2016 (INS 2021). De même,

⁴¹ - Amara et Jemmali (2017), "On the decomposition of economic inequality: A methodology and application to Tunisia ", *Economic Research Forum Working Paper N°1096*.

les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest demeurent toujours les régions les plus désavantagées sur la période. La contribution de ces deux régions au PIB est respectivement de

10,8 et 11,7 respectivement en 2013 et 2016 (INS 2021). C'est dire que la convergence vers un meilleur équilibre régional reste très timide et lente.

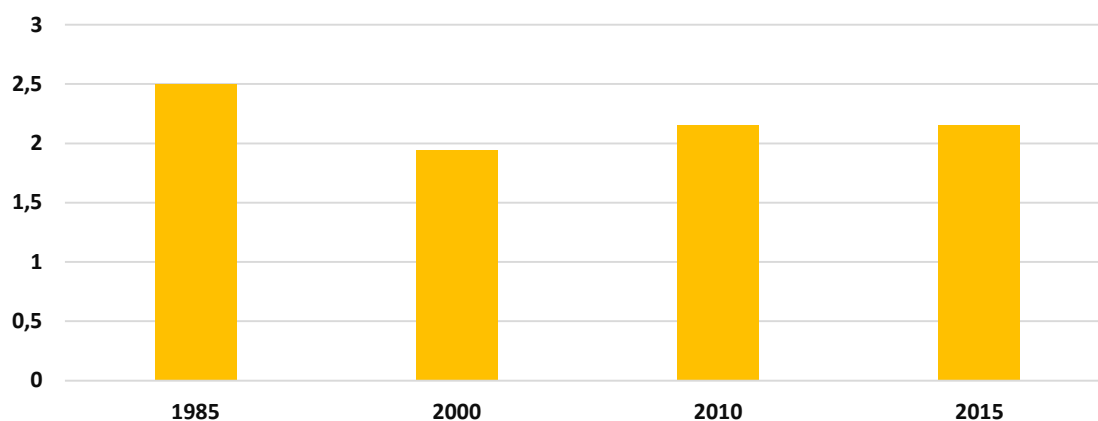
Figure IV - 4 : Dépenses moyennes par région (1985-2015)



Source : Tiré de Boughzala et al et al (2020)

Ce résultat est confirmé par nos calculs du coefficient de disparité régionale entre 1985 et 2015 ; ce coefficient étant le rapport entre la dépense moyenne de la région la plus favorisée par rapport à celle de la région la moins favorisée. La figure IV - 5 montre que la réduction des disparités a été plus observable entre 1985 et 2000 ; le coefficient de disparité régionale est passé de 2,15 à 1,94. Ensuite, les disparités se sont légèrement accentuées en 2010 avec un coefficient de 2,15, pour se stabiliser en 2015 avec le même coefficient. Ce résultat confirme l'analyse de Boughzala et al (2020) selon laquelle les inégalités interrégionales représentent une faible partie des inégalités du pays notamment après l'année 2000 et ce, au profit de la composante intrarégionale qui devenue la plus prépondérante.

Figure IV - 5 : Evolution du coefficient de disparité régionale en 1985 et 2015



Source : Calculs faits par l'auteur

1.3. Les limites d'une approche fondée sur les dépenses

Cependant, il est à noter au moins pour le cas de la Tunisie que les indicateurs développés précédemment ne reflètent pas totalement et fidèlement l'évolution des inégalités au sein de la population. Il semble que les inégalités des dépenses ne captent que partiellement les inégalités des revenus. En effet, de telles études confirment la baisse des inégalités durant les dernières décennies ; un constat qui contraste avec une impression généralisée selon laquelle les inégalités ont plutôt tendance à s'accroître. D'après le rapport de l'Oxfam (2014)⁴², la Tunisie se situe au troisième rang, en termes de perception des inégalités économiques, juste derrière la Grèce et le Liban.

Il est donc nécessaire d'étudier les inégalités des revenus en se basant sur des composantes autres que les dépenses des ménages. C'est la voie vers laquelle se sont orientées de rares travaux récents.

2. Les apports de la mesure des inégalités des revenus du travail en Tunisie

Cette section tente d'affiner les conclusions désormais largement connues des différentes études de l'évolution des inégalités à partir des données des enquêtes de consommation des ménages. Ainsi, d'autres données seront utilisées pour mieux capter les revenus et déterminer les inégalités de revenus d'une manière beaucoup plus précise. Cela permettra de distinguer les inégalités de revenu et des salaires entre les secteurs public et privé, ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, le travail récent de Zighed (2018) est édifiant, en utilisant comme donnée principale le revenu de travail transféré à la Sécurité Sociale.

A partir de données individuelles trimestrielles sur les revenus bruts du travail déclarés aux organismes de la Sécurité Sociale (CNRPS, CNSS, RSNA...) entre 2003 et 2016, l'étude récente de Zighed (2018) a abouti à des résultats nouveaux et différents de ceux de la majorité

⁴² - Oxfam (2014), *A égalité ! Il est temps de mettre fin aux inégalités extrêmes*.

des études, se limitant en général à l'utilisation des données relatives à la consommation des ménages. D'ailleurs, en se basant sur ces mêmes données, les calculs de Zighed (2018) ont conforté la littérature existante sur la question, en confirmant le constat de la baisse des inégalités des dépenses en Tunisie sur la période 2005-2010.

Ces données ont été fournies par le CRES « Centre des Recherches et des Etudes Sociales ». Les données individuelles concernent la totalité des travailleurs déclarés du secteur privé. *A contrario*, pour le secteur public, les données ne concernent que les employés déclarés individuellement (80% des affiliés du CNRPS en 2016). Aussi, ne sont pas considérées les déclarations des travailleurs tunisiens à l'étranger. Au total, les données couvrent une très large fraction des travailleurs dans le secteur officiel (93% en 2016).

Cependant, La base des données présente trois principales limites :

- 1- Elle ne couvre pas le secteur informel de taille assez importante en Tunisie ;
- 2- Elle ne tient pas compte de la sous-déclaration des travailleurs indépendants ;
- 3- Elle englobe des déclarations fixes relatives à certains régimes qui ne correspondent aux revenus réels obtenus.

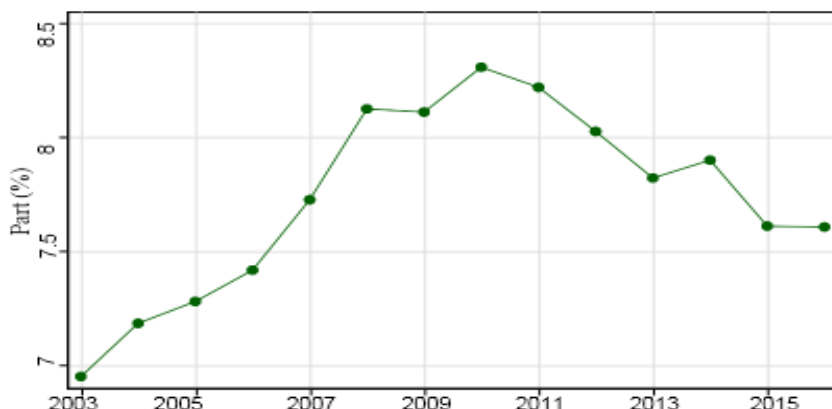
Dans cette étude, le niveau des inégalités a été, ensuite, examiné en comparant la part des revenus du travail détenue par chacun des quatre groupes suivants :

- La part des revenus du travail des **1% les plus aisés** ;
- La part des revenus du travail des **10% les plus aisés** ;
- La part des revenus du travail des 50% les plus pauvres (**50% du bas**) ; et
- La part des revenus du travail des 40% de la classe moyenne qui se situe entre le *Bottom 50% du bas* et les **10% les plus aisés (40% du milieu)**.

2.1. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 1% les plus aisés »

Comme le montre la figure IV – 6, l'évolution de la part de la catégorie « 1% les plus aisés » a connu une forte augmentation remarquable entre 2003 et 2010 passant de 7,0% en 2003 à 8,3% en 2010. Ce résultat prouve que les inégalités des revenus du travail se sont accrues pendant la période pré-révolution. A partir de 2010, les inégalités ont progressivement diminué, mais la part des 1 % les plus riches se situe à 7,6%, un niveau plus élevé que celui enregistré en 2003. Ce qui ne laisse aucun doute sur le niveau élevé des inégalités de revenus du travail sur la totalité de la période.

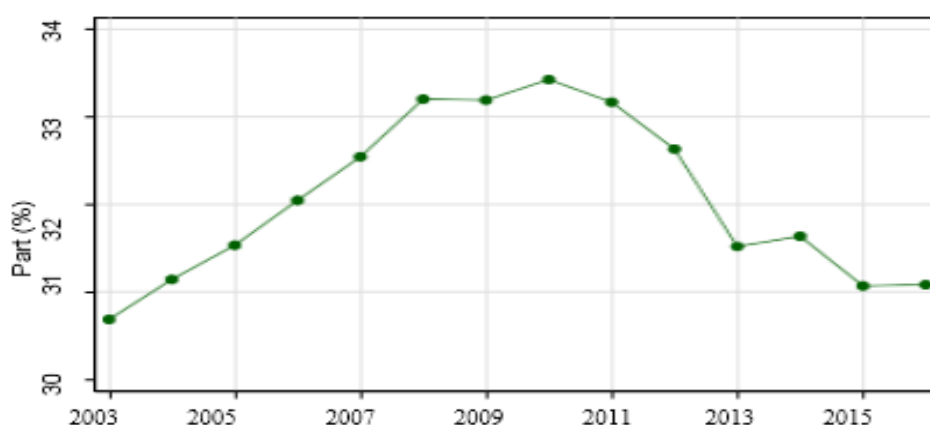
Fig IV – 6 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 1% les plus aisés », Zighed (2018)



2.2. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 10 % les plus aisés »

Le niveau élevé des inégalités en Tunisie est confirmé également lorsqu'on examine l'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 10 % les plus aisés ». La figure IV-7 montre un accroissement de la part des revenus des 10 % les plus riches sur la période 2003 - 2010, passant de 30,7 % à 33,4 et une baisse de cette part de 2011 à 2016. Il est à mentionner, cependant, que la part en 2016 de 31,1% demeure plus élevée qu'en 2003.

Fig IV – 7 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 10% les plus aisés », Zighed (2018)

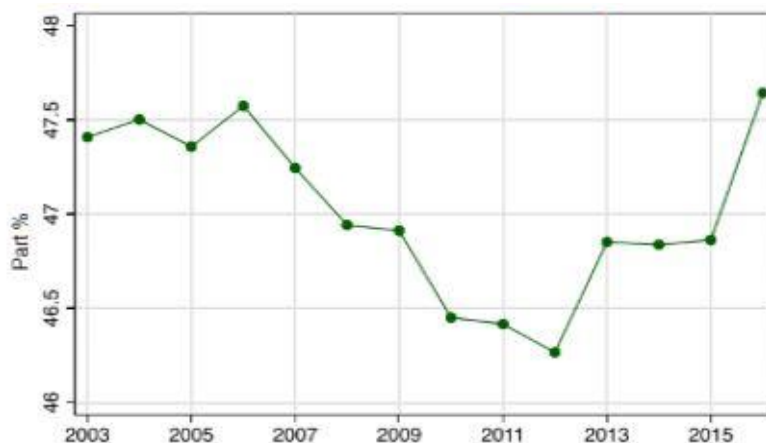


2.3. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 40% du milieu »

En revanche, comme le montre la figure IV-8, l'évolution de la part de la catégorie « 40% du milieu » est restée stable autour de 47,5% sur la période 2003-2006 avant de baisser sur la période 2006-2012 pour se situer à 46,3% en 2012. De 2012 à 2016, il a augmenté à des niveaux proches de ceux de 2003 (47,6%). Globalement, la part des « 40 % du milieu » a donc été

relativement plus stable que celle des tranches de revenus supérieures avec une variation de moins de 1,5%.

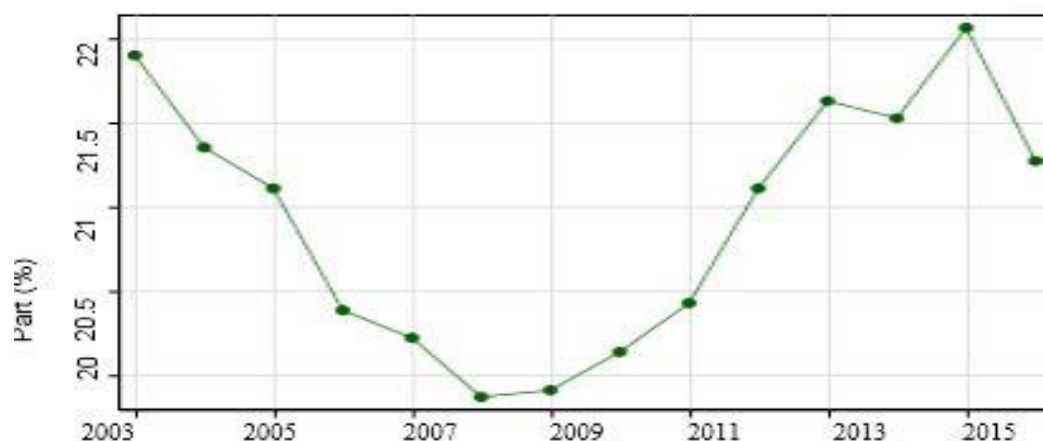
Fig IV – 8 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 40% du milieu », Zighed (2018)



2.4. L'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie « 50% du bas »

Comme le montre la figure IV-9, l'évolution de la part des revenus du travail de la catégorie de «50% du bas » est similaire à celle de la catégorie « 40% du milieu ». Cette part a baissé tout au long de la période de 2003-2008, en passant de 21,9 % en 2003 à 19,9 % en 2008, pour augmenter ensuite et se situer à 21,3 % en 2016. Cela laisse à penser qu'après une augmentation des inégalités de revenus du travail sur la période 2003 - 2008, la réallocation des revenus du travail des hauts revenus vers d'autres couches de la population a commencé en bas de la distribution en 2008, avant de bénéficier à la classe moyenne à partir de 2012 (Cf. figure IV-8).

Fig IV – 9 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 50% du bas », Zighed (2018)



En somme, le travail de Zighed a abouti un résultat fondamental : Le niveau des inégalités de revenus du travail a considérablement augmenté en Tunisie avant 2011. Cela va à l'encontre de l'ensemble de la littérature existante qui a mis en évidence la baisse des inégalités économiques après la révolution et bien avant cette date clé.

De plus, la décomposition des résultats par régime de sécurité sociale a prouvé des évolutions très différentes des inégalités dans le secteur privé et dans le secteur public. Le secteur privé a été le principal moteur de cette augmentation et de cette diminution des inégalités. En revanche, les inégalités ont régulièrement diminué tout au long de la période dans le secteur public. Quant à la décomposition par genre des résultats a mis en exergue des tendances différentes pour les hommes et les femmes. Il révèle que la répartition des revenus du travail des hommes présente un niveau d'inégalités plus élevé que celui des femmes, mais que ces niveaux ont été convergents en raison de l'augmentation des inégalités pour les femmes sur toute la période.

3. *Les inégalités du patrimoine en Tunisie*

Les inégalités de patrimoine sont intimement liées aux inégalités des revenus ; plus la valeur du patrimoine d'un ménage est élevée, plus élevés seront les revenus de son patrimoine (loyers, dividendes, intérêts). Ces revenus accrus peuvent faciliter ensuite la constitution de patrimoine supplémentaire, augmentant encore davantage les inégalités et provoquant, selon Ben Jelili (2017) un cercle vicieux des inégalités économiques.

Le patrimoine brut d'un ménage est constitué d'actifs non-financiers ou réels (logements, terrains...) et d'actifs financiers (comptes bancaires, titres...). Les organismes internationaux comme l'OCDE déterminent le patrimoine net des ménages, mesuré par la différence entre le patrimoine brut diminué de leurs engagements financiers. Ces organismes déterminent plus précisément le patrimoine net médian du ménage situé exactement au milieu de la distribution (50 % des ménages ont un patrimoine supérieur, et 50 % inférieur). A titre d'illustration, le patrimoine médian des ménages des pays de l'OCDE en 2020 est de l'ordre de 162 000 Dollars (OCDE 2020)⁴³.

Depuis quelques années, il est apparu de plus en plus nécessaire de déterminer les inégalités du patrimoine aussi bien à l'échelle mondiale qu'au niveau des pays. En effet, les travaux sur les inégalités des revenus ne considèrent que les dépenses, les salaires ainsi que les autres revenus de travail et n'examinent pas distinctement les revenus du capital. Certes, les revenus provenant d'intérêts, de dividendes et de loyers ne représentent qu'une faible proportion des revenus individuels totaux, mais ils restent importants notamment pour la catégorie riche de la population. De plus, selon le World Inequality Database (WID), le ratio des patrimoines totaux par rapport aux revenus totaux a tendance à augmenter ces dernières années à l'échelle mondiale. A cela s'ajoute l'accroissement continu des milliardaires et des millionnaires, « *suggérant que les principaux détenteurs de richesses au niveau mondial ont*

⁴³ - OCDE (2020), *Comment va la vie ? 2020, Mesurer le bien-être*.

connu une croissance bien supérieure à la moyenne, et qu'ils ont ainsi bénéficié d'une augmentation considérable de leur part de répartition ».

Pour combler cette lacune, le WID a entamé depuis 2011, le projet de constitution d'une base de données mondiale concernant les inégalités du patrimoine. Malheureusement, cette base n'est pas, à ce jour, complète et les données sont toujours inexistantes pour la majorité des Pays en Développement. Quant à l'OCDE, il publie depuis quelques années des travaux relatifs aux inégalités du patrimoine essentiellement pour les pays de la zone OCDE.

Dans cette section, il s'agit tout d'abord de présenter quelques données préliminaires sur la richesse des individus dans le monde et en Tunisie. Ensuite, partant de certaines enquêtes et données sur l'endettement des ménages, la fuite des capitaux, les données sur le foncier..., on essaye de déceler certaines tendances relatives à l'évolution des inégalités du patrimoine en Tunisie.

3.1. Quelques chiffres préliminaires clés

3.1.1. La richesse médiane par habitant en Tunisie

Comparativement à d'autres pays de même niveau de développement, la Tunisie n'est pas moins lotie en matière de patrimoine individuel. Elle est classée 20ième à l'échelle mondiale parmi les pays où les patrimoines sont les plus élevés, le seul pays arabe avec l'Arabie Saoudite (l'observatoire des inégalités 2013)⁴⁴. La Tunisie est ainsi classée parmi les pays les plus fortunés, avec une richesse médiane par habitant de l'ordre de **8823 Dollars**. Le pays le plus fortuné est l'Australie avec 219 505 Dollars de richesse médiane par habitant. La France est classé troisième avec 141 850 Dollars. La richesse médiane en 2019 est de 77 309 Dollars avec une augmentation de 8,5% par rapport à 2018 (Global Wealth Report, 2020).

3.1.2. Les millionnaires de la Tunisie !

Selon la Directrice Générale d'Oxfam Tunisie (janvier 2019), il est difficile de connaître la valeur réelle du patrimoine des personnes les plus riches en Tunisie, en raison de contraintes réglementaires imposées par l'Etat tunisien. Les seules données disponibles publiées en 2013 par le New World Wealth " *faisaient état de pas moins de 6.500 millionnaires en Tunisie, ce qui la placerait toujours à la première place au Maghreb, talonnée alors par la Libye avec 6.400 millionnaires.* (Cité par le Courrier de l'Atlas 2017).

Le Wealth Report « Supplément Afrique », publié par Knight Frank en 2020, estime que 19676 individus en Tunisie disposent, en 2019, d'une richesse supérieure à 500 000 dollars. La Tunisie est classée ainsi parmi les premiers en Afrique. A partir de données recueillies auprès des conseillers en gestion de patrimoine et de banquiers d'affaires responsables de fortunes, ledit rapport établit également le taux de croissance prévisionnel du nombre des millionnaires sur la période 2019-2024, comme le montre le tableau IV-2 pour un échantillon de 14 pays africains.

⁴⁴ - L'Observatoire des inégalités (2020), *La répartition du patrimoine dans le monde.*

**Tableau IV - 2 : Le nombre des millionnaires en Afrique en 2019
(Patrimoine supérieur à 500 000 Dollars)**

Pays	Nombre des millionnaires (2019)	Nombre des millionnaires par Million d'habitants (2019) *	Taux de croissance prévisionnel 2019-2024
Afrique du Sud	215983	4033	17%
Egypte	139261	1387	56%
Nigeria	90985	453	41%
Algérie	68341	1587	26%
Maroc	33958	931	19%
Angola	2 473	675	37%
Tunisie	19676	1683	5%
Botswana	15099	6553	16%
Tanzanie	12254	211	44%
Ghana	11522	379	34%
Kenya	9600	183	16%
Ethiopie	4802	43	32%
Côte d'Ivoire	3362	131	40%
Zambie	1012	36	13%

Source : Knight Frank (2020) « Wealth Report – Africa Supplement,
(*) Calculs faits par l'auteur

Au sein de cet échantillon, la Tunisie est classée 7^{ème}, mais 3^{ème} en termes de nombre de millionnaires par million d'habitants, juste après le Botswana et l'Afrique du Sud. Mais, elle est en première position en Afrique du Nord. Cela peut nous autoriser à penser que les inégalités du patrimoine ont été et demeurent élevées durant les dernières années. Cependant, il semble que les inégalités du patrimoine tendraient à baisser au cours des prochaines années ; une tendance qui a vraisemblablement commencé à partir de 2011, comme c'était le cas pour les inégalités des revenus. En effet, comme le montre le tableau IV-2 les prévisions de croissance du nombre des millionnaires en Tunisie sur la période 2019-2024 sont de 5%, le taux le plus faible de l'échantillon. A titre d'exemple, le taux de croissance pour le Maroc est de 19%, 26 % pour l'Algérie et 56% pour l'Egypte.

3.2. Quelques tendances de l'évolution des inégalités du patrimoine en Tunisie

Il s'agit ici d'un essai qui partira des résultats de certaines enquêtes touchant d'une manière indirecte le patrimoine des ménages en Tunisie, afin de tenter de déterminer quelques tendances de l'évolution des inégalités du patrimoine dans le pays. Seront ainsi exploitées plusieurs enquêtes et données diverses sur le patrimoine des ménages tunisiens. Mais avant cela, un rapide focus sera fait sur l'évolution des inégalités du patrimoine dans le monde.

3.2.1. Un aperçu sur les inégalités du patrimoine dans le monde

Il est intéressant de noter que les inégalités du patrimoine n'ont pas cessé d'augmenter depuis le début des années 1980 dans plusieurs pays. Les statistiques disponibles concernent en particulier les pays développés, mais très peu de pays émergents et en développement. En Afrique, les données disponibles sur les inégalités du patrimoine ne sont disponibles que pour

l’Afrique du Sud. La situation est résumée et comparée avec celles de la France et les Etats-Unis dans le Tableau IV-3.

Tableau IV -3 : L’évolution des inégalités du patrimoine en Afrique du Sud, en France et aux Etats-Unis (1993 – 2014)

	Afrique du Sud		France		Etats-Unis	
	1993	2014	1993	2014	1993	2014
1% les plus aisés	49,3%	54,5%	18,8%	23,4%	28,7%	35,9%
10% les plus aisés	85,9%	86,8%	51,2%	55,3%	65,8%	72,9%
50% du bas	-1,1%	-3,0%	7,8%	6,3%	2,3%	1,0%
40% du milieu	15,2%	16,2%	40,9%	38,4%	31,9%	26,1%

Source: World Inequality Database (WID)

Les chiffres du tableau IV-3 mettent en évidence l’accentuation des inégalités du patrimoine, entre 1993 et 2014, dans trois pays très différents (l’Afrique du Sud, la France et les Etats-Unis). La concentration du patrimoine est en particulier flagrante en Afrique du Sud, avec plus de 50% et 85% des richesses accaparées successivement par les 1% et les 10% les plus aisés. En revanche, les 50% du bas ne disposent que d’un patrimoine négatif (des dettes). Partant de l’ensemble des chiffres du tableau IV-3, nous estimons que les 10% les plus riches en Tunisie détiendraient entre 40 et 50% du patrimoine net⁴⁵. Aussi, en suivant la tendance mondiale, la Tunisie se trouvait, vraisemblablement, dans une situation d’accroissement des inégalités du patrimoine durant les dernières décennies. Une hypothèse qui se justifie par le fait que : (i) le patrimoine médian est relativement élevé en Tunisie ; (ii) le nombre des millionnaires est en nette augmentation depuis plusieurs années, et (iii) La Tunisie est classée en 2019 juste derrière l’Afrique du Sud en termes du nombre de millionnaires par tête (Cf, Tableau IV-2), Le paragraphe suivant tentera d’argumenter davantage l’ensemble de ces hypothèses et constats.

3.2.2. Qu’en est-il de la Tunisie ?

Faute de données précises, l’évolution des inégalités du patrimoine en Tunisie sera élucidée à travers l’étude de deux composantes principales de la richesse : le patrimoine foncier et le patrimoine financier. Il va sans dire que ces deux composantes constituent l’essentiel du patrimoine des Tunisiens.

a- Le patrimoine foncier en Tunisie

Malgré la rareté des données, les différentes enquêtes effectuées sur les structures agricoles en Tunisie peuvent nous révéler quelques indicateurs sur la concentration des terres agricoles dans le pays. Cette forme de richesse demeure toujours une composante non négligeable du patrimoine des ménages tunisiens. A partir de données d’enquêtes effectuées en 1960-1961, 1994-1995 et 2004-2005, Boughzala et al. (2020), montrent la persistance de la concentration de la propriété agricole entre 1960-2005.

Ainsi, comme le montre le tableau IV-4, en supposant que chaque exploitant détient une exploitation, 1% des propriétaires possédaient respectivement 25% et 22% des terres en 1994 et 2005. Parallèlement les 75% des exploitants « les plus pauvres » détenaient 25% des terres

⁴⁵ - Une hypothèse fort plausible et assez réaliste, dans la mesure où le rapport sur les inégalités dans le monde (2022) affirme que les 10% les plus riches possèdent environ entre 60-80% de la richesse dans les différentes régions du monde.

en 2005. Une situation qui n'est guère différente de celle de 1960 où 63% des exploitants possédaient 16 % de la superficie totale. Il en découle la persistance des inégalités du patrimoine foncier agricole durant un demi-siècle, accentuées par l'héritage et par des politiques favorisant le morcellement des terres agricoles.

Tableau IV - 4 : La concentration de la propriété agricole en Tunisie (1960 – 2005)

Enquête	1960-1961		1994-1995		2004-2005		
	Superficie/ exploitation (Ha)	Nombre d'exploitations (%)	Superficie totale (%)	Nombre d'exploitations (%)	Superficie totale (%)	Nombre d'exploitations (%)	Superficie totale (%)
Moins de 5 Ha		41	6	53	9	54	11
5 à 10 Ha		22	10	20	12	21	14
10 à 50 Ha		32	44	24	42	22	41
50 à 100 Ha		3	11	2	12	2	12
100 Ha et plus		2	29	1	25	1	22
Total (en %)		100	100	100	100	100	100

Source : Enquête sur les structures agricoles en Tunisie 2004-2005 et Boughzala et al. (2020)

Le patrimoine foncier est constitué également de logements, dont les dépenses annuelles constituent, selon la comptabilité nationale, la contribution des ménages dans la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF). Les investissements des ménages ont évolué au taux annuel moyen de 2,75% sur la période 2011-2019. Cependant, la part de cet investissement a chuté de 20% en 2011 à 15% en 2019 par rapport à l'investissement global. Cette part était de l'ordre de 25% avant 2011. Cette chute reflète les difficultés que rencontrent les ménages les plus jeunes (chef de ménage âgé de moins de 45 ans), toutes catégories de revenu confondues et en particulier ceux vivant dans les régions à prédominance urbaine (Grand Tunis et Centre Est) à accéder à la propriété (Zaafrane 2014)⁴⁶. Cette chute s'explique aussi par la propagation du logement informel depuis la révolution. Ainsi, ces logements informels représentaient en moyenne 46% du parc total des logements sur la période 2011-2013, alors qu'ils étaient aux alentours de 28% entre 2004 et 2010 (Kahloun 2014)⁴⁷. Cela traduit une dégradation de la valeur de ce patrimoine, conjuguée avec une dégradation de la qualité de vie des ménages notamment les plus pauvres (difficultés d'accès à toutes les commodités). Toutes ces données mettent en évidence les difficultés que rencontrent les catégories des ménages des classes moyennes et pauvres pour accéder à un logement décent et constituer un patrimoine foncier.

b- Le patrimoine financier en Tunisie

Selon l'enquête réalisé par l'Institut National de Consommation (INC) en 2018 sur l'endettement des ménages, 43% des ménages tunisiens sont endettés (tous types de dettes confondus). De plus, d'après Kahloun (2014), la part des crédits bancaires destinés au logement a dépassé 85% de l'ensemble des crédits bancaires octroyés aux ménages en 2014. Cette part n'a pas cessé d'augmenter depuis 2006, avec une part de 54,2%. Parallèlement, la part de l'épargne logement par rapport à l'épargne totale a chuté de 12,9% en 2006 à 7,5% en 2014. Une étude de l'Observatoire de l'Inclusion financière en 2019 montre également que seulement

⁴⁶ - Zaafrane H. (2014), *Pour une nouvelle stratégie de l'habitat : analyses économique*, ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

⁴⁷ - Kahloun H.. (2014), *Pour une nouvelle stratégie de l'habitat : Diagnostics et recommandations*, ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

16 % des ménages tunisiens ont obtenu un crédit formel et uniquement 17% des Tunisiens disposaient d'un compte d'épargne en 2018. Il s'ensuit que 39% des ménages tunisiens n'ont pas de compte bancaire ou postal. C'est dire qu'une large frange des ménages appartenant à la classe moyenne est fortement endettée (notamment pour accéder au logement) et le groupe des ménages pauvres se trouve complètement exclu de la sphère financière.

D'un autre côté, le crédit bancaire est concentré auprès d'une minorité d'entreprises ; selon une étude de la Banque Mondiale (2015)⁴⁸, 70% des crédits bancaires sont attribués à uniquement 1500 entreprises environ (sur un total de 500 000 entreprises). Cela témoigne de la forte concentration du patrimoine financier auprès d'une frange très réduite de la population.

Dans l'attente d'indicateurs plus fiables sur l'évolution des inégalités du patrimoine en Tunisie, de nombreuses données ne laissent aucun doute sur la forte concentration du patrimoine foncier et financier en Tunisie depuis de nombreuses décennies. Par ailleurs, il est très vraisemblable que de telles inégalités sont en train de se réduire et ce, depuis 2011 à l'instar des inégalités des revenus.

4. *Quelques recommandations en matière de politiques économiques*

Tous les indicateurs de mesure des inégalités des dépenses, des revenus et du patrimoine nous autorisent à penser que même si les inégalités ont tendance à baisser à partir de 2011, elles demeurent à des niveaux assez élevés. La Tunisie enregistre également le taux de pauvreté le plus élevé parmi les pays du Maghreb. Cela s'explique principalement par les limites de la politique redistributive en cours, nécessitant un remodelage de cette politique avec une réforme fiscale plus appropriée.

4.1. *Une politique redistributive en panne*

Certes, l'année 2011 constitue une année de rupture avec la transition démocratique qui visait davantage de justice sociale. La politique redistributive adoptée a abouti à des résultats notables, mais qui restent limités pour différentes raisons :

- Le contexte économique difficile tout au long de la dernière décennie, accentuée par la crise sanitaire de la Covid-19 à partir de 2020.
- Les limites de la réforme fiscale mise en œuvre depuis 2013.

Tout au long de la période entre 2011 et 2019, la Tunisie a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 1,6% par an. Une faible croissance qui s'est traduite par un taux de chômage élevé, des déficits publics hors norme et des recettes fiscales insuffisantes pour que les pouvoirs publics mènent efficacement leurs politiques socio-économiques. Dans ce contexte de crise toute politique redistributive visant davantage de justice sociale, s'est traduite par un gonflement des déficits publics et leur corollaire l'endettement public. Cela a réduit, en

⁴⁸ - Banque Mondiale (2015), *Inclusion financière en Tunisie, Populations à bas revenus et micro-entreprises, Etat des lieux, septembre 2015.*

particulier, l'efficacité de la redistribution horizontale qui cherche à couvrir toute la population contre les risques sociaux (maladie, invalidité, pauvreté...) et a entraîné de ce fait la dégradation des services publics (santé, transport...).

La politique de compensation est une illustration de l'échec flagrant de la politique redistributive en Tunisie. Durant la dernière décennie, les dépenses de la Caisse Générale de Compensation (CGC) ont constitué un réel fardeau pour le budget de l'Etat. De telles dépenses ont connu une évolution considérable, entre 2010 et 2020, en passant de 1.5 à 6.2 Milliards de Dinars. Rien que les subventions destinées aux produits de première nécessité, celles-ci sont passées de 720 millions de DT en 2010 à 2.6 Milliards de DT en 2020. Mais toutes ces dépenses ont très peu contribué à la réduction de la pauvreté dans le pays. En effet, les ménages les plus pauvres ne bénéficient que de 10% des dépenses de la caisse, alors que plus de 7% de ces dépenses vont vers les ménages les plus riches et plus de 20 % sont transférées hors ménages (restauration, tourisme, secteur informel...).

De même, pour la redistribution verticale, la situation est loin d'être meilleure, avec un système fiscal entaché de paradoxes et qui a atteint ses limites en matière de rendement fiscal. C'est un système taxé d'être un moteur des inégalités sociales en Tunisie par tous les rapports nationaux et internationaux. En effet, 2/3 des recettes fiscales proviennent d'impôts indirects non-progressifs. Selon un rapport de l'Oxfam (2020)⁴⁹, le système fiscal tunisien « privilégie les formes d'impôts les plus inéquitables, pénalise les classes moyennes et pauvres du pays, en plus de priver l'Etat de revenus importants. ... Il affirme que les revenus du capital sont également moins imposés que ceux du travail... ». De plus, la fraude fiscale est estimée à 815 millions de dinars par an (Global Alliance for Tax Justice 2020).

Paradoxalement, Tout au long des deux dernières décennies le ratio impôts/PIB n'a pas cessé d'augmenter en Tunisie en passant de 25% en 2000 à 32,1% en 2018 (OCDE 2020)⁵⁰. C'est l'un des taux les plus élevés en Afrique qui enregistre un taux moyen nettement inférieur de l'ordre de 16,5%. En fait, la Tunisie se rapproche de la situation des pays de l'OCDE avec une moyenne de 34,3%. Aussi, durant la dernière décennie, le ratio des recettes fiscales par rapport au total du Budget de l'Etat est supérieur à 60% ; la Tunisie enregistre, ainsi, des recettes fiscales non-négligeables, en comparaison avec des pays comparables.

Bref, les réformes fiscales entamées depuis 2013 peinent à réduire les inégalités, malgré les niveaux de pression fiscale élevés. Les facteurs de blocage sont multiples dont on peut citer principalement :

- (i) le poids important du secteur informel dans le pays ;
- (ii) l'élargissement des comportements de fraude et d'évasion fiscale ; et
- (iii) la complexité et la fragmentation des textes juridiques relatifs à la fiscalité.

⁴⁹ - Oxfam (2020), *La justice fiscale en Tunisie : un vaccin contre l'austérité*.

⁵⁰ - Selon les normes de l'OCDE, la pression fiscale tient compte des impôts directs et indirects, ainsi que tous les prélèvements obligatoires.

Le système actuel fondé sur l'imposition des revenus et des dépenses s'est rapproché, sans doute, de ses limites, de telle manière que de nombreuses voix se sont élevées depuis quelques années, prônant la nécessité d'instaurer un impôt de solidarité sur le patrimoine.

4.2. L'impôt de solidarité sur le patrimoine : pour une fiscalité plus juste

Plusieurs économistes s'accordent à reconnaître que l'économie tunisienne est une économie de rente par excellence. C'est la conséquence de la politique de la libéralisation entamée au début des années 1970 qui a encouragé l'émergence d'un système fondée sur une classe d'entrepreneurs qui continuent après un demi-siècle de profiter de nombreux privilèges et d'une situation de rente injustifiée. Selon Jouini (2020)⁵¹, l'économie de rente est néfaste pour le pays aussi bien sur le plan économique que social.

- Au niveau économique, les comportements de recherche de rente déployés par de nombreux entrepreneurs sont très néfastes pour l'économie. *« ...L'énergie qu'ils déploient est, pour une très grande partie, dissipée dans le cadre de leur lutte pour se maintenir dans le système, pour en dénouer les fils ou en comprendre les ressorts, et non pas dans le développement de leur activité économique »*. La rente est, de ce fait, *plus pernicieuse que la corruption parce qu'elle s'appuie sur des bases légales mais elle est également plus dangereuse car elle génère tous les excès, elle fait le lit de la corruption et du népotisme. Elle engendre l'économie parallèle qui est, par certains aspects, le rejet du système rentier et de ses quasi-monopoles. La rente empêche, d'autre part, l'accès des nouveaux entrants qui seraient peut-être plus efficaces... »*.
- Sur le plan social, l'économie de rente est génératrice d'inégalités. En effet, l'appartenance à un groupe social se substitue au mérite et sape toute égalité des chances et des opportunités entre les citoyens. De plus, l'économie de rente a accentué les inégalités des revenus tout au long de plusieurs décennies.

Une économie avec une généralisation des comportements de recherche de rente même après la révolution, ne peut que conduire à un système fiscal engendrant de nombreuses distorsions. Selon Jouini (2020), ce système *« ...cible de manière totalement injuste certaines catégories (tels les salariés) sans prendre en compte les capacités contributives réelles d'autres catégories (tels les forfaitaires »* En outre, le système rentier *« a notamment conduit à une concentration de plus en plus grande de la richesse, constituant ainsi ou consolidant des patrimoines très élevés. Et puisqu'il n'y a quasiment pas de droits de succession en Tunisie (leur taux nominal est faible et les possibilités de contournement sont nombreuses), les situations acquises se perpétuent à l'infini au détriment de ceux qui n'ont accédé que depuis peu à l'espace économique. »*

Un rééquilibrage est plus que nécessaire et urgent. En plus de la lutte contre la fraude et la limitation du régime forfaitaire aux très petites entreprises, quelques économistes comme Jouini prônent l'instauration d'un impôt de solidarité sur le patrimoine pour les fortunes les plus

⁵¹ - Journal La Presse du 17 mai 2020.

élevés à l'instar de nombreux pays comme La Colombie, la France, l'Inde, la Norvège, les Pays-Bas ou la Suisse).

Jouini estime que Les patrimoines élevés augmentent, en valeur, à un taux moyen de 16% par an. Un impôt de 0,5% sur un tel patrimoine correspond à un modeste taux d'imposition de 3% sur le revenu qui s'ajoute au traditionnel impôt sur le revenu. Par ailleurs, en ciblant les personnes et non les entreprises, un tel impôt n'aurait pas d'impact négatif sur l'activité économique et à investir de manière plus efficace le patrimoine non productif.

Cet impôt touchera également les richesses créées dans le secteur informel concentrées notamment dans le foncier. C'est une manière de faire face à l'évasion fiscale du secteur informel, en taxant les richesses et non pas les revenus. Cet impôt pourrait rapporter ainsi à l'Etat, selon les estimations de Jouini (2020), plus de 3 milliards de dinars par an.

CHAPITRE V

INCIDENCE FISCALE, REDISTRIBUTION ET INEGALITE DES REVENUS

Zied SAADAOUI *

** Maître de Conférences en sciences économiques à l'École Supérieure de Commerce de
Tunis – Université de la Manouba.*

CHAPITRE V : INCIDENCE FISCALE, REDISTRIBUTION ET INEGALITE DES REVENUS

Introduction

La Tunisie subit une situation où la demande sociale a généré un déséquilibre fiscal qui s'est aggravé durant la dernière décennie. L'affaîsissement de la marge de manœuvre fiscale et l'exigence d'une équité fiscale de plus en plus pressante rend intéressant d'analyser à qui profite le système de transfert et de subvention et qui supporte la charge fiscale en Tunisie. La crise sanitaire a plus qu'aggravé cette situation et a révélé les défaillances et les limites du système fiscal et de la politique de redistribution qui s'avèrent presque insurmontables, du moins à court terme.

Comme le montre le Tableau 1, l'inégalité des revenus selon l'indice de Palma et de Gini accusent certes un recul entre 2005 et 2015, mais la décomposition des indices par grandes régions montre que l'inégalité des revenus est devenue significativement plus élevée dans le Grand Tunis là où la concentration de la population est la plus grande. La diminution de l'indice de Palma et de Gini n'est pas très importante dans les régions Nord-Est, Nord-Ouest et Centre-Ouest. En tout état de cause, les deux indices montrent que le niveau de l'inégalité des revenus est toujours assez élevé en Tunisie. Ils expliquent en partie les sentiments d'injustice et de marginalisation qui n'ont cessé de se renforcer durant la dernière décennie surtout dans les régions les plus démunies.

Tableau V- 1. Indices de Gini et Palma 2005-2015

Régions	Palma		Gini	
	2005	2015	2005	2015
GT	4,95	8,61	0,40	0,34
NE	1,11	1,05	0,37	0,31
NO	0,74	0,46	0,36	0,33
CE	4,13	3,06	0,38	0,35
CO	0,65	0,35	0,43	0,32
SE	2,26	1,23	0,42	0,32
SO	0,87	0,71	0,37	0,29
Total	1,93	1,41	0,41	0,35

Note : Indice de Palma = Revenu des 10% les plus riches/ Revenu des 40% les plus pauvres. Gini calculé en prenant les dépenses annuelles par tête comme indicateur de revenu. GT : Grand-Tunis ; NE : Nord Est ; NO : Nord Ouest ; CE : Centre Est ; CO : Centre Ouest ; SE : Sud Est ; SO : Sud Ouest.

Source : ENBCNV 2005 et 2015. Calculs de l'auteur.

Paradoxalement, la persistance de l'inégalité des revenus s'est accompagnée durant les dernières décennies par la mise en place en Tunisie de plusieurs programmes sociaux visant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des ménages⁵². Les secteurs sociaux ainsi que les dépenses publiques d'éducation, de santé et de sécurité sociale font partie

⁵² Notamment à travers les programmes de promotion sociale et d'amélioration des conditions de vie.

des interventions prioritaires de l'État et représentent une part importante du Produit Intérieur Brut. Ainsi, en 2015 un montant d'environ 18% du PIB a été consacré aux politiques sociales (Oxfam, 2020). Les ménages sont censés bénéficier des transferts monétaires et en nature entrant dans le cadre de ces programmes et qui devrait présenter un caractère progressifs.

Il est intéressant d'apporter des réponses concrètes quant à l'efficacité des politiques publiques, du système fiscal, du système de transferts sociaux et de subvention des prix adoptés par la Tunisie. Cette efficacité est jugée en évaluant la contribution de chaque système à la réduction de l'inégalité des revenus.

En effet, la politique fiscale qui suppose une combinaison de l'impôt sur le revenu, la taxation et les contributions sociales des ménages avec les transferts sociaux, la compensation des prix et les dépenses publiques, pourrait exercer un impact important sur l'inégalité qui diffère d'un pays à l'autre. Toutefois, La révolution de 2011 a mis en lumière les défaillances du système fiscal dont a hérité la Tunisie après des décennies de dictature. Ce système, toujours en vigueur, est dans l'incapacité de remplir sa mission traditionnelle à savoir la collecte de ressources financières suffisantes afin de mettre en place un système de redistribution des richesses œuvrant pour l'équité et la justice sociale. En outre, l'instauration du Plan d'ajustement Structurel à la fin des années 1980 a dégagé la voie à une succession de réformes néolibérales inspirées du consensus de Washington qui ont mené vers une érosion progressive des recettes douanières, une baisse continue des impôts sur les sociétés et le capital, une amplification de la fraude fiscale et une multiplication des niches fiscales .

Dans ce contexte, cette étude propose de simuler l'impact de la fiscalité, des transferts et subventions sur l'inégalité des revenus en Tunisie. Pour ce faire, nous utilisons une combinaison de bases de données et adoptions une série d'hypothèses afin de construire cinq types de revenu individuels : Le revenu de marché, le revenu de marché net, le revenu disponible, le revenu après impôts et taxes et le revenu final. L'indice de Gini peut être calculé pour chaque type de revenu ce qui permettra l'estimation de la contribution de la politique fiscale et de redistribution (impôts, taxes, contributions sociales, transferts sociaux, compensation des prix et dépenses publiques en éducation et en santé) sur l'inégalité des revenus.

1. Le système fiscal tunisien face à la fraude et l'évasion fiscales

Cette section essaye de mettre en perspective l'étendu de la fraude et l'évasion fiscales en Tunisie. Ces deux fléaux jouent influencent la capacité de l'État à instaurer un régime fiscal équitable, progressif et dont le principal objectif est de garantir une redistribution des richesses qui soit pleinement exploitée afin de lutter contre la pauvreté et l'inégalité des revenus. Nous commençons tout d'abord par présenter les principaux contours du système fiscal tunisien.

1.1. Les principales composantes du système fiscal de la Tunisie

1.1.1. L'impôt direct

* L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est après la TVA la deuxième principale source des recettes fiscales en Tunisie. Les personnes physiques résidentes en Tunisie paye cet impôt au titre de son revenu net des contributions sociales. Les personnes non-résidentes sont tenues de payer l'IRPP sur leur revenu de source tunisienne. Il est à noter qu'un profond changement a touché le barème de l'IRPP depuis le plan d'ajustement structurel et ensuite avec la promulgation de la loi des finances de 2017. Ce barème est passé de 16 à 6 tranches avec un taux marginal supérieur qui s'est limité à 35% pour les revenus supérieurs à 50000 dinars. La loi de finances 2017 a ensuite réduit le nombre de tranches de revenus imposables à cinq seulement comme le montre le figure ci-dessous.

Figure V – 1 - Le barème fiscal en Tunisie

TRANCHES D'IMPOSITION EN DINARS AVANT 1986	TAUX MARGINAUX	PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (1986)	
		TRANCHES DE REVENUS IMPOSABLES EN DINARS	TAUX D'IMPOSITION
DE 0 À 900 DINARS	0 %	DE 0 À 1500 DINARS	0 %
DE 900 À 1300 DINARS	5 %	DE 1500,001 À 5000 DINARS	15 %
DE 1300 À 1500 DINARS	10 %	DE 5000,001 À 10000 DINARS	20 %
DE 1500 À 2000 DINARS	15 %	DE 10000,001 À 20000 DINARS	25 %
DE 2000 À 2500 DINARS	20 %	DE 2000,001 À 50000 DINARS	30 %
DE 2500 À 3000 DINARS	25 %	AU-DELÀ DE 50000 DINARS	35 %
DE 3000 À 3500 DINARS	30 %		
DE 3500 À 4000 DINARS	36 %		
DE 4000 À 5000 DINARS	42 %		
DE 5000 À 6000 DINARS	48 %		
DE 6000 À 8000 DINARS	54 %		
DE 8000 À 10000 DINARS	56 %		
DE 10000 À 14000 DINARS	58 %		
DE 14000 À 25000 DINARS	60 %		
DE 25000 À 40000 DINARS	62 %		
DE 40000 À 60000 DINARS	64 %		
DE 60000 À 80000 DINARS	66 %		
AU-DELÀ 80000 DINARS	68 %		

LOI DE FINANCE 2017	
TRANCHES DE REVENUS IMPOSABLES EN DINARS	TAUX D'IMPOSITION
DE 0 À 1500 DINARS	0 %
DE 5000,001 À 20000 DINARS	26 %
DE 20000,001 À 30000 DINARS	28 %
DE 30000,001 À 50000 DINARS	32 %
AU-DELÀ DE 50000 DINARS	35 %

SOURCE: HABIB AYADL - 3807 FISCAL-1986

SOURCE: LOI DE FINANCE 2017

Source : Oxfam (2020).

Le Tableau V-2 montre que les parts de l'impôt sur le revenu et de sa principale composante, l'impôt sur les salaires, dans le budget total de l'État tunisien ont connu une augmentation depuis 2010. La part de l'impôt sur le revenu a augmenté de près 12 points de pourcentage entre 2010 et 2021 alors que celle de l'impôt sur le salaire a augmenté de 5 points de pourcentage.

Tableau V - 2. Évolution de la part des recettes émanant des impôts directs dans le budget

Rubriques	2010	2015	2019	2020	LF 2021
Impôts Directs	5032,7	7822,1	12648,4	12068,3	12905
%Budget	39,63%	42,18%	43,76%	44,46%	43,27%
Impôts sur le Revenu	2600,1	5088,4	8813,2	8945,3	9762
%Budget	20,48%	27,44%	30,49%	32,95%	32,73%
Impôts sur les Salaires	2005,5	3556,9	5488,4	5812,7	6202
%Budget	15,79%	19,18%	18,99%	21,41%	20,79%

Note : Valeurs en millions de dinars. LF 2021 : Prévisions de la loi des finances de 2021.

Source : Ministère des finances. Calculs de l'auteur.

*** L'impôt sur les sociétés**

Le système fiscal tunisien prévoit aussi une imposition sur les bénéfices appliquée aux sociétés de capitaux et assimilées établies en Tunisie, (sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée, coopératives, établissements publics à caractère industriel ou commercial jouissant de l'autonomie financière...), ainsi qu'aux entreprises étrangères non établies en Tunisie à raison de certains revenus (redevances, intérêts...). La part des impôts sur les sociétés dans le budget, contrairement aux impôts sur le revenu et les salaires, a, quant à elle, régressé de près de 9 points de pourcentage depuis 2010 comme le montre le Tableau 3 et le graphique ci-dessous.

L'IS comprend principalement quatre taux différents allant du taux général de 25% aux taux réduits de 10% et 20% applicable aux entreprises artisanales, agricoles et de pêche ainsi qu'un taux spécifique de 35% s'appliquant aux secteurs spécifiques comme la finance, télécommunication, assurance, secteur pétrolier à l'échelle de la production, du raffinage, du transport et la distribution à l'échelle du gris, etc.

*** Les Contributions à la sécurité sociale**

Le système de sécurité sociale est composé de deux fonds : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui couvre les travailleurs indépendants et ceux du secteur privé et la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS). La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a constitué depuis 2004 la composante assurance-santé de ces contributions. La contribution à la sécurité sociale est appliquée directement aux salaires bruts selon des taux légaux proportionnels. Cette contribution qui trouve sa source dans une double cotisation salariale et patronale vise à instaurer une sorte de solidarité professionnelle en couvrant les risques sociaux (Vieillesse, invalidité, de maladie, de maternité et d'accidents du travail). La contribution à la sécurité sociale varie selon que le salarié appartient au secteur agricole ou non-agricole. Alors que les travailleurs indépendants sont tenus de s'affilier à la CNSS et de s'assurer volontairement contre les accidents de travail et la maladie.

Le Tableau 3 présente l'évolution de la répartition des cotisations à la CNSS par employé et employeur en fonction du type de prestation et de la nature de l'activité. En ce qui concerne la contribution à la CNSS, les taux de cotisation n'ont pas connu une évolution remarquable depuis 2013 quel que soit le régime. Le régime de retraite pour les employeurs et salariés du secteur publique a connu une évolution continue comme le montre le Tableau 4 qui reporte l'évolution des taux de cotisation à la CNRPS.

Tableau V - 3. Système de cotisation à la CNSS

	Employeur			Employé		
	2006	2010	2020	2006	2013	2020
Régime non-agricole						
Pension	7,76	7,76	7,76	4,74	4,74	4,74
Maladie, maternité	4,51	5,08	5,08	1,74	3,17	3,17
Prestations familiales	2,21	2,21	2,21	0,89	0,89	0,89
Accidents du travail/Maladies professionnelles	0,4 - 4%	0,4 - 4%	0,4 - 4%			
Prévoyance sociale des travailleurs – Fonds spécial d'État	1,52	1,52	1,52	0,38	0,38	0,38
Total	16,4-20	16,97-20,57	16,97-20,57	7,75	9,18	9,18
Régime agricole						
Pension		1,75		3,5		
Maladie, maternité		2,8		14,18		
Accidents du travail/Maladies professionnelles		0,01		0,04		
Total		4,56		7,72		
Régime indépendant						
Pension		7				
Maladie, maternité		7,26				
Accidents du travail/Maladies professionnelles		0,45				
Total		14,71				
Note : Valeurs en pourcentage.						

Source : CNSS, ITCEQ (2016).

Tableau V - 4. Système de cotisation à la CNRPS

	Employeur			Employé		
	2006	2013	2020	2006	2013	2020
Retraite	8,2	12,5	14,5	6	8,2	9,2
Prévoyances sociales	1	4	4	1	2,75	2,75
Capital Décès				1	1	1
Total	9,2	16,5	18,5	8	11,95	12,95
Note : Valeurs en pourcentage.						

Source : CNRPS ; ITCEQ (2016).

1.1.2. Les Impôts indirects*** La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Dans cette étude, la TVA et droits de consommation seront pris en considération afin d'étudier l'incidence fiscale sur l'inégalité des revenus. La TVA a été instaurée en 1988 et constitue le principal impôt sur lequel s'appuie l'Etat. Le Tableau 6 montre que la part des recettes émanant de cet instrument fiscal représente encore plus du quart des recettes budgétaires globales. Selon les prévisions de la loi des finances de 2021, malgré une diminution 4 points de pourcentage depuis 2010. Actuellement, la TVA est imposée selon trois taux : Un taux général de 19% applicable aux produits et services n'ayant pas un taux spécifique ; un taux réduit de 7% pour les engrais, l'artisanat et les activités médicales, les conserves alimentaires, les aliments composés de bétail, etc. Un taux intermédiaire de 13% pour les ordinateurs, les services informatiques, l'hôtellerie, la restauration, les biens d'équipement non fabriqués localement, les voitures avec puissance fiscale réduite, etc. Ces trois taux étaient respectivement de 18%, 6% et 13% avant leur révision à la hausse par la loi des finances de 2018. Comme le montre le Tableau 5, la part des recettes émanant de la TVA dans le budget de l'État a diminué d'environ 4 points de pourcentage.

Tableau V - 5. Évolution de la part des recettes émanant de la TVA dans le budget

Rubriques	2010	2015	2019	2020	LF 2021
TVA	3749,8	5058,2	7797,4	7200,9	7553
%Budget	29,53%	27,27%	26,98%	26,53%	25,32%
Note : Valeurs en millions de dinars. LF 2021 : Prévisions de la loi des finances de 2021.+					

Source : Ministère des finances. Calculs de l'auteur.

1.2 De la fraude et l'évasion fiscales à l'économie souterraine : Un système fiscal au service de l'inégalité et de l'iniquité

L'équité fiscale suppose que tous les contribuables soient soumis de manière égale à l'accomplissement de leur devoir fiscal. Cet objectif n'est réalisable qu'à condition d'une conformité à la législation fiscale capable de garantir la pérennité des ressources budgétaires.

La constitution tunisienne définit le rôle de l'État dans ce sens. L'article 10 de la constitution prévoit en effet que « L'acquiescement de l'impôt et la contribution aux charges publiques, conformément à un système juste et équitable, constituent un devoir. L'État met en

place les mécanismes propres à garantir le recouvrement de l'impôt et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. Il veille à la bonne gestion des deniers publics et prend les mesures nécessaires pour les utiliser conformément aux priorités de l'économie nationale. Il agit en vue d'empêcher la corruption et tout ce qui est de nature à porter atteinte à la souveraineté nationale ».

Il existe une différence entre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. La fraude fiscale suppose l'utilisation de méthodes et moyens illégaux pour éviter de payer l'impôt. Alors que l'évasion fiscale se situe dans la frontière entre la légalité et l'illégalité en usant de tactiques, qui font souvent appel à l'expertise fiscale, afin de contourner la législation fiscale, de payer moins d'impôts ou carrément de se soustraire à l'impôt en détectant les défaillances législatives permettant une interprétation biaisée de la loi.

Qu'il s'agisse de fraude fiscale ou d'évasion fiscale, la législation tunisienne est intrinsèquement défailant dans la lutte contre ces deux fléaux. Au contraire, tout porte à croire que l'absence de réformes fiscales efficaces durant ces dernières années n'a fait que les renforcer.

Selon une source officielle, la fraude fiscale à elle seule est estimée à **25 milliards de dinars**, équivalant à **24%** du PIB (Oxfam, 2020). Les privilèges fiscaux dont bénéficient les 400 milles contribuables de la profession libérale éligibles au régime forfaitaire d'imposition sont la source d'une fraude fiscale massive. En contrepartie, les forfaitaires ne rapportent que 0,2% des recettes fiscales, soit une contribution individuelle moyenne de 79,2 dinars en 2010, 42,2 en 2011, 59,2 en 2012 et 55,7 en 2013. Parmi ces contribuables, 40% seulement déclarent leurs revenus dans les délais légaux, 10% le font suite aux notifications de l'administration fiscale et 50% ne déclarent même pas leurs revenus au FISC (observatoire Tunisien de l'Économie, 2017).

Cette hémorragie bénéficie aux personnes les plus aisées et les plus influentes au dépend des plus vulnérables qui font les frais d'une détérioration continue des services essentiels desservis par l'État et n'obtiennent en retour aucune retombée financière directe.

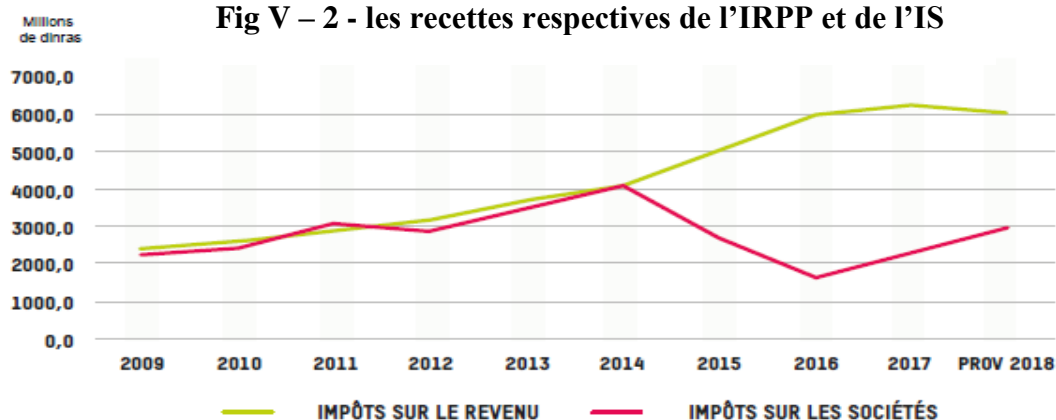
Les sociétés ont bénéficié d'incitations fiscales qui sont la réciproque d'une baisse progressive et persistante des recettes au titre de l'impôt sur les sociétés, comme le présente le Tableau 6 et le graphique, ci-dessous.

Tableau V - 6. Évolution de la part des recettes émanant de l'impôt sur les sociétés dans le budget

Rubriques	2010	2015	2019	Prov 2020	LF 2021
Impôts sur les Sociétés	2432,6	2733,7	3835,2	3123	3143
%Budget	19,16%	14,74%	13,27%	11,50%	10,54%
Note : Valeurs en millions de dinars. LF 2021 : Prévisions de la loi des finances de 2021					

Source : Ministère des finances. Calculs de l'auteur.

Fig V – 2 - les recettes respectives de l'IRPP et de l'IS



Source : Ministère des finances

Source : Oxfam (2020).

La multitude des exonérations fiscales au profit des entreprises (notamment la baisse du taux général de 30 à 25% décidée en 2014 et la liaison liant du taux de l'IS au chiffre d'affaire décidée en 2018) ainsi qu'une fraude fiscale massive font qu'aujourd'hui les contributions des sociétés ne représentent plus que 10,5% du total des recettes fiscales prévues par la loi des finances de 2021. De plus, 46% des sociétés soumises à l'impôt sur le bénéfice n'ont pas déclaré leurs impôts selon les estimations du Ministère des finances, ce qui lève le voile sur une fraude fiscale massive et réduit davantage les ressources de l'État et sa capacité à garantir des services de base à la hauteur des aspirations de la population et des plus démunis (Oxfam, 2020). À cause du dysfonctionnement de l'impôt sur les sociétés, la Tunisie perd annuellement environ 257 millions de dollars américains (dollars US), c'est-à-dire 720 millions de dinars, selon la *Global Alliance For Tax Justice*.

La *Global Alliance For Tax Justice* note aussi que ce ne sont pas uniquement les exonérations et autres types d'incitations fiscales au bénéfice des entreprises qui font perdre des ressources importantes à l'État. En effet, les manœuvres adoptées par les multinationales afin de réduire les impôts à payer génèrent aussi une évasion fiscale qui coûte environ 39 millions de dollars US (110 millions de dinars) à l'État tunisien. Selon la même source, les fortunes détenues par les Tunisiens à l'étranger, principalement en Suisse et au Luxembourg, atteignent les 2,2 milliards de dollars, ce qui représente 4,7% du PIB de la Tunisie⁵³.

L'économie souterraine, appelée également économie informelle, économie parallèle ou l'économie de l'ombre (*Shadow economy* en termes anglo-saxons) domine aussi une large partie de la création de richesse en Tunisie qui échappe au système fiscal. Cette économie englobe, en effet, toutes les activités économiques qui seraient généralement imposables si elles étaient déclarées au fisc (voir Tableau 7)⁵⁴.

⁵³ Informations recueillies à partir du Site Web de Réalités online...

⁵⁴ Selon la définition de Schneider (2002), l'économie souterraine « ne se limite pas aux activités illégales, mais recouvre également le revenu non déclaré tiré de la production de biens et services légaux, dans le cadre de transactions monétaires ou d'opérations de troc » (page 2).

Tableau V - 7. Les activités de l'économie souterraine

Type d'activité	Transactions monétaires		Transactions non monétaires	
ACTIVITÉS ILLÉGALES	Commerce de biens volés; trafic et fabrication de drogues; prostitution; jeu; contrebande; fraude.		Troc de drogues, de biens volés ou passés en contrebande. Production ou culture de drogues pour usage personnel. Vol de biens pour usage personnel.	
	Fraude fiscale	Évasion fiscale	Fraude fiscale	Évasion fiscale
ACTIVITÉS LÉGALES	Revenu non déclaré du travail indépendant. Traitements, salaires et actifs provenant d'un travail non déclaré en rapport avec des services et biens légaux.	Réductions pour employés, avantages complémentaires.	Troc de services et biens légaux.	Tous les travaux de bricolage et services entre voisins.

Source : Schneider (2002).

Selon les données de Medina et Schneider (2018), la Tunisie occupe la 63^{ème} place mondiale en matière de l'étendu de l'économie souterraine, mesurée en pourcentage du PIB en 2015, avec un ratio de 30.90%. Le Maroc est mieux placé avec une valeur estimée de l'économie souterraine de 27.13% (85^{ème} place) et l'Algérie enregistre un ratio de 23.98% (99^{ème} place). Sur le plan du continent africain, la Tunisie est classée 34^{ème}, devancée par plusieurs pays de l'Afrique sub-saharienne.

Les recettes publiques sont directement impactées par la préférence manifestée pour l'économie de l'ombre au détriment de l'économie officielle, réduisant ainsi la capacité de l'État à fournir des biens et services suffisants et de qualité. Néanmoins la lutte contre ce fléau ne se fait pas uniquement par l'augmentation des impôts, elle doit être aussi accompagnée par une amélioration de la qualité des biens publics et de l'administration publique et d'un renforcement de l'investissement dans l'infrastructure afin d'inciter les entreprises et les salariés à se détourner de l'économie souterraine.

2. La nécessité de réformer et consolider les systèmes de compensation des prix et de transferts sociaux

Cette section aborde la situation du système de compensation des prix en Tunisie qui s'apparente à des subventions indirectes supposées être transférées aux ménages à moyen ou faible revenu mais dont l'efficacité s'est considérablement dégradée au fil du temps. Il est prévu que la compensation des prix des produits de base ait un rôle majeur dans la préservation du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres. Néanmoins, les bénéfices que tirent les ménages

pauvres de la subvention des prix dépendent non seulement du ciblage des bénéficiaires mais aussi de l'évolution des prix (très volatils) sur les marchés internationaux et de l'évolution de la valeur du dinar par rapport aux principales devises étrangères, notamment le dollar américain couramment utilisé comme monnaie d'échange sur ces marchés. Cette section revient aussi sur les principales défaillances des programmes majeurs de transferts sociaux en Tunisie. Tout aussi importants que le système de compensation dans la préservation du niveau de vie des ménages pauvres et vulnérables, ces programmes souffrent toutefois des mêmes défaillances liées au mode de ciblage. Ces défaillances sont majoritairement liées à l'absence d'une administration fiscale efficace et la prévalence du secteur informel.

2.1. Le système de compensation des prix

La Caisse Générale de Compensation (CGC) créée en 1970 était considérée comme un pilier de la politique sociale de l'État visant à protéger le pouvoir d'achat des tunisiens à faible revenu en subventionnant notamment les prix des produits alimentaires de base. La CGC a pour mission l'administration des subventions des prix d'une série de produits alimentaires de base ainsi que le papier pour cahiers et livres scolaires.

L'État se charge aussi de la subvention des principaux produits et services subventionnés en Tunisie, c'est-à-dire le carburant, l'électricité et le transport. Le graphique 2 et le Tableau 8, ci-dessous, présentent l'évolution des valeurs globales de subvention des principaux produits et services ainsi que leurs parts dans le PIB. Le montant total des subventions a culminé à 5,5 milliards de dinars en 2013, soit 7,3% du PIB, avant de diminuer à 3,2 milliards en 2015 (3,8% du PIB) et de se situer à 2,7 milliards en 2017 (2,8% du PIB).

Fig V- 3 . Évolution de la subvention des principaux produits et services

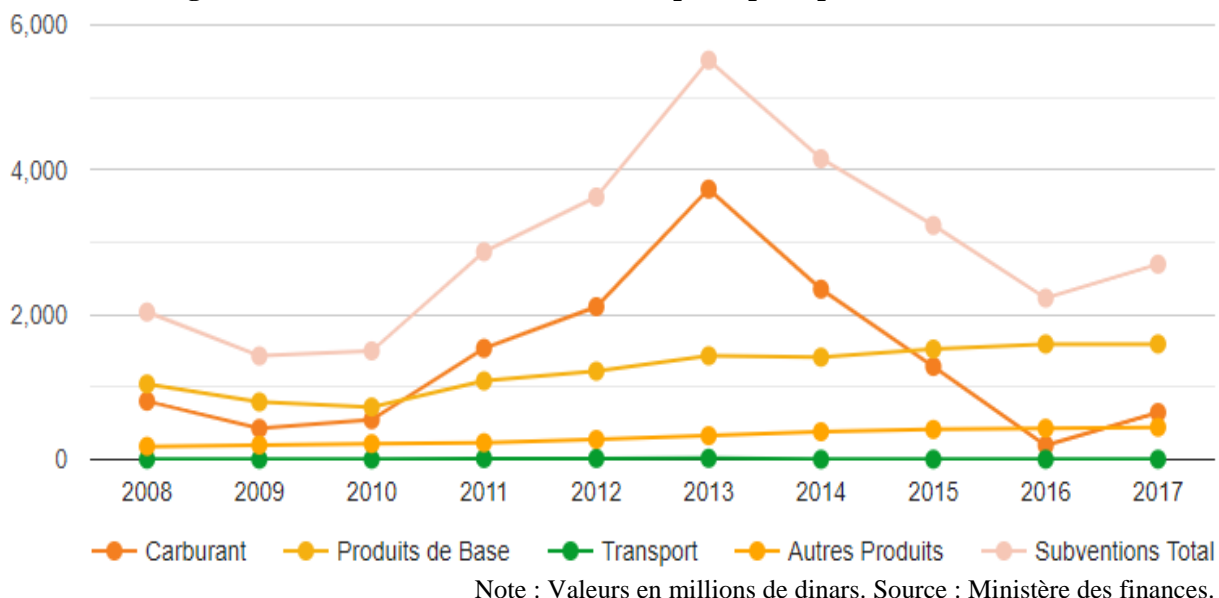


Tableau V- 8. Évolution des subventions par produit

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Carburants	806	430	550	1536	2111	3734	2353	1286	197	650
%PIB	1,46%	0,73%	0,87%	2,38%	3,00%	4,97%	2,91%	1,52%	0,22%	0,67%
Transport	182,2	200	220	233,15	277,5	330	384,46	415,9	432,45	447
%PIB	0,33%	0,34%	0,35%	0,36%	0,39%	0,44%	0,48%	0,49%	0,48%	0,46%
Produits de base	1043,38	795,68	725,68	1086,15	1220,49	1433,25	1413,85	1525,7	1595,7	1596
%PIB	1,89%	1,35%	1,15%	1,68%	1,73%	1,91%	1,75%	1,80%	1,78%	1,66%
Autres produits	5,26	4,98	5,07	14,57	15,89	17,6	3,42	5,15	4,73	4,9
%PIB	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%	0,02%	0,00%	0,01%	0,01%	0,01%
Total	2036,85	1430,66	1500,75	2869,87	3624,88	5514,85	4154,73	3232,75	2229,88	2697,9
%PIB	3,68%	2,43%	2,38%	4,45%	5,15%	7,34%	5,14%	3,82%	2,48%	2,80%

Note : Valeurs en millions de dinars.

Source : Ministère des finances. Calculs de l'auteur.

La part la plus importante des subventions est destinée aux produits de base dont le montant global de compensation a atteint 1,5 milliards, soit 1,8% du PIB, en 2015 pour ensuite augmenter à 2,4 milliards en 2020 (2,1% du PIB) selon les statistiques du Ministère du Commerce.

Le montant global de compensation des prix de carburants a fortement diminué entre 2015 et 2017, passant de 1,28 milliards à 650 millions de dinars ce qui représente une baisse de 1 point de pourcentage de la part de cette subvention dans le PIB. Selon les données du Ministère des finances de 2018, les subventions des prix de l'énergie (principalement le carburant, l'électricité le gaz) représentent 55% du total des subventions, alors que les produits de base et le transport bénéficient respectivement de 33% et de 9% du montant global des subventions. Les Tableaux 9 et 10 donnent un aperçu sur l'évolution des taux de subventions unitaires des principaux produits alimentaires de base et des produits de l'énergie⁵⁵. Les subventions unitaires (par rapport au prix de revient) des produits alimentaires de base ont connu une évolution hétérogène avec une baisse pour certains produits (Baguettes, gros pains, farine) et une augmentation pour d'autres (Couscous, pâte alimentaire, semoule, huile végétale). Les taux de subvention des produits énergétiques ont, quant à eux, connu une baisse généralisée sauf pour le Diesel 50.

⁵⁵ Le taux de subvention est le montant unitaire de subvention rapporté au coût de revient (Subvention exclue) de chaque produit.

Tableau V - 9. Taux de subvention par produit – produits alimentaires de base

	2010	2017
Gros pain	46,5	45,5
Baguette	30,1	24,6
Semoule	56,3	60,1
Farine	47,1	31,5
Couscous	43,8	53,9
Pâte alimentaire	43,5	53,1
Huile végétale	50	61,29
Note : Valeurs en pourcentage.		

Source : Ministère du Commerce et du Développement des Exportations. ITES (2017). CRES (2013). Calculs de l'auteur.

Tableau V - 10. Taux de subvention par produit – Produits énergétiques

	2013	2019
GPL	68	63,5
Essence	15	10,4
Diesel 50	16	15,9
Diesel	26	14,7
Fuel lourd	62	48,7
Électricité	50	45
Note : Valeurs en pourcentage.		

Le système de compensation est un pilier de la politique sociale de l'État tunisien. Malgré sa fragilité, il continue à contribuer considérablement à la réduction de la pauvreté et de la pauvreté extrême. Selon une étude de l'INS, du CRES et de la BAD intitulée « Distribution et incidence des subventions indirectes sur les ménages pauvres », réalisée en 2012, une éventuelle suppression ne serait-ce que sur les subventions aux produits alimentaires de base augmenterait à court terme le taux de pauvreté et celui de la pauvreté extrême de 3,6 points et 1,7 points de pourcentage respectivement. La même étude indique que ces subventions contribuaient en 2011 à la réduction de l'inégalité des revenus, mesurée par l'indice de Gini, de plus de 1 point de pourcentage⁵⁶. Notre étude proposera une actualisation de cette estimation pour 2015.

Néanmoins le système de compensation souffre d'un problème structurel au niveau de l'identification de la population cible. Plusieurs raisons expliquent les défaillances constatées en amont de ce système. Selon l'étude de Makhoul (2017), le système de compensation souffre d'un « déficit d'expertise au sein de l'administration, le manque de moyens humains et matériels pour le contrôle de l'utilisation des produits subventionnés, lourdeur du système à cause de l'existence de différents stades de compensation, faible coordination entre les différents intervenants, attitudes empreintes de méfiance voire parfois conflictuelles entre les principaux acteurs de la chaîne de compensation : administration qui défend essentiellement un intérêt général immatériel, patronat qui veut préserver un intérêt particulier matériel, ouvriers qui œuvrent à se garantir une sécurité matérielle... » (Page 3).

⁵⁶ La même étude montre aussi « qu'en termes relatifs, les subventions à la consommation améliorent beaucoup plus le pouvoir d'achat des pauvres que celui des non-pauvres. En effet, alors que les subventions alimentaires perçus par les pauvres représentent 8,1% de la valeur de leur consommation totale (soit 20,65% de la valeur totale de leur consommation alimentaire), cette part descend à 3,0% de la consommation pour les non-pauvres (10,3% de leur consommation alimentaire) » (Page 4).

La même étude indique que « le secteur privé intervenant dans le processus de compensation dispose d'avantages disproportionnés par rapport aux services rendus (situation de rente, partage de gâteau et/ou avantages indus) » (Makhlouf, 2017, page 13). Les industriels, les prestataires de services à l'instar des hôteliers et des restaurateurs et les contrebandiers profitent aussi d'un détournement de destination d'une quantité importante de produits compensés comme la farine, l'huile.

En outre, le caractère universel du système de compensation réduit son efficacité dans la lutte contre la pauvreté et la pauvreté extrême à cause d'une répartition inéquitable des subventions entre la population. Alors qu'en termes absolus, une répartition inéquitable des subventions au bénéfice des individus pauvres et vulnérables rendrait ce système beaucoup plus efficace.

2.2. Les programmes de transferts sociaux

Concernant le système de transferts sociaux ou de subventions directes, les deux programmes majeurs dont dispose la Tunisie sont le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) créé en 1986 et qui demeure le seul programme de transfert monétaire. Le deuxième programme est sous forme d'assistance médicale gratuite (AMG I et AMG II) offrant à ses bénéficiaires un accès aux soins gratuitement ou à tarifs réduits.

Le PNAFN est le programme d'assistance sociale le plus répandu géographiquement et offrant la couverture la plus large parmi l'ensemble des programmes sociaux. Il a été instauré dans l'objectif de lutter contre la pauvreté et d'amortir les répercussions liées à la libéralisation des prix en versant aux ménages défavorisés des aides monétaires directes sur une base Mensuelle fixée à 150 Dinars par mois en 2015, tout en leur offrant des soins de santé gratuits à travers le programme AMG I qui donne accès à la carte de soins gratuits dans les structures hospitalières publiques⁵⁷. Le PNAFN couvrait en 2015 environ 230,000 familles. Ce nombre a enregistré un accroissement remarquable de l'ordre de 70 % par rapport à 2010 à cause notamment de l'accroissement des pressions sociales durant la période post-révolution (voir Tableau 11).

Tableau V - 11. Évolution du nombre de bénéficiaires du programme PNAFN

	2010	2014	2017
Nombre de bénéficiaires du PNAFN	101330	222107	239 421

Source : Ministère des affaires sociales ; CRES.

Le montant du PNAFN a été révisé à la hausse en janvier 2018 par le gouvernement pour atteindre 180 dinars. Le montant de l'allocation aux enfants handicapés a été fixé à 20 dinars durant la même année et le nombre de familles bénéficiaires augmenté de 35 mille familles supplémentaires.

⁵⁷Les ménages bénéficiaires du PNAFN devraient obéir à deux critères essentiels : Le décès ou l'incapacité du chef de ménage à entreprendre une activité professionnelle suite à un handicap physique, à une maladie chronique ou à la vieillesse ; Si ce critère est vérifié, la deuxième condition serait que le ménage ne devrait pas recevoir un quelconque appui d'un autre membre de la famille et que la famille souffre de conditions de vie déplorables.

Depuis 2007, un programme spécifique d'allocations scolaires au profit des enfants en âge de scolarité a été ajouté au PNAFN. Ces transferts monétaires mensuels sont fixés à 10 DT et destinés aux enfants issus des familles nécessiteuses (bénéficiaires du PNAFN et de l'assistance médicale gratuite AMG1) et des familles à revenus limités (bénéficiaires de cartes de soins à tarif réduit) et à la limite de trois enfants par ménage. Outre les aides scolaires, des transferts monétaires annuels sont octroyés à l'occasion de la rentrée scolaire et universitaire et qui s'élèvent actuellement respectivement à 50 dinars pour les élèves et 120 dinars pour les étudiants issus de ces familles.

Par ailleurs, en réponse à la crise pandémique qui a frontalement impacté le niveau de vie des ménages tunisiens, surtout ceux à revenu faible, le gouvernement tunisien a décidé d'allouer des aides exceptionnelles au titre du PNAFN et des autres programmes de soutien social. Le Tableau 12, ci-dessous, détaille la répartition de ces aides par programme.

Cette étude prend en considération les transferts monétaires alloués dans le cadre du PNAFN ainsi que les aides scolaires pour les élèves et étudiants scolarisés dans les établissements publique. En plus de ces transferts, comme suggéré par les études de Lustig et Huggins (2013) et Jouini et al. (2018), les bourses et les prêts universitaires alloués aux étudiants de l'enseignement supérieur sont elles aussi incluses dans les transferts directs. Selon les statistiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur, 42,9% des étudiants réguliers ont reçu une bourse en 2019 contre 38,4% en 2015. Alors que 3% des étudiants réguliers non-boursiers ont reçu des prêts pour financer leurs études universitaires en 2019, ce taux n'a pas changé par rapport à celui de 2015. Selon les prévisions de la loi des finances de 2021, les bourses allouées aux étudiants de l'enseignement supérieur devront atteindre 156,7 millions pour couvrir 45% des étudiants régulier. Tandis que le montant global des prêts devrait atteindre 4,2 millions de dinars.

Tableau V - 12. Structure des aides exceptionnelles liées à la Covid-19

Population cible	Montant de l'aide	Période	Effectifs	Coût
Familles nécessiteuses (PNAFN / AMG1)	50DT (15 dollars)	Avril 2020	260 000 (ménages)	28,6MD
	60DT(17 dollars)	Mai 2020		
Familles à revenu limité (AMG2)	200 DT 200 DT (70 dollars)	Avril +Mai 2020	370 000 (ménages)	148MD
Familles accueillant une personne sans soutien familial	200 DT (70 dollars)	Avril 2020	779 (Familles)	0,16MD
Faibles pensions de retraite (inférieures à 180 DT-60 dollars)	100 DT Avril (30 dollars)	Avril 2020 pension relevée à 180d à partir d'aout 2020	140 000 (Familles)	1,4MD
Famille « Istimarat » (hors Familles à revenu limité)	200 DT (70 dollars)	Mai 2020	301149 (Familles)	60,2MD

Source : MAS (2020)

Source : Institut Tunisien d'Études Stratégiques (ITES, 2020).

Le PNAFN et l'AMG II se sont progressivement imposés comme des outils indispensables de lutte contre la pauvreté et de préservation d'un minimum de dignité pour les ménages pauvres et vulnérables. Ils assurent à eux seuls une couverture quasi-universelle des 10 % les plus pauvres de la population. Environ 73 % de leurs ressources est orientée vers 30 % de la population la plus démunie. L'étude du CRES et de la BAD intitulée « Évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie », réalisée en 2017, affirme « qu'une telle performance les aurait classés parmi les programmes les plus performants [l'échelle internationale] » (CRES, BAD, 2017, page 24). Selon la même étude, « le PNAFN réalise un taux de performance en matière de réduction de la sévérité de la pauvreté de 65,6 %. Ce taux est donné par la réduction de la sévérité de la pauvreté attribuable au PNAFN et la réduction maximale de cette même mesure qu'il serait possible d'atteindre avec le même budget s'il était possible d'avoir une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages » (CRES, BAD, 2017, page 24). Mais cette dernière condition est difficilement réalisable et constitue une des principales défaillances de ce programme. En effet, la même étude affirme « qu'un peu plus que la moitié des 8,3 % des ménages les plus pauvres en Tunisie ne sont pas couverts par le PNAFN. En même temps, à peine un ménage *pnafiste* sur deux mérite vraiment d'être couvert par le PNAFN. Une bonne partie de la deuxième moitié devrait idéalement rejoindre l'AMGII tant que les ressources disponibles du PNAFN ne permettent pas de couvrir plus que 8,3 % des ménages tunisiens » (CRES, BAD, 2017, page 24).

3. Méthodologie de l'étude

L'objectif de ce chapitre est d'estimer l'impact du système fiscal, des dépenses publiques et des transferts sur l'inégalité et la pauvreté en Tunisie.

Sur le plan méthodologique, l'étude empirique de ce chapitre adopte une approche innovante en matière d'analyse d'incidence fiscale sur l'inégalité des revenus. Cette approche a été récemment développée par le *Commitment to Equity Institute* (CEQ) qui fût créé par Nora Lustig en 2015. L'ambitieux objectif de cet Institut qui se veut actif auprès de la communauté politique est d'instaurer une méthodologie rigoureuse de type micro simulée afin d'évaluer l'incidence des systèmes de taxation, des subventions et des transferts sociaux sur l'inégalité et la pauvreté. L'avantage de cette méthodologie est qu'elle jouit d'une certaine capacité à standardiser l'analyse et de faciliter la comparaison entre les pays. Le CEQ a déjà élaboré cette analyse d'incidence sur un nombre important de pays comme l'Argentine, le Brésil, l'Éthiopie, la Géorgie, le Ghana, l'Iran, la Jordanie, la Tunisie (sur des données de 2010) et les États-Unis.

Un manuel explicatif assez volumineux (plus de 100 pages) a été d'ailleurs publié par Nora Lustig et Sean Huggins en 2013 qui explique d'une manière détaillée, étape par étape, la conduite de l'analyse d'incidence fiscale qu'ils ont développée. L'étude est intensive en micro-données puisqu'elle fait appel aux des enquêtes sur la consommation des ménages et leur condition de vie. Le manuel explique aussi les hypothèses sous-jacentes à la construction des données et aux différentes méthodes d'imputation et de simulation lorsque ces différentes données ne peuvent être identifiées directement à partir des enquêtes

L'analyse d'incidence vise d'abord à déterminer les différentes composantes du système de taxation et de subvention qui touchent directement ou indirectement le revenu et le niveau de vie des individus et ménages tunisiens. Ensuite, une fois ces différentes grandeurs identifiées, l'objectif est de déterminer cinq concepts de revenus par individu et par ménage qui prennent en considération l'incidence fiscale. Il sera possible par la suite d'estimer l'indice de Gini par concept de revenu et de simuler l'incidence des impôts et taxes ou de la compensation des prix sur l'inégalité des revenus.

3.1. Base de données

L'analyse d'incidence requiert des données à l'échelle individuelle et à l'échelle des ménages ainsi que des données sur le budget de certains ministères et les données macroéconomiques de la comptabilité nationale. Le volume de données le plus important a été collecté à partir de la dernière *Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages* (ENBCNV, 2015) élaborée par l'Institut National de Statistique. Les informations portent sur les caractéristiques des ménages, le niveau de vie des individus (notamment l'habitat, l'accès à l'éducation, aux services de santé publique et à la sécurité sociale) et leur consommation de différents produits et services (en volume et en quantité). En tout, 25144 ménages et 105085 individus sont inclus dans l'analyse à raison de quatre individus par ménage en moyenne. Concernant les chefs de famille des ménages sélectionnés, 4088 sont des femmes (environ 16,25% de l'ensemble de l'échantillon) et 21039 sont des hommes (83,75%). Le Tableau 13 présente la répartition de l'échantillon de l'étude selon le sexe du chef de famille et le milieu de résidence du ménage.

Tableau V - 13. Échantillon de l'étude

Régions	Ménages	Chef de famille			Communal	NC*	%NC*
		Homme	Femme	%Femmes			
GT	3785	3182	603	15,9%	3393	392	10,4%
NE	2843	2419	424	14,9%	1658	1185	41,7%
NO	3508	2834	674	19,2%	1397	2111	60,2%
CE	3553	2996	557	15,7%	2464	1089	30,7%
CO	3869	2996	873	22,6%	1338	2531	65,4%
SE	3744	3130	614	16,4%	2610	1134	30,3%
SO	3842	3243	599	15,6%	2517	1325	34,5%
Total	25144	20800	4344	17,3%	15377	9767	38,8%

Note : GT : Grand-Tunis ; NE : Nord Est ; NO : Nord Ouest ; CE : Centre Est ; CO : Centre Ouest ; SE : Sud Est ; SO : Sud Ouest. * NC : Non-communal.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

3.2. Construction des différents concepts de revenu

Cette étude propose donc de simuler l'impact de la fiscalité, des transferts et subventions et des dépenses publiques en éducation et en santé sur l'inégalité des revenus et la pauvreté en

Tunisie. Pour ce faire, la construction des données et des hypothèses (de simulation et d'imputation) associées se présente comme suit :

D'abord les données désagrégées (par individu) fournies par l'ENBCNV de 2015 sur la consommation des ménages sont utilisées afin de déterminer les différents concepts de revenu.

3.2.1. Le revenu disponible

Puisque l'enquête ne fournit pas de données sur le revenu disponible des individus, conformément à l'hypothèse avancée par Lustig et Huggins (2013) le revenu disponible est déterminé à partir des dépenses de consommation par tête pour chaque ménage.

Il faudrait dans ce cas ajouter à ces dépenses de consommation, considérée comme le revenu par individu, la rente de location dont bénéficient les ménages ou individus (si le ménage ne se compose que d'un seul individu) qui sont propriétaires-occupants de leurs logements ou qui bénéficient gratuitement (ne sont ni propriétaires ni locataires) du logement⁵⁸. En effet, l'enquête inclut certains ménages qui sont propriétaires de leur résidence principale et d'autres logés gratuitement. Ces ménages ne payent pas donc un loyer contrairement aux ménages locataires. Le fait de ne pas comptabiliser la rente locative dont bénéficient les ménages propriétaires et logés gratuitement, cela peut conduire vers une sous-estimation de leur niveau de vie par rapport aux ménages locataires.

Par conséquent, s'inspirant des travaux de Jouini et al. (2018) et de l'INS (2012), le montant de la rente ou plus exactement des services rendus par le logement pour les ménages propriétaires de leur logement ou qui ne sont pas tenus à payer un loyer est estimé en régressant le montant du loyer annuel de chaque logement (identifié à partir des ménages qui louent leur logement) sur un ensemble de variables⁵⁹ :

- La Région ;
- Le nombre de pièces ;
- Possède ou pas un raccordement au gaz naturel ;
- Le type de salle de bain (ne possède pas de salle de bain, douche, salle de bain avec eau chaude, etc.) ;
- Possède ou pas une salle de séjour ;
- Possède ou pas une salle à manger ;
- Service gardien ;
- Service jardinier ;
- Service syndic ;
- Possède ou pas une connexion internet.

Les montants de loyer annuel estimé (ou loyer fictif) sont ensuite répartis et affectés à chaque ménage propriétaire ou bénéficiant gratuitement du logement en utilisant les coefficients estimés liés à chacune des variables ou caractéristiques du logement (exposés

⁵⁸ L'enquête permet d'identifier si le ménage ou l'individu possède son propre logement ou bénéficie gratuitement de ce logement.

⁵⁹ À travers l'estimation d'un modèle économétrique par la méthode des MCO avec écart-types robustes à l'hétéroscédasticité.

précédemment). La confrontation des loyers réels et fictifs révèle une certaine cohérence d'après le Tableau 14, ci-dessous, qui compare le montant annuel moyen du loyer fictif à celui du loyer réel (ou déclaré par les locataires) par région et zone (ou milieu : Métropolitain, communal et non-communal).

Tableau V- 14. Estimation des loyers fictifs à partir des données de l'ENBCNV (2015)

	Loyer fictif	Loyer réel	Loyer fictif			Loyer réel		
			Métrop.	Comm	BC	Métrop.	Comm	NC
GT	3217	3750	3389	...	1729	3771	...	2596
NE	1764	2431	...	2090	1307	...	2529	1427
NO	1410	1629		1845	1124	...	1662	1437
CE	2304	2534	2761	2263	1378	2558	2673	2010
CO	1306	1693	...	1744	1074	...	1811	1026
SE	1672	1624	...	1840	1286	...	1717	1070
SO	1582	1722	...	1753	1257	...	1797	1361
Total	1898	2581	3140	1858	1223	3347	1926	1426

Note : Montants en dinars. GT : Grand-Tunis ; NE : Nord Est ; NO : Nord Ouest ; CE : Centre Est ; CO : Centre Ouest ; SE : Sud Est ; SO : Sud Ouest. Métrop : Métropolitain. Comm : Communal. NC : Non-communal. ... : Non disponible.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

3.2.2. Le revenu net de marché

Une fois le revenu disponible déterminé [$= \text{dépenses de consommation} + \text{rente de loyer (uniquement pour les propriétaires et bénéficiant d'un logement gratuit)}$], il est possible de construire le revenu de marché en adoptant la méthode « *backward* ». Il faut d'abord commencer par déterminer le revenu net de marché en imputant à chaque individu les montants des transferts sociaux directs à son profit en utilisant la formule suivante :

$$\text{Revenu disponible} = \text{transferts directs} + \text{revenu net de marché}$$

$$\Leftrightarrow \text{revenu net de marché} = \text{revenu disponible} - \text{transferts directs.}$$

En accord avec les propositions de Lustig et Huggins (2013) et Jouini et al. (2018), la présente étude utilise trois catégories de transferts sociaux présentés ci-haut : les transferts monétaires bénéficiant aux familles nécessiteuses (PNAFN), les aides scolaires et allocations ou bourses universitaires. À partir de l'enquête sur le niveau de vie des ménages, les individus bénéficiant d'une carte de soin gratuite entrant dans le cadre du programme AMG I sont considérés automatiquement comme ayant accès aux transferts PNAFN. Cependant, le nombre de bénéficiaires du PNAFN peut être sous-estimé par les résultats de l'enquête puisque il se pourrait que des individus ne préfèrent pas déclarer pas être en possession d'une carte de soins gratuits. Afin de minimiser ce biais, une méthode de simulation est adoptée qui consiste à estimer un modèle économétrique Probit afin de créer un score de propension capable d'identifier et de mettre en équivalence les individus qui n'ont pas déclaré bénéficier d'une carte de soins gratuits mais qui partagent un nombre déterminé de caractéristiques avec ceux qui ont déclaré être en possession de la carte AMG I. Les ménages dont un ou plusieurs individus n'ont pas déclaré être bénéficiaire de la dite carte recevront le même montant du transfert PNAFN que les ménages dont un ou plusieurs membres ont déclaré bénéficier du PNAFN à condition

que ces individus (qui appartiennent aux deux groupes de ménages) présentent des scores de propension, c'est-à-dire un niveau de similarité, élevé.

Les caractéristiques des individus sélectionnés afin de calculer les scores de proportion (ou niveau de similarité) sont l'âge de l'individu, son état matrimonial, s'il sait lire et/ou écrire ou pas, s'il est diplômé ou pas, la raison qui explique pourquoi il a quitté l'enseignement (pouvoir d'achat insuffisant, préfère travailler, aucune utilité de poursuivre, etc.), s'il est porteur de maladie chronique, s'il est porteur d'un handicap. Le niveau de vie (ou consommation moyenne par membre du ménage) n'a pas été retenu comme caractéristique car cela entraînera un biais automatique de sélection puisque les scores de propension seront les plus élevés pour les individus appartenant à un même ménage. Ce biais de sélection est dû au fait que l'ENCBNV (2015) fournit, comme approximation du revenu par tête, les dépenses de consommation par tête ce qui fait que tous les individus au sein d'un même ménage se voient attribuer le même revenu.

La mise en équivalence par les scores de propension a abouti à la sélection de 3520 individus, soit 673 de plus que l'échantillon initial (possédant une carte de soins gratuits) composé de 2847 individus. Parmi les individus identifiés, 1716 sont des femmes et 1804 sont des hommes. En outre, parmi les individus identifiés par la simulation (score de propension), 209 d'entre eux se situent au-dessous du seuil de pauvreté tel qu'il est défini par l'INS dans sa méthodologie annexée à l'ENCBNV de 2015 (i.e. dépenses de consommation par tête inférieures à 1085 dinars par an). Alors que 1094 des bénéficiaires identifiés par la simulation sont soit des individus pauvres, soit des individus vulnérables à la pauvreté (i.e. dépenses par tête inférieures à 1878 dinars par an).

Ces résultats témoignent d'un dysfonctionnement au niveau de l'inclusion des ménages pauvres dans le système de transferts sociaux en Tunisie. Dans cette étude, l'identification des bénéficiaires du PNAFN s'est faite à partir de l'identification des individus qui bénéficient d'une carte AMG 1. Cependant, un rapport de la Banque Mondiale (2016) commandité par le Ministère de la Santé a signalé un réel problème d'exclusion des catégories de ménages et d'individus les plus pauvres des programmes d'assistance sociale. Le rapport indique en effet que 60 % des 20 % les plus pauvres de la population (les ménages appartenant au premier quintile de la distribution des revenus) ne sont pas pris en charge ni sous l'AMG1, ni sous l'AMG2. Alors que près de 15 % et 7 % du quatrième et du cinquième quintile de la population, représentant 40 % des plus riches, s'avèrent être bénéficiaires l'assistance médicale gratuite.

Par ailleurs, en plus des transferts PNAFN, l'étude considère également les allocations universitaires et les aides scolaires comme des transferts directs et les inclue donc dans le calcul du montant global de transferts reçus par chaque ménage. Les résultats de l'ENCBNV (2015) permettent d'identifier les élèves (cycle de base et secondaire) bénéficiant d'aides scolaires dont le nombre correspondent à 28,2% de l'ensemble des élèves retenus par l'enquête⁶⁰. Un transfert mensuel de 10 dinars est affecté à chacun de ces élèves (pour un nombre maximal de trois élèves par ménage) pour un montant annuel de 120 dinars. Les bourses et allocations universitaires

⁶⁰ Le rapport de l'UNICEF indique qu'en 2015 les aides scolaires couvrent 8% des enfants scolarisés sous le système non contributif et 58% pour le système contributif. Le Taux de couverture (contributif et non-contributif) est estimé 45% pour le groupe 6-12 ans à 35% pour les 13-17 ans.

sont également affectées aux étudiants qui déclarent en bénéficiaire selon le montant révélé par chaque étudiant participant à l'enquête. Il apparaît ainsi que la part des boursiers et allocataires s'établit à 31,4 % de l'ensemble des étudiants⁶¹. Le Tableau 15 ci-dessous donne un aperçu sur la distribution des différents transferts monétaires par décile du revenu (annuel) disponible par ménage.

Tableau V- 15. Distribution de la moyenne annuelle des transferts par décile de revenu disponible

Déciles	Transfert PNAFN	Aides Scolaires	Allocations universitaires	Total transferts
1	450,4	21,7	4,2	476,2
2	253,4	30,6	8,0	292,0
3	211,2	31,7	11,5	254,4
4	187,7	31,2	15,3	234,2
5	144,5	33,4	18,5	196,3
6	145,6	28,4	21,2	195,1
7	130,8	27,9	23,3	182,0
8	122,6	27,3	27,0	176,9
9	107,8	25,7	37,3	170,8
10	100,7	22,4	26,8	150,0
Total	185,5	28,0	19,3	232,8

Note : Montants en dinars. Montants estimés par ménage.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

Le tableau montre que le système de transferts sociaux est en sa globalité un système progressif en terme absolu puisque les montants (annuels moyens) les plus élevés des transferts PNAFN et de la totalité des transferts sont destinés aux déciles les plus pauvres. Les résultats indiquent qu'environ 49,3% des transferts PNAFN sont alloués aux trois déciles les plus pauvres des ménages considérés dans l'enquête. Par contre, la distribution des aides scolaires par décile de revenu ne montre pas de caractère progressif clair. Tandis que les allocations universitaires sont destinées davantage aux déciles les plus élevés.

3.2.3. Le revenu de marché

Afin de déterminer le revenu de marché, l'étude utilise une méthode d'imputation afin d'affecter à chaque individu le montant des charges sociales dont il doit s'acquitter (sécurité sociale) et le montant des impôts directs à sa charge afin de calculer par induction le revenu de marché (Revenu net + impôts direct + charges sociales = Revenu de marché). Pour ce qui est des impôts directs, deux systèmes d'imposition sont retenus : le régime régulier pour les salariés et le régime forfaitaire pour les travailleurs indépendants. Pour le régime régulier, les différents taux de d'imposition du revenu sont calculés à partir du barème fiscal de 2015. Tandis que les taux forfaitaires sont issus des informations fournies par le Ministère des finances⁶². Le montant

⁶¹ Le Ministère de l'enseignement supérieur indique une couverture d'environ 38% des étudiants réguliers en 2015.

⁶² Note commune N°15/2018.

annuel de l'impôt sur le revenu est calculé sur la base du revenu annuel net de chaque individu censé payer son impôt.

L'hypothèse retenue est que seul les individus contribuables (salariés, employeurs, indépendants) qui déclarent être affiliés à une caisse de sécurité sociale payent leurs impôts. Si nous divisons le nombre des individus bénéficiant d'un revenu mais non affiliés à aucune des caisses de sécurité sociale (donc implicitement considérés comme non payeurs d'impôts), qui sont au nombre de 21981 personnes, par le nombre total des individus occupés (43750 personnes) cela nous donne un pourcentage de fraude et d'évasion fiscales (employés, employeurs ou indépendants qui ne payent pas d'impôts) de l'ordre de 50,2% en 2015. Ce taux est plus élevé que celui trouvé par Jouini et al., (2018) estimé à 40% durant l'année 2010. Les travailleurs salariés s'acquittent environ de 88,6% du total de l'impôt sur le revenu selon les données de l'enquête, ce qui est supérieur au taux de 79,64% selon les statistiques budgétaires du Ministère des finances. Il est certes évident que même avec un taux de départ de fraude et d'évasion fiscales estimé à 50%, l'étendue de ces deux fléaux en Tunisie remet en cause la légitimité de notre approche. Néanmoins, afin de limiter autant que possible les biais qui peuvent résulter d'une telle approche, nous avons corrigé une éventuelle surestimation de la baisse de la contribution fiscale par individu en révisant à la baisse le ratio contributions/dépenses de consommation par individu afin qu'il corresponde au ratio des recettes fiscales de l'État (impôts direct et impôt forfaitaire) rapportées au montant agrégé de la consommation nationale privée de 2015, en utilisant les données de la comptabilité nationale.

En ce qui concerne les charges sociales, l'ENBCNV (2015) permet d'identifier les individus selon leur affiliation aux différentes caisses de sécurité sociales (CNSS et CNRPS). Les individus affiliés ont été classés par régime (i.e. non-agricole, agricole et indépendants) et selon leur situation dans la profession (employé ou employeur). Les cotisations correspondantes ont été ensuite réparties selon ces informations afin de calculer le montant de la contribution sociale annuelle de chaque individu en fonction du revenu de marché lui-même calculé à partir du revenu net de marché auquel on additionne le montant de l'impôt sur le revenu. La déduction du revenu de marché se fait donc à partir de la formule ci-dessous :

$$[\text{Revenu de marché} \times (1 - \text{Charges sécurité sociale})] \times (1 - \text{Impôts}) = \text{Revenu net de marché}$$

3.2.4. Le revenu après impôts et taxes

L'étape suivante consiste à déterminer le revenu après impôts ou le « *consumable income* » en termes anglo-saxons. Pour cela, il faudrait imputer les subventions indirectes sous la forme de compensation de prix au profit de chaque individu retenu dans l'enquête ainsi que l'impôt indirect à sa charge. La partie de l'ENBCNV (2015) consacrée aux dépenses de consommation des ménages comprend contient les informations requises sur la consommation des produits et services avec un niveau de désagrégation assez élevé (près de 4 millions d'observations produits/ménages, c'est-à-dire 159 observations en moyenne par ménage). Il est donc possible de disposer de la consommation faite par chaque individu de chaque produit. La nomenclature détaillée des produits alimentaires (codification à 5 chiffres) de 2015 publiée par l'INS est utilisée afin d'identifier chaque produit consommé.

Concernant les subventions indirectes, le taux de subvention (noté S) a été calculé pour chaque produit alimentaire dont le prix est subventionné, identifiés à partir de la liste fournie par le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations. La subvention indirecte a été ensuite calculée au profit de chaque individu selon la formule suivante :

$$\text{Subvention indirecte (produit X)} = S \times [\text{Dépenses annuelles en produit X} / (1 - S)]$$

Le taux de subvention des produits alimentaires a été estimé à partir des données fournies par le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations, du Centre de Recherche et d'Études Sociales (CRES, 2013) et de l'Institut Tunisien des Études Stratégiques (ITES, 2017). La même méthode est reproduite afin d'estimer la subvention indirecte au profit des individus liées à la consommation du carburant, de l'électricité et du transport. Les taux de subventions unitaires du carburant et de l'électricité sont obtenus à partir des données du Ministère de l'Énergie, de l'Industrie et des Mines, l'étude de la Banque Mondiale (2013) et l'étude du Ministère des affaires sociales en collaboration avec le CRES et l'UNICEF (2019). Le taux de subvention du transport est estimé à partir des statistiques agrégées fournies par le Ministère des finances concernant les dépenses de compensations allouées au secteur du transport public. S'inspirant de la méthode d'imputation de Jouini et al. (2013), chaque individu ayant déclaré consommer un service de transport public s'est vu imputée une subvention indirecte correspondant au rapport entre le montant agrégé des subventions du transport et la consommation nationale privée (comptabilité nationale) pondérée de sa part des dépenses de transport dans les dépenses totales de transport reportées dans l'enquête. Si la subvention totale (à l'échelle nationale) allouée au transport est notée St, la consommation nationale notée Cn, la dépense totale de consommation (ensemble des ménages) selon l'enquête notée Ce, la dépense totale en transport public selon l'enquête notée Dte et la dépense par individu selon l'enquête notée Dti, l'imputation du montant de la subvention des dépenses de transport par individu est calculée comme suit :

$$\text{Subvention transport annuelle par individu} = (St/Cn) \times [Ce/Dte] \times Dti$$

Le Tableau 16, ci-dessous, présente la distribution des montants annuels de subvention par produit et service et par décile de revenu disponible des ménages. Le classement des poids des subventions par produit correspond aux données du Ministère des Finances (cf. Section précédente) puisque la part la plus importante revient aux subventions allouées aux produits de base ensuite celles allouées au carburant (l'essence dans cette étude) et à l'électricité et enfin celles destinées au transport. Les ménages appartenant du décile le plus pauvre bénéficient en tout premier lieu de la compensation des prix des produits alimentaires (79% du total des subventions) ensuite de la subvention du prix de l'électricité (19%) et enfin de celles allouées à la compensation du prix du carburant et du transport avec 0,8% et 1,1% respectivement. En outre, le tableau montre l'importance de la subvention des produits de base dans le maintien du pouvoir d'achat des ménages tunisiens, puisque cette subvention représente plus de 70% du volume total des compensations pour 80% des ménages.

Tableau V- 16. Distribution de la moyenne annuelle des compensations par produit et décile

Déciles	Produits alimentaires	% Total	Carburant	% Total	Électricité	% Total	Transport	% Total
1	408,6	79,0%	4,0	0,8%	101,3	19,6%	5,6	1,1%
2	540,6	77,5%	9,2	1,3%	137,5	19,7%	9,2	1,3%
3	608,1	76,3%	13,9	1,8%	162,7	20,4%	11,7	1,5%
4	641,9	74,3%	17,5	2,0%	190,7	22,1%	12,9	1,5%
5	714,0	73,4%	25,0	2,6%	216,0	22,2%	15,7	1,6%
6	760,3	72,8%	34,2	3,3%	231,8	22,2%	16,8	1,6%
7	806,1	71,8%	48,9	4,4%	247,8	22,1%	18,3	1,6%
8	902,7	70,4%	78,3	6,1%	281,0	21,9%	19,8	1,5%
9	1006,7	67,7%	132,4	8,9%	323,5	21,8%	18,4	1,2%
10	1113,8	62,6%	221,9	12,5%	404,5	22,7%	21,6	1,2%
Total	750,3	71,0%	58,5	5,5%	229,7	21,7%	15,0	1,4%

Note : Montants en dinars. Montants estimés par ménage.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

Concernant les impôts indirects, les données du Ministère des Finances et celles fournies par l'enquête sur les dépenses de consommation permettent la simulation des montants de la TVA et des droits de consommation pour chaque produit consommé par individu selon le système de taxation en vigueur en 2015 (ie. Les taux de 6%, 12% et 18%). Le Tableau 17 donne un aperçu sur le montant annuel estimé des impôts indirects payés par ménage et par niveau de revenu.

Tableau V - 17. Distribution des montants annuels moyens de l'impôt indirect par décile

Déciles	Montant annuel moyen de l'impôt indirect
1	87,6
2	144,5
3	188,8
4	234,5
5	276,5
6	324,0
7	382,8
8	474,0
9	629,2
10	1425,1
Total	416,7

Note : Montants en dinars. Montants estimés par ménage.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

À partir de l'imputation des subventions indirects et de la simulation des impôts indirects, il est possible de déterminer le revenu après impôts en appliquant la formule suivante :

$$\text{Revenu disponible} + \text{compensations reçues} - \text{impôts indirects} = \text{Revenu après impôt.}$$

3.2.5. Le revenu final

La dernière étape consiste à déterminer le revenu final par ménage. Il faudrait dans ce cas imputer les transferts dans les domaines de l'éducation et la santé publiques au profit des ménages. En ce qui concerne l'éducation, les élèves et les étudiants du cycle de base, du secondaire et de l'enseignement supérieur, poursuivant leurs études dans les établissements publics, sont identifiés directement à partir de l'enquête sur le niveau de vie des ménages. En accord avec la méthode d'imputation de Jouini et al. (2013) chaque individu s'est vu attribué un transfert équivalent aux dépenses publiques dans le domaine de l'éducation (pour chaque niveau d'éducation) rapporté au nombre total des élèves et étudiants inscrits dans les établissements publics. Les données sur les dépenses publiques et le nombre des inscrits par niveau sont obtenus directement des statistiques et des budgets annuels relatifs au Ministère de l'Éducation et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le montant par élève ou étudiant inscrit est ensuite ajusté afin que le ratio des transferts d'éducation sur la consommation par individu corresponde au ratio des dépenses publiques d'éducation rapporté au revenu national disponible brut. Cette méthode aboutit à un ratio moyen de transferts d'éducation (tous niveaux confondus) rapporté au revenu disponible par individu de 5,2% légèrement inférieur à celui calculé à partir des données agrégées et qui s'élève à 6,2%.

En ce qui concerne les dépenses de santé, la méthode d'imputation par individu suppose le calcul d'un coefficient multiplicateur pour chaque individu ayant reçu un soin médical ou hospitalier dans un établissement de santé publique (Hôpital ou Centre de santé de base). Trois types de soins sont pris en considération : soins classiques, maternité et hospitalisation. Pour la détermination du coefficient multiplicateur par individu, il est supposé que les soins hospitaliers reçoivent une pondération cinq fois supérieure aux soins classiques et aux soins de maternité. De telle façon que le coefficient multiplicateur pour chaque individu soit calculé de la manière suivante⁶³ :

$$\text{Coefficient multiplicateur par bénéficiaire} = (1 \times \text{Soins classiques}) + (1 \times \text{Soins de maternité}) + (5 \times \text{Soins hospitaliers}).$$

Par exemple, si l'enquête précise que l'individu a reçu, durant l'année, un soin classique et un soin hospitalier, alors le coefficient multiplicateur de cet individu sera égal à $1+5 = 6$. Le soin classique est en effet considéré équivalent à une unité de soin et donc pris comme référence. Si le coût unitaire moyen d'un soin est par exemple estimé à 20 dinars et que l'individu a reçu un soin classique et un soin hospitalier durant l'année, dans ce cas les transferts au bénéfice de cet individu seront de $(20 \times 1 + 20 \times 5) = 120$ dinars.

Le coût unitaire moyen des services de santé par individu est par la suite estimé en divisant les dépenses publiques de santé émanant du budget du Ministère sur la somme des coefficients multiplicateurs des individus bénéficiaires tel qu'il a été déterminé ci-haut. Ceci constitue une approximation du coût en dinars d'une unité de soins indépendamment du type du soin presté.

⁶³ Par exemple si l'enquête précise que l'individu a reçu durant l'année un soins classique et un soins hospitalier, alors le Coefficient multiplicateur de cet individu sera égal à $1+ 5=6$.

Ensuite, ce coût unitaire moyen servira au calcul des dépenses de santé reçues par individu en le multipliant par le coefficient associé à chaque bénéficiaire de soins dans les établissements publics. Le Tableau 18, ci-après, montre que les transferts d'éducation et de santé (en termes absolu) annuels moyens évoluent positivement avec le niveau de revenu des ménages. Les transferts d'éducation connaissent néanmoins une croissance plus rapide en fonction du niveau de revenu en comparaison avec les transferts de santé. À peu près 43% des transferts d'éducation sont captés par les 30% des ménages les plus riches, contre 17% seulement captés par les 30% les plus pauvres.

Tableau V- 18. Montants annuels moyens des transferts d'éducation et de santé par décile

Déciles	Transferts d'éducation	Transferts de santé
1	231,8	224,6
2	378,7	267,7
3	492,2	261,8
4	542,0	277,9
5	625,2	284,8
6	627,1	274,0
7	748,8	278,0
8	823,8	262,3
9	956,3	259,1
10	1017,3	211,0
Total	644,3	260,1

Note : Montants en dinars. Montants estimés par ménage.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

Le revenu final par ménage est calculé après la détermination des transferts d'éducation et de santé par individu et leur agrégation ensuite au niveau de chaque ménage. La formule suivante est utilisée pour le calcul du revenu final :

$$\text{Revenu final} = \text{Revenu après impôts} + \text{transferts d'éducation et de santé.}$$

4. Les résultats

4.1. Redistribution et inégalité des revenus

Le Tableau 19 présente les coefficients de Gini et de Palma par concept de revenu calculés pour l'échantillon global des individus. Les résultats montrent que le système contributif et les impôts directs exercent l'effet redistributif le plus élevé. Les coefficients Gini et Palma diminuent respectivement de 14,4% et 26,9% en passant du revenu de marché au revenu net de marché. Quoique la variation négative de l'indice de Gini indique une baisse de l'inégalité des revenus, elle est techniquement assez compliquée à expliquer d'une manière concrète. Par contre, la baisse de l'indice de Palma est plus simple à interpréter ; elle indique simplement que le rapport entre le revenu des 10% les plus riche et celui des 40% les plus pauvres baisse d'environ 26% après la prise en compte des contributions sociales et du paiement des impôts directs.

Tableau V -19. Indice de Gini et de Palma par concept de revenu

	GINI	Palma
Revenu de marché	41,73	2,03
Revenu net	35,72	1,48
Revenu disponible	34,89	1,42
Revenu après impôts	34,87	1,36
Revenu final	32,56	1,34
Contribution à l'inégalité		
Revenu net	-14,40%	-26,90%
Revenu disponible	-1,99%	-2,97%
Revenu après impôts	-0,04%	-3,29%
Revenu final	-5,53%	-0,91%
Contribution totale	-21,96%	-34,07%
Note : Indices de Gini en pourcentage.		

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

Les transferts sociaux contribuent à presque 2% de la diminution du Gini qui passe de 35,7% à 34,9% pour le revenu net de marché et le revenu disponibles respectivement. La baisse de l'indice de Palma est plus importante puisqu'elle est de l'ordre de 2,9%, elle indique que le revenu des 40% les plus pauvres s'améliore d'environ 3% par rapport à celui des 10% les plus riches après avoir bénéficié des transferts sociaux.

En outre, l'indice de Gini ne baisse que de 0,04% après la prise en compte des subventions indirectes (système de compensation des prix) et des impôts indirects. La diminution de l'indice de Palma est plus significative puisqu'elle atteint près de 3,3% en passant du revenu disponible au revenu après impôts et taxes. Cela revient à dire que l'effet redistributif du système de compensation des prix se fait ressentir davantage lorsque le revenu des plus pauvres est directement comparé à celui des plus aisés. Ce résultat offre un premier aperçu de l'importance du système de compensation dans la lutte contre la précarité du pouvoir d'achat des tunisiens.

L'impact redistributif des transferts dans les domaines de l'éducation et de la santé publique participe à une réduction assez significative du coefficient du Gini de l'ordre de 5,5%. Cet impact devient néanmoins très faible lorsque l'indice de Palma est pris comme mesure de l'inégalité, puisque celui-ci baisse de seulement 0,9% en passant du revenu après impôts et taxes au revenu final.

Globalement l'incidence du système fiscal, des transferts (transferts monétaires et dépenses publiques) et du système de compensation telle que estimée en 2015 se traduit par une baisse du coefficient du Gini de 9,1 points de pourcentage, légèrement plus élevée qu'en 2010 (de 8 points de pourcentage) comme l'indique le Tableau 20.

Tableau V - 20. Comparaison des indices de Gini par concept de revenu

	Tunisie (2010)	Tunisie 2015	Maroc 2012	Afrique du Sud 2011	Kenya	Chine	Turquie	Argent 2008-2009
RM	43,00	41,7	68,8	77,1	45,0	54,4	44,0	50,3
RNM		35,7		75,0	41,4			49,8
RD	39,00	34,9	65,9	69,4	41,0	50,9	41,9	46,5
RAIT	38,00	34,9	63,7	69,5	40,2	50,9	43,7	48,0
RF	35,00	32,6	50,6	59,6	35,7	46,1	37,8	38,8
Incidence totale	8,00%	9,2%	18,2%	17,5%	9,3%	8,3%	6,2%	11,5%
	Tunisie (2010)	Tunisie (2015)	Bolivie	Brésil	Mexique	Espagne	États-Unis	Bélorussie
RM	43,00	41,73		57,30	54,90	51,00	44,80	29,20
RNM		35,72	47,70	56,20	53,90	44,00	41,70	
RD	39,00	34,89	46,80	54,20	53,20	32,00	37,60	26,70
RAIT	38,00	34,87	47,50	53,90	52,40	32,00	37,80	27,00
RF	35,00	32,56	42,50	45,90	48,20	27,00	33,10	22,70
Incidence totale	8,00%	9,16%	5,20%	11,40%	6,70%	24,00%	11,70%	6,50%

Note : Indice de Gini calculés par individu. Indice de Gini en pourcentage. Incidence totale : Indice de Gini (RM) – Indice de Gini (RF). RM : Revenu de marché ; RAIT : Revenu après impôts et taxes ; RNM : Revenu net de marché ; RF : Revenu Final ; RD : Revenu disponible.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

En comparant avec d'autres économies, il s'avère que l'incidence fiscale pour le cas de la Tunisie est plus importante que pour la Chine, la Turquie le Mexique ou la Biélorussie. Cependant, elle est beaucoup moins élevée en comparaison avec le Maroc et l'Afrique du Sud. La différence par rapport au Maroc se situe principalement au niveau de la contribution des subventions et des impôts indirects ainsi que des dépenses publiques (en éducation et santé) dans la diminution de l'inégalité des revenu qui se situe à un niveau significativement plus élevé que celui observé en Tunisie. En Afrique du Sud, ce sont principalement l'incidence les transferts dans les domaines de l'éducation et de la santé (contribuant à la baisse de l'indice de Gini de près de 10 points de pourcentage) qui marque une différence notable par rapport à la Tunisie. L'effet redistributif est plus élevé même en dans les pays développés comme l'Espagne et les États-Unis. À l'instar de l'Afrique du Sud, ces deux pays se distinguent aussi par un effet redistributif assez élevé des dépenses publiques en éducation et en santé qui contribue significativement à la lutte contre l'inégalité du revenu.

4.2. Inégalité des revenus par genre et zone d'habitation

Le Tableau 21 propose une comparaison entre trois indices d'inégalité : l'indice de Gini, l'indice de Mheran et celui de Piesch. Les trois indices sont issus de la courbe de Lorenz. L'indice de Gini est une moyenne pondérée des deux autres indices retenus. L'indice de Mehran est plus sensible à la variation des revenus des groupes d'individus les plus pauvres. Alors que l'indice de Piesch est plus sensible à la variation des revenus des groupes les plus aisés. Les mesures des trois indices sont décomposées en fonction du genre du chef de famille et de la zone d'habitation.

Lorsque le revenu de marché est pris en considération, les résultats montrent que l'inégalité des revenus (selon l'indice de Gini) est plus élevée de 1,3% pour les ménages sous la tutelle d'une femme par rapport à ceux sous la tutelle d'un homme. Cette différence devient plus importante lorsque l'inégalité est plus sensible aux revenus des ménages les plus pauvres (2,3%).

L'inégalité des revenus se fait ressentir davantage dans les zones communales que dans les zones non-communales avec un indice de Gini pour le premier groupe supérieur de 5,2%.

Après prise en considération de l'effet redistributif des contributions sociales et de l'impôt direct, la distribution des revenus devient plus inégalitaire à la défaveur des ménages sous la tutelle d'une femme. L'indice de Mehran plus sensible aux revenus les plus faibles, est même supérieur de près 4% pour ces ménages en comparaison avec ceux sous la tutelle d'un homme.

Un creusement de la différence entre la valeur des trois indices attribués aux zones communales par rapport à ceux attribués aux zones non-communales est aussi constaté. L'indice de Piesch calculé en utilisant le revenu net de marché dans les zones communales se situe à 28,9% soit supérieur de plus de 8% à celui calculé pour les zones non-communales. Ceci montre que la distribution des revenus dans les zones communales devient plus inégalitaire par rapport aux zones non-communales lorsque les revenus les plus élevés se voient attribuer une pondération plus importante.

L'analyse des trois indices après la prise en considération des transferts sociaux montre d'abord que la distribution des revenus devient plus égalitaire par rapport aux cas précédents. En effet, l'indice de Gini calculé en utilisant le revenu disponible des ménages sous la tutelle d'une femme devient légèrement inférieur à celui calculé pour les ménages sous la tutelle d'un homme. Ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'inégalité calculée en utilisant le revenu net de marché. Cette différence est certes très faible (0,5%), mais elle indique tout même une redistribution moins inégalitaires lorsque les transferts sociaux sont alloués aux différents bénéficiaires. Ceci constitue la preuve que la politique de transferts est avantageuse pour les femmes- cheffes de ménage et contribue significativement à la réduction de l'inégalité des revenus lorsque la dimension genre est prise en considération.

Tableau V - 21. Répartition des indices d'inégalité par genre et zone d'habitation

	RM			RNM			RD			RAIT			RF		
	Gini	Mehran	Piesch	Gini	Mehran	Piesch	Gini	Mehra n	Piesch	Gini	Mehra n	Piesch	Gini	Mehra n	Piesch
Femmes	42,18	55,25	35,65	36,57	48,38	30,66	34,5	45,64	28,93	33,97	45	28,45	32,82	43,51	27,47
Hommes	41,63	54	35,45	35,34	46,3	29,85	34,7	45,41	29,35	33,95	44,52	28,66	32,24	42,29	27,22
Communal	39,21	51,17	33,23	34,28	45	28,92	33,71	44,21	28,45	33,28	43,73	28,06	31,9	41,93	26,89
Non-communal	37,14	48,98	31,22	31,73	42,24	26,47	30,66	40,81	25,58	30,1	40,16	25,07	28,26	37,67	23,55
Femmes/Hommes	1,32	2,31	0,56	3,5	4,5	2,72	-0,59	0,51	-1,44	0,06	1,07	-0,73	1,78	2,88	0,93
Comm/Non-Comm	-5,28	-4,27	-6,06	-7,46	-6,14	-8,48	-9,04	-7,69	-10,08	-9,57	-8,18	-10,66	-11,43	-10,15	-12,42
Total	41,73	54,22	35,48	35,72	46,84	30,16	34,89	45,71	29,48	34,18	44,87	28,84	32,56	42,75	27,47

Note : Indice de Gini en pourcentage. Femmes/Hommes : Différence en pourcentage entre l'indice de Gini (femmes) et l'indice de Gini (hommes). Comm/Non-Comm : Différence en pourcentage entre l'indice de Gini (Non-communal) et l'indice de Gini (Communal). RM : Revenu de marché ; RAIT : Revenu après impôts et taxes ; RNM : Revenu net de marché ; RF : Revenu Final ; RD : Revenu disponible.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur

Toutefois, l'indice de Mehran demeure plus élevé pour les ménages sous la tutelle d'une femme indiquant par la même occasion que la redistribution des revenus s'est certes améliorée pour ce groupe de ménages, mais à moindre mesure pour les ménages à faible revenu. Contrairement à l'analyse comparative par genre, les résultats indiquent une recrudescence de l'inégalité des revenus entre les ménages installés dans les zones communales et ceux installés dans les zones non-communales, toujours en défaveur du premier groupe.

L'analyse comparative des indices de Gini par genre après la prise en considération des subventions et taxes indirectes (subventions des prix, tva et droits de consommation) indique une dégradation de la redistribution des revenus pour les ménages sous la tutelle de femmes en comparaison avec ceux sous la tutelle des hommes. La comparaison de l'indice de Mehran indique une redistribution encore plus inégalitaire entre femmes et hommes chefs de familles lorsque les ménages à faible revenu se voient attribuer une plus grande pondération. Ces résultats témoignent d'un dysfonctionnement du système de compensation des prix et de l'impôt indirect qui contribuent non seulement à une redistribution globale des revenus moins égalitaire, mais aussi d'un accroissement des écarts d'inégalité entre les ménages à sous la tutelle des femmes par rapport à ceux sous la tutelle des hommes. En prenant toujours en considération le revenu après impôts et taxes, les résultats montrent que la redistribution des revenus est de plus en plus inégalitaire entre les zones communales, où l'inégalité se fait plus ressentir, et les zones non-communales.

La prise en considération des dépenses publiques en éducation et en santé dans la redistribution des revenus (revenu final) vient confirmer les précédents résultats à savoir une différence d'inégalité de plus en plus perceptible entre les ménages sous la tutelle des femmes et ceux sous la tutelle des hommes. Pour le premier groupe de ménages, les indices de Gini et de Mehran dépassent ceux du deuxième groupe de 1,7% et 2,8% respectivement. Ce résultat indique une fois encore que les ménages sous la tutelle des femmes, surtout ceux à faible revenu, sont désavantagés par l'effet redistributif des politiques fiscales et sociales mises en place. Ces politiques semblent également inefficaces pour la lutte contre l'inégalité des revenus dans les zones communales qui devient encore plus perceptible.

4.3. Incidence fiscale et contribution à l'inégalité

Le Tableau 22 présente la distribution par décile de revenu de marché de l'incidence de chaque composante utilisée dans le calcul des cinq concepts de revenu. L'incidence est prise en considération dans l'analyse représente la moyenne de la part des impôts et transferts dans le revenu de marché. À partir de ces données il est possible d'évaluer la progressivité relative de chacune des composantes et leur contribution dans le revenu des ménages ayant différents niveaux de vie. Le Tableau 23 donne plus de détails sur la contribution de chaque composante à la réduction de l'inégalité des revenus mesurée par l'indice de Gini.

4.3.1. Système fiscal et inégalité du revenu

Lorsque le revenu de marché est retenu comme indicateur de niveau de vie, l'incidence fiscale est positive pour les ménages les plus pauvres et négative pour les ménages les plus riches. Après la prise en considération de l'incidence de l'ensemble des composantes, le revenu

de marché des 10% les plus pauvres (1^{er} décile) augmente de 82% (contre 74,7% trouvé par Jouini et al. (2018) pour l'année 2010), alors que celui des 10% les plus riches (10^{ème} décile) il diminue de 19,8% (contre -33,3% trouvé par Jouini et al. (2018)).

L'impôt direct exerce une incidence de l'ordre de 5,2% sur l'échantillon global ce qui est légèrement inférieur à celui estimé en 2010 par Jouini et al. (2018). L'impôt direct est progressif en terme relatif c'est-à-dire son incidence sur le revenu croît avec le niveau du revenu. L'analyse d'incidence opérée en 2010 révèle que la contribution des 10% les plus riches à l'impôt sur le revenu s'est située à 11,4% donc inférieure de 1,6 point de pourcentage à celle trouvée dans cette étude (13%). La contribution à l'impôt des 10% les plus pauvres s'élève quant à elle à 0,2% du revenu de marché, inférieure de 0,4 points par rapport à celle trouvée en 2010. Outre son caractère progressif, le système d'imposition contribue plus à la réduction de l'inégalité que les contributions sociales. Le Tableau 26 montre en effet que l'impôt sur le revenu en vigueur en 2015 participe à la réduction de l'inégalité des revenus (revenu de marché) de 8,1% contre 6,3% pour les contributions sociales.

En tenant compte d'un taux moyen de fraude et d'évasion fiscale de presque 50% et adoptant une révision à la baisse de la contribution fiscale individuelle, comme cela a été expliqué ci-haut, les résultats montrent que le système fiscal en Tunisie, en son état actuel, participe à réduire l'inégalité des revenus. Ainsi, malgré les problèmes d'ordre structurel liés à la fraude et à l'évasion fiscale, qui continuent à malmener les recettes budgétaires de l'État, ces **résultats montrent clairement qu'une redistribution efficace qui trouve sa source dans un système fiscal plus juste et équitable pourrait jouer un rôle important dans la réduction de l'inégalité des revenus en Tunisie.**

Contrairement aux impôts sur le revenu, le système de taxation des prix s'avère être régressif en termes relatif c'est-à-dire que les impôts indirects n'exercent aucun effet redistributif, au contraire ils contribuent à l'accroissement de l'inégalité des revenu. La part de la TVA et des droits de consommation dans le revenu de marché est plus importante pour les ménages pauvres que pour les ménages riches. Un résultat similaire a été trouvé par Jouini et al. (2018) pour le cas de la Tunisie en 2010. L'effet redistributif net des subventions et des impôts indirects (Compensations – Impôts indirects) demeure néanmoins positif pour le décile le plus faible.

4.3.2. Contributions sociales et inégalité des revenus

Concernant les contributions sociales, leur part dans le revenu augmente en parallèle avec les déciles de revenu témoignant de leur progressivité relative. En moyenne, ces contributions réduisent le revenu de marché des ménages de 6,5%, ce qui est inférieur au pourcentage de 13,8% trouvé par Jouini et al. (2018) à partir de l'enquête de 2010. Les ménages appartenant au décile le plus élevé (les 10% les plus riches) contribuent à hauteur de 12,1% de leur revenu, ce qui est très inférieur au taux de 20,2% trouvé en 2010.

Tableau V - 22. Distribution par décile de l'incidence fiscale sur le revenu de marché

Décile	Contributions	Impôt direct	Revenu net	Transferts	Revenu disponible	Subventions indirectes	TVA	Revenu après impôts	Subventions Éducation	Subvention Santé	Logement étudiants	Total
1	-0,9%	-0,2%	-1,2%	15,7%	14,5%	14,3%	-11,0%	17,8%	46,3%	17,7%	0,2%	82,0%
2	-2,2%	-0,9%	-3,1%	3,9%	-4,2%	9,4%	-9,8%	-4,5%	30,2%	14,1%	0,1%	39,8%
3	-3,4%	-1,6%	-5,0%	2,5%	-8,4%	8,2%	-8,9%	-9,2%	23,7%	11,2%	0,1%	25,7%
4	-5,1%	-3,2%	-8,2%	1,6%	-11,5%	7,1%	-8,2%	-12,6%	19,1%	8,9%	0,0%	15,4%
5	-6,6%	-3,9%	-10,5%	1,1%	-14,1%	6,1%	-7,6%	-15,5%	15,4%	7,0%	0,0%	6,9%
6	-7,4%	-4,5%	-11,9%	0,8%	-15,7%	5,8%	-7,2%	-17,0%	13,2%	5,7%	0,0%	1,9%
7	-8,1%	-6,9%	-15,0%	0,6%	-17,5%	4,9%	-6,7%	-19,4%	10,1%	4,2%	0,0%	-5,2%
8	-9,1%	-8,0%	-17,1%	0,5%	-18,1%	4,4%	-6,2%	-19,9%	7,9%	3,1%	0,0%	-8,9%
9	-10,4%	-9,4%	-19,8%	0,4%	-21,1%	3,9%	-6,0%	-23,2%	6,5%	1,9%	0,0%	-14,9%
10	-12,1%	-13,0%	-25,1%	0,2%	-20,6%	2,7%	-6,2%	-24,0%	3,4%	0,8%	0,0%	-19,8%
Total	-6,5%	-5,2%	-11,7%	2,6%	-9,1%	6,7%	-7,8%	-10,2%	17,3%	7,3%	0,0%	14,5%

Note : Ce tableau présente l'incidence fiscale des différentes composantes du système fiscal et de la politique sociale. L'incidence est calculée en pourcentage du revenu de marché.

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

Tableau V - 23. Évolution de l'indice de Gini par composante du système fiscal et contribution de chaque composante

	Contributions	Impôts directs	PNAFN	Aide scolaire	Allocation universitaire	Produits alimentaires	Carburant	Électricité	Transport	Impôts indirects	Transferts d'éducation	Transferts de santé	Transferts logements	Total
GINI	39,1%	35,7%	35,0%	34,9%	34,9%	34,2%	34,3%	34,2%	34,2%	34,9%	33,2%	32,6%	32,6%	
%	-6,3%	-8,1%	-1,7%	-0,2%	-0,1%	-1,7%	0,2%	-0,2%	0,01%	1,7%	-4,1%	-1,4%	0,0%	-21,9%

Source : ENBCNV (2015). Calculs de l'auteur.

Les ménages appartenant aux 10%, les plus pauvres contribuent à leur tour à hauteur de 0,9%, ce qui est presque équivalent au pourcentage de 1,1% trouvé par Jouini et al. (2018). Les résultats sont presque similaires entre cette étude et celle de Jouini et al. (2018) concernant l'incidence des contributions sociales sur le revenu du deuxième et du troisième décile. Ce résultat est important, il montre que l'accroissement estimé entre 2010 et 2015 de l'incidence des contributions sociales sur le revenu des plus riches a reculé, alors qu'en contrepartie, le

poids des contributions des plus pauvres dans leur revenu de marché n'a pas diminué. Au niveau global, les contributions ont certes contribué à la réduction de l'inégalité des revenus de 6,3% (voir tableau 26) mais en même temps elles pèsent de plus en plus sur le pouvoir d'achat des plus pauvres que sur celui des riches. La redistribution induite par ces contributions n'est pas le résultat de la contribution des 10% les plus riches mais d'autres déciles de revenu qui se situent à une échelle intermédiaire entre les plus riches et les plus pauvres.

4.3.3. L'importance du système de compensation et des filets sociaux dans la réduction de l'inégalité des revenus

L'effet redistributif des subventions indirectes (compensation des prix) se traduit par un gain moyen de 6,7% pour les ménages tunisiens en 2015, ce qui est plus élevé que leur effet redistributif en 2010 qui se situe à 4,3% d'après les estimations de Jouini et al. (2018). Cette différence n'est pas simple à expliquer puisqu'elle est attribuable à plusieurs facteurs comme la variation des prix sur les marchés internationaux des produits subventionnés, les changements qui peuvent toucher le revenu de marché des ménages tunisiens et leur pouvoir d'achat et les listes des produits et services subventionnés couverts par les deux enquêtes de 2010 et 2015. Quoiqu'il en soit, les résultats de cette étude montrent une légère augmentation de l'effet redistributif du système de compensation. Les ménages faisant partie des 10% les plus pauvres se voient bénéficier d'un accroissement de leur revenu de marché de 14,3% des subventions générées par le système de compensation, légèrement supérieur au taux de 12,3% trouvé par Jouini et al. (2018) en référence à l'ENBCNV de 2010. Toutefois, les résultats font apparaître un dysfonctionnement au niveau du ciblage des ménages les plus vulnérables par le système de compensation. En effet, les ménages appartenant aux huitième, neuvième et dixième déciles (les 30% les plus riches) bénéficient d'une incidence (positive) plus élevée du système de compensation que celle trouvée par Jouini et al. (2018).

Ces résultats confirment néanmoins l'importance du système de compensation dans la réduction de l'inégalité des revenus comme l'indique le Tableau 26. La contribution de ce système tous produits confondus à la réduction de l'indice de Gini est estimée à 1,7%, confirmant ainsi les résultats de l'étude de l'INS, le CRES et la BAD (2012). Cependant, la décomposition par produit et service fait apparaître une divergence remarquable au niveau de la contribution de chaque produit et service. **L'effet redistributif le plus important est attribué d'abord à la compensation des produits alimentaires de première nécessité** ensuite à la subvention de l'électricité. La compensation des prix du carburant entraîne, quant à elle, l'effet contraire, c'est-à-dire que la redistribution qu'elle entraîne profite davantage aux ménages aisés qu'aux ménages à faible revenu.

Les transferts sociaux (PNAFN, aides scolaires, allocations universitaires) montrent un caractère progressif en terme relatif, ce qui est prévisible étant donné leur progressivité en terme absolu constatée précédemment dans ce chapitre. **Ces transferts contribuent positivement en moyenne au revenu de marché de l'ensemble des ménages.** Cette contribution moyenne de 2,6% est d'ailleurs plus importante que celle estimée pour l'année 2010 (0,7%). **Ce rôle redistributif des transferts a profité largement aux ménages les plus démunis.** L'incidence de ces transferts sur le revenu des 10% les plus pauvres est d'environ 15,7% tel que indiqué

dans le Tableau 25, contre 6,2% en 2010 (Jouini et al., 2018). Une meilleure gouvernance et une allocation plus efficace des transferts sociaux durant la période post-révolution pourrait expliquer ce résultat. Selon le Tableau 26 les transferts sociaux contribuent à une baisse cumulée de l'indice de Gini de l'ordre de 2%. Les transferts PNAFN contribuent à eux seuls à 1,7% de cette baisse de l'inégalité, viennent ensuite les aides scolaires et les allocations universitaires qui contribuent à hauteur de 0,2% et 0,1% respectivement.

4.3.4. Les dépenses publiques : une contribution majeure mais toujours insuffisante dans la réduction de l'inégalité des revenu

Les dépenses publiques dans le domaine de l'éducation ont un caractère progressif en termes relatifs. Leur incidence sur le revenu de marché des déciles les plus faibles est assez importante. L'incidence moyenne des transferts liés aux dépenses d'éducation s'élève à 17,3% dépassant ainsi l'incidence estimée en 2010 qui se situait à 10% (Jouini et al., 2018). Cette progression de l'incidence moyenne ne traduit pas cependant une contribution plus importante de ces transferts au revenu des ménages pauvres. En effet, les transferts dans le domaine de l'éducation contribuent à un accroissement du revenu de marché du décile le plus faible d'environ 46,3%, alors qu'elle était estimée à 50,3% en 2010. L'incidence des dépenses publiques d'éducation sur le revenu de marché des ménages appartenant aux deux premiers déciles (20% les plus pauvres) les plus pauvres est également inférieure à celle trouvée en 2010. En même temps, l'incidence positive de ces dépenses sur le revenu des ménages les plus riches (neuvième et dixième déciles) s'est accru entre 2010 et 2015. Le Tableau 26 montre que globalement les dépenses en éducation contribue à la diminution de l'indice de Gini de 4,1%, ce qui confirme le rôle de premier rang qu'assurent ces dépenses dans la réduction des inégalités et des disparités sociales en matière d'éducation.

Les dépenses de santé publique montrent aussi un caractère progressif en termes relatifs. L'incidence moyenne de cette catégorie de dépenses s'élève à 7,3% contre 2,8% en 2010. Néanmoins, cette progression n'a pas profité aux ménages les plus pauvres. L'incidence (positive) des dépenses de santé sur le revenu de marché du premier décile (10% les plus pauvres) est de l'ordre de 17,3% c'est-à-dire inférieure à celle estimée en 2010 et qui était de l'ordre de 20% (Jouini et al., 2018). En somme, les dépenses publiques contribuent à la baisse de 1,4% de l'indice de Gini confirmant par la même occasion, comme pour le cas des dépenses d'éducation, l'importance des services de santé publique dans la réduction de l'inégalité.

5. Conclusion et recommandations

Après une mise en perspective de la situation actuelle du système fiscal et des programmes sociaux en Tunisie, cette étude a utilisé la méthodologie du « *Commitment to Equity Institute* » afin de simuler l'impact de la fiscalité, des transferts et subventions sur l'inégalité des revenus en Tunisie. Pour cela, une analyse d'incidence du système fiscal et sa contribution à la redistribution sur l'inégalité des revenus a été élaborée en utilisant les données individuelles fournies par l'ENBCNV (2015) élaborée par l'INS ainsi que les données officielles des différents ministères concernés par l'analyse.

*** Contribution à la réduction de l'inégalité**

Les résultats montrent que, globalement, l'incidence du système fiscal, des transferts (transferts monétaires et dépenses publiques) et du système de compensation telle que estimée en 2015 se traduit par une baisse du coefficient du Gini légèrement plus élevée qu'en 2010.

L'incidence fiscale sur l'inégalité des revenus, pour le cas de la Tunisie, est beaucoup moins élevée en comparaison avec le Maroc et l'Afrique du Sud. La différence par rapport au Maroc se situe principalement au niveau de la contribution des subventions et des impôts indirects ainsi que des dépenses publiques (en éducation et santé) dans la diminution de l'inégalité des revenus qui se situe à un niveau significativement plus élevé que celui observé en Tunisie. En Afrique du Sud, ce sont principalement l'incidence des transferts dans les domaines de l'éducation et de la santé (contribuant à la baisse de l'indice de Gini de près de 10 points de pourcentage) qui marque une différence notable par rapport à la Tunisie.

Le système de transferts sociaux est en sa globalité un système progressif en terme absolu puisque les montants (annuels moyens) les plus élevés des transferts PNAFN et de la totalité des transferts sont destinés aux déciles les plus pauvres. Par contre, la distribution des aides scolaires par décile de revenu ne montre pas de caractère progressif clair. Tandis que les allocations universitaires sont destinées davantage aux déciles les plus élevés. Les transferts sociaux contribuent à presque 2% de la diminution du Gini qui passe de 35,7% à 34,9% pour le revenu net de marché et le revenu disponibles respectivement. La baisse de l'indice de Palma est plus importante puisqu'elle est de l'ordre de 2,9%, elle indique que le revenu des 40% les plus pauvres s'améliore d'environ 3% par rapport à celui des 10% les plus riches après avoir bénéficié des transferts sociaux.

L'effet redistributif du **système de compensation des prix** se fait ressentir davantage lorsque le revenu des plus pauvres est directement comparé à celui des plus aisés. Ce résultat offre un premier aperçu de l'importance du système de compensation dans la lutte contre la précarité du pouvoir d'achat des Tunisiens. Les ménages appartenant au décile le plus pauvre bénéficient en tout premier lieu de la compensation des prix des produits alimentaires ensuite de la subvention du prix de l'électricité et enfin de celles allouées à la compensation du prix du carburant et du transport. En outre, les résultats montrent l'importance de la subvention des produits de base dans le maintien du pouvoir d'achat des ménages Tunisiens, puisque cette subvention représente plus de 70% du volume total des compensations pour 80% des ménages.

Les dépenses publiques dans les domaines de l'éducation et la santé contribuent certes à la réduction de l'indice de Gini mais leur contribution à la baisse de l'indice de Palma paraît beaucoup plus faible.

*** Contribution à la réduction de l'inégalité : Comparaison par genre et par zone d'habitation**

Lorsque le revenu de marché est pris en considération, les résultats montrent que l'inégalité des revenus (selon l'indice de Gini) est plus élevée pour les ménages sous la tutelle d'une femme par rapport à ceux sous la tutelle d'un homme. L'inégalité des revenus se fait

ressentir davantage dans les zones communales que dans les zones non-communales avec un indice de Gini pour le premier groupe supérieur de 5,2%.

Après prise en considération de l'effet redistributif des contributions sociales et de l'impôt direct, la distribution des revenus devient plus inégalitaire à la défaveur des ménages sous la tutelle d'une femme. La distribution des revenus dans les zones communales devient plus inégalitaire par rapport aux zones non-communales lorsque les revenus les plus élevés se voient attribuer une pondération plus importante.

Après la prise en considération des transferts sociaux, les résultats montrent d'abord que la distribution des revenus devient plus égalitaire par rapport aux cas précédents. L'indice de Gini calculé en utilisant le revenu disponible des ménages sous la tutelle d'une femme devient légèrement inférieur à celui calculé pour les ménages sous la tutelle d'un homme. Ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'inégalité calculée en utilisant le revenu net de marché. Ceci constitue la preuve que la politique de transferts est avantageuse pour les femmes-chefes de ménage et contribue significativement à la réduction de l'inégalité des revenus lorsque la dimension genre est prise en considération. Néanmoins, la redistribution des revenus s'est certes améliorée les ménages sous la tutelle d'une femme, mais à moindre mesure pour ceux vivant dans les conditions les plus vulnérables. Contrairement à l'analyse comparative par genre, les résultats indiquent une recrudescence de l'inégalité des revenus entre les ménages installés dans les zones communales et ceux installés dans les zones non-communales, toujours en défaveur du premier groupe.

L'analyse comparative des indices de Gini par genre après la prise en considération des subventions et taxes indirectes (subventions des prix, tva et droits de consommation) indique une dégradation de la redistribution des revenus pour les ménages sous la tutelle de femmes en comparaison avec ceux sous la tutelle des hommes. Ces résultats témoignent d'un dysfonctionnement du système de compensation des prix et de l'impôt indirect qui contribuent non seulement à une redistribution globale des revenus moins égalitaire, mais aussi d'un accroissement des écarts d'inégalité entre les ménages à sous la tutelle des femmes par rapport à ceux sous la tutelle des hommes. Les résultats montrent aussi que la redistribution des revenus est de plus en plus inégalitaire entre les zones communales, où l'inégalité se fait plus ressentir, et les zones non-communales.

La prise en considération des dépenses publiques en éducation et en santé dans la redistribution des revenus (revenu final) vient confirmer les précédents résultats à savoir une différence d'inégalité de plus en plus perceptible entre les ménages sous la tutelle des femmes et ceux sous la tutelle des hommes. Ce qui indique une fois encore que les ménages sous la tutelle des femmes, surtout ceux à faible revenu, sont désavantagés par l'effet redistributif des politiques fiscales et sociales mises en place. Ces politiques semblent également inefficaces dans la lutte contre l'inégalité des revenus dans les zones communales qui devient encore plus perceptible.

★ *Incidence fiscale et contribution à la réduction de l'inégalité*

La distribution par décile (de revenu de marché) de l'incidence fiscale, révèle, qu'en leur globalité, le système fiscal et la politique sociale en Tunisie participent à réduire l'inégalité des revenus.

Les résultats montrent que la part des **contributions sociales** dans le revenu augmente en parallèle avec les déciles de revenu témoignant de leur progressivité relative. L'accroissement estimé entre 2010 et 2015 de l'incidence des contributions sociales sur le revenu des plus riches a reculé, alors qu'en contrepartie, le poids des contributions des plus pauvres dans leur revenu de marché n'a pas diminué. Au niveau global, les contributions ont certes contribué à la réduction de l'inégalité des revenus de 6,3% mais en même temps elles pèsent de plus en plus sur le pouvoir d'achat des plus pauvres que sur celui des riches. La redistribution induite par ces contributions n'est pas le résultat d'une augmentation de la contribution des plus riches mais plutôt l'accroissement de la contribution d'autres déciles de revenu qui se situent à une échelle intermédiaire entre les plus riches et les plus pauvres.

L'impôt direct est progressif en terme relatif c'est-à-dire son incidence sur le revenu croît avec le niveau du revenu. L'impôt sur le revenu en vigueur en 2015 participe à la réduction de l'inégalité des revenus (revenu de marché) de 8,1% contre 6,3% pour les contributions sociales.

Les transferts sociaux (montrent un caractère progressif en terme relatif, ce qui est prévisible étant donné leur progressivité en terme absolu constatée précédemment dans ce chapitre. Ces transferts contribuent positivement en moyenne au revenu de marché de l'ensemble des ménages. Ce rôle redistributif des transferts semble profiter largement aux ménages les plus démunis. Les transferts PNAFN contribuent à eux seuls à 1,7% de la baisse de l'inégalité des revenus.

L'effet redistributif des **subventions indirectes** (compensation des prix) se traduit par un gain moyen pour les ménages tunisiens en 2015, légèrement plus élevé que leur effet redistributif en 2010 (d'après les estimations de Jouini et al. (2018)). Cette différence n'est pas simple à expliquer puisqu'elle est attribuable à plusieurs facteurs comme la variation des prix sur les marchés internationaux des produits subventionnés, les changements qui peuvent toucher le revenu de marché des ménages tunisiens et leur pouvoir d'achat et les listes des produits et services subventionnés couverts par les deux enquêtes de 2010 et 2015. Toutefois, les résultats font apparaître un dysfonctionnement au niveau du ciblage des ménages les plus vulnérables par le système de compensation. En effet, les ménages appartenant aux huitième, neuvième et dixième déciles (les 30% les plus riches) bénéficient d'une incidence (positive) plus élevée du système de compensation que celle trouvée par Jouini et al. (2018). Ces résultats confirment néanmoins l'importance du système de compensation dans la réduction de l'inégalité des revenus. La contribution de ce système tout produit confondu à la réduction de l'indice de Gini est estimée à 1,7%. Cependant, la décomposition par produit et service fait apparaître une divergence remarquable au niveau de la contribution de chaque produit et service. L'effet redistributif le plus important est attribué d'abord à la compensation des

produits alimentaires de première nécessité ensuite à la subvention de l'électricité. La compensation des prix du carburant entraînent quant à elle l'effet contraire, c'est-à-dire que la redistribution qu'elle entraîne profite davantage aux ménages aisés qu'aux ménages à faible revenu.

Contrairement aux impôts sur le revenu, le **système de taxation des prix** s'avère être régressif en termes relatifs c'est-à-dire que les impôts indirects n'exercent aucun effet redistributif, au contraire ils contribuent à l'accroissement de l'inégalité des revenus. L'effet redistributif net des subventions et des impôts indirects (Compensations – Impôts indirects) demeure néanmoins positif pour le décile le plus faible.

Les **dépenses publiques** dans le domaine de l'éducation ont un caractère progressif en termes relatifs. Leur incidence sur le revenu de marché des déciles les plus faibles est assez importante. Globalement, les dépenses en éducation contribuent à la diminution de l'indice de Gini de 4,1%, ce qui confirme le rôle de premier rang qu'assurent ces dépenses dans la réduction des inégalités et des disparités sociales en matière d'éducation. Les dépenses de santé publique montrent aussi un caractère progressif en termes relatifs plus importants que celui observé en 2010 (Jouini et al., 2018). Néanmoins, cette progression n'a pas profité aux ménages les plus pauvres. En somme, les dépenses publiques contribuent à la baisse de 1,4% de l'indice de Gini confirmant par la même occasion, comme pour le cas des dépenses d'éducation, l'importance des services de santé publique dans la réduction de l'inégalité.

La présente étude relève plusieurs défaillances quant à la capacité du système fiscal, de compensation et de transferts sociaux à garantir une redistribution des richesses efficace dans la lutte contre l'inégalité des revenus. Partant de ces constats, plusieurs recommandations peuvent être proposées afin de réagir d'une manière concrète vers la concrétisation d'un système fiscal et une politique sociale plus justes, équitables et efficaces dans la réduction de l'inégalité.

1. Agir face à la prévalence de la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'économie souterraine :

- ★ Multiplier les audits fiscaux et prévoir des pénalisations plus lourdes de la fraude fiscale afin de réduire la taille de l'économie souterraine.
- ★ Engager des discussions par le gouvernement et les collectivités locales en concertation avec les acteurs de la société civile afin de légaliser certaines activités économiques parallèles. Selon l'étude de l'Association *Initiative pour le Développement Economique et Social* - IDEES, cet objectif passerait par « L'encadrement du secteur informel pour initier sa transition vers l'hébergement dans le secteur structuré, et ce, par la création d'un Régime de forfait fiscal symbolique (FFS) en contrepartie de la prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses d'aménagement des zones dédiées pour accueillir les commerçants exerçant dans l'informel. Cet effort de conversion nécessiterait des campagnes de communication sur le nouveau programme d'organisation des activités informelles, la nouvelle législation, les conditions d'éligibilité, les avantages de la fiscalité

forfaitaire symbolique, etc. Pour augmenter les chances de réussite du programme, il faudrait commencer par réhabiliter une zone pilote regroupant des activités diversifiées (des espaces de petits commerces, de restauration rapide, de loisirs, d'alimentation, etc.) ». (Association IDEES, <https://www.leaders.com.tn/article/11832-quelle-reforme-fiscale-les-constats-et-les-recommandations>)

- * Œuvrer à élever le niveau la conscience citoyenne des individus à travers une communication limpide sur les retombées positives du paiement de l'impôt et les amener à payer volontairement des impôts s'ils perçoivent que les politiques relatives aux méthodes de collecte des impôts sont équitables.
- * Appeler à la révision de la répartition des dépenses budgétaire afin d'orienter davantage les ressources vers les services publiques de base tels que la santé, l'éducation, les infrastructures, la sécurité sociale, et améliorer leur qualité et leur portée. En constatant l'amélioration de la qualité de ces services et de leur disponibilité, les contribuables seront plus encouragés à s'acquitter volontairement de l'impôt.
- * Réclamer une augmenter les recettes fiscales de l'impôt sur les sociétés, et de démanteler le système d'incitations fiscales trop compliqué et largement inefficace. Dans le même cadre, il est important de multiplier les tranches du système d'imposition sur le revenu en prévoyant des taux plus progressifs et un taux marginal d'imposition plus élevé ciblant particulièrement les plus fortunés.
- * Agir pour un impôt progressif sur la fortune afin de mettre en place une redistribution plus équitable des ressources et remédier aux profondes inégalités de la société tunisienne.
- * Appeler à une réduction du recours à des taxes régressives telles que la TVA en appelant à l'exonérer produits de première nécessité de cette taxe et taxer davantage les produits de luxe afin d'introduire une certaine progressivité de la TVA en ciblant la consommation d'individus riches.
- * Œuvrer à réduire l'inertie de la politique d'État et le pouvoir judiciaire face à la fraude fiscale et l'évasion fiscale en appelant à Plus de fermeté, de réactivité et de rapidité dans le jugement des dossiers de fraude fiscale. Le pouvoir judiciaire devrait être plus réactif en jugeant les affaires qui inclure ces crimes, en particulier les affaires hautement médiatisées qui affectent la perception du public sur ce sujet. La récupération ne serait-ce que 10% de la fraude fiscale estimée, augmenterait le budget dédié à la sante de 116% par exemple. La récupération de 25% de cette fraude permettrait d'augmenter les dépenses dédiées à la réponse coronavirus de près de 350% (Oxfam, 2020).
- * Recommander aux autorités de refuser le soutien public aux entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale et obliger les entreprises à publier les informations sur les impôts qu'elles payent et leurs activités dans chaque territoire afin de bénéficier du soutien public.
- * Appeler à réactiver le nombre important de lois de finances qui ce sont succédées ces dernières années afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales mais qui

restent jusqu'à aujourd'hui dépourvus d'un décret d'application. En effet, comme le souligne Solidar-Tunisie, il existe « [...] un retard inquiétant dans l'application des dites dispositions. Datant des lois de finance de 2016 et celle de 2017, plusieurs mesures auraient du voir le jour et porter leurs fruits aujourd'hui. Or, un tel retard a transformé les solutions en nouveaux problèmes en créant ainsi des situations de blocages et participant à la lenteur des procédures. Cela pourrait être le résultat de l'absence d'évaluation des dispositions antérieures. Pour la loi de finance 2018, quelques dispositions ont été introduites au sujet de la lutte contre l'évasion fiscale et contre le marché parallèle prévoyant des correctifs aux procédures fiscales et attribuant à l'administration fiscale plus d'habilitation dans la constatation des infractions fiscales ou douanières. Toutefois, l'impact reste difficilement évaluable. » (Solidar, 2018).

L'exemple de la caisse enregistreuse est témoin de la paralysie de l'État. En effet, l'article 48 de la loi de Finances pour l'année 2016 prévoit l'obligation pour les entreprises prestataires de services de consommation sur place de mettre en place une caisse enregistreuse pour toutes les transactions avec les clients et ce, à partir du 1er janvier 2016 afin de : il a été proposé la mise en place de caisses enregistreuses qui permettent de cerner les revenus réels des contribuables (entreprises prestataires de services). A priori, il n'y a aucune suite à cette législation (l'absence de décret d'application) à cause des conflits d'intérêt entre décideurs politiques au niveau de l'appel d'offre visant à acquérir les dites caisses.

Un autre exemple de la non-mise en application des lois est celui des commissions de Conciliation qui restent toujours non-fonctionnelles. Ces commissions devraient se charger des dossiers fiscaux ayant fait l'objet d'une vérification fiscale avant l'établissement de l'arrêté de taxation d'office, dans le but de trouver un arrangement et éviter le recours au contentieux. C'est une étape de conciliation qui a remplacé la conciliation judiciaire. Or cette disposition prévue par la loi de Finances pour l'année 2011 a été supprimée par la loi de Finances complémentaire de l'année 2012 pour être ensuite reprise par la loi de Finances pour l'année 2017 dans son article 45 et restée depuis sans suite. La publication de l'Arrêté du ministre des finances fixant les modalités de fonctionnement de ces commissions qui ne s'est faite qu'en octobre 2017. Depuis ce temps, rien de concret n'a abouti au sujet de ces commissions.

- ★ Appeler à contenir le plus possible le régime forfaitaire et l'orienter exclusivement aux petits exploitants exerçant dans certaines zones et quartiers populaires. Il s'agit aussi de mettre en place un système efficace pour traquer les faux forfaitaires et les convertir vers le régime réel, en prévoyant les ressources humaines et logistiques nécessaires et tout en veillant aussi à ne pas créer une pression fiscale insoutenable et contreproductive.

2. Agir pour un système de compensation et des programmes sociaux mieux gouvernés et plus efficaces :

- * Appeler à protéger le système de compensation actuel de toute tentative de démantèlement, à le consolider et en accroître l'efficacité étant donné qu'il participe toujours, malgré ses irrégularités et les défaillances qui le caractérisent, à réduire significativement l'inégalité des revenus.
- * Œuvrer à mettre en place une meilleure gouvernance de la CGC à travers la réactivation de son organe de gestion dont « le rôle consiste, essentiellement, à veiller à l'utilisation optimale des ressources destinées à la compensation et ce par la conception et la mise en œuvre, sous la supervision de l'autorité politique, des programmes concourant à la réalisation de cet objectif » (Makhlouf, 2017, page 17).
- * Appeler à réduire autant que possible la dépendance alimentaire du pays envers l'étranger en explorant les possibilités de production locales.
- * Engager des pourparlers avec le gouvernement afin d'élaborer un plan de relance de la production locale de certains produits de première nécessité et réduire ainsi la dépendance vis à vis de l'étranger.
- * Œuvrer en concertation avec le gouvernement à optimiser le rôle social du système de compensation à travers un mode de ciblage plus efficace. Des solutions techniques peuvent être proposées dans ce sens comme le suggère Makhlouf (2017), à travers « l'accélération du mouvement de spécialisation des boulangeries situées dans les zones urbaines ; la maîtrise des quantités d'huile de graines subventionnées ; la distribution directe du lait dans les écoles situées dans les zones urbaines et rurales défavorisées ; [...] la mise en place d'un système de distribution de bons alimentaires dans les zones rurales défavorisées pour l'achat de la semoule par les plus démunis. Le ciblage, par le biais des bons alimentaires comporte plusieurs avantages : il ne crée pas de distorsions additionnelles, il ne nécessite pas la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation et n'est pas difficile à mettre en œuvre (on peut confier la distribution aux structures régionales du Ministère de la santé et/ou du Ministère des affaires sociales). Le succès de cette approche dépend du rachat rapide de ces bons (sur simple présentation). Ce rachat pouvant se faire dans les bureaux de postes, les recettes des finances et les agences bancaires. Enfin pour minimiser les fraudes les bons utilisés doivent être retirés définitivement de la circulation » (Makhlouf, 2017, page 30).
- * Prévoir aussi la mise en place d'un mécanisme de ciblage progressif qui passe par la détection des familles nécessiteuses et l'élaboration ensuite d'une base de données de la population cible. Dans une seconde étape, il est possible, comme le suggère l'étude d'effectuer des transferts monétaires directs via la poste tunisienne et mettre en parallèle un organisme indépendant, sous la tutelle du ministère des Finances, de suivi et d'évaluation du ciblage pour plus d'efficacité et de transparence.
- * Œuvrer à prémunir les programmes sociaux de toute décision politique visant à réduire leur rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et la pauvreté extrême.
- * Proposer des stratégies visant à accroître l'efficacité des programmes sociaux sur le moyen et long terme à travers un ciblage plus structuré et plus technique.

L'élaboration de scores par catégorie de ménage est à même d'accroître l'efficacité du PNAFN. En effet, comme le propose l'étude du CRES et la BAD, « Les programmes d'aide sociale doivent en effet distinguer deux catégories de ménages pauvres, les ménages chroniquement pauvres et les ménages transitoirement pauvres. L'aide à apporter à chaque catégorie de ménages doit être adaptée à leurs besoins. » (CRES, BAD, 2017, page 293).

- ★ Plaider pour l'accélération de la mise en place du code d'identification unique et de nouveaux instruments d'appui aux familles nécessiteuses. Ceci permettrait, par exemple, un ciblage plus facile des ménages qui ne disposent d'aucun revenu de propriété et les retraités qui bénéficient de pensions très faibles. Les ménages dont le principal soutien est une personne âgée peuvent bénéficier d'une allocation de vieillesse, alors que ceux dont le soutien principal est inactif pour cause de maladie, peuvent bénéficier d'une allocation d'invalidité.
- ★ Engager des discussions avec le pouvoir exécutif autour de la mise en place d'un système d'assurance-chômage conditionné par l'obligation pour chaque bénéficiaire de suivre une ou plusieurs formations afin de faciliter la réinsertion professionnelle. Ce système peut être destiné aux individus ayant perdu leur emploi afin que leur admission au PNAFN ou un autre programme d'aide sociale soit limitée dans le temps avec une stratégie de sortie de l'assistance sociale bien définie.
- ★ Appeler à la mise en place d'un identifiant social unique qui regroupe l'ensemble des données et informations par citoyen pour un ciblage plus fin des individus pauvres. Cet identifiant permettrait de recouper les informations disponibles sur les ménages bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII et ceux sollicitant ces programmes avec d'autres informations émanant des bases de données fiscales, des comptes bancaires, des employeurs, de la sécurité sociale ou les bases de données de la conservation de la propriété foncière.
- ★ Consacrer les principes de justice sociale et de la santé pour tous inscrits dans la constitution en œuvrant, en concertation avec le gouvernement, à la mise en place d'une Couverture Sociale Universelle quelle que soit la catégorie sociale du citoyen et la source de sa contribution au financement de ce système. Cette couverture consiste à « veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soit de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers » (Mouelhi et Ghodhbani, 2019, page 21). Ce système de couverture sociale universelle vise à pallier la fragmentation des mécanismes de protection sociale de santé (CNAM et AMG 1 et 2) qui, selon l'UNICEF, « laissent presque deux millions de tunisiens, incluant une proportion importante d'enfants, sans couverture contre le risque maladie, avec des effets graves sur l'accès aux soins » (UNICEF, 2020, page 146).

CHAPITRE VI

**LES INEGALITES
D'EMPLOIS ET DE
SALAIRES**

Salma MOKDADI *

** docteur en Finance, (diplômée de l'ESC Tunis), enseignante permanente à l'Université Européenne de Tunis.*

CHAPITRE VI : INEGALITES DANS L'EMPLOI, LES SALAIRES ET LE CAPITAL/TRAVAIL

Depuis la révolution de 2011, la question des inégalités en Tunisie a suscité beaucoup d'intérêt. La perception générale qui se dégage, comme il a été indiqué dans les chapitres précédents, est que les inégalités sont importantes, notamment au vu des enjeux politiques et sociaux qui en découlent. Sur le plan des données statistiques, elles restent néanmoins relativement modérées et ont même baissé entre 1985 et 2015 (Boughzala et al, 2020). Selon l'indice mis en place par Oxfam et DFI, la Tunisie occupe, en 2018, la première place parmi les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans l'engagement de la réduction des inégalités. Cependant, Oxfam souligne que le pays est confronté à des inégalités sociales (en termes de richesse et de revenu) et régionales profondes qui ne cessent de s'accroître. En effet, de nouvelles études à l'instar de Zighed (2018) et de Kraft et Davis (2019) ont utilisé d'autres méthodes à part celles qui s'appuient sur les enquêtes auprès des ménages et les indices de Gini afin de démontrer l'importance des inégalités en termes de revenu.

Ce chapitre vise à mettre en exergue les inégalités liées à l'emploi en termes de taux d'activité et de taux de chômage (Section 1). La section 2 sera consacrée à l'analyse de l'évolution des inégalités des revenus de travail en Tunisie sur la période 2011-2020. La section 3 examinera la question des inégalités de la répartition de la richesse en Tunisie à travers le Capital/Travail.

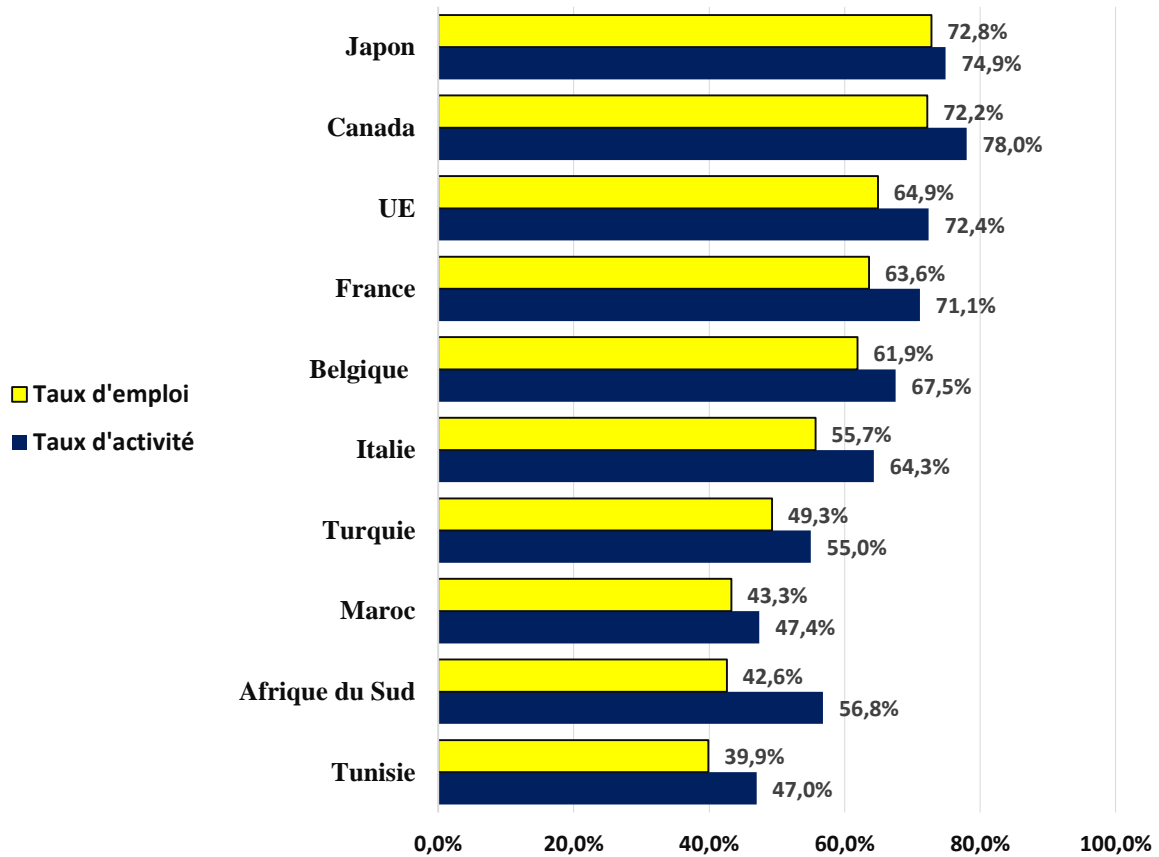
1. *Les inégalités au niveau de l'emploi*

Le marché du travail, a été caractérisé par l'augmentation du niveau du chômage, et particulièrement, celui des jeunes, des diplômés et des femmes, avec une amélioration globale du taux d'activité. Par conséquent, nous nous proposons d'examiner les statistiques disponibles sur l'évolution du taux d'activité et celui du chômage en vue d'examiner les inégalités face à l'emploi. Selon l'INS, le recueil des données récentes a été difficile en raison des restrictions liées à la pandémie du Covid-19 entravant ainsi le déroulement des enquêtes menées auprès de la population sur terrain.

1.1. Le taux d'activité

Le taux d'activité désigne la part de la population active dans la population âgée de 15 ans et plus. Il serait intéressant de comparer le taux d'activité de la Tunisie par rapport à celui des autres pays surtout européens en vue d'avoir une idée générale sur la population active en Tunisie. Une étude, menée par l'ICTEQ en 2016, montre que ce taux est faible par rapport aux pays européens mais il semble être similaire à celui du Maroc. Les données de l'UE (28) affichent un taux de 72.2% contre 47% pour la Tunisie (figure 1).

Fig VI - 1 - Comparaison des taux d'activité et d'emploi en Tunisie avec d'autres pays (2015)



Source: selon données de l'OCDE

L'évolution du taux d'activité en Tunisie (tableau 1) entre 1990 et 2020 a enregistré une augmentation de moins de deux points, il est passé de 45,5% à 47,3%. Cette augmentation s'est poursuivie de 1990 jusqu'en 2013 ; ensuite, il a connu une très légère diminution à partir de 2014 avant de reprendre une tendance à la hausse en 2020.

Il faut, cependant, souligner que le taux d'activité des hommes est toujours beaucoup plus élevé que celui des femmes malgré sa diminution à partir de 2013 contre une augmentation légère de celui des femmes. En effet, le taux d'activité pour les femmes a atteint 26,8% en 2020 contre 68.8% pour les hommes.

Cet écart entre les taux d'activité selon le genre n'est pas particulier à la Tunisie, mais c'est des caractéristiques des marchés du travail dans les pays arabes, mais qui demeure encore persistante malgré les avancées plus ou moins importantes dans l'émancipation et l'autonomisation des femmes.

Mais cela montre que le chemin vers plus d'égalité dans ce domaine est encore très long. En effet, en trente ans le taux d'activité des femmes en Tunisie n'a augmenté que de trois à

quatre points et la différence entre les taux d'activité des hommes et de celui des femmes est toujours supérieure à 40 points (quoique inférieure à 44.3 points en 1990), sauf au cours du premier trimestre 2021 où elle est descendue à 37.1.

Tab VI - 1. Taux d'activité en pourcentage selon le genre (Population active de plus de 15 ans)

Année	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2020	2021
Femmes	23,6	24,4	24,5	24,7	24,8	24,9	24,9	25,8	25,6	26,0	26,6	26,5	26,8	29,4
Hommes	67,9	67,3	67,7	68,0	68,7	69,5	70,1	70,3	70,0	68,8	68,5	68,3	68,8	66,5
Total	45,5	45,6	45,9	46,2	46,5	46,9	47,2	47,8	47,4	47,1	47,2	47,0	47,3	47,5
Ecart H-F	44,3	42,9	43,2	43,3	43,9	44,6	45,2	44,5	44,4	42,8	41,9	41,8	42	37,1

Source : selon données de l'INS et de la Banque mondiale (WDI).

L'écart est remarquable et souligne le paradoxe qui entoure la faiblesse du taux d'activité des femmes en Tunisie. En effet, ce pays, comparé aux pays de son entourage, a connu une grande émancipation de la femme qui est de plus en plus scolarisée et présente dans la vie sociale. Notons à ce sujet que les deux tiers des étudiants et des diplômés des universités tunisiennes sont des filles. Selon une étude menée par l'ETF (2019), la faiblesse du taux d'activité des femmes peut avoir un impact aussi bien sur le niveau de l'offre de travail mais aussi sur la perte de capital humain représentée par la non-participation des femmes aux activités productives malgré leurs performances intellectuelles. Certaines études ont essayé d'expliquer le faible taux d'activité des femmes tunisiennes. Les études de Ayed-Mouelhi & Goaiied (2018) et de Hanmer et al. (2018), soulignent une mobilité de la femme plus limitée que celle de l'homme relative aux contraintes sociales et culturelles difficiles à surmonter. Il existe aussi d'autres facteurs liés aux lieux et conditions de travail, au transport, au gardiennage des enfants et aux charges familiales, aux discriminations en termes de salaires et de promotion, etc. La prise en charge de tous ces facteurs est susceptible d'augmenter significativement le taux d'activité des femmes.

Tableau VI - 2 : Evolution de la population active selon le genre

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population active	3 909,1	3 909,6	3 978,6	4 014,2	4 020,8	4 069,2	4 119,0	4 152,5	4 190,3	4 158,5
Population active Masculine	2 842,1	2 847,4	2 872,8	2 885,0	2 883,0	2 899,6	2 934,0	2 952,9	2 973,9	2 949,4
Population active Féminine	1 067,0	1 062,2	1 105,8	1 129,2	1 137,8	1 169,6	1 185,0	1 199,6	1 216,4	1 209,1
Part des femmes	27,3%	27,2%	27,8%	28,1%	28,3%	28,7%	28,8%	28,9%	29,0%	29,1%

Source : INS

Toutefois et même si la progression est lente, le tableau 2 montre qu'entre 2011 et 2019 la part de la population active féminine dans la population active globale a enregistré une augmentation continue passant de 27.3% en 2011 à 29.1% en 2020. La croissance de la

population active féminine a enregistré un taux moyen annuel de 1.4% ce qui équivaut plus de trois fois celui de la population active masculine (0.4%) et deux fois celui de la population active globale (0.7%).

1.2. Le chômage

Le chômage constitue, sans doute, l'un des problèmes majeurs de la Tunisie depuis des décennies et reflète l'échec et les limites du modèle de développement néo-libéral et des choix économiques qui ont conduit, inévitablement, à un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande de travail. En effet, du côté de l'offre, le nombre additionnel des demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter et exerce une pression accrue sur le marché de l'emploi avec une augmentation du nombre de femmes et surtout du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, plus qualifiés, plus exigeants et plus présents sur la scène des revendications sociales, somme toute, légitimes. Du côté de la demande, l'économie tunisienne peine depuis des années à créer des emplois en nombre suffisant et en qualité adéquate susceptibles d'absorber la demande additionnelle, et donc incapable de stabiliser ou de réduire le chômage même pendant les années où le taux de croissance du PIB était relativement élevé. L'élasticité croissance-emploi sur la période 2006-2015 n'a pas dépassé 0.509⁶⁴. La baisse de la croissance et le blocage de l'économie au cours des dernières années n'a pas manqué d'aggraver la situation qui a été encore plus affectée par la crise du Covid-19.

L'étude menée par l'ICTEQ en 2016, indique que sur une population active de 3 991 000 personnes, 3 386 000 personnes seulement occupaient des emplois, et 604 800 personnes étaient en chômage dont 242 000 diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux de chômage était, donc 15,2%. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans était de 31% ; celui des diplômés de l'enseignement supérieur s'élevait à 32%.

En 2020, à cause de la pandémie du Covid-19, le taux de chômage a enregistré une hausse continue passant de 15.1% au premier trimestre à 18 % au deuxième trimestre de cette même année, qui a coïncidé avec la période de confinement total, avant de finir l'année à 17.4%. Il a repris sa tendance haussière au cours du premier trimestre 2021 s'établissant à 17.8% de la population active.

1.2.1. Le chômage selon le genre

Mais ce taux global cache des disparités énormes entre les hommes et les femmes puisque le taux de chômage féminin a atteint, au premier trimestre 2021, 23.8% contre 15% chez les hommes, soit un écart de 8.8 points. Sachant que le pic du taux de chômage des femmes a été observé au deuxième trimestre 2020, c'est-à-dire pendant la période de confinement général où il a atteint 25% contre 22.4% au cours du même trimestre de l'année 2019.

⁶⁴ - Mahjoub A. & Belghith M. M. « L'intégration maghrébine : quelles alternatives populaires pour une intégration effective et durable ? » chapitre VI : les défis sociaux, FMAS-FTDES, 2017.

Tableau VI - 3. Taux de chômage en Tunisie

taux de chômage	deuxième trimestre 2019	troisième trimestre 2019	quatrième trimestre 2019	premier trimestre 2020	deuxième trimestre 2020	troisième trimestre 2020	quatrième trimestre 2020	premier trimestre 2021
Total	15.3	15.1	14.9	15.1	18.0	16.2	17.4	17.8
Masculin	12.3	12.2	12.1	12.3	15.2	13.5	14.4	15.0
Féminin	22.4	22.0	21.7	22.0	25.0	22.8	24.9	23.8

Source : INS

Selon les statistiques de l'INS, le nombre des chômeurs a atteint, en pleine période du confinement, 746 400 personnes (au cours du deuxième trimestre 2020), avant de reculer un peu au cours du troisième trimestre pour s'établir à 676 600 personnes. Ils se répartissaient entre 402 100 hommes et 274 500 femmes, soit 40.5%. Cette part montre encore plus les inégalités entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'accès à l'emploi. En effet, **les femmes qui ne constituent que 29% de la population active représentent plus de 40% des chômeurs.**

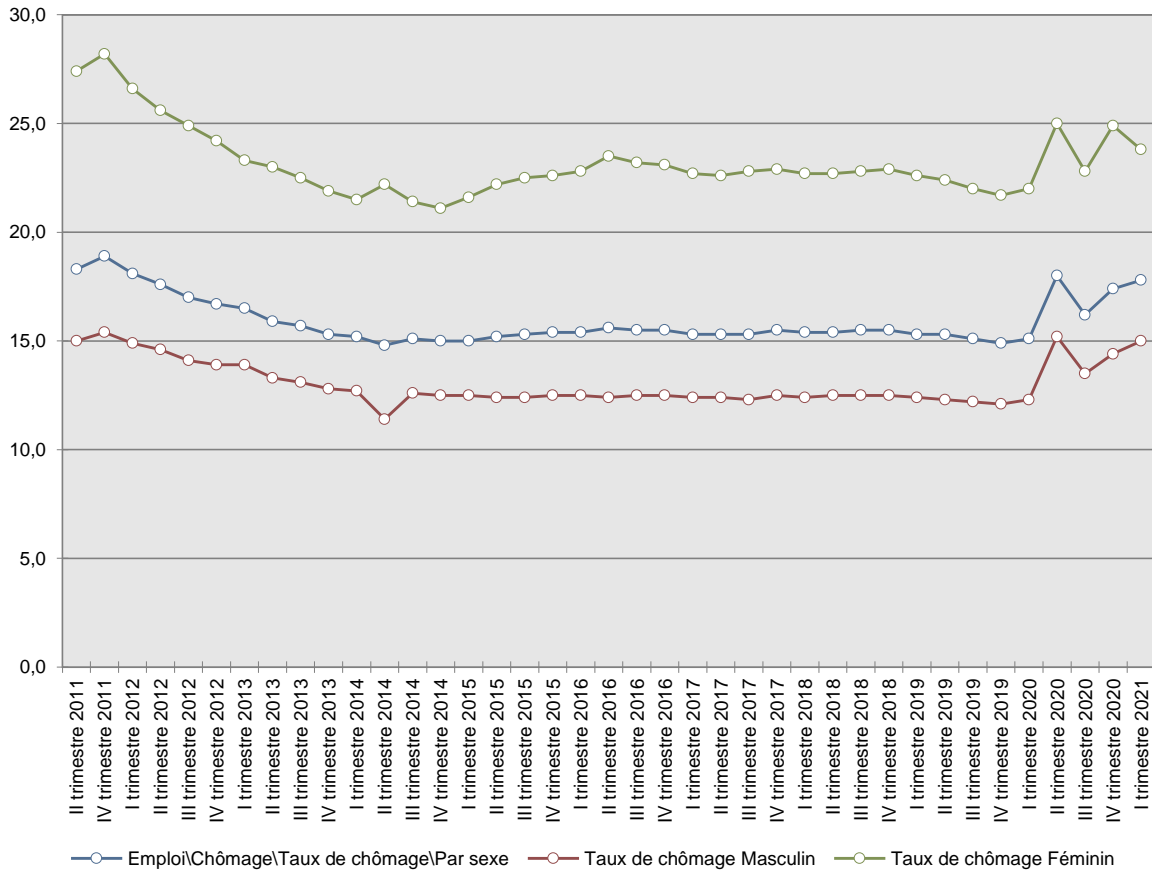
Tableau VI - 4. Evolution de la population active en chômage en Tunisie

	4ème trimestre 2018	1er trimestre 2019	2ème trimestre 2019	3ème trimestre 2019	4ème trimestre 2019	1er trimestre 2020	2ème trimestre 2020	3ème trimestre 2020
Hommes	370.4	366.1	365.4	362.5	360.2	366.0	449.3	402.1
Femmes	274.5	271.6	269.5	265.8	263.7	268.7	297.1	274.5
Ensemble	644.9	637.7	634.9	628.3	623.9	634.8	746.4	676.6

L'évolution du taux de chômage global entre 2011 et 2021 indique que le chômage global a atteint un pic de 18.9% à la fin de l'année 2011 avant d'amorcer une baisse régulière jusqu'en 2014. Ensuite, ce taux s'est stabilisé avec des petites variations autour de 15% jusqu'au deuxième trimestre 2020 où il a atteint 18% contre 14.9% à la fin de 2019 (avant la pandémie). Mais ce taux a connu au cours du troisième trimestre un autre pic de 18.4%.

La persistance du chômage trouve son origine dans la conjonction de plusieurs facteurs dont, notamment, le ralentissement de l'activité économique et l'absence d'une véritable politique de relance de l'économie et de l'investissement public et privé, des choix technologiques et des priorités qui ne sont plus compatibles avec les mutations profondes que connaît l'économie mondiale mais aussi à la persistance, sinon, l'aggravation de l'inadéquation entre le produit du système d'éducation et de formation avec les besoins changeants des entreprises. La pandémie du Covid-19 a aggravé encore plus cette situation qui mettra du temps à s'améliorer et qui pourrait pousser à décourager une partie de la demande d'emploi féminine à chercher du travail et donc à sortir de la population active.

Fig VI - 2. Evolution du taux de chômage global et selon le sexe entre 2011 et 2021

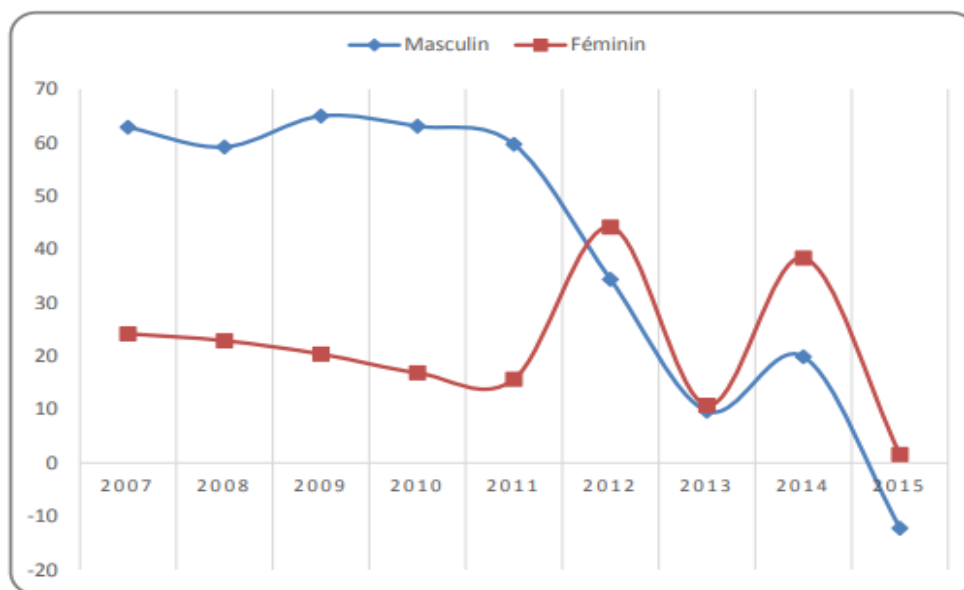


Si le chômage continue à toucher davantage les femmes (23.8% contre 15% pour les hommes- tableau 4) reflétant les inégalités qui les affectent en matière d'insertion dans le marché du travail et ce malgré le fait avéré qu'elles réussissent plus que les hommes dans leurs études, il n'en demeure pas moins que l'écart semble commencer à se réduire. L'étude de l'ICTEQ démontre un écart du taux de chômage entre les deux sexes de 12,4 points en 2011. Il était de 4 points seulement en 2006 et il s'établissait à 9.1 points en 2015. Cet écart a légèrement baissé pour s'établir à 8.2 points au troisième trimestre 2021 (24.1% pour les femmes contre 15.9% pour les hommes).

L'importance du chômage des femmes est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, il y a l'augmentation continue de de la part des femmes dans la population active (tableau 2), la faible demande de la main d'œuvre féminine éduquée dans le secteur privé, la faible mobilité géographique des femmes pour rechercher des opportunités d'embauches dans les régions développées, ainsi qu'à des considérations culturelles héritées qui prennent beaucoup de temps pour se résorber, mais qui semblent aujourd'hui resurgir, avec le discours de certains mouvements extrémistes.

Malgré l'augmentation de la part des femmes dans la population active, Il importe de constater, que la demande additionnelle d'emploi féminine est sujette à des fluctuations qui semblent liées à la situation du marché du travail. En effet, une partie des femmes renoncent à se présenter sur le marché de l'emploi quand les perspectives d'emplois stables ou de qualité ne sont pas prometteuses, c'est ce qui expliquerait, dans une certaine mesure, la baisse de la demande additionnelle féminine observée en 2013 et 2015 après des augmentations relativement sensibles en 2012 et 2014 (figure 3).

Fig VI - 3. Accroissement de la population active par genre entre 2007 et 2015 (en %)



Source : INS

Toutes ces données indiquent que sur le plan du travail, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore à un niveau qui en fait un obstacle majeur à l'autonomisation des femmes et à la promotion de leur situation économique et sociale.

1.2.2. Le chômage des jeunes et des diplômés de l'enseignement supérieur : une nouvelle facette des inégalités

Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint au cours du premier trimestre 2021, 40.8%. Il affecte presque dans les mêmes proportions les femmes (41.6%) que les hommes (40.4%). Ce niveau de chômage élevé explique, dans une large mesure, l'absence de perspectives pour les jeunes tunisiens et leur manque de confiance dans l'avenir qui peut les pousser vers toutes les formes de déviance dans la pensée ou le comportement. Leur tendance de plus en plus grande à la migration organisée ou clandestine trouve son explication, pour une bonne part, dans ce blocage pour l'accès au marché du travail. Ce taux de chômage excessivement élevé au niveau de cette classe d'âge, constitue, également, une des formes des inégalités touchant les jeunes des deux sexes.

Le chômage des jeunes et des diplômés de l'enseignement supérieur a été considéré, à juste titre, par certains, comme l'un des facteurs majeurs qui ont favorisé le soulèvement

populaire de 2011. En effet, si le chômage a été depuis des décennies, une constante des problèmes sociaux du pays, il n'en demeure pas moins qu'à partir du début du nouveau millénaire, la Tunisie a assisté à l'émergence d'un nouveau phénomène, à savoir la montée du chômage des diplômés du supérieur et qui devient une caractéristique structurelle du marché du travail. C'est une nouvelle forme d'inégalité qui affecte une des composantes essentielle des ressources humaines.

En 2011, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 33.6% avant de commencer à baisser lentement atteignant 32% en 2015, 28.6% en 2019 (figure 4). Toutefois, la détérioration de la situation économique en 2020 a entraîné la remontée de ce taux qui a atteint 30.1% contre un taux de chômage global de 16.2%. Ce taux semble revenir à un niveau supérieur à 30% après le léger repli constaté en 2018 et 2019. (Tableau 5).

Tableau VI - 5. Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur- Tunisie 2011-2020

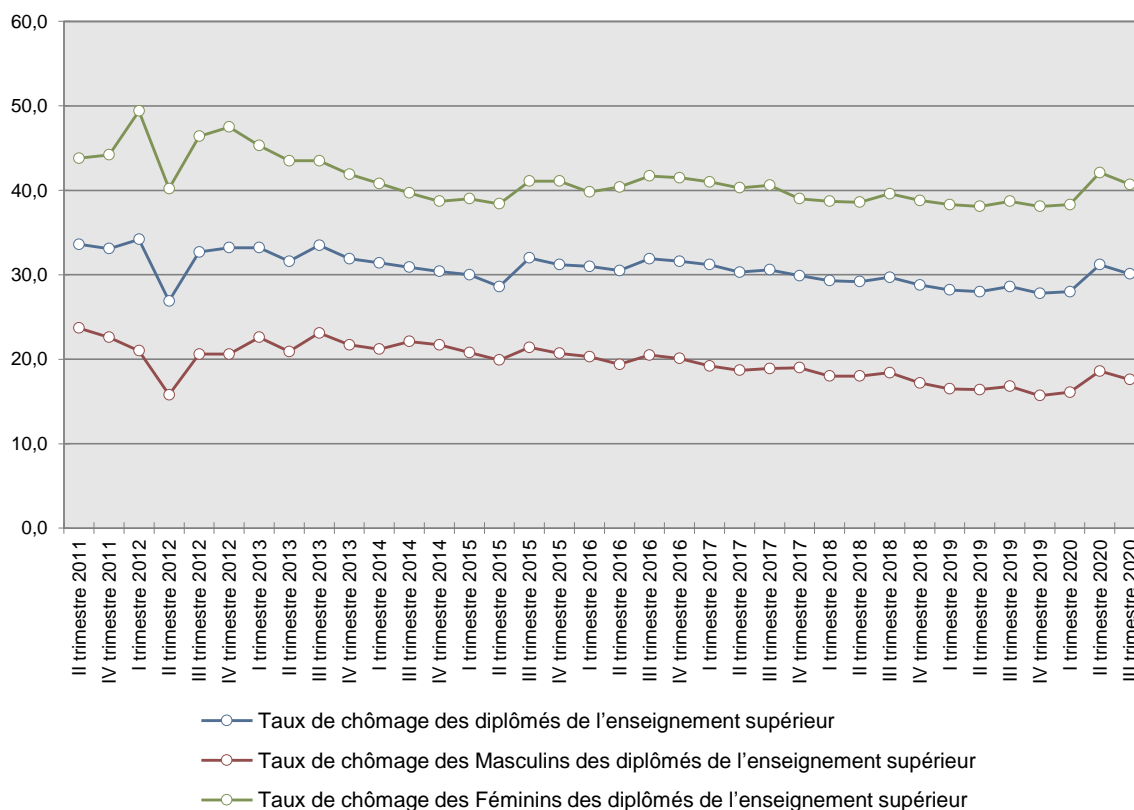
	Global	Masculin	Féminin
2011	33,6	23,7	43,8
2012	32,7	20,6	45,4
2013	33,5	23,1	43,5
2014	30,9	22,9	39,7
2015	32,0	21,4	41,1
2016	31,9	20,5	41,7
2017	30,6	18,9	40,6
2018	29,7	18,4	39,6
2019	28,6	16,8	38,7
2020	30,1	17,6	40,7

Source : INS - Taux au 3ème trimestre sauf 2011(2ème Tri)

Les facteurs avancés par l'étude de l'ITCEQ expliquent l'augmentation du taux de chômage des diplômés par : l'accroissement de la part des diplômés dans la population active ; la pénurie des emplois qualifiés et l'incapacité du système productif à réaliser la transformation structurelle lui permettant de monter en gamme et d'absorber les nouveaux entrants, plus qualifiés, sur le marché du travail. Le chômage des diplômés constitue, sans doute, une des formes de la dilapidation du potentiel productif de nos ressources nationales, mais comporte aussi des risques qui compromettent la cohésion sociale et même la stabilité politique du pays.

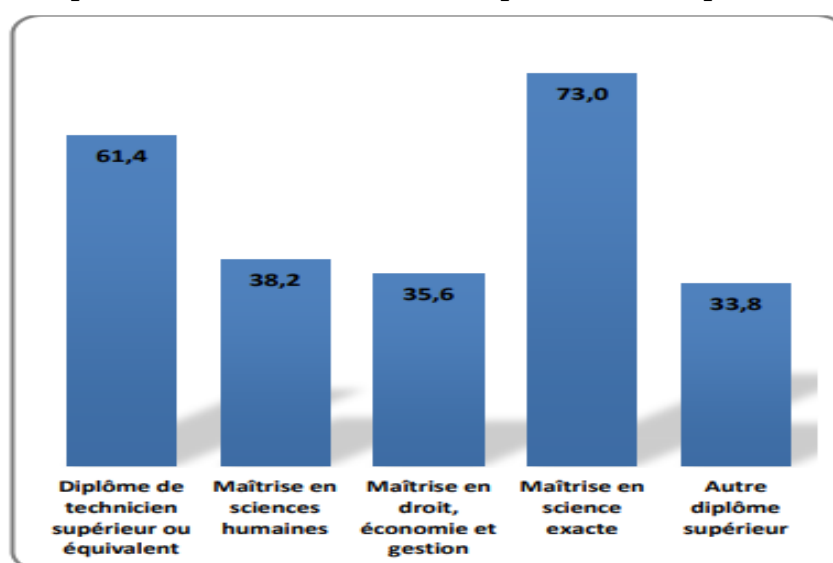
Les femmes sont, encore, les plus touchées. Le taux de chômage des diplômées était de 40,7% en 2020 contre 17,6% pour les hommes, soit un écart de 23.1 points. Cet écart était de 24.8 points en 2012.

Fig VI - 4. Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par genre (2011 – 2020)



Signalons, enfin, que la répartition des diplômés en chômage selon la spécialité et le niveau d'étude (figure 5) indique que se sont les maîtrisards en sciences exactes (73 000 chômeurs) qui rencontrent plus de difficultés à accéder au marché du travail, ils représentent 30.2% de l'ensemble suivis des techniciens supérieurs (25.4%) et des maitrisards en sciences humaines (15.8%).

Fig VI - 5. Répartition du nombre de chômeurs par nature de diplôme (en milliers)



Source : INS

1.3. Emploi et inégalités régionales

Le rapport de Friedrich Ebert Stiftung Tunis (2018) a identifié quatre sources de disparités régionales, à savoir « les commodités de la vie », « le capital humain », « la dimension sociale » et « l'emploi et le marché du travail ». Ces facteurs ont fait l'objet d'une analyse factorielle permettant de déterminer le coefficient de pondération de chacun dans l'indicateur de développement régional (IDR) dans le but de révéler les disparités régionales. Il s'agit d'un indicateur synthétique élaboré par l'Institut Tunisien de la compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) qui mesure le niveau de développement dans plusieurs domaines relatifs aux conditions économiques et sociales pour chaque région de la Tunisie. L'indice varie entre 0 (le niveau de développement le plus faible) et 1 (le niveau de développement le plus élevé). Les résultats de l'analyse par gouvernorat montrent que les zones de l'intérieur du pays sont les plus marginalisées. Les régions côtières de l'est concentrent le plus gros de l'activité économique et enregistrent, donc, des niveaux d'IDR plus élevés.

Fig VI - 6. IDR en 2015 (source: *tunisiacompetitiveness.tn*)

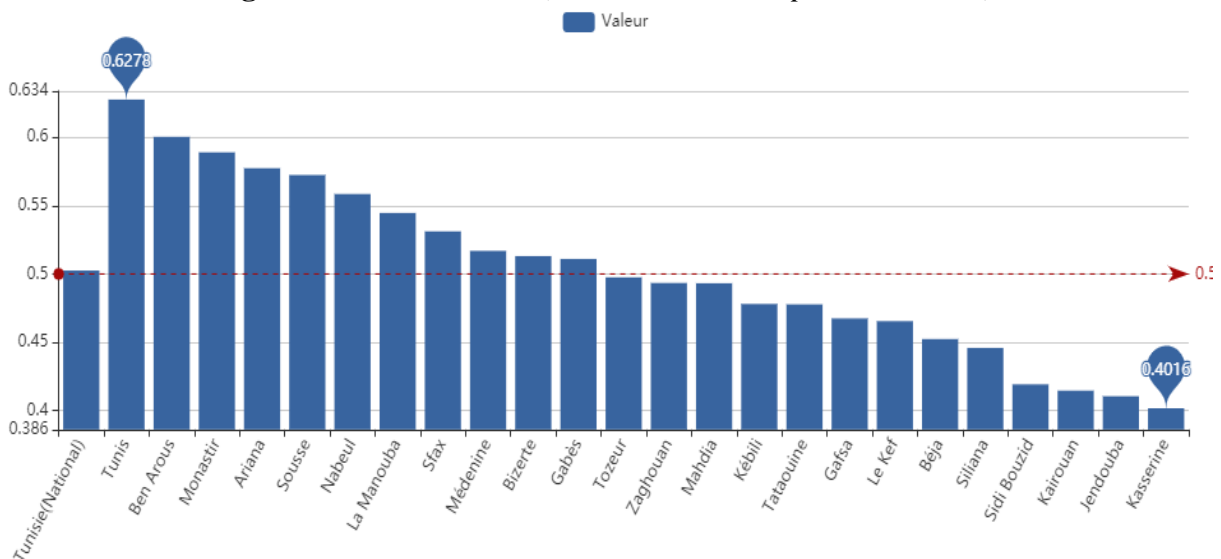
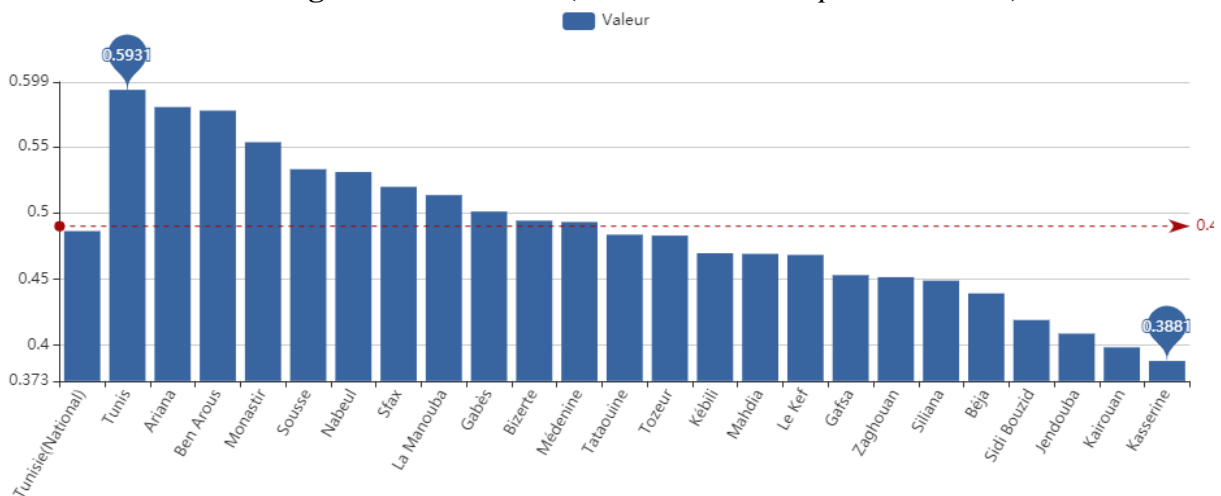


Fig VI -7. IDR 2018 (source: *tunisiacompetitiveness.tn*)



Les graphiques ci-dessus indiquent que le niveau moyen de l'IDR a diminué de 0,502 en 2015 à 0,486 en 2018. En 2018, onze gouvernorats ont enregistré un IDR supérieur ou égal à la moyenne nationale. Ils appartiennent tous à la côte est. L'écart entre les seuils maximum et minimum était de 0.205 points contre 0.226 en 2015. Le rétrécissement de l'écart n'est, malheureusement, pas imputable à une amélioration de l'indice dans la région la plus défavorisée, mais plutôt à une régression plus forte de la région la plus favorisée.

En effet, le seuil minimum (Kasserine) a, baissé de 0.014 points passant de 0,402 en 2015 à 0,388 en 2018 alors que le seuil maximum (Tunis) a enregistré une baisse encore plus forte (0.035) passant de 0,628 en 2015 à 0,593 en 2018 (figure 7 et 8 ; tableau 6).

Tableau VI -6.Evolution de l'IDR entre 2015 et 2018

	2015	2018
Moyenne Nationale	0,502	0,486
Minimum	0,402	0,388
Maximum	0,628	0,593

La publication par l'INS en 2021 de sa première estimation par région du PIB vient confirmer cet écart dans l'activité économique et l'ampleur des inégalités qui caractérisent le pays et qui ont été, pour une large part, un des détonateurs de l'explosion politique et sociale de 2011. Mais la revendication pour une véritable politique de lutte contre ces inégalités et une redynamisation de l'activité économique dans les régions déshéritées sont restées lettre morte après le formidable espoir né avec la révolution dans ces zones. Même le principe de la discrimination positive, pourtant inscrit dans la nouvelle Constitution n'a pas vu le moindre début de concrétisation.

Aussi, la répartition du taux de chômage par région (avant la pandémie) ne peut-elle que refléter cette situation duale entre des gouvernorats où ce taux est parfois plus de deux fois et demie plus élevé que celui d'autres régions (Gafsa 25.5% - Monastir 9.1%). Par grande région économique, nous relevons que seules les régions du Centre-Est et du Nord-Est enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale. Même le District de Tunis enregistre un taux de 15.9% traduisant les difficultés d'accès à l'emploi pour des milliers de personnes vivant dans les quartiers périphériques de la capitale qui sont aussi victimes des inégalités autant que les habitants des villes de l'intérieur du pays. Ce district regroupe, au vu de son poids démographique, 28.9% de l'ensemble des chômeurs. Les taux de chômage des régions du Centre-Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est et du Nord-Ouest, (où l'investissement est moins important et par conséquent l'offre d'emploi est excessivement faible) dépassent, tous, le seuil d'un taux de chômage de 17%.

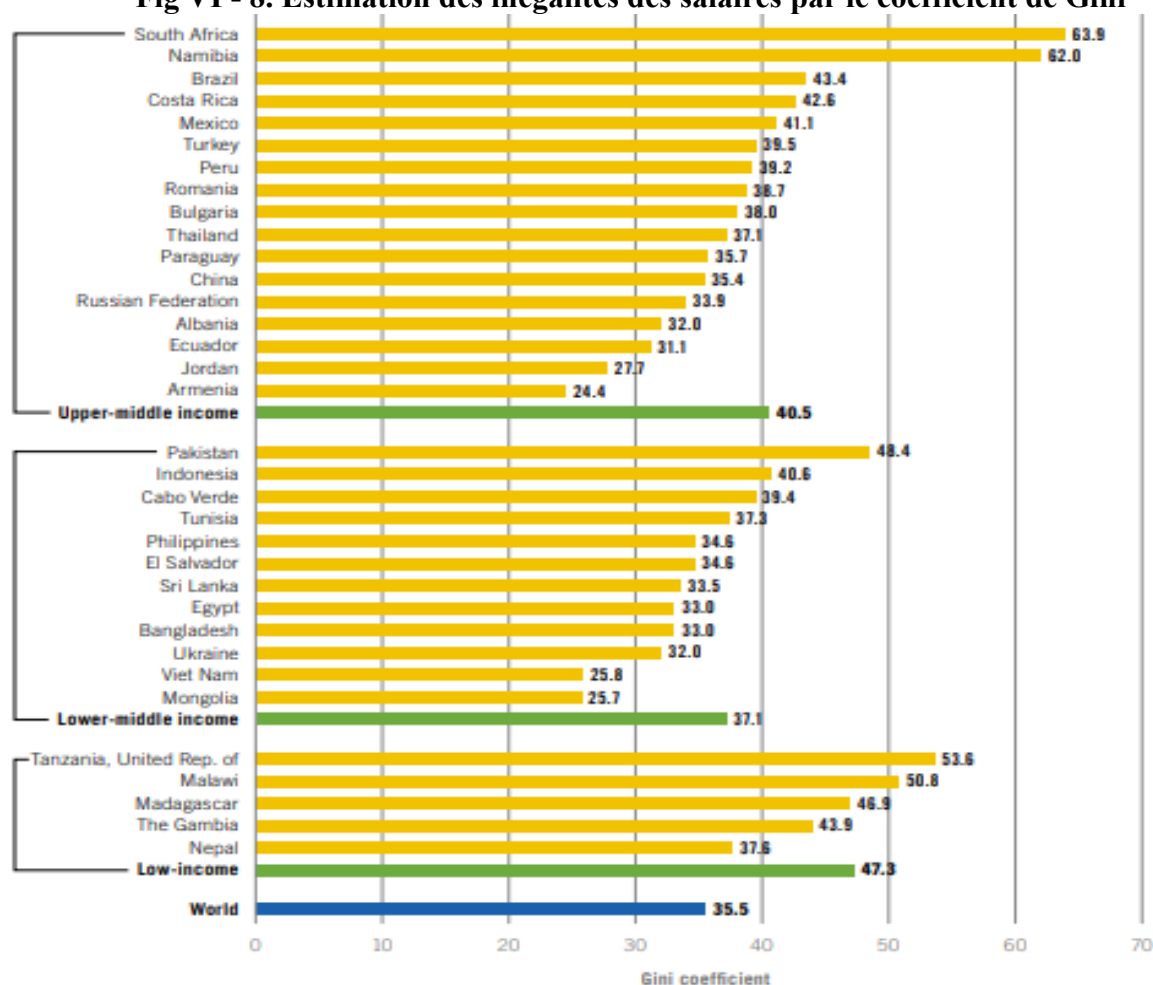
Tableau VI - 7 . Répartition du nombre de chômeurs et du taux de chômage par gouvernorat (2019)

Gouvernorat	Taux de chômage	Nombre de chômeurs (en milliers)	Part des chômeurs (%)
Tunis	17,8	81,1	12,8%
Ariana	10,0	26,5	4,2%
Ben Arous	17,5	48,3	7,6%
Manouba	17,3	27,9	4,4%
Dist. de Tunis	15,9	183,8	28,9%
Nabeul	10,4	36,2	5,7%
Zaghouan	10,4	7,1	1,1%
Bizerte	10,8	21,8	3,4%
Nord-Est	10,6	65,1	10,3%
Béja	18,1	21,9	3,4%
Jendouba	24,6	30,9	4,9%
Le Kef	17,8	16,1	2,5%
Siliana	19,6	15,4	2,4%
Nord-Ouest	20,3	84,3	13,3%
Sousse	10,2	26,4	4,2%
Monastir	9,1	22,3	3,5%
Mahdia	10,9	15,8	2,5%
Sfax	10,7	39,8	6,3%
Centre-Est	10,2	104,3	16,4%
Kairouan	16,1	29,8	4,7%
Kasserine	22,0	25,4	4,0%
Sidi Bouzid	15,1	17,5	2,8%
Centre-Ouest	17,5	72,7	11,5%
Gabès	24,3	30,9	4,9%
Médenine	18,7	30,0	4,7%
Tataouine	28,7	13,2	2,1%
Sud-Est	22,2	74,1	11,7%
Gafsa	25,5	27,7	4,4%
Tozeur	24,8	9,9	1,6%
Kébili	23,5	13,1	2,1%
Sud-Ouest	24,8	50,7	8,0%
T o t a l	15,3	634,9	100,0%

2. Inégalités et salaires

Les données sur les revenus du travail sont essentielles pour comprendre les inégalités. Selon une étude menée par l'OIT en 2018, le coefficient de Gini permettant de mesurer les inégalités salariales en Tunisie est de l'ordre de 37,3. Elle occupe ainsi la 4^{ème} place parmi les pays à revenu moyen inférieur, derrière le Pakistan, l'Indonésie et le Cap Vert. Le coefficient de Gini des revenus salariaux est supérieur à la moyenne de cette catégorie de pays ainsi que la moyenne mondiale, estimées, respectivement à 37.1 et à 35.5, ce qui dénote un niveau d'inégalités relativement élevé.

Fig VI - 8. Estimation des inégalités des salaires par le coefficient de Gini



En Tunisie, de 2011 à 2020, le salaire annuel moyen nominal est passé de 11 420 Dinars par an à 18 499 Dinars. De même pour le SMIG, qui a atteint 468 Dinars en 2020 contre 296 à 468 en 2011.

La croissance de la rémunération des salariés a été relativement plus importante que celle du P.I.B. ces dernières années. Ainsi, la part des salaires dans le P.I.B. sur la période 2011 - 2019 a fluctué entre 39,2% et 40%. En 2020 cette part est remontée à 41.2% en raison de l'importante baisse du PIB du fait de la pandémie du Covid-19, sachant que les salaires dans les secteurs formels sont, généralement, plus rigides à la baisse.

Tableau VI - 8. Part des salaires dans le PIB en Tunisie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération des salariés	25 518	27 346	29 477	31 802	34 040	36 187	38 778	41 380	44 272	45 736
% du PIB pm	39,6%	38,9%	39,2%	39,3%	40,2%	40,3%	40,3%	39,3%	38,9%	41,2%

L'écart entre les salaires moyens et les salaires minimums traduit, dans une certaine mesure, les inégalités salariales, notamment entre les travailleurs dans les secteurs plus ou moins structurés et les travailleurs dans les secteurs informels ou les travailleurs occasionnels.

Après la révolution en 2011, le rapport du salaire moyen au SMIG a diminué de 3.22 à 3.09 en 2012 pour revenir aux alentours de 3.30 en 2020. En effet, le salaire moyen a augmenté de 61.97% en 10 ans, alors que le SMIG n'a augmenté que de 58.10%, ce qui indique la détérioration relative des travailleurs pauvres.

Malgré un climat politique et social assez difficile et une crise économique asphyxiante encore plus aggravée par la pandémie du Covid-19, l'UGTT a pu négocier des augmentations salariales pour défendre le pouvoir d'achat des salariés qui a connu une détérioration sensible au vu du taux d'inflation et de la perception générale de la majorité des citoyens et qui apparaît clairement à travers l'étude de Sigma-conseil citée dans le chapitre trois.

Tableau VI - 9. Evolution du Salaire moyen et du Smig (Dinars / mois)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SALAIRE MOYEN MENSUALISE	952	988	1 033	1 096	1 153	1 223	1 295	1 359	1 432	1 542
S.M.I.G. 48 h / Mois	296	320	320	348	376	395	395	417	441	468
SALAIRE MOY/ SMIG	3,22	3,09	3,23	3,15	3,06	3,09	3,27	3,26	3,24	3,30

2.1. SMIG et salaires moyens : Evolution

Le Tableau 10 ci-dessous présente l'évolution de la croissance du SMIG (régimes 40 heures et 48 heures par semaine). Le taux d'inflation (croissance de l'indice des prix à la consommation) est utilisé afin de tenir compte de la croissance réelle du SMIG et de l'évolution du pouvoir d'achat des salariés durant la période 2011 - 2020. En moyenne, la croissance du SMIG nominal durant cette période a été positive se situant à +5,33% pour le SMIG 40h et +5,35% pour le SMIG 48h. Mais lorsque le taux d'inflation est prise en considération, la croissance réelle du SMIG diminue nettement pour s'établir à seulement 0,01% et 0,03% (donc presque nulle) pour le SMIG 40h et le SMIG 48h respectivement.

Nous constatons à partir de la comparaison de la croissance du SMIG et la croissance du PIB que durant la période 2011 - 2016, une croissance positive a été souvent accompagnée par une augmentation du SMIG (sous les deux régimes). Toutefois, il s'est produit ensuite une sorte de déconnexion entre la croissance du PIB et l'évolution du SMIG. En effet, en 2013 et 2017,

il n'y a pas eu de revalorisation du SMIG et en 2018 et 2019, les augmentations ont été plus faibles que le taux d'inflation, ce qui a entraîné sa diminution en termes réels, alors que l'activité économique réalisait des taux de croissance légèrement positifs. Cela ne pouvait conduire qu'à une détérioration du pouvoir de la masse des travailleurs payés au SMIG.

Tableau VI - 10. Evolution du SMIG en Tunisie

Année	Date d'effet	Régime 40 heures / semaine	Régime 48 heures / semaine	Indemnité de transport	SMIG 40 + Ind Transport	SMIG 48 + Ind Transport
2010	01/07/2010	235,04	272,480	5,000	240,040	277,480
2011	01/05/2011	246,306	286,000	10,000	256,306	296,000
2012	01/07/2012	259,479	301,808	16,112	275,591	317,920
2013		259,479	301,808	16,112	275,591	317,920
2014	01/05/2014	274,559	319,904	26,112	300,671	346,016
2015	01/05/2015	289,639	338,000	36,112	325,751	374,112
2016	01/08/2016	305,586	357,136	36,112	341,698	393,248
2017		305,586	357,136	36,112	341,698	393,248
2018	01/05/2018	323,439	378,560	36,112	359,551	414,672
2019	01/05/2019	343,892	403,104	36,112	380,004	439,216
2020	01/10/2020	365,732	429,312	36,112	401,844	465,424

Tableau VI - 11. Croissance du SMIG et du PIB

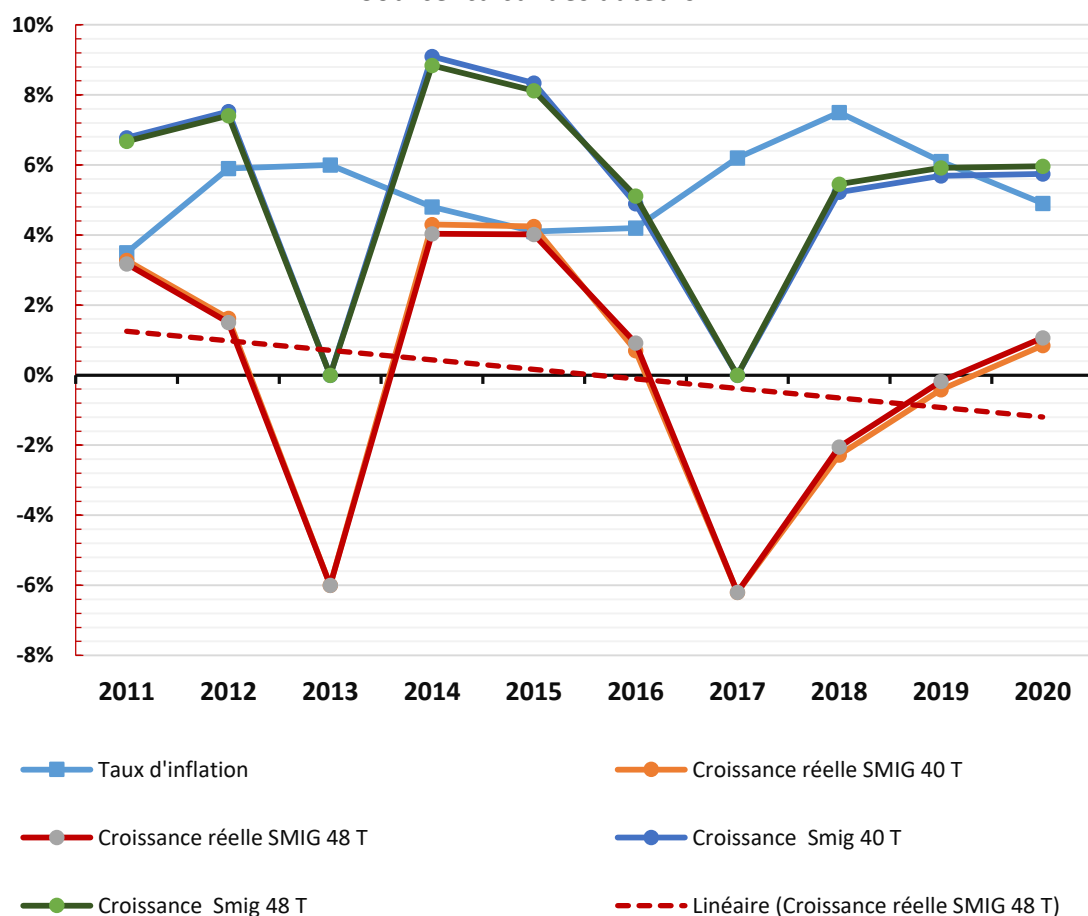
Année	Croissance Smig 40 T	Croissance Smig 48 T	Taux d'inflation	Croissance réelle SMIG 40T	Croissance réelle SMIG 48T	Croissance PIB
2011	6,78%	6,67%	3,50%	3,28%	3,17%	-1,92%
2012	7,52%	7,41%	5,90%	1,62%	1,51%	4,00%
2013	0,00%	0,00%	6,00%	-6,00%	-6,00%	2,88%
2014	9,10%	8,84%	4,80%	4,30%	4,04%	2,97%
2015	8,34%	8,12%	4,10%	4,24%	4,02%	1,19%
2016	4,90%	5,12%	4,20%	0,70%	0,92%	1,16%
2017	0,00%	0,00%	6,20%	-6,20%	-6,20%	1,92%
2018	5,22%	5,45%	7,50%	-2,28%	-2,05%	2,66%
2019	5,69%	5,92%	6,10%	-0,41%	-0,18%	1,04%
2020	5,75%	5,97%	4,90%	0,85%	1,07%	-8,80%
Moyenne	5,33%	5,35%	5,32%	0,01%	0,03%	0,71%

Source : calculs des auteurs

Le graphique suivant montre l'évolution nominale et en termes réels du Smig et la tendance générale à la baisse réelle de ce salaire minimum. La croissance réelle est même devenue négative à partir de 2016, entraînant la détérioration de la situation des travailleurs pauvres mais aussi du pouvoir d'achat des retraités du secteur privé dont les pensions de retraite sont indexées sur les taux d'augmentation du Smig.

**Fig VI - 9 -Taux de croissance du Smig et taux d'inflation
Tunisie 2011-2020**

Source: calcul des auteurs



2.2. Hauts salaires /Smig, salaire moyen

Selon l'OIT, la part des revenus du travail dans le monde était de 51,4 % en 2017. Ces revenus sont répartis d'une façon très inégale : les 10 % les plus importants en gagnent 48,9%. Par contre, les 50 % les plus pauvres ne gagnent que 6,4 %.

Il serait intéressant de mieux cerner la répartition des revenus du travail en Tunisie qui pourrait donner une indication sur le niveau des inégalités salariales dans le pays. Outre les données et les analyses exposées dans l'étude de Zighed, mentionnée dans le chapitre IV, le tableau ci-dessous fournit une comparaison entre, d'une part, la rémunération mensuelle des plus hauts dirigeants d'entreprises en 2015, et d'autre part, le SMIG et le salaire moyen (de l'année 2017). Ce tableau indique que l'ensemble des 43 hauts dirigeants retenus dans cet exemple gagnent, par mois, environ 5802 fois le SMIG et 2895 fois le salaire moyen. Les cinq dirigeants les mieux rémunérés en Tunisie gagnent à eux seuls presque 3000 fois le SMIG et 1500 fois le salaire mensuel moyen (plus exactement 2982 fois et 1488 fois respectivement).

Tableau VI -12. Les salaires des hauts dirigeants : comparaison avec le Smig et le salaire moyen

Entreprise	Rémunération mensualisée	Multiple du SMIG (2015)	Multiple du Salaire moyen (2017)
Délice Holding	322121,4	988,9	493,4
BIAT	319166,7	979,8	488,9
ATB	138833,3	426,2	212,7
SFBT	110381,3	338,9	169,1
Attijari Bank	80985,5	248,6	124,1
UIB	74171,7	227,7	113,6
One Tech Holding	73961,6	227,1	113,3
Banque de Tunisie	69824,9	214,4	107,0
UBCI	56916,7	174,7	87,2
Amen Bank	54617,5	167,7	83,7
SAH (Lilas)	47871,9	147,0	73,3
Poulina	46894,5	144,0	71,8
Air Liquide	32536,6	99,9	49,8
Magasin Général	28184,0	86,5	43,2
Ennakl Automobiles	26642,0	81,8	40,8
ATL	25692,9	78,9	39,4
Monoprix	24957,4	76,6	38,2
Cereales	24666,9	75,7	37,8
CIL	24387,9	74,9	37,4
Land'Or	23748,8	72,9	36,4
Tunisie Leasing	23532,3	72,2	36,0
SOMOCER	23141,4	71,0	35,5
Hannibal Lease	20000,0	61,4	30,6
City Cars	19178,0	58,9	29,4
Alkimia	16214,8	49,8	24,8
TELNET	15529,2	47,7	23,8
TPR	14879,5	45,7	22,8
ASSAD	14838,3	45,6	22,7
ASTREE	13333,3	40,9	20,4
SIMPAR	13310,3	40,9	20,4
ADWYA	10854,9	33,3	16,6
CELLCOM	10357,1	31,8	15,9
STAR	10000,0	30,7	15,3
ARTES	9375,0	28,8	14,4
HEXABYTE	9091,4	27,9	13,9
ICF	8701,8	26,7	13,3
Attijari Leasing	8552,2	26,3	13,1
Modern Leasing	8088,2	24,8	12,4
TunisRé	7800,0	23,9	12,0
SOTUVER	7666,7	23,5	11,7
ELECTROSTAR	7107,8	21,8	10,9
BH	6600,4	20,3	10,1
STB	5403,5	16,6	8,3
Ensemble	1 890 119,6	5 802,3	2 895,1

Source: Réalités on line, 22 juin 2015, selon le site "Il boursa" pour les salaires des dirigeants ; les sites "juristetunisie" pour le Smig et "numbeo.com" et "l'économiste maghrébin" pour le salaire moyen.

2.3. Inégalité des salaires selon le genre

La Tunisie est classée parmi les derniers pays en termes de l'égalité femmes-hommes selon le rapport annuel du Forum économique mondial, relatif à l'égalité homme-femme ainsi que le rapport annuel du Forum économique mondial « Gender gap report » et cela malgré son engagement à établir l'égalité entre les deux sexes dans tous les domaines conformément à la Constitution de 2014 et aux Traités internationaux approuvés et ratifiés. Le rapport souligne qu'il existe encore de fortes disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine économique et les opportunités d'emploi. Oxfam avance quelques exemples dans ce sens assurant que « *Les femmes sont pratiquement deux fois plus touchées par le chômage que les hommes et qu'elles assument une charge de travail non rémunéré (tâches domestiques et de soins) largement supérieure. Elles sont également très nombreuses à exercer une activité dans le secteur informel (près de 45%), n'ayant souvent pas d'autre choix que d'accepter des emplois précaires, peu décentes et n'offrant pas de protection sociale.* »

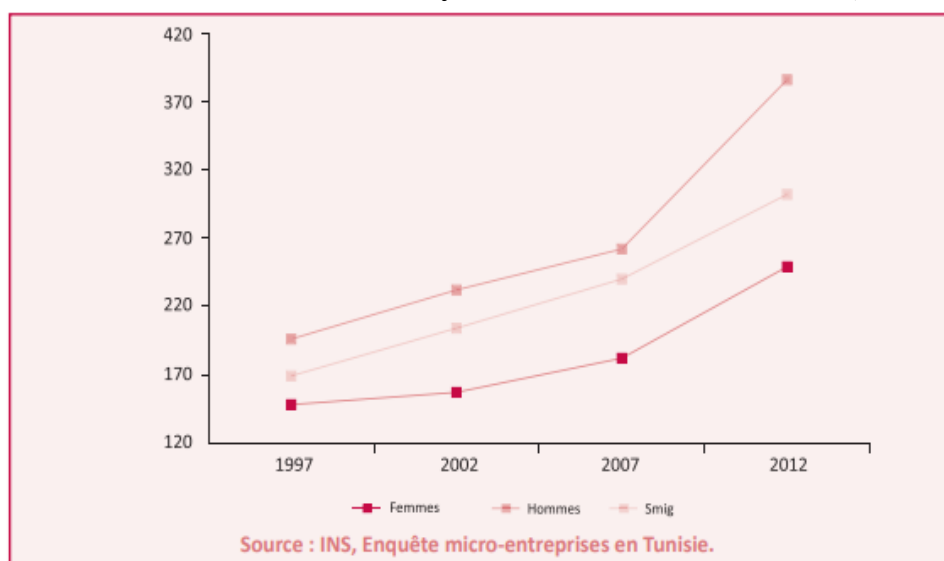
Selon le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance « *le "revenu estimé" en parité de pouvoir d'achat par les femmes tunisiennes demeure problématique* » bien que « *la Tunisie a enregistré des avancées en matière d'égalité de salaires entre les hommes et les femmes* » classant ainsi la Tunisie à la 136ème. Ils jugent que « *les inégalités salariales en Tunisie se conjuguent encore au féminin* ».

Les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes résultent du cumul de plusieurs inégalités. Le rapport de l'OIT (2018) présente trois facteurs pour expliquer ces inégalités à savoir : une rémunération des femmes inférieure à celle des hommes pour le même travail ; une sous-estimation du travail des femmes ; et une rémunération inférieure pour les femmes ayant une instruction plus élevée que les hommes.

Les femmes représentaient, en 2020, 26.8% de la population active et sont les plus touchées par le chômage (24.9% pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2020). Les inégalités des salaires apparaissent aussi bien au niveau du SMIG qu'à celui du salaire moyen.

Selon les résultats des enquêtes de l'INS sur les micro-entreprises (1997, 2002, 2007 et 2012), on constate que les femmes sont sous-rémunérées par rapport au SMIG et gagnent en moyenne un salaire inférieur de 35,5% à celui des hommes. L'écart de salaire mensuel moyen entre les hommes et les femmes est passé de 24,5% à 35,5% comme le montre la figure 10 ci-dessous. Contrairement au salaire gagné par les hommes, le salaire moyen des femmes a toujours été inférieur au SMIG dans le secteur non-structuré.

Figure VI - 10. Evolution du salaire moyen dans le secteur non structuré, selon le genre



Cependant, l'écart entre les salaires homme/femme s'est largement amélioré entre 2012 et 2016 même si l'écart reste élevé. En effet, comme le montre le tableau suivant, il est passé de 64.5% du salaire masculin en 2012 à 69.2% en 2016.

Tableau VI -13.Salaires moyens mensuels par sexe et branche d'activités, en multiples du SMIG dans les micro-entreprises en 2012 et 2016

en Dinar

	Femmes				Hommes				Ecart femmes/hommes (salaires féminins en % des salaires masculins)	
	2012		2016		2012		2016		2012	2016
	DT	Multiple du SMIG	DT	Multiple du SMIG	DT	Multiple du SMIG	DT	Multiple du SMIG		
Industries	257	0.9	367	1.0	400	1.3	493	1.4	64,3	74.4
Construction	319	1.1	-	-	375	1.2	562	1.6	85,1	-
Commerce	226	0.7	259	0.7	326	1.1	437	1.2	69,3	59.3
Services	255	0.8	340	1.0	442	1.5	481	1.3	57,7	70.7
Total	249	0.8	332	0.9	386	1.3	480	1.3	64,5	69.2

Source : INS

En ce qui concerne l'inégalité par secteur d'activité, le tableau ci-dessous montre une diminution de l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes qui est passé de -24.5 % en 1997 à -30.8% en 2016. Dans les services, les femmes ont vu leur salaire moyen diminuer significativement par rapport aux hommes entre 1997 et 2012. Le salaire des femmes dans ce secteur était inférieur à celui des hommes de 25,8% en 1997, mais cet écart a nettement augmenté en 2012 pour se situer à -40,4% et s'est ensuite rétabli en 2016 à -29,3%. C'est dans le secteur du Commerce que l'écart de salaire entre les hommes et les femmes a subi la plus forte augmentation. En 1997, les femmes travaillant dans ce secteur étaient sous-rémunérées par rapport aux hommes de 24,7%. Cet écart s'est ensuite significativement creusé pour se situer -40,7% en 2016. Dans l'ensemble de secteurs, le salaire moyen des femmes était inférieur de 24,5% par rapport à celui des hommes en 1997. En 2016, cette inégalité de salaire s'est aggravée puisque la rémunération moyenne des femmes est devenue inférieure de 30.8% à celle des hommes.

Tableau VI -14. Écart de salaire mensuel moyen entre les femmes et les hommes par secteur d'activité

	1997	2002	2007	2012	2016
Industrie	-25	-49.3	-35.2	-27.5	-25.6
Construction	-22	-17.2	-26.3	-14.9	---
Commerce*	-24.7	-32.4	-25.2	-30.7	-40.7
Services	-25.8	-30.1	-32.7	-40.4	-29.3
Ensemble	-24.5	-32.3	-30.5	-35.5	-30.8

Note : Valeurs en pourcentage. * : Commerce, réparation automobile et articles domestique

Source : INS, Enquête sur les activités économiques des micro-entreprises.

L'évolution de l'activité des femmes sur le marché du travail démontre que les femmes semblent être défavorisées par rapport aux hommes en termes de salaires. Mais la question soulevée par les travaux de Gouider (2009) est d'expliquer l'origine de ces écarts de salaires. Il donne deux explications possibles : soit cet écart est lié aux différences de point de vue des caractéristiques productives des deux groupes ou au contraire émane des pratiques discriminatoires envers les femmes. La décomposition de l'écart de salaire a permis de démontrer que la ségrégation des emplois est au profit des femmes et que les législations anti-discrimination devront être orientées vers la promotion de l'égalité dans les professions plutôt qu'à promouvoir une répartition plus égale des sexes entre les différentes occupations.

3. Les Inégalités Capital/Travail

La répartition de la valeur ajoutée constitue certainement une problématique centrale de politique publique en Tunisie avec l'augmentation du chômage causée non seulement par la fragilité économique et sociale, qui s'est aggravée durant la dernière décennie, mais aussi par l'accroissement des demandeurs d'emploi parmi les jeunes diplômés et les moins qualifiés.

Cependant, l'équité dans la répartition des richesses produites entre salariés et détenteurs du capital n'est pas une question simple à analyser. En effet, cette répartition de la valeur ajoutée entre la rémunération des salariés et celle des détenteurs de capital devrait, du point de vue des chefs d'entreprise, assurer une rémunération, qu'ils estiment suffisante, pour les inciter à investir et qui, par une rémunération adéquate et juste du travail, incite également les travailleurs à l'effort. Cela « assure, simultanément, une progression du niveau de vie des salariés en rapport avec leurs gains de productivité et une croissance de la demande finale cohérente avec le développement de l'économie » (Conseil d'analyse économique, 2009, page10).

La complexité de cette question de la répartition équitable de la valeur ajoutée entre les capitalistes et les travailleurs est, toujours ou, du moins, souvent, à l'origine de confrontations entre gouvernements patronat et syndicats des salariés. La Tunisie n'a pas été à l'abri de cette tension qui marque les rapports sociaux et ce depuis plus d'une quarantaine d'années.

Cette question a dominé une grande partie des débats politiques et sociaux en Tunisie depuis la révolution du 17 décembre 2010 – 14 janvier 2011.

L'analyse qui suit s'appuie sur deux indicateurs utilisés dans l'analyse de la répartition des revenus émanant de la croissance. Le premier est le taux de marge des entreprises qui décrit d'une manière synthétique la part des profits dans la valeur ajoutée. Le deuxième est la rémunération du travail ou des salariés.

L'analyse utilise le PIB aux coûts des facteurs (PIB cf) qui représente la somme des valeurs ajoutées à l'exception de celles générées par les services non marchands. Ainsi, n'est comptabilisée dans la rémunération du travail que la masse salariale des activités marchandes de l'agriculture et pêche, des industries et des services qui est une des composantes de la VA de ces activités. Alors que le taux de marge agrégé des entreprises est estimé par l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Le Tableau 15 et le Graphique 11 ci-dessous représentent l'évolution de la rémunération des salariés et le taux de marge des entreprises (activités marchandes) en Tunisie entre 2011 et 2020. En gras apparaissent la part de la rémunération du travail et celle de la rémunération du capital (taux de marge) dans la valeur ajoutée.

Tableau VI - 15. Répartition de la valeur ajoutée (2011-2020)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rém des salariés	25518,2	27345,9	29476,5	31802,3	34040,1	36186,8	38777,8	41379,5	44271,6	45735,6
% PIB cf	41,78%	40,79%	41,35%	42,37%	43,40%	43,89%	43,54%	42,50%	42,06%	44,50%
EBE	36433,6	40737,2	42888,6	44372,0	45558,7	47485,0	51979,3	58063,9	63603,9	59817,6
% PIB cf	59,65%	60,76%	60,16%	59,11%	58,08%	57,60%	58,36%	59,63%	60,42%	58,20%
SIFIM*	875	1 042	1 078	1 112	1 158	1 231	1 696	2 071	2 607	2 769
PIB cf	61077,2	67041,3	71287,2	75062,1	78440,9	82441,0	89061,1	97372,6	105268,3	102784,4

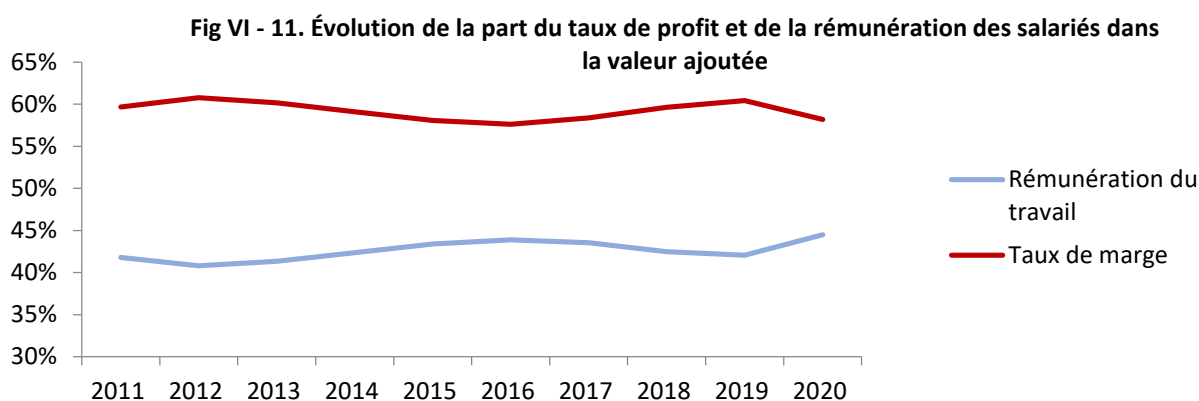
Note : Valeurs en millions de dinars. * : Services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Source : ITCEQ. Calcul de l'auteur.

(Pour précision, il faut considérer le PIB au cout des facteurs diminué du SIFIM' pour avoir 100% au total.)

D'une manière synthétique, le Tableau 15 montre que la répartition de la valeur ajoutée émanant des activités marchandes se fait en faveur des détenteurs du capital au dépens des salariés et ce tout au long de la période d'observation. Cela veut dire qu'il existe un déséquilibre structurel, qui s'inscrit dans le long terme et qui fait que la croissance économique profite beaucoup moins aux salariés qu'aux actionnaires et dirigeants d'entreprises.

La part des profits dans le PIB cf dépasse largement celle de la rémunération des salariés avec un écart qui a oscillé entre 13,7 points de pourcentage (en 2016 et 2020) et 20 points en 2012. À titre de comparaison, selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), la rémunération des salariés en France représentait 58,9% de la valeur ajoutée contre 32,4% pour l'EBE en 2018. Durant la même année, l'EBE en Tunisie représentait 59,63% de la valeur ajoutée et la rémunération des salariés ne représentait que 42,5% seulement. **Cela révèle un autre aspect des inégalités en Tunisie et qui n'est pas des moindres.**



4. Conclusion et recommandations

Nous avons tenté dans ce chapitre d'explorer les inégalités liées à l'emploi et aux salaires. Les résultats de cette étude ont révélé l'existence d'une inégalité significative entre les femmes et les hommes en termes de taux d'activité, de chômage et de salaires. En effet, malgré leur accès à l'éducation, elles restent marginalisées sur le marché du travail avec des taux d'activités beaucoup plus faibles et des taux de chômeurs beaucoup plus élevés que ceux des hommes. Ces inégalités d'accès à l'emploi concernent aussi les jeunes et les diplômés de l'enseignement supérieur qui sont, en plus des femmes, surreprésentés dans les données sur le chômage.

Sur un autre plan, nous avons montré les inégalités spatiales sur le plan de l'emploi à travers les disparités très importantes des taux de chômage entre les différentes régions du pays et qui constituent une menace pour la cohésion nationale et une atteinte aux droits des citoyens à un développement inclusif et durable.

Nous avons aussi essayé d'étudier l'équité dans la répartition des richesses produites entre les salariés et les propriétaires du capital bien que cette problématique ne soit pas simple à analyser. Nous avons montré, à partir des données existantes, que la répartition de la valeur ajoutée émanant des activités marchandes se fait en faveur des détenteurs du capital aux dépens des salariés. Cela veut dire qu'il existe un déséquilibre structurel, qui s'inscrit dans le long terme et qui fait que la croissance économique profite beaucoup moins aux salariés qu'aux actionnaires et dirigeants d'entreprises. Et c'est là une autre forme des inégalités et qui n'est pas des moindres.

En conséquence, la réduction de ces formes d'inégalité passent par :

- **la refonte du modèle de développement en vue d'améliorer sa capacité de création d'emplois de bonne qualité qui répondent à l'élévation du niveau d'éducation des ressources humaines ; La répartition des fruits de la croissance devrait constituer une des composantes essentielle de ce nouveau modèle inclusif qui devrait faire l'objet d'un dialogue social qui ferait participer toutes les parties prenantes;**
- **la mise en place de stratégies de formalisation de l'économie et de promotion de l'emploi et des activités qui tient compte de l'évolution planétaire du monde du travail ;**
- **la mise en place d'une stratégie d'autonomisation des femmes, de promotion et de valorisation de leur participation à la vie active ;**
- **la remise à niveau et la rénovation des systèmes d'éducation, de formation et de recherche pour en faire un véritable levier de promotion de l'emploi et de créations d'activités.**

CHAPITRE VII

INEGALITE D'EDUCATION ET DES CHANCES EN TUNISIE

Zied SAADAOUI *

** Maître de Conférences en sciences économiques à l'École Supérieure de Commerce de
Tunis – Université de la Manouba.*

CHAPITRE VII : INEGALITE D'EDUCATION ET DES CHANCES EN TUNISIE

Introduction

Ce chapitre se penche sur la situation de l'inégalité d'éducation et des chances en Tunisie. L'objectif étant de mettre en évidence la place prépondérante qu'occupe l'éducation dans la préservation du bien-être des enfants et l'importance de l'accès à l'opportunité dans la lutte contre les inégalités.

La première section aborde plusieurs indicateurs du système éducatif en Tunisie relatifs aux dépenses publiques alloués à l'éducation et à l'enseignement supérieur, à la régression des indicateurs de l'enseignement public par rapport à l'enseignement privé, à l'apprentissage dans différents niveaux d'enseignement et à l'infrastructure.

La deuxième section se focalise sur l'inégalité d'éducation et ses déterminants en Tunisie avec une mise en perspective de l'inégalité selon le genre et les régions du pays. L'indicateur le plus communément utilisé dans la littérature est l'indice de Gini. Cet indice est calculé en utilisant (entre autres indicateurs) la distribution des années de scolarisation en utilisant la méthode développée par Thomas et al.(2001) qui divise le niveau d'éducation en sept catégories avec notamment des niveaux d'éducation partiels. La décomposition de l'indice de Gini permettra aussi d'identifier les données socioéconomiques qui influencent le plus l'inégalité d'éducation.

La troisième section utilise l'indice d'opportunité humaine afin d'estimer l'inégalité au niveau des opportunités d'acquisition de compétences en mathématique, en science et en lecture. Cette section s'inspire du travail de recherche de Barros et al.(2009), Balcazar et al. (2015), Jammali et Amara (2018) et de la méthodologie récemment développée par la Banque Mondiale (Banque Mondiale (2006)) qui vise à calculer un 'indice d'opportunité humaine – IOH' (voir le descriptif de la méthodologie ci-dessous). Cet indice, construit à partir de données individuelles, reflète l'inégalité d'opportunité (ou de chance) dans plusieurs domaines notamment l'éducation. Cet indice permettra d'évaluer la contribution des conditions socioéconomiques et démographiques à l'inégalité d'opportunité d'éducation en focalisant l'analyse sur les disparités selon le genre et les régions. L'IOH permet, par exemple, de vérifier si les opportunités d'éducation sont particulièrement inégalitaires dans une région relativement à d'autres régions et à quel degré chaque individu (ou groupes d'individus – dimension genre par exemple) jouit des mêmes opportunités d'éducation. À ce niveau plusieurs facteurs influençant l'inégalité d'opportunité peuvent être considérés comme les conditions socioéconomiques, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc.

1. L'enseignement public en Tunisie : Un acquis national menacé par l'absence d'une vision stratégique et la « marchandisation » de l'éducation

1.1. Les dépenses publiques : Absence d'une vision stratégique de long terme

L'étude commence par l'analyse de l'évolution des dépenses publiques dans le domaine de l'éducation entre 2011 et 2021. Le Tableau 1 présente la décomposition de ces dépenses en dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. La valeur nominale des dépenses totales a évolué de presque 8,4% en moyenne durant la période considérée. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 8,5% et celles d'investissement de 7,1%. Cette évolution chute considérablement en termes réels, puisque les dépenses totales d'éducation n'ont augmenté que de 2,8% grâce notamment au taux de croissance annuel de 2,9% des dépenses de fonctionnement. Alors que la croissance réelle des dépenses d'investissement n'est que de 1,5%.

L'analyse de la part des deux catégories de dépenses dans les dépenses totales montre que les dépenses de fonctionnement accaparent plus de 90% du budget du Ministère de l'éducation. Entre 2011 et 2010, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,1% en moyenne alors que la part des dépenses d'investissement a régressé en moyenne de 1,3%. Par rapport au budget total de l'État, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté en moyenne de 2,2% tirées essentiellement par les dépenses de fonctionnement dont la part dans le budget de l'état s'est accru en moyenne de 2,3% entre 2011 et 2021.

Par contre, la part des dépenses d'investissement dans le domaine de l'éducation publique a fortement reculé durant la même période enregistrant un taux de croissance annuel moyen de -6,2%. Ces résultats montrent que les dépenses destinées au développement et à l'investissement dans le domaine de l'éducation publique ont été fortement marginalisées depuis la révolution au profit des dépenses de fonctionnement.

Le Tableau 2 présente les dépenses budgétaires par élève de l'enseignement de base et du secondaire. Ces dépenses ont évolué de 1501,4 dinars par élève en 2011 à 3130,4 dinars en 2021 soit un taux de croissance annuel moyen de 7,6%. Les dépenses de fonctionnement par élève ont augmenté de 7,7% contre 6,3% pour les dépenses d'investissements. En termes réels, ces taux de croissances moyens deviennent beaucoup plus faibles. Il s'avère en effet que les dépenses totales par élève n'ont augmenté que de 2,1% en termes réels, avec un taux de croissance moyen des dépenses d'investissement par élève assez faible de l'ordre de 0,8% seulement.

Tableau VII - 1. Dépenses publiques d'éducation – Enseignement de base et secondaire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	Taux de croissance annuel moyen (TCAM)
Dépenses - nominal	3000,2	3283,8	3507,4	3713,9	4032,2	4525,2	5178,3	4925,5	6027,2	6524,9	6743,0	8,4%
Titre I	2836,7	3007,5	3287,6	3545,2	3856,7	4336,5	4976,1	4715,5	5713,0	6200,5	6419,0	8,5%
Titre II	163,5	276,3	219,8	168,7	175,5	188,7	202,2	210,0	314,2	324,4	324,0	7,1%
%Dépenses éducation												
Titre I	94,6%	91,6%	93,7%	95,5%	95,6%	95,8%	96,1%	95,7%	94,8%	95,0%	95,2%	0,1%
Titre II	5,4%	8,4%	6,3%	4,5%	4,4%	4,2%	3,9%	4,3%	5,2%	5,0%	4,8%	-1,3%
Dépenses - réel	2912,8	3018,2	3047,3	3074,4	3185,0	3443,9	3744,3	3312,4	3697,7	3815,7	3850,9	2,8%
Titre I	2754,1	2764,2	2856,3	2934,8	3046,3	3300,2	3598,1	3171,2	3504,9	3626,0	3665,9	2,9%
Titre II	158,7	253,9	191,0	139,7	138,6	143,6	146,2	141,2	192,7	189,7	185,0	1,5%
%Budget de l'État	14,9%	17,2%	13,7%	16,2%	18,1%	18,7%	15,1%	13,7%	18,4%	17,1%	18,6%	2,2%
Titre I	14,1%	15,7%	12,8%	15,4%	17,3%	18,0%	17,1%	15,8%	17,5%	16,3%	17,7%	2,3%
Titre II	1,7%	1,4%	0,9%	0,7%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	1,0%	0,9%	0,9%	-6,2%
%PIB	4,3%	4,7%	4,5%	4,6%	4,8%	5,1%	4,9%	4,6%	5,2%	5,9%	5,5%	2,5%
Titre I	4,1%	4,3%	4,2%	4,4%	4,6%	4,9%	4,7%	4,4%	5,0%	5,6%	5,2%	2,6%
Titre II	0,2%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	1,2%

Note : Valeurs en millions de dinars. * : Prévisions de la loi des finances de 2021.

Source : Budgets annuels du Ministère de l'Éducation. Statistiques de la comptabilité nationale de la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Calculs de l'auteur.

Tableau VII - 2. Dépenses par élève – Enseignement de base et secondaire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TCAM
Nombre d'élèves	1 998 286	193729 4	193815 9	193662 2	194320 4	197234 9	198513 7	201030 8	211763 6	216811 8	215404 2	0,8%
Dépenses/élève - nominal	1501,4	1695,0	1809,7	1917,7	2075,0	2294,3	2449,2	2450,1	2846,2	3009,5	3130,4	7,6%
Titre I	1419,6	1552,4	1696,2	1830,6	1984,7	2198,7	2347,3	2345,7	2697,8	2859,8	2980,0	7,7%
Titre II	81,8	142,6	113,4	87,1	90,3	95,7	101,9	104,5	148,4	149,6	150,4	6,3%
Dépenses/élève- réel	1457,7	1557,9	1572,2	1587,5	1639,0	1746,1	1770,9	1647,7	1746,1	1759,9	1787,8	2,1%
Titre I	1378,2	1426,9	1473,7	1515,4	1567,7	1673,2	1697,3	1577,5	1655,1	1672,4	1701,9	2,1%
Titre II	79,4	131,1	98,5	72,1	71,3	72,8	73,6	70,2	91,0	87,5	85,9	0,8%

Note : Valeurs en dinars.

Source : Budgets annuels et statistiques du Ministère de l'Éducation. Calculs de l'auteur.

Tableau VII - 3. Dépenses publiques – Enseignement supérieur

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	TCAM
Dépenses enseignement supérieur - nominal	1092,6	1180,7	1284,6	1244,6	1360,5	1455,3	1468,5	1521,5	1679,1	1817,7	1864,5	5,5%
Titre I	893,3	1017,6	1157,0	1109,7	1218,8	1306,1	1341,0	1384,3	1527,1	1647,7	1694,5	6,6%
Titre II	199,3	163,1	127,6	134,9	141,7	149,2	127,5	137,2	152,1	170,0	170,0	-1,6%
Dépenses enseignement supérieur - réel	1060,8	1085,2	1116,1	1030,3	1074,7	1107,5	1061,8	1023,2	1030,1	1063,0	1064,8	0,0%
Titre I	867,3	935,3	1005,2	918,6	962,7	994,0	969,6	930,9	936,9	963,5	967,8	1,1%
Titre II	193,5	149,9	110,9	111,7	111,9	113,6	92,2	92,3	93,3	99,4	97,1	-6,7%
%Budget de l'État	6,1%	4,9%	5,0%	4,9%	5,0%	5,1%	6,5%	5,5%	5,3%	4,6%	4,9%	-2,1%
Titre I	5,0%	4,2%	4,5%	4,4%	4,5%	4,6%	6,2%	5,3%	5,1%	4,4%	4,7%	-0,6%
Titre II	1,1%	0,7%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	-14,3%
%PIB	1,8%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,6%	1,5%	-1,6%
Titre I	1,5%	1,5%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,3%	1,3%	1,5%	1,4%	-0,6%
Titre II	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-20,1%

Note : Valeurs en millions de dinars. * : Prévisions de la loi des finances de 2021.

Source : Budgets annuels du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Statistiques de la comptabilité nationale de la BCT. Calculs de l'auteur.

Tableau VII - 4. Dépenses par étudiant – Enseignement supérieur

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	TCAM
Nombre d'étudiants	339619	315513	305783	292291	263817	250900	241084	233692	219945	205930	190325	-5,6%
Dépenses/étudiant - nominal	3217,1	3742,2	4201,0	4258,1	5157,1	5800,3	6091,2	6510,8	7634,4	8826,6	9796,6	11,8%
Titre I	2630,2	3225,1	3783,7	3796,4	4620,0	5205,5	5562,2	5923,6	6943,1	8001,1	8903,4	13,0%
Titre II	586,9	517,1	417,3	461,7	537,1	594,8	529,0	587,1	691,3	825,5	893,2	4,3%
Dépenses par étudiant - réel	3123,4	3439,5	3649,8	3524,9	4073,6	4414,2	4404,3	4378,5	4683,7	5161,8	5594,8	6,0%
Titre I	2553,6	2964,3	3287,3	3142,7	3649,3	3961,6	4021,8	3983,6	4259,5	4679,0	5084,7	7,1%
Titre II	569,8	475,3	362,5	382,2	424,3	452,6	382,5	394,8	424,1	482,8	510,1	-1,1%

Note : Valeurs en dinars.

Source : Budgets annuels et statistiques du MESRS. Calculs de l'auteur.

Les dépenses publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur (Tableau 3) présentent la même structure que celles destinées à l'éducation avec une domination sans partage des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses de développement. La valeur nominale totale des dépenses dans l'enseignement supérieure a augmenté de 5,5% en moyenne entre 2011 et 2021. Cette croissance certes faible mais positive a été captée totalement par les dépenses de fonctionnement (qui ont cru avec un taux moyen de 6,6%) alors que les dépenses d'investissement (même en valeur nominale) ont enregistré une décroissance de l'ordre de 1,6% en moyenne. En termes réel, les statistiques montrent carrément une stagnation (un taux de croissance annuel moyen nul) des dépenses budgétaires affectées à l'enseignement supérieur avec un recul des dépenses d'investissement de plus de 6% en moyenne.

Ces résultats donnent la preuve que l'enseignement supérieur n'a pas bénéficié durant la dernière décennie d'une stratégie d'investissement et de développement à moyen et long terme. Ceci est confirmé par l'évolution négative de la part des dépenses destinées à l'enseignement supérieur dans le budget de l'État de 2,1% en moyenne durant la même période (une décroissance de 1,6% par rapport au PIB). La part des dépenses d'investissement au profit de l'enseignement supérieur a même enregistré un taux de croissance annuel moyen négatif et très élevé d'environ -14,3% durant la période considérée (-20,1% par rapport au PIB).

Malgré une diminution moyenne du nombre d'étudiants dans le supérieur (passant de 339 milles à 190 milles étudiants) entre 2011 et 2021, le Tableau 4 indique une faible croissance moyenne des dépenses par étudiants. En valeur nominale, les dépenses publiques par étudiant ont augmenté de 11,8% (4,3% seulement pour les dépenses d'investissement par étudiant). Ce taux est significativement revu à la baisse lorsque la valeur réelle des dépenses est utilisée. En effet, la croissance moyenne des dépenses réelles par étudiant ne s'avère être que de 6%, avec un taux de croissance négatif des dépenses réelles d'investissement par étudiant de 1,1%.

1.2. De la privatisation à la « marchandisation » de l'éducation en Tunisie

En plus de l'absence des stratégies budgétaires de long-terme, avec l'ouverture du secteur de l'enseignement public à la concurrence du secteur privé, l'éducation en Tunisie a commencé à produire des inégalités et des clivages entre les ménages à revenu moyen ou faible et les ménages les plus aisés. L'enseignement privé en Tunisie, mal régulé par l'État, a introduit une concurrence sauvage qui a fortement affecté la réputation de l'enseignement public et a aggravé l'inégalité d'éducation. Les établissements privés d'éducation et de l'enseignement supérieur se sont contentés d'attirer les enfants des familles favorisées contre un coût d'inscription parfois exorbitant (estimé en moyenne à plus de 5000 dinars par élève au primaire en année 2020, selon Hssine (2021)) et n'ont laissé aucune chance pour les enfants ayant hérité de conditions sociales précaires. La crise pandémique a cristallisé cette inégalité d'éducation en privant les élèves inscrits dans l'enseignement public de leur droit à l'éducation. Le coût élevé que demandait l'enseignement à distance durant le confinement sanitaire (Logistique, ajustement du contenu pédagogique, formation, connexion ADSL, etc.) a révélé davantage l'inégalité d'éducation, non seulement entre les élèves du public et du privé mais aussi entre les différentes régions du pays

Les statistiques montrent que depuis 2010 les inscriptions dans les écoles publiques ont baissé de 8% tandis que celles des écoles privées ont augmenté de 37% (Hssine, 2021). Ceci montre que l'enseignement privé prend de plus en plus d'ampleur, augmentant les écarts de performance et de qualité d'enseignement dans le privé par rapport à l'enseignement public. Ces statistiques montrent aussi que, face à l'inégalité que produit cette mauvaise régulation du « marché de l'éducation », l'enseignement public continue de souffrir du désengagement de l'État qui a délaissé tout objectif visant le développement des compétences de ses ressources humaines, de la qualité de l'infrastructure et de l'incorporation des nouvelles technologies dans le secteur éducatif.

Comme le montre le Tableau 5, ci-dessous, le nombre d'écoles primaires privées est passé de 102 en 2010 à 600 écoles en 2020, c'est-à-dire une augmentation de 488%. Tandis que l'effectif des étudiants inscrits dans le privé a été multiplié par trois (+355 %) durant la même période passant de 21 509 étudiants à 97 843 étudiants. De plus, la répartition des établissements privés est largement en faveur des régions côtières aux dépens de régions de l'intérieur. Comme le cite Hssine (2021), « [...] dans le gouvernorat de Tataouine il existe une école [privée], au Kef 4 écoles, de même à Tozeur, alors que les gouvernorats de Beja, Kebili et Jendouba, on trouve respectivement 5, 6 et 7 écoles privées » (page, 26). Quant au gouvernorat du Grand Tunis, il accueille à lui seul presque 40,8% des établissements du privé et 50% des élèves inscrits dans ces établissements.

Tableau VII - 5. Indicateurs de l'enseignement privé dans le primaire, le deuxième cycle et le secondaire

Année		2010	2012	2014	2016	2018	2020	Variation 2010-2020
1^{er} cycle de l'enseignement de base (école primaire)	Nombre d'établissements	102	128	191	324	480	600	+488%
	Nombre d'étudiants	21509	28875	40043	60313	79043	97843	+355%
	Nombre d'enseignants	1619	2198	3351	5455	7586	9567	+491%
2^{ème} cycle (collège) et secondaire	Nombre d'établissements	292	289	312	346	388	445	+52%
	Nombre d'étudiants	56285	57486	70242	71964	74565	87936	+56%
	Nombre d'enseignants	9056	8819	9666	10583	11839	12789	+41%

Source : Hssine (2021). Statistiques du Ministère de l'éducation.

Au niveau de l'enseignement du second cycle et du secondaire, la même tendance est observée puisque le nombre des établissements privés a augmenté de 292 établissements en 2010 à 445 établissements en 2020. Alors que l'effectif des élèves a fortement progressé passant de 56 285 élèves à 87 936 élèves. Les mêmes disparités sont observées entre les régions côtières

et celles de l'intérieur au niveau de la répartition des établissements privés et de l'effectif des élèves. En effet, 32% des établissements privés de l'enseignement du second cycle et du secondaire sont installés dans le Grand Tunis.

Les établissements privés de l'enseignement supérieur a aussi fortement progressé comme le montre le Tableau 6. Entre 2012 et 2018, le nombre de ces établissements est passé de 45 à 74, représentant 26,7% du total Établissements d'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans les établissements privés a aussi augmenté passant de 21 880 à 33 462 durant la même période.

Tableau VII - 6. Indicateurs de l'enseignement supérieur public et privé

	Enseignement supérieur privé			Enseignement supérieur public			Total public et privé	
	2012	2018	Variation	2012	2018	Variation	2012	2018
Nombre d'établissements	45	74	+64%	198	203	+3%	243	277
Nombre des étudiants	21880	33462	+53%	315513	233692	-26%	337393	267154
Nombre des diplômés du supérieur	3259	7741	+138%	68880	50307	-27%	72139	58048
Diplômés de l'enseignement supérieur privé / Total des diplômés	4,5%	13,2%	+193%	95,5%	86,6%	-9,1%		

Source : Hssine (2021). Statistiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique

Les retombées perverses de la politique de privatisation de secteur éducatif se constatent aussi par l'ampleur qu'a pris le phénomène des cours particuliers. Ce type d'enseignement, coûteux, « illégal » et qui se fait de gré à gré, a porté un coup fatal au principe de l'éducation gratuite, de qualité et accessible à tous.

Avec ces pratiques non régulés et non contrôlés, l'éducation est devenue une simple marchandise accessible aux plus nantis et marginalisant une grande partie des élèves. Le résultat d'une telle injustice est facilement perceptible à travers les résultats du concours de baccalauréat achevant les études du secondaire.

Le tableau 7 montre, en effet, un déséquilibre flagrant du taux de réussite des élèves en défaveur des gouvernorats les moins économiquement riches notamment ceux appartenant aux régions du centre-ouest et du nord-ouest.

Tableau VII - 7. Classement des gouvernorats par ordre décroissant du taux de réussite au baccalauréat

	2015	2020	Moyenne 2015-2020
Sfax 1	43,21	37,02	47,89
Sfax 2	43,88	39,73	47,53
Monastir	43,21	35,3	43,09
Ariana	37,39	34,41	41,86
Sousse	36,28	33,34	39,58
Mahdia	36,54	32,78	38,63
Tunis 1	30,65	29,37	36,7
Mednine	35,56	29,94	36,69
Ben Arous	29,5	31,67	36,59
Nabeul	31,18	29,17	36,38
Tunis 2	25,46	26,49	33,82
Bizerte	28,75	28,09	33,79
Gabes	24,04	22,83	30,13
Manouba	24,23	23,97	29,54
Zaghouan	23,25	21,23	26,28
Beja	20,06	20,91	25,58
Seliana	23,31	21,59	25,53
Kef	21,1	20,45	24,28
Kairouan	17,94	19,39	24,09
Sidi Bouzid	16,68	24,11	23,66
Tozeur	19,58	18,4	23,27
Tataouine	18,29	17,61	22,55
Jendouba	15,4	19,74	21,64
Kebili	18,76	18,59	21,54
Gafsa	14,83	18,9	21,33
Kasserine	11,41	21,37	18,6
National	27,22	27,73	30,1

*Classement selon la moyenne enregistrée entre 2015 et 2020.

Source : Hssine (2021). Statistiques du Ministère de l'Éducation.

1.3. Une infrastructure en déphasage avec les aspirations d'un système éducatif moderne et de qualité

Le Tableau 8 présente l'évolution des établissements publics du préscolaire, de l'enseignement de base (primaire et 1^{er} cycle) et du secondaire. Le nombre moyen d'enfants par classe de préparatoire a augmenté entre 2010 et 2020, passant de 17,9 à 19,3 enfants. Dans le primaire le nombre d'élèves par classe a augmenté également passant de 22,1 à 24 enfants.

Tableau VII -8. Nombre moyen d'enfants par classe – Préparatoire, enseignement de base et secondaire

	Préparatoire		Primaire		Base et secondaire	
	Établissements	Enfants par classe	Établissements	Enfants par classe	Établissements	Enfant par classe
2010	1350	17,9	4517	22,1	1350	26,8
2012	2116	18,3	4523	21,9	1377	25,7
2014	2076	19,3	4544	22,1	1392	25,1
2016	2094	20	4575	23	1409	25,5
2018	2370	19,7	4576	23,4	1424	25,5
2020	2432	19,3	4583	24	1437	26,7

Source : Statistiques du Ministère de l'Éducation.

Ces chiffres, associés à ceux relatifs au taux d'encadrement dans le primaire présentés ci-haut, témoignent d'une insuffisance des investissements publics surtout dans l'éducation primaire. Dans le 2^{ème} cycle de l'enseignement de base et le secondaire, le nombre moyen d'élèves par classe a presque stagné entre 2010 et 2020.

L'analyse par gouvernorat du nombre moyen d'élèves par classe dans l'enseignement primaire (Tableau 9, ci-dessous) montre une dégradation qui a touché presque tous les gouvernorats. Ceci est notamment le cas de Zaghouan où le nombre d'élève par classe a augmenté de plus de 16% entre 2010 et 2020, et des gouvernorats du sud, où ce nombre a augmenté de 16,2% à Kébili, 15,6% à Tataouine et 15,5% à Médenine. Dans le 2^{ème} cycle de base et le secondaire, le nombre d'élèves par classe a diminué dans six gouvernorats seulement, notamment à Gafsa (-7,7%), Tataouine (-4,1%) et Tozeur (-3,7%). Le nombre d'élève par classe a augmenté, par contre, dans le reste des gouvernorats, surtout à Mahdia (+6,6%), Sfax (+6,4%) et Nabeul (+6,5%).

Tableau VII - 9. Nombre moyen d'élèves par classe

	Primaire			Base (2 ^{ème} cycle) et secondaire		
	2020	2010	Variation	2020	2010	Variation
Tunis 1	26,5	25,1	5,6%	26,7	26,6	0,4%
Tunis 2	27,1	25,9	4,6%	28,0	27,5	1,8%
Ariana	29,2	27,6	5,8%	29,5	27,9	5,7%
Mannouba	27,0	24,2	11,6%	27,2	26,8	1,5%
Ben Arous	27,1	25,7	5,4%	28,6	27,5	4,0%
Zaghouan	23,9	20,5	16,6%	25,9	24,5	5,7%
Bizerte	25,0	23,5	6,4%	27,8	26,8	3,7%
Béja	21,7	20,8	4,3%	25,4	25,1	1,2%
Jendouba	20,4	19,7	3,6%	25,5	24,7	3,2%
Siliana	17,7	16,7	6,0%	23,8	23,9	-0,4%
Le Kef	16,7	16,6	0,6%	24,4	25	-2,4%
Kasserine	21,1	20,2	4,5%	25,9	25,6	1,2%
Sidi Bouzid	19,8	18,5	7,0%	25,3	24,1	5,0%
Gafsa	20,6	19,1	7,9%	24,0	26	-7,7%
Tozeur	22,6	22,7	-0,4%	23,5	24,4	-3,7%
Kébili	22,2	19,1	16,2%	24,5	23,6	3,8%
Tataouine	20,8	18	15,6%	23,6	24,6	-4,1%
Médenine	22,4	19,4	15,5%	26,2	25,6	2,3%
Gabes	23,1	20,5	12,7%	24,8	24,4	1,6%
Sfax 1	25,6	23,4*	12,17%	28,1	26,4*	6,4%
Sfax 2	26,9			28,7		
Mahdia	25,3	22,5	12,4%	25,8	24,2	6,6%
Kairouan	22,6	20,1	12,4%	25,7	26	-1,2%
Monastir	27,3	25,6	6,6%	26,3	26,8	-1,9%
Sousse	27,6	25,9	6,6%	27,7	26,9	3,0%
Nabeul	27,3	24,5	11,4%	29,6	27,8	6,5%
Total	24,0	22,1	8,6%	26,7	26,8	-0,4%

Note : * : Taux moyen d'encadrement relatif au gouvernorat de Sfax 1 et 2.

Source : Statistiques du Ministère de l'Éducation. Calculs de l'auteur.

D'après le Tableau 10, ci-dessous, le nombre d'élèves du deuxième cycle de l'enseignement de base et du secondaire par salle spécialisées (laboratoires) en 2020, enregistre des taux assez élevés dans les gouvernorats des régions côtière comme ceux du Grand Tunis (plus de 100 étudiant par salle à l'Ariana et 98 élèves par salle à Ben Arous). Dans le gouvernorat Bizerte ce taux est de 95 élèves par salle spécialisée, tandis qu'il se situe à plus de 80 dans les gouvernorats de Sfax, Monastir, Sousse et Nabeul. Ceci prouve que dans ces grandes agglomérations l'investissement public n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins d'une éducation de qualité.

Tableau VII - 10. Nombre moyen d'élèves par salles spécialisées – Base (2^{ème} cycle) et secondaire

	Élèves/Salles spécialisées et laboratoires
Tunis	81,6
Ariana	100,4
Mannouba	89,5
Ben Arous	98,1
Zaghuan	67,7
Bizerte	95,4
Béja	69,7
Jendouba	67,0
Siliana	54,1
Le Kef	56,4
Kasserine	72,5
Sidi Bouzid	59,9
Gafsa	61,8
Tozeur	50,9
Kébili	57,2
Tataouine	45,0
Médenine	67,0
Gabes	54,6
Sfax	80,5
Mahdia	71,2
Kairouan	76,2
Monastir	80,8
Sousse	88,3
Nabeul	88,6
Total	75,0

Source : Statistiques du Ministère de l'Éducation. Calculs de l'auteur.

Par ailleurs, le Tableau 11 montre que l'infrastructure de recherche (Laboratoires et unités de recherche) mise en place n'arrive à absorber qu'une faible partie du nombre potentiel d'étudiants suivant le parcours Licence, Mastère, Doctorat.

Tableau VII - 11. Nombre moyen d'étudiants par structure de recherche et par niveau d'études

Université	Laboratoires	Unités de recherche	Licence fondamentale	Mastère de recherche	Doctorat	LF/Lab*	MR/Lab*	Doct/Lab*
Tunis	22	18	5004	1545	1158	125,1	38,6	29,0
Ezzitouna	1	6	1035	486	803	147,9	69,4	114,7
El manar	67	51	6505	3454	3162	55,1	29,3	26,8
Carthage	41	20	7641	1822	1252	125,3	29,9	20,5
Manouba	20	13	5989	1438	557	181,5	43,6	16,9
Jendouba	4	4	4523	559		565,4	69,9	
Sousse	17	16	8720	1686	1085	264,2	51,1	32,9
Monastir	35	10	4013	573	652	89,2	12,7	14,5
Kairouan	1	4	2826	746	51	565,2	149,2	10,2
Sfax	69	26	8606	2324	2425	90,6	24,5	25,5
Gabes	9	11	4708	561	484	235,4	28,1	24,2
Gafsa	0	4	3157	454		789,3	113,5	
Total	286	183	62727	15648	11629	133,7	33,4	24,8

* : Lab = Laboratoires + Unités de recherche. LF/MR/Doct = Étudiants en licence fondamentale /Mastère /Doctorat

Source : Statistiques du MESRS. Calculs de l'auteur.

À l'Université de Tunis, par exemple, le nombre d'étudiants par structure de recherche (laboratoires et unités de recherche) passe de 125,1 au niveau de la licence fondamentale à seulement 29 au niveau du Doctorat. Cette différence est encore plus importante à Kairouan où le nombre d'étudiants par structure de recherche passe de 565,2 au niveau de la licence fondamentale, à 149,2 au niveau du Mastère et seulement 10,2 au niveau du doctorat.

La section qui suit aborde le volet apprentissage à travers une revue de plusieurs indicateurs relatifs à la fréquentation par niveau d'éducation (allant du préscolaire au secondaire), au taux d'encadrement, d'abandon, d'achèvement et de transition des élèves, et au niveau de compétence atteint. L'analyse inclut la dimension genre et la dimension régionale ainsi que le niveau de vie des élèves.

2. Encadrement et apprentissage

2.1. Encadrement des élèves : Progression mitigée et disparités régionales

Comme le montre le Tableau 12, le taux d'encadrement des élèves du 1^{er} cycle de l'enseignement de base (primaire) en 2020 a observé une régression par rapport à 2010 de 1,7%. Ce taux a diminué dans plusieurs gouvernorats, notamment à Gafsa et à Tozeur avec une décroissance de l'ordre de 10,2% et 7,9% respectivement. D'autres gouvernorats ont subi d'une nette détérioration du taux d'encadrement dans le primaire comme celui de Zaghuan (-30,9%), Tataouine (-19,3%) et Nabeul (-11,6%). Les élèves des gouvernorats de Sidi Bouzid,

de Jendouba et du Kef ont à leur tour bénéficié d'une progression du taux d'encadrement de +6,5%, +7,5% et +5,6%.

Tableau VII - 12. Taux d'encadrement des élèves de l'enseignement primaire

	2020	2010	Variation
Tunis 1	17,9	18,2	1,6%
Tunis 2	19,1	19,7	3,0%
Ariana	21,9	21,3	-2,8%
Manouba	19,7	18,9	-4,2%
Ben Arous	18,5	19,3	4,1%
Zaghouan	22,9	17,5	-30,9%
Bizerte	19	19,1	0,5%
Béja	16,8	16,6	-1,2%
Jendouba	14,8	16	7,5%
Siliana	14,8	13,9	-6,5%
Le Kef	11,8	12,5	5,6%
Kasserine	16,5	16,3	-1,2%
Sidi Bouzid	14,3	15,3	6,5%
Gafsa	13,2	14,7	10,2%
Tozeur	16,4	17,8	7,9%
Kébili	15,8	14,6	-8,2%
Tataouine	17,3	14,5	-19,3%
Médenine	16,5	15,9	-3,8%
Gabes	15,2	15,1	-0,7%
Sfax 1	19,2	18,5*	-3,8%
Sfax 2	19,4		
Mahdia	20	19	-5,3%
Kairouan	17,7	16,9	-4,7%
Monastir	19,3	20,1	4,0%
Sousse	20,5	20,1	-2,0%
Nabeul	21,2	19	-11,6%
Total	17,8	17,5	-1,7%

Note : * : Taux moyen d'encadrement relatif au gouvernorat de Sfax 1 et 2.

Source : Statistiques du Ministère de l'Éducation. Calculs de l'auteur.

En ce qui concerne le 2^{ème} cycle de l'enseignement de base et le secondaire (Tableau 13), le taux d'encadrement a enregistré une amélioration de +7,8% entre 2010 et 2020. Cette augmentation a notamment bénéficié aux gouvernorats de Gafsa (+16,8%), du Kef (+14,1%) et au District de Tunis 1 (+9,7%).

Durant la même période, le taux d'encadrement dans le collège et le lycée a cependant régressé dans les gouvernorats de Nabeul (-0,7%) et de Manouba (-0,8%) et de Zaghouan (-4,1%). Ces résultats montrent une supériorité du taux d'encadrement dans le 2^{ème} cycle de l'enseignement de base et du secondaire par rapport au cycle primaire.

Cette supériorité est vraisemblablement la conséquence de la baisse du taux de scolarisation à partir du 2^{ème} cycle de l'enseignement de base comme il sera démontré dans la section qui suit. Elle peut être due aussi à la nette augmentation du taux d'abandon à ce niveau d'éducation et du pourcentage des élèves en dehors des collèges et des lycées par rapport au cycle primaire.

Tableau VII -13. Taux d'encadrement des élèves de l'enseignement de base (2^{ème} cycle) et secondaire

	2020	2010	Variation
Tunis 1	12,0	13,4	9,7%
Tunis 2	12,5	13,5	3,7%
Ariana	13,1	14	0,7%
Mannouba	12,3	12,9	-0,8%
Ben Arous	13,2	14,1	2,8%
Zaghouan	12,5	12,3	-4,1%
Bizerte	12,7	13,6	2,9%
Béja	11,6	12,7	4,7%
Jendouba	11,6	12,5	1,6%
Siliana	11,7	11,9	1,7%
Le Kef	10,8	12,8	14,1%
Kasserine	12,1	12,9	2,3%
Sidi Bouzid	10,5	11,8	6,8%
Gafsa	10,5	12,5	16,8%
Tozeur	10,4	11,2	5,4%
Kébili	9,6	10,8	5,6%
Tataouine	10,5	11,8	8,5%
Médenine	11,1	12,2	4,1%
Gabes	10,2	11,9	9,2%
Sfax1	11,7	13*	3,8%
Sfax 2	12,5		
Mahdia	11,0	11,7	1,7%
Kairouan	11,9	12,9	5,4%
Monastir	12,3	13,6	6,6%
Sousse	12,9	13,8	2,9%
Nabeul	13,3	14,2	-0,7%
Total	11,9	12,9	3,9%

Note : * : Taux moyen d'encadrement relatif au gouvernorat de Sfax 1 et 2.

Source : Statistiques du Ministère de l'Éducation. Calculs de l'auteur.

2.2. Apprentissage et abandon scolaire : Des inégalités qui persistent

Le Tableau 14 reprend les résultats de l'enquête MICS (2018) relative à la fréquentation de l'éducation préscolaire en Tunisie. Les résultats indiquent que 50,6% des enfants âgés entre 3 et 5 ans fréquentent le préscolaire, 49% d'entre eux sont des filles. Il existe une disparité notable à ce niveau entre le milieu urbain et le milieu rural. Seul 27,6% des enfants interviewés

dans les zones rurales déclarent fréquenter le préscolaire contre 62,7% dans le milieu urbain. L'écart est aussi très perceptible entre les régions. Les enfants du Centre-Ouest sont les plus défavorisés avec seulement 37,7% d'entre eux fréquentant le préscolaire contre 57,7% des enfants habitant le District de Tunis. Il existe aussi une forte corrélation positive entre le niveau de vie (estimé par l'indice de bien-être économique) et le pourcentage de fréquentation du préscolaire.

Tableau VII - 14. Pourcentage d'enfants de 36-59 mois qui fréquentent l'éducation préscolaire.

	%
Total	50,6
Sexe	
Masculin	52,1
Féminin	49
Milieu	
Urbain	62,7
Rural	27,6
Région	
District Tunis	57,7
Nord-Est	54,7
Nord-Ouest	44,5
Centre-Est	47,8
Centre-Ouest	37,7
Sud-Est	57,1
Sud-Ouest	58
Indice de bien-être économique	
Le plus pauvre	17
Second	38,5
Moyen	59,1
Quatrième	64,4
Le plus riche	71,3
Note : Indice composite construit à partir d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques. Les valeurs de l'indice sont décomposées en quintiles (par tranches de 20%) de la distribution statistique.	

Source : MICS Tunisie (2018).

L'enquête révèle, en effet, que 17% seulement des élèves appartenant au quartile le plus pauvre (les 20% les plus pauvres) fréquentent le préscolaire contre un taux de fréquentation 71,3% pour les élèves vivant dans les conditions les plus aisées (20% les plus riches).

Le Tableau 15 fournit un aperçu du taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école. Les résultats de l'enquête montrent un taux net de scolarisation très élevé atteignant presque 97% des enfants en âge de scolarisation dans le primaire. Ce taux demeure élevé et ne change pas significativement selon le genre, la région, la zone d'habitation ou le niveau de vie. Le caractère obligatoire de l'éducation primaire pourrait expliquer ce résultat.

Tableau VII -15. Pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école primaire fréquentant l'école primaire ou le collège (secondaire 1er cycle) (taux net de scolarisation ajusté), fréquentant le préscolaire et ceux en dehors de l'école.

	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
	Taux net de Scolarisation (ajusté)			Fréquentant le préscolaire			Sont hors de l'école		
Total	96,8	97	96,9	0,3	0,3	0,3	2,9	2,7	2,8
Milieu de résidence									
Urbain	97	97	97	0,3	0,4	0,3	2,7	2,6	2,7
Rural	96,4	97	96,7	0,2	0,2	0,2	3,4	2,8	3,1
Région									
District Tunis	98,1	96,6	97,4	0,3	0,7	0,5	1,6	2,7	2,1
Nord-Est	94,4	96,4	95,3	0,5	0,4	0,5	5,1	3,2	4,2
Nord-Ouest	96,5	97,5	97	0	0,3	0,2	3,5	2,2	2,8
Centre-Est	97,1	97,9	97,5	0,2	0,3	0,2	2,7	1,8	2,3
Centre-Ouest	96,5	96	96,3	0,3	0	0,1	3,2	4	3,6
Sud-Est	98,6	96,8	97,7	0	0	0	1,4	3,2	2,3
Sud-Ouest	95,8	97,5	96,6	0,4	0,4	0,4	3,5	2,1	2,8
Indice de bien-être économique									
Le plus pauvre	95,6	97,2	96,4	0,2	0	0,1	4,2	2,8	3,5
Second	96,7	97	96,9	0,2	0,3	0,2	3	2,7	2,8
Moyen	96,8	96,6	96,7	0,6	0,7	0,6	2,6	2,6	2,6
Quatrième	95,8	97,2	96,5	0,3	0,2	0,3	3,9	2,6	3,3
Le plus riche	99,3	96,8	98,1	0	0,4	0,2	0,7	2,8	1,7
Note : Indice composite construit à partir d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques. Les valeurs de l'indice sont décomposées en quintiles (par tranches de 20%) de la distribution statistique.									

Source : MICS Tunisie (2018).

En ce qui concerne l'abandon scolaire dans le primaire, le Tableau 8 montre que le pourcentage des enfants qui se trouvent hors de l'école à cet âge est non-négligeable. Ce pourcentage est plus important pour les filles dont plus de 3% d'entre elles ne fréquentent aucune école. Dans le Nord-Est plus de 5% des garçons et 3,2% des filles sont en dehors de l'école. Le pourcentage des filles hors de l'école est également élevé dans le Sud-Est, estimé à 3,2%. Le niveau de vie intervient sensiblement dans ce pourcentage puisque 3,5% des élèves appartenant aux ménages les plus pauvres sont hors de l'école contre 1,7% des élèves vivant des conditions les plus aisées. Cette dispersion s'accroît entre les garçons ayant différents niveaux de bien-être économique. Dans les ménages les plus pauvres, 4,7% des garçons sont hors de l'école contre 0,7% uniquement dans les ménages les plus riches. La non-scolarisation

des filles est un phénomène qui semble indépendant du bien-être économique puisqu'il touche d'une manière assez équivalente les ménages ayant différents niveaux de vie.

Concernant le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller au collège, comme le montre le Tableau 16, ci-dessus, le taux net ajusté de scolarisation est inférieur de 14,9 points de pourcentage à celui estimé pour les enfants en âge d'aller à l'école (*cf.* Tableau 8). Cette baisse du taux de scolarisation au niveau du collège par rapport au primaire est essentiellement attribuable à la baisse de la scolarisation des garçons dont le taux net ajusté diminue de près de 15 points. Cette baisse est assez importante pour les filles aussi (-12 points de pourcentage). Le taux de scolarisation dans les zones rurales baisse drastiquement s'établissant à 68% pour les garçons et 77,3% pour les filles. Les taux de scolarisation les plus faibles sont observés dans le Centre Ouest et le Centre-Est. Ce taux passe à 76,2% pour les filles habitant le Centre Ouest qui se distingue comme étant l'unique région dont le taux de scolarisation des filles est moins élevé que celui des garçons.

Tableau VII - 16. Pourcentage d'enfants en âge d'aller au collège, fréquentant le collège, le lycée (secondaire) ou le supérieur (taux net de scolarisation ajusté), fréquentant l'école primaire et ceux en dehors de l'école.

	Taux net de Scolarisation (ajusté)			suivant une formation professionnelle			Sont hors de l'école		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Total	79,1	85,1	82	0,6	0	0,3	7,4	7,4	7,4
Milieu de résidence									
Urbain	84	88,7	86,3	0,5	0	0,3	5,1	5,1	5,1
Rural	68	77,3	72,6	1	0	0,5	12,5	12,4	12,5
Région									
District Tunis	88,5	92,8	90,5	0	0	0	2,1	3,4	2,7
Nord-Est	74,6	84,4	80,3	1,8	0	0,7	13	9,3	10,8
Nord-Ouest	85	87,3	86,2	0	0	0	7,2	7,8	7,5
Centre-Est	77,1	76,2	76,7	1,4	0	0,8	6,9	10,4	8,5
Centre-Ouest	68,3	84,9	75,8	0,6	0	0,3	12,5	7,9	10,4
Sud-Est	78,2	84,8	81,4	0	0	0	7,1	7,3	7,2
Sud-Ouest	78,1	91,2	83,7	0	0	0	6,6	2,5	4,8
Indice de bien-être économique									
Le plus pauvre	61	70,1	65,4	1,5	0	0,8	12,8	16,8	14,7
Second	72,5	83,4	78,1	1,3	0	0,7	11,5	8,3	9,8
Moyen	81,1	85,2	83	0,5	0	0,3	4,7	5,3	5
Quatrième	85,7	91	88,3	0	0	0	5,9	3,8	4,9
Le plus riche	94,9	95,7	95,3	0	0	0	2,5	3	2,7

Note : Indice composite construit à partir d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques. Les valeurs de l'indice sont décomposées en quintiles (par tranches de 20%) de la distribution statistique.

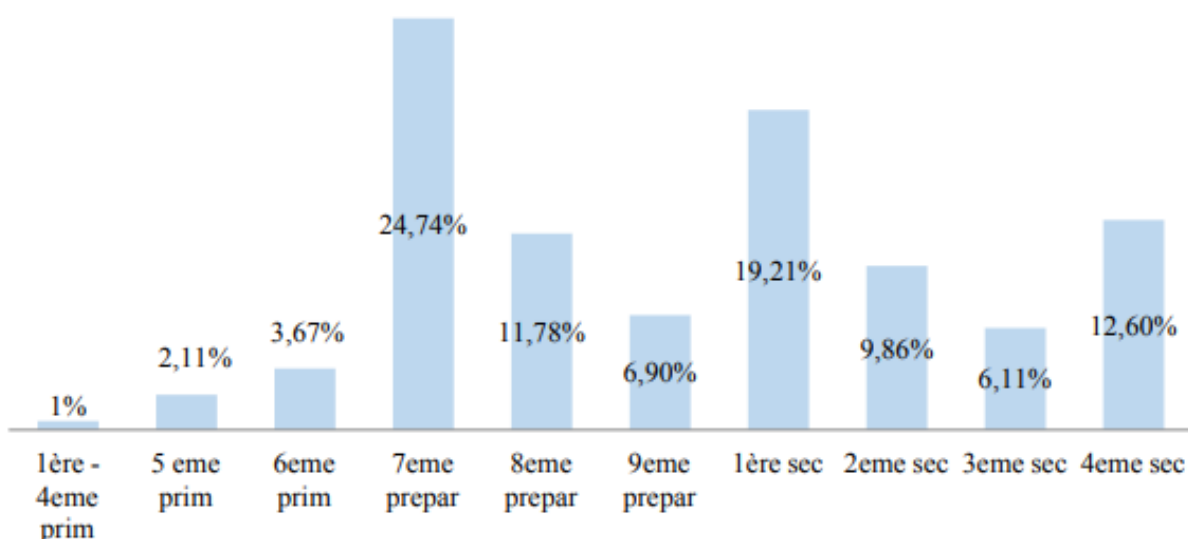
Source : MICS Tunisie (2018).

Concernant l'abandon scolaire dans le collège et le lycée, le Tableau 9 indique un pourcentage d'élèves en dehors du collège qui se situe à 7,4% avec une parfaite égalité entre les filles et les garçons. Ce pourcentage est très élevé dans les zones rurales (plus de 12% pour les garçons et les filles) par rapport aux zones urbaines (5,1%). Le Nord-Est, le Centre-Ouest et le Centre-Est enregistrent les pourcentages les plus élevés des élèves en dehors du collège. C'est dans le Nord-Est et le Centre-Est que ce pourcentage pour les filles est le plus élevé atteignant respectivement 9,3% et 10,4%. À ce niveau d'étude, le niveau de vie influence significativement le pourcentage des élèves en dehors du collège.

Le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES) notait déjà dans une étude intitulée «L'abandon scolaire volontaire : le phénomène et les causes» et réalisée en 2013, que sur un échantillon de 601 élèves des régions de Monastir, Kairouan et Kasserine, 24,74% ont abandonné dès la 7^{ème} année de l'enseignement de base durant l'année scolaire 2011-2012 et 19,74% dès la première année de l'enseignement secondaire, soit juste après chaque cycle de l'enseignement. Il en ressort également que le taux de scolarité chez la tranche d'âge 6-16 ans n'a pas dépassé en 2012-2013 les 93.2%.

L'étude a révélé que pour 77,67% des interviewés leur mère ne travaille pas et 52,44% leur père est un simple ouvrier. La majorité des parents ont soit le niveau primaire soit analphabètes. Les résultats de l'étude du FTDES s'alignent dans une certaine mesure aux statistiques fournies par le Ministère de l'éducation et reprises par Boughzou (2016) comme l'indique le graphique ci-dessous :

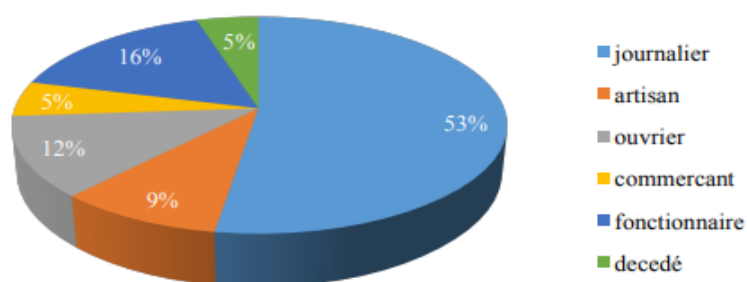
Graphique VII - 1. Taux d'abandon scolaire durant 2011-2012



Source : Statistiques du Ministère de l'éducation. Boughzou (2016).

L'étude du FTDES révèle aussi que les conditions de vie influencent significativement la probabilité d'abandon scolaire durant l'année 2011-2012. En effet, comme l'indique le Graphique 2, le décrochage scolaire concerne en premier les élèves dont les pères sont des travailleurs journaliers (53%), ensuite les élève dont le pères sont des ouvriers (12%).

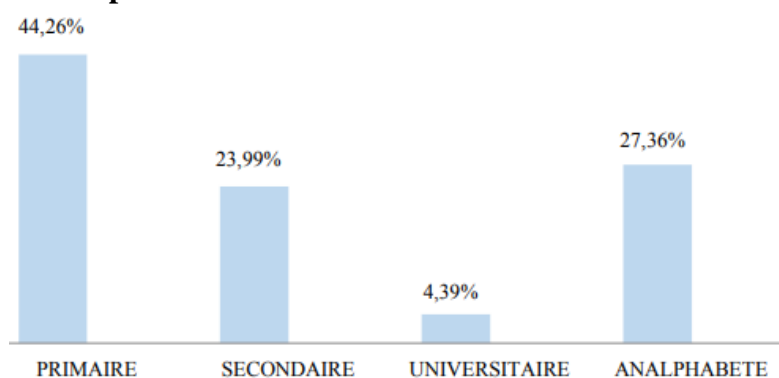
Graphique VII - 2. Répartition des abandons selon la situation professionnelle du père



Source : FTDES (2013). Boughzou (2016).

Le niveau d'éducation de la mère joue aussi un rôle important dans la détermination des chances de l'enfant à continuer sa scolarisation. En effet, selon le Graphique 3. 43% des élèves ayant abandonné leurs études durant l'année scolaire 2011-2012 sont sous la tutelle d'une mère ayant un niveau primaire de scolarisation et 27,36% d'entre eux sont sous la tutelle d'une mère analphabète.

Graphique VII - 3. Répartition des abandons selon le niveau de scolarisation de la mère



Source : FTDES (2013). Boughzou (2016).

Par ailleurs, comme l'indique le Tableau 17, le taux d'achèvement de l'école primaire se situe à 95% pour l'échantillon global, avec un faible avantage aux filles qui réalisent un taux de 96,5%. L'écart est relativement important entre les zones rurales et les zones urbaines avec des taux d'achèvement de 97% et 90,5% respectivement. La région du Centre-Ouest réalise le taux le moins élevé (89,1%).

En outre, le taux de transition du primaire au collège au niveau national s'élève à 93,1% avec une différence très faible entre les garçons et les filles. Les élèves des zones rurales présentent un taux de transition inférieur de 4,7 points de pourcentage par rapport à celui des élèves habitant les zones urbaines.

Au niveau des régions, les résultats présentent plusieurs différences par rapport à ce qui a été observé pour le taux d'achèvement 1^{er} cycle de l'enseignement de base (primaire). Malgré un faible taux d'achèvement (89,1%), la région du Centre-Ouest atteint le taux de transition le plus élevé (96,3%). Par contre, la région du Sud-Ouest, qui réalise le taux d'achèvement le plus élevé (97,9%), présente le taux de transition le plus faible (85,4%).

Les résultats indiquent, par ailleurs, une forte diminution du taux d'admission à la dernière année du 2^{ème} cycle de l'enseignement de base pour les garçons, avec 63% seulement qui réussissent à atteindre ce niveau d'éducation. Ce taux est de 92% pour les filles. Par ailleurs, seul 63,6% des élèves habitant les zones rurales atteignent la dernière année du collège.

Le taux d'achèvement du 2^{ème} cycle de l'enseignement de base est assez faible pour les garçons (68,4%) comparativement aux filles (80,2%). L'écart au niveau de ce taux devient plus important entre les zones rurales (59,2%) et les zones urbaines (81,7%).

Les régions du Centre-Est et Centre-Ouest réalisent les taux les plus faibles d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire.

Tableau VII -17. Taux brut d'admission, taux d'achèvement et taux de transition effective

	Taux Brut d'accès à la dernière année de l'enseignement primaire	Taux d'achèvement de l'école primaire	Taux de transition effective au 2 ^{ème} Cycle de l'EB	Taux brut d'admission à la dernière année -2 ^{ème} Cycle de l'EB	Taux d'achèvement 2 ^{ème} Cycle de l'EB	Taux d'achèvement du secondaire
Total	90,8	95	93,1	77,6	74,2	48,7
Sexe						
Masculin	92	93,6	92,7	63,6	68,4	40,1
Féminin	89,6	96,5	93,6	92	80,2	57,4
Milieu de résidence						
Urbain	93,1	97,2	94,6	82,5	81,7	57
Rural	86	90,5	89,9	67	59,2	29,6
Région						
District Tunis	99,2	97,9	95,2	81,9	87,2	61,9
Nord-Est	101	95,3	90	76,4	71,7	47,3
Nord-Ouest	71,3	93,6	96,3	76,7	81,4	57,5
Centre-Est	89	94,8	90,7	74,5	64,8	42,8
Centre-Ouest	89,6	89,1	96,3	71,5	63,9	34,5
Sud-Est	89,5	97,1	94,9	74,6	76,5	43,9
Sud-Ouest	89,8	97,9	85,4	93,9	78,5	48,4
Indice de bien-être économique						
Le plus pauvre	82,5	88,3	91,4	67,5	52,6	24,2
Second	89,8	93,8	88,9	60,9	66,7	30,6
Moyen	93,5	97,9	93,8	95,3	77,6	48,4
Quatrième	82,2	96,6	94,2	77,4	84,7	59
Le plus riche	108,4	99,3	97,1	89,3	94,7	79,8
Note : Indice composite construit à partir d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques. Les valeurs de l'indice sont décomposées en quintiles (par tranches de 20%) de la distribution statistique. EB : Enseignement de base.						

Source : MICS Tunisie (2018).

Quant au taux d'achèvement du secondaire, il diminue significativement tant pour les filles (57,4%) que pour les garçons (40,1%). Dans les zones rurales, seul 29,6% des élèves réussissent à achever leurs études du secondaire contre 57% dans les zones urbaines. Ce taux montre d'ailleurs une corrélation positive et évidente avec les conditions de vie des élèves. Moins du quart des élèves ayant un indice de bien-être parmi les 25% les plus faibles réussissent à achever les études du secondaire contre environ 80% des élèves vivant dans les conditions les plus favorables. D'un autre côté, les régions du centre réalisent toujours les taux d'achèvement les plus faibles. À l'exception du District de Tunis et du Nord-Ouest, toutes les autres régions réalisent des taux d'achèvement des études secondaires inférieurs à 50%.

Du côté des compétences en lecture et en calcul, le Tableau 18 montre que 66% des enfants âgés de 7 à 14 ans (fréquentant l'école et le collège) démontrent des compétences en lecture. Ce taux est légèrement supérieur pour les filles, s'établissant à 67,8% contre 64,3% pour les garçons.

Tableau VII - 18. Pourcentage des enfants (7 à 14 ans) démontrant des compétences de base en lecture et calcul

	Pourcentage ayant démontré des compétences fondamentales en lecture			Pourcentage d'enfants démontrant des compétences en calcul			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Total	64,3	67,8	66	29,9	26,3	28,2	
Milieu de résidence							
Urbain	69,4	75	72	33	30,9	32	
Rural	52,2	53,5	52,8	22,7	17,3	19,9	
Région							
District Tunis	75,6	80,8	78	28,5	32	30,1	
Nord-Est	70,8	81,7	76,4	33,9	33,5	33,7	
Nord-Ouest	54,4	61,7	58,2	31,8	26,3	29	
Centre-Est	54,8	58,2	56,4	34,7	28,1	31,6	
Centre-Ouest	69,3	62	65,7	20,6	13,9	17,3	
Sud-Est	54,1	54,9	54,5	27	13,3	20,1	
Sud-Ouest	69,1	72,3	70,5	26,6	29,5	27,9	
Indice de bien-être économique							
Le plus pauvre	45,6	44,9	45,2	20,1	16,2	18,2	
Second	58	60,6	59,3	26,3	13,5	19,8	
Moyen	67,5	75	70,9	32,3	34,7	33,4	
Quatrième	71,6	78,1	74,6	36,1	27,2	32	
Le plus riche	78,4	81,9	80,2	34,1	40,8	37,5	

Note : Indice composite construit à partir d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques. Les valeurs de l'indice sont décomposées en quintiles (par tranches de 20%) de la distribution statistique.

Source : MICS Tunisie (2018).

Les pourcentages les plus faibles d'élèves démontrant une compétence en lecture sont observés dans le Nord-Ouest et le Centre-Est. Les filles atteignent un taux de compétence plus élevé que celui des garçons dans toutes les régions sauf dans le Centre-Ouest.

Contrairement aux compétences en lecture, le pourcentage des enfants ayant démontré des compétences en calcul est beaucoup plus faible à l'échelle nationale (28,2%). Les filles sont moins performantes en calcul que les garçons (26,3% pour les filles contre 29,9% pour les garçons). Dans le milieu rural, le pourcentage des élèves démontrant une compétence en calcul est beaucoup plus faible par rapport au milieu urbain. Les filles du milieu rural accusent un retard assez important par rapport aux garçons à ce niveau de compétence (17,3% contre 22,7%). Les niveaux de compétence les plus faibles sont observés dans Centre-Ouest et le Sud-Est. En outre, les filles sont moins compétentes que les garçons dans toutes les régions sauf dans le district de Tunis et dans le Sud-Ouest. Les décalages les plus importants entre les deux sexes sont observés dans le Sud-Est (27% pour les garçons et 13,3% pour les filles).

Par ailleurs, une corrélation parfaite est observée entre le pourcentage d'élèves ayant démontré des compétences en lecture et en calcul avec l'indice de bien-être économique. La dispersion est plus élevée pour les filles dans les deux domaines. En matière de lecture le pourcentage des filles démontrant des compétences et appartenant aux 20% des ménages les plus pauvres est supérieur de 37 points de pourcentage (presque deux fois inférieur) à celui des filles appartenant aux 20% des ménage les plus riches (44,9% pour le premier groupe contre 81,9% pour le second). En matière de calcul cette différence est plus importante puisqu'elle atteint 24,6 points de pourcentage (environ deux fois et demie).

2.3. Enseignement supérieur : Des performances entachées par une régression du taux d'encadrement

Au niveau de l'enseignement supérieur, la répartition des effectifs des femmes suivant des études supérieures par université est présentée dans le Tableau 19. Les statistiques du Ministère montrent un avantage indéniable à la représentativité des femmes dans l'effectif global des étudiants. En effet, le nombre de femmes étudiantes est supérieur à celui des hommes dans toutes les universités. Cette supériorité de l'effectif des femmes est plus importante dans les universités de Gabès et de Jendouba.

Tableau VII -19. Répartition de l'effectif des étudiants par sexe

	Total	Femmes	%Femmes
Tunis	16249	11342	69,8%
Tunis El Manar	28674	19486	68,0%
Carthage	29397	19515	66,4%
Manouba	15910	10606	66,7%
Jendouba	11463	8022	70,0%
Sousse	25230	17143	67,9%
Monastir	18745	12919	68,9%
Kairouan	7621	5063	66,4%
Sfax	29951	20387	68,1%
Gabès	13613	10199	74,9%
Gafsa	7501	5203	69,4%
Total	204354	139885	68,4

Source : Statistiques du MESRS.

L'analyse de l'indice de parité entre femmes et les hommes par type de diplôme à partir du Tableau 20, montre que l'effectif des femmes a progressé entre 2015 et 2018 à un rythme supérieur à celui des hommes. En somme, le nombre des femmes étudiantes est très supérieur à celui des hommes dans tous les types de diplôme exception faite du diplôme national d'ingénieur. Le nombre de femmes poursuivant des études en licence est presque le double de celui des hommes durant l'année 2017/2018. Alors que l'effectif des femmes ayant obtenu leur licence représente plus que le double de celui des hommes durant la même année universitaire. La supériorité de l'effectif des femmes est encore plus palpable au niveau des diplômes de Mastère et de Doctorat. L'effectif des femmes inscrites en Mastère représentait presque trois fois celui des hommes durant l'année universitaire 2015/2016 et 2,6 fois durant 2017/2018. Concernant le Doctorat en médecine, l'effectif des femmes doctorantes représente 2,3 fois celui des hommes. Ces constats dénotent certes d'une excellente progression des femmes tunisiennes en matière d'éducation affirmant même sa supériorité par rapport aux hommes dans les niveaux d'enseignement scientifique les plus élevés.

Cependant, ces mêmes constats ne font que confirmer un paradoxe bien installé dans notre société, qui est celui d'une sous-représentation des femmes dans le milieu professionnel et dans les postes de responsabilité, malgré leur niveau éducatif et intellectuel élevé.

Tableau VII - 20. Indice de parité relatif aux étudiants

(*) Indice de parité: effectif des femmes/effectif des hommes

[Type de diplôme	2015/2016		2016/2017		2017/2018	
	Etudiants	Diplômés	Etudiants	Diplômés	Etudiants	Diplômés
Licence et Bacalorios	1,8	2,3	1,9	2,3	1,9	2,3
Cycle préparatoire et diplôme national d'ingénieur	1,1	1,2	1,1	1,2	1,1	1,3
Doctorat en médecine, médecine dentaire et en pharmacie	2,4	2,5	2,4	2,5	2,3	2,7
Mastères (professionnel et recherche)	2,3	2,9	2,4	2,2	2,5	2,6
Doctorat	2,2	0,9	1,7	1,7	2,1	2,0
Autres diplômes	2,2	2,5	2,3	1,4	2,1	1,4
Moyenne générale	1,8	2,1	1,9	2,1	1,9	2,2

Source : Statistiques du MESRS.

Le Tableau 21 montre une amélioration du taux de réussite moyen des étudiants de l'enseignement supérieur, passant de 65,2% en 2014 à 72,9% en 2018. Parallèlement le pourcentage des redoublants a diminué de 6 points de pourcentage passant de 30,9% à 24,9%. Le taux d'abandon est assez faible et a connu une diminution progressive entre 2014 et 2018, passant de 3,9% à 2,2%.

Tableau VII -21. Taux de réussite, redoublement et abandons des étudiants

Année universitaire	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Taux de réussite moyen (*)	65,2%	66,1%	70,2%	70,8%	72,9%
Taux moyen de réussite en première année licence	46,0%	47,3%	51,5%	53,1%	56,6%
Taux moyen du pourcentage des redoublants (*)	30,9%	31,0%	27,3%	26,6%	24,9%
Taux d'abandon (*)	3,9%	2,9%	2,7%	2,6%	2,2%
Nombre des abandons (*)	9161	6548	5302	5294	3953

(*) Sans tenir compte des résultats des étudiants inscrits en maîtrise, doctorat, agrégation et révision comptable

Source : Statistiques du MESRS.

Concernant le taux d'encadrement général dans le supérieur (Tableau 22), il se situe à environ 10,7% soit une régression de 2,2 points par rapport à 2014. Le taux d'encadrement des étudiants par les enseignants chercheurs a connu une baisse sensible entre 2014 et 2018 passant de 24,2% à 19,7%

Tableau VII - 22. Taux d'encadrement des étudiants

Année universitaire	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Total étudiants réguliers	293982	282819	255783	243292	235103	229203
Taux d'encadrement général	12,9	12,5	11,3	10,6	10,5	10,7
Taux d'encadrement des étudiants par les enseignants chercheurs	24,2	23,2	20,4	19,2	18,8	19,7

Source : Statistiques du MESRS.

3. L'inégalité d'éducation et ses principaux déterminants

3.1. Construction de l'indice de Gini d'éducation

La méthode développée par Thomas et al, (2001) est utilisée afin d'estimer le coefficient de Gini. Cet indice est largement utilisé dans la littérature comme mesure des inégalités dans la répartition des revenus. Il a été utilisé par la suite dans l'évaluation de l'inégalité dans le domaine de l'éducation. En effet, L'indice de Gini de l'éducation est considéré comme étant la mesure la plus reconnue et utilisée pour évaluer le niveau de concentration des inégalités en matière d'éducation au sein d'une population d'intérêt donnée (Benaabdelaali, 2018). Lopez, Thomas et Wang (1998) ont été parmi les premiers à essayer les coefficients de Gini de l'éducation pour 12 pays, en utilisant des données sur l'éducation. L'ensemble de données a ensuite été mis à jour, révisé et étendu à 20 pays dans une version ultérieure (mai 1999). Thomas et al. (2001) a utilisé un indice de Gini de l'éducation calculé pour 85 pays pour la période allant de 1960-1990, en utilisant une méthode cohérente qui est discutée ci-dessous.

D'une manière sommaire, l'indice de Gini est équivalent à la moyenne des écarts absolus entre les valeurs observées (de revenu, d'années de scolarisation, etc.) par couple d'individu divisée par le nombre de couples observés (c'est-à-dire la moyenne de ces écarts), le tout rapporté sur la moyenne des observations. La valeur de ce coefficient indique une égalité parfaite d'éducation lorsqu'il est nul et une inégalité parfaite lorsqu'il est égal à l'unité.

L'expression de cet indice lorsqu'il est appliqué pour mesurer l'inégalité d'éducation est la suivante :

$$\text{Gini} = \left(\frac{N}{N-1} \right) \left[\left(\frac{1}{\mu} \right) \sum_{i=2}^n \sum_{j=1}^{i-1} P_i |y_i - y_j| P_j \right]$$

La valeur μ mesure le nombre moyen d'années de scolarisation de la population étudiée. Le nombre de niveaux d'éducation est exprimé par n . Les paramètres P_i et P_j indiquent les proportions de population avec un certain niveau de scolarisation. Tandis que y_i et y_j expriment le nombre d'années de scolarisation des individus i et j respectivement. La taille de la population (nombre total des individus tous niveaux d'éducation confondus) est exprimé par N .

L'indice de Gini est analysé sur plusieurs niveaux en tenant en considérant la dimension genre, la dimension régionale et le niveau de vie des ménages. Indicateur d'éducation utilisé pour calculer l'indice de Gini est la distribution des années de scolarisation par individu en retenant la population âgée de 10 ans et plus (Trabelsi, 2013). L'ancien et le nouveau cycle du système d'éducation tunisien sont pris comme référence. Les années de scolarisation (notées AS) sont calculés par individu comme suit :

- Pas de scolarisation : $AS = 0$;
- Ancien système : Primaire non achevé (ou cycle partiel) : $AS = 0.5 \times 6 \text{ années} = 3$;
- Ancien système : Primaire achevé (ou cycle complet) : $AS = 6$;
- Nouveau système : Enseignement de base non achevé (moins de 6 années) : $AS = 3$;
- Nouveau système : Enseignement de Base non achevé (Niveaux de scolarisation atteint ≥ 6 et < 9) : $AS = 4.5 (= 0.5 \times 9)$;
- Ancien système : Secondaire non achevé : $AS = 6 + (0.5 \times 7) = 9.5$;
- Ancien système : Secondaire achevé : $AS = 6 + 7 = 13$;
- Nouveau système : Secondaire non achevé : $AS = 9 + (0.5 \times 4) = 11$;
- Nouveau système : Secondaire achevé : $AS = 9 + 4 = 13$;
- Enseignement supérieur non achevé : $AS = 13 + (0.5 \times 3) = 14.5$;
- Enseignement supérieur achevé : $AS = 13 + 3 = 16$.

Les données sont obtenues à partir des enquêtes nationales sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de (ENBCNV) de 2005 et 2015. L'échantillon d'individus pris en compte dans les deux enquêtes est de 105085 pour l'ENBCNV de 2015 et 32551 individus pour l'ENBCNV de 2005.

3.2. L'inégalité d'éducation selon le genre et la région

Le Tableau 23 présente le nombre moyen et médian d'années de scolarisation par genre et par région. Sur le plan national la scolarisation moyenne (médiane) des hommes était plus longue de 0,4 années (1,5 années) en 2005, mais elle est devenue inférieure à celles légèrement inférieure à celle des femmes en 2015. En 2015, le nombre moyen d'années de scolarisation des femmes est supérieur ou égal à celui des hommes dans toutes les régions sauf dans le Nord-Est, où les femmes n'ont pas pu rattraper leur retard depuis 2005. Toutefois, dans le Sud-Ouest le nombre médian d'années de scolarisation des hommes est largement supérieur à celui des femmes. En résumé, en 2015 l'écart entre la durée de scolarisation des hommes par rapport à celui des femmes s'est nettement réduit depuis 2005, surtout dans le Grand Tunis et le Centre-Est.

Tableau VII - 23. Nombre moyen d'années d'étude selon le genre et la région

	Moyenne				Médiane			
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
	2005		2015		2005		2015	
Grand Tunis	6,6	6,9	8,0	7,9	6,0	6,0	9,5	9,5
Nord-Est	5,6	5,9	6,8	6,9	3,0	3,0	6,0	6,0
Nord-Ouest	5,5	5,7	6,8	6,4	3,0	3,0	4,5	4,5
Centre-Est	6,0	6,3	7,0	6,8	4,5	4,5	6,0	6,0
Centre-Ouest	5,4	5,9	6,5	6,5	3,0	4,5	4,5	4,5
Sud-Est	5,7	6,4	7,2	7,2	3,0	6,0	6,0	6,0
Sud-Ouest	5,9	6,4	7,7	7,6	3,0	4,5	6,0	9,0
Total	5,9	6,3	7,2	7,1	3,0	4,5	6,0	6,0
Échantillon total	6,1		7,1		4,5		6,0	

Source : ENBCNV (2005 ; 2015). Calculs de l'auteur.

Le coefficient de Gini en matière d'éducation a connu une progression entre 2005 et 2015 dans toutes les régions du pays comme le montre le Tableau 24. Au niveau national, l'inégalité d'éducation demeure assez élevée (plus élevée que l'inégalité des revenus). Elle a cependant reculé de 4,4 points entre 2005 et 2015 passant de 53,4 à 49 (sur une échelle de 0 (égalité parfaite) à 100 (inégalité parfaite)).

En 2015, l'inégalité atteint les niveaux les plus faibles dans le Grand Tunis (40,9) et le Centre-Est (44,5) et les niveaux les plus élevés dans les régions de l'intérieur, c'est-à-dire le Nord-Ouest (58,9) et le Centre-Ouest (57,1).

L'analyse par genre révèle que l'inégalité d'éducation touche surtout les femmes avec un indice de Gini de 56,4 en 2015 contre 40,9 pour les hommes. Cet écart persiste dans toutes les régions du pays. Il est toutefois très élevé dans les régions de l'intérieur.

Tableau VII - 24. Inégalité d'éducation selon le genre et la région : Indice de Gini

	Femme	Homme	Femme	Homme	Total	Total
	2005		2015		2005	2015
Grand Tunis	52,2	38,3	46,7	34,8	45,4	40,9
Nord Est	59,6	46,0	55,1	41,5	53,0	48,4
Nord Ouest	70,7	50,9	67,8	48,8	61,6	58,9
Centre Est	55,3	40,3	51,3	37,4	48,3	44,5
Centre Ouest	69,6	51,8	66,1	47,0	61,9	57,1
Sud Est	58,7	45,1	52,6	38,4	52,7	46,0
Sud Ouest	60,8	44,4	52,5	37,5	53,6	45,3
Total	60,7	44,8	56,4	40,9	53,4	49,0

Source : ENBCNV (2005 ; 2015). Calculs de l'auteur.

Dans le Nord-Ouest par exemple, cet écart frôle les 20 points (67,8 pour les femmes contre 48,8 pour les hommes). Le constat est le même pour le Centre-Ouest (66,1 contre 47). Il est à noter que depuis 2005 cet écart s'est réduit assez notablement dans le Grand Tunis, alors qu'il est resté à peu près le même dans les autres régions.

3.3. Inégalité d'éducation et niveau de revenu

L'analyse de la coévolution du nombre d'années d'éducation avec le revenu révèle une corrélation évidente entre les deux variables⁶⁵. Le Tableau 25 présente cette co-évolution en fonction des régions et du genre des individus. En 2015, les individus appartenant aux 20% des ménages les plus aisés atteignent en moyenne 8,43 années de scolarisation, contre 5,78 années pour ceux appartenant aux 20% les plus pauvres. En d'autres termes les individus vivant dans les conditions les plus aisées jouissent d'un niveau de scolarisation de 45,7% supérieur à celui des individus les plus pauvres. Paradoxalement, l'écart entre les riches et les pauvres en matière d'éducation s'accroît dans les régions économiquement riches, c'est-à-dire le Grand Tunis et le Centre-Est. Cet écart est aussi important pour les femmes que pour les hommes. La même comparaison appliquée aux femmes indique que celles appartenant aux ménages les plus aisés (20% les plus riches) atteignent un niveau de scolarisation de 42,9% plus élevé que celui atteint par les femmes appartenant aux ménages les plus pauvres. Il est intéressant de noter que cet écart atteint des niveaux élevés dans les régions du Grand Tunis et du Centre Est (les régions les plus riches du pays sur le plan économique). De plus, les femmes appartenant aux ménages les plus pauvres, sont beaucoup plus défavorisées en termes d'éducation par rapport à celles appartenant aux ménages les plus aisés dans les régions du Grand Tunis, du Centre-Est.

D'ailleurs se sont les seules régions du pays où le retard des femmes les plus pauvres en matière d'éducation s'est accentué par rapport à celui des hommes vivant dans des conditions similaires.

⁶⁵ La dépense de consommation annuelle par tête du ménage a été utilisé comme proxy du revenu.

L'analyse de l'évolution de l'indice de Gini en fonction du niveau de revenu des ménages révèlent des résultats assez similaires aux précédents (Tableau 26, ci-dessus). À l'échelle de la Nation, cet indice atteint 55,9 en 2015 pour les individus les plus pauvres contre 44,2 pour les individus les plus riches, soit un écart de 36,6%. Cet écart est de 34,5% pour les femmes et de 40,8% pour les hommes.

Pour les individus les plus pauvres, l'inégalité d'éducation est plus importantes dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest avec respectivement des indices de Gini égaux à 61,1 et 59,9.

Ce sont les femmes pauvres habitant ces deux régions qui souffrent le plus de l'inégalité d'éducation avec des indices de Gini respectifs de 70,3% et 68,9%. Ces deux régions occupent les premières places en termes d'inégalité d'éducation même pour les individus appartenant aux ménages les plus riches.

Comme dans le cas précédent, l'écart d'inégalité entre les plus riches et les plus pauvres devient plus important dans les régions du Grand Tunis et du Centre-Est. Dans la première région, la dégradation de la situation des plus pauvres par rapport aux plus riches est inquiétante, puisque l'écart passe de 31,6% en 2005 à 50% en 2015.

Tableau VII - 25. Nombre d'années d'études par genre, région et niveau de revenu

Région		Q1			Q2			Q3			Q4			Q5			Éch. total	Q5/Q1*		
		Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total		Fem	Hom	total
Grand Tunis	2005	4,9	4,7	4,8	5,4	5,7	5,6	6,1	6,2	6,2	6,5	7,1	6,8	8,1	8,3	8,2	6,8	1,67	1,77	1,72
	2015	5,4	5,9	5,7	6,4	6,3	6,3	6,9	7	6,9	7,8	7,8	7,8	9	9	9	7,9	1,66	1,53	1,58
Nord Est	2005	4,2	4,1	4,2	5	5,1	5	5,1	5,7	5,4	6,1	6,6	6,4	7,4	7,7	7,6	5,8	1,76	1,86	1,81
	2015	6,2	5,5	5,8	6	6,2	6,1	6,6	6,9	6,7	7,1	7,2	7,2	8	8,2	8,1	6,9	1,3	1,49	1,4
Nord Ouest	2005	4,5	4,4	4,4	4,6	4,9	4,8	5,5	5,6	5,6	5,8	6,3	6,1	7,3	7,4	7,4	5,6	1,65	1,7	1,68
	2015	5,8	5,4	5,5	6,4	6,2	6,3	7,1	6,8	6,9	7,3	6,9	7	8,3	8	8,1	6,6	1,45	1,49	1,47
Centre Est	2005	4,1	4,3	4,2	4,4	4,9	4,7	5,3	5,6	5,5	6,1	6,6	6,4	7,3	7,7	7,5	6,2	1,78	1,8	1,79
	2015	5,2	5,2	5,2	6,1	6,1	6,1	6,5	6,3	6,4	7,2	7	7,1	8,2	8	8,1	6,9	1,58	1,54	1,56
Centre Ouest	2005	4,3	4,9	4,6	5	5,3	5,2	5,3	6	5,7	6,2	7,3	6,7	7,7	8,6	8,2	5,6	1,76	1,78	1,77
	2015	5,5	5,4	5,5	6	6,3	6,2	6,8	6,7	6,8	7,8	7,4	7,6	8,3	8,3	8,3	6,5	1,51	1,52	1,52
Sud Est	2005	4,9	5,3	5,1	4,8	5,7	5,3	4,7	6,1	5,4	6,1	6,6	6,4	7,4	7,7	7,5	6,1	1,5	1,45	1,48
	2015	6,2	6,2	6,2	6,9	6,6	6,7	7,3	7,2	7,3	7,5	7,7	7,6	7,9	8,2	8,1	7,2	1,28	1,33	1,31
Sud Ouest	2005	4,7	5,1	4,9	5,2	5,8	5,6	5,8	6,4	6,1	6,4	6,9	6,7	8,1	8,4	8,3	6,2	1,75	1,64	1,69
	2015	6,7	6,5	6,6	7,2	7,1	7,1	7,7	7,4	7,5	8,3	8,2	8,2	8,5	8,7	8,6	7,6	1,27	1,34	1,31
Total	2005	4,5	4,7	4,6	4,9	5,3	5,2	5,5	5,9	5,7	6,2	6,8	6,5	7,6	7,9	7,8	6,1	1,7	1,69	1,7
	2015	5,9	5,7	5,8	6,5	6,5	6,5	7,1	6,9	7	7,6	7,5	7,6	8,4	8,4	8,4	7,1	1,43	1,48	1,46
Hom/Fem**	2005	1,04			1,08			1,09			1,09			1,04						
	2015	0,97			0,99			0,98			0,99			1						

Note : Q1 : Premier quintile de la distribution du revenu (20% les plus pauvres) ; Q2 : Deuxième quintile ; Q3 : Troisième quintile ; Q4 : Quatrième quintile ; Q5 : Cinquième quintile (20% les plus riches). * : Q5/Q1 = Années d'études (Q5)/Années d'études (Q1) ; ** : Hom/Fem = Années d'études (Hommes)/Années d'études (Femmes).

Source : ENBCNV (2005 ; 2010). Calculs de l'auteur

Tableau VII - 26. Indice de Gini par genre, région et niveau de revenu

Région		Q1			Q2			Q3			Q4			Q5			Éch. total	Q1/Q5*		
		Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total		Fem	Hom	total
Grand Tunis	2005	0,58	0,46	0,52	0,56	0,41	0,49	0,53	0,39	0,46	0,49	0,36	0,43	0,47	0,32	0,40	0,45	0,25	0,42	0,32
	2015	0,60	0,45	0,52	0,53	0,39	0,46	0,52	0,38	0,45	0,46	0,33	0,40	0,40	0,30	0,35	0,41	0,50	0,52	0,50
Nord Est	2005	0,69	0,48	0,59	0,59	0,46	0,53	0,56	0,45	0,51	0,56	0,41	0,48	0,50	0,37	0,44	0,53	0,38	0,30	0,36
	2015	0,64	0,49	0,56	0,57	0,43	0,50	0,53	0,40	0,47	0,53	0,39	0,47	0,48	0,33	0,41	0,48	0,33	0,48	0,38
Nord Ouest	2005	0,75	0,54	0,66	0,70	0,51	0,61	0,70	0,49	0,61	0,67	0,47	0,58	0,65	0,42	0,54	0,62	0,17	0,30	0,20
	2015	0,70	0,51	0,61	0,68	0,50	0,59	0,68	0,48	0,59	0,66	0,47	0,57	0,60	0,39	0,51	0,59	0,17	0,29	0,21
Centre Est	2005	0,61	0,43	0,54	0,57	0,43	0,50	0,55	0,40	0,48	0,54	0,38	0,46	0,49	0,34	0,42	0,48	0,25	0,28	0,27
	2015	0,58	0,41	0,50	0,55	0,40	0,48	0,53	0,37	0,45	0,48	0,35	0,42	0,45	0,32	0,39	0,44	0,29	0,27	0,28
Centre Ouest	2005	0,70	0,52	0,63	0,72	0,54	0,64	0,69	0,51	0,61	0,62	0,44	0,55	0,60	0,36	0,50	0,62	0,18	0,47	0,26
	2015	0,69	0,49	0,60	0,66	0,47	0,57	0,64	0,46	0,55	0,64	0,43	0,54	0,57	0,37	0,48	0,57	0,21	0,34	0,25
Sud Est	2005	0,64	0,53	0,59	0,61	0,45	0,54	0,55	0,43	0,50	0,53	0,41	0,47	0,54	0,40	0,48	0,53	0,17	0,32	0,23
	2015	0,55	0,43	0,49	0,53	0,38	0,46	0,52	0,38	0,45	0,50	0,36	0,43	0,52	0,36	0,45	0,46	0,06	0,20	0,11
Sud Ouest	2005	0,66	0,53	0,60	0,62	0,44	0,54	0,56	0,41	0,49	0,58	0,41	0,50	0,54	0,33	0,45	0,54	0,21	0,61	0,35
	2015	0,58	0,40	0,49	0,53	0,39	0,47	0,52	0,38	0,45	0,50	0,34	0,43	0,48	0,32	0,41	0,45	0,21	0,25	0,21
Total	2005	0,68	0,51	0,61	0,63	0,47	0,56	0,59	0,44	0,52	0,56	0,40	0,48	0,52	0,35	0,44	0,53	0,31	0,45	0,37
	2015	0,64	0,47	0,56	0,59	0,43	0,51	0,56	0,41	0,49	0,53	0,38	0,46	0,48	0,33	0,41	0,49	0,35	0,41	0,37
Hom/Fem**	2005	0,33			0,34			0,36			0,39			0,47						
	2015	0,37			0,37			0,38			0,41			0,44						

Note : Q1 : Premier quintile de la distribution du revenu (20% les plus pauvres) ; Q2 : Deuxième quintile ; Q3 : Troisième quintile ; Q4 : Quatrième quintile ; Q5 : Cinquième quintile (20% les plus riches). * : $Q1/Q5 = [Gini(Q1)/Gini(Q5)] - 1$; ** : $Hom/Fem = [Gini(Femmes)/Gini(Hommes)] - 1$

Source : ENBCNV (2005 ; 2010). Calculs de l'auteur

Ce sont les femmes qui ont subi le plus les répercussions de cette dégradation dans le Grand Tunis. L'écart d'inégalité en matière d'éducation entre les femmes vivant dans les conditions les plus pauvres par rapport à celles vivant dans les conditions les plus aisées est passé de 25,4% en 2005 à 50,4% en 2015. La situation n'est pas meilleure pour les femmes pauvres habitant la région du Centre-Est qui ont vu leur indice de Gini dégringoler par rapport à celui des femmes riches passant de 24,9% en 2005 à 29% en 2015. Alors que cet écart s'est rétréci pour les hommes habitant la même région.

La comparaison de l'indice de Gini entre les femmes et les hommes révèle des résultats différents de ceux relatifs au nombre d'années d'éducation. L'inégalité d'éducation est en effet plus importante pour les femmes quel que soit le niveau de revenu. Et l'écart du niveau d'éducation par rapport aux hommes s'élargit à mesure que le revenu augmente, ce qui constitue un autre résultat paradoxal. Dans les ménages les plus aisés, l'indice de Gini relatif aux femmes est supérieur de 43,8% à celui des hommes alors qu'il est supérieur de 37,4% dans les ménages les plus pauvres. Il faut remarquer néanmoins, que pour les femmes les plus pauvres l'écart d'inégalité par rapport aux hommes s'est détériorée en 2015 en comparaison avec 2005, passant de 32,7% à 37,4%, alors qu'il s'est amélioré pour les femmes les plus riches passant de 46,9% en 2005 à 43,8% en 2015.

4. Les déterminants de l'inégalité d'éducation : Décomposition de Shapley

Afin d'étudier les déterminants de l'inégalité dans le domaine de l'éducation en 2015, la méthode de décomposition de Shapley est adoptée. Cette méthode dégage pour chaque déterminant l'ampleur de sa contribution (positive ou négative) à l'inégalité en estimant son effet direct ainsi que l'effet de son interaction avec les autres déterminants.

Le Tableau 27 présente les résultats de cette estimation qui fournit la contribution de chaque déterminant en pourcentage et en valeur absolue. Le vecteur de déterminants choisi est le suivant :

- Le genre ;
- L'âge de l'individu ;
- Si l'individu utilise ou pas un ordinateur à la maison ;
- Si l'individu dispose d'une connexion ADSL à la maison ;
- Le revenu par tête du ménage (dépenses de consommation par tête) ;
- La taille du ménage ;
- Si l'individu évoque le besoin de travailler comme raison d'abandon des études ;
- Si l'individu évoque l'absence d'utilité comme raison d'abandon des études.

L'ampleur de la contribution relative à chaque déterminant est classée par intervalle de 10 points de pourcentage, avec une couleur plus foncée lorsque la contribution grimpe d'un intervalle à l'autre. Lorsque la contribution est positive elle est colorée en vert (du plus clair au plus foncé), lorsqu'elle est négative est colorée en rouge (du plus clair au plus foncé).

4.1. Le genre, l'âge et l'inégalité d'éducation

Les résultats montrent que la dimension genre ne contribue pas autant à l'inégalité d'éducation que les autres déterminants dans l'ensemble des régions. L'âge est un déterminant très significatif de l'inégalité d'éducation. Il est positivement associé à l'inégalité dans toutes les régions du pays dans le sens qu'il existe de plus en plus de disparité en matière d'éducation à mesure que l'âge des individus augmente. La contribution de l'âge à l'inégalité d'éducation est plus importante pour les femmes (46,1%) que pour les hommes (23,7%) surtout dans le Grand Tunis (37,2% contre 23% pour les hommes), le Nord-Est (34,7% contre 17,8% pour les hommes), et notamment dans le Nord-Ouest (49,7% contre 36,5%), le Sud-Est (75,3% contre 30,3%) et le Sud-Ouest (67,2% contre 56,6%).

4.2. La contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication contribuent significativement à la réduction de l'inégalité mais uniquement dans le Grand-Tunis et le Nord-Est. La contribution de l'utilisation d'un ordinateur (ou PC) contribue à la réduction de l'inégalité de 21,2% dans le Grand Tunis (15,6% pour l'inégalité qui touche les femmes et 26,9% pour celles qui touche les hommes) et de 25,7% dans le Nord-Est (20,8% pour les femmes et 29,5% pour les hommes). La contribution de la disponibilité de la connexion ADSL à la réduction de l'inégalité d'éducation s'élève à 17,3% dans le Grand Tunis (12,9% pour l'inégalité qui concerne les femmes et 21,3 pour celle qui touche les hommes) et à 20,3% dans le Nord-Est (17,4 pour les femmes et 22,2 pour les hommes).

Tableau VII - 27. Décomposition de Shapley par genre et par région (Contribution en pourcentage)

Région	Genre		Âge			PC-maison			Internet			Revenu		
	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	
GT	0,1	37,2	23,0	30,7	15,6	26,9	21,2	12,9	21,3	17,3	18,2	19,8	19,4	
NE	0,2	34,7	17,8	25,9	20,8	29,5	25,7	17,4	22,2	20,3	10,2	22,1	16,2	
NO	0,6	49,7	36,5	43,9	3,1	5,1	4,1	3,1	9,6	6,1	24,6	40,4	33,0	
CE	0,1	28,7	5,2	15,1	3,6	1,8	2,9	2,2	2,8	2,6	29,8	47,9	38,7	
CO	0,3	22,0	10,9	14,6	4,3	3,3	3,8	2,9	3,0	3,0	49,4	57,5	54,4	
SE	0,7	75,3	30,3	55,6	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	9,9	40,5	21,0	
SO	0,2	67,2	56,6	62,8	0,2	0,6	0,3	0,3	0,9	0,5	10,1	28,0	16,8	
Total	0,1	46,1	23,7	34,9	4,9	8,2	6,5	4,2	7,5	5,8	23,8	44,3	33,4	
			Taille du menage			Raison abandon : Doit travailler			Raison abandon : Aucune utilité					
		Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	Fem	Hom	Total	
GT		1,7	3,0	2,0	10,2	2,4	4,8	4,2	3,7	4,4				
NE		1,0	1,0	0,9	6,3	1,0	2,3	9,6	6,3	8,4				
NO		1,2	1,5	1,3	7,5	4,4	4,1	10,7	2,5	6,8				
CE		2,1	4,6	2,9	4,8	4,7	3,9	28,8	33,0	33,7				
CO		2,4	2,6	2,5	6,7	10,0	8,0	12,2	12,7	13,3				
SE		0,9	1,6	1,0	3,8	5,1	4,1	10,0	22,4	17,4				
SO		1,0	1,3	1,0	1,6	1,6	0,7	19,6	11,0	17,7				
Total		1,1	1,6	1,2	5,8	2,7	3,3	14,1	12,1	14,8				

Note : Ce tableau présente la contribution estimée de chaque déterminant à l'inégalité d'éducation (les valeurs sont en pourcentage).
GT : Grand-Tunis ; NE : Nord Est ; NO : Nord Ouest ; CE : Centre Est ; CO : Centre Ouest ; SE : Sud Est ; SO : Sud Ouest.

Source : STATA 14.0. Calculs de l'auteur.

Cependant, dans les autres régions du pays et à l'échelle nationale, la contribution des NTIC à la réduction de l'inégalité dans le domaine de l'éducation est plus faible dans le Nord-Ouest et le Centre-Est. Elle n'est que marginale dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. Ces résultats montrent d'un côté l'importance des NTIC dans l'amélioration des conditions d'apprentissage et de progression dans le niveau d'études. Mais d'un autre côté, ces résultats évoquent les limites de la prise en considération du rôle des NTIC dans les politiques publiques en matière de réduction de l'inégalité d'éducation notamment dans régions de l'intérieur et du Sud.

4.3. Le revenu et l'inégalité d'éducation

Conformément aux résultats de la sous-section 3.3, la corrélation négative entre le revenu et l'inégalité d'éducation se confirme suite à la décomposition de Shapley. Le revenu est parmi les principaux déterminants de l'inégalité avec l'âge. Au niveau national l'amélioration du niveau de vie des ménages contribue à la baisse de l'inégalité de 33,4%. Cette contribution est toutefois plus faible pour les femmes (23,8%). La contribution du revenu dans la réduction de l'inégalité d'éducation est plus importante dans les régions du Nord-Ouest (33%), du Centre-Est (38,7%) et du Centre-Ouest (54,4%). Dans toutes les régions le revenu contribue à la réduction de l'inégalité davantage chez les hommes que chez les femmes.

4.4. Abandon scolaire et autres déterminants de l'inégalité d'éducation

La taille du ménage produit un effet ambigu sur l'inégalité d'éducation et sa contribution est assez faible (1,2% au total). L'abandon des études pour motif de travail (ou recherche d'un emploi) contribue d'une manière assez faible à l'inégalité d'éducation. Son effet est souvent positif ce qui s'explique probablement par le niveau d'étude relativement élevé des individus qui abandonnent les études. Lorsque la raison de l'abandon est que l'individu juge que la poursuite des études ne lui procure aucune utilité, la contribution devient plus significative et prend un signe positif. L'abandon dans ce cas précis contribue à hauteur de 14,8% à l'inégalité d'éducation à l'échelle globale, à 14,1% de l'inégalité qui touche les femmes et à 12,1% de celle qui touche les hommes. Le fait que les individus qui n'associent aucune utilité à l'éducation abandonnent leurs études, cela contribue à l'inégalité d'éducation à hauteur de 33,7% dans le Centre-Est (28,8% pour les femmes et 33% pour les hommes). L'abandon pour cette raison contribue de 19,6% et de 12,2% à l'inégalité d'éducation des femmes dans le Sud-Ouest et le Centre-Ouest respectivement.

5. L'indice d'opportunité humaine dans le domaine de l'éducation

L'indice de Gini de l'éducation n'est exempt de tout reproche. Cet indice considère en effet que le niveau d'éducation atteint est indépendant de facteurs socialement hérités, tels que le sexe, l'éducation des parents, la richesse, etc. Les inégalités découlant de circonstances indépendantes de la volonté des enfants devraient aussi être prises en considération car les individus ne devraient être tenus responsables que du niveau d'effort qu'ils exercent par rapport à ceux exercés par d'autres individus (Cohen, 1989 ; Dworkin, 1981 ; Roemer, 1998 ; Fleurbaey, 2008). Néanmoins, nul ne peut nier que les dotations socioéconomiques et culturelles influencent le niveau d'éducation atteint par l'enfant et « la chance » dont il jouit pour pouvoir

poursuivre ses études. Ces raisons nous poussent à utiliser une mesure plus concrète de l'inégalité d'éducation qui tient compte des circonstances de vie d'un enfant.

5.1. Présentation de l'indice d'opportunité humaine et des données

L'inégalité mesurée par l'indice d'opportunité humaine (IOH) indique à quel point les circonstances dans lesquelles vit un enfant (et qu'il ne peut pas contrôler) permettent d'accroître ou de réduire ses chances d'accéder à une opportunité (niveau d'instruction – aptitudes – performance académique).

L'IOH fournit deux informations concrètes : le niveau moyen d'instruction (ou compétence) atteint par une population et l'inégalité causée par les circonstances dans lesquelles vit chaque individu de cette population.

L'opportunité est estimée pour chaque niveau de compétence atteint en science, math et lecture. L'opportunité peut être définie par la probabilité que l'enfant atteigne un niveau donné de compétence (prédéfini) ou tout simplement par son score dans les différents domaines. Le niveau de compétence qui représente l'opportunité dans cette étude est le niveau 2 en math, science et lecture.

Afin de caractériser l'inégalité d'accès à une opportunité, la probabilité que chaque enfant atteigne le deuxième niveau est estimée via un modèle logistique en utilisant les circonstances comme variables explicatives de cette probabilité. La probabilité moyenne d'accès à l'opportunité estimée pour l'ensemble de l'échantillon (ou groupe de population) est aussi appelée le taux de couverture qui caractérise cette opportunité. La dispersion autour de cette probabilité moyenne calculée pour chaque « groupe de circonstances » (en tenant compte du poids du groupe) c'est-à-dire pour chaque groupes d'individus partageant des circonstances similaires, est appelée l'indice de dispersion (*dissimilarity index*). Cet indice, qui mesure l'inégalité d'opportunité, est déduit du taux de couverture (probabilité moyenne) afin de déterminer l'indice d'opportunité humaine relatif à chaque échantillon ou sous-échantillon. Par exemple, si la probabilité moyenne d'accéder au niveau 2 de compétence estimée pour les enfants habitant le Grand-Tunis est égale à 80%, alors que les enfants habitant la même région, qui n'ont pas été en préscolaire et qui appartiennent à un ménage pauvre présentent un indice de dispersion de 50% autour de la moyenne, l'indice d'opportunité humaine devrait être de $80\% \times (1 - 50\%) = 40\%$, en tenant compte seulement des enfants appartenant à ce groupe de circonstance. Ainsi, un IOH égal à 100% indique une répartition équitable de l'opportunité entre tous les individus, alors qu'un IOH égal à 0% veut dire que l'opportunité ne bénéficie qu'à un seul individu. Les variables de circonstances retenues dans cette étude sont :

- Le genre ;
- La région ;
- La durée de la période où l'enfant a été en préscolaire ;
- Le niveau d'éducation du père ;
- Le niveau d'éducation de la mère ;
- Le quintile de la distribution de la situation économique, sociale et culturelle (indice);

- L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (indice).

Les résultats de l'enquête PISA de 2015 sont utilisées afin d'estimer l'IOH. Cette enquête évalue la connaissance et la compétence de chaque étudiant interviewé en mathématique, science et lecture. Les étudiants sélectionnés doivent avoir complété au moins six ans de scolarisation au moment de l'enquête. Environ 540 milles étudiants âgés de 15 ans ont participé à cette enquête qui a inclus en tout 72 pays, dont 5374 étudiants tunisiens.

Les constats qui résultent de cette enquête mettent en relief le retard accusé par les enfants tunisiens, comparé aux enfants d'autres pays, en matière de compétences acquises. Ce retard n'est pas dissocié des défaillances structurelles que connaît le système éducatif tunisien présentées précédemment dans ce chapitre. En effet, les performances des élèves tunisiens demeurent faibles et ne présentent pas d'évolutions particulières et notables par rapport aux résultats de l'enquête PISA de 2006. Au niveau des sciences, 66% des élèves présentent les caractéristiques du niveau 1. Aucun élève tunisien ne présente les compétences caractérisant le niveau 6 voire même du niveau 5.

Dans les pays de l'OCDE, par contre, 21% seulement des élèves atteignent le niveau 1, 27% le niveau 3 (contre 6,8% des élèves tunisiens seulement) et 19% atteignent le niveau 4 (contre 0,7% des élèves tunisiens). Les élèves des Émirats Arabes Unis (EAU), de la Jordanie et du Liban sont également plus performants que ceux de la Tunisie à ce niveau de compétence.

Au niveau de la compréhension de l'écrit, la situation est encore plus préoccupante, dans la mesure où 72% des élèves tunisiens présentent les caractéristiques du niveau 1. À ce niveau aussi, les élèves tunisiens sont surclassés par ceux des pays de l'OCDE (20,1% des élèves sont de niveau 1), de l'EAU (40% de niveau 1) et de la Jordanie (46,3% de niveau 1).

Les élèves tunisiens ne font pas mieux au niveau des compétences en mathématiques. La note « Thématiques Nationales » de la Banque Arabe Internationale de Tunisie sur le classement PISA et le système éducatif tunisien prévient à ce sujet que même si « [...] au niveau de l'équité-genre qu'au niveau de l'équité-milieu social, le résultat du système éducatif tunisien est au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, [il n'en demeure pas moins que] ce résultat, intrinsèquement important, devient un levier moins impactant quand le niveau de performance au niveau des tests Pisa est aussi faible. En effet, l'équité dans un système éducatif qui n'est pas performant se transforme en un facteur sans effet en l'absence d'une dynamique d'amélioration prônant la qualité des enseignements dispensés. » (BIAT, 2017, page 3)

5.2. Résultats de l'étude

5.2.1. Égalité des chances en mathématique

En ce qui concerne l'égalité des chances en matière d'éducation, le Tableau 28 se focalise sur l'IOH en matière d'acquisition de compétences suffisantes en mathématiques. Dans ce domaine de compétence, le taux de couverture à l'échelle nationale atteint 16,02%. Autrement

dit, 16,02% en moyenne des enfants interrogés arrivent à atteindre le deuxième niveau de compétence en mathématique. Le taux de couverture des filles est inférieur à celui des hommes de plus de 4 points de pourcentage (18,59 pour les hommes contre 14,04 pour les femmes). Dans le Nord Est cette différence est la plus faible, puisque le taux de couverture atteint 17,09% pour les filles, légèrement inférieur à celui des garçons (18,71%). Toutefois, la différence devient beaucoup plus importante dans le Nord-Ouest (17,15 pour les garçons contre seulement 10,44% pour les filles), dans le Sud-Ouest (16,59% pour les garçons contre 8,33% pour les filles). Les taux de couverture pour les filles et les garçons atteignent les niveaux les plus faibles dans le Sud-Ouest (8,33% et 16,50% respectivement) et dans le Centre-Ouest (8,47% et 13,29% respectivement).

Tenant en compte les différences entre les groupes en fonction des circonstances définies précédemment, l'indice de dispersion indique une inégalité d'opportunité qui touche particulièrement les filles. En effet, pour ce groupe l'indice de dispersion atteint 20,7% contre 12,6% pour les garçons. Autrement dit, une fille vivant dans les mêmes circonstances qu'un garçon a moins de chance (ou d'opportunités) d'atteindre le niveau 2 en mathématique que ce garçon.

L'inégalité d'opportunité est particulièrement élevée dans le Sud Ouest où tout simplement 30% des opportunités environ doivent être réallouées équitablement entre les différents groupes de circonstance afin d'assurer une égalité des opportunités. Dans le Centre-Ouest l'indice de dispersion est également assez élevé (29,3%). Dans cette région, les filles souffrent le plus de l'inégalité d'opportunité la plus élevée (33,22%) en comparaison avec les filles habitant le reste des régions.

Réciproquement, l'indice d'opportunité humaine (IOH) est le plus faible dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Ouest, avec des IOH particulièrement faibles pour les filles. En somme, les enfants habitant les régions de l'Est bénéficient des IOH plus élevés que ceux habitant les régions de l'Ouest.

Tableau VII -28. IOH – Compétences en mathématiques (en pourcentage)

Région	Taux de couverture			Indice de dispersion			IOH		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
NE	17,09	18,71	17,83	17,78	13,57	15,20	14,05	16,17	15,12
NO	10,44	17,16	13,08	19,13	18,87	19,64	8,45	13,92	10,51
CE	16,54	19,55	17,88	22,60	14,00	17,29	12,80	16,81	14,79
CO	8,47	13,30	10,61	33,22	24,04	29,34	5,66	10,10	7,50
SE	13,73	22,19	17,36	20,06	10,27	16,50	10,98	19,91	14,49
SO	8,33	16,50	11,58	29,85	31,82	31,00	5,85	11,25	7,99
Total	14,05	18,59	16,03	20,73	12,60	17,23	11,13	16,25	13,27

Note : L'IOH varie de 0% (inégalité totale des chances) à 100% (égalité totale des chances). GT : Grand-Tunis ; NE : Nord Est ; NO : Nord Ouest ; CE : Centre Est ; CO : Centre Ouest ; SE : Sud Est ; SO : Sud Ouest.

Source : STATA 14.0. Calculs de l'auteur.

5.2.2. Égalité des chances en Science

En ce qui concerne l'égalité des chances en relation avec l'acquisition des compétences en science, les résultats du Tableau 29 montrent une amélioration par rapport aux précédents résultats. Le taux de couverture est bien plus élevé que celui trouvé par rapport aux compétences en mathématique. Au niveau national, le taux de couverture se situe à 27,91% avec un rapprochement entre les taux de couverture des filles (27,23%) et des garçons (28,08). Ce taux est plus élevé dans les régions de l'Est que dans celles de l'Ouest. Le taux de couverture le plus faible est observé pour les enfants habitant le Sud-Ouest (17,23%).

Bien que le taux de couverture se soit amélioré pour les filles et qu'il se soit rapproché de celui des garçons (en comparaison avec les compétences en mathématiques), la différence au niveau des indices de dispersion montrent un avantage pour les garçons en matière d'égalité des chances. Dans le Nord Est, l'indice de dispersion pour les filles (10,59%) est supérieur à celui des garçons (8,88%).

Cela n'empêche pas que grâce à un taux de couverture plus élevé, l'IOH est plus élevé pour les filles habitant cette région. En matière d'égalité des opportunités, les filles habitant le Centre-Est bénéficient des conditions les plus favorables par rapport aux garçons, avec un indice de dispersion de 10,82% et un IOH de 26,96% (contre 14,84% et 24,28% pour les garçons).

Par contre, les filles habitant les régions de l'Ouest souffrent d'une inégalité des chances assez élevée et bien plus supérieure à celle observée pour les garçons en matière d'acquisition d'un niveau acceptable de compétences en science. Ceci est surtout le cas des filles habitant la région du Sud-Ouest, où presque 32% des opportunités sont mal réparties entre les différents groupes de circonstances.

Tableau VII -29. IOH – Compétences en science (en pourcentage)

Région	Taux de couverture			Indice de dispersion			IOH		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
NE	33,94	29,09	31,74	10,60	8,88	9,98	30,34	26,51	28,57
NO	20,57	27,94	23,46	20,64	17,36	17,93	16,32	23,09	19,26
CE	30,23	28,53	29,47	10,82	14,85	11,11	26,96	24,29	26,20
CO	16,95	26,60	21,23	25,43	16,02	22,71	12,64	22,33	16,41
SE	27,23	32,15	29,34	15,46	8,15	11,43	23,02	29,53	25,99
SO	13,46	23,30	17,37	32,00	22,93	25,67	9,15	17,96	12,91
Total	27,24	28,80	27,92	15,43	10,10	12,43	23,04	25,89	24,45

Note : L'IOH varie de 0% (inégalité totale des chances) à 100% (égalité totale des chances). GT : Grand-Tunis ; NE : Nord Est ; NO : Nord Ouest ; CE : Centre Est ; CO : Centre Ouest ; SE : Sud Est ; SO : Sud Ouest.

Source : STATA 14.0. Calculs de l'auteur.

5.2.3. Égalité des chances en lecture

Les estimations de l'IOH relatif aux compétences en lecture (Tableau 30) montrent une supériorité du taux de couverture en faveur des filles au niveau national (24,8%) par rapport aux garçons (18,75%). Le taux de couverture au niveau national est de 22,16%, donc supérieur à ceux relatifs aux compétences acquises en mathématique et en science. Les régions de l'Ouest (du nord au sud) sont défavorisées par rapport à celles de l'Est. Le taux de couverture (probabilité moyenne d'atteindre le niveau 2 en lecture) le plus faible revient à la région du Sud-Ouest (10,42%), alors que le taux le plus élevé est observé pour les enfants habitant le Nord-Est. En outre, il est intéressant de remarquer que c'est uniquement dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest que le taux de couverture relatif aux filles est plus faible que celui relatif aux garçons. Alors que dans les autres régions le taux de couverture pour les filles dépasse significativement celui des garçons.

Concernant l'inégalité des chances, elle est évaluée à 18,09% à l'échelle nationale donc supérieure à celle observée précédemment pour l'acquisition de compétence en mathématique et en science. Ce résultat est interpellant, car il montre que la couverture moyenne d'une opportunité (acquisition d'un certain niveau de compétence en lecture dans ce cas) au profit d'une population donnée, même si elle est élevée, cela ne veut pas dire qu'elle est équitablement répartie entre tous les individus de cette population.

Certes, le nombre moyen de filles et de garçons en Tunisie qui atteignent un niveau acceptable en lecture est supérieur au nombre de ceux et celles qui atteignent le même niveau en mathématique ou en science. Mais les opportunités d'accès à ce niveau en lecture sont réparties d'une manière moins égalitaire que les opportunités d'accès au même niveau en mathématique et en science. L'indice de dispersion s'élève à 23,09% dans le Nord-Ouest, à 25,95 dans le Centre-Ouest et à 33,86% dans le Sud-Ouest. Pour ce dernier cas, c'est équivalent de dire que $(1 - 33,86\% =) 66,14\%$ seulement des opportunités d'accès au niveau 2 en lecture sont réparties entre les enfants, alors qu'il faudrait réallouer les 33,86% des opportunités qui restent équitablement sur tous les individus pour que satisfaire l'égalité des opportunités. Le taux de dispersion est particulièrement élevé pour les filles dans les régions du Centre-Ouest (33,46%) et le Sud-Ouest (35,79%).

Cela résulte en un faible IOH pour les filles dans ces deux régions (10,14% et 6,17% respectivement). Les chances d'accès à un niveau acceptable de compétence en lecture sont réparties d'une manière très inégalitaire dans ces deux régions à la défaveur des filles essentiellement. Les IOH relatifs aux filles et aux garçons sont aussi très faibles dans la région du Nord-Ouest (14,68% et 8,55% respectivement).

Tableau VII - 30. IOH – Compétences en lecture (en pourcentage)

Région	Taux de couverture			Indice de dispersion			IOH		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
NE	29,94	20,32	25,58	9,69	20,97	15,28	27,04	16,06	21,67
NO	18,35	12,75	16,15	19,99	32,86	23,09	14,69	8,56	12,42
CE	28,68	19,55	24,61	12,44	22,29	16,71	25,12	15,19	20,50
CO	15,25	17,55	16,27	33,47	23,77	25,96	10,15	13,38	12,05
SE	26,99	21,54	24,66	18,58	11,78	15,37	21,97	19,01	20,87
SO	9,62	11,65	10,42	35,79	39,00	33,86	6,17	7,11	6,89
Total	24,80	18,76	22,17	16,58	20,05	18,09	20,69	15,00	18,16

Note : L'IOH varie de 0% (inégalité totale des chances) à 100% (égalité totale des chances). GT : Grand-Tunis ; NE : Nord Est ; NO : Nord Ouest ; CE : Centre Est ; CO : Centre Ouest ; SE : Sud Est ; SO : Sud Ouest.

Source : STATA 14.0. Calculs de l'auteur.

En résumé, les opportunités d'acquisition de compétences suffisantes en lecture sont réparties d'une manière plus inégalitaire par rapport aux opportunités relatives à l'acquisition de compétences en science mais elles sont réparties d'une façon plus égalitaire que celles relatives à l'acquisition de compétences en mathématique.

6. Conclusion et recommandations

Ce chapitre s'est focalisé sur l'inégalité d'éducation, ses déterminants et sa répartition par genre, région et niveau de vie en Tunisie. L'Étude a utilisé les statistiques officielles des Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur ainsi que quatre bases de données individuelles résultant des enquêtes MICS Tunisie 2018, Les ENBCNV 2005 et 2015 et PISA 2015.

6.1 Dépenses publiques

Dans le volet dépenses publiques d'éducation, les résultats révèlent des signes avant-coureurs d'un déséquilibre structurel dans l'allocation du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement qui s'est déjà installé sur le long terme. En outre, les résultats mettent en évidence la faible évolution des dépenses par élève et par étudiant lorsque les valeurs réelles (tenant compte de l'inflation du niveau général des prix) sont utilisées. Au niveau des dépenses publiques allouées à l'enseignement de base et au secondaire, il s'avère que les dépenses destinées au développement et à l'investissement dans le domaine de l'éducation publique ont été fortement marginalisées depuis la révolution au profit des dépenses de fonctionnement (Salaires et autres courantes).

L'enseignement supérieur n'a pas bénéficié durant la dernière décennie d'une stratégie d'investissement et de développement à moyen et long terme. Ceci est confirmé par l'évolution négative de la part des dépenses budgétaires notamment celles allouées à l'investissement. En outre, la croissance moyenne des dépenses réelles par étudiant a été très faible et même négative lorsqu'il s'agit des dépenses réelles d'investissement.

6.2 Infrastructure

Dans le volet infrastructure, les résultats montrent une augmentation du nombre moyen d'enfants par classe dans le primaire entre 2010 et 2020. Ce résultat, associés à la régression taux d'encadrement dans le primaire, témoignent d'une insuffisance des investissements publics surtout dans l'éducation primaire. Cette insuffisance des investissements en infrastructure a touché presque tous les gouvernorats.

Dans le 2^{ème} cycle de l'enseignement de base et le secondaire, le nombre moyen d'élèves par classe a presque stagné entre 2010 et 2020. Le nombre d'élèves par classe n'a diminué que dans six gouvernorats seulement.

Dans les collèges et lycées situés dans les grandes agglomérations, l'investissement public dédié à la mise en place de laboratoires et de salles spécialisées n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins d'une éducation de qualité. Le nombre d'élèves du deuxième cycle de l'enseignement de base et du secondaire par salle spécialisées (laboratoires) en 2020 est assez élevé dans les gouvernorats des régions côtières.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'infrastructure déjà en place et dédiée à la recherche scientifique (Laboratoires et unités de recherche), n'arrive à absorber qu'une faible partie des étudiants poursuivant des études dans de Licence, Mastère et Doctorat.

6.3 Encadrement et apprentissage

Au niveau de l'apprentissage, l'inégalité d'éducation prend déjà ses racines dans le préscolaire. Il existe, en effet, une disparité notable en matière de fréquentation du préscolaire entre le milieu urbain et le milieu rural. L'écart est aussi très perceptible entre les régions. Il existe aussi une forte corrélation positive entre le niveau de vie (estimé par l'indice de bien-être économique) et le pourcentage de fréquentation du préscolaire.

Dans le primaire, le taux d'encadrement des élèves en 2020 a observé une régression par rapport à 2010. Les plus fortes régressions ont touché notamment les régions de l'intérieur et même quelques gouvernorats des régions côtières. La supériorité du taux d'encadrement dans le 2^{ème} cycle de l'enseignement de base et du secondaire par rapport au l'enseignement primaire est vraisemblablement la conséquence de la baisse du taux de scolarisation à partir du 2^{ème} cycle. Elle peut être due aussi à la nette augmentation du taux d'abandon des élèves du collège et du lycée. Hormis le District de Tunis et le Nord-Ouest, toutes les autres régions réalisent des taux d'achèvement des études secondaires inférieurs à 50%. Ce taux montre d'ailleurs une corrélation positive et évidente avec les conditions de vie des élèves.

L'abandon scolaire dans le primaire touche particulièrement les filles du **Nord-Est** et du **Sud-Est**. La non-scolarisation des filles est un phénomène qui semble indépendant du bien-être économique puisqu'il touche d'une manière assez équivalente les ménages ayant différents niveaux de vie. Le taux de scolarisation des filles dans le collège est a connu une forte baisse surtout pour celles habitant le Centre Ouest. En outre, Le pourcentage d'élèves en dehors du

collège est très élevé dans les zones rurales. Le Nord-Est, le Centre-Ouest et le Centre-Est enregistrent les pourcentages les plus élevés des élèves en dehors du collège. C'est dans le Nord-Est et le Centre-Est que ce pourcentage est le plus élevé pour les filles. De même, les conditions de vie influencent significativement le pourcentage des élèves en dehors du collège.

En matière d'acquisition de compétences basiques en lecture, les performances les plus faibles sont observées dans le Nord-Ouest et le Centre-Est. Les filles atteignent un taux de compétence plus élevé que celui des garçons dans toutes les régions sauf dans le Centre-Ouest. Mais, contrairement aux compétences en lecture, le pourcentage des enfants ayant démontré des compétences en calcul est beaucoup plus faible à l'échelle nationale. Les filles du milieu rural accusent un retard assez important par rapport aux garçons à ce niveau de compétence. Les niveaux de compétence les plus faibles sont observés dans Centre-Ouest et le Sud-Est. Par ailleurs, une corrélation parfaite est observée entre le pourcentage d'élèves ayant démontré des compétences en lecture et en calcul avec l'indice de bien-être économique. La dispersion est plus élevée pour les filles dans les deux domaines.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, le taux d'encadrement général (Étudiants /Enseignants – tout grades confondus) a régressé entre 2014 et 2018. Durant la même période, le taux d'encadrement des étudiants par les enseignants chercheurs a connu une baisse sensible.

6.4 Inégalité d'éducation : Niveau d'éducation et indice de Gini

En matière d'inégalité d'éducation, elle est assez élevée au niveau national (plus élevée que l'inégalité des revenus) et touche surtout les filles et les femmes. L'inégalité d'éducation est en effet plus importante pour celles-ci quelque soit le niveau de revenu. L'écart du niveau d'éducation par rapport aux hommes s'élargit à mesure que le revenu augmente.

L'inégalité d'éducation est plus importante pour les individus les plus pauvres dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest. Ce sont les femmes pauvres habitant ces deux régions qui souffrent le plus de l'inégalité d'éducation. Ces deux régions occupent les premières places en termes d'inégalité d'éducation même pour les individus appartenant aux ménages les plus riches.

L'écart d'inégalité entre les plus riches et les plus pauvres devient plus important dans les régions du Grand Tunis et du Centre-Est. Dans la première région, la dégradation de la situation des plus pauvres par rapport aux plus riches est inquiétante. Ce sont les femmes qui ont subi le plus les répercussions de cette dégradation dans le Grand Tunis. Il faut remarquer aussi, qu'au niveau national, l'écart d'inégalité pour les femmes les plus pauvres s'est détérioré en 2015 par rapport aux hommes en comparaison avec 2005.

6.5 Inégalité d'éducation : Les principaux déterminants

La décomposition de Shapley révèle que l'âge est un déterminant très significatif de l'inégalité d'éducation. Il est positivement associé à l'inégalité dans toutes les régions du pays dans le sens qu'il existe de plus en plus de disparité en matière d'éducation à mesure que l'âge

des individus augmente. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication contribuent significativement à la réduction de l'inégalité mais uniquement dans le Grand-Tunis et le Nord-Est. Ce résultat prouve le manque de prise en considération du rôle des NTIC dans les politiques publiques en matière de réduction de l'inégalité d'éducation notamment dans régions de l'intérieur et du Sud. En outre, le revenu est parmi les principaux déterminants de l'inégalité d'éducation. Au niveau national l'amélioration du niveau de vie des ménages contribue à la baisse de l'inégalité. Cette contribution est toutefois plus faible pour les femmes que pour les hommes et ce dans toutes les régions. Par ailleurs, le fait que l'individu abandonne ses études car il juge que leur poursuite ne lui procure aucune utilité, cela constitue un déterminant significatif de l'inégalité d'éducation tant pour les hommes que pour les femmes habitant le Centre-Est, le Sud-Ouest et le Centre-Ouest.

6.6. Inégalité des chances : Indice d'opportunité humaine (IOH)

L'inégalité d'opportunité touche particulièrement les filles en ce qui concerne l'opportunité d'acquérir des compétences de base en mathématique et tenant en compte les circonstances dans lesquelles vivent les élèves. Dans le Centre-Ouest, les filles souffrent le plus de l'inégalité d'opportunité en comparaison avec les filles habitant le reste des régions. Réciproquement, l'indice d'opportunité humaine (IOH) est le plus faible (donc une inégalité des chances plus élevée) dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Ouest, avec des IOH particulièrement faibles pour les filles. En somme, les enfants habitant les régions de l'Est bénéficient des IOH plus élevés que ceux habitant les régions de l'Ouest.

En ce qui concerne l'égalité des chances en relation avec l'acquisition des compétences en science, les résultats montrent une amélioration par rapport aux précédents résultats. Le taux de couverture est bien plus élevé que celui trouvé par rapport aux compétences en mathématique.

Bien que le taux de couverture s'est amélioré pour les filles et s'est rapproché de celui des garçons (en comparaison avec les compétences en mathématiques), la différence au niveau des indices de dispersion montrent un avantage pour les garçons en matière d'égalité des chances. Les filles habitant les régions de l'Ouest souffrent d'une inégalité des chances assez élevée et bien plus supérieure à celle observée pour les garçons en matière d'acquisition d'un niveau acceptable de compétences en science.

En matière de lecture, les estimations montrent une supériorité du taux de couverture en faveur des filles au niveau national par rapport aux garçons. Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'inégalité des chances, elle s'avère être supérieure à celle observée pour l'acquisition de compétence en mathématique et en science.

Ce résultat est interpellant, car il montre que même si la couverture moyenne d'une opportunité au profit d'une population donnée est élevée, cela ne veut pas dire qu'elle est équitablement répartie. Les chances d'accès à un niveau acceptable de compétence en lecture sont réparties d'une manière très inégalitaire dans les régions Centre-Ouest et du Sud-Ouest à la défaveur des filles essentiellement. Dans ces deux régions, le taux de couverture relatif aux

filles est plus faible que celui relatif aux garçons. Alors que le taux de dispersion (inégalité d'opportunité) est particulièrement élevé pour les filles dans ces régions.

6.7. Recommandations

Ce chapitre a essayé de lever le voile sur plusieurs défaillances structurelles du système éducatif tunisien au niveau de l'insuffisance du soutien budgétaire, de l'infrastructure et de l'inégalité des chances. Des actions sur le court et le long terme doivent être mises en œuvre en faveur de la consécration du principe d'une éducation de qualité pour tous les individus quels que soient leur niveau de vie et leurs circonstances familiales et sociales. Nous proposons quelques recommandations dans ce sens :

- Œuvrer à **freiner le désengagement de l'État** vis-à-vis de son rôle souverain expressément consacré par la Constitution de garantir une éducation de qualité pour tous et sans discrimination.
- Œuvrer à **réorienter les ressources publiques** et l'attention politique vers le rôle de l'école publique inclusive, gratuite et accessible à toutes et tous.
- Appeler à la **relance des dépenses d'investissement** et de développement dans le secteur de l'éducation en leur consacrant un volet progressivement plus important dans les dépenses budgétaires.
- Œuvrer à l'augmentation des dépenses publiques allouées à **l'enseignement préscolaire** dans le milieu rural et dans les zones défavorisées de l'Ouest.
- Appeler à une **discrimination positive** dans l'allocation des dépenses publiques d'éducation en faveur des régions de l'intérieur et les zones enclavées surtout en ce qui concerne l'affectation des enseignants l'investissement dans les infrastructures scolaires.
- Appeler à accroître l'investissement public (recrutement, formation, évaluation) visant **l'amélioration de la qualité de l'apprentissage** à travers la revalorisation du corps éducatif et le renforcement de ses compétences pédagogiques et scientifiques.
- Renforcer le **rôle des acteurs régionaux et locaux** dans la prise de décision et leur indépendance dans la fixation des stratégies futures en matière de l'administration des établissements éducatifs.
- Pousser vers une **réaffirmation du rôle régulateur de l'État** et son autorité sur le secteur éducatif privé en veillant à la bonne gouvernance de ce secteur et la conformité des établissements privés aux normes en vigueur.
- Exiger une **participation du secteur éducatif privé à l'effort d'investissement** en infrastructure et de développement dans une logique de solidarité nationale concrétisant le rôle social du secteur éducatif et limitant ainsi l'écart de plus en plus perceptible entre le public et le privé au niveau de la qualité des services éducatifs prestés.
- Engager des discussions avec le gouvernement afin de tracer sur le moyen et le long terme une **stratégie d'aide sociale et d'appui budgétaire** afin de soutenir les familles les plus démunies, leur offrir des revenus stables destinés à couvrir les frais de scolarisation de leurs enfants. Cet effort budgétaire vise à réduire la proportion des

enfants qui quittent prématurément l'école et appuyer la sensibilisation de la population vulnérable et pauvre contre le travail des enfants.

- Appeler à **prendre en considération l'aspect genre** dans les politiques éducatives en enrayant les barrières et stéréotypes qui empêchent les filles d'aller à l'école ou de poursuivre jusqu'au bout leurs études.
- Engager des discussions avec le pouvoir exécutif afin faire de l'éducation nationale un **ascenseur social tangible pour les filles et les femmes** surtout dans les régions défavorisées et afin de les encourager à poursuivre leurs études. Il s'agit aussi de se pencher de plus près sur les difficultés qui compliquent l'insertion professionnelle des filles et des femmes, les solutions visant à réduire la discrimination en matière de rémunération et la garantie de leur droit au travail.

CHAPITRE VIII

LES INEGALITES DE SANTÉ

Mohamed Mondher BELGHITH *

** cadre administratif retraité.*

CHAPITRE VIII : LES INEGALITES DE SANTE

Tout le monde s'accorde à affirmer que la santé est un des droits fondamentaux de l'homme. La pandémie du Covid 19 qui a ébranlé la planète depuis la fin de l'année 2019 a démontré, encore une fois, la nécessité impérieuse, pour tous les pays, d'accorder une importance particulière et une priorité absolue au secteur de la santé et aux structures et dispositifs de couverture sanitaire pour préserver la santé et la vie des citoyens.

Cette pandémie a mis en lumière, les inégalités qui sévissent sur le plan de l'accès aux soins aussi bien à l'intérieur des Etats, entre les différentes couches de la société ou les régions d'un pays, qu'entre les Etats. L'accès aux vaccins et la guerre latente entre les différents pays pour l'acquisition de ces vaccins ainsi que la compétition entre les instituts de recherche, les laboratoires et les industries pharmaceutiques dans ce domaine sont un révélateur éloquent de ces inégalités et du fossé qui existe entre les pays riches et les pays les moins bien lotis. L'OMS a émis, en juillet 2021, une alerte sur les dangers d'une vaccination à deux vitesses. En effet, sur les 3,3 milliards de doses du vaccin anti-Covid déjà administrées, seul 1 % l'a été dans les pays les plus pauvres largement démunis face au virus, et favorisant, par-là, l'émergence de variants de plus en plus dangereux. (« Le monde », 10-7-2021.)

A l'intérieur des pays, la pandémie a mis en exergue les inégalités, parfois effarantes entre les classes sociales, non seulement pour l'accès aux soins, mais aussi sur le plan de la capacité de se protéger aussi bien sur le plan sanitaire que sur les plans économique et social. Le désengagement des Etats des domaines de la santé publique et de l'éducation qui a suivi le recul de l'Etat social et la compression continue de la dépense publique résultant des politiques néolibérales depuis le milieu des années quatre-vingt du siècle dernier, ont eu pour effet d'affaiblir la capacité du secteur public à offrir des soins de qualité et à faire face aux effets de la pandémie, notamment sur les catégories vulnérables et même les classes moyennes.

Aussi, les inégalités de santé apparaissent-elles, aujourd'hui comme hier, comme une atteinte à un des droits fondamentaux de l'homme, et à la justice entre les êtres humains ; mais constituent aussi un danger qui compromet la promotion du capital humain et le développement économique et social intégré et durable.

Notre étude s'efforcera, dans ce chapitre, de tracer les contours de la situation des inégalités en Tunisie à travers les données et les études disponibles, mais, surtout d'apporter, à travers cela, des propositions de recommandations en vue d'infléchir les politiques publiques vers plus d'équité et de justice dans le domaine de la santé. Tout en étant convaincus, comme l'a si bien souligné D. R. Gwatkin⁶⁶, que « la prise de conscience des problèmes ne sauve pas de vies, pas plus qu'elle ne redonne la santé », on croit fermement qu'il est essentiel de dégager des stratégies pour pouvoir aller au-delà de l'appréhension des faits et appliquer le savoir aux

⁶⁶ - Gwatkin D. R. « Inégalité s de santé et santé des pauvres : que sait-on et que peut-on faire ? », Bulletin of the World Health Organization, 2000, n°78.

enjeux et problèmes repérés. Dans cette optique notre souhait est de pouvoir réussir le passage indispensable «de l'analyse à l'action concrète afin de résoudre les problèmes que la recherche a permis de mettre en lumière » en vue d'une meilleure concrétisation du droit à la santé, notamment, pour les catégories défavorisées.

1. *Le droit à la santé*

Tous les instruments juridiques internationaux reconnaissent, aujourd'hui, que la santé est un droit de l'Homme ; et en tant que tel, **les Etats sont obligés à le respecter, le protéger et le mettre en œuvre.**

Il importe de rappeler, à ce sujet, que c'est la Constitution de 1946 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui, dans son préambule, a été la première à évoquer ce droit. C'est ce même instrument qui définit la santé comme «*un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*». Ce préambule précise également que «*la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale*».

La déclaration universelle des Droits de l'Homme a consacré ce droit en le considérant, selon son article 25, comme une composante intégrante du droit à « *un niveau de vie suffisant* ».

Le Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels de 1966 reconnaît le droit à la santé comme un droit de l'homme et engage les Etats signataires à le protéger dans les déclarations, la législation et les politiques nationales.

La nouvelle Constitution tunisienne garantit le droit à la santé en tant que droit de l'homme et stipule dans son article 21 que «*Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs...* », et que « *L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne.* ».

Elle précise dans l'article 38 que : «*Tout être humain a droit à la santé. L'État garantit la prévention et les soins de santé à tout citoyen et assure les moyens nécessaires à la sécurité et à la qualité des services de santé. L'État garantit la gratuité des soins pour les personnes sans soutien ou ne disposant pas de ressources suffisantes. Il garantit le droit à une couverture sociale conformément à ce qui est prévu par la loi.* »

Toutes ces considérations d'ordre juridique et éthique ne peuvent que renforcer et légitimer les exigences économiques qui font de la santé des populations et des ressources humaines des facteurs essentiels dans l'œuvre de développement économique et de promotion sociale.

De par son caractère de droit fondamental, le droit à la santé acquiert la caractéristique de droit universel et inaliénable, il est interdépendant avec les autres droits (comme l'éducation, le travail...) et indivisible. Il implique l'égalité et la non-discrimination. Et comme les autres

droits il constitue à la fois un droit mais impose aussi des obligations. En effet, les États se doivent, en conséquence, de protéger, de respecter et de mettre en œuvre ce droit.

L'engagement des États pour respecter ce droit les oblige à ne pas entraver directement ou indirectement l'exercice de ce droit. Leur engagement de le protéger implique qu'ils se doivent d'empêcher les tiers de s'immiscer dans l'exercice de ce droit et d'adopter des lois et toutes les mesures idoines pour garantir que les acteurs privés se conforment aux normes en matière des droits de l'homme en fournissant des prestations de soins de santé⁶⁷. A cet effet, il importe de remarquer que les États se doivent de veiller et de garantir, (comme ils sont tenus de le faire pour leurs propres services publics), que la privatisation des prestations de soins de santé ne représente pas une menace ou ne viole pas les principes régissant les droits de l'homme à savoir les principes de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité des équipements et des services de soins de santé.

La troisième obligation pour les États est celle de la mise en œuvre ou de l'instauration qui signifie qu'ils doivent mettre en place des mesures positives et appropriées qui sont de nature à permettre la pleine réalisation de ce droit. Cela implique, notamment, l'adoption de politiques nationales ou de plans nationaux de santé couvrant aussi bien les secteurs publics que privés. L'égalité et la non-discrimination sont des principes qui doivent sous-tendre toutes ces politiques et ces mesures.

Or qu'en est-il de toutes ces implications de justice et d'égalité au niveau de ce droit dans la réalité, sur les plans mondial et national ? C'est ce que nous essayerons d'aborder dans ce chapitre.

2. Le concept d'inégalités de santé

2.1. Définition des inégalités de santé

L'OMS définit le concept des inégalités de santé comme étant : « *les causes inévitables et évitables de problèmes de santé face auxquelles les populations, à l'intérieur d'un pays ou de différents pays, ne sont pas sur un pied d'égalité. Ces inégalités sanitaires sont le reflet des inégalités que l'on peut constater en général dans une société et entre différentes sociétés. Les conditions socio-économiques dans lesquelles se trouvent les individus déterminent le risque de tomber malade et les mesures à prendre pour prévenir ou traiter la maladie lorsqu'elle survient.* »⁶⁸.

Le portail Health Inequalities Portal⁶⁹, pour sa part, qualifie les inégalités en matière de santé de « *différences d'état de santé entre les groupes de personnes qui sont importantes, inutiles, déloyales, injustes, systématiques et évitables par des moyens raisonnables* ». Elles peuvent être observées entre les populations et les groupes au sein des populations et sous forme

⁶⁷ - Voir la brochure du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, & de l'Organisation mondiale de la santé, « Le droit à la santé », Fiche d'information n°31.

⁶⁸ - OMS, Aide-mémoire 3: Principaux concepts.

⁶⁹ - HIP, <https://health-inequalities.eu>

de gradient. Ils peuvent également être observés entre les pays et les régions. Ils sont liés aux conditions sociales, économiques et environnementales - les conditions dans lesquelles les individus sont nés, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent.

Ces inégalités signifient souvent que le statut social et économique moins avantageux d'un individu, ou d'un groupe, dans la société est lié à un état de santé inférieur. Les inégalités en matière de santé sont, donc, liées à des inégalités plus larges et à des formes de discrimination dans la société, telles que le racisme et le sexisme, ainsi qu'à des disparités économiques et sociales.

Elles sont souvent observées le long d'un gradient social, qui est une «dégradation progressive ou linéaire de la santé qui s'accompagne d'une position sociale décroissante»⁷⁰. Ce gradient existe dans tous les pays, riches ou pauvres, et il peut être observé en examinant des facteurs tels que le revenu, le niveau d'éducation, la région géographique, le sexe ou l'appartenance ethnique. Cela signifie que plus la situation d'un individu, ou d'un groupe, est favorable, meilleures sont leurs chances de jouir d'une bonne santé et d'une vie plus longue.

2.2. Les déterminants sociaux de santé

Ce sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie. Ces circonstances étant déterminées par plusieurs forces : l'économie, les politiques sociales et la politique, elles reflètent, donc, les choix politiques, et dépendent de la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources à tous les niveaux, mondial, national et local. Les déterminants sociaux de la santé sont, en définitive, à l'origine des principales inégalités en santé que l'on observe au sein d'un même pays ou entre les différents pays du monde.

Les déterminants ne sont pas toujours des causes directes, il s'agit de facteurs individuels, sociaux, économiques et environnementaux que l'on peut associer à un problème de santé particulier ou encore à un état de santé global. La brochure éditée par la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec⁷¹ intitulée « la santé et ses déterminants, mieux comprendre pour mieux agir », présente une carte de la santé et de ses déterminants, qui comprend quatre champs déployés en cercles concentriques autour de l'élément central, auquel ils contribuent : l'état de santé de la population. Ces quatre champs sont :

- **les caractéristiques individuelles** ; comme les caractéristiques biologiques et génétiques particulières, les compétences personnelles et sociales, les habitudes de vie et les comportements, et les caractéristiques socioéconomiques tels que la scolarité, l'occupation, le type d'emploi et le revenu...
- **les milieux de vie** : qui comprennent le milieu familial qui joue un rôle central dans le développement des enfants, le milieu de garde, le milieu scolaire, le milieu de travail, les milieux d'hébergement et les communautés locales et le voisinage ;

⁷⁰ - Marmot 2004

⁷¹ - www.msss.gouv.qc.ca section Documentation, rubrique Publications

- **les systèmes** : comme les systèmes d'éducation et de services de garde à l'enfance, les systèmes de santé et de services sociaux, l'aménagement du territoire, le soutien à l'emploi et la solidarité sociale, d'autres systèmes et programmes, tels que les services de contrôle et de gestion de l'eau potable ou de salubrité des aliments...
- **le contexte global** : qui dépend du contexte politique et législatif, du contexte économique, du contexte social et culturel déterminé par l'ensemble des normes et des valeurs prédominantes dans une société, des pratiques religieuses, des écarts entre les groupes sociaux, du contexte scientifique et technologique ainsi que de l'environnement naturel et les écosystèmes.

2.3. Inégalité et iniquité de santé :

Il ne faudrait pas confondre, comme c'est souvent le cas, **entre les concepts d'inégalité et d'iniquité** dans le domaine de santé. En général, **l'inégalité de santé** peut désigner **toutes les différences**, et **l'iniquité de santé** se réfère uniquement aux **différences** qui sont **inutiles, évitables, et injustes**. Cette distinction signifie que les inégalités en matière de santé sont les différences d'état de santé survenant parmi les individus ou les groupes ou, plus formellement, la variation totale entre les individus de la santé d'une population, qui tient souvent compte des différences de statut socio-économique ou d'autres caractéristiques démographiques, alors que les iniquités en matière de santé sont des différences en matière de santé qui sont inutilites, évitables, déloyales et injustes.

Encadré VIII – 1- Extraits de la Déclaration d'Alma-Ata (12-9-1978)

La Conférence internationale sur les soins de santé primaires réunie à Alma-Ata ..., soulignant la nécessité d'une action urgente de tous les gouvernements, de tous les personnels des secteurs de la santé et du développement ainsi que de la communauté internationale pour protéger et promouvoir la santé de tous les peuples du monde, déclare ce qui suit :

*I - La Conférence réaffirme avec force que **la santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité, est un droit fondamental de l'être humain**, et que l'accession au niveau de santé le plus élevé possible est un objectif social extrêmement important qui intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé.*

*II - **Les inégalités flagrantes** dans la situation sanitaire des peuples, aussi bien entre pays développés et pays en développement qu'à l'intérieur même des pays, sont **politiquement, socialement et économiquement inacceptables** et constituent de ce fait un sujet de préoccupation commun à tous les pays...*

L'OMS précise que tous les aspects de la politique d'un Etat et de l'économie, dans les domaines des finances, de l'éducation, du logement, de l'emploi, des transports et de la politique sanitaire, peuvent influencer sur la santé et l'équité sanitaire. Les politiques des différents

départements ministériels doivent absolument être cohérentes, se compléter et ne pas être contradictoires en ce qui concerne l'équité en santé. Ainsi, et à titre d'exemple, une politique commerciale encourageant explicitement la production, la commercialisation et la consommation d'aliments riches en graisses et en sucres au détriment de la production de fruits et légumes est contraire à une politique en faveur de la santé.

L'équité, est une **question de valeurs** liée au principe de justice sociale, elle exige, en somme, comme le stipule l'OMS, une réduction des écarts injustes. La recherche de l'équité en matière de santé et de développement des soins signifie s'efforcer de réduire les disparités sociales évitables et injustes dans ce domaine.⁷² L'Organisation souligne qu'au lieu de se contenter de mettre en exergue l'état de santé des pauvres, il fallait se soucier des inégalités de santé entre les riches et les pauvres. Cela rejoint les recommandations de la Déclaration d'Alma-Ata, qui tout en clamant l'indignation face à la situation sanitaire inacceptable de centaines de millions de pauvres dans le monde, préconisait la mise en place de soins de santé primaires pour combler le fossé entre nantis et déshérités, c'est-à-dire réduire les inégalités de santé.

3. Les inégalités de santé dans le monde

Dans son introduction du Rapport mondial sur la santé dans le monde 2021, publié le 20 mai 2021, le directeur général de l'OMS⁷³ a souligné que *«Les inégalités persistantes continuent également d'avoir un impact sur la santé de la population dans la plupart des aspects, sinon tous. Malgré l'amélioration globale de la couverture des services, entre les pays et à l'intérieur des pays, les populations défavorisées ont toujours un accès limité aux soins et courent un plus grand risque de faire face à des coûts catastrophiques... Pour combler ces lacunes et atteindre les objectifs mondiaux, nous devons continuer à nous concentrer sur la distribution équitable des services et l'accès à des soins de santé de qualité abordables et à des interventions efficaces dans tous les pays et pour toutes les populations »*.

Par ailleurs, l'OMS, indique sur son propre site qu'indépendamment de la pandémie du Covid 19 qui secoue le monde depuis la fin de 2019, les inégalités de santé existantes, à la fois au sein des pays et entre les pays, continuent de peser sur la situation sanitaire dans le monde et d'entraver les interventions bien ciblées pour promouvoir la réalisation du droit à la santé.

Malgré les progrès de la santé mondiale, les pays du monde demeurent encore confrontés à un ensemble complexe de menaces pour la santé et le bien-être de leurs citoyens. Plusieurs de ces menaces trouvent leurs origines dans les inégalités sociales, politiques, économiques et entre les sexes et d'autres déterminants de la santé. En effet, des données plus fines et désagrégées, en particulier des données ventilées par revenu, sexe et âge, peuvent montrer des inégalités plus profondes et invisibles.

⁷² - Whitehead M. « Concepts et principes de l'égalité des chances en matière de santé ». Copenhague, Bureau régional OMS de l'Europe, 1990 (EUR/ICP/RPD/414).

⁷³ - Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus DG de l'Organisation Mondiale de la Santé, « World Health Statistics 2021.

Sur le plan de la couverture sanitaire, l'OMS souligne que l'atteinte de la **couverture sanitaire universelle**⁷⁴ (CSU) est l'un des objectifs majeurs que les nations du monde se sont fixés lors de l'adoption des ODD en 2015 et lors de la réaffirmation de cet engagement lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la CSU en 2019.

Cependant, en dépit des améliorations de la couverture des services de santé essentiels qui ont été enregistrées dans tous les groupes de revenus et dans différents types de services - l'indice de couverture des services de CSU (SCI) passant d'une moyenne mondiale de 45 (sur 100) en 2000 à 66 en 2017 - beaucoup d'inégalités persistent. À l'échelle mondiale et pour de nombreux pays, le rythme des progrès a ralenti depuis 2010, et les pays les plus pauvres et ceux touchés par des conflits sont encore largement devancés. En Afrique cet indicateur demeure encore faible, soit 46 sur 100, contre 57 en Méditerranée Orientale⁷⁵ et 77 en Europe.

Dans l'ensemble, la **protection financière** devant la maladie avant le COVID-19 s'est détériorée. La proportion de la population ayant des dépenses personnelles dépassant 10% du budget du ménage est passée de 9% à près de 12.7% et la part de celles dépassant 25%, est passée de 1,7% à 2,9%, sur la période 2000-2015.

Les dépenses catastrophiques de santé constituent, en fait, un indicateur de l'importance ou de l'insuffisance, de la couverture sociale et du degré de protection des populations par les pouvoirs publics. En effet, les statistiques par région du monde montrent que la population des ménages qui dépensent sur leur santé plus de 10% de leurs revenus (ou dépenses) représentent 7.4% en Europe et 11.7% en Méditerranée Orientale. Mais ce taux est relativement faible en Afrique, ce qui pourrait indiquer que, faute de moyens, bon nombre de populations défavorisées sont découragées et renoncent aux soins de santé ; et cela ne peut que rejaillir sur leur état de santé. Cela constitue aussi un facteur d'inégalité **injuste et inadmissible**.

Les dépenses catastrophiques et qui dépassent le quart du revenu du ménage a touché plus de 2.% de la population au niveau mondial, mais seulement 1.2% en Europe. Ces dépenses catastrophiques sont un facteur de paupérisation et de vulnérabilité non seulement pour les catégories défavorisées, mais aussi pour les classes moyennes dont les revenus sont plus ou moins proches des seuils de pauvreté.

La part des dépenses publiques⁷⁶ **pour la santé** révèle, également l'ampleur des inégalités et le degré d'engagement des pouvoirs publics à protéger la santé de leurs citoyens.

⁷⁴ - Indice de couverture pour les services de santé essentiels (basé sur des interventions de suivi qui incluent la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et la capacité et l'accès aux services). Il est présenté sur une échelle de 0 à 100.

⁷⁵ - Pour l'OMS, la région Méditerranée Orientale comprend 21 pays ; Afghanistan, Bahreïn, Djibouti, Egypte, Iran, Jordanie, Kuwait, Liban, Libye, Maroc, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Emirats Arabes Unis et Yémen. Par contre l'Algérie et la Mauritanie appartiennent à la région Afrique.

⁷⁶ - La part des ressources des administrations publiques nationales utilisées pour financer les dépenses de santé dans le total des dépenses courantes de santé indique combien de ressources le secteur public consacre à la santé. Les sources publiques comprennent les recettes intérieures sous forme de transferts internes et de subventions, les transferts, les subventions aux bénéficiaires volontaires de l'assurance maladie, les ISBLSM ou les systèmes de financement des entreprises ainsi que le prépaiement obligatoire et les cotisations d'assurance maladie sociale. Tous ces transferts et subventions représentent des sources publiques de santé et indiquent la contribution globale des gouvernements au financement des soins de santé par rapport aux autres sources de financement provenant de sources nationales privées et externes.

En effet, la part de la dépense publique de santé dans la dépense publique globale était en Europe de 12.3% contre seulement 7.2% en Afrique et une moyenne mondiale de 10.2%.

Quant aux dépenses courantes de santé, elles révèlent, elles aussi le fossé qui sépare les pays avancés des pays pauvres. En effet, la dépense moyenne de santé par tête était au niveau mondial de 1001 US\$ en 2016, mais cette moyenne variait entre 103 US\$ en Afrique et 1990 US\$ en Europe, soit près de 20 fois plus.

Au niveau du **personnel de santé**, force est de constater que les données montrent que le monde a besoin, selon l’OMS, de millions d'autres d'entre eux s'il veut atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030. Plus encore, des disparités dramatiques persistent au niveau du nombre de personnes pour chaque agent de santé dans les différentes régions de la planète. Les statistiques montrent à quel point la répartition de ces personnels est déséquilibrée dans le monde et mettent en évidence leur rareté inacceptable dans certaines régions.

**Tableau VIII - 1 – Indicateurs de santé selon certaines régions du monde
Selon rapport OMS 2021**

	Année	Tunisie	Méditerranée Orientale	Afrique	Europe	Monde
Densité en docteurs en médecine (pour 10000 habitants)	2018	13	10,9	2.8	43.2	17.5
Densité en dentistes (pour 10000 habitants)	2018	3,1				6,9
Densité en pharmaciens (pour 10000 habitants)	2018	2,3				5,6
Densité en personnel infirmier et sages-femmes (pour 10000 habitants)	2018	25,1	16.4	10,3	77.8	39.0
Indice de couverture pour les services essentiels (indice de 0 à 100)	2017	70	57	46	77	66
Dépenses courantes de santé par tête (en US\$)	2016	257	556	103	1990	1001
Part des dépenses courantes de santé du PIB (%) selon rapport OMS 2019	2016	7,0%	5,3%	5,9%	8,0%	6,6%
Part des dépenses publiques de santé dans les dépenses publiques globales	2018	13,6%	8,6%	6,8%	12,5%	10,0%
% de population des ménages dont les dépenses de santé > 10% des revenus ou dépenses	2011-2018	18,4%	11,7%	7,3%	7,4%	12,7%
% de population des ménages dont les dépenses de santé > 25% des revenus ou dépenses	2011-2018	2,7%	1,9%	1,8%	1,2%	2,9%
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)	2017	43	164	525	13	211
Proportion des naissances effectuées par du personnel qualifié, (en %)	2011-2020	100	81	65	99	83

Ces données indiquent que les personnels de santé qui fournissent des services essentiels manquent sensiblement, (à travers une densité très faible) paradoxalement dans les endroits où la morbidité est la plus élevée. Même lorsque les densités nationales sont importantes, les inégalités persistent entre les zones rurales, éloignées et difficiles d'accès par rapport aux grandes villes et aux centres urbains. Selon les dernières données disponibles de 2011-2019, la densité d'agents de santé est la plus faible en Afrique, avec moins de 3 médecins pour 10 000 habitants (contre 34.1 en Europe) et 10.1 infirmiers / sages-femmes pour 10000 habitants (contre 81.3 en Europe).

Aussi, selon les statistiques de 2011-2020, 83% des naissances dans le monde ont été assistées par du personnel qualifié, notamment des médecins, des infirmières et des sages-femmes. Il s'agit d'une augmentation d'environ 30% par rapport aux données de 2000–2006. Cependant, ce taux était de 65% en Afrique contre 81% en Méditerranée Orientale et 99% en Europe. En conséquence, le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, dont la moyenne mondiale s'établissait à 211, est 40 fois plus élevé en Afrique qu'en Europe (525 contre 13).

Ces professionnels de la santé de première ligne sont ceux qui répondent à la fois aux urgences et aux besoins quotidiens. Les investissements dans de meilleures infrastructures pour les établissements de santé, la formation continue et le renforcement des capacités et de meilleures conditions de travail pour les agents de santé et de soins - tous nécessaires pour la couverture sanitaire universelle - seront déterminants pour l'atteinte de cet objectif, selon le rapport de l'OMS.

Ces déséquilibres et ces inégalités ne peuvent qu'avoir des conséquences néfastes sur la situation sanitaires des populations des pays pauvres qui apparaissent, sans tenir compte de leurs inégalités internes, dans les indicateurs globaux « de résultat » et dont nous nous bornerons à ne citer que les plus courants.

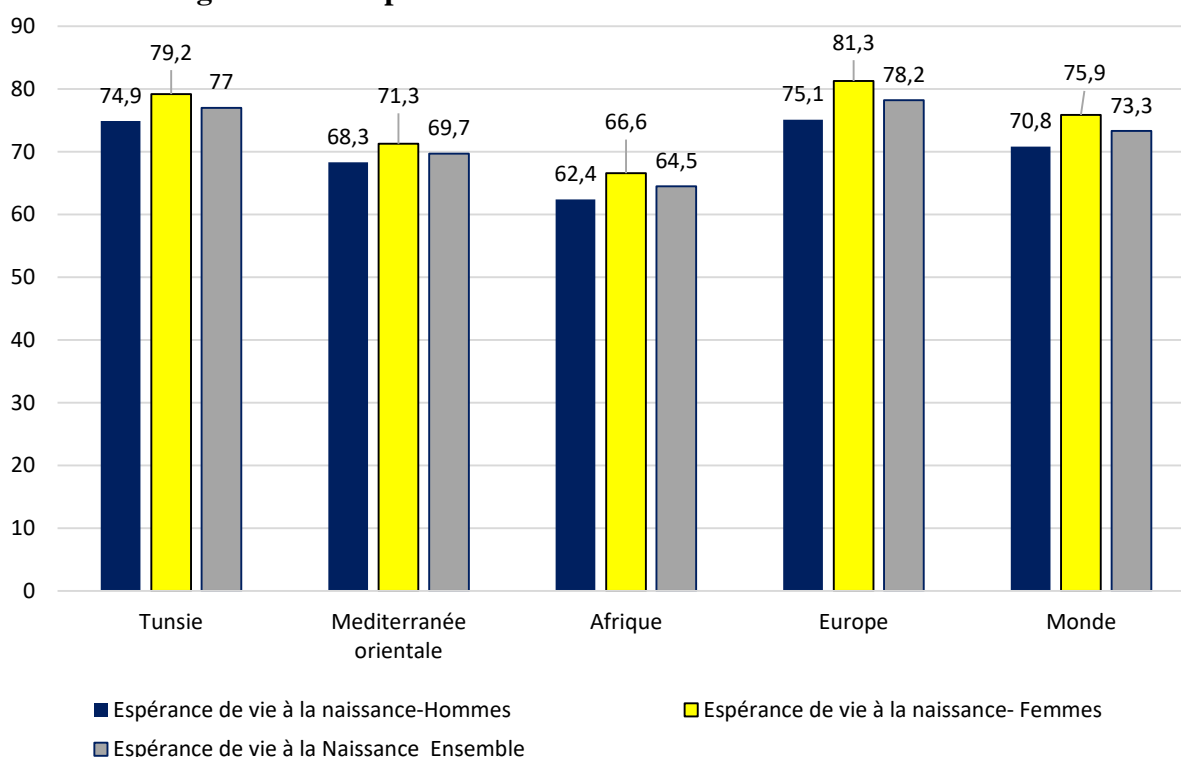
3.1. Au niveau de l'espérance de vie :

Sur ce plan, les rapports de l'OMS précisent que si la population mondiale continue de vivre plus longtemps et de vivre plus d'années en bonne santé, les disparités et les écarts entre pays et régions du monde sont encore importants. En effet, entre 2000 et 2019, l'espérance de vie mondiale à la naissance est passée de 66,8 ans en 2000 à 73,3 ans en 2019, et l'espérance de vie en bonne santé est passée de 58,3 ans à 63,7 ans. Mais, bien que partageant des tendances à la hausse similaires, l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé chez les hommes demeurent systématiquement moins élevées que chez les femmes.

Ces deux indicateurs augmentent également avec les niveaux de revenu national, mais les améliorations les plus rapides ont été observées dans les pays à faible revenu, gagnant plus de 11 ans dans l'EV et près de 10 ans dans l'EVBS en 2000-2019, reflétant principalement les progrès remarquables réalisés dans la réduction mortalité des enfants de moins de 5 ans au cours des 20 dernières années.

Les inégalités régionales apparaissent clairement lorsqu'on constate que l'espérance de vie à la naissance, dont la moyenne mondiale était de 73.3 ans en 2019 selon le rapport de l'OMS de 2021, varie entre 78.2 ans en Europe (81.3 pour les femmes et 75.1 pour les hommes) et 64.5 ans en Afrique (66.6 pour les femmes et 62.4 pour les hommes), malgré les progrès observés dans cette région. Pour ce qui est de l'espérance de vie en bonne santé, la moyenne mondiale était de 63.7 ans en 2019, soit 87.5% de l'EV ; elle varie de 68.3 ans en Europe à 56 ans en Afrique (qui a gagné 2 ans par rapport à 2016). Dans la région de Méditerranée Orientale, l'EV est estimée à 69.7 ans en 2019 (68.3 pour les hommes et 71.3 pour les femmes). Quant à l'EVBS, elle est passée de 59.7 ans en 2016 à 60.4 ans en 2019, soit un gain de 0.7 ans seulement. Le ratio EVBS/EV y était de 86.7% (soit une perte de 9.3 ans) contre 87.3% en Europe et 86.8% en Afrique.

Fig VIII - 1 - Espérance de vie à la naissance en 2019



Source: OMS 2021

3.2. Au niveau de la santé infantile des enfants de moins de cinq ans

La malnutrition constitue, sans doute, l'un des révélateurs de l'inégalité de santé notamment en ce qui concerne les enfants car elle détermine, dans une large mesure, leur développement et leur état de santé futurs. Le dernier rapport de l'OMS a déploré qu'aucun progrès pour diminuer le taux de surpoids n'ait été constaté et que le retard de croissance et l'émaciation demeurent concentrés dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

En 2020, environ 149,2 millions d'enfants de moins de 5 ans avaient un retard de croissance (faible taille-pour-l'âge) et 45,4 millions étaient émaciés (faible poids pour la taille) tandis que 38,9 millions étaient en surpoids ou obèses. Avec près des deux tiers des enfants atteints de retard de croissance dans

le monde et trois quarts des enfants émaciés dans le monde, les pays à revenu intermédiaire inférieur concentraient la plus forte proportion d'enfants mal nourris en 2020, bien que leur part des enfants âgés de moins de 5 ans dans le monde est inférieure à la moitié.

3.2.1. Le retard de croissance touche 22% des enfants de moins de cinq ans dans le monde. Ce taux s'élève à 31.7% en Afrique, alors qu'il n'est que de 5.7% en Europe. En Méditerranée Orientale, il demeure encore à 26.2%.

3.2.2. L'émaciation concerne encore 6.7% des enfants dans le monde avec une moyenne maximale de 14.5% dans les pays du Sud Est Asiatique.

3.2.3. Le surpoids qui commence à toucher les enfants comme les adultes touche 5.7% des enfants de moins de cinq ans au niveau mondial. Mais s'il ne concerne que 4.2% des enfants en Afrique ; son niveau est inquiétant en Tunisie puisqu'il s'élève, en 2020, à 16.5%.

Tableau VIII - 2 - Quelques indicateurs de la santé dans le Monde

Indicateurs	Année	Tunisie	Méditerranée Orientale	Afrique	Europe	Monde
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	2017	43	164	525	13	211
Proportion des naissances effectuées par du personnel qualifié, (en %)	2011-2020	100%	81	65%	99%	83%
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	2019	17	46	74	8	38
Taux de néomortalité (pour 1000naissances vivantes)	2019	12	25	27	4	17
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%)	2020	8,6	26,2	31,7	5,7	22
Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans (%)	2011-2020	2,1	7,4	5,8		6,7
Prévalence du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans (%)	2020	16,5	7,7	4,2	7,9	5,7
Prévalence de l'obésité chez les jeunes de 5 à 19 ans	2016	8,5	8,2	2,8	8,6	6,8
Prévalence de l'obésité chez les adultes de plus de 18 ans	2016	26,9	20,8	10,6	23,3	13,1
Nouvelles infection par VIH (pour 1000 personnes non infectées)	2019	0,05	0,07	0,94	0,21	0,22

Source : Rapport OMS 2021

3.3 L'Obésité chez les jeunes et les adultes

Le changement des modes de vies et la domination de plus en plus large des modes de consommations liés à la mondialisation et l'hégémonie des multinationales alimentaires rejaillissent sur la santé des populations, notamment les plus pauvres qui sont obligées de se rabattre, pour leurs consommations alimentaires, sur les produits de moins bonne qualité et néfastes pour la santé.

L'Obésité, en plus des maladies cardiovasculaires et métaboliques, est devenue un révélateur de cette situation. Le taux de prévalence chez les jeunes de 5 à 19 ans s'est établi en 2016 à 6.8% au niveau du monde en variant entre 8.6% en Europe, 8.2% en Méditerranée orientale et 2.8% en Afrique. Ce taux s'élève à 14.4% en Amérique.

Chez les adultes de plus de 18 ans, ces taux sont respectivement de 13.1% au niveau mondial, 23.3% en Europe, 20.8% en MO, 10.6% en Afrique. Mais ce taux monte à 26.9% en Tunisie et il est de 28.6% en Amérique.

Globalement, le rapport de l'OMS 2021 indique qu'entre 2000 et 2020, la prévalence du retard de croissance a diminué globalement de 33,1% en 2000 à 22,0% en 2020. Les pays qui ont décliné le plus rapidement étaient les pays à revenu intermédiaire élevé (Réduction de 49%) suivi des pays à revenu intermédiaire faible (réduction de 35%). En revanche, le surpoids a augmenté dans tous les groupes de revenus, et globalement de 5,4% à 5,7%.

Enfin, il importe de souligner que, s'agissant des statistiques, le rapport de l'OMS de 2020 constate que, malgré les progrès récents, le manque de données ventilées par sexe reste un défi important à travers le monde. Les données actuelles sont insuffisantes dans de nombreux pays pour suivre les inégalités de santé et évaluer la situation des populations vulnérables. Selon le rapport mondial SCORE de l'OMS, 2020, seulement la moitié des pays ont inclus des données désagrégées dans leurs rapports nationaux de statistiques sanitaires publiés. Ces zones d'ombre de données peuvent «masquer les difficultés des groupes vulnérables et des personnes vivant dans des zones spécifiques, trompant les efforts des décideurs politiques pour allouer efficacement les ressources et hiérarchiser correctement les interventions ».

4. Les inégalités de santé en Tunisie

La santé a été un des piliers de la promotion sociale et du développement du capital humain de la Tunisie post-indépendance. Les progrès réalisés dans ce domaine, combinés à ceux enregistrés dans le domaine de l'enseignement, au cours des premières décennies de la Tunisie indépendante étaient extraordinaires et ont permis au pays d'être souvent cité en exemple aussi bien au niveau des indicateurs de santé que sur le plan de la qualité des soins. Cependant, la réorientation progressive des choix politiques, imposés par le modèle néolibéral dominant, et le recul de l'Etat social qui s'en est suivi, ont aggravé les inégalités qui continuaient à peser de tout leur poids sur le système de santé tunisien. La faiblesse des dépenses publiques et notamment au niveau des investissements ont conduit à une détérioration

progressive, qui s'est accélérée au cours des dernières années, du secteur public qui était le socle essentiel de base de tout le système de santé.

L'introduction en 2004 de la réforme de l'assurance maladie, avec la création de la CNAM, qui était censée améliorer la couverture sanitaire et les conditions de soins et contribuer à réduire les inégalités entre les assurés sociaux a fini, a contrario, par aggraver les inégalités et à créer un véritable système de soins à deux vitesses. Cette réforme qui devait assurer une ouverture progressive sur le secteur privé de santé devait être accompagnée, comme l'avait exigé l'UGTT, par une mise à niveau du secteur public, qui devait demeurer le secteur de référence, et d'une stratégie qui devrait en assurer le développement, a, malheureusement, fini par contribuer à la dégradation de ce secteur. En effet, la faiblesse des investissements publics et des crédits budgétaires nécessaires, ainsi que les déséquilibres du système de sécurité sociale qui se sont répercutés sur les finances des établissements publics de santé, ont fini par avoir des conséquences fâcheuses sur les conditions et la qualité des soins dans ce secteur face à un secteur privé en continuelle progression.

Ces contraintes se sont traduites surtout par une augmentation de la part des dépenses de santé supportée par les ménages et des inégalités aggravées au niveau de l'accès à des soins de qualité entre les citoyens. En outre, l'ouverture de la CNAM sur le secteur privé a introduit de nouvelles formes d'inégalités entre les assurés sociaux, non seulement entre les affiliés des trois filières adoptées, mais aussi à l'intérieur de la filière de remboursement des soins entre ceux qui peuvent supporter les montants des soins et ceux qui sont obligés, faute de moyens suffisants, de se rabattre sur le secteur public.

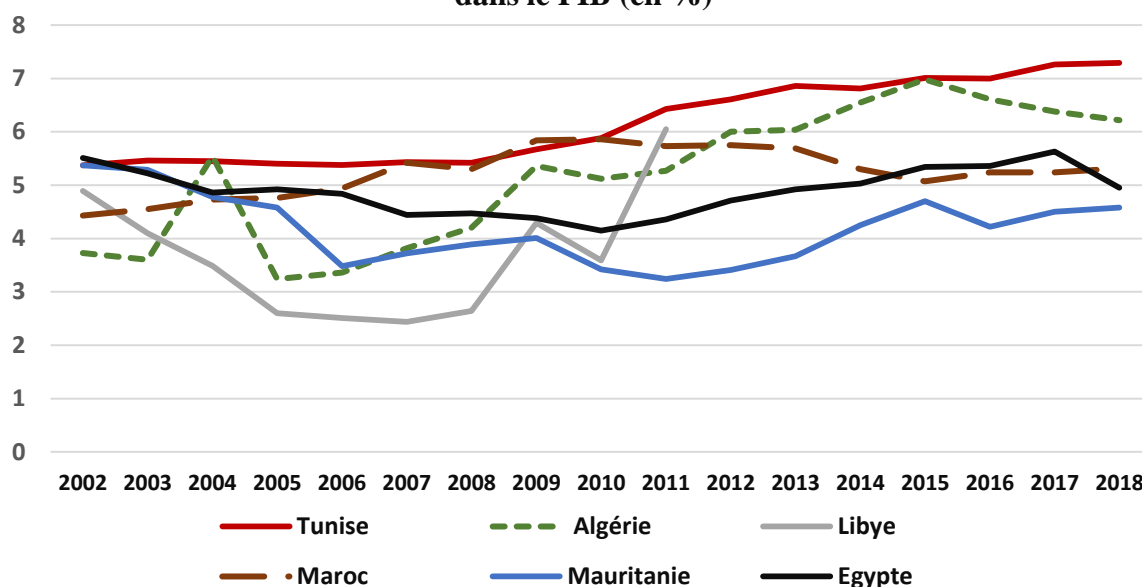
L'examen de la situation des inégalités de santé et ses déterminants se fera, donc, à travers l'évolution de quelques indicateurs, plus ou moins éloquentes, telles que les dépenses publiques de santé, l'infrastructure hospitalière, les ressources humaines, les conditions de vies des populations et quelques indicateurs couramment utilisés relatifs à la santé maternelle et infantile. Les données de l'OMS, du Ministère de la santé et des résultats des enquêtes MICS 2018 et THES 2016 constituent les principales sources des données utilisées dans cette étude.

4.1. Les déterminants structurels de santé

4.1.1. Les dépenses de santé : accroissement des besoins et stagnation des moyens

Les dépenses courantes de santé ont continué à augmenter en Tunisie. Comme partout dans le monde, les progrès rapides des technologies médicales, le vieillissement démographique et les attentes croissantes de la population sont en grande partie responsables de l'accroissement des besoins en services de santé et l'accroissement des dépenses de santé. La Tunisie qui connaît, à son tour, une transition épidémiologique et démographique, se traduisant par l'augmentation des maladies liées au mode de vie et au vieillissement de la population, nécessitant des besoins grandissant en services de santé. Aussi, la part des dépenses courantes de santé dans le PIB a connu une augmentation continue entre 2002 et 2018 passant de 5.4% à 7.3%. Cette part est la plus élevée de tous pays voisins du Nord de l'Afrique (6.2% en Algérie, 5.3% au Maroc, 4.9% en Egypte et 4.6 en Mauritanie).

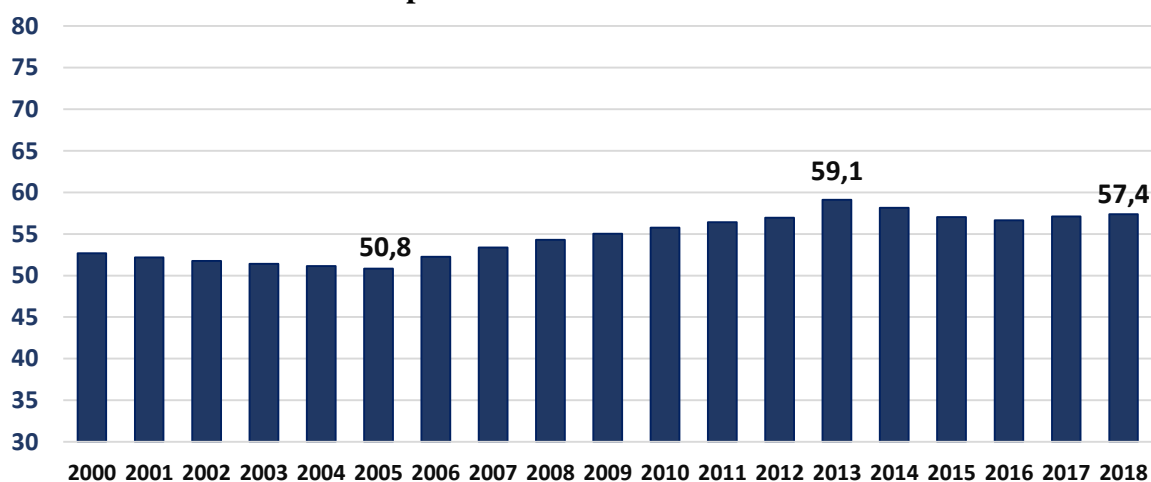
Fig VIII- 2 - Evolution de la part des dépenses courantes de santé dans le PIB (en %)



Sources: base de données OMS

Quant aux dépenses publiques de santé, qui sont un indicateur du degré d'engagement de l'Etat dans le domaine de la santé, les données de l'OMS révèlent que leur part dans les dépenses courantes de santé a connu, en Tunisie, une évolution positive entre 2005 et 2013, passant de 50.8% à 59.3%, avant de régresser pour s'établir à 57.4% en 2018.

Fig VIII - 3 - Evolution de la part des dépenses publiques de santé dans les dépenses courantes de santé en Tunisie

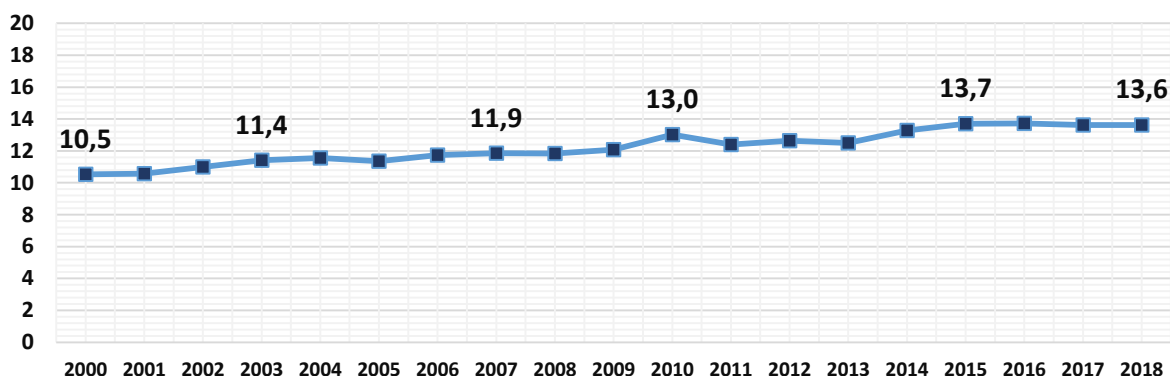


Source : selon données OMS

La part des dépenses publiques de santé dans les dépenses publiques globales, qui traduit la priorité du gouvernement à dépenser pour la santé de ses propres ressources publiques nationales, a connu relativement la même évolution ; elle est passée de 11.4% en 2005 à 13.7% en 2015 avant d'entamer une légère régression pour s'établir à 13.6% en 2018. Cette évolution

très lente ne montre pas une volonté réelle pour accorder la priorité qui se doit au système public de santé.

Fig VIII- 4 - Part des dépenses publiques de santé dans la dépense publique globale (%) Tunisie 2000-2018



Source: OMS

Rapportées à la population, les dépenses publiques de santé par tête d'habitant, estimées en Dollars PPA par l'OMS, ont connu, en Tunisie, comme dans la majorité des pays du monde, une évolution constante passant de 201.05 \$PPA en 2005 à 335.5 \$PPA en 2010, à 463.15 \$PPA en 2015 et à 523.35 \$PPA en 2018. Cette tendance mondiale trouve son explication dans les progrès rapides des technologies médicales, le vieillissement démographique et les attentes croissantes de la population qui ont entraîné l'accroissement des besoins en services de santé et l'accroissement des dépenses de santé. En effet, La transition épidémiologique et démographique que connaît la Tunisie, ainsi que les modifications des comportements, ne peuvent que conduire à l'augmentation des maladies liées au mode de vie et au vieillissement et contribuer, ainsi, à l'augmentant des besoins en services de santé et des dépenses de santé.

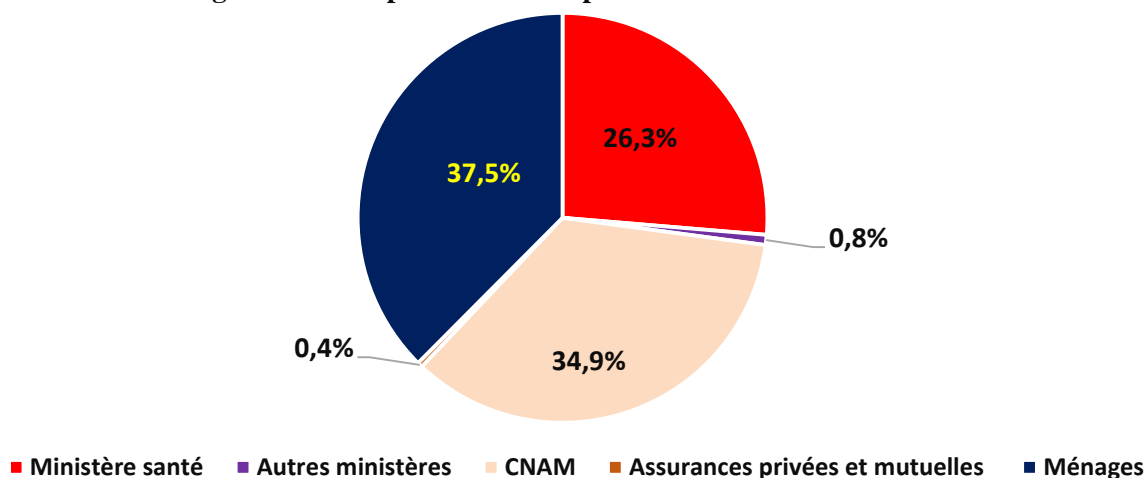
Dans son voisinage nord-africain, la Tunisie n'est dépassée que par l'Algérie avec 633.8 \$PPA en 2018. Sachant que cette moyenne est bien inférieure à 200 \$PPA au Maroc, en Egypte et en Mauritanie. (Les données concernant la Libye remontent à 2010 avec 668.25 \$PPA).

La régression relative des dépenses publiques de santé a fait que la part supportée par les ménages reste très élevées malgré l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance maladie qui était censée réduire cette part et éviter, autant que possible, les dépenses catastrophiques de santé. En effet, si les dépenses de santé financées par des sources privées⁷⁷ sont encore supérieures à 40% (42.2% en 2018 contre 49.1% en 2005), la part supportée par les ménages

⁷⁷ - La part des dépenses de santé courantes financées par des sources privées est définie par l'OMS comme étant : « La part des dépenses privées nationales de santé dans le total des dépenses courantes de santé » elle indique la part des dépenses de santé financée sur le plan intérieur par le secteur privé. Les fonds du secteur privé proviennent des ménages, des entreprises et des organisations à but non lucratif. Ces dépenses peuvent être soit prépayées à l'assurance maladie volontaire, soit payées directement aux prestataires de soins de santé. Cet indicateur décrit le rôle du secteur privé dans le financement des soins de santé par rapport aux sources publiques ou externes. »

reste encore très élevée du fait de la part infime supportée par les mutuelles et les assurances privées. La part des ménages était estimée à 37.5% en 2013⁷⁸.

Fig VIII - 5 - Répartition des dépenses de santé - 2013



Source : Données étude "MSP, "Quels chemins vers la couverture sanitaire universelle ?"

Les statistiques de l’OMS relatives au pourcentage des dépenses de santé supportées par les ménages et communément appelées «*out of pocket*» ont évolué les pays du nord de l’Afrique comme suit :

Tableau VIII - 3 - Evolution du pourcentage des dépenses de santé supportées par les ménages dans les dépenses courantes de santé – 2000-2018

	2000	2005	2010	2015	2018
Algérie	25.79	28.09	28.88	28.21	32.65
Egypte	62.49	64.58	62.63	59.45	62.26
Maroc	54.12	59.26	55.61	55.61	46.99
Mauritanie	77.77	67.12	62.62	47.74	51.99
Tunisie	38.63	42.12	42.11	39.57	38.89

Source : Base de données OMS – données téléchargées le 13 juin 2021 – Pas de données pour la Libye pour cet indicateur.

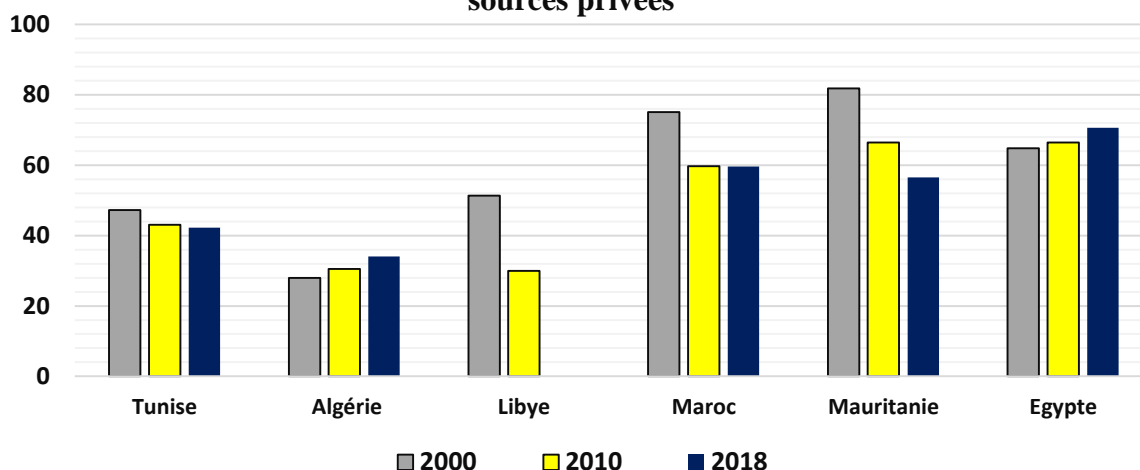
Ce pourcentage reste excessivement élevé par comparaison avec les pays ayant des systèmes de protection sociale avancés ou les pays pétroliers riches ; ce taux se situait à 9.25 % en France, 10.47 % au Luxembourg, 11.1 à Cuba, 13.77 % au Danemark, 13.78 en Suède ou 5.99 à Oman, 9.54 % au Qatar, 10.8 % au Koweït,

Contrairement aux pays à économie libérale, la faiblesse des dépenses publiques et de l’insuffisance de la couverture des systèmes publics de protection sociale dans les pays du nord de l’Afrique n’est pas compensée par l’intervention des systèmes d’assurance privés pour contenir la participation des ménages dans des proportions supportables qui ne poussent pas les plus démunis ou les plus vulnérables à renoncer aux soins de santé. La partie supportée par ces

⁷⁸ - Selon les données figurant dans l’étude du Ministère de la santé, "Quels chemins vers la couverture sanitaire universelle ?", 2015.

mutuelles ou assurances constituent, en effet, une composante encore marginale de nos systèmes de santé. En conséquence, les ménages supportent à eux seuls les défaillances des politiques publiques de santé et de couverture sociale, notamment en cas de maladies lourdes qui peuvent entraîner des dépenses catastrophiques de santé.

Fig VIII- 6 - Part des dépenses de santé courantes financées par des sources privées



Source: Base de données de l'OMS

En effet, le pourcentage des ménages dont les dépenses de santé dépassent 10% de leurs revenus (ou de leurs dépenses) s'établissait en Tunisie, selon le rapport de l'OMS 2020, à 18.4% contre une moyenne mondiale de 12.7%. Ce taux était, au cours de la même année à 7.4% en Europe. Quant aux ménages dont ces dépenses dépassent le quart de leurs revenus, leur pourcentage est estimé à 2.7% en Tunisie contre 1.2% en Europe.

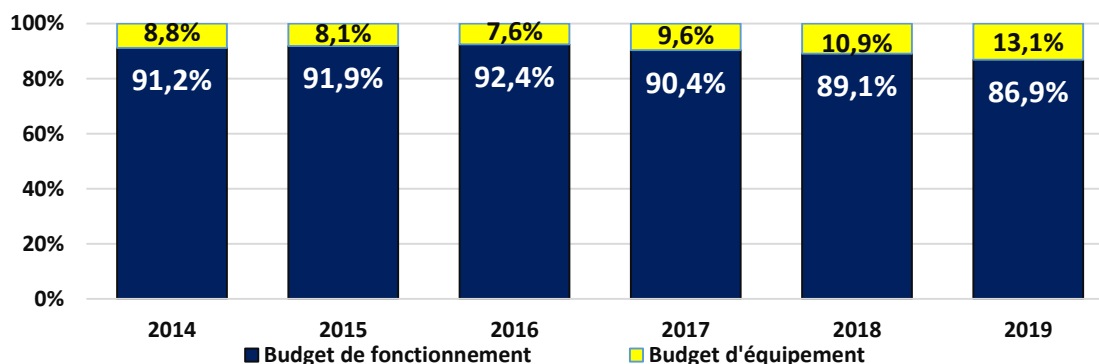
Selon l'enquête THES⁷⁹, ces taux étaient plus élevés (données de 2016) avec une moyenne nationale de 24.7% pour les ménages dépensant plus de 10% de leurs revenus (ce taux a doublé par rapport à 2005), 9.75% pour ceux qui en dépensent plus 25% de leurs revenus et 4.75% pour ceux qui dépensent plus de 40% de leurs revenus. Elles ne sont pas sensiblement différentes entre le milieu urbain et le milieu rural, mais elles exposent les ménages aux **dépenses catastrophiques de santé** qui représentent un facteur d'appauvrissement des catégories vulnérables et même des classes moyennes et contribuent, en conséquence, à l'aggravation des inégalités. Elles révèlent clairement une des défaillances du système de la couverture sociale et sanitaire en Tunisie.

Un autre indicateur qu'il faudrait sans doute évoquer pour étayer cette insuffisance de la participation de l'Etat et expliquer les inégalités de santé et la détérioration des services publics dans ce domaine en Tunisie, c'est la faiblesse relative du budget de l'Etat consacré à la santé. En effet, le budget du ministère de la santé continue d'avoisiner les 5% de l'ensemble du budget de l'Etat. Près de neuf dixièmes de ce budget sont consacrées au fonctionnement ce qui ne laisse guère de place pour des investissements publics conséquents pour développer le dispositif

⁷⁹ - Ministère de la santé, « Indicateurs clefs de la santé des tunisiens Résultats de l'enquête "Tunisian Health Examination Survey-2016" », Février 2018.

sanitaire national et corriger les inégalités spatiales effarantes qui caractérisent la carte sanitaire nationale. Mais l'insuffisance des crédits ne concerne pas l'investissement seulement ; même si les dépenses de fonctionnement engloutissent plus de 88% du budget global du Ministère, les établissements publics manquent de tout, et notamment les médicaments, ce qui oblige les malades, mêmes les plus pauvres à recourir aux officines privées pour acquérir de leurs poches les médicaments manquants à l'hôpital public.

Fig VIII - 7 - Evolution du budget du ministère de la santé en Tunisie



Source : MS, La santé en chiffres 2019

4.1.2. L'infrastructure hospitalière : un déficit d'investissement et d'engagement publics

L'insuffisance du budget ne peut que se répercuter sur le développement du secteur public et sa capacité de répondre aux besoins de santé de la population et de réduire les écarts et les inégalités entre les catégories sociales et les régions. Le système sanitaire public tunisien qui a connu un développement considérable au cours des premières décennies de l'indépendance et qui était l'un des piliers de la politique de promotion sociale, de la réduction des inégalités et de l'exclusion et un facteur du développement du capital humain, vit, aujourd'hui des conditions extrêmement difficiles qui limitent fortement sa capacité à répondre aux besoins de santé croissants, notamment des classes les plus faibles. Le secteur privé qui connaît, a contrario, un développement fulgurant, en particulier depuis l'entrée en vigueur, en 2007, de la réforme de l'assurance maladie, ne pourrait jamais contribuer à réduire les inégalités de santé puisqu'il est régi par d'autres considérations qui ne correspondent pas toujours avec les objectifs de justice, d'égalité ou d'équité. S'il contribue, certes, à élever la qualité de certains services de santé, il n'en demeure pas moins vrai qu'il contribue, en même temps, à la marchandisation de ces services, à aggraver les inégalités de santé et au renforcement d'un système de santé différencié et à deux vitesses. Le comportement des cliniques privées, et les tarifs exorbitants pratiqués lors de la pandémie du Covid 19, et qui sont au-dessus des possibilités financières même des classes moyennes aisées, n'en sont qu'un témoignage des plus éloquentes. **L'absence d'une véritable stratégie et d'un organe de régulation et de contrôle puissant et efficace pour prévenir et sanctionner les abus ne peut qu'encourager toutes les formes d'atteintes au droit de santé et peut être considérée comme une défaillance de l'Etat dans ce domaine.**

Sans entrer dans les détails du système sanitaire public tunisien, il suffit de citer certains indicateurs pour remarquer les inégalités et les disparités dans l'infrastructure hospitalière qui sont masquées par les moyennes nationales.

La Tunisie comptait, en 2018, **27726 lits hospitaliers**, dont 21356 lits (77%) dans le secteur public ; soit, une densité de 24 lits hospitaliers pour 10 000 habitants, dont 18 lits dans le secteur public. Les lits du secteur public se répartissent en :

- 3019 lits dans les établissements de 1^{ère} ligne, soit 14.1% ;
- 8139 lits dans les établissements de 2^{ème} ligne, soit 38.1% ;
- 10198 lits dans les établissements de 3^{ème} ligne, soit 47.8%.

La répartition par région et par gouvernorat montre clairement les inégalités spatiales qui caractérisent le système sanitaire tunisien. En effet, il suffit de remarquer qu'au niveau des lits de troisième ligne, les trois régions du centre-est, du sud-est et du sud-ouest comprenant 9 gouvernorats ne disposent d'aucun lit de ce genre.

Pour bien analyser ces inégalités en tenant compte de la répartition de la population, il importe d'utiliser l'indicateur densité des lits hospitaliers ; ce ratio varie entre 32.3 au District de Tunis et 13.6 au centre-Ouest, soit un rapport des extrêmes de 2.4. Par gouvernorat, ces écarts sont encore plus prononcés, car les densités de lits varient entre 61.2 à Tunis et 10.7 à Sidi-Bouzyd, en écartant Ben Arous qui, avec une densité en lits de 9.6 lits pour 10 000 ha, bénéficie quand même des installations de Tunis toute proche. Le rapport des taux extrêmes est de 5.7. Les inégalités sur le plan de la densité des lits du secteur privé sont également considérables et suivent pratiquement le même schéma puisque c'est le gouvernorat de Tunis qui concentre la majorité de ces lits avec une moyenne de 21.1 lits privés pour 10 000 ha alors que les 5 gouvernorats de Manouba, Siliana, Sidi Bouzyd, Tozeur et Tataouine ne disposaient, en 2018, d'aucun lit hospitalier privé.

Un autre indicateur mérite d'être cité, à savoir la distance moyenne pour accéder à un hôpital régional (deuxième ligne) varie entre 59 km à Tataouine et 8 km à Ben Arous, avec 9 gouvernorats où cette distance est égale ou supérieure à 40 km.

Les distances qui séparent les habitants de certaines régions ou zone éloignées, et notamment pour les établissements de troisième ligne dans plusieurs spécialités, constituent des obstacles majeurs pour ces habitants et un facteur de renoncement aux soins nécessaires pour des milliers de personnes et cristallisent, donc, l'inégalité et l'iniquité devant la santé. En effet, 3.5% des personnes enquêtés dans le cadre de l'enquête THES ont répondu avoir renoncé aux soins au cours des deux dernières années précédant l'enquête rien que par méconnaissance des chemins d'accès aux établissements de soins.

4.1.3. Les ressources humaines : déséquilibre régional et exode

Les ressources humaines dans le domaine de santé constituent, comme l'a démontré récemment la crise du Covid 19, l'un des piliers essentiels du système de santé tunisien. La Tunisie a réussi à former un personnel médical et paramédical de qualité qui est aujourd'hui convoité par plusieurs pays avancés, et dont une partie, faute de moyens et de conditions de

travail et de recherche acceptables, en particulier dans le secteur public, se voit poussée à s'expatrier. « En 2019 et 2020, près de 80% de jeunes diplômés en médecine sont partis à l'étranger »⁸⁰, selon le président sortant du Conseil de l'ordre des médecins qui a tiré la sonnette d'alarme sur le vieillissement des médecins dans le service public. La récente Enquête Nationale sur la Migration Internationale (IMHS)⁸¹, effectuée par l'INS et l'observatoire National de la Migration, et dont le rapport vient d'être publié en décembre 2021, a révélé qu'entre 2015 et 2020, 3300 médecins et 39000 ingénieurs tunisiens ont émigré à l'étranger.

Cette fuite des cerveaux risque d'être fort préjudiciable au système de santé et de formation médicale tunisien, surtout quand on sait que le coût total de formation d'un médecin est évalué à plus de 150.000 dinars, selon le directeur général de la Santé. La réussite à la session 2021 de l'examen français de vérification des compétences des médecins de 900 praticiens tunisiens était perçue, en Tunisie, en même temps comme un sujet de fierté pour la qualité de la formation médicale, mais aussi comme un grand sujet d'inquiétude car il constitue un prélude à la migration d'un bon nombre, parmi eux, ce qui est de nature à aggraver davantage l'écroulement des compétences nationales et l'amplification de la fuite des cerveaux.

Les données du Conseil National de l'Ordre des Médecins révèlent que la Tunisie comptait, en 2018, 15136 médecins répartis en 6919 généralistes, (soit 45.7%), et 8217 spécialistes (soit 54.3%). Les médecins du secteur public se répartissaient en 3778 généralistes (55.7%) et 3005 spécialistes (44.3%). Cette répartition s'inverse pour le secteur privé qui comptait 5212 spécialistes (62.4%) et 3141 généralistes (37.6%). Ainsi le secteur privé concentrait 63.4% des médecins spécialistes que comptait le pays. Cela indique la tendance vers la marchandisation des services de santé qui est en train s'amplifier au fil du temps.

La densité en médecins s'établissait, donc en Tunisie à 13.1 médecins pour 10 000 habitants en 2018. Mais, comme pour les lits hospitaliers, cette moyenne nationale cache des disparités très importantes entre les régions et les gouvernorats.

Sous l'effet combiné de l'élargissement du secteur privé et de l'exode à l'étranger, on assiste à un recul de la densité des médecins spécialistes dans le secteur public de 3% entre 2016 et 2018 ; elle est passée de 2.87 spécialistes pour 10 000 ha en 2016 à 2.80 en 2018.

La répartition des autres compétences et personnel de santé connaît la même situation des inégalités. En effet, Le nombre des dentistes était de 3932 praticiens dont 84.3% (3315) exerçaient dans le secteur privé. La densité des dentistes opérant dans le secteur public, dont la moyenne nationale était de 0.53 en 2018 contre 0.58 en 2016, varie entre 0.76 dans le Centre-Est et 0.39 dans le Centre-Ouest.

⁸⁰ - ⁸⁰ - Voir site : <https://www.sciencesetavenir.fr/sante/>, « en Tunisie, l'exode des médecins fragilise le secteur de la santé », Le 1-4-2021.

⁸¹ - Enquête Nationale sur la Migration Internationale, Tunisia IMHS, INS, ONM, décembre 2021.

Pour ce qui est des pharmaciens, leur nombre était de 2687 en 2018 contre 2642 en 2016. Les régions du Grand Tunis et du Centre-Est concentraient 56.5% des pharmaciens. Leur répartition par secteur indique que 560 pharmaciens sont employés dans les établissements publics de santé, soit 20.8%, dont 173 dans les établissements de 1^{ère} ligne (60 dans les Centres de Santé de Base et 113 dans les Hôpitaux de Circonscription). Les officines privées concentraient près des quatre cinquièmes des pharmaciens (2127). 55.3% parmi eux exerçaient dans les deux régions du Grand Tunis et du Centre-Est.

Tableau VIII - 4 - Densité des médecins et des lits hospitaliers en Tunisie - 2018

Région	Gouvernorat	Densité des Médecins (pour 10 000 ha)			Densité des Lits hospitaliers (public et privé - pour 10 000 ha)	Densité des Lits hospitaliers publics (pour 10 000 ha)
		Médecins (selon le CNOM)	Spécialistes (selon CNOM)	Spécialiste dans secteur public		
Grand Tunis	Tunis	33,97	23,4	8,28	61,2	40,1
	Ariana	14,54	8,8	2,04	14,1	8,3
	Ben Arous	11,17	5,9	1,16	9,6	5,1
	Manouba	9,51	4,2	2,27	23,7	23,7
	District Tunis	20,37	13,0	4,23	32,3	21,9
Nord-Est	Nabeul	10,22	5,1	1,23	18,0	12
	Bizerte	9,65	4,5	1,53	18,8	16,3
	Zaghouan	9,56	3,6	1,88	29,4	26,6
	Nord-Est	9,94	4,7	1,41	19,6	15,2
Nord-Ouest	Beja	8,41	4,0	1,50	23,8	20,5
	Jendouba	7,01	2,4	0,97	20,0	18,3
	Le Kef	7,87	2,4	1,01	26,0	25,4
	Siliana	7,88	1,5	1,38	17,2	17,2
	Nord-Ouest	7,71	2,7	1,19	21,7	20,1
Centre-Est	Sousse	18,34	11,0	5,38	24,3	20,6
	Monastir	14,13	7,6	4,39	25,2	20,4
	Mahdia	9,76	4,3	2,71	19,1	16,3
	Sfax	19,06	11,8	4,82	28,0	18,2
	Centre-Est	16,35	9,5	4,54	25,0	19,0
Centre-Ouest	Kairouan	6,94	2,7	1,20	14,7	12,3
	Sidi Bouzid	5,37	1,7	1,11	10,7	14,5
	Kasserine	5,95	1,5	0,86	15,0	10,7
	Centre-Ouest	6,17	2,1	1,07	13,6	12,5
Sud-Est	Medenine	8,86	4,4	1,52	26,3	15,9
	Gabes	8,89	3,9	1,82	21,0	17,9
	Tataouine	7,16	1,5	0,60	17,8	17,8
	Sud-Est	8,63	3,8	1,50	23,1	16,9
Sud-Ouest	Gafsa	8,39	2,8	1,20	23,4	22,3
	Kébili	7,58	1,7	1,32	21,0	19,8
	Tozeur	10,84	2,6	1,85	31,2	31,2
	Sud-Ouest	8,62	2,5	1,35	24,2	23,3
Tunisie entière		13,10	7,1	2,80	24,0	18,5

Source : Santé Tunisie en chiffres, Ministère de la santé, décembre 2019.

Le personnel para médical exerçant dans le secteur public comptait en 2018, 40193 agents contre 41108 en 2017, soit une régression de 2.2%. Il se répartissait entre 12383 techniciens supérieurs et 27810 infirmiers et aides-soignants. La baisse observée entre 2018 et 2017 a touché les deux corps et constitue un des aspects de la dégradation des services publics de santé. 14744 agents travaillaient dans les établissements de 1^{ère} ligne, dont, 7786 dans les Centres de Santé de Base qui constituent les piliers du dispositif de santé généralement sollicité par les catégories sociales les plus défavorisées et les habitants des zones rurales et les plus reculées.

La **répartition inégale des ressources humaines** entre public et privé, entre les régions côtières et les régions intérieures, et entre la métropole, les grandes villes et les petites villes et les zones rurales constituent autant de **facteurs d'inégalité** dans le domaine de la santé et ne peuvent que rejaillir sur l'accès, le coût et la qualité des soins pour les citoyens et donc sur leur état de santé.

4.1.4. Les équipements lourds : une concentration insupportable

Sur un autre plan, il importe de relever les inégalités criardes dans la répartition des équipements lourds de santé entre les régions et entre le secteur public et le secteur privé. A cet effet, il suffirait de citer que :

- Pour les scanners, qui comptaient 182 en 2018, 47 dans le public et 138 dans le privé, les gouvernorats de Tozeur, Tataouine et Zaghouan n'en disposaient d'aucun. Aux gouvernorats de Kébili et Siliana il n'y en avait qu'un seul.
- Pour les IRM, ils comptaient 66 en 2018 dont 53 dans le secteur privé, 14 gouvernorats n'en disposaient d'aucun dans les établissements publics.
- Pour les appareils de radiologie basse dose, un seul appareil existait en 2018 dans une structure publique.
- Pour les écho-endoscopes, on comptait 3 appareils en 2018 dans le secteur public.
- 80% des appareils de lithotripteurs et 74% des appareils de tomodensitométrie sont installés dans les structures sanitaires privées.
- Sur 46 salles de cathétérisme cardiaque, 31 se trouvaient dans les structures privées. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (7 gouvernorats) ne disposaient d'aucune salle de ce type dans les structures publiques.

A côté de ces disparités, on ne peut oublier les inégalités entre les assurés sociaux de filières de soins et de remboursement, d'une part et les assurés sociaux affiliés dans la filière publique et les bénéficiaires de l'assurance médicale gratuite pour ce qui concerne l'accès aux médicaments, dont la majorité est, généralement, « en rupture de stock » dans les établissements publics, ce qui influe sur la qualité et l'efficacité des soins.

Les défaillances et les inégalités du système de santé tunisien, notamment dans le secteur public qui était considéré auparavant comme le fleuron des acquis de l'Etat national, apparaissent clairement, aujourd'hui, à travers la perception négative et le degré d'insatisfaction des citoyens. L'enquête THES révèle, entre autres indicateurs, que :

- Plus du cinquième des patients, ayant été hospitalisés au cours de l'année qui a précédé l'enquête, ne sont pas satisfaits du temps qui sépare l'arrivée à l'établissement de santé de la prise en charge dans le secteur public contre 3.2% pour le secteur privé.
- 15.3% ne sont pas satisfaits du degré de respect général du patient par les personnels de la santé dans le secteur public contre 1.1% dans le secteur privé.
- 19.5 ne sont pas satisfaits de l'hygiène de la structure sanitaire dans le public contre 1.1% dans le privé.

Aussi, **la consolidation, la réforme et la remise à niveau du secteur public** de santé apparaissent, aujourd'hui, comme une nécessité impérieuse et une condition essentielle pour préserver les acquis et promouvoir la santé des Tunisiens avec plus d'égalité, de justice et d'équité.

4.1.5. La couverture sociale : un parapluie truffé de trous.

Les systèmes de protection et de couverture sociale et sanitaire constituent des déterminants essentiels pour assurer une certaine égalité voire équité devant la santé. Or, à côté des insuffisances du système public de santé, le système de protection sociale, malgré certaines avancées reste incapable d'assurer la couverture universelle, tellement recherchée, et connaît depuis quelques années des déséquilibres financiers qui limitent énormément sa capacité d'extension pour de nouvelles catégories ou de prestations de meilleure qualité. Ces déséquilibres, en l'absence d'une véritable réforme négociée et bien étudiée, compromet également les équilibres financiers du système de santé.

Les insuffisances de ce système, et notamment, sa couverture limitée, apparaissent à travers les réponses des citoyens lors de l'enquête MICS 2018 dont seuls 62.3% des hommes (de 15 à 49 ans) et 78.2% des femmes ont déclaré être couverts par une assurance maladie. Parmi ceux qui se considéraient couverts, les bénéficiaires d'une couverture par la CNAM ne représentaient que 78.3% des hommes et 74.9% des femmes. 4.2% des hommes et 5.8 étaient couverts par l'Assistance Médicale Gratuite (AMG1), alors que l'Assistance Médicale à Tarif Réduit (AMG2) couvrait 14.7% des hommes et 16.2% des femmes.

Les taux de couverture des femmes variaient entre 88.1% au Sud-Ouest et 74.4% au Centre-Ouest. Dans cette dernière région 11.1% étaient couvertes par l'AMG1 et 34.1% par l'AMG2. Chez les hommes le taux de couverture variaient entre 54.6 au Nord-Est et 73.7 au Sud-Ouest (dont 25.4 par les 2 dispositifs d'assistance gratuit).

Dans la région du Centre-Ouest, les hommes couverts par la CNAM ne représentaient que 59.2%.

Aussi, la réforme du système de protection sociale en vue d'en assurer la couverture universelle, les équilibres financiers et la réduction des inégalités qui le caractérisent, apparaissent-elles comme une urgence et comme l'une des composantes indissociables de toute stratégie visant à agir sur les inégalités de santé.

4.2. Les milieux de vie et les caractéristiques personnelles

L'environnement dans lequel évoluent les citoyens et leurs caractéristiques propres constituent des déterminants importants de l'état de santé d'un groupe ou d'une population.

Aussi, nous essayerons d'aborder cet aspect à travers certains indicateurs des conditions de vie et de l'éducation des mères qui ont, comme on le verra, sur la santé, notamment, celle des enfants et de leur développement futur et sont à la base de certaines inégalités sociales de santé.

4.2.1. Les milieux de vie : des améliorations sensibles mais des disparités persistent

L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à des services d'assainissement amélioré, entre autres commodités de la vie, sont considérés comme des déterminants essentiels pour une bonne santé. Toutefois, ces commodités ne sont pas équitablement partagées entre les milieux, les régions et les différentes catégories sociales.

Pour l'**eau potable**⁸², si 98% de la population des ménages en Tunisie utilisent une eau de boisson de sources améliorées (dont 41.5 dans le logement, la cour ou le jardin), ce taux n'est que de 95% dans le milieu rural et de 93.2 % au Nord-Ouest qui est, paradoxalement, considéré comme le château d'eau du pays. Selon le degré de bien-être économique, il est de 94.3% chez le quintile des plus pauvres. Le temps mis pour atteindre la source d'eau améliorée est de plus de trente minutes chez 2.2% des utilisateurs des sources améliorées d'eau de boisson. Mais ce taux atteint 9.4 au Centre-Ouest et 5.3% au Nord-Ouest. Il est de 7.8% chez le quintile le plus pauvre. La personne qui va habituellement chercher de l'eau de boisson est dans 67.8% des cas une femme de plus de 15 ans au Sud-Est, et 46% au Centre-Est (contre respectivement 25.8% et 35% pour les hommes de même âge dans ces deux régions) ce qui constitue un facteur d'inégalité supplémentaire entre les genres. Ce taux est de 41.1 dans le quintile le plus pauvre. Cette **corvée d'eau constitue, sans doute, une des formes d'inégalités à l'égard des femmes, et le peu d'intérêt que les pouvoirs publics accordent aux conditions de vie des femmes dans le milieu rural.**

Au niveau de l'**assainissement**, si 98% de la population des ménages est considérée comme utilisant des installations sanitaires améliorées (dont 59.9% avec branchement à un système d'égouts), ce taux n'est que de 95.8% seulement dans le milieu rural où 10.1% seulement sont branchés au système d'égouts contre 85% dans le milieu urbain. Dans les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest, ces taux sont encore relativement faibles avec, respectivement, 95.9% et 97.7%. Les taux de branchement à l'égout y sont de 47.7% et 32.3%. Le taux de branchement à un système d'égout n'est que de 5% dans le quintile le plus pauvre et 28.6% dans le deuxième quintile alors qu'il est de 97.1% chez les plus riches.

Sur le plan **des caractéristiques des logements**, l'enquête MICS 2018 indique que 44.7 % des ménages vivent dans des logements avec 2 chambres pour dormir, et 20.4% avec une seule chambre pour dormir. Ce dernier taux (1 seule chambre) remonte à 24.5% dans le milieu rural contre 18.7% dans le milieu urbain. Il est de 17.8% au Sud-Ouest et de 16.9% au Centre-Est.

Contrairement au taux de connexion au courant électrique est de 100% dans toutes les régions, l'accès à **l'internet à la maison** connaît des disparités criardes. En effet, le taux

⁸² - Selon les données de l'enquête MICS 2018

national, qui était de 32.6% en 2018, variait entre un minimum de 19% au Centre-Ouest et un maximum de 46.2% au District de Tunis, soit un rapport des taux de 2.4. Cette fracture numérique est déterminante pour le développement et la scolarité futurs des enfants. Elle participe, dans une certaine mesure, à la vulgarisation scientifique et sanitaire des adultes et donc sur leur comportement. Elle apparaît, également, à travers le taux de possession d'un ordinateur ou d'une tablette qui diffère entre les milieux avec 42.9% dans le milieu urbain, alors qu'elle n'est que de 17.5% en milieu rural. Entre les régions, ce taux variait entre 48.2% dans le district de Tunis et 19% seulement dans le Centre-Ouest.

S'agissant de l'utilisation de **l'énergie pour la cuisson**, force est de constater que le pourcentage des ménages utilisant des combustibles propres et technologies de cuisson est de 99.8% avec très peu d'écarts entre les régions avec un léger retard dans le Nord-Ouest (99.4%) et le Centre-Ouest (99.5%), ce qui dénote une certaine amélioration des conditions de vie dans ce domaine. Cependant, pour le chauffage des locaux d'habitation, la situation est toute autre. Signalons, d'abord, que 29.2% des ménages ne disposaient d'aucun moyen de chauffage des locaux. Le pourcentage des ménages ayant recours aux combustibles propres et technologies pour le chauffage des locaux était de 51.1% en 2018. Il était de 65.5% dans le milieu urbain contre 21.9% dans le milieu rural. Les disparités régionales sont encore plus fortes puisque ce taux était de 81.6% dans le district de Tunis, alors qu'il ne dépassait pas 18.8% au Sud-Est, quoique cet écart puisse être expliqué dans une certaine mesure par la différence du climat entre les deux régions. Mais pour les régions du Nord-Ouest, connue pour être la plus froide, ainsi que certaines zones du Centre-Ouest, ces taux sont encore faibles dénotant une exposition plus grande des ménages les plus pauvres et dans les régions défavorisées à la **pollution** et les conséquences que cela puisse avoir sur leur état de santé. Cela est confirmé par les disparités entre les quintiles ménages les plus pauvres dont seulement 7.2% avaient recours, en 2018, aux technologies propres de chauffage contre 95.4% chez le quintile des plus riches.

Ces disparités dans les milieux de vie sont donc des déterminants des inégalités sociales de santé. Dès lors, **combattre les inégalités de santé passe, également et impérativement, par une action volontaire de réduction de ces disparités, dans une vision globale et des politiques publiques appropriées, pour promouvoir les conditions de vie des populations et des régions défavorisées.**

4.2.2. Les caractéristiques personnelles : des progrès en matière d'éducation et de vulgarisation sont indispensables

Nul ne peut ignorer que les modes de vie, le comportement et l'éducation de chaque individu ou groupe d'individus rejaillit sur son état de santé. Aussi ces considérations sociales et éducatives contribuent aux inégalités de santé. Nous nous bornerons à présenter certains aspects, en plus des données qui ont été largement exposées dans le chapitre de l'éducation.

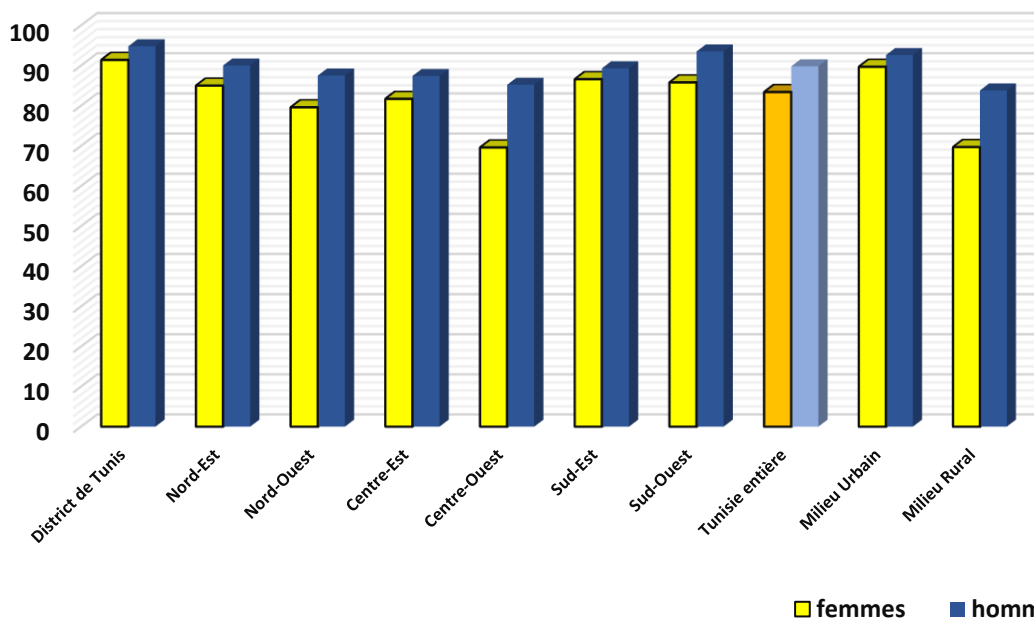
L'enquête MICS 2018 a montré que sur le plan de **l'alphabétisation** des femmes qui constitue un des facteurs facilitant l'accès aux bonnes pratiques d'hygiène et de l'éducation des enfants qui sera déterminant pour leur santé future et leur avenir, le pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans alphabétisées était en 2018 de 83.4%. Cependant, l'écart entre le milieu

urbain et rural était de 20 points, puisque ce taux était de 89.7% dans les villes contre seulement 69.7% dans le milieu rural. Selon les quintiles de bien-être économique ce taux était le plus faible chez les plus pauvres (63.3%) et naturellement le plus fort chez le quintile des plus aisés (97.7%), soit un écart de 34.4 points et un rapport des extrêmes de 1.54. Par région, le Nord-Ouest enregistrait le taux d’alphabétisation des femmes le plus faible avec 79.6 %, alors que le District de Tunis, avec un pourcentage d’alphabétisation de 91.7% est la région la moins affectée par l’analphabétisme des femmes.

Chez les hommes du même âge, le taux d’alphabétisation révélé par la même enquête, était de 89.8%, soit 5.4 points de plus que celui des femmes. Selon le milieu, l’écart est un peu plus faible que chez les femmes puisqu’il n’était que de 8.8 points (92.6% en milieu urbain contre 83.8 en milieu rural). Mais si pour les femmes le taux de celles qui ont poursuivi un cycle d’enseignement supérieur était de 25.3%, chez les hommes ce taux n’était que de 20%.

Le taux d’alphabétisation des hommes présentait aussi des disparités entre les régions mais plus atténuées que chez les femmes avec un maximum de 94.8% au District de Tunis, et un minimum de 85.2% au Centre-Ouest. Pour ce qui est des disparités entre riches et pauvres, elles étaient, certes, importantes mais moins prononcées que chez les femmes, puisque le taux d’alphabétisation des hommes était de 98.8% dans le quintile des plus aisés contre 79.3% dans le quintile des plus pauvres, soit un écart de 19.5 points.

Fig VIII - 8 - Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes de 15 à 49 ans par région



Source: Données MICS 2018

Sur le plan de **l'exposition aux médias**, signalons que 3.7% des femmes de 15 à 49 ans n'étaient exposées à aucun média au moins une fois par semaine. Ce taux était de 4.1% en milieu rural et de 7.6% au Centre-Ouest et 4.9% dans le quintile le plus pauvre.

Pour les hommes du même âge, ces taux étaient encore plus forts avec un taux global de 6.2%, de 6.9% en milieu rural, de 14.1% au Centre-Ouest, et de 7.7% chez les plus pauvres.

S'agissant des comportements à risque nous nous bornerons à citer **le tabagisme et l'alcool** dont les excès et les risques d'accoutumance ont des effets sanitaires et sociaux néfastes. Force est de constater que 98% des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré n'avoir jamais utilisé aucun produit de tabac à fumer au cours du dernier mois précédant l'enquête MICS 2018. Les variations régionales sont peu importantes sauf pour le District de Tunis où ce taux descend à 94.9%. Par quintile, ce taux est le plus faible chez les plus riches avec 96%.

Chez les hommes du même âge, ce pourcentage était de 50.5% avec un minimum de 45.8% au District de Tunis et 47.1% chez le quintile de bien-être économique moyen. Le tabagisme reste un problème masculin même si on constate qu'il a tendance à se répandre chez les femmes, notamment dans les milieux aisés urbains.

Sur un autre plan, la même enquête a révélé que 11.3% des hommes de 15 à 49 ans ont bu au moins une boisson alcoolisée n'importe quand durant le mois précédant l'enquête. Ce taux est beaucoup plus faible chez les femmes puisqu'il n'était que de 0.1% et 99.3% des femmes ont déclaré n'avoir jamais bu d'alcool de leur vie, contre 69.2% chez les hommes. Par région les données montrent une plus grande exposition à l'alcool dans le district de Tunis et chez le quintile des plus riches.

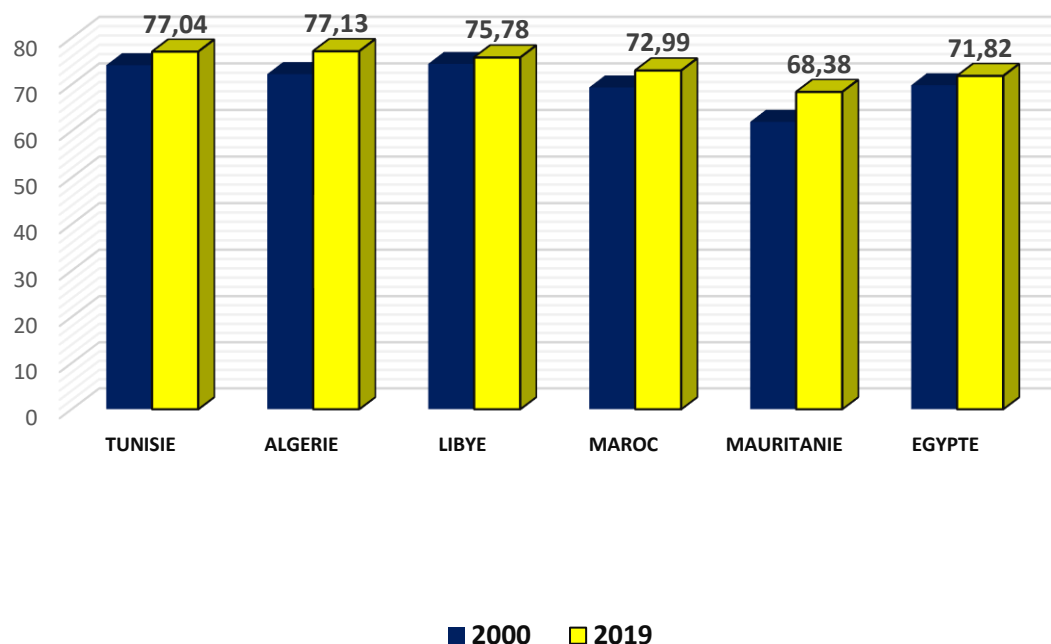
4.3. Les indicateurs de résultat

La conjonction de tous ces facteurs déterminants se répercute, inévitablement, sur l'état de santé des Tunisiens que nous essayerons de présenter dans cette section en vue d'en dégager les principales caractéristiques liées aux inégalités et disparités qu'il y a lieu de combattre dans une optique de justice sociale et d'équité et en vue de mieux concrétiser le droit à la santé pour tous. Certains de ces indicateurs sont choisis par les organismes internationaux pour suivre la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable de l'ONU à l'horizon 2030 et des objectifs spécifiques de l'OMS.

4.3.1. L'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé

La Tunisie a réussi à réaliser, depuis son indépendance, un bond indéniable sur le plan de la santé qui apparaît, notamment, au niveau de l'espérance de vie à la naissance qui a atteint en 2019, 77.04 ans contre 74.12 en 2000. Elle a atteint 79.2 ans chez les femmes contre 74.9 chez les hommes. Dans son entourage nord-africain, elle n'est légèrement dépassée que par l'Algérie.

Fig VIII - 9 - Evolution de l'espérance de vie dans les pays d'Afrique du Nord entre 2000 et 2019



Source: Site de l'OMS

Sur le plan de l'espérance de vie en bonne santé, elle a atteint 66.9 ans en 2019, soit une perte de 10.14 ans ce qui représente 13.2%. Ce nombre d'années perdues en espérance de vie à cause de la maladie est supérieur à la moyenne européenne (9.9 ans et 12.6%) et à la moyenne mondiale (9.6 ans et 13.1%). Chez les femmes, l'espérance de vie en bonne santé était de 67.7 ans contre 66.1 ans chez les hommes. La perte en années est plus importante chez les femmes que chez les hommes (11.5 ans, soit 14.5%, contre 8.8 ans et 11.7%). En conséquence, il apparaît qu'il y a encore des progrès à faire pour améliorer la santé des Tunisiens, et particulièrement les femmes, pour améliorer l'état de santé général de la population et réduire la perte en espérance de vie à cause de la maladie.

4.3.2. La santé maternelle

Le taux de mortalité maternelle était estimé selon le rapport de l'OMS de 2020 à 43 pour 100 000 naissances vivantes en 2017 en Tunisie, contre 62 en 2015. Ce taux reste élevé en comparaison avec la moyenne européenne qui était de 13 pour 100 000 naissances vivantes en 2017, même s'il est beaucoup moins élevé que la moyenne mondiale estimée à 211 ou à la moyenne des pays de la Méditerranée Orientale (164 pour 100 000 naissances vivantes).

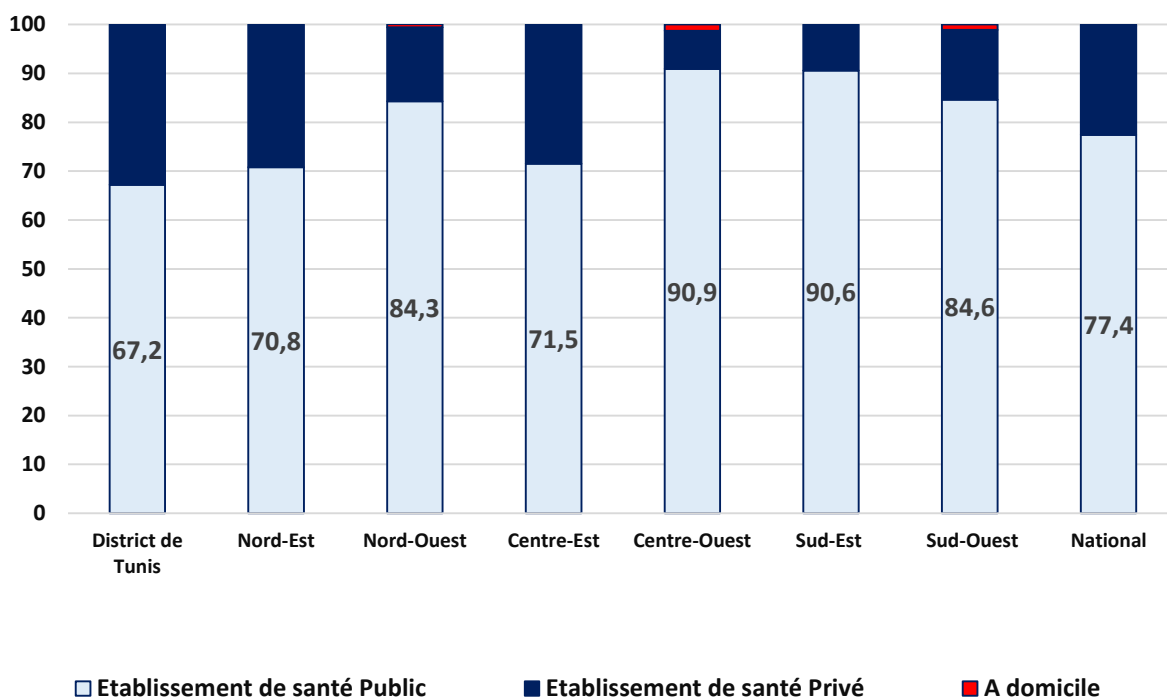
Sur le plan des accouchements assistés par du personnel qualifié, les résultats de l'enquête MICS 2018 indiquent que leur taux était de 99.5% pour la Tunisie entière avec des disparités selon le milieu et la région. En milieu rural ce taux demeurait encore relativement bas avec

99.1% contre 99.7% en milieu urbain. Et si les trois régions du nord comptaient 100% d'accouchement assistés par du personnel qualifié, dans les autres régions ce taux variait entre 99.6 au Centre-Est contre 98.6 au Sud-Est.

Quant au lieu de l'accouchement, 77.4% étaient effectuées dans un établissement public de santé, 22.3% dans un établissement privé de santé et 0.3% à domicile. Le taux des accouchements à domicile était plus élevé en milieu rural avec 0.8%.

Les accouchements dans les établissements privés semblent être liés aux conditions économiques car ils sont relativement plus importants dans les régions généralement considérées plus favorisées ainsi que dans les quintiles les plus aisés (32.8% au District de Tunis et 60.4% dans le quintile des plus riches contre 3.3% dans le quintile des plus pauvres) comme le montre le graphique suivant :

Fig VIII - 10 - Accouchements dans un établissement de santé ou à domicile - Tunisie (%)



Pour ce qui est **des soins prénatals**, le pourcentage des femmes de 15 à 49 ans ayant eu une naissance vivante dans les 2 années qui ont précédé l'enquête et qui ont bénéficié des soins prénatals par des personnels de santé qualifiés pour la dernière naissance, était estimé à 95.3% dont 85.7% par un médecin et 9.6% par une sage-femme ou une infirmière. Ce taux variait entre 99.4% au Sud-Est et 89.6% au Centre-Ouest.

Ces soins sont considérés d'une importance capitale aussi bien pour la mère que pour l'enfant et contribuent à réduire la mortalité maternelle et infantile.

Sur le plan de **l'anémie**, force est de relever que l'enquête THES 2016 a estimé le taux de prévalence de l'anémie était de 34% chez les femmes en Tunisie contre seulement 17% chez les hommes. Ce taux a connu une progression sensible entre 1997 et 2016 puisqu'il était passé de 20.6% à 34% chez la femme et de 6.7% à 17% chez les hommes. La moyenne nationale estimée à 25.8% variait entre 28.7% au District de Tunis et 22.1% au Centre-Ouest et au Sud-Est. **Cette situation, sans doute liée, dans une certaine mesure, au changement des comportements alimentaires, devrait faire l'objet d'une attention particulière en vue de réduire, autant que faire se peut, cette forme d'inégalité de genre dans le cadre de la politique publique de santé.**

4.3.3. La mortalité infantile

Le quotient de mortalité infanto-juvénile (entre la naissance et le 5^{ème} anniversaire) est estimé, par l'enquête MICS 2018, à 17 pour 1000 naissances vivantes en Tunisie. Il était de 13 pour 1000 en milieu urbain mais de 23 pour 1000 en milieu rural, traduisant les disparités entre ces deux milieux dans le domaine de la santé ; disparités qui apparaîtront, pratiquement, à travers tous les indicateurs que nous aurons à présenter dans cette étude.

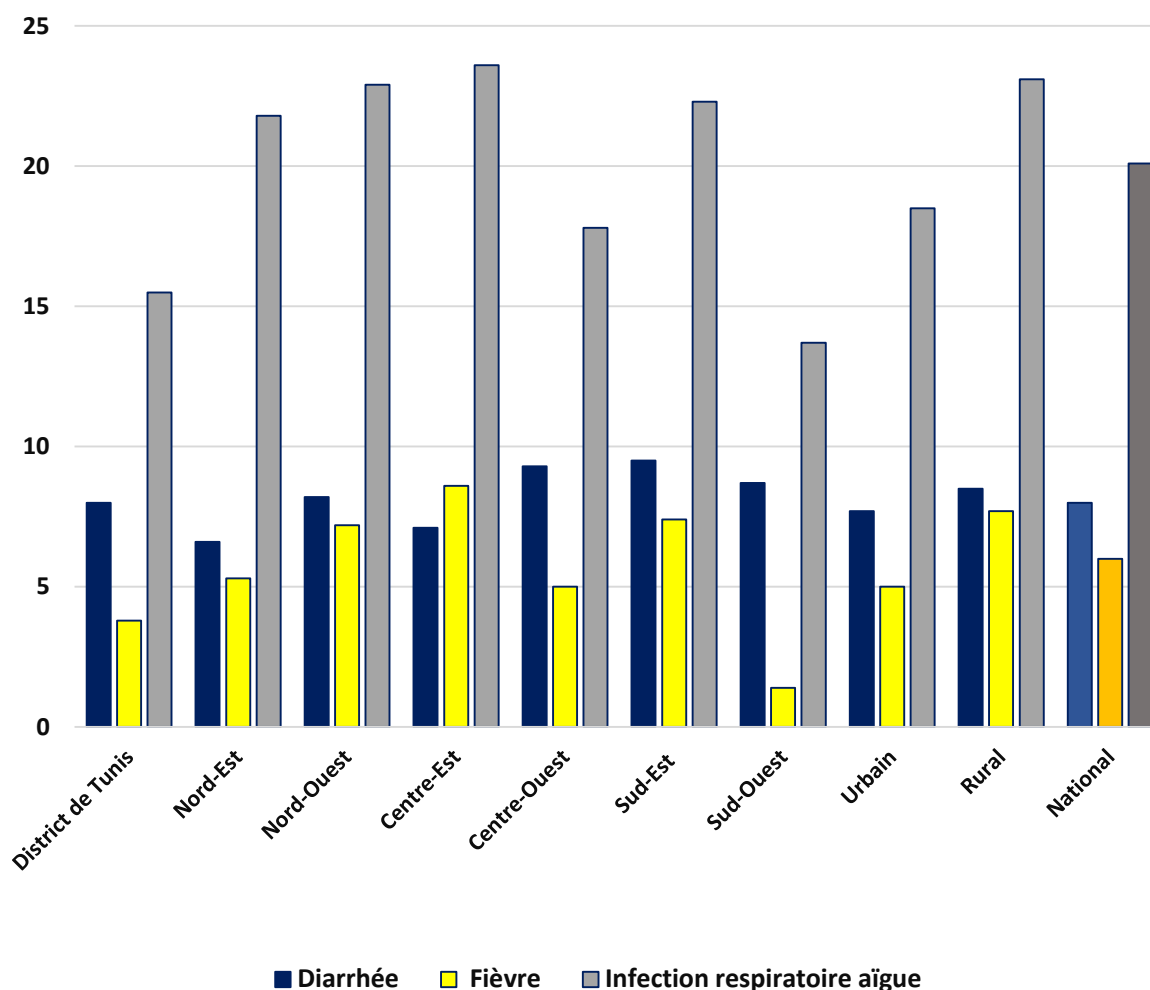
4.3.4. Le poids à la naissance des nouveau-nés

Le taux des nourrissons nés avec un poids inférieur à 2500 grammes demeure encore relativement élevé avec une moyenne nationale de 7.4% (8.3% en milieu rural contre 6.9% en milieu urbain). Ce taux variait entre un minimum au 3.9% au District de Tunis et un maximum de 9.5% au Sud-Ouest. Les disparités selon le niveau d'instruction de la mère sont importantes puisque ce taux était de 9.1% chez les mères de niveau primaire contre 6.4% chez celles ayant le niveau secondaire. Il est paradoxalement élevé chez les mères ayant suivi des études supérieures (7.5%). Il était de 8.9% dans le quintile des plus pauvres contre 7.1% dans le quintile des plus riches.

4.3.5. Les épisodes de maladie chez les enfants de moins de cinq ans

L'enquête MICS 2018 a estimé le pourcentage des enfants de moins de cinq ans dont les mères ont rapporté un épisode de diarrhée, de fièvre ou des symptômes d'infection respiratoire aigüe (IRA) au cours des deux semaines qui ont précédé l'enquête, était, respectivement de 8%, 20.1% et 6%. Avec des disparités apparentes entre les milieux et les régions. Les enfants résidant au District de Tunis semblent être moins exposés à toutes ces affections. Si les infections respiratoires concernent beaucoup plus les enfants des régions côtières de l'est, pour la diarrhée les disparités semblent être moins prononcées avec un ratio des taux extrêmes de 1.44 alors que ce ratio était de 6.14 pour la fièvre (entre le Centre-Est et le Sud-Ouest).

Fig VIII- 11 - Episodes de maladies des enfants de moins de 5 ans au cours des 2 semaines précédent l'enquête



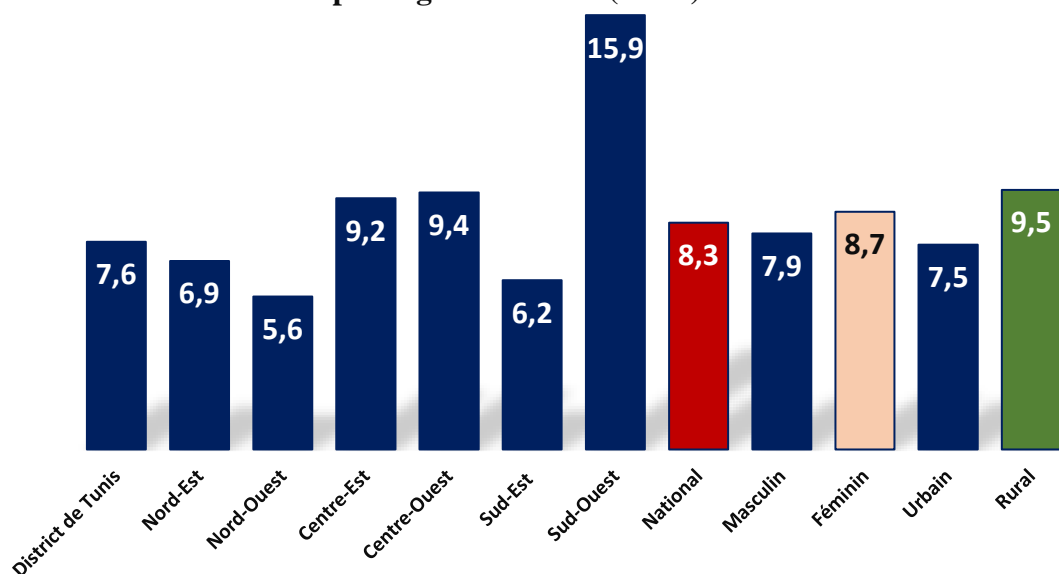
Source : MICS 2018

4.3.6. L'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans : Le retard de croissance, l'émaciation et l'obésité

L'état nutritionnel des enfants qui conditionne, dans une large mesure, leur développement futur est généralement approché à travers les indicateurs du retard de croissance (faiblesse de la taille par rapport à l'âge et au poids), de l'émaciation (faiblesse du poids par rapport à l'âge et au poids), et de l'obésité.

Sur le plan du **retard de croissance**, le pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui sont considérés comme en retard de croissance était estimé à 8.3% en 2018 avec des écarts assez remarquables entre le milieu rural (9.5%) et le milieu urbain (7.5%), mais aussi entre les régions avec un ratio des taux extrêmes de 2.84 puisque cette affection concernait 15.9% des enfants au Sud-Ouest contre 5.6% au Nord-Ouest.

Fig VIII - 12 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par région - Tunisie (en %).



Source; MIC2018

La déclinaison de ce taux selon les quintiles de bien-être économique indique que ce taux était le plus élevé dans le quintile des plus pauvres (10.6%) ; et il semble qu'il soit lié, également, au niveau d'instruction de la mère puisque ce taux était le plus fort chez les enfants dont les mères n'avaient pas fréquenté l'école ou avaient un niveau pré-primaire, soit 13.7%.

Fig VIII - 13 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau de la mère- Tunisie (en %)

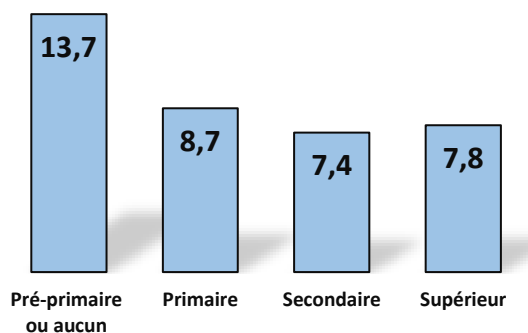
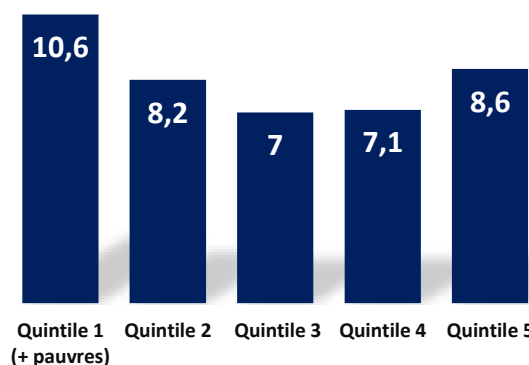


Fig VIII - 14 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par quintile de bien-être - Tunisie (%)



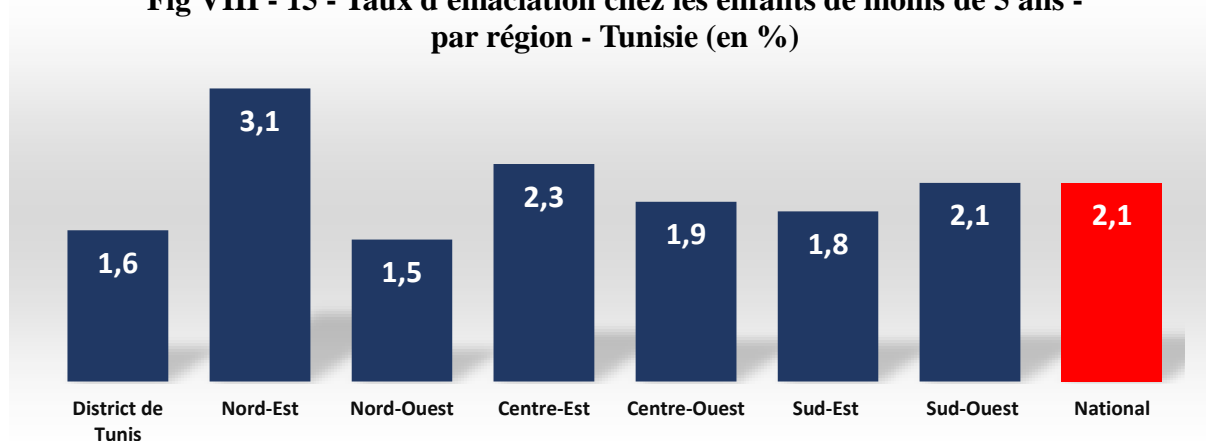
Source; MIC2 018

Au niveau de **l'émaciation**, les résultats sont relativement meilleurs dénotant un état nutritionnel relativement plus satisfaisant avec un taux de prévalence de 2.1%, mais les disparités entre régions demeurent et concernent particulièrement le Nord-Est et le Centre-Est dont les taux sont supérieurs à la moyenne nationale, avec, respectivement 3.1% et 2.3%.

L'émaciation semble, aussi, toucher, un peu plus, les enfants issus du quintile le plus pauvre (2.6%) et ceux dont les mères avaient un niveau d'instruction pré-primaire (2.8%).

Mais ces deux indicateurs révèlent que leurs niveaux sont également un peu plus élevé chez les mères avaient un niveau supérieur et dans le quintile des plus riches, ce qui devrait interpellé les chercheurs pour en approfondir les raisons.

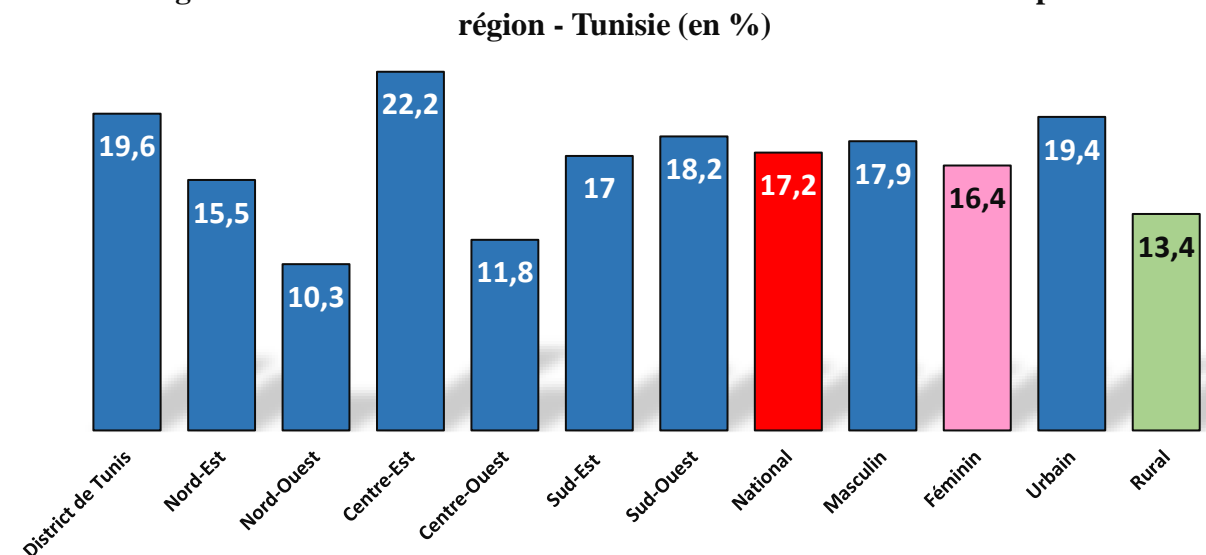
Fig VIII - 15 - Taux d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans - par région - Tunisie (en %)



Source : MICS 2018

L'obésité chez les enfants est également un indicateur de la malnutrition, c'est un indicateur qui est en train, comme pour les adultes, de connaître une progression dans les sociétés d'aujourd'hui en raison du changement des comportements et des modes de vie. Le taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de moins de cinq ans en Tunisie, était, selon MICS 2018, de 17.2%. Cette affection touche plutôt les enfants issus du milieu urbain que ceux issus du milieu rural (19.4% contre 13.4%).

Fig VIII - 16 - Taux d'obésité chez les enfants de moins de 5 ans - par région - Tunisie (en %)

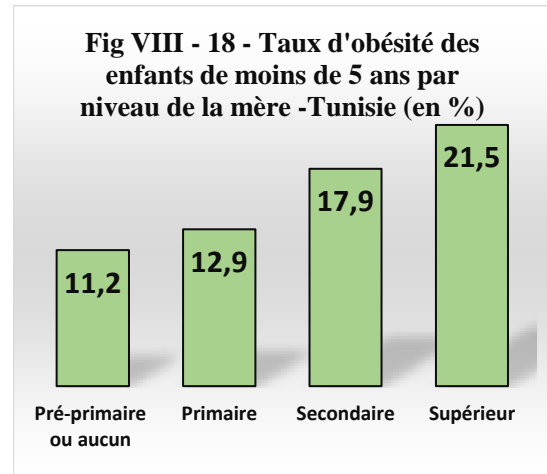
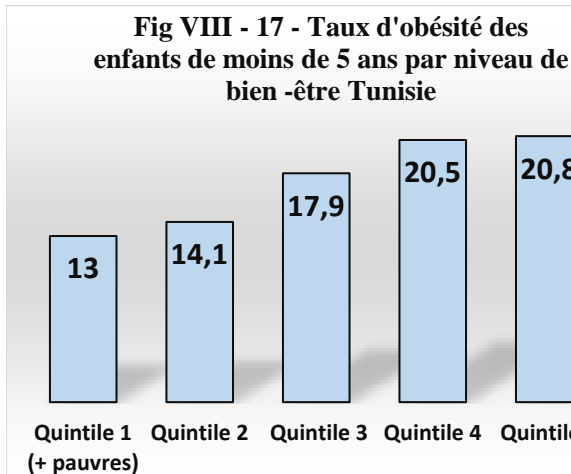


Source : MICS 2018

Les données par région font apparaître une prévalence plus forte dans les régions considérées comme plus aisées comme le Centre-Est (22.2%) ou le District de Tunis (19.6%).

Les régions les plus défavorisées économiquement enregistrent des taux de prévalence de l'obésité des enfants relativement faibles (10.3% au Nord-Ouest et 11.8% au Centre-Ouest).

Les données de l'enquête montrent, également, que le taux de prévalence de l'obésité des enfants croît avec le niveau de bien-être économique et le niveau d'instruction de la mère comme le montrent les deux graphiques suivants :



4.3.7. La prévalence de l'obésité des adultes

Chez les adultes l'obésité a connu, en Tunisie comme dans le reste du monde, une augmentation sensible. Le taux de prévalence global était estimé, selon l'enquête THES, à 26.2% en 2016. La même enquête a indiqué qu'entre 2005 et 2016 le taux de prévalence de l'obésité chez les personnes âgées de 35 à 70 ans est passé de 27,2% à 34,1%. Cette affection, qui est considérée comme une des conséquences des nouvelles habitudes alimentaires et des nouveaux modes de vie imposés par le modèle socio-économique dominant, semble affecter les femmes plus que les hommes. En effet, chez les femmes, la prévalence de l'obésité était le double de celle observée chez les hommes (34,6% contre 17,6% chez les hommes).

Selon les régions, ce sont les régions du Centre-Est et du Nord-Est qui semblaient être les plus affectées par l'obésité avec des taux de prévalence respectifs de 29% et 28.7%. La région du Centre-Ouest était la région la moins affectée avec un taux de prévalence de 20.1%.

4.3.8. Le diabète

Le taux de prévalence du diabète a été estimé par la même enquête à 15.5% chez les personnes âgées de 15 ans et plus en 2016. Ce taux était, contrairement à l'obésité et l'HTA, plus important chez les hommes que chez les femmes (16.1% contre 14.8%).

La prévalence du diabète a enregistré, chez les personnes âgées de 15 ans et plus en Tunisie, une tendance à la hausse au cours des trois dernières décennies en passant de 7,5 % en 1997 à 10,6% en 2016 en utilisant les mêmes critères diagnostiques de la maladie. L'enquête THES 2016 a indiqué que parmi les diabétiques, 53,8% étaient connus diabétiques. Parmi ces derniers, 91,8% suivaient un traitement et/ou régime alimentaire. La proportion des diabétiques traités parmi tous les diabétiques était de 49,4%.

Par région, c'est le District de Tunis qui enregistrait le taux de prévalence le plus élevé avec 18.7%, alors que c'est la région du Centre-Ouest qui enregistrait le taux le plus bas avec 10.8%. Mais la proportion des diabétiques traités enregistrait, également, des disparités sensibles entre les régions avec des taux variant entre 53.4% au Nord-est et au Centre-Est et 38.8% au Nord-Ouest traduisant les inégalités de prise en charge de cette maladie.

4.3.9. L'hypertension artérielle

L'hypertension artérielle semble, également toucher les femmes plus que les hommes en Tunisie. Son taux de prévalence était estimé à 28.7% en 2016, soit un peu plus que le quart de la population de 15 ans et plus. Mais ce taux était de 30.8% chez les femmes contre 26% chez les hommes. Augmentant avec l'âge ce taux s'établissait à 72.2% pour les personnes âgées de 65 ans et plus. La prévalence de cette maladie est passée de 22,5% en 1997 à 28,7% en 2016.

Sur le plan de la répartition régionale, il importe de relever que les prévalences les plus élevées avaient été observées dans les régions du Nord-Ouest (33,1%) et du Sud-Est (31,7%). La région du Sud-Ouest semble être relativement moins touchée avec un taux de prévalence de 25.9%.

Comme pour le diabète, l'enquête THES indique que la proportion des personnes hypertendues et traitées parmi tous hypertendus était relativement faible, soit : de 31,4% seulement. Ce taux variait entre 37.4% au District de Tunis et 19.6% au Sud-Est traduisant les disparités qui caractérisent le domaine de la santé dans le pays. Ces disparités sont **injustes et déloyales** surtout quand on sait les risques que comportent ces maladies (diabète et HTA) sur la vie des citoyens si elles ne sont pas correctement traitées, sachant que leur traitement ne demande pas une infrastructure lourde. La pandémie du Covid vient de démontrer cela avec acuité.

4.3.10. L'indice Composite de Couverture

L'indice de couverture composite est un score pondéré reflétant la couverture de huit interventions de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNI) tout au long du continuum de soins⁸³.

Selon les statistiques de de l'OMS se basant sur les enquêtes MICS, cet indice a enregistré, en Tunisie entre 2011 et 2018, une régression dans toutes les classes de bien-être économique. Il a baissé de 78.1 à 76 chez les plus pauvres et de 84.1 à 81.7 chez le quintile des plus aisés.

Toutes ces données traduisent clairement les difficultés que vit le système de santé tunisien, depuis un certain temps, et son incapacité à réduire les inégalités qui continuent à affecter la santé et l'accès aux soins des catégories pauvres et vulnérables et dont la

⁸³ - A savoir : la demande de planification familiale satisfaite (méthodes modernes) ; la couverture des soins prénatals (au moins quatre visites) ; les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié ; la couverture vaccinale par le BCG chez les enfants d'un an ; la couverture vaccinale contre la rougeole chez les enfants d'un an ; la couverture vaccinale DTC3 chez les enfants d'un an ; les enfants âgés de moins de cinq ans souffrant de diarrhée recevant une thérapie de réhydratation orale et une alimentation continue ; et les enfants âgés de moins de cinq ans présentant des symptômes de pneumonie emmenés dans un établissement de santé. Cet indicateur est basé sur des estimations agrégées.

pandémie du Covid, comme on le verra dans le chapitre suivant, a été un des révélateurs mais, surtout, un facteur aggravant.

5. La santé et le développement humain en Tunisie

Le rapport du PNUD sur le développement humain 2020 a classé la Tunisie à la 95^{ème} place mondiale sur le plan de l'indice du développement humain (IDH) avec un score de 0.740 en 2019 contre 0.739 points en 2018 qui la plaçait au 91^{ème} rang mondial. Ce score est proche de la moyenne des pays à IDH élevé (0.750), plus élevé que la moyenne mondiale (0.731) et celle des pays Arabes⁸⁴ (0.703).

La croissance annuelle moyenne de cet indice entre 1990 et 2019 était de 0.92. Cette croissance a connu depuis 2000 un rythme de plus en plus lent puisqu'elle était de :

- **1.39** entre 1990 et 2000 contre 1.04 pour les pays élevé et 0.71 pour la moyenne mondiale et 0.99 pour les pays Arabes
- **0.96** entre 2000 et 2010 contre 1.15 pour les pays à IDH élevé et 0.84 pour la moyenne mondiale et 0.98 pour les pays Arabes
- **0.37** entre 2010 et 2019 contre 0.73 pour les pays à IDH élevé et 0.59 pour la moyenne mondiale et 0.47 pour les pays Arabes.

Mais pour ce qui est de l'IDH ajusté aux inégalités, la Tunisie a enregistré en 2019 un score de 0.596 contre 0.585 en 2018 accusant une perte de 19.5% de son score global. Cette perte est supérieure à celle des pays à IDH très élevé (10.7% seulement), mais relativement plus faible que celle des pays Arabes (24.5)% et de la moyenne mondiale (20.2%).

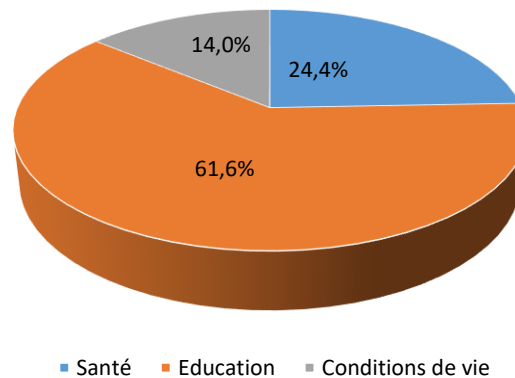
Le coefficient d'inégalité humaine, qui est la moyenne des trois inégalités de base, à savoir la santé, l'éducation et les revenus, était estimé à 18.9. L'inégalité de santé mesurée à travers les inégalités d'espérance de vie était la plus faible avec un coefficient de 9, contre 30.7 pour l'éducation et 16.9 pour l'inégalité des revenus.

Aussi, le score de la Tunisie pour le développement humain ajusté aux inégalités de santé s'est-il établi à 0.794, soit un niveau beaucoup plus élevé que les indices ajustés aux inégalités d'éducation et de revenus qui étaient estimés, respectivement, à 0.458 et 0.583. Mais ce mode de calcul de l'indice calculé juste sur l'espérance de vie cache plusieurs dimensions des inégalités de santé.

Sur le plan de la **pauvreté multidimensionnelle**, le rapport sur le développement humain de 2020 indique que le nombre de pauvres vivant dans une pauvreté multidimensionnelle était de près de 92 000, soit 0.8% de la population. Quant à la population vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle était estimée à 2.4% de la population en 2018.

⁸⁴ - 20 pays, soit les 22 pays de la Ligue des Etats Arabes moins la Mauritanie et les Comores, classées dans l'Afrique Sub-Saharienne.

Fig VIII - 19 - Part des privations dans la pauvreté multidimensionnelle



La part de la santé dans les privations dans la pauvreté multidimensionnelle était de 24.4% contre 61.6% pour l'éducation et 14% pour les conditions de vie. Etant déterminée dans une large mesure par la situation économique des différentes catégories sociales de la population, et au-delà des considérations éthiques, de justice, d'équité et de droit, la santé est considérée, également comme un des déterminants de la pauvreté multidimensionnelle, mais aussi de la pauvreté monétaire car elle influe sur les capacités et les capabilités des ressources humaines et conditionne leur productivité et leurs potentiel à créer la richesse et les sources de revenus.

Aussi, combattre les inégalités de santé constitue-il un des leviers essentiels de réduction de la pauvreté, de l'exclusion et de l'injustice et permet de promouvoir le capital humain et de garantir la mobilité sociale et le bien-être de la population. Pour ce faire, il y a lieu, tout d'abord, de :

- garantir sous une forme ou une autre la couverture universelle de la maladie,
- remettre à niveau le secteur public de santé en le consolidant par une stratégie d'investissement qui puisse garantir sa primauté et sa capacité de répondre aux besoins grandissants de la santé citoyens, tout en veillant à mieux couvrir les régions défavorisées et à réduire les inégalités spatiales de santé ;
- Accroître le budget et les dépenses publiques de santé ainsi que les recrutements du personnel médical et paramédical pour promouvoir la qualité des services de soins des établissements publics. La formation et la recherche dans le domaine médical devraient être mieux dotées pour préserver et consolider les acquis.
- Résoudre la question des équilibres financiers du système de couverture sociale et des établissements publics de santé afin de leur permettre de jouer convenablement leur rôle tout en améliorant leur gouvernance.
- Renforcer le contrôle et le suivi des prestations du secteur privé afin d'en limiter les abus et les dérapages.
- Mettre en place et renforcer les programmes et les stratégies visant la répartition équitable, la justice de genre et la justice sociale et régionale permettant la mise en œuvre effective du droit fondamental à la santé.

CHAPITRE IX

LA PANDEMIE DU COVID-19, LES INEGALITES ET LA PAUVRETE

Azzam MAHJOUR *

Salma MOKDADI**

** Professeur universitaire en sciences économiques retraité, et expert international en économie et développement.*

*** docteur en Finance (diplômée de l'ESC Tunis) enseignante permanente à l'Université Européenne de Tunis*

CHAPITRE IX : LA PANDEMIE, LES INEGALITES ET LA PAUVRETE :

On se propose dans ce chapitre, d'étudier les effets de la pandémie du Covid-19 sur les inégalités à travers, notamment, ses incidences sur la croissance, l'emploi, la pauvreté. Nous essaierons, également, de mettre l'accent sur la situation des femmes et des migrants subsahariens face à cette pandémie en Tunisie.

1. La situation dans le monde

Selon une étude récente de D.Felipe et A.Noacimento (COVID is increasing multiple kinds of inequality. Here's what we can do about ?), Il y a au moins quatre façons dont la pandémie de COVID-19 augmente les inégalités :

- Premièrement, les travailleurs mieux rémunérés (de bureau) ont plus la possibilité de travailler à domicile (télé travail), tandis que les travailleurs manuels moins bien rémunérés n'ont généralement pas cette option.

- Deuxièmement, une proportion plus élevée de travailleurs faiblement rémunérés travaille dans des services essentiels tels que les soins infirmiers, la police, l'enseignement, le nettoyage, l'enlèvement des ordures et les préposés aux magasins où ils sont plus susceptibles d'entrer en contact avec des personnes infectées.

- Troisièmement, les travailleurs les moins bien payés sont plus représentés dans les secteurs qui ont suspendu leurs activités comme les hôtels, les restaurants et les services touristiques.

- Quatrièmement, la pandémie accroît la pauvreté et les inégalités entre les pays riches qui peuvent se permettre de renflouer leurs entreprises et de fournir des filets de sécurité sociale, et les pays plus pauvres qui n'ont pas la capacité de le faire.

Une enquête récente dans 37 pays indique que 3 ménages sur 4 ont subi une baisse de revenus depuis le début de la pandémie, avec 82% des ménages les plus pauvres touchés. Les impacts sur les différentes communautés dépendent entièrement de leurs circonstances spécifiques.

Aux États-Unis, par exemple, plus de 2 millions de foyers supplémentaires affirment qu'ils n'ont pas assez à manger depuis la pandémie. En fait, un foyer afro-américain sur cinq déclare avoir faim.

Par contre, selon cette étude, la pandémie a été une bonne opportunité pour les ultra-riches. La hausse vertigineuse de la bourse en témoigne. Aux États-Unis, plus de 44 millions de personnes ont perdu leur emploi et le chômage a grimpé à 15 % entre avril et juin 2020. Pourtant, la fortune des cinq premiers milliardaires a augmenté de 102 milliards de dollars, augmentant leur richesse de 26 %. En fait, la richesse combinée des milliardaires américains a

augmenté de plus de 637 milliards de dollars pour atteindre un total de 3 600 milliards de dollars, ce qui est considérablement plus que la richesse totale des 54 pays du continent africain. Parmi les plus grands gagnants, il y a ceux qui sont fortement présents dans le secteur de la technologie : Les vendeurs de détail numériques, les plateformes de conférence et les groupes de médias sociaux ont profité du verrouillage et du passage au travail à distance.

Entre 1980 et 2020, les milliardaires aux États-Unis ont vu leur richesse grimper de 1130%, augmentant plus de 200 fois plus vite que les salaires médians. Dans le même temps, les obligations fiscales des milliardaires aux États-Unis ont diminué de 78 % entre 1980 et 2018 (mesurée en pourcentage de leur richesse).

Les données obtenues dans cette étude montrent comment les changements délibérés des politiques nationales depuis une longue période ont modifié la part du revenu total allant aux 1 % les plus riches. Dans des pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis, les inégalités ont fortement augmenté, tandis que l'Europe continentale et le Japon ont contenu l'augmentation des inégalités.

Parmi les pays à revenu élevé, par exemple, les États-Unis ont le plus haut niveau d'inégalité de richesse, le deuxième plus haut niveau d'inégalité de revenu, après les impôts et les transferts gouvernementaux, et l'un des plus bas niveaux de mobilité intergénérationnelle. L'avenir d'un individu est largement déterminé par le revenu de ses parents. Rien qu'en 2020, les enfants hériteront d'environ 764 milliards de dollars et ne paieront en moyenne que 2,1 % sur ce revenu. En revanche, pour les actifs, le taux d'imposition moyen est de 15,8 %, soit sept fois plus. Ces disparités sont encore plus aggravées par la race, et l'écart de richesse raciale est encore plus grand qu'il ne l'était en 1968, au plus fort de la lutte pour les droits civiques.

Par ailleurs l'inégalité entre les sexes a augmenté. En effet, les femmes, aux côtés des populations pauvres, âgées, handicapées et migrantes, ont subi de plein fouet les retombées de la pandémie. Généralement, les femmes représentent une plus grande proportion de tous les emplois perdus, même si elles représentent une part moindre de la main-d'œuvre totale. Et lorsqu'elles pouvaient continuer à travailler, les mères étaient beaucoup plus susceptibles d'arrêter de travailler que les pères. Leur plus grande perte reflète le fait que les femmes sont plus susceptibles de travailler dans des services tels que la restauration et l'hôtellerie qui ont été plus exposés à la fermeture. Ces tendances vont contribuer à freiner les progrès en matière d'égalité des sexes.

Le COVID-19 pourrait aussi inverser la tendance des progrès dans la lutte contre la pauvreté. La pandémie annule de fait des décennies de progrès dans la réduction de la pauvreté, la promotion de l'éducation, l'amélioration de la santé et le bien-être général car les moyens de subsistance de milliards de personnes ont été et sont détruits. Selon le rapport «Perspectives de l'emploi 2021» de l'OCDE, la crise du Covid-19 a détruit environ 114 millions d'emplois en 2020 dans le monde. Dans la seule zone OCDE, qui regroupe 37 pays dont les plus riches de la planète, il y avait encore en mai 2021, au moins 8 millions de chômeurs de plus qu'avant la crise et 14 millions d'inactifs ayant renoncé à chercher du travail. Dans cette zone, le taux de chômage s'élevait à 6,6 % pour l'ensemble de la population et à 13,6 % pour les jeunes. Le

retour aux niveaux pré-pandémie n'interviendra pas avant fin 2022, pronostiquent les économistes de l'OCDE. En particulier dans les pays comme la Colombie ou le Costa Rica, où le taux de chômage a grimpé de 4 points en un an.⁸⁵

Certains signes indiquent que la pandémie pourrait avoir poussé au moins 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté. De plus, la faim aiguë a doublé en 2020 pour atteindre 260 millions de personnes. En effet, beaucoup plus de personnes mourront de faim et de causes liées à la pauvreté que les effets directs du COVID-19 sur la santé.

Les impacts économiques de COVID-19 ne sont toujours visibles. En effet, environ un tiers des travailleurs dans le monde, soit environ 2 milliards de personnes, travaillent dans le secteur informel. La plupart de ces emplois se trouvent dans les pays en développement. Les moyens de subsistance d'environ 1,6 milliard, soit 80% du total, sont menacés par la pandémie. Alors que la rigueur des confinements dans les pays à revenu faible et intermédiaire égale et dépasse dans de nombreux cas celle des pays plus riches, leurs gouvernements sont beaucoup moins en mesure de soutenir leurs citoyens et leurs entreprises. Le FMI estime que les pays en développement ont besoin de 2,5 billions de dollars pour se remettre de la pandémie de COVID-19. Et pourtant, ils ont reçu moins de 100 milliards de dollars, soit moins de 1 % de ce que les pays riches ont débloqué pour leurs économies. Pour aggraver les choses, à une époque de crise sans précédent, les budgets d'aide à l'étranger se contractent car ils sont généralement calculés en tant que part du revenu national des pays les plus riches qui s'est rétracté.

Il y a des signes dangereux que la montée des inégalités pourrait menacer la stabilité des systèmes politiques des nations et saper leur capacité à relever les défis communs.

La construction de sociétés plus inclusives dans les pays et à l'échelle mondiale au pays s'impose, donc, aujourd'hui plus que jamais.

Parmi les actions urgentes recommandées dans l'étude citée pour inverser la tendance à l'augmentation des inégalités figurent l'introduction de systèmes d'imposition et de redistribution plus progressifs et la fermeture des paradis fiscaux qui permettent aux particuliers et aux entreprises d'échapper à leurs responsabilités envers la société. Ils permettront les investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures dans les zones défavorisées, tout comme les investissements dans des logements abordables ainsi que d'autres mesures visant à accroître la mobilité, permettant aux individus de s'installer dans des centres dynamiques offrant des emplois et des revenus plus élevés.

L'impact à court terme de la pandémie nécessite des mesures sans précédent pour soutenir le nombre croissant de chômeurs nécessitant de gros financements. La plupart des pays en développement (PED) n'ont pas de marge de manœuvre financière et ne peuvent pas s'endetter davantage. Ainsi, des niveaux de solidarité internationale bien plus élevés sont nécessaires pour aider les PED, notamment en annulant leur dette, en augmentant l'aide et en poussant les institutions financières régionales et internationales et d'autres institutions de développement à

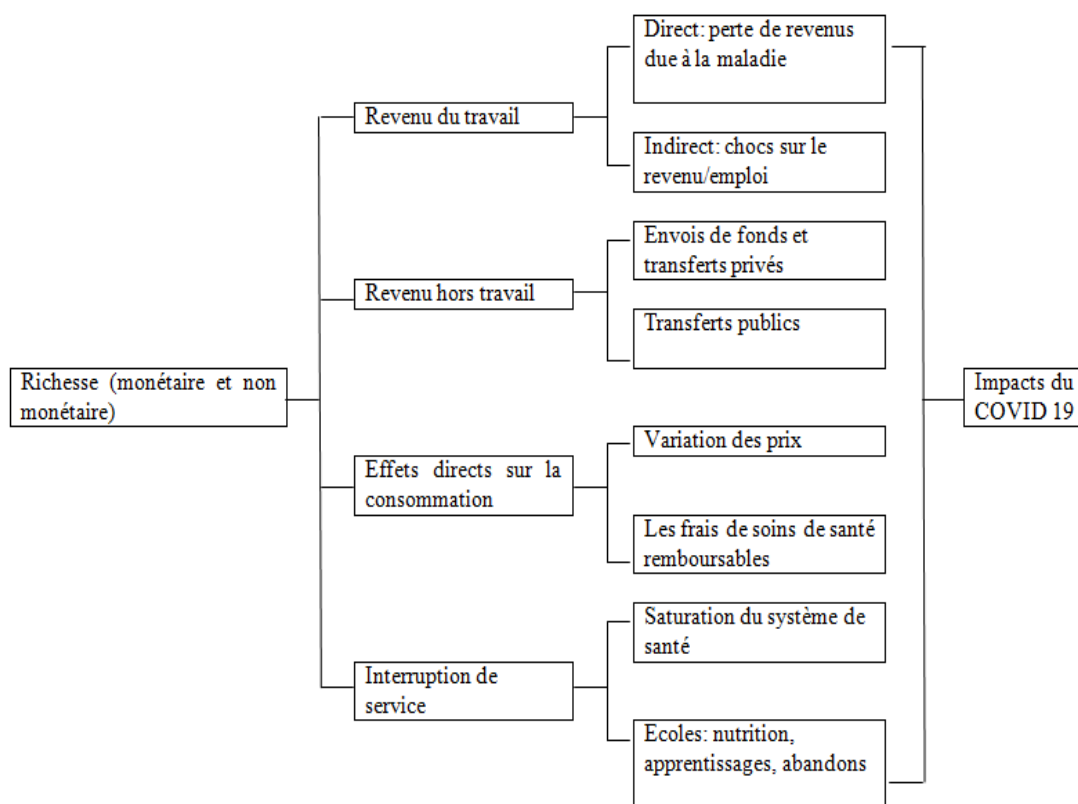
⁸⁵ - Voir le figaro en ligne, <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/covid-19-la-crise-a-detruit-114-millions-d-emplois-en-2020-dans-le-monde-20210707>

être en mesure de répondre aux besoins de ce défi de réduction de la pauvreté et des inégalités liées à la pandémie. Les OSC devront faire les plaidoyers et les campagnes de mobilisation nationale et internationale nécessaires.

2. Les canaux de transmission des inégalités par la pandémie

La propagation rapide du Covid-19 en Tunisie et des mesures de confinement potentielles sont susceptibles d'affecter la pauvreté et les inégalités à travers quatre grands canaux : les revenus du travail, les revenus non liés au travail, les effets directs sur la consommation et les interruptions de service (Banque mondiale, 2020). Les impacts sur le revenu du travail pourraient être liés directement par la perte de revenus à cause de la maladie ou par des chocs indirects sur l'emploi et les salaires. Les impacts sur les revenus peuvent être induits par des changements dans les schémas des envois de fonds et des transferts publics. Les effets directs sur la consommation pourraient être directement affectés soit par des variations des prix d'articles ayant une part significative dans les budgets des ménages ou l'augmentation des dépenses personnelles des soins de santé. Enfin, une interruption de service peut avoir de graves répercussions sur le bien-être en raison des fermetures d'écoles et de la saturation des systèmes de santé (FigIX -1).

Fig IX - 1. Principaux canaux par lesquels le Covid-19 peut avoir un impact sur la pauvreté et les inégalités



Source: Impacts of COVID-19 on Household Welfare in Tunisia, IZA DP No. 1397, Decembre 2020

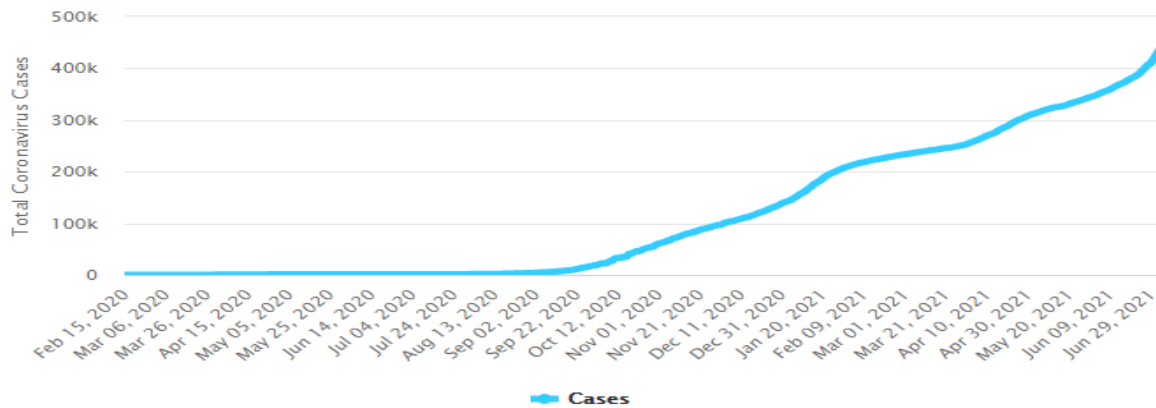
3. La situation épidémiologique en Tunisie

a. La situation épidémiologique en Tunisie en bref

En Tunisie, il y a eu 443 631 cas de contamination et 15 377 décès liés au coronavirus recensés depuis le début de l'épidémie jusqu'au 03 Juillet 2021.

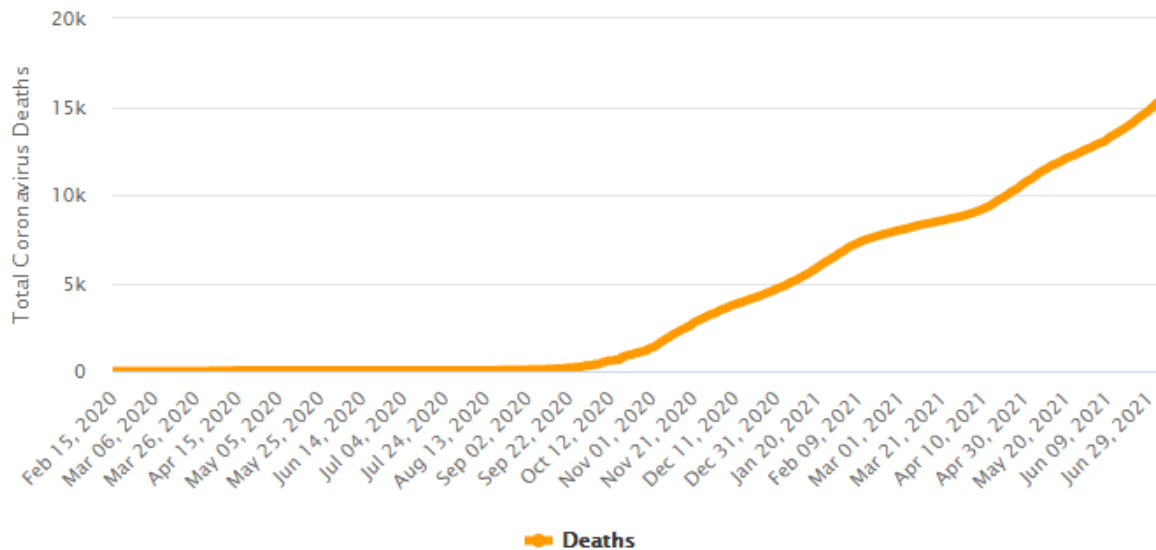
L'évolution des cas de contamination et de décès sont résumées dans les deux graphiques suivants :

Fig IX - 2. Evolution des cas de contamination en Tunisie



Source : Worldmeters

Fig IX - 3. Evolution des décès en Tunisie



Source : Worldmeters

Les cas de COVID-19 sont toujours à leur pic — le nombre moyen le plus élevé de cas de contamination quotidiens reporté — avec 3 188 nouveaux cas reportés chaque jour. Le taux d'incidence de contaminations est en hausse avec 190 cas recensés pour 100.000 personnes au cours des 7 derniers jours.

Le tableau 4 résume la situation épidémiologique à la date du 24 Juin, 27 Juin et 03 Juillet 2021. Notons que le nombre de cas dépistés ainsi que celui des guéris ne reflètent pas la réalité, car on ne fait le test RT-PCR ne sont effectués que pour les symptomatiques (donc une importante sous-estimation des positifs) et on ne le fait plus systématiquement pour confirmer la guérison.

Le nombre total de décès est, également, sous-estimé car il y a des malades qui sont COVID-19 mais qui n'ont pas été diagnostiqués et même certains sont diagnostiqués mais la famille ne le déclare pas pour éviter les mesures restrictives de l'enterrement.

Tableau IX - 1. Situation épidémiologique - COVID-19

Date	Hospitalisations			Nombre de cas dépistés	Décès	Guéris
	Unités de soins intensifs	Respiration artificielle	Services généraux			
24 Juin	526	139	2 915	398 829	14 489	344 486
27 Juin	579	132	2 979	403 493	14 579	346 290
02 juillet	605	139	3 401	433 655	15 261	360 645

Source : Ministère Tunisien de la santé

4. L'impact de la pandémie sur la croissance et le chômage

Avant d'étudier l'effet de la pandémie sur le travail en Tunisie, il importe de présenter brièvement sur les chiffres relatifs à la croissance et au taux de chômage publiés par l'INS.

Nous remarquons que le taux de chômage a augmenté au deuxième trimestre de l'année 2020 chez les femmes pour atteindre 25% contre 15.2% chez les hommes. Le pic correspond à la période de confinement mais nous remarquons ensuite une baisse pour les autres trimestres. Cette baisse reste relativement élevée comparée aux trimestres de l'année d'avant (exemple pour le premier trimestre 2021 17.8% contre 15.1% pour l'année 2020).

Tableau IX - 2. Taux de chômage et de croissance en Tunisie

taux de chômage	2ème trimestre 2019	3ème trimestre 2019	4ème trimestre 2019	1er trimestre 2020	2ème trimestre 2020	3ème trimestre 2020	4ème trimestre 2020	premier trimestre 2021
Par sexe	15.3	15.1	14.9	15.1	18.0	16.2	17.4	17.8
Masculin	12.3	12.2	12.1	12.3	15.2	13.5	14.4	15.0
Féminin	22.4	22.0	21.7	22.0	25.0	22.8	24.9	23.8
	1er trimestre 2019	2ème trimestre 2019	3ème trimestre 2019	4ème trimestre 2019	1er trimestre 2020	2ème trimestre 2020	3ème trimestre 2020	4ème trimestre 2020
PIB (aux prix du marché)	1.1	1.0	0.8	0.9	-2.1	-21.3	-5.7	-6.1
PIB (aux prix du marché)	18453	18446.6	18479.2	17967.0	14629	17430.1	17371.4	

Source : INS

De même, nous tirons les mêmes conclusions pour le PIB qui a chuté de -21.3% lors du deuxième trimestre de l'année 2020 ce qui correspond à la baisse la plus élevée comparée aux autres années.

Selon une étude menée par IZA, le PIB, en Tunisie, a été affecté en raison du covid-19. De récentes projections menées par la Banque mondiale montrent que la baisse du PIB en termes de secteurs d'activité peut être estimée.

Les six secteurs les plus durement touchés en termes de baisse des emplois sont : le tourisme, l'hôtellerie, les cafés et restaurants (qui devraient se contracter de 29% selon le Scénario 1 et de 47,4% dans le scénario 2) ; les industries textiles (qui devraient se contracter de 21% selon Scénario 1 et 28% dans le scénario 2) ; les industries mécaniques et électriques (17% dans le scénario 1 et 23% dans le scénario 2) ; le transport (19% dans le scénario 1 et 32% dans le scénario 2) ; la construction (22% dans le scénario 1 et 26% dans le scénario 2) ; et le Commerce (de 4.6% dans le scénario 1 et 7.7% dans le scénario 2).

Tableau IX - 3. Baisse estimée de l'emploi en pourcentage dans les secteurs

Secteur	Scénario 1	Scénario 2
Industries des matériaux de construction, de céramique et du verre	-17.3	-23.5
Industries mécaniques et électriques	- 16.59	- 22.5
Industries du textile, de l'habillement et du cuir	- 21.25	- 28.8
Industries diverses	- 15.21	- 20.6
Bâtiment et génie civil	- 21.47	- 64.22
Commerce	- 4.63	- 7.7
Transport	- 19.1	- 31.7
Hotels, Cafés et Restaurants	- 28.63	- 47.5
Divers services marchands	- 9.99	- 16.6
Source: Impacts of COVID-19 on Household Welfare in Tunisia, IZA DP No. 1397, Décembre 2020		

Notons qu'une étude menée par la PNUD vient confirmer l'étude précédente en énumérant les secteurs les plus touchés. Ils semblent être le tourisme ou l'hôtellerie, les cafés et les restaurants ; le domaine du textile ; le secteur mécanique et l'industrie électrique ; le transport ; le commerce ; et la construction ou génie civil et bâtiment.

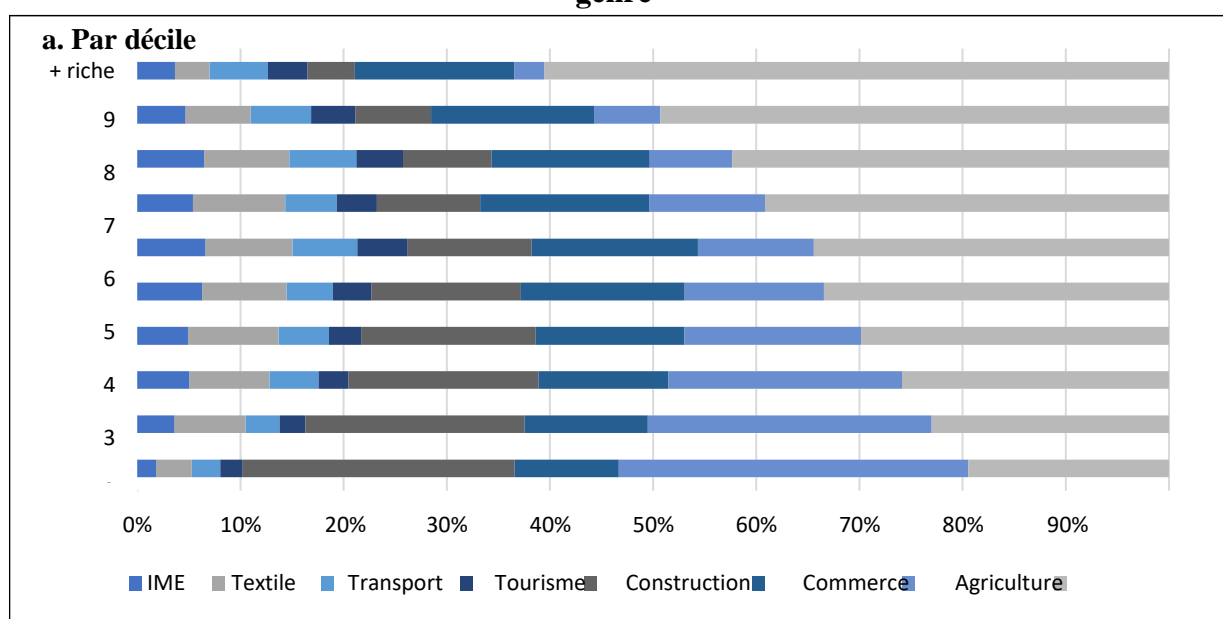
Tableau IX - 4. Estimations des impacts du Covid-19 sur les secteurs d'activités (en %)

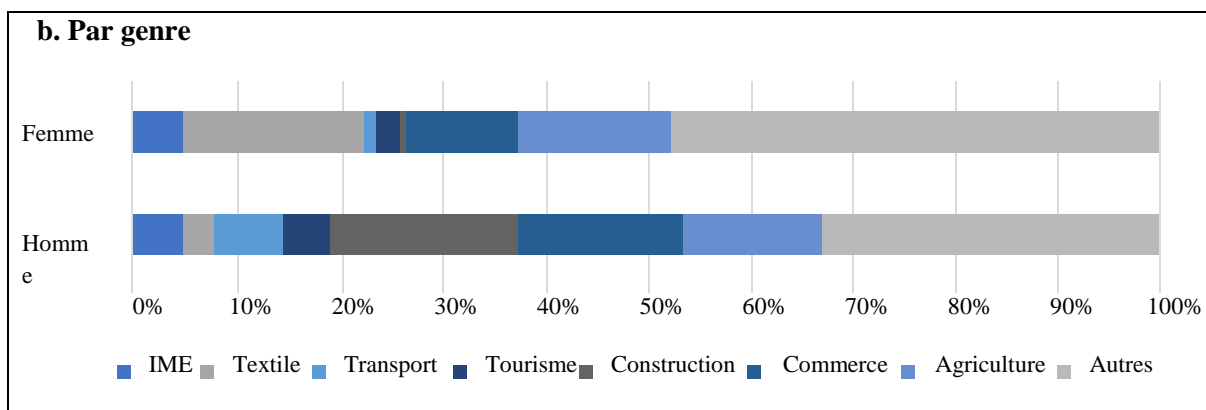
Secteurs	Emploi	Valeur ajoutée
Agriculture et pêche	- 4.6	- 4.8
Industries non manufacturières	- 34.5	- 29.4
Industries Agro-alimentaires	- 0.1	- 0.4
Texte, habillement et cuir	- 15.7	- 14.5
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	- 4.1	0.3
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	- 3.2	- 3.8
Autres industries	- 7.6	- 9.7
Bâtiment et génie civile (construction)	2.6	2.6
Commerce et réparation	- 10.0	- 10.0
Hôtellerie et restauration	- 15.8	- 15.8
Transports	- 15.0	- 14.1
Information et communication	- 9.1	- 10.9
Autres services personnels	- 13.0	- 9.5
Enseignement	- 0.3	- 0.3
Activités pour la santé humaine	- 3.4	- 3.4
Autres services	- 1.0	- 5.4

Source : IMPACT ECONOMIQUE DU COVID-19 EN TUNISIE, PNUD, 2020

Ces secteurs seront les plus touchés de par l'employabilité d'une grande partie de la population, allant de 47 % des personnes employées parmi le décile le plus pauvre à une fourchette comprise entre 53 et 54% parmi les 4ème, 5ème et 6ème déciles (*Figure 4*). Concernant la variable genre, un pourcentage élevé de femmes employées dans le secteur du textile contre le secteur de la construction pour les hommes sont susceptibles d'être négativement affectés par les mesures de confinement instaurées pour la lutte contre le Covid-19.

Fig IX - 4: Part des employés dans chaque secteur, par décile de consommation et par genre



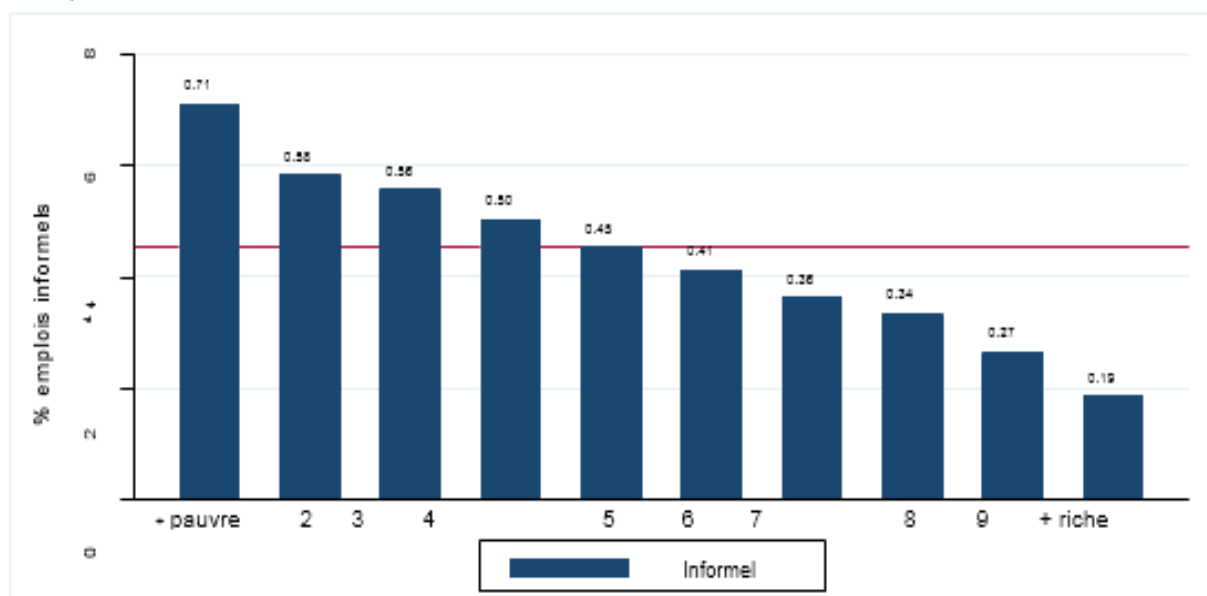


Source: Impacts of COVID-19 on Household Welfare in Tunisia, IZA DP No. 1397, Décembre 2020

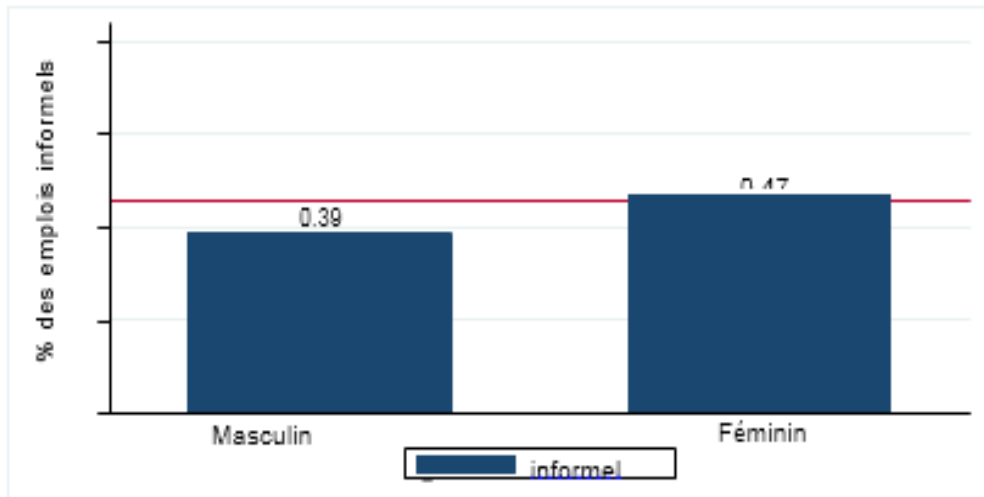
Le marché du travail sera d'autant plus menacé par les répercussions du covid-19 de par l'importante proportion de travailleurs dans le secteur de l'informel largement répandu en Tunisie. Cette proportion a tendance à être plus élevée pour les déciles de consommation inférieurs, allant de 56 à 71% dans les trois déciles de consommation les plus bas, contre 19 à 34 % pour les trois déciles de consommation les plus élevés (*figure 5*). L'emploi informel a également tendance à être plus élevé chez les femmes, 47%, contre 39% pour les hommes.

Fig IX - 5 - 6 : Part des personnes employées dans des emplois informels

a) Par décile de consommation



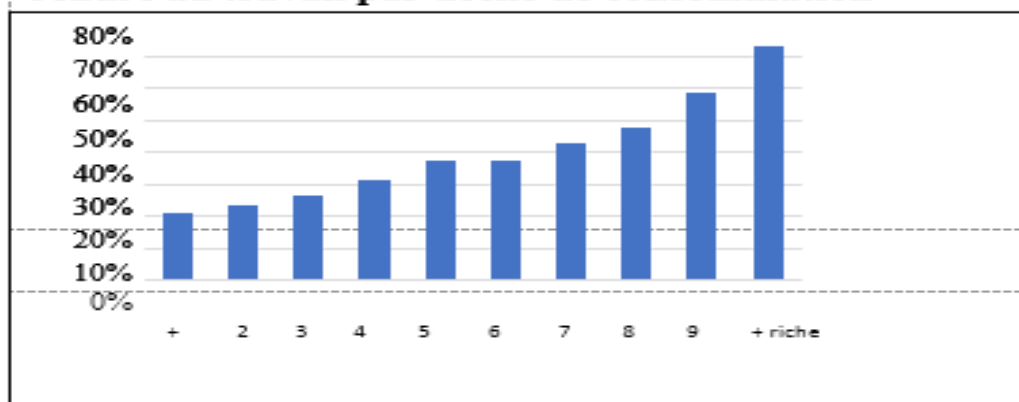
b) Par genre



Le confinement général a réduit la mobilité de la main-d'œuvre étant donné le risque de contracter l'infection lors de l'utilisation des transports publics. En effet, environ 43% des personnes employées en Tunisie utilisent les transports publics pour se rendre au travail (**Fig IX - 7**). Cela pourrait affecter d'une façon considérable le marché du travail. Les dernières statistiques de l'INS indiquent que le taux de chômage a atteint au cours du 2^{ème} trimestre 2020 18 % contre 14.9% avant la pandémie. Ce taux a encore augmenté au cours du 3^{ème} trimestre 2021 pour atteindre un pic de 18.4%.

Les plus aisés ont la possibilité de se déplacer en utilisant leur propre véhicule et/ou les transports semi publics ou privées (taxis...) moins encombrés et respectant plus les consignes de protection (distanciation, port masques...) alors que les plus pauvres empruntent les transports publics de moindre qualité plus encombrés et ne respectant pas les protocoles sanitaires anti Covid.

Figure 7 : Utilisation des transports publics pour se rendre au travail par décile de consommation



Source: Impacts of COVID-19 on Household Welfare in Tunisia, IZA DP No. 1397, Décembre 2020.

5. La pandémie, la pauvreté et les inégalités en Tunisie

5.1. L'impact de la pandémie sur la pauvreté

La pauvreté est évaluée sur la base de deux grandeurs savoir : le revenu et le seuil de pauvreté. Le revenu est défini comme étant le revenu monétaire disponible, exprimé par les dépenses de consommation. L'étude menée par la PNUD utilise un modèle d'équilibre général calculable calibré pour l'économie tunisienne ainsi que l'enquête de consommation de 2015 permettant d'estimer le revenu de chaque catégorie de ménages et les prix du marché des produits couvrant leurs besoins essentiels et ce, avant puis après le choc du Covid-19. Les catégories socioprofessionnelles des ouvriers agricoles et non agricoles, les exploitants agricoles, les chômeurs et autres inactifs ont été retenus comme étant les ménages les plus pauvres. (Tableau 5).

Tableau IX-5 : Taux de pauvreté monétaire et extrême par catégorie socioprofessionnelle des chefs des ménages*

CSP	Part de la population totale en %**	Pauvreté monétaire avant le choc	Pauvreté monétaire après le choc	Pauvreté extrême avant le choc	Pauvreté extrême après le choc
Cadres et professions libérales supérieures	9.89	2.85	4.27	0.16	0.34
Cadres et professions libérales moyens	3.67	4.52	6.55	0.57	0.91
Autres employés	14.02	13.12	17.16	1.81	2.88
Patrons des petits métiers dans l'industrie	2.09	4.65	7.77	0.35	0.56
Artisans et indépendants des petits métiers	3.99	9.24	12.88	1.81	2.25
Ouvriers non agricoles	23.10	21.81	27.30	3.71	5.18
Exploitants agricoles	7.61	21.42	26.79	4.78	6.30
Ouvriers agricoles	1.65	38.30	45.11	9.55	13.71
Chômeurs	2.86	35.59	41.68	11.70	16.37
Retraités	14.51	5.79	7.86	0.69	0.84
Autres inactifs	16.60	19.50	24.5	4.15	5.60
National	100	15.15	19.23	2.87	3.99

*Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 4,6\$5 par jour (2015 PPA) et Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 2,4par jour (2015 PPA).
**Les parts de la population sont calculés à partir de l'échantillon de l'enquête de consommation de 2015 publié par l'Institut National des Statistiques.

Source : IMPACT ECONOMIQUE DU COVID-19 EN TUNISIE, PNUD, 2020

D'après cette étude, le taux de pauvreté monétaire passerait de 15,2% avant le choc du Covid-19 à 19,2% si l'Etat n'instaure pas de mesures d'atténuation. Cela peut être expliqué par la hausse des prix des aliments de base et la baisse des dépenses de consommations par groupe de ménage. Les ouvriers, les chômeurs et les autres inactifs semblent être les plus affectés par la pandémie surtout les deux dernières catégories qui voient leurs revenus diminuer étant donné la baisse de ceux de leurs proches. De même pour le taux de la pauvreté extrême qui passerait de 2,87% à 3,99% à l'échelle nationale. La pandémie exposerait les plus pauvres à la fois à l'aggravation de la pauvreté monétaire mais aussi à des conséquences sanitaires.

Les disparités de revenus par genre au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle sont aussi prises en compte en combinant deux mesures à savoir, les inégalités inter-sexes et les inégalités intra-sexes. Avant le choc, les taux de la pauvreté monétaire étaient respectivement de 15,5% et 14,8%. A cause de la pandémie, ces taux passeraient pour les femmes à 19,77% contre 18,71% pour les hommes. Les femmes ouvrières agricoles et non agricoles ainsi que les chômeuses sont, les plus affectées, comme pour les hommes à qui s'ajoutent les catégories des autres inactifs et des exploitants agricoles. Il y aurait donc un risque d'accentuation de la « féminisation » de la pauvreté (tableau 6).

Tableau IX - 6. Les taux de la pauvreté monétaire par catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménages et par sexe (Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 4,6 par jour (2015 PPA))

CSP	Part de la population en %	Hommes Pauvreté monétaire avant le choc	Pauvreté monétaire après le choc	Part de la population en %	Femmes Pauvreté Monétaire avant le choc	Pauvreté monétaire après le choc
Cadres et professions libérales Supérieures	10,7	2,97	4,37	3,49	0	1,77
Cadres et professions libérales moyens	4,03	4,58	6,67	0,89	2,51	2,51
Autres employés	15,32	13,29	17,37	3,81	7,87	10,72
Patrons des petits métiers dans l'industrie	2,33	4,56	7,71	0,19	13,71	13,71
Artisans et indépendants des petits métiers	4,37	9,32	13,02	1,02	6,7	7,97
Ouvriers agricoles non	25,09	22,05	27,61	7,46	15,64	19,09
Exploitants agricoles	8,14	21,07	26,68	3,43	27,89	28,96
Ouvriers agricoles	1,65	38,99	45,69	1,64	32,86	40,48
Chômeurs	2,97	36,71	42,83	1,98	22,38	28,07
Retraités	15,76	5,95	8,07	4,67	1,61	2,29
Autres inactifs	9,64	26,34	32,64	71,42	12,23	15,84
National	100	14,8	18,71	100	15,5	19,77

Source : IMPACT ECONOMIQUE DU COVID-19 EN TUNISIE, PNUD, 2020

A cause de la diminution de l'emploi déjà évoquée, la pauvreté devrait augmenter de 7,3 points de pourcentage dans le scénario 1⁸⁶ et de 11,9 points de pourcentage dans le scénario 2 (*tableau 7*). Cela implique une augmentation de plus de 50% de la pauvreté dans le scénario 1 et presque un dédoublement du taux de pauvreté dans le scénario 2, inversant ainsi la tendance à la baisse de la pauvreté au cours de la dernière décennie. L'écart de pauvreté, qui mesure le déficit de pauvreté de l'ensemble de la population, passerait de 3,2 à 4,4 % dans le scénario 1 et 5 % dans le scénario 2. L'inégalité des revenus devrait augmenter en raison de la crise prolongée, le coefficient de Gini passant de 37,2 à 39,4 sous Scénario 1 et à 41,4 dans le scénario 2.

Tableau IX - 7. Projection des impacts sur la pauvreté et l'inégalité

	Pré-COVID19	Post-COVID Scénario 1	Différence Scénario 1	Post-COVID Scénario 2	Différence Scénario 2
Taux de pauvreté extreme	2.9%	7.4%	4.5	11.8%	8.9
Écart de pauvreté extreme	0.5%	0.8%	0.2	0.9%	0.3
Taux de pauvreté	13.7%	20.9%	7.3	25.6%	11.9
Écart de pauvreté	3.2%	4.4%	1.2	5.0%	1.8
Coefficient de Gini	37.2	39.4	2.2	41.4	4.2

Source: Impacts of COVID-19 on Household Welfare in Tunisia, IZA DP No. 1397, Décembre 2020.

5.2. *L'impact de la pandémie sur les inégalités en Tunisie*

5.2.1. La pandémie et les inégalités de genre

A travers le calcul de l'indice de Gini, les inégalités de genre, entre hommes ou entre femmes, appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle ne sont pas affectés par le Covid-19 (*tableau 8*).

Cependant, les inégalités inter-sexe entre les catégories socioprofessionnelles augmentent. La contribution des inégalités intergroupes (8,76%) à l'inégalité totale est la seule source d'augmentation de l'inégalité totale par 1,7%.

⁸⁶ - Deux scénarios :

Le 1^{er} Optimiste : utilise les récentes estimations de la Banque mondiale de -8,8% de croissance du PIB réel, à prix constants des facteurs ;

Le second Pessimiste : prévoit une croissance de -11,9% (c'est-à-dire que l'économie réalise la même croissance que celle du premier semestre 2020). Ce scénario s'appuie sur les enquêtes téléphoniques auprès des ménages réalisées pendant le covid-19 (par l'Institut national de la statistique, en collaboration avec la Banque mondiale) et l'enquête sur le budget des ménages en Tunisie en 2015.

Tableau IX - 8. Les Indices des inégalités selon le sexe et par catégorie socioprofessionnelle

CSP	Inégalités intra-sexe :Hommes		Inégalités intra-sexe :Femmes		Inégalités inter-sexe	
	Indices de Gini avant le choc	Indices de Gini après le choc	Indices de Gini avant le choc	Indices de Gini après le choc	Avant le Choc	Après le choc
Cadres et professions libérales Supérieurs	0,287	0,287	0,295	0,295	0,0046	0,0049
Cadres et professions libérales Moyens	0,271	0,271	0,257	0,257	0,0015	0,0018
Autres employés	0,271	0,271	0,330	0,330	0,0010	0,0019
Patrons des petits métiers dans l'industrie	0,253	0,253	0,295	0,295	0,0043	0,0051
Artisans et indépendants des petits métiers	0,251	0,251	0,222	0,222	0,0006	0,0009
Ouvriers non agricoles	0,271	0,271	0,293	0,293	0,0008	0,0013
Exploitants agricoles	0,283	0,283	0,320	0,320	0,0001	0,0007
Ouvriers agricoles	0,284	0,284	0,291	0,291	0,0002	0,0011
Chômeurs	0,321	0,321	0,337	0,337	0,0080	0,0120
Retraités	0,282	0,282	0,285	0,285	0,0026	0,0029
Autres inactifs	0,306	0,306	0,323	0,323	0,0251	0,0278
National	0,305	0,305	0,330	0,330	0,0008	0,00087

Source : IMPACT ECONOMIQUE DU COVID-19 EN TUNISIE, PNUD, 2020

5.2.2 La pandémie et les inégalités régionales

Les inégalités engendrées par le COVID-19 ont aussi une dimension régionale. L'analyse régionale est très révélatrice de mécanismes de cumul d'inégalités engendrées par le COVID-19.

Des études ont montré que les populations périurbaines des banlieues et quartiers populaires présentent plus souvent des facteurs de risques face au coronavirus. Elles sont aussi plus souvent concernées par de mauvaises conditions de logement, ainsi que par le maintien vital d'une activité professionnelle qui suppose d'emprunter les transports en commun (étude de la direction de la recherche des études l'évaluation et des statistiques DREES). Ceci se vérifie en Tunisie.

Si la jeunesse de la population théoriquement peut limiter le nombre de décès, mais les personnes de moins bon état de santé – atteints d'obésité, de diabète, de maladies respiratoires ou cardio-vasculaires sont plus exposées au risque de COVID-19 grave. Or la prévalence de ces maladies est plus forte dans les régions pauvres (de l'intérieur en Tunisie) augmentant leur vulnérabilité face à la crise. Par ailleurs, le taux des personnes atteintes de diabète et de HTA mais non traitées dans les régions de l'intérieur est plus élevé que dans les régions du littoral ce qui augmente leur exposition aux risques graves de la pandémie.

Cette crise a, d'abord, touché les populations périurbaines qui ont vraisemblablement été plus exposées au virus, et particulièrement, dans les quartiers défavorisés. En effet, les conditions de vie de ces populations pendant le confinement ont pu y être plus difficiles en raison des situations de surpeuplement et la nécessité vitale de se déplacer chaque jour pour

travailler et subvenir aux besoins de base et acheter les biens alimentaires nécessaires (travail journalier, gain et achats de biens nécessaires par jour).

Dans les zones rurales, les difficultés d'accès aux soins en général et de qualité en particulier, faute de personnel médical et d'équipements rendent la situation particulièrement critique.

Enfin, au-delà des régions, les lieux de vie distinguent nettement les populations et leur situation face au coronavirus ce qui les rend aussi vulnérables au COVID-19.

La vulnérabilité se cumule souvent avec la concentration dans un lieu de vie unique (de plus insalubre) qui favorise la propagation du virus, mais aussi la dégradation de l'état de santé physique et psychique due à l'isolement et au confinement.

D'autres populations déjà particulièrement vulnérables, en particulier les sans-domiciles et les migrants irréguliers subsahariens cumulent une forte insécurité sanitaire. Cette insécurité est liée notamment au risque d'exposition au virus, ainsi qu'aux difficultés voire impossibilité d'accès aux soins, ainsi qu'une forte insécurité économique accrue par l'absence de moyens de subsistance liée à l'interruption de leur activité généralement informelle par le confinement et l'absence d'allocations sociales.

Ainsi, ces différents facteurs de risques et leurs interactions sont autant de circonstances favorisant les inégalités. De plus, ces vulnérabilités sont liées à l'existence de pathologies préexistantes (diabète, hypertension..) répandues aussi (pas uniquement) parmi les plus défavorisés, rendant leur exposition au COVID-19 plus forte avec une plus grande probabilité de développer des formes graves tous liées aux conditions sociales. Ces disparités sociales concernent à la fois des mécanismes en amont de la plus grande exposition, et en aval, celui de la prise en charge et de l'accès aux soins, à cela s'ajoutent des difficultés supplémentaires liées au confinement, qui n'affectent pas, elles non plus, toutes les catégories sociales de la même façon.

Aussi, nous nous proposons ici de montrer brièvement relations entre les inégalités régionales et la pandémie, et ce à deux niveaux :

En amont en termes d'exposition au COVID-19 par la corrélation entre le nombre de contaminations et le taux de pauvreté. Pour essayer de répondre à la question : Est-ce que les régions les plus pauvres sont les plus contaminées ?

En aval en termes d'accès aux soins par la disponibilité de lits de réanimation. Est-ce que les régions les plus contaminées sont celles qui sont les moins dotées en salles de réanimations ?

Enfin, on aura à vérifier les taux d'occupation des lits de réanimations et d'oxygène en fonctions des contaminations (par 100 000).

5.2.3. Contaminations et taux de pauvreté

Les deux cartes sur le taux de pauvreté et du nombre de contaminations pour 100 000 par gouvernorat et particulièrement le graphique correspondant permettent de bien distinguer 6 gouvernorats doublement défavorisés avec des taux de pauvreté et un nombre de

contaminations élevés aussi, à savoir : Kairouan, Siliana, Beja, le Kef, Médenine et Sidi Bouzid. Ces gouvernorats doivent être considérés prioritairement pour la prise en charge médicale et de la couverture sanitaire. A l'inverse les gouvernorats de Gabes, l'Ariana, Sfax, Gafsa et Tozeur, dans une moindre mesure, affichent des taux de pauvreté modérés relativement et des taux d'incidence pour 100 000 moins élevé. Par contre, Manouba, Tunis, Sousse, Monastir, et Ben Arous, jusqu'à la date du 3 juillet, sont dans une situation plus aisée en termes de taux de pauvreté mais ont des ratios de contaminations très élevés. Enfin les gouvernorats de Mahdia, Kebili, Jendouba et Bizerte ont des taux de pauvreté élevés avec des ratios de contaminations jusqu'alors élevés mais relativement moindre. Mais les situations évoluent très vite, compte tenu de l'aggravation générale et de l'apparition d'un nouveau mutant, les rendant très critiques (4^{ème} vague la plus forte depuis le début de la pandémie avec des pics de décès supérieurs à plus de 100 par jour).

Aussi, des confinements généraux ou ciblés ont été décidés, récemment, dans la plupart des gouvernorats.

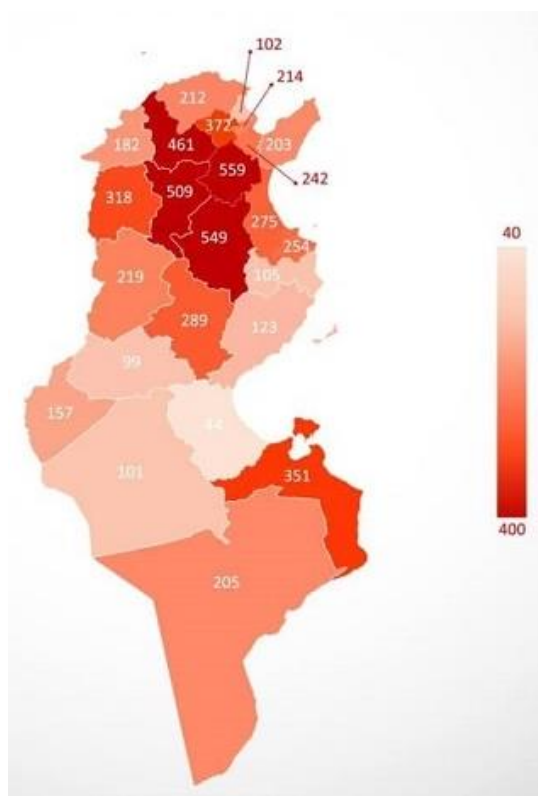


Fig IX – 8 : Carte des taux de contamination par 100.000 habitants pour tous les gouvernorats durant les 14 derniers jours à la date du 25 juin 2021

Le taux national de contamination est de 241 contaminations par 100.000 habitants.

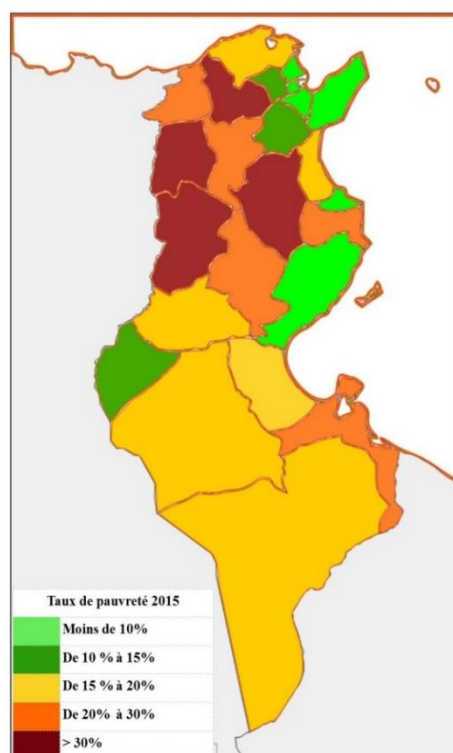
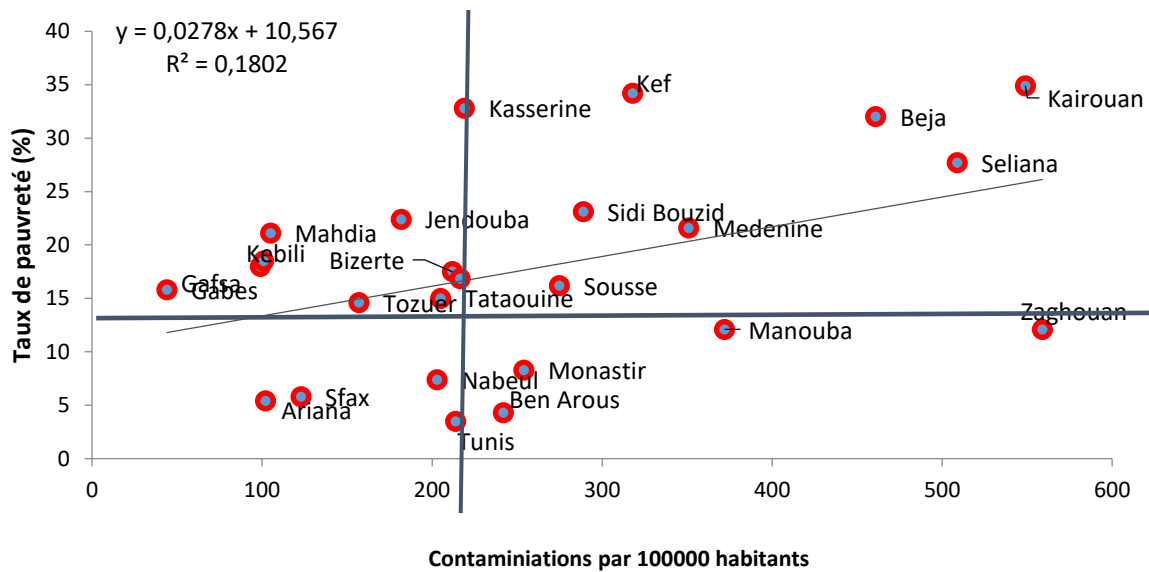


Fig IX – 8 bis: Carte relative au taux de pauvreté pour chaque gouvernorat pour l'année 2015

Sources : les données des taux de contamination : Ministère de la santé tunisien ; Les données de la pauvreté : INS, enquête consommation 2015.



5.2.4. Contaminations et disponibilité de lits de réanimation

Les deux cartes sur la disponibilité des lits de réanimation et du nombre de contaminations pour 100 000 par gouvernorat et particulièrement le graphique correspondant basé dessus permettent de bien distinguer

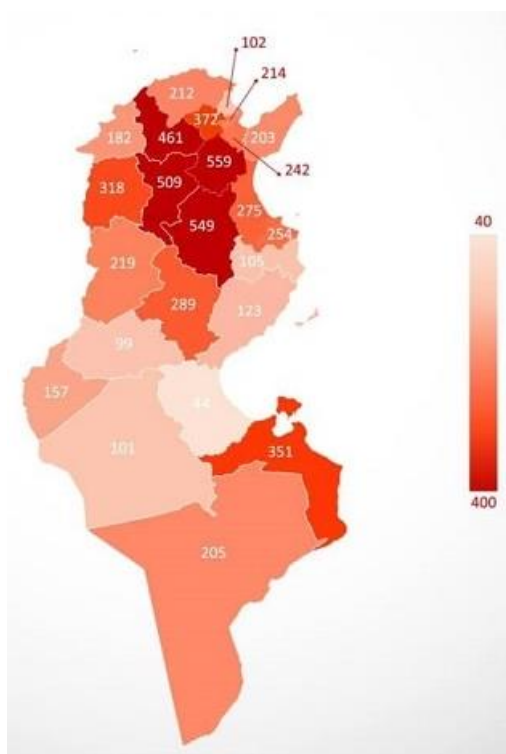


Fig IX – 9 : Carte des taux de contamination par 100.000 habitants pour tous les gouvernorats durant les 14 derniers jours à la date du 25 juin 2021 Le taux national de contamination est de 241 contaminations par 100.000 habitants.

Fig XIX— - Taux de pauvreté 2015, nombre de lits réa et taux de contamination par le Covid 19 (pour 100 000 ha) par gouvernorat

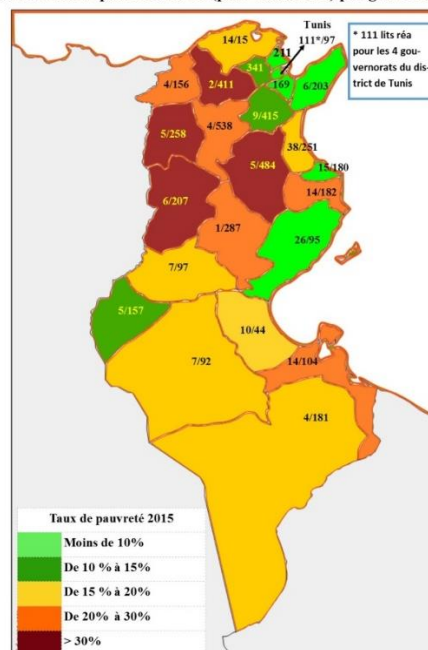
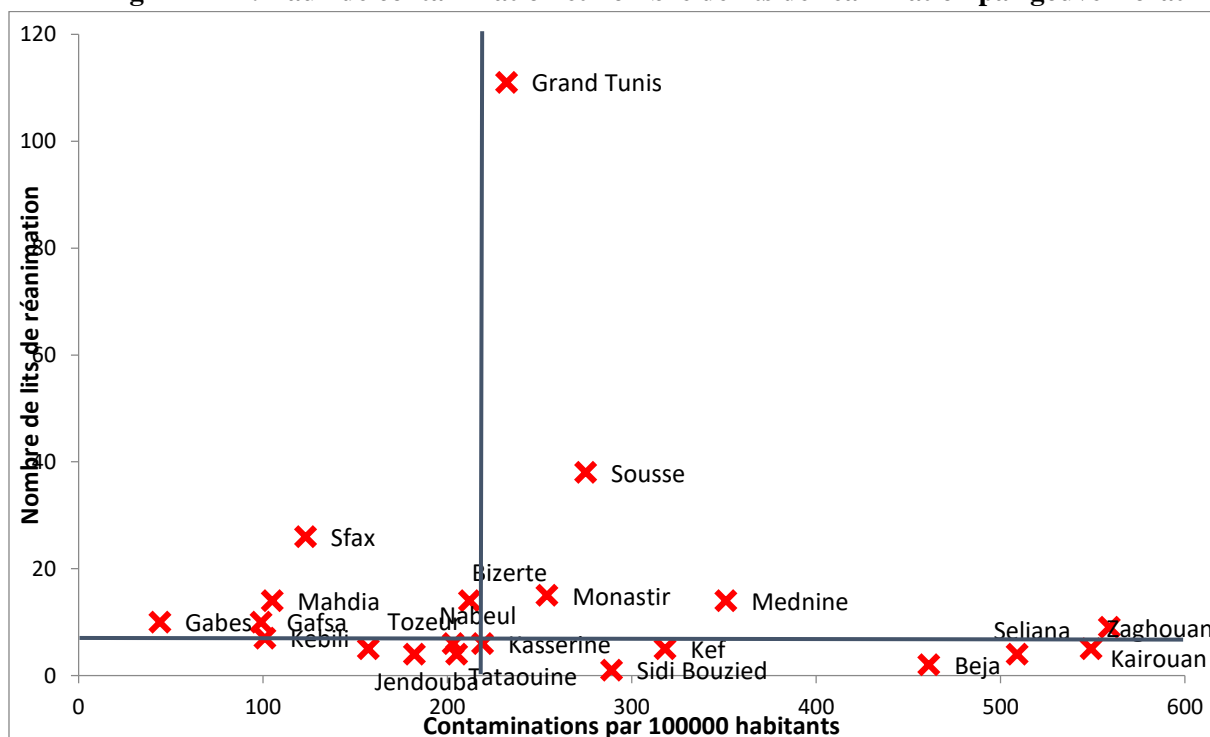


Fig IX – 10 : Carte relative aux lits de réanimation et d’oxygène dans les établissements publics à la date du 27 Juin 2021.

Source : Ministère de la santé tunisien, INS et travaux des auteurs

Fig IX – 11 : Taux de contamination et nombre de lits de réanimation par gouvernorat



Ce graphique montre que les gouvernorats, dont le taux de contamination est très élevé (Kairouan, Siliana, Beja et Zaghouan) souffrent, paradoxalement, d'une très faible, voire insignifiante, disponibilité de lits de réanimation pour pouvoir faire face à l'urgence sanitaire.

6. Les migrants en Tunisie : Inégalités et discriminations : Le cas des migrants subsahariens.

Une des formes saillantes des inégalités est celle relative aux discriminations. Les migrants subsahariens irréguliers constituent une catégorie subissant diverses formes de discriminations en raison de la couleur de leur peau et de leur situation de grande précarité et vulnérabilité (statut juridique, condition de vie, de travail, exposition aux risques sans protection...). Ce sont des formes d'injustices juridiques, économiques et culturelles qui constituent autant de dénis des droits humains et, notamment, des droits relatifs des migrants. Ces droits sont consignés dans les conventions internationales qui toutes consacrent les principes d'égalité et de non discriminations et que les Etats (dont la Tunisie) ont l'obligation de respecter et d'appliquer. Les OSC n'ont jamais cessé de revendiquer l'application de ces principes à tous les migrants se trouvant sur le territoire national autant que pour nos migrants se trouvant dans d'autres pays.

Signalons, tout d'abord, que selon les résultats de l'enquête nationale sur la migration internationale, effectuée par l'INS et l'ONM, publiés le 8 décembre 2021, indiquent que le nombre de migrants étrangers présents sur le territoire tunisien en 2020 était de 58990 personnes, soit 0.5% de la population tunisienne. En comparaison avec le recensement de 2014, le nombre de migrants en Tunisie a enregistré un accroissement absolu d'environ 6.000 individus ce qui représente un taux d'accroissement global de 11,4% depuis 2014 contre un taux de 6,2% pour la population résidente totale.

Le nombre d'immigrants d'origine africaine (Magrébins et Egyptiens exclus), qu'on pourrait qualifier de sub-sahariens, était, en 2020, de 21466 individus (répartis en 14115 de sexe masculin et 7351 de sexe féminin), Ils représentent 36.4% des immigrants en Tunisie. Leur nombre a connu un accroissement de 14266 personnes en comparaison avec les données du RGHP de 2014, soit un taux d'accroissement global de 198.1%.

Leur âge moyen était de 26.6 ans, soit la communauté la jeune parmi les migrants en Tunisie. Les ivoiriens constituaient près du tiers de cette population. Les ressortissants de la R.D. Congo, de la Guinée et du Mali, comptent chacun pour un dixième, environ, de l'ensemble des africains sub-sahariens

Pour ce qui est de leur niveau d'instruction, il importe de relever que 26.5% d'entre eux étaient des diplômés de l'enseignement supérieur.

En dehors d'autres données plus qualitatives, on se propose, dans cette section, de dresser un tableau non exhaustif mais qui reflète certains aspects de la situation des migrants subsahariens en Tunisie en nous basant sur une enquête du FTDES étoffée d'autres études ou données disponibles.

Cette étude a été réalisée par le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux sur un échantillon de 1000 immigrés dans les gouvernorats du Grand Tunis, Sousse, Sfax et Médenine. Elle est basée sur la technique du questionnaire comme moyen de collecte de données, au cours de la période de juin à la première quinzaine de septembre 2019. Il convient également de noter que le travail de terrain a été réalisé par des personnes immigrées ou par des personnes qui vivent en proximité avec elles et sont, donc, constamment en contact avec elles.

Les résultats les plus importants de cette étude montrent que :

1. Au niveau des conditions de vie en Tunisie

- **Le lieu d'accueil :**

Toutes les régions de la Tunisie accueillent des immigrants d'Afrique subsaharienne. Cependant, les gouvernorats ou entités considérés comme les plus réceptifs aux immigrés sont les zones urbaines, principalement à Tunis, 34%, puis Sfax 20,10%, Médenine 14,50%, l'Ariana, 14,10%, et dans une moindre mesure Sousse avec 12,30%. Cette diversité de destinations se justifie par la multiplicité des parcours et des objectifs migratoires propres à

chaque individu, ainsi que par la localisation et l'appartenance géographique des acteurs impliqués dans ce processus. 92% des immigrants, ont indiqué que la résidence dans ces gouvernorats est permanente.

- **La nature du logement**

La majorité des répondants interrogés résident dans des maisons partagées, soit 77%. Tandis que 10% résident dans les abris d'organisations internationales relevant essentiellement du Croissant-Rouge tunisien. Le reste se répartit entre 6% résident dans un logement individuel, 4% dans un logement familial, 2% résident sur le lieu de travail, tandis que 1% des membres de l'échantillon sont sans-abri.

La majorité des immigrants, soit 85% partagent des logements avec des migrants des mêmes pays d'origine. Les immigrés en provenance de Libye cohabitent plus facilement avec de nombreux immigrés de nationalités différentes, ils représentent 14%. On retrouve également un petit pourcentage de 1% des immigrants enquêtés qui partagent le logement avec des Tunisiens.

48% des personnes interrogées attribuent la raison du choix de ce type de logement à la difficulté d'obtenir un logement en Tunisie. Les principales difficultés sont également partagées entre celles liées à leur statut juridique et celles qui sont inhérentes aux problèmes financiers. Il convient également de noter que 90,20% des immigrants qui vivent en colocation se sentent à l'aise et satisfaits, tandis que les immigrants qui résident dans des dortoirs contrôlés par des organisations (9,80%) ont exprimé leur gêne en raison de la multiplicité des origines des immigrants et des différences de culture des co-résidents.

- **L'accueil par la société tunisienne et exposition aux actes racistes**

Selon les résultats de l'étude, si 41% des répondants ont exprimé leur satisfaction de leur accueil par la société tunisienne, et 13% ont trouvé que la réception était moyenne, il n'en demeure pas moins que les deux cinquièmes des immigrants (40%) ont déclaré avoir été mal accueillis par les Tunisiens.

61% des immigrés d'Afrique subsaharienne considèrent les Tunisiens comme racistes. En revanche, seuls 13% des immigrants les considèrent non racistes.

Mais 51,1% de l'échantillon ont déclaré avoir été victimes d'actes racistes et haineux de la part de Tunisiens. Ces actes consistaient en:

- insultes : 89,60%,
- violence physique : 33,90%,
- diffamation : 29,60%,
- violations : 22,90%,
- extorsion : 7,80%,
- pendant l'accouchement : 5,80%
- manque de respect : 4%.

Les sources de violence pratiquées contre les migrants peuvent être classées en deux catégories. On trouve, d'abord, les employeurs des entreprises individuelles avec 87,20%, ensuite, les chauffeurs de taxi avec 56,80% et les commerçants avec 3%.

A ce type de violence s'ajoute la violence institutionnelle, où l'on retrouve : les postes de sécurité 9,60%, les bureaux d'accueil 6,60%, les institutions privées 5,50%, les chefs d'entreprise 5% et les autres salariés 4,60%.

Ces actes racistes et ces violences constituent des violations condamnables des droits humains de cette catégorie vulnérable et sont donc un aspect des inégalités dont sont victimes les immigrés en général et les immigrés subsahariens en particulier.

2. Les Conditions de travail des migrants en Tunisie :

Les immigrants subsahariens exercent, généralement, illégalement dans le secteur informel. Ainsi, ils font face à une situation juridique et sociale fragile qui permet aux employeurs dans plusieurs secteurs informels de les exploiter, et sans supporter les coûts des charges sociales (cotisations sociales, assurances contre les accidents du travail). Mais en même temps, cette réalité est décrite comme une opportunité pour les immigrés qui n'ont pas de papiers juridiques et qui n'ont pas la possibilité d'intégration dans le pays d'accueil.

Les travailleurs migrants irréguliers trouvent des emplois dans certains secteurs de l'économie locale. Le secteur de la restauration en emploie à lui seul plus du tiers (34%) suivi du secteur des services domestiques (21%). Le secteur de la construction en emploie le cinquième (20%) devant l'artisanat et les professions libérales avec 18%. Les autres secteurs, n'attirent que très peu de main-d'œuvre migrante. Le faible niveau d'instruction des immigrés d'Afrique subsaharienne explique, dans une large mesure, leur présence assez importante dans les secteurs concernés. Cette étude confirme, également, que l'expérience migratoire ne représente pas nécessairement une opportunité d'améliorer les conditions des immigrés par rapport à ce qu'elles étaient dans leur pays, puisque 73,40% d'entre eux exercent les mêmes emplois qu'ils exerçaient dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, l'étude indique que la situation des travailleurs étrangers en Tunisie est toujours régie par des lois datant des années soixante⁸⁷, que leur activité professionnelle est essentiellement informelle c'est à dire une activité précaire qui peut être associée à de multiples formes d'exploitation et à la violation des normes éthiques reconnues. Aussi, les résultats montrent que 54,20% considèrent les conditions de travail comme plus ou moins supportables, tandis que 35,10% affirment que les conditions dans lesquelles ils travaillent sont mauvaises et

⁸⁷ - La loi de 1966 complétée par la loi de 1996 réglementant le travail dans le pays a également introduit d'importantes restrictions au travail des étrangers, notamment son article 258 paragraphe 2 qui prévoit que tout étranger qui veut exercer un travail salarié de quelque nature que ce soit doit se voir accorder un contrat de travail et un permis de séjour portant la mention "autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie", rappelant qu'aucun étranger ne peut être embauché dans un domaine où les compétences tunisiennes sont disponibles. Cette "*machine à produire de l'irrégularité*", comme qualifiée par Vincent Geisser, a des conséquences dramatiques sur les migrants irréguliers qui se retrouvent quasi séquestrés dans le pays, dans l'obligation d'accepter les emplois les plus précaires, difficiles et/ou dangereux afin d'économiser suffisamment d'argent pour être autorisés à quitter le territoire.

inacceptables. De plus ils sont exposés à l'exploitation en travaillant de longues heures par jour, allant de 10 à 12 heures. Et 84,5% des immigrants affirment que les conditions de travail ne sont pas respectées par l'employeur.

Cette situation fortement exposée à l'exploitation pousse les travailleurs migrants à chercher, fréquemment, de nouveaux emplois. Les principales raisons invoquées, selon les travailleurs migrants, sont :

- l'exploitation par 84,90% des immigrants
- le manque de respect, par 75,60%,
- le harcèlement, par 20%,
- la violence par 3%,
- le problème des salaires et des conditions de travail par 3%.

En outre, 17,7% ont déclaré que leurs déplacements en dehors des heures de travail sont également soumis à la surveillance de leur employeur.

Ces conditions de travail, qui reflètent une certaine tendance à l'exploitation de cette catégorie de main d'œuvre, précaire et corvéable à merci, rendue encore plus vulnérable en raison d'une situation illégale vis-à-vis d'une loi archaïque sur le séjour, constituent des facteurs qui exposent les travailleurs immigrants sans papiers à toutes les formes de discrimination et d'inégalité.

3. Accès aux soins et services de santé

Un petit nombre d'immigrants bénéficie d'une couverture sanitaire en Tunisie. Selon cette étude, 9,7% seulement des membres de l'échantillon bénéficient du système de couverture sanitaire de l'Etat tunisien. Alors que 90,3% ne jouissent pas du droit à une couverture santé.

Par ailleurs, 51% des immigrants subsahariens considèrent que la barrière de la langue, est l'un des facteurs les plus importants qui les empêchent de profiter des services de santé. Les coûts exorbitants de ces services viennent en deuxième position, avec un taux de 42%, et 3,80% considèrent que le système de santé en Tunisie n'est pas ouvert à tous, alors que 3% ne connaissent pas les raisons qui les empêchent de jouir du droit à la santé.

L'absence de protection sociale, qui découle, essentiellement, de leur situation irrégulière en regard de la loi de séjour constitue donc un facteur d'exclusion de ces migrants de la couverture sanitaire et les expose aux risques de renoncer aux soins et de dégradation de leur état de santé en cas de maladie ou d'épidémie ; ce qui en fait une catégorie discriminée et sujette aux pires formes d'inégalités.

La dernière décision de la Commission nationale du Covid-19 qui a permis de les traiter comme les Tunisiens, sous la pression des OSC et des organisations internationales vient de lever une entrave majeure devant le bénéfice des soins de cette catégorie vulnérable.

Encadré IX – 1 : L'OIM et les migrants subsahariens en Tunisie en temps du Covid-19

L'OIM agit sur le terrain en faveur des communautés les plus vulnérables, en fournissant une **assistance diversifiée aux migrants** touchés par les répercussions du covid-19. Des **bons d'achat**, des **produits alimentaires** et des **kits d'hygiène** sont distribués à des migrants vulnérables dans différentes parties du pays.

Par ailleurs il assure :

- Une Assistance **économique et sociale**
- Une Assistance **médicale et psychologique**
- Une Assistance **légale**
- **Information et sensibilisation**

L'**assistance téléphonique** de l'OIM est aussi active et reçoit les requêtes des migrants en matière d'assistance médicale, psychologique, sociale et juridique.

La point focale **santé et migration** au sein du **ministère de la santé** a soulevé la question de la prise en charge des migrants touchés par le coronavirus au sein de la **Commission nationale COVID-19**. Il a été convenu que les migrants et les Tunisiens seront traités et pris en charge sur un pied d'égalité.

En conclusion, la pandémie du Covid-19 a eu des effets des effets certains sur la croissance, l'emploi, la pauvreté et les inégalités de revenus, de genre, et entre les régions et les groupes sociaux. Elle a, par ailleurs, révélé, au grand jour, les inégalités de santé et les disparités régionales au niveau de la disponibilité des moyens matériels et humains nécessaires pour faire face à des crises sanitaires d'une telle ampleur.

Par ailleurs, cette pandémie a mis en lumière la situation difficile que vivent les migrants subsahariens en Tunisie et l'absolue nécessité de faire respecter leurs droits humains quelle que soit leur situation vis-à-vis de la réglementation du séjour.

CHAPITRE X

**DES DETERMINANTS
DES INEGALITES
SOCIO-ECONOMIQUES
EN TUNISIE**

Dr. Azzam MAHJOUR *

Mohamed Mondher BELGHITH **

* *Professeur universitaire en sciences économiques retraité, et expert international en économie et développement.*

** *cadre administratif retraité.*

CHAPITRE X : DES DETERMINANTS DES INEGALITES SOCIO-ECONOMIQUES EN TUNISIE:

Après l'étude des différentes dimensions des inégalités économiques et sociales, leur évolution et leur perception par la population, nous essayerons, dans ce chapitre, de relever les principaux facteurs qui seraient en relation avec l'évolution de ces inégalités et auraient déterminé, dans une certaine mesure, cette évolution. Nous sommes partis du legs historique hérité à la veille de l'indépendance avant de mettre l'accent sur l'évolution de la croissance économique et des choix sociaux, examinés à travers l'évolution des dépenses de l'Etat et des principaux programmes sociaux, qui pourraient être considérés comme étant des facteurs, plus ou moins favorables à la réduction des inégalités. Sachant que certains aspects de ces facteurs, leur incidence et leur évolution ont largement été analysés, séparément, dans les chapitres thématiques précédents.

1. Les inégalités dans une perspective historique : les origines contemporaines des inégalités

1.1. Les périodes précoloniale et coloniale

Il est convenu chez les historiens que la période contemporaine va, en gros ; de la fin du 18ème siècle (révolution industrielle) à nos jours. On verra que la Tunisie a connu, au cours du XIXème siècle et la première moitié du XXème siècle, trois grandes ruptures historiques qui étaient à l'origine d'un profond processus de déstructuration économique, sociale et régionale. Elles se sont manifestées par un processus «d'inégalisation» sociale à travers une paupérisation et un appauvrissement généralisés.

Ceci s'est accompagné d'une forte différenciation sociale engendrant des inégalités sociales et régionales aiguës. Ce legs historique mérite d'être mis en exergue pour comprendre les origines contemporaines des inégalités héritées par la Tunisie à l'indépendance. Trois épisodes historiques importants ont marqué ce processus d'inégalité sociale pendant la période allant des années 1820, jusqu'au milieu du XXème siècle.

1.1.1. La première rupture

Cet épisode se situe autour des années 1820-30. Il a vu se coïncider la pénétration commerciale européenne et une crise économique majeure. Cette dernière s'est traduite par une chute du prix du blé, principal article d'exportation à l'époque. Ces deux phénomènes ont conjugué leurs effets pour précipiter le monde rural dans une crise profonde entraînant une forte paupérisation. De plus, l'artisanat, jusque-là actif, a commencé à connaître une désagrégation profonde entraînant la ruine de nombre d'artisans et contribuant à rompre les

complémentarités agriculture-artisanat et celles entre les régions. Par ailleurs, un autre fait a accompagné la pénétration en force du négoce et aussi de l'usure européennes ; Il s'agit de la perte d'une composante majeure des ressources beylicales, à savoir les activités de la course et de la mer en général. Ceci amena le pouvoir beylical à augmenter la pression fiscale sur les populations déjà appauvries. Le doublement de la mejba a entraîné une insurrection populaire en 1864 qui exprimait, de fait, l'exacerbation forte de la colère des populations face à la forte dégradation socio-économique subie.

Pressurées par le fisc, spoliées de leurs terres et surendettées auprès des usuriers, les populations rurales ont, de plus, été ravagées par la succession particulièrement meurtrières. La peste en 1818, le choléra en 1836, 1849, 1865-67 et le typhus en 1869. Ces épidémies ont poussé nombre de ruraux à délaisser leurs terres faute de main main-d'œuvre. Ruinés et affamés, ils fuirent leurs campagnes et s'entassèrent dans les faubourgs de Tunis en particulier. La ruine de ces populations a été dans des proportions telles que le pays entrera, selon Ibn Abi Dhiaf⁸⁸, dans une phase de déclin manifeste comparativement à la période antérieure sous Hamouda Pacha. Tout cela accentuera le processus de paupérisation des populations rurales.

Par ailleurs, l'Etat Beylical, prébendier et prévaricateur, faute de ressources financières aura, de plus en plus, recours à l'endettement auprès des usuriers et banquiers européens. Cela ne manquera pas de le faire tomber sous leurs fourches caudines, d'où le protectorat financier d'abord et l'invasion coloniale en 1881.

1.1.2. La deuxième rupture

Ce phénomène de la déstructuration socio-économique déjà en cours s'accentuera dans les années 80-90 du 19ème siècle et encore plus pendant la période coloniale. Cette déstructuration s'est traduite par des expropriations massives et un appauvrissement important des paysans (sédentaires ou nomades) et le déclassement social du monde rural

En effet, la main mise coloniale sur plus de 800 000 hectares, les concessions minières et l'édification des infrastructures routières et ferroviaires se sont traduites par des expropriations massives et de refoulement des populations locales au Nord, au Centre et au Sud.

La désagrégation socio-économique est profonde et va s'accélérer lors de la grande crise des années 30. Le monde tribal commença s'effriter. Par ailleurs l'artisanat subissant, d'une part, la forte concurrence européenne se désagrègea et, d'autre part, la chute de la demande locale en raison de l'appauvrissement du monde rural, va connaître un processus régressif cumulatif et une paupérisation manifeste. Les effets ravageurs de la grande crise des années 30 se sont traduits par le décalage qui va se produire entre le croît démographique et l'accroissement des ressources produites.

⁸⁸ - Ahmed Ibn Abi Dhiaf, « Présent des hommes de notre temps. Chroniques des rois de Tunis et du pacte fondamental », S. E. des affaires culturelles, Tunis, 1963-1966

1.1.3. La troisième rupture

La grande crise des années 30 au 20ème siècle va, en fait, précipiter et accentuer encore ce processus de paupérisation de la paysannerie entraînant une régression socio-économique de grande ampleur. De plus, on assista à une baisse des ressources de la population comparativement à l'accroissement de la population.

En prenant les 12 principales productions agricoles et minières et la population en nombre indiciaire (base 100 en 1920-25), Vibert montre l'évolution en ciseaux des 2 variables.

Tableau X - 1 - Evolution de la population et des 12 productions agricoles et minières en Tunisie (1910-1939)

Années	1910-1914	1915-1919-	1920-1924	1925-1929	1930-1934	1935-1939
Population	88	91	95	100	112	122
12 Productions¹	57	62	66	100	92	106

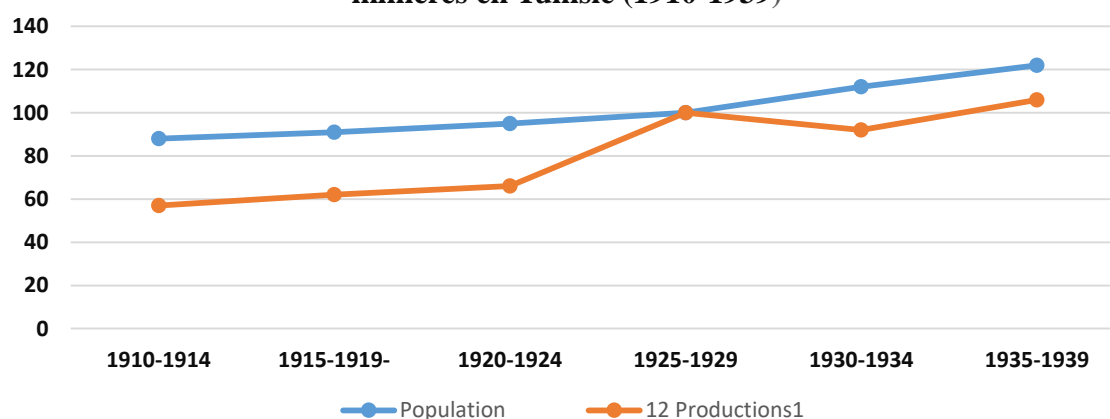
1 - Blé dur, ble tendre, orge, vin, alfa, pêche, phosphate, fer, plomb, zinc, ciment, superphosphate,

Source : J. Vibert, cité par A, Mahjoub, dans "La formation du sous-développement : l'évolution socio-économique de la Tunisie pré-coloniale et coloniale", La Tunisie au présent: une modernité au-dessus de tout soupçon?", CNRS, Paris 1987

En effet, J. Vibert dans son tableau économique de la Tunisie (1955) montre, en suivant les évolutions de la population et des 12 principales productions agro-minières que jusqu'à 1930, les 2 courbes sont en ascension : la population augmente mais plus faiblement que les 12 productions. En 1930, le divorce se produit et le rapport ressource/personne baisse et la 2ème guerre mondiale provoque l'effondrement. Les zones rurales ne parvenaient plus à nourrir et retenir leurs populations, d'où l'exode vers les centres urbains et côtiers avec son flot de bidonvilles avec des populations sans-emploi, et sans ressources, fuyant la misère extrême.

C'est ainsi que se présentait la situation à la veille de l'indépendance.

Fig X-1- Evolution de la population et des 12 production agricoles et minières en Tunisie (1910-1939)



1.2 La situation sociale à la veille de l'indépendance

Le Rapport économique de l'UGTT de 1955 fournit de précieuses informations sur cette situation. Selon ce rapport, La Tunisie comptait, à la veille de l'indépendance, 3,6 millions d'habitants, le revenu annuel par tête était évalué, en 1953, à 45917 francs. 2,75 millions, soit 76% de la population, avaient un revenu annuel inférieur à seulement 16400 francs, ce qui représente près du tiers (35%) du revenu moyen annuel. Le tableau suivant donne la répartition du revenu annuel moyen pour les exploitants agricoles selon la taille des exploitations.

Il en ressort que plus de la moitié des agriculteurs 405000 (52,4%) et dont les exploitations étaient inférieures à 10ha ont un revenu annuel moyen de 7216 francs soit 15,7% du revenu moyen. Les exploitants ayant entre 10 et 30 ha ont un revenu annuel moyen de 15407 francs (soit 93% du revenu annuel par tête). Ainsi 81% des agriculteurs avaient un revenu inférieur à la moyenne.

A l'opposé, les plus riches (personnes ou sociétés) qui ne comptaient que 24000 (soit 3,1%) disposaient d'un revenu annuel par tête de 119646 francs, soit 16 fois celui des plus pauvres et l'équivalent des revenus additionnées des 81% les plus pauvres (moins de 30ha).

Tableau X- 2 - Revenu annuel moyen selon les groupes dans la région Ouled Sidi Ali Ben Aoun-Tunisie 1954 -1955 (en francs par tête d'habitant)

Groupes	Nombre d'occupants	% age du total	Revenu anuel moyen par tête
Possédant moins de 10 ha	405	52,5%	7216
Possédant de 10 à 30 ha	216	28,0%	15307
Possédant de 30 à 100 ha	127	16,5%	25798
Possédant plus de 100 ha	24	3,1%	119646
Source : Rapport économique de l'UGTT			
Ces chiffres s'entendent toutes ressources comprises			

Au plan régional, les données révélées dans le Rapport de l'UGTT de 1955 ne concernent que les inégalités en matière de la scolarisation et, dans une moindre mesure, la santé.

Le tableau suivant montre les inégalités pour la scolarisation dans l'enseignement primaire, et l'enseignement technique.

Ces données montrent l'ampleur des écarts entre le littoral et le centre et le sud et dans une moindre mesure le nord (en l'absence de distinction entre le Nord-est et le Nord-ouest).

78 pour 1000 habitants étaient scolarisés dans le primaire pour le littoral contre 53 pour 1000 au nord et seulement 24 pour 1000 habitant au centre et sud.

Les écarts sont plus saillants pour l'enseignement technique entre le Nord et Centre -Sud

(4,3 pour 1000 habitants au Nord contre seulement 0,8 pour 1000 habitants pour les Centre et Sud).

Tableau X – 3 - L'enseignement primaire et technique : Effectifs (garçons et filles) au 1er janvier 1953

Région	Nord		Littoral oriental		Centre et sud		Ensemble	
	Effectif	pour 1000 hab	Effectif	pour 1000 hab	Effectif	pour 1000 hab	Effectif	pour 1000 hab
Enseignement primaire	106191	53,0	57212	78,0	26549	24,0	189952	50,0
Enseignement technique								
1er degré	2840		908				3748	
2ème degré	5835		1261		913		7919	
Total enseignement technique	8675	4,3	2169	3,0	913	0,8	11667	3,0

Source : Rapport économique de l'UGTT

Pour la santé, la Tunisie ne comptait, en 1954, que 550 médecins dont 442 sont au Nord (442 pour 1000 habitants), 77 pour le littoral (soit 10,6 pour 1000 habitants) et seulement 31 soit 2,8 pour 1000 habitants pour le centre et sud.

Manifestement, les régions du centre et du sud accusent un déficit flagrant. Du reste, pour ces deux régions, 30.4% de la population, leur part dans la consommation d'énergie n'était que de 1,4% en 1954, et ne disposaient que de 3,4% du parc de tracteurs.

A travers ces données on s'aperçoit clairement que la Tunisie indépendante a hérité des disparités manifestes entre les régions.

Cette situation fortement inégalitaire est, donc, un legs historique structurel. La structure agraire post indépendance est au centre de ce legs historique. Mais elle n'a pas connu de changement significatif depuis, et les inégalités foncières se sont maintenues (comme nous allons le voir.) et ont maintenu le monde rural dans un état de pauvreté et d'inégalité.

H.Ayeb, dans « Food insecurity, Revolution in the middle East and North africa, 2019 » montre que la structure foncière héritée de la période coloniale s'est en fait maintenue, voire accentuée, depuis l'indépendance. Ceci en raison des politiques publiques favorisant, de fait, les grands propriétaires.

En effet, H.Ayeb montre que les gros agriculteurs et les riches absentéistes ont été considérés comme les seuls, en raison de la grande taille de leurs exploitations, capables de relever le défi de la modernisation.

De plus, la décision politique prise après la nationalisation des terres en 1964, a été de ne procéder ni à la redistribution des terres, au profit de leurs anciens propriétaires ancestraux, ni à une réforme agraire. Les petites exploitations familiales ont été jugées inaptes, en raison de leur morcellement, à se moderniser. Les terres coloniales ont été annexées au domaine de l'Etat

Par ailleurs, le tournant libéral des années 70, et les politiques suivies ont agi dans le même sens pour consolider le processus de concentration de la propriété foncière au détriment des petits paysans.

Sur un autre plan, et en dépit des efforts entrepris par la Tunisie indépendante, en matière de santé et de scolarisation à tous les niveaux, les écarts entre les régions restent encore très marquants, comme on le verra plus loin.

Un dernier héritage historique mérite d'être mis en exergue, Il s'agit de celui relatif à la question de l'emploi. Les estimations officielles de l'époque donnaient entre 250.000 et 300.000 le nombre des sans-emplois pour une population active de 1 million soit un taux de chômage de 25% à 30%.

Par ailleurs, chaque année 20 à 25000 jeunes garçons de 18ans ne trouvent pas d'emploi et viennent grossir la masse de chômeurs.

Cette question reste à la base de la fracture sociale et des inégalités car le fléau du chômage endémique structurel constitue, encore et toujours, le principal sujet d'inquiétude de la Tunisie, aujourd'hui d'autant plus qu'il touche principalement les jeunes, les diplômés du supérieur et les femmes ce qui contribue à entretenir les disparités entre les régions, les générations et les genres.

2. Les facteurs favorables à la baisse des inégalités en Tunisie : contributions et limites

Les données recueillies dans les différentes sources internationales, et présentées dans le deuxième chapitre, indiquent que la Tunisie a pu, depuis les années soixante, réduire, du moins globalement, l'ampleur des inégalités. Plusieurs facteurs ont, sans doute, contribué à cette réduction tandis que d'autres ont en limité la portée. Parmi les facteurs favorables nous relevons quelques éléments que nous pensons qu'ils étaient plus ou moins déterminants dans ce processus :

2.1 Le décroît démographique

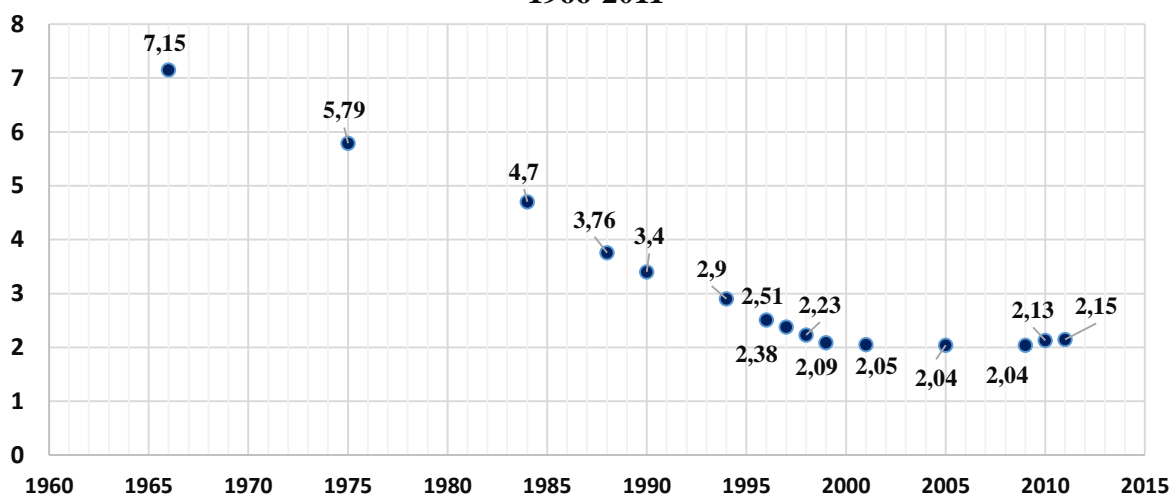
En effet, la Tunisie indépendante a réussi, grâce à sa politique de planning familial, à maîtriser la croissance de la population et à réaliser un grand bond dans le domaine de la santé.

Une étude effectuée par Adel Bousnina et publiée par la Revue Tunisienne de Sciences Sociales⁸⁹, indique que la Tunisie a réalisé, au cours des dernières années, sa transition

⁸⁹ - A. Bousnina, « La transition démographique et la perception des problèmes de population en Tunisie », Revue tunisienne de sciences sociales, septembre 2016, 143 :77-127

démographique, « caractérisée par une baisse substantielle de la mortalité et par un fléchissement rapide de la fécondité. La réussite de la politique démographique en Tunisie est indubitable, elle est attestée par la maîtrise de l'ISF (qui est passé de 7,1 enfants par femme en 1966 à 2,1 actuellement) et par la baisse sensible des différents indicateurs de la mortalité (par exemple le taux brut de mortalité, passé de 25‰ en 1956 à 5,7‰ en 2010). »

Fig X - 2 - Evolution de l'indice synthétique de fécondité - Tunisie 1966-2011



La baisse de la fécondité a touché toutes les régions sans exception sous l'effet combiné de facteurs biologiques ou de comportement (tels que l'avancement de l'âge du mariage, la durée de l'infécondité post-partum, la contraception et l'avortement provoqué) ou de facteurs socio-économiques (tels que l'éducation, l'emploi, la région et le milieu de résidence).

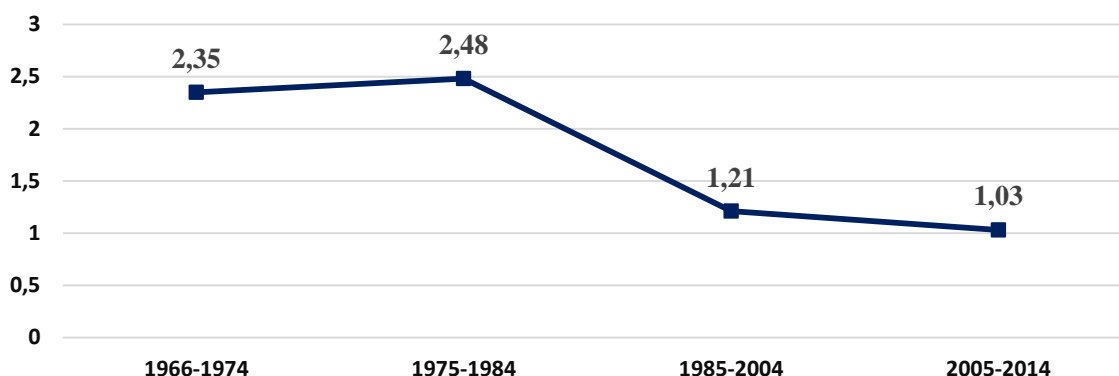
D'un autre côté, la baisse de la mortalité a été le résultat des efforts déployés en vue d'améliorer la couverture sanitaire à l'extension de la couverture des soins de base et de l'infrastructure hospitalière publique dès les premières années de l'indépendance, l'amélioration des conditions de vie de la population, les progrès accomplis en matière de suivi prénatal, des accouchements assistés et de la vaccination. Aussi, la baisse de la mortalité infantile est-elle passée, selon l'INS de 250‰ en 1950 à 14,1‰ en 2017.

Ces facteurs ont contribué à l'amélioration de l'espérance de vie de la population tunisienne qui est passée de près de 40 ans au début de l'indépendance à 75,4 ans (74,5 ans pour les hommes et 78,1 ans pour les femmes) en 2017.

Cette évolution des indicateurs démographiques s'est traduite par une tendance à la baisse depuis le milieu des années quatre-vingt du taux d'accroissement de la population qui est passé d'une moyenne annuelle de 2,48 au cours de la période 1975-1984 à 1,21 au cours de la période 1984-2004, puis à 1,03 lors de la décennie 2004-2014. La transition démographique a, certes, permis à la Tunisie d'améliorer globalement le niveau de vie des citoyens grâce au ralentissement du surcroît démographique, mais elle comporte, aussi, des défis futurs en rapport

avec les conséquences du vieillissement de la population notamment en matière de dépenses de santé et au niveau des équilibres du système de protection sociale.

**Fig X- 3 - Evolution du taux d'accroissement de la population - Tunisie
1975-2014**



Source: INS

En somme, si la transition démographique peut être considérée comme un facteur qui a contribué à réduire les inégalités en allégeant les pressions démographiques, elle pourrait constituer, au cours des années futures une source d'approfondissement des inégalités sur le plan de la protection sociale des personnes âgées et de leur couverture sanitaire. Mais elle comporte, également des risques futurs ayant trait la pression exercée sur la population active occupée qui aura des charges plus lourdes à supporter, du fait de l'augmentation du taux de dépendance⁹⁰ de la population âgée qui passerait, selon les projections de l'INS de 14.9% en 2010 à 28.3% en 2029 et à 31.8% en 2034. Et dans un système de protection sociale par répartition, comme celui de la Tunisie, l'accroissement du taux de dépendance se traduirait par une charge plus importante sur l'épaule des travailleurs pour financer le système d'autant plus que le financement du dispositif repose actuellement sur la seule contribution des actifs et des employeurs.

2.2 La croissance économique ?

Sans entrer dans le détail des débats théoriques, non tranchés, sur la relation entre la croissance et les inégalités, notamment en ce qui concerne l'effet de la croissance sur les inégalités nous avons essayé d'analyser l'évolution des inégalités et de la croissance économique en Tunisie depuis le milieu des années quatre-vingt.

Mais il importe de signaler auparavant que pour dépasser les débats théoriques sur la question, l'OCDE a considéré, en 2012, que : *«Malgré d'abondants travaux théoriques sur les liens entre l'inégalité et la croissance, aucun consensus ne s'est dégagé et les données empiriques ne sont pas concluantes»*. Mais, elle a ajouté que : *«Certaines réformes apparaissent comme gagnant-gagnant, d'autres en revanche peuvent comporter un arbitrage*

⁹⁰ - Taux de dépendance : Population de 60 ans et plus/ Population âgée de 15-59 ans.

»⁹¹. Cela implique que la croissance, à elle seule, ne peut pas garantir la réduction des inégalités si elle n'est pas soutenue par des politiques idoines et bien réfléchies. En revanche, s'il n'est pas établi que la croissance économique soit toujours accompagnée de réduction des inégalités, certaines études ont montré, a contrario, que les inégalités peuvent constituer un frein qui réduit le rythme de la croissance économique. En effet, une étude⁹² publiée sur le site de l'OCDE a montré qu'entre le milieu des années 1980 et la fin des années 2000, les inégalités de revenus, dans la plupart des pays de l'organisation, mesurée selon le coefficient de Gini, ont augmenté de 10 %, tandis que le ratio entre les déciles de revenus supérieur et inférieur a atteint son plus haut niveau depuis 30 ans. Elle a, également, montré que dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, la croissance du PIB a été largement supérieure à celle du revenu des ménages du quintile inférieur.

En revanche, il ressort, de la même étude, que l'impact des inégalités sur la croissance est « toujours négatif et statistiquement significatif : toute progression de 1 % des inégalités induit une baisse de 0,6 à 1,1 % du PIB. Le creusement des inégalités peut donc réduire le PIB par habitant, du moins dans les pays de l'OCDE. En outre, l'ampleur de ces effets est comparable quelle que soit la partie de la distribution des revenus concernée par la hausse des inégalités ».⁹³

S'agissant des pays émergents, une étude de L. Porras, intitulée « Croissance, inégalités et pauvreté au sein des pays émergents : le cas des BRICS », publiée par Journals Open edition⁹⁴, indique que personne ne peut mettre en doute la croissance rapide des BRICS (notamment durant la décennie des années 2000) et son effet sur la réduction de la pauvreté, en particulier de la pauvreté extrême. Cependant, cette croissance n'a pas également profité à tous. Au contraire, les inégalités n'ont cessé de se creuser dans la plupart de ces pays, à l'exception du Brésil.

L'auteur de l'étude indique que l'évolution des inégalités de revenus est un processus où interagissent des phénomènes de causalité circulaire et cumulative et des phénomènes de *sentier de dépendance*. Et dans ses conclusions de l'étude, elle soutient l'idée que la relation entre la croissance et les inégalités n'est pas univoque, et qu'elle est fortement tributaire des caractéristiques particulières à chaque économie dans un moment précis de son histoire, et des politiques économiques adoptées dans un cadre institutionnel donné. Elle a montré que, globalement, les BRICS ont réussi à réaliser des taux de croissance élevés, tout en étant réussissant à diminuer la pauvreté. Toutefois, le rythme de la croissance économique et l'évolution des inégalités varient amplement d'un pays à l'autre. La montée des inégalités est intervenue, pour plusieurs d'entre eux, dans des situations et selon des mécanismes et des circonstances très différents. Le Brésil a été le seul pays où la croissance s'est accompagnée d'une réduction des inégalités, particulièrement au cours des années 2000. « *Les efforts du pays*

⁹¹ - « IMPACT DES INÉGALITÉS SUR LA CROISSANCE : QUE SAIT-ON VRAIMENT ? Une (brève) revue de littérature », Guillaume Allègre OFCE, « Revue de l'OFCE » 2015/6 N° 142 | pages 371 à 385

⁹² - Causa, Orsetta, Alain de Serres et Nicolas Ruiz (2014), « Can growth-enhancing policies lift all boats? An analysis based on household disposable incomes », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, à paraître.

⁹³ - Causa, De Serres, Ruiz, « Croissance et inégalité : une relation étroite », <https://www.oecd.org/fr/economie/croissance-inegalites-relation-etroite.htm>

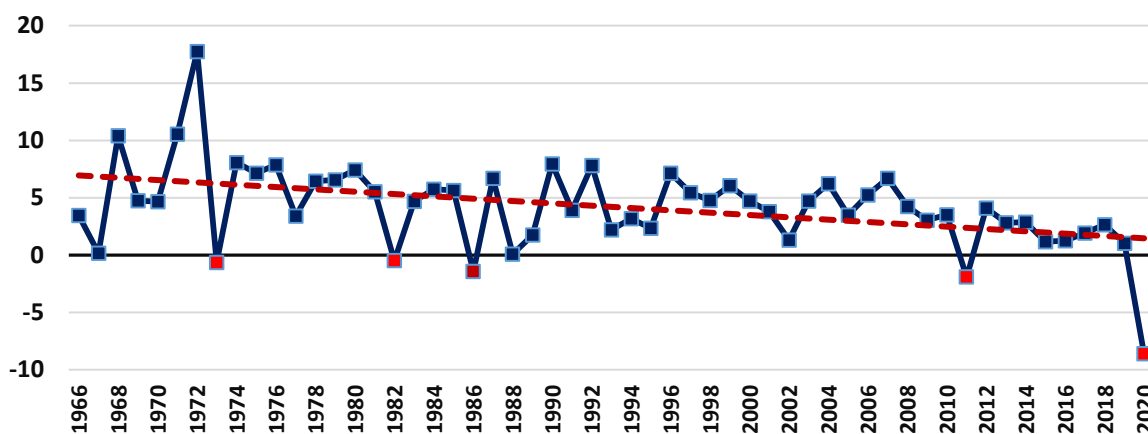
⁹⁴ - <https://journals.openedition.org/regulation/11480>

pour faire face à l'énorme inégalité historique de la société brésilienne ne sont pas suffisants mais démontrent qu'il est possible d'avoir une croissance économique tout en faisant reculer les inégalités ».

Aussi, est-on tenté de conclure que si la croissance ne suffit pas à réduire, automatiquement, les inégalités sans des politiques idoines et bien ciblées, il n'en demeure pas moins que les inégalités peuvent freiner le rythme de la croissance économique.

Pour ce qui est de la Tunisie, les données relatives à la croissance du pays montrent que, depuis 1966, le pays a enregistré, selon les données de la BM, des taux de croissance du PIB positifs sauf en 1973 (-0.7%), 1982 (-0.5%), 1986 (-1.4%), 2011(-1.9%) et 2020 (-8.6%).

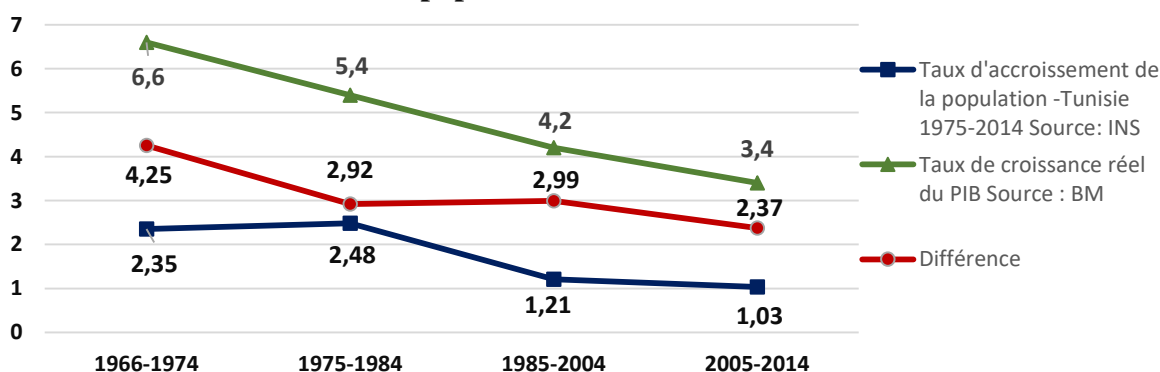
Fig X - 4 - Evolution du taux de croissance annuel du PIB Tunisie 1966 - 2020



Source : BM

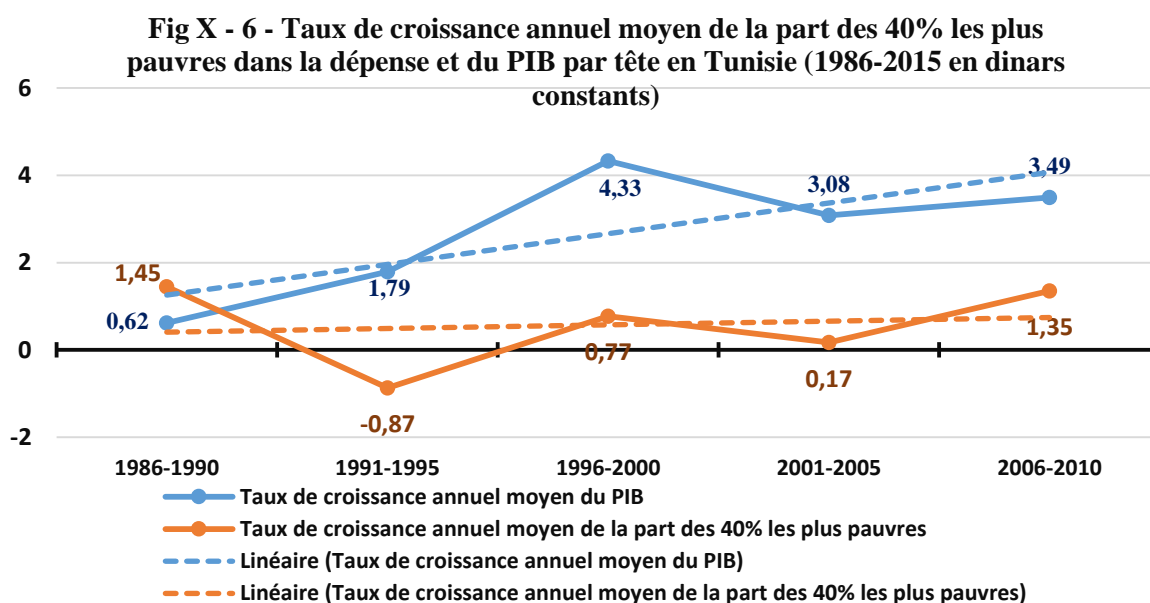
Cependant la tendance générale de la courbe de croissance est plutôt orientée vers la baisse. Mais, grâce aux efforts en matière de maîtrise de la population, cette baisse a été amortie, à partir du milieu des années quatre-vingt par la baisse de la croissance démographique. C'est pourquoi, nous avons choisi de mener notre analyse sur la croissance du PIB par tête.

Fig X - 5 - Evolution de la moyenne annuelle intercensitaire de croissance de la population et du PIB en Tunisie 1966-2014



Pour procéder à la comparaison de l'évolution de la croissance du PIB et des inégalités envers les plus pauvres nous avons calculé la moyenne annuelle du taux de croissance du PIB par tête en monnaie locale constante à partir des séries de la Banque Mondiale, pour chaque quinquennie pour laquelle nous disposons des données relatives à la part des deux quintiles les plus pauvres dans la dépense globale des ménages. Nous avons calculé le taux de croissance de cette part par quinquennie et nous l'avons divisée par cinq pour ressortir un taux moyen de croissance annuel de cette variable.

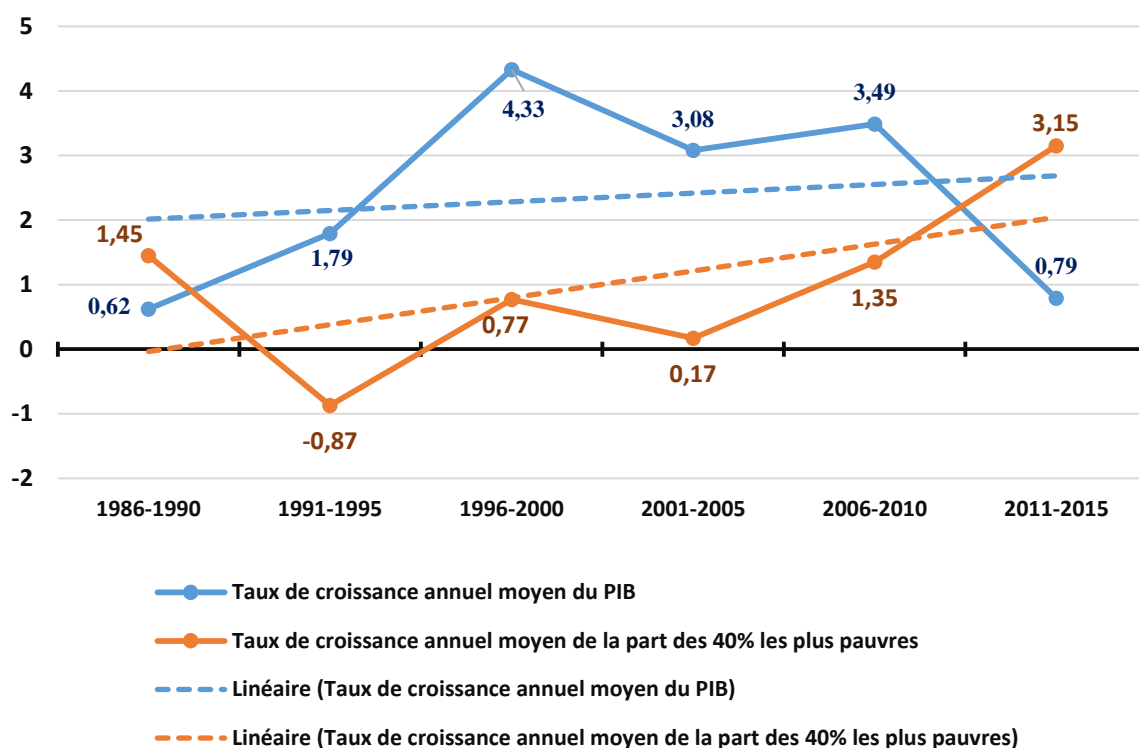
L'analyse de l'évolution des taux de croissance du PIB par tête et de la part des 40% les plus pauvres dans la dépense globale, exprimées en moyenne annuelle par quinquennie, entre 1985 et 2010, révèle que le taux de croissance annuel moyen de la part des deux quintiles les plus pauvres, après une chute entre la période 1991-1995 et celle de 1985-1990, a continué à augmenter positivement, certes, mais à un rythme inférieur à celui du PIB par tête. L'allure des deux courbes de tendance générale de ces deux variables le montre clairement dans le graphique suivant :



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BM

Mais les tendances et les rythmes ont changé au cours de la période 2011-2015 qui a vu le taux de croissance annuel moyen du PIB tomber à 0.79% alors que celui de la part des plus pauvres augmenter de 3.15% en moyenne par an. Cela est certainement dû aux importants transferts sociaux et des augmentations salariales octroyées au lendemain de la révolution et qui ont bénéficié aux catégories les plus pauvres (extension du nombre de familles bénéficiaires des aides sociales du PNAFN et les augmentations successives du montant des aides...). Aussi, l'allure de la courbe de tendance de la croissance de la part des deux quintiles les plus pauvres s'est-elle relevée pour être plus orientée vers la hausse que celle du PIB, même si elle demeure encore en deçà de celle-ci, comme le montre le même graphique ci-dessous :

Fig X -7- Taux de croissance annuel moyen de la part des 40% les plus pauvres dans la dépense et du PIB par tête en Tunisie (1986-2015 en dinars constants)



Source: Calculs de l'auteur à partir des données de la BM

Aussi, pourrait-on conclure que pour la Tunisie, si la croissance a contribué à l'élévation du niveau de vie en général, elle n'a pas toujours, permis d'améliorer la distribution des revenus au profit des plus pauvres. Cependant, il faut reconnaître que depuis le milieu des années 1990, la part des 40% les plus pauvres a continué à augmenter, certes, à un rythme moins élevé que celui du PIB par tête, mais à un rythme positif qui s'est nettement accéléré après la révolution de 2011, malgré la décélération, voire la décroissance relative du PIB par tête. C'est pourquoi, il faudrait identifier d'autres leviers qui ont, également, contribué à la réduction des inégalités révélée par les différents indicateurs cités.

L'action de l'Etat et les politiques publiques dans plusieurs domaines apparaissent comme des leviers qui ont joué, directement ou indirectement, des rôles essentiels dans les de la lutte contre les inégalités. C'est pourquoi nous essayerons dans les sections suivantes d'apporter quelques éclairages sur certains éléments essentiels des politiques publiques qui ont contribué, à un moment ou un autre du processus d'évolution de la Tunisie indépendante, à réduire ou à combattre les inégalités, et ce à travers l'analyse de l'évolution des dépenses de l'Etat.

2.3. Les dépenses de l'Etat et les inégalités

L'analyse de l'évolution des dépenses de l'Etat, notamment dans le domaine social, ainsi que ceux de l'éducation et de la santé pourrait expliquer, dans une certaine mesure l'évolution des inégalités.

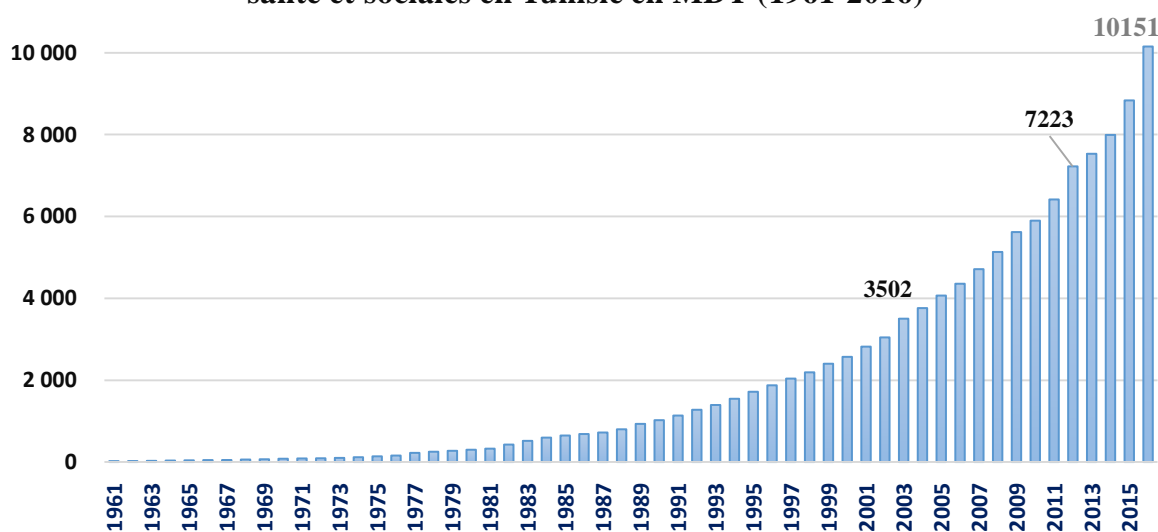
2.3.1 Les dépenses de l'Etat dans le domaine social, de l'éducation et de la santé

La politique sociale a été très présente et au centre du projet de modernisation de Bourguiba et du mouvement du Néo Destour, issu de la petite bourgeoisie intellectuelle, qui a pris les rênes du pouvoir du pays au lendemain de l'indépendance.

Aussi, les dépenses sociales, d'éducation et de santé ont été un des leviers de l'Etat pour combattre la pauvreté, les inégalités, l'analphabétisme, la généralisation de l'enseignement et la promotion de la santé des citoyens.

L'analyse de l'évolution du montant de ces dépenses depuis le début des années soixante en Tunisie, montre que le montant de ces dépenses en Dinars courants ont connu une évolution exponentielle comme cela apparaît dans le graphique suivant. Ces dépenses sont passées de 23 MDT en 1961 à 81 en 1970, 301 MDT en 1980, 1023 MDT en 1990, 2570 en 2000 et 10151 en 2016. Les acquis enregistrés dans ces domaines ont, certes, contribué à la réduction des inégalités grâce, notamment, à l'élévation du niveau d'éducation, à l'amélioration de l'état de santé, la réduction de la pauvreté et l'émancipation des femmes. Toutefois, cette politique de promotion sociale semble connaître, ces dernières décennies un certain essoufflement qui a été préjudiciable à la situation des services publics, notamment sur les plans de l'enseignement et de la santé, qui ont été analysés dans les chapitres y afférents. Nous nous bornerons dans cette section d'analyser l'évolution des dépenses publiques dans ces domaines.

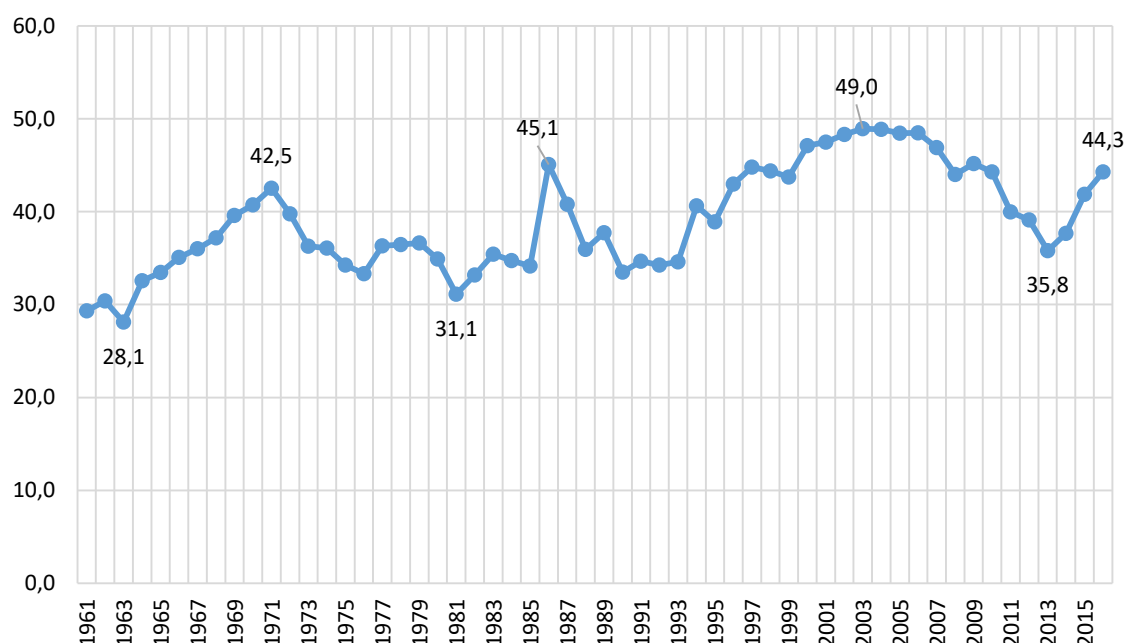
Fig X- 8 -Evolution du montant des dépenses d'éducation, de santé et sociales en Tunisie en MDT (1961-2016)



Source: Selon données de l'ICTEQ

Mais cette évolution en monnaie courante semble être continuellement positive, elle cache, une réalité toute autre en termes relatifs.

Fig X - 9 - Evolution de la part des dépenses d'éducation, de santé et sociales dans les dépenses de l'Etat en Tunisie (1961-2016)



Source: Selon données de l'ICTEQ

En effet, la part des dépenses sociales, d'éducation et de santé de l'Etat n'a pas toujours, connu une croissance positive. Cette part a augmenté continuellement tout au long des années soixante pour atteindre 42.5% des dépenses globales de l'Etat en 1971. Ensuite cette part a commencé à décroître jusqu'à atteindre un minimum de 31.1% en 1981 avant de reprendre une orientation ascendante jusqu'en 1986 où elle atteint 45.1%. Après quatre années de léger repli, elle a repris sa croissance positive sur près de quinze ans pour atteindre un maximum de 49% en 2003. Depuis, une tendance à la baisse est perceptible, elle s'est poursuivie jusqu'en 2013 avec un minimum de 35.8%. A partir de 2014 un regain de croissance a été enregistré puisque cette part a atteint 44.3% en 2016.

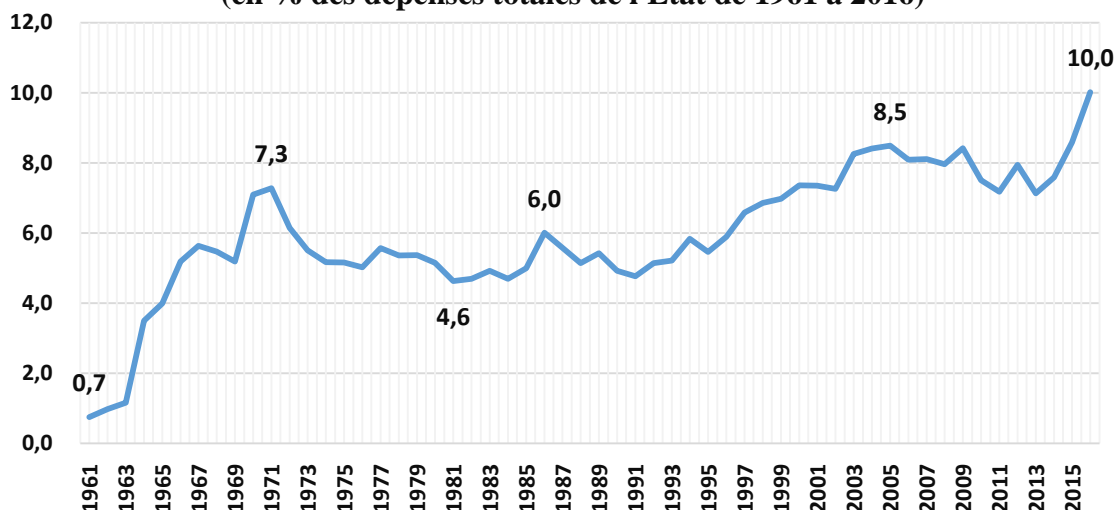
Ces dépenses dans le domaine social ont, certes, permis à l'Etat tunisien de réduire, globalement, les inégalités, d'amorcer un véritable processus de promotion sociale, et parfois contribué à amortir les chocs des crises économiques, climatiques ou politiques, semblent, aujourd'hui, ne plus suffire pour faire face aux nouveaux défis auxquels le pays est confronté.

2.3.2. Les dépenses de l'Etat dans le domaine social

Les dépenses sociales autres que celles relatives et la santé ont connu une évolution très rapide au début des années soixante passant de 0.7% en 1961 à 7.3% en 1971. S'ensuit une période de relative baisse jusqu'en 1981. Depuis, l'augmentation a été continue jusqu'en 2005, où cette

part a atteint 8.5% contre 4.6% en 1981. Les dernières années qui ont précédé la révolution de 2011 ont vu cette part légèrement régresser, mais à partir de 2014, sa croissance s'est accélérée pour atteindre un niveau jamais atteint auparavant, soit 10% en 2016.

**Fig X -10- Evolution de la part des dépenses sociales en Tunisie
(en % des dépenses totales de l'Etat de 1961 à 2016)**



Source: selon les données de l'ICTEQ

Comme il a été expliqué dans le chapitre V de cette étude, **ces dépenses ont, sans doute contribué, pour une certaine mesure, à la réduction de l'inégalité et de la pauvreté. Mais leur efficacité, notamment à travers un meilleur ciblage, une meilleure gouvernance et une participation plus large des parties prenantes, pourrait être améliorée pour plus de justice et plus d'équité.**

2.3.3. Les dépenses de l'Etat dans le domaine de la santé

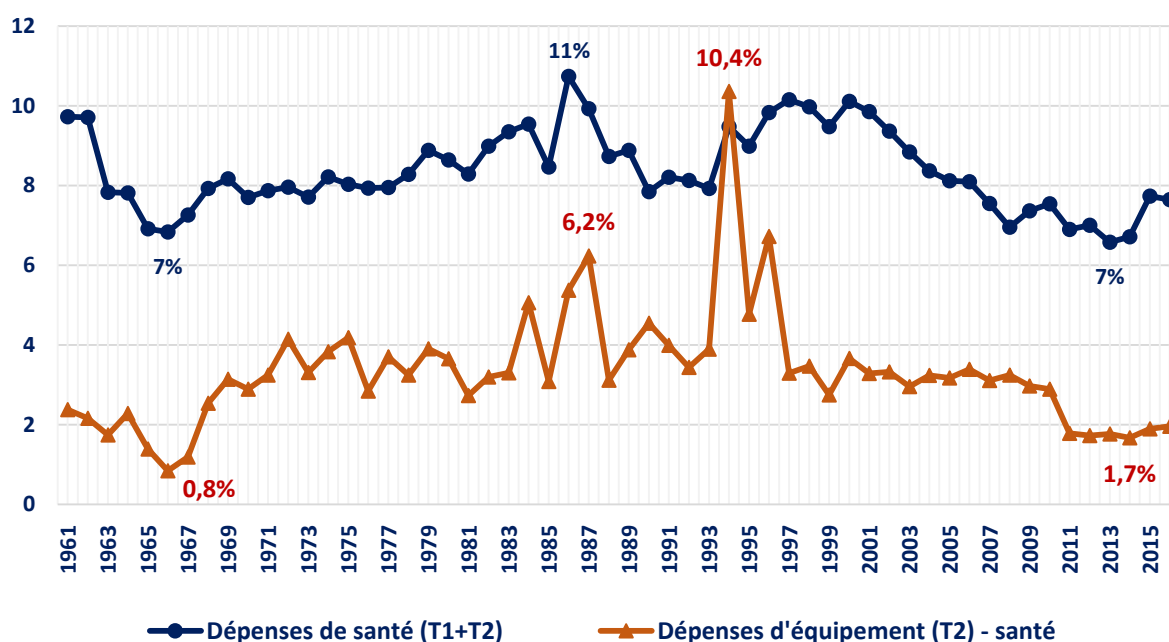
Comme nous l'avons présenté dans la section relative au décroît démographique, les efforts déployés en matière de politique de santé publique ont fortement contribué à l'amélioration des indicateurs de santé, même si les inégalités de santé demeurent encore profondes. En effet, l'amélioration de la couverture sanitaire et des indicateurs de santé a, sans doute, contribué à améliorer la santé des Tunisiens en général et à réduire la pauvreté multidimensionnelle et donc les inégalités, mais sans, pour autant réduire, drastiquement les disparités et les inégalités de santé largement exposées dans le chapitre VIII de l'étude.

Toutefois, ces efforts semblent s'essouffler avec une tendance à l'apparition, au cours des dernières décennies, d'un double cheminement asymétrique qui laisse une place de plus en plus prépondérante au système de santé privé qui n'est pas toujours à la portée des catégories pauvres, voire moyennes.

Il suffit pour se rendre compte de l'évolution de la politique publique de santé d'observer l'évolution de la part de la dépense publique, à long terme, en matière de santé dans les dépenses publiques totales qui a connu pratiquement trois phases majeures : Une première phase qui se situe entre le milieu des années soixante et celui des années quatre-vingt caractérisée par une

orientation à la hausse de la part de ces dépenses qui sont passées de 6.8% en 1966 à 10.7% en 1986. Après un repli entre les années 1987 et 1995, ces dépenses ont repris leur tendance à la hausse jusqu'en 2000 avec une part de 10.1%. La troisième phase commence dès le début du nouveau millénaire et qui a vu la part de ces dépenses passer de 9.9% en 2011 à 6.6 % en 2013 entraînant une détérioration sensible de la qualité des services et des équipements publics de santé.

Fig X -11- Evolution de la part des dépenses de santé dans les dépenses de l'Etat (Titre 1 et Titre 2) - Tunisie 1961-2016



Source: ICTEQ

Mais l'évolution des dépenses publiques d'équipement en santé montre bien plus explicitement la baisse plus prononcée de la part ces dépenses dans l'ensemble des dépenses d'investissement de l'Etat, dans ce domaine, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix (date de construction de l'hôpital des grands brûlés de Ben Arous). En effet, cette part a connu une évolution globalement positive entre 1966 et 1994 où cette part a culminé à 6.2% en 1987 et 10.4% en 1996 ; pour se situer à une moyenne supérieure à 3% entre 1997 et 2010 avant de descendre sous la barre des 2% à partir de 2011. Dès lors, les problèmes rencontrés, aujourd'hui, par l'hôpital public n'étonnent plus.

Aussi, est-il permis de conclure que si les politiques publiques de santé ont fortement contribué à réduire la pauvreté, dans son aspect multidimensionnel, et à améliorer la santé des citoyens, il n'en demeure pas moins que la tendance relative à la baisse des dépenses publiques en la matière, et particulièrement au niveau de l'investissement, en plus d'autres considérations relatives aux politiques publiques, en général, constitue un défi réel qu'il faudrait relever. Et ce, pour parvenir à remettre l'hôpital public au cœur de la

politique de santé et pour que le secteur public de santé redevienne un véritable levier de lutte contre les inégalités et un élément essentiel de promotion sociale, de renforcement des ressources humaines et un vecteur du développement humain.

2.3.4. Les dépenses de l'Etat dans le domaine de l'éducation

L'éducation est considérée comme un des moteurs essentiels de la promotion sociale et de la lutte contre les inégalités. La relation entre les inégalités d'éducation et les inégalités de revenus apparaît clairement dans le graphique suivant qui montre que ces deux facteurs s'entretiennent mutuellement et qu'ils sont probablement mus, dans une certaine mesure, par les mêmes facteurs. Ce graphique a été construit à partir des données de deux bases de données internationales, l'une sur le GINI du revenu disponible⁹⁵ et l'autre sur le GINI éducation⁹⁶, pour 139 pays, dont les données sont disponibles pour ces deux indicateurs ; il montre une relation positive entre ces deux variables malgré la relative dispersion des observations.

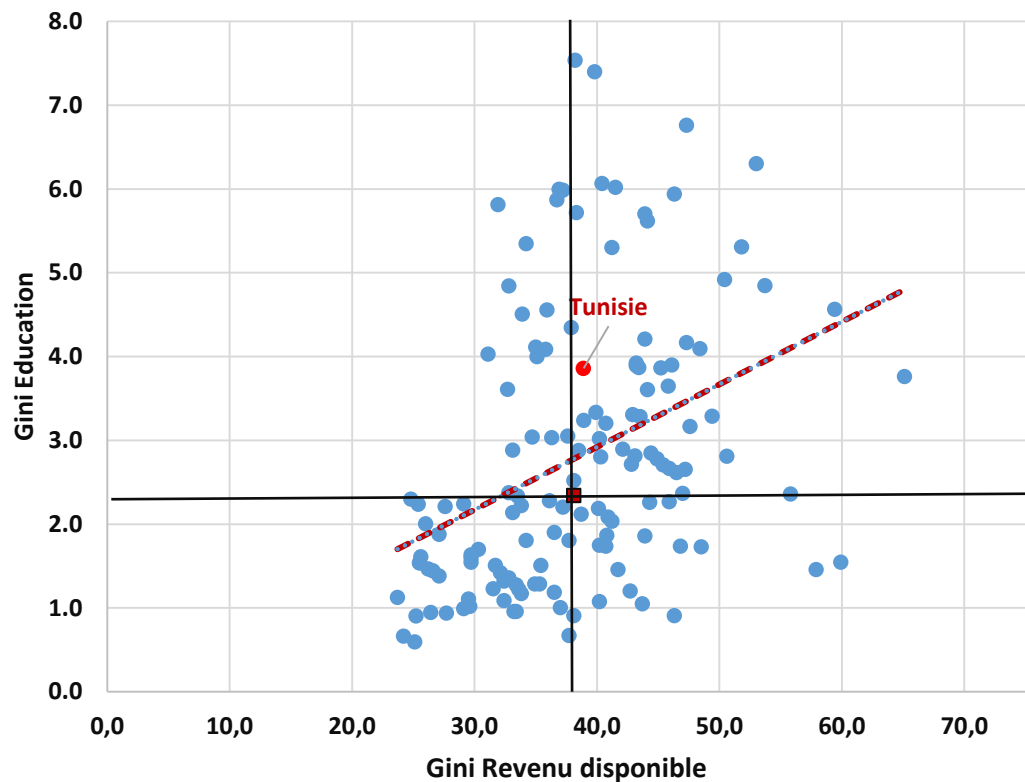
En traçant les deux médianes on s'aperçoit que seuls 33 pays se situent dans les carrés où les deux Gini se situent de part et d'autre des deux médianes respectives, alors que plus des trois quarts des pays ont les deux Gini soit tous les deux supérieurs ou tous les deux inférieurs à la médiane. Cela confirme l'étroite relation entre les deux indicateurs sans pour autant induire une relation de cause à effet. La corrélation est forte et se vérifie dans 106 des 139 pays, soit 75% des cas. Ainsi en règle générale, les inégalités dans les revenus et les inégalités dans l'éducation sont bien corrélées. Les Inégalités fortes dans les revenus et les inégalités fortes dans l'éducation vont de pair. Et inversement des inégalités faibles d'éducation accompagnent des inégalités faibles dans les revenus. Ceci montre l'importance de l'éducation dans la réduction ou l'accroissement des inégalités de revenus.

Pour ce qui est de la Tunisie, dans le chapitre VII de la présente étude, il a été démontré que le revenu était le principal déterminant de l'inégalité d'éducation, et qu'au niveau national, l'amélioration du niveau de vie des ménages contribue à une baisse des inégalités d'éducation de 33.4%. Les données des deux bases de données croisées, indiquent que la Tunisie se place, malgré tous ses efforts entrepris en matière d'éducation, dans le carré supérieur droit, avec les pays dont les deux Gini sont au-dessus de la valeur médiane, c'est-à-dire les pays qui présentent des inégalités de revenus et des inégalités d'éducation plus élevées que les valeurs médianes pour ces 139 pays.

⁹⁵ - selon la base de données SWIID sur l'estimation des Gini du revenu disponible

⁹⁶ - selon la base de données RAD sur le Gini éducation

Fig X - 12 - Gini Edu et Gini Revenu disponible

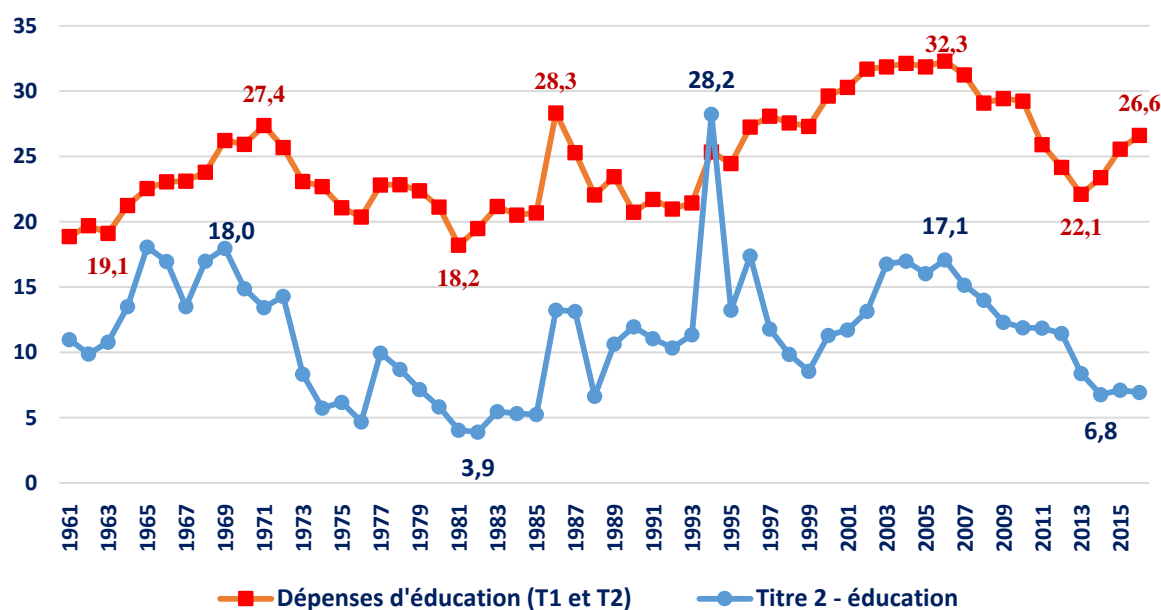


Source : Les auteurs selon SWIID (rev) et ULEAD (édu)

Si au niveau du GINI du revenu la Tunisie est plutôt proche de la médiane (38.9 contre une valeur médiane de 38.1 pour le GINI revenu disponible), pour ce qui est du GINI de l'éducation, elle se situe encore à un niveau d'inégalité supérieur à la médiane (38.58 contre 23.4 pour la médiane du GINI-Education).

Pourtant, nul ne peut nier les efforts entrepris par la Tunisie indépendante pour promouvoir et généraliser l'enseignement, mais l'ampleur des inégalités héritées de la période coloniale constitue un héritage assez lourd qu'il a fallu supporter et qui n'était pas facile à éliminer les conséquences malgré les efforts déployés. En effet, l'évolution sensible des dépenses de l'Etat dans ce domaine au cours des premières années de la mise en place des bases de l'Etat moderne est nettement perceptible. Ces dépenses sont passées de près du cinquième du budget au début des années soixante, à 27.4% à la fin de la période collectiviste (1971). Mais au cours de la décennie 1972-1982, une tendance à la baisse de la part de ces dépenses a été enregistrée. Cette part a atteint 18.2% en 1981. Entre 1982 et le milieu des années 2000, elle a repris une tendance à la hausse avec des pics de 28.3% en 1987 et de 32.3% en 2007. Depuis, elle a régressé pour atteindre 22.1% seulement en 2013.

Fig X- 13 - Evolution de la part des dépenses d'éducation dans les dépenses de l'Etat (Titre 1 et Titre 2) - Tunisie 1961-2016



Source: ICTEQ

Sur le plan des dépenses d'investissement public dans le domaine de l'éducation, l'amplitude des variations en termes de part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales de l'Etat, est plus importante, quoique suivant, pratiquement, les mêmes tendances des dépenses globales (Titre1 et Titre2). En effet, au cours des années soixante cette part a connu une hausse continue jusqu'en 1969 où elle a atteint 18% des dépenses d'investissement. Entre 1970 et le milieu des années 1980 cette part a connu une baisse continue enregistrant un minimum de 3.9% en 1982 avant d'entamer un cycle de croissance, globalement, positif jusqu'à atteindre un pic exceptionnel de 28.2% en 1994. Mais depuis l'année 2006, on assiste à une régression sensible et continue de cette part qui s'est poursuivie même après la révolution en persistant depuis 2014 autour de 7%.

Cette baisse a été préjudiciable, comme cela a été montré dans le chapitre VII, au développement de l'école publique qui était le symbole de l'ascenseur social et de la réduction des inégalités. La dégradation des conditions de scolarité dans les établissements publics faite d'investissements nécessaires, pour faire face aux exigences du développement et surtout des progrès technologiques qui sont en train de bouleverser le monde de l'éducation, devient une source d'inégalités nouvelles au regard de l'essor que commence à connaître l'enseignement privé qui est en train de drainer nombre d'élèves des classes riches voire moyennes.

En somme, là aussi est-on amené à conclure que si l'éducation a fortement contribué à la réduction des inégalités en Tunisie et a permis à des milliers de familles à sortir du cercle de la pauvreté, les problèmes que rencontre l'école publique, de nos jours, risquent, en l'absence d'une véritable stratégie de remise à niveau, d'être à l'origine d'un approfondissement des disparités et des inégalités d'éducation fort préjudiciables à la promotion et la cohésion sociales.

2.4. La protection sociale

Le dernier « rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 » édité par l'OIT a rappelé les conclusions de la Conférence internationale du Travail en juin 2021 sur la protection sociale groupant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de 187 États membres qui ont réaffirmé avec insistance que « *les systèmes de protection sociale fondés sur les droits, et ancrés dans le principe de solidarité, sont au cœur du travail décent et de la justice sociale* ».

Ledit Rapport a montré que la pandémie du Covid 19 a révélé des lacunes prononcées dans la couverture sociale, son exhaustivité et son adéquation dans tous les pays.

Ces lacunes ont aggravé la vulnérabilité d'un certain nombre de groupes de population, y compris les femmes, les enfants et les travailleurs sous différentes formes d'emploi et particulièrement dans le secteur informel. Il a montré, par ailleurs que si tous les pays ont eu du mal à réagir rapidement, ceux qui disposaient, déjà, de solides systèmes de protection sociale étaient en mesure de garantir l'accès aux soins de santé indispensables, assurer la sécurité des revenus et protéger le travail. Les pays sans systèmes suffisamment solides en place se sont trouvés dans l'obligation d'adopter des mesures exceptionnelles, sous la contrainte, parfois, avec précipitation et improvisation avec ce que cela comporte comme problèmes et difficultés.

Aussi l'existence, la solidité et l'étendue des systèmes de protection sociale constituent-elles un levier incontestable dans la protection des populations vulnérables et, donc, un facteur de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Le système tunisien de sécurité sociale qui a vu le jour depuis l'année 1960, et qui a connu, depuis, un développement et une extension continus, peut être considéré comme l'un des facteurs qui ont contribué, dans une certaine mesure, à la réduction des inégalités, comme cela a été exposé dans le chapitre V de cette étude.

Reposant essentiellement sur deux grandes composantes, à savoir le système de sécurité sociale contributif et le système des aides sociales non contributif (notamment les « transferts monétaires » du PNAFN), ce système, s'il n'égale pas les systèmes des pays européens, il devance, pour certains aspects, comme le montre le tableau suivant, ceux des pays similaires ou voisins.

En effet, s'agissant de l'ensemble de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale (santé exclue), la Tunisie devance les pays d'Afrique du Nord et les pays du Machrek arabe avec un taux de 50.2%, contre 46.2% en Libye, 34.7% en Egypte, 20.5% au Maroc et 40% pour la moyenne des pays du Machrek. Ce taux est supérieur à la moyenne mondiale estimée à 46.9%, mais demeure de très loin en deçà de la moyenne des pays de l'Europe du Nord du Sud et de l'Ouest estimée à 90.4%.

Tableau X - 4 - Catégories de population bénéficiant des prestations de la protection sociale en Tunisie

Catégories de population (en pourcentage du groupe de population concerné)	Tunisie	Algérie	Maroc	Libye	Egypte	Pays arabes (Machrek) ¹	Monde	Europe du nord, du sud et de l'ouest
Population couverte par au moins une prestation de protection sociale (santé exclue)	50,2		20,5	46,2	34,7	40,0	46,9	90,4
Enfants	28,6		13,4		14,0	15,4	26,4	96,2
femmes ayant un nouveau-né	25,3	11,2				12,2	44,9	99,4
Personnes avec un handicap lourd	5,0	3,6	6,8	74,4	37,0	7,2	33,5	95,6
Chômeurs	3,0	8,8			0,1	8,7	18,6	61,2
Personnes âgées	85,4	63,6	23,4	70,2	57,4	24,0	77,5	97,4
Travailleurs en cas d'accident de travail	28,9	53,8	39,0		36,0	63,5	35,4	78,8
Personnes vulnérables¹ bénéficiant d'aides sociales	21,3			5,3	19,9	32,3	28,9	75,1
Population active couverte par un régime de sécurité sociale contributif	34,6	16,9	17,2	9,7	21,8	15,0	32,5	51,2
1 : Personne vulnérable : Population totales - (Population d'âge actif contribuant à un régime de sécurité sociale ou recevant une prestation contributive +, toutes les personnes d'âge supérieur à celui de la retraite et recevant une prestation contributive)								

Source : Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022, OIT,

Sur le plan des dépenses consacrées à la protection sociale, le même rapport indique que la Tunisie consacre 7.5% de son PIB à la protection sociale et 4.2% aux dépenses publiques de santé, soit un total de 11.7% du PIB, contre 13% en Algérie, 10.9 en Egypte, 6.6% au Maroc. Mais ces taux restent en deçà de la moyenne mondiale estimée à 12.9% pour la protection sociale et 5.8% à la santé. En comparaison, les pays européens consacrent, quant à eux, 18.7% de leur PIB à la protection sociale et 7.5% à la santé.

Les dépenses de la Tunisie en matière de protection sociale vont essentiellement aux personnes âgées et une très faible partie aux personnes en âge de travailler. Ces données confirment les chiffres avancés supra et qui indiquent que 85.4% des personnes âgées en Tunisie perçoivent, au moins une prestation de protection sociale contre 63.6% en Algérie, 23.4% au Maroc, 70.2% en Libye et 57.6% en Egypte.

Tableau X - 5 - Dépenses totales de protection sociale en % du PIB

Pays et régions	Tunisie	Algérie	Maroc	Libye	Egypte	Pays arabes (Machrek) ¹	Monde	Europe du nord, du sud et de l'ouest
Dépenses totales de protection sociale (santé exclue)	7,5	8,9	4,5	4,4	9,5	4,6	12,9	18,7
Enfants		0,2	0,1			0,1	1,1	1,6
Population en âge de travailler	0,6	0,8	0,1		2,2	3,6	3,6	8,7
Personnes âgées	6,9	7,9	2,7		5,4	3,8	7,0	11,3
Dépenses publiques de santé	4,2	4,1	2,1		1,4	5,8	5,8	7,5
1 : 12 pays : Bahreïn, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Emirats Arabes Unis, Yémen.								

Source: Rapport mondial sur la sécurité sociale 2020-2022, OIT

2.4.1. Le système de sécurité sociale

La contribution du système de protection sociale à la réduction des inégalités pourrait être perçue à travers l'évolution du nombre d'assurés sociaux aux régimes contributifs de sécurité sociale qui a connu une évolution sensible depuis la mise en place du système qui est en continuelle extension au niveau des catégories socio-professionnelle que des prestations couvertes.

En effet, ce nombre est passé de 1988758 assurés⁹⁷ en 2000, (répartis en 1544932 affiliés actifs et 443826 pensionnés en 2000), à 4429674 assurés en 2019 (3166707 affiliés actifs et 1262967 pensionnés). Il a, donc, connu un taux de croissance annuel moyen de 4.3% au cours de ladite période. Mais si ce taux moyen indique l'extension de la couverture sociale, il cache deux données très importantes qui révèlent l'importance des défis que le pays doit relever pour sauvegarder les équilibres financiers et la pérennité de son système qui repose sur la répartition.

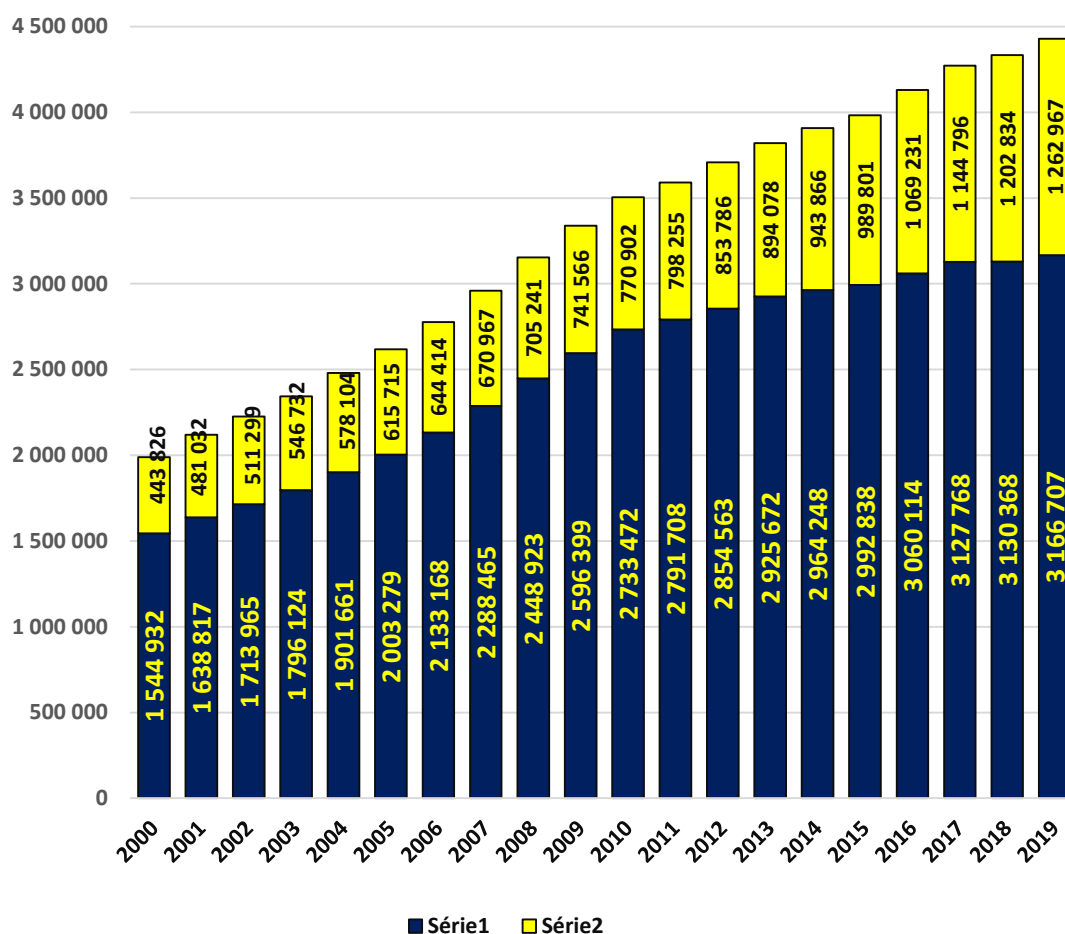
Il s'agit tout d'abord du ralentissement du rythme d'évolution des affiliations dont le taux de croissance annuel moyen au cours de la même période s'est établi à 3.9%, alors que celui des pensionnés a enregistré une croissance annuelle moyenne de 5.7%. De plus le taux de croissance des affiliations qui était aux alentours, sinon supérieur à 5% avant 2010 n'a guère dépassé 2.5% depuis, reflétant, sans doute, les difficultés d'accès au marché du travail et la faiblesse du rythme de création d'emploi et d'activités, du moins dans le secteur formel.

En revanche, le taux de croissance des pensionnés est nettement supérieur enregistrant une moyenne annuelle de 5.7% tout au long de la période 2000 – 2019. L'indice démographique qui représente le nombre d'affiliés actifs pour un retraité est donc en continuelle régression ce qui représente un risque majeur pour les équilibres financiers actuels et futurs du système de retraite, en particulier, et du système en général d'autant plus que le dispositif est un dispositif dit par répartition bâti sur la solidarité entre les générations, c'est-à-dire que ce sont les

⁹⁷ - Selon les données téléchargées des sites de la CNSS et de la CNRPS.

générations encore actives qui financent les pensions des retraités. Cet indice démographique est passé de 4.18 pour les assurés du secteur privé et 4.05 pour ceux du secteur public en 2000 à, respectivement, 3.10 et 2.14 en 2019. Ces déséquilibres sont arrivés à un niveau critique et nécessitent une réforme en profondeur du système qui tarde encore à trouver un consensus sociétal dans le cadre d'un dialogue social et politique.

Fig X - 14 - Evolution du nombre des affiliés aux régimes de sécurité sociale et des pensionnés - Tunisie



Source: données CNSS et CNRPS

Force est de constater que si le système de sécurité sociale tunisien constitue un acquis de la politique sociale de la Tunisie, qui a, certes, contribué à la réduction globale de la pauvreté et des inégalités comme exposé, ci-haut, il recèle en lui-même, et en plus des différences entre les taux de couverture effective et de couverture légale, des inégalités entre les catégories sociales, particulièrement, au niveau des risques couverts et des prestations octroyées.

En effet, le tableau suivant indique les risques couverts par régime et révèle que certaines catégories socio-professionnelles ne bénéficient pas d'une couverture globale contre tous les risques encourus. Les cases bleues désignent l'absence de couverture.

Tableau X -6- Catégories couvertes par les différentes branches de la sécurité sociale en Tunisie

Branches de sécurité sociale	Assistance aux travailleurs qui perdent leur emploi	Allocations familiales	Capital-décès	Allocations de maladie et de maternité	Accidents de travail et maladies professionnelles	Couverture maladie	Retraite, invalidité et survivants
Catégories socio-professionnelles							
Agents du secteur public		X	X	X	X	X	X
Salariés non agricoles	X	X	X	X	X	X	X
Salariés agricoles				X	X	X	X
Salariés des sociétés et coopératives agricoles		X		X	X	X	X
Non salariés			X	X	Volontaire	X	X
Travailleurs aux revenus limités					X	X	X
Artistes et créateurs culturels			X	X	X	X	X
Tunisiens à l'étranger			X	X		X	X

Source: Réforme du système de protection sociale, CRES, 2015

En outre, le système actuel fait face à d'autres problématiques qui en limitent la portée et l'efficacité sur le plan de la réduction des inégalités. Nous en citons, notamment :

- La faiblesse de couverture effective de certains régimes, notamment celui des travailleurs à faibles revenus, qui fait qu'il y ait encore près de 16% des actifs occupés assujettis aux régimes de sécurité sociale qui ne sont pas couverts.
- L'absence de couverture du risque du chômage et des travailleurs qui perdent leur emploi en dehors des aides sociales octroyées aux travailleurs du régime des salariés non agricoles, licenciés pour des raisons économiques ou techniques.
- L'absence totale de couverture des travailleurs occupés dans des emplois informels qui sont en continuelle progression et estimés selon les données de l'INS⁹⁸ à **1 598 700** personnes (soit 44.8% de l'ensemble des actifs occupés y compris dans l'agriculture), dont 301 100 femmes, au quatrième trimestre de l'année 2019, c'est-à-dire avant la pandémie. Ils se répartissaient en 810 800 salariés et 680300 travailleurs indépendants. L'emploi informel constitue aujourd'hui un des problèmes majeurs de la protection sociale et un des facteurs qui sont de nature à aggraver les inégalités.

Aussi, les statistiques des caisses de sécurité sociale révèlent que le nombre des assurés sociaux et leurs ayants droits ne représentent que 65.02% de la population totale ; ce qui indique que plus du tiers de la population est encore en dehors de la couverture sociale contributive.

- La faiblesse des prestations servies aux affiliés de certains régimes qui en limitent la capacité à garantir un revenu décent en cas de maladie, d'incapacité ou de vieillesse.
- Les écarts importants entre les pensions de retraite des affiliés du secteur public et ceux du secteur privé en raison, notamment de :

⁹⁸ - INS, Communiqué de presse « Indicateurs de l'emploi informel », septembre 2020.

- La différence des conditions et critères établis pour la liquidation des pensions (période de stage, salaire de référence et plafonds, rendement des années de service...)
- La différence des modes de réévaluation des pensions (péréquation dans le public et indexation sur le taux d'augmentation du SMIG dans le privé)

Ainsi, la pension moyenne dans le système public était de 824.5 DT en 2013 contre 241 DT pour les retraités du régime des salariés non agricoles dans le système privé.

Par ailleurs, les données révélées à l'occasion de la pandémie du Covid-19 ont fait état de 140 000 assurés (soit 11.1% des pensionnés) qui percevaient une pension inférieure à 180 DT par mois, soit le niveau de la pension octroyée par le PNAFN aux familles démunies.

- Une assurance maladie qui approfondit les écarts entre les secteurs de santé privés et publics en raison, notamment de l'absence de mise à niveau de ce dernier ainsi que des déséquilibres financiers des caisses de sécurité sociale qui rejaillissent sur tout ce secteur et sur le niveau des prestations.
- Une gouvernance des caisses qui mérite d'être améliorée notamment en matière de recouvrement des cotisations et des créances et de contrôle pour réduire autant que faire se peut l'évasion et la sous-déclaration, qui expliquent, dans une large mesure, la faiblesse des pensions dans le secteur privé, et limitent l'espace financier du système.

En résumé, le système tunisien de sécurité sociale contributive a, sans aucun doute, contribué à la réduction des inégalités d'une manière générale, mais il est, également, générateur de certaines formes de disparités entre les catégories socio-professionnelles. Ces disparités sont essentiellement liées à la capacité de financement de ces catégories, et à leur appartenance aux différents secteurs de l'économie tout en laissant des franges de la population en dehors du champ de la couverture (chômeurs, travailleurs du secteur informel, journaliers travaillant moins de 45 jours par trimestre chez le même employeur...). De plus, en raison de l'absence de courage politique et de dialogue véritable, le retard mis dans la réforme en profondeur que la situation de ce dispositif exige, pour en assurer les équilibres, risque d'en saper les fondements et constitue, donc, un risque majeur pour sa pérennité et pour son développement, ce qui sera fort préjudiciable aux classes pauvres et moyennes ainsi qu'aux générations futures.

2.4.2. Le système de protection sociale non contributif

Ce système qui comprend un certain nombre de dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques des catégories vulnérables (familles nécessiteuses ou à faible revenu, personnes handicapées, personnes âgées ou enfance sans soutien...).

Les programmes d'aides sociales (PNAFN) et de soins gratuits ou à tarif réduit (AMG1 et AMG2) constituent les deux mécanismes principaux du système qui comprend aussi des dispositifs institutionnels, juridiques et programmatiques spécifiques de nature à protéger les différents groupes sociaux nécessitant des interventions particulières. Mais nous nous

limiterons, dans cette section, à la présentation des programmes de transferts monétaires et de l'assistance médicale qui ont une portée plus générale.

Le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN), a été créé en 1986, comme mesure d'accompagnement du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) pour en amortir les impacts découlant des mesures de libéralisation des prix sur les populations vulnérables. Ce programme octroie une aide monétaire permanente aux familles jugées nécessiteuses et démunies. Le nombre des familles bénéficiaires du programme a évolué de 78 000 en 1987 à 100 000 en 1990, 118 000 en 2010, 176 000 en 2011, 235 000 fin 2015 pour atteindre **260 000 familles en 2020**. Le montant mensuel de l'allocation monétaire est passé de 7.7 DT en 1987 à 15 DT en 1990, 36.3 DT en 2000, 56.7 DT en 2010 et enfin à 150 DT en 2015. Il est de 180 DT par mois actuellement en plus d'une allocation supplémentaire par enfants pour un maximum de trois enfants par famille. Par ailleurs, des aides ponctuelles sont octroyées à ces familles lors des fêtes religieuses et de la rentrée scolaire et universitaire.

Les critères d'éligibilité aux aides du programme se présentaient comme suit :

- Absence de soutien familial,
- Incapacité d'exercer une activité professionnelle,
- Un revenu annuel moyen par habitant ne dépassant pas un seuil fixé à 585 DT.

Pour la priorisation des familles, sont pris en compte : la taille de la famille, la présence de personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques en leur sein, et les faibles conditions de vie de la famille en termes de situation de logement, de services sanitaires et de coûts de location.

Malgré les améliorations apportées à ce dispositif depuis la révolution, des défaillances certaines limitent la portée de ce programme. Elles concernent particulièrement : les problèmes de ciblage, de clientélisme et de favoritisme ; le système de quotas par région qui n'est pas conforme à l'approche fondée sur les droits ; l'absence d'évaluation et de contrôle par les citoyens ; la non modulation des montants des aides selon les besoins réels des ménages.

Le nouveau programme «AMEN SOCIAL », institué par la loi 2019 – 10 du 30 janvier 2019» et qui a vocation à remplacer le dispositif actuel, cible les groupes pauvres et à faible revenu selon avec des conditions conformes aux normes internationales, des procédures qui prennent en compte les règles de transparence, d'objectivité et d'équité, tout en incarnant le principe constitutionnel de discrimination positive au profit des groupes à besoins spécifiques. Il est censé s'insérer dans le cadre de l'approche multidimensionnelle de la pauvreté, qui ne se limite plus à la pauvreté monétaire uniquement.

Selon ce nouveau programme, qui devrait s'intégrer dans une démarche visant l'institution d'un socle de protection sociale, les groupes pauvres et à faible revenu recouvrent les individus et les familles qui souffrent d'une privation multidimensionnelle qui affecte le revenu, la santé, l'éducation, le logement, l'accès aux services publics et les conditions de vie.

Un modèle de scoring est établi qui utilise les multiples dimensions de la privation pour identifier les bénéficiaires du programme et les classer en groupes pauvres et à faible revenu.

Toutefois, Le projet d'identifiant social unique qui constitue un outil essentiel pour améliorer le ciblage, qui est le défaut principal du ce PNAFN, tarde encore à être achevé. Par ailleurs, le montant de l'aide demeure posé puisqu'il reste à un niveau qui ne permet pas, aux familles concernées, de faire face aux besoins élémentaires de base ce qui limite l'efficacité du dispositif et sa capacité de réduire la pauvreté et protéger la dignité des personnes vulnérables.

Aussi, la question de la garantie d'un revenu de base qui pourrait être une composante essentielle d'un **socle de protection sociale** apparaît comme une des alternatives qui serait à même de constituer un levier efficace de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le renforcement et l'élévation du niveau d'efficacité et d'efficience est de nature, comme cela a été démontré au chapitre V, de réduire d'une manière sensible les inégalités.

Sur le plan de **la couverture sanitaire**, les familles inscrites à ce programme bénéficient automatiquement d'une assistance médicale gratuite dans les établissements publics de santé (AMG1). Quant aux catégories vulnérables ayant un faible revenu, elles bénéficient de cartes de soins à tarif réduit dans les établissements publics de santé (AMG 2).

L'octroi de ces cartes est fait en fonction du revenu et la taille des ménages et de l'absence de couverture sociale en cas de maladie (sont ici pris en considération l'épouse, son conjoint, les enfants et les adolescents à charge légale). Rappelons que les critères de revenus adoptés se présentent comme suit:

- 1 fois SMIG si la taille du ménage est inférieure ou égale à 2 personnes ;
- 1,5 fois SMIG si la taille du ménage est comprise entre 3 et 5 personnes ;
- 2 fois SMIG si la taille du ménage est supérieure à 5 personnes ;

Le nombre de titulaire de cartes de soins à tarif réduit est de 623000 familles. Les dernières vérifications, à l'occasion de la pandémie, ont permis de déceler près de 159000 familles ne répondant pas, ou plus, à ces critères. Cette catégorie comprendrait donc aujourd'hui environ 464000 ménages, soit près de 1 856 000 personnes.

L'ensemble des bénéficiaires de cette couverture médicale gratuite ou à tarif réduit, serait ainsi estimé, sur la base d'une taille moyenne de 4 personnes per ménage, à près de 883000 familles, soit 3532000 personnes environ, ce qui représente 29.9% de la population.

Toutefois, il importe de relever que l'exclusivité de soin de cette frange de la population dans les services publics de santé introduit une autre dimension des inégalités avec les assurés sociaux qui ont la latitude de choisir une filière de soins publique ou privée. Cette distinction est d'autant plus insupportable quand on tient compte de la dégradation des conditions de soins dans les établissements publics de première ou de deuxième ligne, leur engorgement, l'absence de personnel médical dans certaines régions et le manque endémique de médicaments... comme cela a été exposé dans le chapitre VIII.

Une couverture sanitaire universelle qui devrait éliminer toutes les formes d'inégalités devant la maladie est à chercher et devrait être un des objectifs visés à travers la mise en place d'un socle national de protection sociale. Elle devrait aller au-delà du simple droit à des soins

pour faire de la qualité des soins et la facilité d'accès, des objectifs majeurs car elles sont, aussi, des droits pour tous, et l'Etat a une obligation de les garantir.

2.5. L'inclusion financière

Le dernier Rapport sur l'inclusion financière publié par la Banque Mondiale en 2017 indique qu'un nombre croissant de recherches démontre l'impact de l'inclusion financière dans les pays avancés sur les progrès réalisés sur le plan des priorités importantes telles que la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités.

De nouvelles données Global Findex révèlent qu'à l'échelle mondiale, la part des adultes possédant un compte est désormais de 69%, soit une augmentation de sept points de pourcentage depuis 2014 et de 18 points depuis 2011 (51%). Ces chiffres se traduisent par 515 millions d'adultes qui ont eu accès à des outils financiers.

La base de données « Global index » de la Banque Mondiale comporte un ensemble de données sur l'inclusion financière dans 140 pays. Elle fournit une image multidimensionnelle de la situation et du chemin parcouru dans l'élargissement de l'accès de tous aux services financiers de base dont les gens devraient y recourir pour se protéger contre les épreuves et investir pour leur avenir.

Les données recueillies dans cette base montrent que la Tunisie a encore du chemin à faire pour améliorer l'inclusion financière même en comparaison avec ses pays voisins.

Le pourcentage des adultes ayant un compte, malgré l'amélioration sensible enregistrée entre 2014 et 2014, puisqu'il est passé de 27% à 37%, reste en deçà de son niveau en Libye (66%) et en Algérie (43%).

Si l'écart de 17 points de pourcentage entre les hommes et les femmes en Tunisie, demeure moindre que les 4 autres pays du Maghreb, il est, en revanche, plus prononcé qu'en Egypte (12 points). De plus, au niveau des inégalités entre les 40% les plus pauvres et les 60% les plus riches, le fossé est le plus large en Tunisie avec une différence de 26 points, suivie de l'Egypte (21) et le Maroc (16).

En effet, en Tunisie, le pourcentage des détenteurs de compte dans une institution financière est de 21% dans les deux quintiles les plus pauvres, alors qu'il est de 47% chez les trois quintiles les plus riches. L'écart est, également, important entre les personnes ayant un niveau primaire ou moins et les personnes de niveau d'enseignement secondaire et plus, avec des taux respectifs de 24% et 48%, soit une différence de 24 points.

Le milieu rural souffre aussi d'une faible inclusion financière qui apparaît à travers un pourcentage de détenteurs de compte ne dépassant pas 28%, soit 9 points en deçà de la moyenne nationale.

Tableau X-7- Pourcentage de personnes détenteurs de comptes dans une institution financière

Pays	Adultes ayant un compte dans une institution financière	Ecart entre les hommes et les femmes (en points de %)	Ecart entre les plus riches et les plus pauvres
Tunisie	37	17	26
Algérie	43	27	13
Maroc	29	25	16
Libye	66	11	12
Mauritanie	21	11	13
Egypte	33	12	21

Source : The Global Findex Database 2017

Sur le plan des raisons qui empêchent les personnes interrogées à avoir un compte, 80% des adultes n'ayant pas de compte ont répondu ne pas avoir suffisamment d'argent, 71% ont invoqué la cherté des services financiers, 55% ont déclaré ne pas avoir de confiance dans les institutions financières et 54% ont cité l'éloignement de celles-ci. Mais faut-il remarquer, aussi que 15% ont déclaré ne pas avoir de compte pour des considérations religieuses en Tunisie contre 5% seulement qui ont invoqué cette raison au niveau mondial.

Les inégalités sur le plan de l'inclusion financière en Tunisie apparaissent, également, à travers la faiblesse de l'épargne pour lancer, gérer ou étendre une activité agricole puisque 7% seulement des adultes ont pu le faire ; ce taux était de 11% chez les personnes ayant un niveau secondaire ou plus contre 2% chez ceux qui n'avaient qu'un niveau primaire ou moins. Chez les femmes ce taux était de 7% contre 16% chez les hommes.

S'agissant des moyens de paiement modernes, la base de données indique que le nombre de détenteurs de cartes de débit était de 23% en Tunisie, avec des taux spécifiques de 30% chez les hommes et de 17% chez les femmes. Il était de 33% dans les trois quintiles les plus riches contre 9% seulement dans les deux quintiles les plus pauvres.

Par ailleurs, le nombre de personnes ayant procédé à des achats en ligne ou payé des factures par internet demeure encore très faible avec 7% des adultes en 2017. Il variait entre 11% chez les personnes de niveau secondaire ou plus à 2% seulement pour les personnes de niveau primaire ou moins. Il était aussi de 2% chez les ruraux, 3% chez les plus pauvres et 9% chez les plus riches.

L'utilisation du téléphone portable pour les paiements restait encore marginale en 2017 puisque 2% seulement ont perçu leur salaire du secteur privé par cet intermédiaire, sachant que 54% des salariés ont reçu leur salaire par l'intermédiaire d'une institution financière. Dans le secteur privé ce taux descend à 42%. Les paiements des salaires en espèces a concerné 43% des salariés en général et 56% des salariés du secteur privé.

Toutes ces données montrent que l'inclusion financière reste encore faible en Tunisie et révèlent des inégalités de genre, des inégalités entre les milieux rural et urbain, entre les riches et les pauvres, entre les personnes ayant des niveaux d'éducation différents dans le domaine de l'accès aux institutions financières et donc aux crédits pour lancer des projets de création ou

d'extension d'activités lucratives. Elles révèlent par ailleurs un retard dans l'utilisation des nouvelles technologies de paiement qui pourraient constituer un des leviers de la réduction de la pauvreté et des inégalités et de la fracture numérique.

Pour conclure ce chapitre, on pourrait être tenté d'affirmer qu'après le legs historique lourd hérité des périodes précoloniale et coloniale, la Tunisie a réussi à réduire considérablement les inégalités. Ce processus, plus ou moins continu depuis le début des années soixante, a bénéficié d'une croissance économique, globalement positive, même si elle n'était pas toujours linéaire. Mais il a été possible grâce, surtout, aux efforts déployés, notamment, dans les domaines de la maîtrise de la croissance démographique, de la généralisation de l'enseignement, de la santé, et de la protection sociale, que nous avons abordés, uniquement dans ce chapitre, à travers les dépenses et les aspects quantitatifs sans pour autant analyser l'apport, sans doute, appréciable des aspects qualitatifs, législatifs et institutionnels.

Toutefois :

- **l'essoufflement de la croissance économique et du modèle de développement qui produit de plus en plus d'inégalités et de moins en moins d'emplois ;**
- **la tendance relative à la baisse des dépenses de l'Etat dans le domaine social, de l'éducation, de la santé, en raison de la baisse des ressources de l'Etat et la tendance à son désengagement de certains secteurs ;**
- **le vieillissement de la population, et ses conséquences sur les dépenses de santé et de protection sociale ;**
- **« l'informalisation » croissante de l'économie, et l'importance de l'évasion fiscale (largement exposée dans les chapitre V et VI), qui, outre leur contribution à l'élargissement du cercle de la vulnérabilité des travailleurs, privent l'Etat et le système de protection sociale d'un espace financier plus large pour une politique redistributive et protectrice plus forte, et plus inclusive ;**
- **et de la faiblesse de l'inclusion financière qui prive bon nombre de petits promoteurs de se lancer dans des projets de création d'activités génératrices de revenus,**

Auront, à défaut de réformes profondes et des politiques publiques adéquates, des effets majeurs sur l'évolution des inégalités et comportent, donc, des risques sur la cohésion sociale.

Ces risques sont d'autant plus graves que les inégalités spatiales persistent et continuent de tacler le développement des régions intérieures du pays notamment en l'absence de réformes structurelles et de politiques claires et agressives pour les juguler.

C'est pourquoi nous proposons, dans le chapitre suivant, quelques recommandations que le FTDES pourrait soumettre au débat, de toutes les parties prenantes, afin d'infléchir les politiques publiques en vue de réduire les inégalités qui constituent un frein à la croissance et au développement et une véritable bombe à retardement qui menace la cohésion sociale et la stabilité du pays.

CHAPITRE XI

LES RECOMMANDATIONS

Dr. Azzam MAHJOUB *

Mohamed Mondher BELGHITH **

* *Professeur universitaire en sciences économiques retraité, et expert international en économie et développement.*

** *cadre administratif retraité.*

CHAPITRE XI : LES RECOMMANDATIONS

L'examen de la situation des inégalités commande à toutes les parties prenantes d'apporter leurs contributions pour engager un véritable débat généralisé sur la question, en vue de concevoir une stratégie de réduction des inégalités et de l'exclusion dans une nouvelle vision de justice, d'équité et de développement intégré et durable, seul garant de la cohésion sociale, de la stabilité politique et du raffermissement des liens de solidarité entre les différentes composantes de la société.

Au vu des constats et des conclusions présentés dans les différents chapitres de notre étude, notre démarche pour présenter notre contribution à ce débat d'idées s'inspirera, dans une certaine mesure, des travaux d'Atkinson qu'il avait présentés dans son ouvrage « « Inequality, What can be done »⁹⁹».

En effet, Pour Atkinson, l'action sur les inégalités est possible à **trois niveaux**, renvoyant aux missions de l'État, à savoir : la régulation, la redistribution et la protection. Aussi préconise-t-il d'agir sur :

- les revenus primaires du ménage (revenus d'activité et du capital) ;
- les prélèvements, via l'impôt ;
- les transferts sociaux.

❖ *Au niveau des revenus primaires :*

* **Une première série de mesures** viserait à réduire les *inégalités de salaire et à limiter le chômage* à travers, notamment :

- salaire minimum,
- politique de rémunération,
- emploi public garanti,
- orientation du progrès technique et de l'innovation (en remettant l'humain au centre du progrès).

* **La deuxième série de mesures** permettrait à tous de disposer d'un *patrimoine initial*, au moyen d'une dotation universelle et d'obligations d'État au rendement garanti.

❖ *Au niveau des prélèvements :* une ambitieuse *réforme de l'imposition*, qui :

- redonnerait plus de *progressivité à l'impôt sur le revenu* tout en :
 - élargissant l'assiette ;
 - favorisant les faibles revenus du travail,
 - taxant les héritages et les dons inter vivos ; et
- rendrait *la taxe foncière plus progressive*.

❖ *Au niveau de la protection :* réformer *la protection sociale* (« sécurité sociale pour tous »), dont la réduction est l'une des sources de l'accroissement récent des inégalités :

⁹⁹⁹⁹ - Atkinson Anthony B. « Inequality, what can be done ? », Harvard University Press

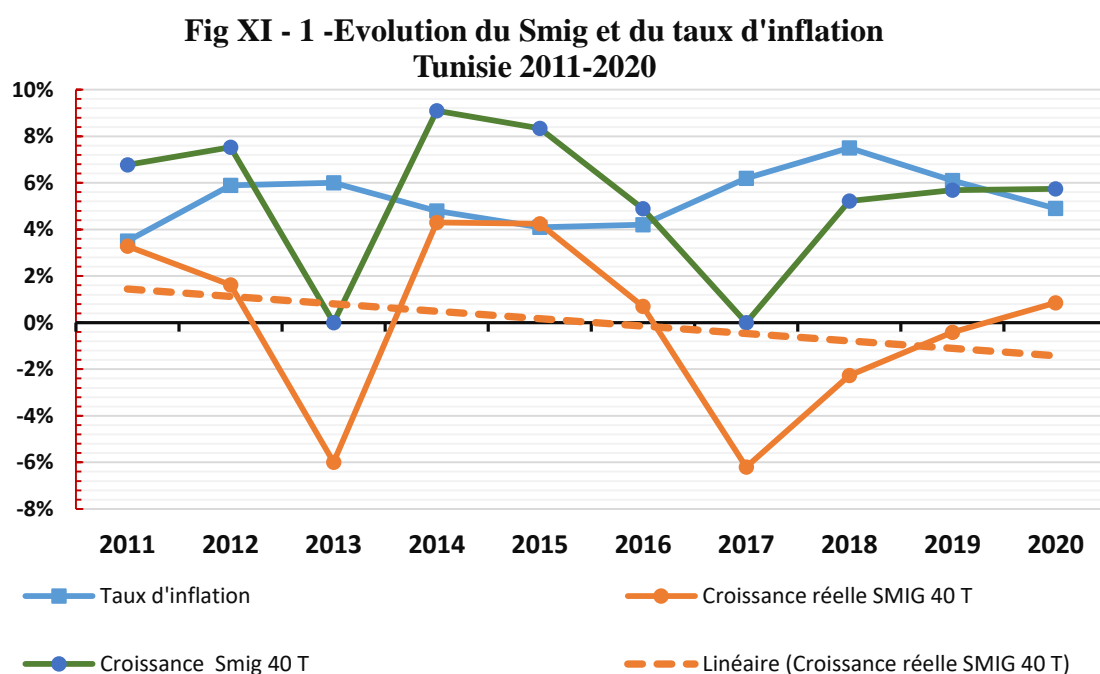
- Il s'agirait essentiellement de *remplacer par des allocations forfaitaires et universelles* les allocations sous conditions de ressources, créatrices de trappes à pauvreté du fait de l'important taux de taxation implicite que ces prestations génèrent sur les revenus d'activité.

Dans cette optique nos recommandations, dont certaines sont détaillées dans les chapitres thématiques, s'articuleront autour des axes suivants :

1. Au niveau des revenus primaires :

1.1 Pour un Salaire minimum digne et juste :

Le salaire minimum garanti a connu en Tunisie durant la décennie écoulée une évolution annuelle moyenne de près de 5.3%, soit un niveau inférieur à la croissance moyenne du PIB et au taux d'inflation comme en témoigne le graphique suivant



Source : calcul des auteurs

En conséquence, on assiste, au moins depuis de 2015 à une perte continue du pouvoir d'achat des salariés payés au Smig en termes réels. (d'une manière pratiquement uniforme entre le Smig de 40 Heures par semaine ou celui de 48 heures par semaine¹⁰⁰). Et quand on sait que les taux des augmentations de salaires dans les secteurs publics et privés intervenus, depuis, l'ont été, tout au plus, équivalents à ceux du SMIG, on peut aisément conclure que le pouvoir d'achat des salariés est en continuelle détérioration. L'étude a montré, également, dans son

¹⁰⁰ - Les calculs sont faits pour le Smig total, c'est-à-dire comportant l'indemnité de transport, c'est pourquoi il est noté Smig 40 T ou 48 T.

chapitre VI, que les revenus du travail sont inégalement partagés entre les salariés et les détenteurs du capital au détriment des premiers.

Aussi, la révision de la politique salariale et une juste augmentation des rémunérations du facteur travail dans une mesure au moins égale à sa participation dans la création de la richesse apparaît comme une des recommandations les plus conformes à l'esprit de justice et d'équité. La revalorisation des salaires minimums constitue, donc, une priorité en ce sens, d'autant plus qu'elle pourra se traduire, également, par la revalorisation des pensions des assurés sociaux qui sont, eux aussi, affectés par la détérioration du pouvoir d'achat. Cette revalorisation constituerait un des éléments d'une batterie de mesures d'une stratégie nationale de réduction des inégalités de revenus et de corriger les écarts entre l'évolution des salaires et ceux du coût de la vie. A cet effet, faut-il remarquer qu'une étude effectuée sur le « budget de la dignité en Tunisie »¹⁰¹ a montré que le budget minimum permettant à une famille de deux adultes et deux enfants de vivre dans la dignité en Tunisie est de six fois le SMIG tunisien.

1.2 Pour un Revenu (Universel ?) de Base (RUB)

Dans le débat général sur les inégalités qui a été propulsé au-devant de la scène avec les effets de la mondialisation, de la domination de l'économie mondiale par les multinationales et les géants du numérique et fortement aggravées par la pandémie du Covid-19, on assiste à une intensification du débat sur l'instauration d'un Revenu Universel de Base. En effet, au cours de ces dernières années, le revenu de base est passé du stade d'idée nouvelle, débattue par les universitaires ou des activistes visionnaires en réponse à des changements sans précédent qui secouent le monde, à une idée politique testée par certains pays et qui est sur l'agenda futur de nombreux acteurs politiques. Et Face à la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19, l'idée d'un revenu de base versé à tous les citoyens fait son chemin pour répondre à la grave récession qui a secoué tous les pays. Selon Philippe Van Parijs, l'allocation universelle est de ces quelques idées simples qui doivent et vont modeler puissamment, d'abord le débat, puis la réalité, de ce nouveau siècle.¹⁰² « Donner à tous les citoyens un revenu modeste, mais inconditionnel, et leur laisser le soin de le compléter à volonté par des revenus provenant d'autres sources ».

Sur le plan conceptuel, ce revenu est considéré par certains comme une forme de garantie d'un revenu minimum devant assurer les besoins de base pour tous, et qui pourrait supprimer l'effet d'aubaine d'une main d'œuvre nombreuse, prête à travailler pour peu, ce qui entraînerait, du coup, une hausse des revenus minimum. Alors qu'il est considéré, pour certains chantres du libéralisme, comme un revenu minimal qui devrait se substituer à la plupart des aides sociales et permettrait de simplifier la bureaucratie tout en mettant fin à « l'assistanat ».

¹⁰¹ - Pierre Concialdi et al, « Un budget de la dignité en Tunisie », Alert International, Friederich Ebert et Institut de Recherches Economiques et Sociales. Tunis 2021.

¹⁰² - Philippe Van Parijs, « L'allocation universelle : une idée simple et forte pour le XXIème siècle », numéro spécial de Politics and Society et dans Wright Erik O, Reinventing Distribution, « The Ethics and Politics of Basic Income and Stakeholder Grants », Londres et New York, 2003.

Le débat sur le revenu universel de base renvoie, comme le montre l'article du Global Development Institute, « Revenu universel de base et réduction de la pauvreté »¹⁰³, à l'éthique égalitaire. Mais, il faudrait, cependant, prendre en compte les différentes formes d'égalitarisme. Car si les égalitaristes « intrinsèques » voient l'égalité comme une fin en soi, les égalitaristes « instrumentaux » la voient comme un moyen d'atteindre d'autres objectifs en raison de ses effets, notamment, sur la démocratie, la croissance ou le bien-être. Mais la réduction de la pauvreté, considérée par certains comme la finalité de ce dispositif, relève plutôt d'une vision « prioritariste ».

Il existe, donc, des différences importantes entre l'éthique du RUB et l'éthique des politiques de réduction de la pauvreté. Les partisans du RUB trouvent l'absence de sélection, entre les différentes catégories de citoyens pour l'octroi de ce revenu, extrêmement attrayante, même si elle pourrait être trop exigeante, tandis que les prioritaristes, qui prônent un système de transferts qui cible essentiellement les plus démunis, trouvent le RUB extrêmement problématique. Ils pensent que les avantages accordés pour les groupes défavorisés de la société ont une valeur éthique plus élevée.

Outre les questions relatives aux régimes politiques des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire et leur conception de l'égalitarisme et de la justice sociale, une autre question mérite d'être posée, à savoir : qu'en est-il de l'efficacité des propositions du RUB en matière de lutte contre la pauvreté ? Les partisans du RUB sont affirmatifs là-dessus.

Une autre problématique est, également, largement débattue. Il s'agit de savoir **à quel niveau fixer ce RUB** dans un pays particulier pour éliminer efficacement la pauvreté ? Faut-il le fixer au niveau du seuil de pauvreté ou en dessus ? Selon Armando Barrientos, auteur de l'article cité ci-haut, la réponse à cette question, n'est pas si simple qu'on pourrait l'imaginer à première vue pour les trois considérations suivantes :

- **Primo** : un RUB complet atteignant tous les résidents avec un montant au moins égal au seuil de pauvreté national pourrait éliminer les déficits de consommation parmi les personnes en situation de pauvreté. Cependant, c'est peut-être une vision trop restrictive de la pauvreté, car les causes sous-jacentes des déficits de consommation ou de revenus sont liées à la capacité de production des ménages. La pauvreté est souvent corrélée avec de faibles niveaux d'éducation et de santé, et un accès limité au crédit ou à la terre. Aussi, les subventions à la consommation sont-elles une condition nécessaire mais non suffisante pour l'éradication de la pauvreté. La redistribution de la capacité de production, et pas seulement de la consommation, est essentielle pour éliminer la pauvreté. Les propositions d'un RUB seraient, ainsi, insuffisantes pour cet objectif.
- **Secundo** : S'il est évident qu'un RUB bien conçu et bien mis en œuvre pourrait réduire la pauvreté monétaire ou de consommation, mais pour réduire les inégalités il devrait être soutenu par des systèmes fiscaux progressifs qui permettent une meilleure redistribution des plus riches vers les plus pauvres. Toutefois, les pays à revenu faible et intermédiaire manquent de systèmes fiscaux progressifs. Des études sur les systèmes

¹⁰³ - Armando Barrientos, , Global Development Institute, Universal Basic Income and poverty reduction, Global Development Institute, Université de Manchester, 20-8-2018

de transfert d'impôts en Amérique latine de l'initiative Commitment to Equity, par exemple, concluent que ceux-ci sont largement neutres dans leurs effets sur la redistribution.

- **Tertio** : les propositions actuelles de RUB se concentrent uniquement sur les transferts aux adultes, mais la majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde sont des enfants. L'exclusion des enfants réduit considérablement l'efficacité potentielle de réduction de la pauvreté d'un tel dispositif. A cet effet, il importe de souligner que l'UNICEF n'a de cesse d'appeler à l'instauration d'un revenu universel ciblé sur les enfants.

Avec la pandémie de Covid-19, la réflexion sur le "monde d'après" a relancé le débat sur le RUB. Pour ses défenseurs, l'heure est venue pour un revenu universel qui permettrait de protéger économiquement les citoyens face aux crises. Si certains pays ont entamé des expériences pilotes avant même la crise du Covid-19, d'autres comme l'Espagne n'ont pas hésité à faire un pas vers celui-ci. Le gouvernement espagnol a, en effet, approuvé la création d'un revenu minimum vital qui sera versé aux plus pauvres. La question d'un revenu universel était au cœur de l'accord de coalition gouvernementale. "Un nouveau droit social est né aujourd'hui en Espagne", s'est félicité le vice-président du gouvernement, soulignant que la crise avait "accélééré l'entrée en vigueur" de cette première étape vers un revenu universel.

Et l'idée fait encore son chemin en Europe. Dans cette optique, l'Allemagne a, de son côté, lancé une expérience qui permettra à 122 personnes, tirées au sort parmi deux millions de volontaires, de profiter de cette expérimentation visant à promouvoir le revenu universel¹⁰⁴. Les versements sont financés par des dons émanant de 181.000 contributeurs et le projet, sera évalué scientifiquement dans le cadre d'une étude à long terme. "*Au cours des trois prochaines années, nous voulons étudier empiriquement si et comment le versement inconditionnel et régulier d'une somme d'argent qui couvre plus que le niveau de subsistance a un effet sur le comportement des gens*", a expliqué Jürgen Schupp de l'Institut allemand pour la recherche économique (DIW), responsable scientifique du projet.

Une autre expérience a été lancée en Finlande La sécurité sociale finlandaise a rendu ses conclusions le 6 mai 2021, en comparant avec un groupe témoin de chômeurs n'en ayant pas bénéficié. Les bénéficiaires du revenu de base finlandais sont davantage d'ordre psychologique qu'économique : 55 % des participants à l'expérience ont déclaré se sentir en bonne ou en très bonne santé, contre 46 % dans le groupe témoin. Les bénéficiaires affichaient également un niveau de stress inférieur à ceux du groupe témoin. Cependant, l'effet fut moindre sur la reprise d'emploi : 43,7 % des bénéficiaires ont retrouvé un travail, contre 42,8 % dans le groupe témoin. Un résultat qui réfute, néanmoins, la critique classique et à courte vue qu'un chômeur préférerait vivre dans l'assistanat avec ce nouveau revenu que de chercher un nouveau travail.

Malgré ces résultats encourageants, le gouvernement finlandais a choisi de ne pas pérenniser l'initiative en raison de l'effet trop faible sur la diminution du chômage et craignant

¹⁰⁴ - <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/economie/l-allemande-va-tester-le-salaire-universel>

une hausse du déficit en cas de sa généralisation, ce qui pose avec acuité la question du financement d'un tel revenu qui constitue, précisément, la question centrale. Joan Cortinas-Munoz, chercheur au Centre de sociologie des organisations de Sciences Po Paris a déclaré, à ce sujet, "Dans le scénario de crise qui se dessine devant nous, je ne vois pas comment un gouvernement se lancerait dans une logique de revenu universel, avec la pression des marchés financiers, des banques et des organisations financières internationales sur les budgets des pays".¹⁰⁵

Si la **question du financement** semble poser problème dans les pays avancés, elle est encore plus problématique **dans les pays à revenu faible ou intermédiaire**¹⁰⁶. Et pourtant un certain nombre de pays en développement se sont lancés dans l'expérimentation de ce type de dispositif en vue de prémunir leurs citoyens des effets des crises économiques. Outre les expériences de l'Iran ou de la Mongolie, en Afrique du Sud le gouvernement travaille à la mise en œuvre d'un RUB. Dans le court terme, la subvention Covid-19 (qui concerne 5.7 millions de personnes) sera prolongée jusqu'à la fin de l'exercice 2021/22, les critères d'exclusion seront supprimées, le seuil de pauvreté de R585 par mois (environ 43 \$) sera augmenté. Ces mesures seraient financées par des augmentations d'impôt d'un montant de 158 milliards de rands (11,7 milliards \$ soit 3.33 % du PIB). A moyen terme, il s'agira de mettre en place un impôt sur la fortune et de l'utiliser ainsi que les impôts prévus pour financer une augmentation du RUB qui soit au niveau des seuils de pauvreté inférieur ou supérieur en fonction des moyens. À long terme le gouvernement devait s'engager dans une démarche de concertation sociale et de long terme de planification afin d'assurer un RUB suffisant pour répondre aux besoins de base, et une transformation globale cohérente du système de sécurité sociale. La société civile sud-africaine vient de multiplier les appels pour un revenu de base dont le montant serait trois fois supérieur aux 350 Rands servis aux bénéficiaires des aides Covid, soit 1268 R en faveur de 13 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Tout dernièrement, l'Etat américain de Californie vient de voter une loi permettant l'octroi d'un revenu de base garanti. Les montants seront déterminés par chaque groupe local recevant de telles subventions de l'État ; ils s'élèveront probablement jusqu'à 1 000 \$ par mois¹⁰⁷.

D'autres expériences menées au Togo, au Nigeria ou dans des pays d'Amérique Latine, même si elles ne sont pas achevées ou étendues mériteraient d'être profondément analysées.

La proposition **d'instaurer en Tunisie**, même progressivement, ce genre de revenu qui constitue un des leviers essentiels de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités et un moyen idoine pour éradiquer la faim et la sous-alimentation, pose un certain nombre de problèmes et suscite beaucoup de questionnements qu'il faudrait soumettre au débat public, notamment et de **prime abord, au niveau des composantes de la société civile**.

¹⁰⁵ - Interview sur France 24.

¹⁰⁶ - Une étude sur l'impact du RUB en tant qu'une des garanties des Socles Nationaux de Protection Sociale prônées par l'OIT, a montré, que les coûts d'un UBI sur la base de seuils de pauvreté déterminés au niveau national, seraient, si l'on considère que les enfants devaient recevoir la moitié des prestations d'une personne adulte, de 17,9 % du PIB au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à environ 25 % du PIB en Asie, en Europe et en Amérique latine, et 50,3% du PIB en Afrique subsaharienne.

¹⁰⁷ - <https://www.yahoo.com/lifestyle/california-approves-first-guaranteed-income-182024606.html>

★ Premièrement **au niveau du montant de ce revenu** : Quel serait le montant optimal de ce revenu afin qu'il puisse en même temps garantir un minimum de vie digne tout en ne décourageant pas les bénéficiaires de travailler ? Serait-il attribué à tous sans distinction de revenu ou de patrimoine ? Son montant serait-il fixé d'une manière uniforme ou modulé en fonction du nombre de personnes dans le ménage ? Qu'en seraient les modalités de révision et comment en garantir sa protection du pouvoir d'achat des plus vulnérables ? Devrait-on le relier au SMIG, au taux de croissance ou de l'inflation ou de tout autre paramètre ? Devrait-il supplanter toute indemnité de chômage en cas de perte d'emploi ou en être un complément ?...

★ Deuxièmement au niveau **des bénéficiaires** : devrait-il être servi au niveau individuel ou au niveau du ménage ? Car s'il est servi aux ménages il risque de laisser à la marge toute une partie des jeunes qui continuent de faire partie des ménages parentaux, sur le plan statistique et administratif, sans y vivre dans réalité ? S'il serait attribué à tous les ménages, pour respecter le principe d'égalité, ou aux ménages qui en ont le plus besoin ? Alors, comment et sur quels critères les choisir et faut-il en moduler le montant en fonction des besoins pour en garantir l'équité ? Mais cela ne risque-t-il pas de faire perdurer les défaillances, les tracasseries administratives et les errements en matière de gouvernance et de clientélisme que ce dispositif devrait éliminer ? Une autre question mérite d'être posée à savoir à qui verser ce revenu au niveau du ménage ? Car certains pays comme le Brésil octroient les aides monétaires à la femme pour garantir, entre autres raisons, une meilleure gestion des ressources du ménage ?

★ La troisième série de questions se rapporte au **mode de gestion** de ce système : Faudrait-il le confier aux services gérant le système des aides sociales AMEN –PNAFN qu'il pourrait supplanter, aux caisses de sécurité sociale dans le cadre d'un régime universel, notamment dans le cas où on préférerait les revenus individuels, ou au Ministère des finances à travers un organisme spécialisé ? Son attribution généralisée uniforme permettrait de gagner sur les frais de gestion, mais sa modulation perpétuerait les frais de gestion, les erreurs de ciblage et les risques de clientélisme ou de corruption, aussi minimes seraient-ils.

★ **La question du financement** de ce système constitue, certes, la question la plus épineuse car son instauration nécessite un surcroît de dépenses publiques qui paraîtrait à première vue au-dessus des possibilités de l'Etat, notamment au regard de la situation des finances publiques à l'heure actuelle et dans un avenir proche.

Si l'on considère le seuil bas de pauvreté utilisé en 2015, à savoir 1036 DT par an et par personne et qu'on le revalorise en fonction de l'évolution de l'indice général des prix à la consommation (IGPC des ménages-base 100 en 2015, soit 139.5 en juin 2021), il serait de 1438 DT en juin 2021. Ce qui représente un seuil mensuel de 120 DT par personne et par mois, soit 480 DT pour un ménage de 4 personnes (moyenne nationale), soit pratiquement l'équivalent du SMIG 48 de heures par semaine (465.424 DT y compris l'indemnité du transport). Ainsi un RUB qui permettrait juste de sortir les personnes de la pauvreté extrême ne peut être inférieur à ce niveau. Cela est en deçà du budget de la dignité estimé par une étude « Un budget de la dignité en Tunisie »¹⁰⁸ à 2420 DT pour un ménage de 4 personnes dont deux enfants.

¹⁰⁸ - Pierre Concialdi et al, « Un budget de la dignité en Tunisie », Alert International, Friederich Ebert et Institut de Recherches Economiques et Sociales. Tunis 2021.

Si on émet l'hypothèse que les familles les plus démunies (selon des données anciennes du PNAFN) sont composées en moyenne de 3 personnes, on pourrait proposer pour un montant de départ du RUB à 360 DT par ménage et par mois, soit l'équivalent de 77% du SMIG (48 h ou 89.5 du SMIG 40 h) , à près de 3 000 000 de ménages coûterait près de 12960 Millions de DT par an, soit près de 11.7% du PIB et 27.4% du Budget de l'Etat de 2020.

Aussi faudrait-il songer à l'instaurer de manière progressive tout en veillant à trouver de nouvelles sources de recettes fiscales et non fiscales qui pourraient permettre à la société, dans un formidable élan de solidarité renouvelé, de financer ce nouveau système qui concrétiserait, réellement le slogan de la dignité hautement revendiqué par toutes les catégories de la population depuis la révolution.

A ce sujet, on pourrait suggérer, entre autres solutions à concevoir et à discuter comme prélude au débat :

- l'instauration d'un *impôt sur la fortune ou le patrimoine* qui ne toucherait que les plus riches. Cet instrument sera un gage de solidarité avec leurs concitoyens et dont une partie leur reviendrait comme tout membre de la société d'une part, mais dont ils pourraient en bénéficier, d'autre part, à travers la redynamisation de leurs activités économiques, s'ils en ont une, qui découlerait de l'accélération de la croissance que ce revenu est de nature à générer. En effet, une bonne partie de ces revenus qui serait attribuée aux classes moyennes et défavorisées serait réintroduite dans l'économie par le biais d'une croissance inéluctable de leur consommation.

Il importe de remarquer, à ce sujet, qu'à l'heure actuelle certaines composantes de la fortune ou du patrimoine ne sont pas imposées en dehors des taxes locales ou des impôts sur les revenus des loyers. Cet impôt ne concernerait que le patrimoine dépassant un certain seuil, assez élevé, et qui constitue, en fait, une des formes de spéculation ou d'épargne improductive. En plus on pourrait en exonérer les résidences principales pour les maisons d'habitation.

- l'instauration de *nouvelles tranches d'impôt* sur les revenus avec des taux plus élevés pour les hauts revenus des personnes physiques.
- Une *contribution de solidarité généralisée* de 1 à 2 % des revenus du travail salarié, indépendant ou des bénéfices des sociétés pourrait être envisagée.
- La *réorientation d'une partie des fonds destinés à la CGC* vers ce système qui sera mis en place concomitamment avec la levée de la compensation sur certains produits qui n'atteint que très peu les catégories les plus défavorisées, et dont les effets sur les populations pauvres seraient amortis par *l'exonération des produits alimentaires courants de la TVA*, comme cela se fait dans certains pays, tels que le Canada...

★ Au niveau des **délais de mise en place**, il est évident qu'un tel système ne peut être mis en place d'un seul coup. Il nécessite au moins cinq à dix ans pour se déployer. On pourrait adopter une progressivité basée sur les revenus des ménages selon, à titre d'exemple, le calendrier suivant :

- La première étape d'une ou de deux années concernerait les ménages bénéficiant du PNAFN et de l'AMG2 qui sont connus et identifiés et dont les dossiers ont été finalisés dans le dispositif AMEN, ainsi que les ménages dont le chef de famille touche une pension inférieure au SMIG. Cela concernerait environ un million de ménages. Cette étape devrait coïncider avec l'achèvement de l'opération de la mise en place de l'identifiant social unique qui sera un outil important pour la mise en place de ce système. L'impact financier de cette étape serait de 3.9% du PIB et de 9.1 % du budget de l'Etat. Ce qui pourrait être considéré comme supportable.
Le démantèlement du système de compensation des prix de certains produits, dont les plus pauvres n'en profitent pas, serait fait par étape en choisissant à chaque fois quels prix libérer ou quels niveaux de compensation garder.
- Les autres étapes suivantes concerneraient progressivement les ménages selon les tranches de revenus supérieurs avec une moyenne d'un demi-million de ménages par étape et en fonction de la progression du PIB.

★ Sur le plan de **la participation et le débat**, il va sans dire que l'instauration d'un tel système nécessite :

- le lancement d'une série *d'études d'impacts des différentes options et variantes* qui devraient être assurées par un **comité national indépendant** et auquel seraient associées la société civile, les universitaires, les organisations professionnelles et les représentants du gouvernement. Il constituera l'instance qui entreprendra toutes les études qui seraient demandées par les participants au débat afin d'éviter, autant que possible, les divergences au sujet des diagnostics, des coûts et des impacts ;
- le lancement d'un *débat national* aussi large que possible associant toutes les composantes de la société, sur les différentes alternatives possibles en vue d'aboutir à un certain nombre de points d'accords qui seraient validés par les partenaires sociaux dans le cadre du Conseil National du Dialogue Social, en concrétisation du nouveau Contrat Social conclu en 2013. Le débat devrait être clôturé dans le cadre institutionnel, avant d'adopter la réforme et ses différentes options.
- L'adoption des *textes législatifs* et la promulgation des textes *réglementaires* nécessaires à leur mise en application. Une attention particulière devrait être accordée, à ce sujet, à la garantie et à la protection des droits des citoyens et leur possibilités de recours, ainsi qu'aux organes de contrôle, de suivi et d'audit.
- La mise en place d'un *plan de réorganisation des départements administratifs, financiers et informatiques* des organismes qui seraient chargés de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi de ce système.
- Le lancement d'une *campagne d'information et médiatique multiforme*, adaptée aux besoins des différents publics, pour bien expliquer la réforme et se la faire approprier par les citoyens pour en garantir l'acceptation, le succès et éviter les risques de dérapages liés à l'incompréhension.

1.3 La formation et la reconversion tout au long de la vie pour la réduction du chômage et lutter contre les inégalités d'éducation et d'emploi.

Au vu des changements rapides et des mutations profondes que connaît le monde du travail, une politique active de lutte contre le chômage qui constitue un des déterminants essentiels des inégalités, commande la mise en place d'une stratégie de formation et de reconversion proactive des ressources humaines en vue de leur préparation à ces mutations et augmenter leur employabilité et leurs chances de s'insérer dans un marché de travail de plus en plus mondialisé. Dans ce sens, la conception et l'adoption d'un projet national participatif et négocié concernant les programmes d'enseignement et de formation tout au long du cursus scolaire, du préparatoire au supérieur, de la formation de base à la formation continue, afin de permettre aux jeunes générations mais aussi aux travailleurs de tout âge, de se doter des capacités et des qualifications requises, ainsi que des capacités d'adaptation rapide aux changements. Cette stratégie devrait être conçue conformément aux recommandations de la Commission Mondiale de Haut Niveau sur l'Avenir du travail de l'OIT et notamment à celle relative à l'apprentissage tout au long de la vie. Elle devrait constituer un des dossiers majeurs sur lesquels devrait se pencher le Conseil National du Dialogue Social censé remplacer le Conseil Economique et Social.

Le renforcement des structures de l'enseignement et la formation publics et la consolidation de leur rôle et leur place dans le dispositif national **est primordial** pour la réussite de cette stratégie et constituera un des leviers de la lutte contre les inégalités d'éducation et de promotion de la mobilité sociale. L'étude vient de montrer, en effet, que les dépenses publiques dans l'éducation étaient un des leviers de la réduction des inégalités. Aussi, est-il **indispensable, aujourd'hui, de consacrer l'intérêt requis et les moyens nécessaires pour la remise à niveau de l'école publique** (du préscolaire à l'université et de l'apprentissage à la formation continue), seule garante de l'efficacité de l'ascenseur social et de la réduction des disparités en matière d'éducation qui sont elles-mêmes des facteurs d'inégalités. Cette remise à niveau qui devrait répondre aux exigences de l'ère du numérique et de l'économie nouvelle, constitue, également, un levier essentiel pour la redynamisation de la croissance économique, et de la capacité de création d'emplois de qualité.

1.4 Pour une législation sociale adaptée aux nouvelles exigences des mutations rapides du monde du travail

L'adaptation de la législation du travail pour protéger les travailleurs contre les abus et les dérives concomitantes aux nouvelles formes du travail et leur assurer une couverture sociale adéquate devrait, elle aussi, se voir accorder une priorité absolue dans le cadre de ce dialogue social. Cela ne peut que protéger les ressources humaines des nouvelles formes des inégalités dans le milieu professionnel auxquelles elles sont exposées et renforcer leur protection contre les nouvelles formes d'exploitation et de précarité imposées par les plates-formes d'emploi des géants de la mondialisation et des nouveaux modes de travail.

2. Au niveau des prélèvements

2.1. Améliorer l'assiette et la progressivité de l'impôt

La progressivité de l'impôt a toujours été considérée comme un des leviers pour une meilleure justice fiscale. Elle est considérée comme une des conditions nécessaire pour toute proposition d'instauration d'une garantie d'un revenu de base universel ou même partiel. L'introduction de nouvelles tranches dans le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, peut, contribuer à renforcer les recettes publiques et permettre à l'Etat un espace financier lui permettant de mieux jouer son rôle à travers des transferts sociaux bien ciblés et efficaces pour des politiques efficaces de réduction des inégalités. Actuellement au –delà d'un revenu annuel de 50.000 DT le taux d'imposition est de 35% en Tunisie. De nouvelles tranches de revenus de 50 000 à 100 000 DT et de 100 000 à 150 000 DT et 150 000 DT et plus pourraient être introduites dans le barème de l'IRPP avec des taux d'imposition de plus en plus élevés (par exemple, 40%, 45%, 50%, ou plus comme c'est le cas dans certains pays comme e Portugal qui va jusqu'à 60%).

En outre, la justice fiscale, l'efficacité de la fiscalité et la lutte contre l'économie de rente qui caractérise l'économie tunisienne, commandent, aujourd'hui, plus qu'à tout autre moment, de veiller à **élargir autant que faire se peut, le cercle des assujettis de l'impôt** en vue de toucher des catégories qui, jusque-là, continuent d'échapper à ce devoir national. La mise en place d'une stratégie **souple et attractive pour formaliser le secteur informel**, loin de toute forme de stigmatisation, permettrait de renforcer les finances publiques tout en protégeant les travailleurs de ce secteur.

2.2. Plus taxer les successions et les dons entre vivants

Les successions et les donations entre vivants constituent pour les bénéficiaires des dotations initiales génératrices d'inégalités et de leur reproduction entre les générations. Aussi, accroître leur taxation, au-delà d'une certaine valeur, s'il n'affecte pas, outre mesure, la situation des bénéficiaires, ne peut que contribuer à renforcer les capacités des pouvoirs publics à développer des actions visant la réduction des inégalités. A condition, bien entendu, que ces recettes additionnelles ne soient pas utilisées à d'autres fins que les transferts sociaux nonobstant la règle de non affectation des ressources.

2.3. Améliorer la progressivité de la taxe foncière

Les finances publiques pourraient, également, être renforcées par l'introduction d'une certaine dose de progressivité dans les taxes foncières sur les terrains non bâtis et les maisons d'habitation dont la valeur dépasse un certain seuil. Ce surcroît de recettes pourrait être affecté à financer les dépenses sociales des autorités locales, tout en veillant à en consacrer une partie, par la force de la loi, pour réduire les inégalités et assurer une forme de solidarité entre les localités riches et les localités pauvres à travers le fonds commun des collectivités locales.

3. Au niveau de La protection

3.1. Un socle de protection sociale conforme aux recommandations de l'OIT pour assurer une protection sociale généralisée

L'instauration d'un socle national de protection sociale, conformément à la recommandation n°202 de l'OIT, constitue un rempart contre la pauvreté et facteur de réduction des inégalités puisqu'il comporte quatre garanties de base permettant aux catégories sociales défavorisées de bénéficier d'un revenu et d'une couverture contre la maladie et l'incapacité à côté d'un système de couverture sociale contributif qui, bien qu'inégalitaire permet à chaque catégorie de bénéficier de prestations qui peuvent évoluer en fonction de ses capacités de financement.

Les études d'un **socle national**, ayant largement avancé, il reste à engager le dialogue entre les parties prenantes pour instaurer ce dispositif dans le cadre de la réforme du système de sécurité sociale dont les équilibres financiers sont en état de continuelle dégradation. Les idées présentées supra consistant en l'instauration d'un Revenu de Base et d'une couverture sociale universelle, faciliteraient énormément la mise en place de ce socle et permettraient de regrouper dans un seul dispositif de protection sociale les systèmes contributifs et non contributifs actuels tout en éliminant les erreurs de ciblage, les dérapages de la gouvernance et tous les risques de clientélisme ou de corruption. La finalisation du projet d'identifiant social unique, est un prérequis à l'instauration de ce dispositif pour en garantir un ciblage efficace et équitable.

3.2. Une politique incitative, participative et négociée en vue de la formalisation, progressive, du secteur informel.

L'INS a estimé le nombre de travailleurs occupant un emploi informel à 44.8% de la population active occupée. La grande majorité de cette population ne bénéficie d'aucune couverture ou protection sociale. Si la majorité de cette population vit en situation de pauvreté ou de vulnérabilité et nécessite d'être protégée dans le cadre des dispositifs de protection sociale, une partie de ces travailleurs appartient aux classes moyennes ou aisées, et échappent au système fiscal pour une bonne part, voire pour la totalité de leurs activités. Ces derniers ne participent, donc, pas, à leur devoir fiscal. Ainsi, une stratégie, souple, attractive et bien étudiée de formalisation du secteur informel contribuerait à atteindre un double objectif, à savoir permettre, d'une part, la protection de la catégorie des travailleurs informels vulnérables et lui éviter les affres de la précarité et de la vulnérabilité, et d'instaurer, d'autre part, une meilleure justice fiscale tout en augmentant les recettes fiscales et celles du système de sécurité sociale. Les moyens et les leviers de cette stratégie devraient être conçus de manière participative et négociée avec les parties prenantes et les populations concernées afin de lui garantir la réussite et l'acceptabilité nécessaire.

3.3. Un système de compensation préservé et plus efficient

Œuvrer à protéger le système de compensation actuel de toute tentative de démantèlement, à le consolider et en accroître l'efficacité étant donné qu'il participe toujours, malgré les défaillances qui le caractérisent, à réduire significativement l'inégalité des revenus.

A cet effet, il importe de mettre en place une meilleure gouvernance de la CGC à travers la réactivation de son organe de gestion, pour veiller à une utilisation optimale et transparente des ressources destinées à la compensation.

3.4. Une couverture médicale universelle

L'étude a montré que les inégalités de santé limitent la capacité du système de santé tunisien à répondre aux besoins de soins de tous dans les mêmes conditions et avec la même qualité, ce qui représente, en fait, une atteinte à un droit fondamental. Elle a montré par ailleurs que la santé est un déterminant essentiel de l'inégalité et que les dépenses publiques en matière de santé favorisaient la réduction des inégalités même celles des revenus. Aussi, combattre les inégalités de santé constitue-il un des leviers essentiels de réduction de la pauvreté, de l'exclusion et de l'injustice et permet de promouvoir le capital humain et de garantir la mobilité sociale et le bien-être de la population. Pour ce faire, il y a lieu, tout d'abord, de :

- garantir sous une forme ou une autre la couverture universelle de la maladie, sur la base des discussions et des recommandations du dialogue sociétal sur la santé.
- remettre à niveau le secteur public de santé en le consolidant par une stratégie d'investissement qui puisse garantir sa primauté et sa capacité de formation des cadres et lui permettre de répondre aux besoins grandissants de la santé citoyens, tout en veillant à mieux couvrir les régions défavorisées et à réduire les inégalités spatiales de santé ;
- Accroître le budget et les dépenses publiques de santé ainsi que les recrutements du personnel médical et paramédical pour promouvoir la qualité des services de soins des établissements publics.
- Résoudre la question des équilibres financiers du système de couverture sociale et des établissements publics de santé afin de leur permettre de jouer convenablement leur rôle tout en améliorant leur gouvernance.
- Renforcer le contrôle et le suivi des prestations du secteur privé afin d'en limiter les abus et les dérapages.
- Renforcer les programmes et les campagnes de prévention, notamment, dans les régions défavorisées.
- Promouvoir les programmes de recherche fondamentale et de recherche-développement dans tous les secteurs en relation avec le domaine de la santé.

3.5. Mise en place d'une stratégie de lutte contre les inégalités de genre

Toutes ces recommandations n'auraient pas de sens si elles ne sont pas adossées à une véritable stratégie nationale de lutte contre les inégalités de genre. L'autonomisation des femmes et la valorisation de leur participation dans la vie active et dans tous les domaines devraient, constituer, entre autres cibles, un des objectifs majeurs de cette stratégie multiforme car, outre les formes d'inégalités auxquelles elle sont exposées du fait de leur appartenance à une catégorie sociale, professionnelle, éducative ou région, les femmes sont, encore, largement exposées à d'autres formes d'inégalité spécifiques liées au genre.

La mise en place d'un budget sensible au genre (BSG), qui soit un des éléments et des instruments de mise en œuvre et de suivi de cette stratégie, est de nature à attirer plus d'attention et accorder plus de visibilité à la réduction des inégalités de genre constatées dans tous les domaines.

Cette politique multidimensionnelle devrait faire l'objet d'un débat national apaisé et profond dans lequel les organisations représentatives des femmes devraient en être l'acteur principal.

3.6. Veiller au respect des droits fondamentaux des migrants

Le respect des droits fondamentaux des migrants tunisiens et des membres de leur famille doivent guider toute la stratégie et la politique migratoire de la Tunisie tout le long du processus migratoire conformément au Pacte Mondial pour les Migrations et les instruments pertinents de l'OIT.

Par ailleurs, le respect et la mise en œuvre des droits des migrants présents sur le territoire tunisien devraient être garantis aussi bien que ceux des migrants tunisiens. Une attention particulière devrait être accordée par les OSC tunisiennes à cette question afin de protéger cette catégorie de résidents, notamment les migrants sub-sahariens, et de s'opposer à toutes les mesures et les pratiques discriminatoires à leur égard, quelle que soit leur statut ou leur situation vis-à-vis de la réglementation du séjour.

3.7. L'appropriation par les O.S.C. des objectifs des Nations Unies pour le Développement durable (ODD)

Les ONG ont été des précurseurs dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et elles s'inscrivent, aujourd'hui, pleinement dans le processus de mise en place et de suivi des ODD. De par leur ancrage dans la réalité et leur conscience de l'importance de ces objectifs, elles doivent jouer un rôle essentiel pour leur mise en œuvre, notamment, à travers la pression qu'elles peuvent, et doivent, exercer sur les pouvoirs publics en vue de faire de ces objectifs une des balises qui devrait guider leur action.

Le suivi des cibles des objectifs : 1, 2,3, 4, 5 et 10¹⁰⁹ ainsi que des autres cibles en relation avec la réduction des inégalités, de la pauvreté de la maladie et de l'élimination de la faim, doivent constituer une priorité pour les associations tunisiennes œuvrant dans les domaines économiques et sociaux. Ces organisations sont appelées à **s'approprier ces objectifs** et exercer leur pression en portant haut et fort leurs voix pour que les pouvoirs publics assument

¹⁰⁹ - Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

- Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

- Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein. (voir détail dans le chapitre II)

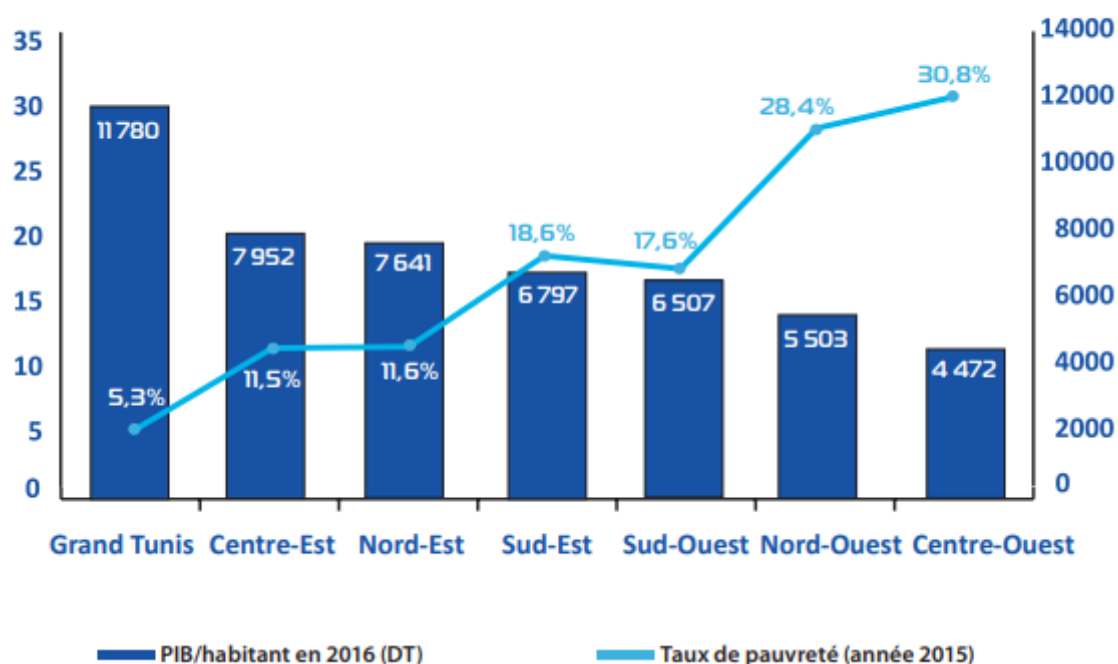
pleinement leur devoir d'assurer le rôle d'intégrateur qui permettra le plein déploiement de l'Agenda 2030.

Les OSC tunisiennes ne devraient pas se contenter du rôle de supplétifs des politiques publiques, elles seraient d'autant plus légitimes qu'elles pourraient **apporter des solutions nouvelles et alternatives** aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels la Tunisie doit faire face. Le FTDES est bien placé pour jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

A cet effet, le Forum pourrait créer un **Observatoire, ou une cellule auprès de son Observatoire des politiques publiques**, chargé de suivre la mise en œuvre par la Tunisie de ces objectifs et des cibles qui y sont liées, et de préparer les plaidoyers et les campagnes adéquates en l'objet. Ce travail serait plus efficace s'il est entrepris en collaboration avec les autres associations concernées, en vue d'apporter leurs contributions, notamment par la proposition de solutions alternatives qui soient à mêmes de promouvoir les chances de réalisation de ces objectifs et de les dépasser.

Cependant, toutes ces recommandations n'auraient pas l'effet escompté si les stratégies d'aménagement du territoire, de remise à niveau de l'infrastructure et de redynamisation de l'investissement public, qui placent la question de la lutte contre les inégalités spatiales au-devant des priorités des politiques publiques ne sont pas refondues, dans le cadre d'un modèle de développement inclusif et durable. La dernière publication de l'INS sur le PIB par région qui montre l'importance des disparités du PIB par tête entre les régions économiques en est une indéniable démonstration.

· PIB/habitant (DT) en 2016 et taux de pauvreté par région (%)



Source : INS, « Estimation du PIB au niveau des grandes régions », juin 2021.

Aussi, certaines autres facettes des inégalités mériteraient-elles d'être examinées plus profondément pour en limiter les conséquences. Elles nécessitent une plus grande mobilisation pour engager une réflexion commune en vue de la mise en place des stratégies participatives idoines qui soient à même de les combattre dans une vision prospective qui prenne en considération les grands défis du monde de demain. Les questions liées à la justice environnementale, au changement climatique, à la souveraineté alimentaire, à la fracture numérique et à la migration internationales n'en sont pas les moindres.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- Ackah, C., M. Bussolo, R. De Hoyos, and Denis Medvedev. 2008. "A New Dataset on Global Income Distribution." World Bank, Development Prospects Group
- Adams, Richard H., and John Page, 2003, "Poverty, inequality and growth in selected Middle East and North Africa countries," World Development (U.K.), Vol. 31, December, pp. 2027–48.
- Arfa Chokri, Observatoire National des Inégalités Sociales de Santé, Financement et Inégalités de santé en Tunisie, Juin 2014
- Atkinson, A. B. & Bourguignon, F. Handbook of Income Distribution, voll. Elsevier, 2000.
- Bauluz L., Govind Y, Novokmet P, Global Land Inequality Juin 2020, WID.world working paper N° 2020/10.
- Banque Mondiale, World Governance Index, 2019,
- Barrientos. A, Universal Basic Income and poverty reduction, dans Global Development Institute blog, Université de Manchester, 20-8-2018.
- BBC News, Covid: Argentina passes tax on wealthy to pay for virus measures, 5-12-2020.
- Belhadj H, Belhaj Yahia M, El Abassi A, Sabri B, Le droit à la santé en Tunisie, Association tunisienne de défense du droit à la santé, octobre 2016.
- Benaabdelaali W. L'effet des inégalités d'éducation sur le développement économique: un essai d'évaluation. Economies et finances. Université de Toulon, 2017.
- Boughzela M. et al, les inégalités en Tunisie, Papier de recherche n° 144 AFD, 2020.
- Bourguignon (dir.), Handbook of Income Distribution, Amsterdam, Elsevier, 2015.
- Bourguignon F., « Revisiting the Debate on Inequality and Economic Development », Revue d'économie politique, 125, p. 633-663.
- Bourguignon F., The Globalization of Inequality, Princeton (NJ), Princeton University Press (version anglaise augmentée de La mondialisation de l'inégalité, Paris, Le Seuil, 2013).
- CAIRN, Le revenu contributif et le revenu universel, Stiegler B, Kyrou A, dans Multitudes 2016/2-n° 63.
- CEQ, Commitment to Equity Handbook, estimating the impact of fiscal policy on inequality and poverty, Nora Lustig, editor, 2018.
- Cipollina M, Cuffaro N, and D'Agostino G, Land Inequality and Economic Growth: A Meta-Analysis, in Sustainability 2018, 10, 4655.
- Concialdi P. et al, Un budget de la dignité pour la Tunisie 2021. Alert International, FES, IRES, 2021.
- Corak M. (2012), « Inequality from Generation to Generation: The United States in Comparison ».
- Cowell, F. A. (2011). Measuring Inequality (3rd edition), Oxford University Press. (1st edition: 1977)
- Crédit Suisse-Research Institute, Global wealth report 2020.
- Deeksha; Lopez-Acevedo, Gladys; El Lahga, Abdel Rahman; Mendiratta, Vibhuti (2020) : Impacts of COVID-19 on Household Welfare in Tunisia, IZA Discussion Papers, No. 13978, Institute of Labor Economics (IZA), Bonn, December 2020.
- Deninger K. & Squire L, "Economic growth and Income inequality: reexamining the links", Finance & Development, mars 1997.

- Devarajan Shantayanan & Ianchovichina Elena, “a broken social contract, not high inequality, led to the arab spring”, Review of Income and Wealth, Series 00, Number 00, Month 2017 DOI: 10.1111/roiw.12288
- Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA), Rethinking Inequality in Arab Countries, Beirut, 2019.
- ElKadhi Z, Elsabbagh D, Fria A, Lakoud T, Wiebelt M, and Breisinger C, The Impact of COVID-19 on Tunisia’s Economy, Agri-food System, and Households, Regional program policy note 05, IFPRI, may 2020.
- Essid S. et Ben Hamouda Ben BRIKA I, Mesure des inégalités de revenu, une analyse comparative, Journal of Academic Finance (J.A.F.) N°2 fall 2012.
- Ezzehi Ben Romdhane H, Inégalités sociales de santé en Tunisie, juin 2014.
- Ezzehi Ben Romdhane H, Transforming NCD health care in Tunisia: Engaging citizens in health policy making through the new social dialogue, December 2014, Beirut, Lebanon.
- Forsé M. et Parodi M., « Perception des inégalités économiques et sentiment de justice sociale », in Revue de l’OFCE n° 102(3) – janvier 2007.
- FTDES - OST, décembre 2020.
- FTDES - OST, février 2021.
- FTDES, Réduire les inégalités dans la chaîne des valeurs de l’huile d’olive tunisienne,
- Galland O. Lemel Y. et Frénod A, « Comment expliquer la perception des inégalités en France ? », Working paper du Groupe d’étude des méthodes de l’Analyse sociologique de la Sorbonne, in Fondation Maison des Sciences de l’Homme N°52 | octobre 2013.
- Gwatkin D. R, Inégalités de santé et santé des pauvres : que sait-on et que peut-on faire ?
- Hassen Boubakri, Migration in North Africa, KAS, 2021
- <https://covid19.healthdata.org/tunisia>.
- <https://www.jurisetunisie.com/tunisie/index/SMIG.htm>
- <http://lead.univ-tln.fr/bdd.php#nbmie>
- <https://www.leconomistemaghrebin.com/2021/05/06/plan-gouvernement-reduire-cout-caisse-generale-compensation/>.
- <https://www.leconomistemaghrebin.com/2017/09/08/salaire-mensuel-net-moyen-tunisie-3eme-afrique-nord-9eme-afrique/>.
- <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/economie/l-allemande-va-tester-le-salaire-universel/10246040.html>.
- <http://www.lisdatacenter.org/data-access/key-figures/inequality-and-poverty>, 2013.
- <https://www.numbeo.com/cost-of-living/country/>.
- <http://promosante.org/promotion-de-la-sante-en-bref/determinants-de-la-sante/>.
- <https://www.who.int/data/gho/data/countries/country-details/GHO/tunisia?>
- INS, Carte de la pauvreté, septembre 2020.
- INS-UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) Tunisie 2018, Rapport Final des Résultats, Février 2019.
- Institut National de Santé publique du Québec, Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec.
- International Land Coalition – OXFAM, Des inégalités foncières au cœur des inégalités, Conclusion de recherche de l’Initiative sur les inégalités foncières.
- IORT, Constitution de la République tunisienne, 2015.
- Javed S. A. et Irfan M. (2012), « Intergenerational Mobility : Evidence from Pakistan Panel Household Survey », Islamabad : Institut pakistanais de l’économie du développement, p.13–14.
- Jenkins, SP, Bases de données sur les inégalités de revenu dans le monde, une évaluation de WIID et SWIID, Journal of Economic Inequality, 2015.

- Jenkins, SP, Van Kerm, P., Alverda, W., Nolan, B., Smeeding, T, La mesure de l'inégalité économique, Dans Oxford Handbook of Economic Inequality. Presse universitaire d'Oxford, 2009.
- Jouini N, Lustig N, Moumimi A, Shimeles A, "Fiscal incidence and poverty reduction: evidence from Tunisia", CEQ, WP38, Juin 2017.
- Jeune Afrique, Tunisie : Le grand exode des médecins, 26-1-2017.
- Kobus M, Kapera M, and Peragine V, Measuring multidimensional inequality of opportunity, WIDER Working Paper 2020/19, United Nations University UNU WIDER.
- Kthiri W, Bilan de l'évolution Du marché du travail en Tunisie : 2006-2015, Notes et analyses de l'ITCEQ, N° 44 – 2016
- Lapresse.tn/101656/covid-19-quatre-regions-concernees-par-le-confinement-total/.
- Lindert P. H., Growing Public Social Spending and Economic Growth since the Eighteenth Century, Vol. 1: The Story, Cambridge University Press. 2004.
- Mahjoub A. & Belghith M. M., La souveraineté alimentaire dans les pays arabes selon les indicateurs internationaux, dans le 4ème rapport de l'Observatoire Arabe des droits économiques et sociaux, ANND, Beyrouth, 2019.
- Maurin L, Comment mesurer les inégalités de revenus ?, Observatoire des inégalités, Note n° 6, mars 2021.
- Milanovic B., Global Inequality: A New Approach for the Age of Globalization, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2016.
- Ministère de la santé, Direction des études et planification, Santé Tunisie en chiffres, décembre 2019.
- Ministère de la santé, Direction des études et planification, la santé en Tunisie en chiffres 2017.
- Ministère de la Santé Institut National de la Santé, Indicateurs clefs de la santé des tunisiens Résultats de l'enquête "Tunisian Health Examination Survey-2016", Février 2018.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - Direction des communications, La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir.
- Maurin L, Encore plus ! Enquête sur ces privilégiés qui n'en ont jamais assez, Plon, France,
- OCDE, L'impôt sur les successions dans les pays de l'OCDE, 2021.
- OMS, la santé dans le monde 2020.
- OXFAM- À égalité ! Il est temps de mettre fin aux inégalités extrêmes, 2014.
- OXFAM, La justice fiscale en Tunisie un vaccin contre l'austérité, 2020.
- OXFAM & DFI, Combattre les inégalités en période de covid-19 : Indice de l'engagement à la réduction des inégalités, rapport de Development Finance et Oxfam, octobre 2020
- Piketty T, "Le capital au XXème siècle", Seuil, 2013.
- Piketty T, "Capitalisme et idéologie", Seuil, 2019.
- PNUD, Rapport sur le développement humain, 2019.
- PNUD, Rapport sur le développement humain 2020, The next frontier, Human development and the Anthropocene.
- Ragui Assaad & Caroline Krafft & Hanan Nazier & Racha Ramadan & Atiyeh Vahidmanesh & Sami Zouari, 2017. "Estimating Poverty and Inequality in the Absence of Consumption Data: An Application to the Middle East and North Africa," Working Papers 1100, Economic Research Forum, revised 05 2017.
- Réalités on line, Classement des salaires les plus élevés en Tunisie, 22-6-2015.

- Sak, B. Fecher F. (CIRIEC) et Demertzis V. (CGSP wallonne), Concepts et mesures pour étudier la distribution des revenus, dans FAR, revue de la form'action André Renard Belgique, 2012.
- Sigma – KAS, « Pour une économie inclusive et compétitive », Tunis, décembre 2019.
- Stiglitz J. (2012), The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future, Penguin, p.23
- Sen, A. (1997). On Economic Inequality (2ème édition), Clarendon Press. (1ère édition: 1973)
- Silber, J. Handbook of Income Inequality Measurement. Kluwer Academic Publishers. (ed.) (1999).
- Sustainable Development Solutions Network, World Happiness Report 2020.
- Trabelsi S, Regional inequality of education in Tunisia: an evaluation by the Gini index, Région et Développement n° 37-2013
- UNCTAD, Economic Development in Africa Report 2020, Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa, Geneva, 2020.
- Unicef, INS, MICS 2018, Tunisie, février 2019.
- UN Department of economic and social affairs, World social report 2020 : inequality in a rapidly changing world.
- UN Women & UN Human Rights-Office of the High Commissioner, Realizing women's rights to land and other productive resources, second edition, New York and Geneva 2020.
- Van Parijs P, L'allocation universelle : une idée simple et forte pour le XXIème siècle, dans Comprendre, n° 4, « Les inégalités », Paris, PUF, octobre 2003, pp. 155-200, trad. fr. par Solange Chavel.
- Vinod Thomas, Yan Wang, and Xibo Fan, Measuring Education Inequality: Gini Coefficients of Education, World Bank Institute. December 2000. Washington D.C.
- World Economic Forum, Global Gender Gap Report, March 2021.
- World Economic Forum, The Global Social Mobility Report 2020 Equality, Opportunity and a New Economic Imperative, January 2020.
- World Health Organization, World health statistics 2021: monitoring health for the SDGs, sustainable development goals.
- Zighed R, Labor income inequalities in Tunisia: an application of Pareto interpolations to labor income in Tunisia over the period 2003-2016, Paris School of Economics, September, 2018.

LISTES DES TABLEAUX, FIGURES, ENCADRES ET ACRONYMES

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre	Titre du tableau
Chapitre II : les inégalités selon les principales sources internationales	Tableau II- 1 - Coefficients de Gini – Palma – 20-20 – Pays d’Afrique du Nord
	Tableau II - 2 - Indice de GINI en Tunisie selon les différentes sources - SWIID
	Tableau II - 3 - Gini Revenu disponible et Revenu de marché - Afrique du Nord
	Tableau II - 4 - Les indices Gini et Theil des pays d’Afrique du Nord Selon la base UTIP-UNIDO
	Tableau II - 5 - Coefficient de Gini et Indice de Theil selon CEQI –Tunisie 2010
	Tableau II – 6 - Evolution de l’Indice ERI - 2018 -2020 - Afrique du Nord
	Tableau II - 7 - ERI 2018 - Source : OXFAM - DFI
	Tableau II - 8 - Evolution de l’indice de l’inégalité du genre Tunisie 2006-2021
	Tableau II- 9 - Scores et rang - Afrique du Nord – Indice d’inégalité des genres
Chapitre III	Tableau II - 1 - Indice de Capital Humain 2020
Chapitre IV : Les inégalités en Tunisie selon les revenus, les dépenses et le patrimoine	Tableau IV - 1 : L’évolution des inégalités dans les pays du Maghreb (1984-2015)
	Tableau IV - 2 : Le nombre des millionnaires en Afrique en 2019
	Tableau IV - 3 : L’évolution des inégalités du patrimoine en Afrique du Sud, en France et aux Etats-Unis (1993 – 2014)
	Tableau IV - 4 : La concentration de la propriété agricole en Tunisie (1960 – 2005)
Chapitre V Incidence fiscale, redistribution et inégalité des revenus	Tableau V- 1. Indices de Gini et Palma 2005-2015
	Tableau V - 2. Évolution de la part des recettes émanant des impôts directs dans le budget
	Tableau V - 3. Système de cotisation à la CNSS
	Tableau V - 4. Système de cotisation à la CNRPS
	Tableau V - 5. Évolution de la part des recettes émanant de la TVA dans le budget
	Tableau V - 6. Évolution de la part des recettes émanant de l’impôt sur les sociétés dans le budget
	Tableau V - 7. Les activités de l’économie souterraine
	Tableau V - 8. Évolution des subventions par produit
	Tableau V - 9. Taux de subvention par produit – produits alimentaires de base
	Tableau V - 10. Taux de subvention par produit – Produits énergétiques
	Tableau V - 11. Évolution du nombre de bénéficiaires du programme PNAFN
	Tableau V - 12. Structure des aides exceptionnelles liées à la Covid-19
	Tableau V - 13. Échantillon de l’étude
	Tableau V- 14. Estimation des loyers fictifs à partir des données de l’ENBCNV (2015)
	Tableau V- 15. Distribution de la moyenne annuelle des transferts par décile de revenu disponible
	Tableau V- 16. Distribution de la moyenne annuelle des compensations par produit et décile
	Tableau V - 17. Distribution des montants annuels moyens de l’impôt indirect par décile

	Tableau V- 18. Montants annuels moyens des transferts d'éducation et de santé par décile
	Tableau V -19. Indice de Gini et de Palma par concept de revenu
	Tableau V - 20. Comparaison des indices de Gini par concept de revenu
	Tableau V - 21. Répartition des indices d'inégalité par genre et zone d'habitation
	Tableau V - 22. Distribution par décile de l'incidence fiscale sur le revenu de marché
	Tableau V - 23. Évolution de l'indice de Gini par composante du système fiscal et contribution de chaque composante
	Tableau VI - 1. Taux d'activité en pourcentage selon le genre
	Tableau VI - 2 : Evolution de la population active selon le genre
	Tableau VI - 3. Taux de chômage en Tunisie
	Tableau VI - 4. Evolution de la population active en chômage en Tunisie
	Tableau VI - 5. Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur
	Tableau VI - 6. Evolution de l'IDR entre 2015 et 2016
	Tableau VI - 7. Répartition du nombre de chômeurs et du taux de chômage par gouvernorat (2019)
	Tableau VI - 8.Part des salaires dans le PIB en Tunisie
	Tableau VI - 9. Evolution du Salaire moyen et du Smig
	Tableau VI - 10. Evolution du SMIG en Tunisie
	Tableau VI - 11. Croissance du SMIG et du PIB
	Tableau VI - 12. Les salaires des hauts dirigeants : comparaison avec le Smig et le salaire moyen
	Tableau VI -13.Salaires moyens mensuels par sexe et branche d'activités, en multiples du SMIG dans les micro-entreprises en 2012 et 2016
	Tableau VI -14. Écart de salaire mensuel moyen entre les femmes et les hommes par secteur d'activité
	Tableau VI - 15. Répartition de la valeur ajoutée (2011-2020)
Chapitre VII Inégalité d'éducation et des chances en Tunisie	Tableau VII - 1. Dépenses publiques d'éducation – Enseignement de base et secondaire
	Tableau VII - 2. Dépenses par élève – Enseignement de base et secondaire
	Tableau VII - 3. Dépenses publiques – Enseignement supérieur
	Tableau VII - 4. Dépenses par étudiant – Enseignement supérieur
	Tableau VII - 5. Indicateurs de l'enseignement privé dans le primaire, le deuxième cycle et le secondaire
	Tableau VII - 6. Indicateurs de l'enseignement supérieur public et privé
	Tableau VII - 7. Classement des gouvernorats par ordre décroissant du taux de réussite au baccalauréat
	Tableau VII -8. Nombre moyen d'enfants par classe – Préparatoire, enseignement de base et secondaire
	Tableau VII - 9. Nombre moyen d'élèves par classe
	Tableau VII - 10. Nombre moyen d'élèves par salles spécialisées – Base (2 ^{ème} cycle) et secondaire
	Tableau VII - 11. Nombre moyen d'étudiants par structure de recherche et par niveau d'études
	Tableau VII - 12. Taux d'encadrement des élèves de l'enseignement primaire
	Tableau VII -13. Taux d'encadrement des élèves de l'enseignement de base (2 ^{ème} cycle) et secondaire
	Tableau VII - 14. Pourcentage d'enfants de 36-59 mois qui fréquentent l'éducation préscolaire
	Tableau VII -15. Pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école primaire fréquentant l'école primaire ou le collège (secondaire 1er cycle) (taux net de scolarisation ajusté), fréquentant le préscolaire et ceux en dehors de l'école.

	Tableau VII - 16. Pourcentage d'enfants en âge d'aller au collège, fréquentant le collège, le lycée (secondaire) ou le supérieur (taux net de scolarisation ajusté), fréquentant l'école primaire et ceux en dehors de l'école.
	Tableau VII -17. Taux brut d'admission, taux d'achèvement et taux de transition effective
	Tableau VII - 18. Pourcentage des enfants (7 à 14 ans) démontrant des compétences de base en lecture et calcul
	Tableau VII -19. Répartition de l'effectif des étudiants par sexe
	Tableau VII - 20. Indice de parité relatif aux étudiants
	Tableau VII - 21. Taux de réussite, redoublement et abandons des étudiants
	Tableau VII - 22. Taux d'encadrement des étudiants
	Tableau VII - 23. Nombre moyen d'années d'étude selon le genre et la région
	Tableau VII - 24. Inégalité d'éducation selon le genre et la région : Indice de Gini
	Tableau VII - 25. Nombre d'années d'études par genre, région et niveau de revenu
	Tableau VII - 26. Indice de Gini par genre, région et niveau de revenu
	Tableau VII - 27. Décomposition de Shapley par genre et par région
	Tableau VII -28. IOH – Compétences en mathématiques
	Tableau VII -29. IOH – Compétences en science
	Tableau VII - 30. IOH – Compétences en lecture
Chapitre VIII : Les inégalités de santé	Tableau VIII - 1 – Indicateurs de santé selon certaines régions du monde
	Tableau VIII - 2 - Quelques indicateurs de la santé dans le Monde
	Tableau VIII - 3 - Evolution du pourcentage des dépenses de santé supportées par les ménages dans les dépenses courantes de santé – 2000-2018
	Tableau VIII - 4 - Densité des médecins et des lits hospitaliers en Tunisie - 2018
Chapitre IX : La pandémie du Covid-19, les inégalités et la pauvreté	Tableau IX - 1. Situation épidémiologique COVID-19
	Tableau IX - 2. Taux de chômage et de croissance en Tunisie
	Tableau IX - 3. Baisse estimée de l'emploi en pourcentage dans les secteurs
	Tableau IX - 4. Estimations des impacts du Covid-19 sur les secteurs d'activités
	Tableau IX - 5 : Taux de pauvreté monétaire et extrême par catégorie socioprofessionnelle des chefs des ménages
	Tableau IX - 6. Les taux de la pauvreté monétaire par catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménages et par sexe
	Tableau IX - 7. Projection des impacts sur la pauvreté et l'inégalité
	Tableau IX - 8. Les Indices des inégalités selon le sexe et par catégorie socioprofessionnelle
Chapitre X : Des déterminants des inégalités en Tunisie	Tableau X - 1 - Evolution de la population et des 12 productions agricoles et minières en Tunisie (1910-1939)
	Tableau X - 2 - Revenu annuel moyen selon les groupes dans la région Ouled Sidi Ali Ben Aoun-Tunisie 1954 -1955
	Tableau X – 3 - L'enseignement primaire et technique : Effectifs (garçons et filles) au 1er janvier 1953
	Tableau X - 4 - Catégories de population bénéficiant des prestations de la protection sociale en Tunisie
	Tableau X - 5 - Dépenses totales de protection sociale en % du PIB
	Tableau X - 6 - Catégories couvertes par les différentes branches de la sécurité sociale en Tunisie
	Tableau X - 7 - Pourcentage de personnes détenteurs de comptes dans une institution financière

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Chapitre	Titre de la figure ou du graphique
Chapitre II : LES INEGALITES SELON LES PRINCIPALES SOURCES INTERNATIONALES	Fig II- 1 - La montée des inégalités dans le monde, 1980-2018
	Fig II- 2 - Part des 10% les plus riches dans le Revenu national
	Fig II-2 bis- Evolution de la part des femmes dans le revenu global du travail
	Fig II- 3 - Evolution de l'indice de Gini en Tunisie entre 1961 et 2016
	Fig II- 4 - Evolution de indices de Palma et 20/20 - Tunisie - 1985 -2016
	Fig II - 5 - Evolution de la part des revenus par décile en Tunisie entre 1985 et 2016
	Fig II- 6 - Evolution des parts de revenu des 10% les plus riches et des 50% les plus pauvres en Tunisie entre 1961 et 2016
	Fig II - 7 - Bénéfice de la croissance par centile en Tunisie entre 1985 et 2019
	Fig II - 8 - Evolution des parts des centiles dans le revenu avant impôts en Tunisie de 1980 à 2019
	Fig II- 9 - Courbes de Lorenz - Afrique du Nord
	Fig II - 10 - GINI Tunisie 1985-2015 -SWIID
	Fig II - 11 - Les coefficients de GINI dans le monde selon UTIP-UNIDO
	Fig II - 12 - Evolution des indices de Theil et de Gini Tunisie de 1963 à 2014
	Fig II - 13 - Répartition de la richesse mondiale par région
	Fig II – 14 – Concentration de la richesse par tête dans le monde
	Fig II - 15 - Evolution de la richesse des ménages Tunisie
	Fig II - 16 - Evolution de la structure de la richesse Tunisie 2000-2018
Fig II - 17 - Indice des disparités de genre - Pays d'Afrique du Nord	
Chapitre III : Perception des inégalités et mobilité sociale en Tunisie	Fig III-1 - Perception des Tunisiens de leur situation économiques
	Fig III-2 : Les opportunités d'emploi dans le secteur public
	Fig III-3 -Taux de chômage et taux de pauvreté par gouvernorat - 2014
	Fig III-4 - Evolution des mouvements sociaux en Tunisie
	Fig III- 5 - Evolution mensuelle des mouvements sociaux - fin 2020 et début 2021
	Fig II- 6 - Indice de Mobilité Sociale 2020 - Tunisie
	Fig III – 7 – Indice du Capital Humain et PIB par tête
Chapitre IV : Les inégalités en Tunisie selon les revenus, les dépenses et le patrimoine	Fig IV-1 : L'évolution de l'indice de Gini en Tunisie (1985-2015)
	FigIV - 2 : L'indice de Gini par région (2015)
	Fig IV -3 : Evolution de l'indice de Gini par région (2010-2015)
	Fig IV - 4 : Dépenses moyennes par région (1985-2015)
	Fig IV - 5 : Evolution du coefficient de disparité régionale en 1985 et 2015
	Fig IV - 6 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 1% les plus aisés ».
	Fig IV – 7 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 10% les plus aisés ».
	Fig IV – 8 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 40% du milieu ».
	Fig IV – 9 : Evolution de la part des revenus de travail de la catégorie « 50% du bas ».
Chapitre V	Fig V – 1 - Le barème fiscal en Tunisie
	Fig V – 2 - les recettes respectives de l'IRPP et de l'IS
	Fig V – 3 - Évolution de la subvention des principaux produits et services
Chapitre VI Les inégalités d'emplois et de salaires	Fig VI - 1 - Comparaison des taux d'activité et d'emploi en Tunisie avec d'autres pays (2015)
	Fig VI - 2. Evolution du taux de chômage global et selon le sexe entre 2011 et 2021
	Fig VI - 3. Accroissement de la population active par genre entre 2007 et 2015

	Fig VI - 4. Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par genre (2011 – 2020)
	Fig VI - 5. Répartition du nombre de chômeurs par nature de diplôme
	Fig VI - 6. IDR en 2015
	Fig VI - 7. IDR 2018
	Fig VI - 8. Estimation des inégalités des salaires par le coefficient de Gini
	Fig VI - 9 -Taux de croissance du Smig et taux d'inflation Tunisie 2011-2020
	Fig VI - 10. Evolution du salaire moyen dans le secteur non structuré, selon le genre
	Fig VI - 11. Évolution de la part du taux de profit et de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée
	Fig VII - 1. Taux d'abandon scolaire durant 2011-2012
	Fig VII - 2. Répartition des abandons selon la situation professionnelle du père
	Fig VII - 3. Répartition des abandons selon le niveau de scolarisation de la mère
Chapitre VII	Fig VII - 1. Taux d'abandon scolaire durant 2011-2012
	Fig VII - 2. Répartition des abandons selon la situation professionnelle du père
	Fig VII - 3. Répartition des abandons selon le niveau de scolarisation de la mère
Chapitre VIII : Les inégalités de santé	Fig VIII - 1 - Espérance de vie à la naissance en 2019
	Fig VIII- 2 - Evolution de la part des dépenses courantes de santé dans le PIB
	Fig VIII - 3 - Evolution de la part des dépenses publiques de santé dans les dépenses courantes de santé en Tunisie
	Fig VIII- 4 - Part des dépenses publiques de santé dans la dépense publique globale - Tunisie 2000-2018
	Fig VIII - 5 - Répartition des dépenses de santé - 2013
	Fig VIII - 6 - Part des dépenses de santé courantes financées par des sources privées
	Fig VIII - 7 - Evolution du budget du ministère de la santé en Tunisie
	Fig VIII - 8 - Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes de 15 à 49 ans par région
	Fig VIII - 9 - Evolution de l'espérance de vie dans les pays d'Afrique du Nord entre 2000 et 2019
	Fig VIII - 10 - Accouchements dans un établissement de santé ou à domicile - Tunisie
	Fig VIII - 11 - Episodes de maladies des enfants de moins de 5 ans au cours des 2 semaines précédant l'enquête
	Fig VIII - 12 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par région – Tunisie.
	Fig VIII - 13 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau de la mère- Tunisie
	Fig VIII - 14 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par quintile de bien-être - Tunisie
	Fig VIII - 15 - Taux d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans - par région - Tunisie
	Fig VIII - 16 - Taux d'obésité chez les enfants de moins de 5 ans - par région - Tunisie
	Fig VIII - 17 - Taux d'obésité des enfants de moins de 5 ans par niveau de bien-être Tunisie
	Fig VIII - 18 - Taux d'obésité des enfants de moins de 5 ans par niveau de la mère -Tunisie

	Fig VIII - 19 - Part des privations dans la pauvreté multidimensionnelle
Chapitre IX : La pandémie du Covid-19, les inégalités et la pauvreté	Fig IX - 1. Principaux canaux par lesquels le Covid-19 peut avoir un impact sur la pauvreté et les inégalités
	Fig IX - 2. Evolution des cas de contamination en Tunisie
	Fig IX - 3. Evolution des décès en Tunisie
	Fig IX - 4: Part des employés dans chaque secteur, par décile de consommation et par genre
	Fig IX - 5 - 6 : Part des personnes employées dans des emplois informels
	Fig IX – 7 : Utilisation des transports publics pour se rendre au travail par décile de consommation
	Fig IX – 8 : Carte des taux de contamination par 100.000 habitants pour tous les gouvernorats durant les 14 derniers jours à la date du 25 juin 2021
	Fig IX – 8 bis : Carte relative au taux de pauvreté pour chaque gouvernorat pour l'année 2015
	Fig IX – 9 : Carte des taux de contamination par 100.000 habitants pour tous les gouvernorats durant les 14 derniers jours à la date du 25 juin 2021
	Fig IX – 10 : Carte relative aux lits de réanimation et d'oxygène dans les établissements publics à la date du 27 Juin 2021.
	Fig IX – 11 : Taux de contamination et nombre de lits de réanimation par gouvernorat
Chapitre X : Des déterminants des inégalités en Tunisie	Fig X-1- Evolution de la population et des 12 productions agricoles et minières en Tunisie
	Fig X - 2 - Evolution de l'indice synthétique de fécondité - Tunisie 1966-2011
	Fig X- 3 - Evolution du taux d'accroissement de la population - Tunisie 1975-2014
	Fig X - 4 - Evolution du taux de croissance annuel du PIB Tunisie 1966 - 2020
	Fig X - 5 - Evolution de la moyenne annuelle intercensitaire de croissance de la population et du PIB en Tunisie 1966-2014
	Fig X - 6 - Taux de croissance annuel moyen de la part des 40% les plus pauvres dans la dépense et du PIB par tête en Tunisie (1986-2015 en dinars constants)
	Fig X -7- Taux de croissance annuel moyen de la part des 40% les plus pauvres dans la dépense et du PIB par tête en Tunisie (1986-2015 en dinars constants)
	Fig X- 8 -Evolution du montant des dépenses d'éducation, de santé et sociales en Tunisie (1961-2016)
	Fig X - 9 - Evolution de la part des dépenses d'éducation, de santé et sociales dans les dépenses de l'Etat en Tunisie (1961-2016)
	Fig X -10- Evolution de la part des dépenses sociales en Tunisie
	Fig X -11- Evolution de la part des dépenses de santé dans les dépenses de l'Etat (Titre 1 et Titre 2) - Tunisie 1961-2016
	Fig X - 12 - Gini Education et Gini Revenu disponible
	Fig X- 13 - Evolution de la part des dépenses d'éducation dans les dépenses de l'Etat (Titre 1 et Titre 2) - Tunisie 1961-2016
Chapitre XI : Les recommandations	Fig XI - 1 -Evolution du Smig et du taux d'inflation Tunisie 2011-2020
	Fig XI – 2 : PIB / habitant en 2016 et taux de pauvreté par région

LISTE DES ENCADRES

Chapitre	Titre du tableau
Chapitre II	Encadré II- 1 -Indicateurs des cibles de l'objectif 10 des ODD 2030
Chapitre III	Encadré III- 1 - Le concept de mobilité sociale
Chapitre VIII	Encadré VIII – 1- Extraits de la Déclaration d'Alma-Ata (12-9-1978)
Chapitre IX	Encadré IX – 1 – L'OIM et les migrants subsahariens en Tunisie

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

Acronyme	Désignation
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AMG	Assistance médicale gratuite
ANND	Arab non gouvernemental organisations network for development
ARP	Assemblée des représentants du peuple
BCT	Banque centrale de Tunisie
BM	Banque Mondiale
CEQ	Commitment to Equity Institute
CGC	Caisse générale de compensation
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNDS	Conseil national du dialogue social
CNOM	Conseil National de l'Ordre des Médecins
CNRPS	Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CRES	Centre de recherche et d'études sociales
CSU	Couverture sanitaire universelle
DFI	Development Finance International
DINA	Comptes nationaux distributifs
DIW	Institut allemand pour la recherche économique
DPT	Dépense Publique Totale
DREES	Direction de la recherche des études l'évaluation et des statistiques
DT	Dinar tunisien
EBE	Excédent brut d'exploitation
ECSWA- CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
EHII	Estimated Household Income Inequality
ENBCNV	Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages
ERF	Forum de recherche économique
ERI	Engagement à la réduction des inégalités
ESC	Ecole supérieure du commerce
EV	Espérance de vie
EVBS	Espérance de vie en bonne santé
FMI	Fonds monétaire international
FOPRODI	Fonds de promotion de la décentralisation industrielle

FOPROLOS	Fonds de promotion des logements pour les salariés
FTDES	Forum Tunisien des droits économiques et sociaux
GCG	Global gender gap
HTA	Hypertension artérielle
IDH	Indice du développement humain
IDR	Indicateur de développement régional
INS	Institut National de la Statistique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques (France)
IOH	Indice d'opportunité humaine
IORT	Imprimerie officielle de la République tunisienne
IRM	Imagerie par résonance magnétique
IRPP	Impôt sur les revenus des personnes physiques
IS	Impôt sur les sociétés
ITCEQ	Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
ITES	Institut tunisien des études stratégiques
LF	Loi des finances
MAS	Ministère des affaires sociales
MENA	Middle east and north Africa
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MO	Méditerranée orientale
MS	Ministère de la santé
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et des communications
ODD	Objectifs du développement durable
OIM	Organisation internationale des migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation Mondiale de la santé
ONU- UNIDO	Organisation des nations unies pour le développement industriel
OSC	Organisations de la société civile
PC	Personal computer
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PNAFN	Programme national d'aides aux familles nécessiteuses
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
QSR	Quintile share ratio
RUB	Revenu universel de base
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SWIID	Standardized World Income Inequality Database
TFP	Taxe de formation professionnelle

THES	Tunisian health survey
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
UTIP	University of Texas inequality project
WDI	World development indicators
WID	World inequality database

Résumé analytique de l'étude sur

Les inégalités en Tunisie

Résumé analytique de l'étude sur « Les inégalités en Tunisie »

1. Signalons, d'abord, que l'étude est d'actualité en raison de la **hausse des inégalités**, constatée partout dans le monde depuis les années 1980, de la **montée des mouvements socio- politiques** et des soulèvements populaires dans nombre de pays, dont la Tunisie.

L'injustice est au cœur de ces mouvements. Les inégalités se perçoivent, aujourd'hui, comme une **injustice devenue intolérable**.

Aussi, un **intérêt grandissant pour cette question**, est-il constaté aujourd'hui au niveau international. Et elle se trouve, de ce fait, propulsée au-devant de la scène médiatique, politique et académique.

Toutefois, en Tunisie, il y a **peu d'études et de données exhaustives** sur les inégalités. Sans prétendre avoir un caractère académique, cette étude ambitionne, donc, de combler, en partie, ce déficit. Elle vise, essentiellement, de mettre à la disposition des organisations de la société civile (OSC) des **outils d'analyse et des arguments objectifs** pour leurs **plaidoyers**, leurs actions de **mobilisation**, et renforcer leur force de **proposition de politiques alternatives** de lutte contre les inégalités.

2. L'objectif de l'étude est, d'abord, de dresser un diagnostic, aussi exhaustif que les données le permettent, sur les inégalités **dans toutes leurs dimensions** :

2.1. revenus, dépenses, fortunes ou patrimoines (financier, immobilier...) ;

2.2. Incidence de la fiscalité et des transferts sociaux, sur les inégalités ;

2.3. emploi, salaire, capital/travail ;

2.4. les inégalités d'éducation ;

2.5. les inégalités de santé ;

2.6. les inégalités face à la pandémie et comment cette dernière les a exacerbées.

Dans chacun de ces domaines l'étude s'est évertuée, autant que les données disponibles le permettaient, de faire ressortir **les inégalités selon le genre**, les **catégories sociales**, et la localisation **géographique** : entre **les régions** (intérieur littoral) et les milieux (urbain-rural).

Après la présentation succincte de quelques considérations philosophiques se rapportant à la justice et l'inégalité, l'étude a traité, dans un premier chapitre, des questions conceptuelles et méthodologiques en mettant l'accent sur les principaux indicateurs des inégalités.

3. Ensuite, et après un bref exposé des débats relatifs aux inégalités et à leur évolution dans le monde, l'étude a essayé de dresser un **tableau de la situation et de son évolution** en Tunisie, à travers le temps, en compulsant les données et les indicateurs publiés par les principales sources de données internationales (dont la

majorité se base sur les données des sources nationales). L'étude a mis en relief les inégalités de revenus, la richesse des ménages et les inégalités de genre. Si les inégalités de revenus, appréhendées à travers les dépenses des ménages semblent avoir régressé depuis les années soixante et que la part des catégories les plus pauvres, dans le revenu global, a connu une tendance à la hausse, les **inégalités de genre, semblent persister** sinon s'aggraver au cours des dernières années. Le rapport mondial sur les inégalités de genre 2020 montre que la Tunisie a régressé au niveau du classement mondial passant de la 90^{ème} position 2006 à la 126^{ème} en 2020. L'insuffisance de la participation des femmes dans la vie active et dans la vie publique et politique contrastent avec les avancées réalisées par les femmes tunisiennes, notamment au niveau de l'enseignement supérieur (Chapitre II).

4. Mais en examinant **la perception des inégalités** en Tunisie au cours des dernières années, l'étude a fait apparaître le décalage entre la tendance globale à la baisse des inégalités, qu'indique la majorité des données disponibles, et la perception des citoyens, puisque 63% des Tunisiens pensent que les inégalités se sont creusées davantage. Cette **perception négative** apparaît, également, à travers la régression de la Tunisie au niveau de **l'indice du bonheur**, la faiblesse **de l'indice de mobilité sociale** dans certains domaines et la **recrudescence des mouvements sociaux** traduisant la montée de la colère populaire, notamment dans **les régions défavorisées**. Cela traduit, également, que l'inégalité et l'injustice sont de moins en moins tolérées et acceptées, comme partout dans le monde. (chapitre III).
5. Ensuite, l'étude a essayé, dans des chapitres thématiques, d'approfondir l'analyse pour chacun des domaines cités. Ainsi, l'étude, au vu des données disponibles révèle, particulièrement, que :

5.1. Au niveau des revenus et du patrimoine (Chapitre IV) :

- Les données fondées sur les enquêtes de consommation mettent à l'évidence le **recul des inégalités et de la pauvreté** en Tunisie sur la période **1985 – 2015**.
- Les **disparités régionales persistent** tout au long des 3 décennies, les régions les plus favorisées sont les mêmes : le Grand Tunis, Le Centre-Est et le Nord-Est,
- Mais, les inégalités interrégionales représentent une faible partie des inégalités du pays notamment après 2000, au profit de **la composante intra régionale**.
- Les **inégalités** des revenus sont **plus élevées** dans les plus **grandes villes** du pays, mettant en exergue la fracture sociale ;
- Cependant, les indicateurs **ne reflètent pas fidèlement** l'évolution des inégalités. L'approche des dépenses ne **capte que partiellement** les inégalités des revenus.

- Le niveau des **inégalités de revenus du travail** a considérablement **augmenté** en Tunisie avant 2011, notamment dans le **secteur privé**. En revanche, les inégalités des revenus du travail ont régulièrement **diminué**, tout au long de la période, **dans le secteur public**.
- La **concentration de la propriété agricole** persiste encore selon les données relatives à la période 1960-2005.
- Les ménages des **classes moyennes et pauvres** rencontrent de grandes difficultés pour accéder à un **logement décent** et constituer un patrimoine foncier.
- Le **crédit bancaire** est **concentré** auprès d'une **minorité d'entreprises** : 70% des crédits attribués à 1500 entreprises (sur 500000, soit 0,3%).
- Sur le plan du **patrimoine**, on estime que **19676 individus** en Tunisie disposaient, en 2019, d'une richesse **supérieure à 500 000 dollars**.¹¹⁰
- La Tunisie occupe le **20^{ème} rang mondial**, parmi les pays de plus de 10 millions d'habitants, dans le classement du **patrimoine médian par habitant qui s'élève à 8823 \$**¹¹¹. La Tunisie connaît, donc, un véritable paradoxe ; c'est un pays **riche en patrimoine et pauvre en revenu**. Aussi, faudrait-il taxer davantage le patrimoine et réduire les taxes sur les revenus en vue de combattre la fraude, l'informalité et l'hégémonie de l'économie de la rente. C'est dans ce sens que l'étude recommande d'instaurer un **impôt de solidarité sur le patrimoine**.

5.2. Au niveau de la fiscalité et des transferts sociaux (Chapitre V) :

- **L'incidence fiscale** sur l'inégalité des revenus, pour le cas de la Tunisie, est beaucoup **moins élevée** en comparaison avec d'autres **pays émergents** comme le Maroc et l'Afrique du Sud.
- Au niveau global, **les contributions sociales** participent certes à la **réduction de l'inégalité des revenus** mais, en même temps, elles **pèsent de plus en plus sur le pouvoir d'achat des plus pauvres** que sur celui des riches.
- Les **transferts sociaux contribuent** significativement à **réduire l'inégalité** des revenus. Leur rôle redistributif **profite** largement aux **ménages les plus démunis**.
- En tenant compte d'un taux moyen de fraude et d'évasion fiscale de presque 50% et adoptant une révision à la baisse de la contribution fiscale individuelle, les résultats montrent que **le système fiscal en Tunisie, en son état actuel et avec ses défaillances**, participe tout de même à **réduire l'inégalité** des revenus.
- Une **lutte plus efficace contre l'évasion et la fraude fiscales** contribuera, par conséquent, à **une baisse plus notable de l'inégalité** des revenus. Malgré les problèmes d'ordre structurel liés à la fraude fiscale et l'évasion fiscale, qui continuent à malmener les recettes budgétaires de l'État, ces résultats montrent clairement qu'une redistribution efficace qui trouve sa source dans **un système fiscal plus juste et équitable** pourrait jouer un rôle important dans la réduction de l'inégalité des revenus en Tunisie.

¹¹⁰ - Wealth Report « Supplément Afrique », publié par Knight Frank en 2020,

¹¹¹ - En 2013 selon le Crédit Suisse.

- La **TVA n'exerce aucun effet redistributif**, au contraire elle contribue à **l'accroissement de l'inégalité** des revenus.
- Les **dépenses publiques** contribuent significativement à la baisse de l'indice de Gini confirmant l'importance des services **d'éducation et de santé publique dans la réduction de l'inégalité**. D'où la nécessité de consolider davantage le rôle de l'Etat dans ces domaines.

5.3. Au niveau du travail (Chapitre VI)

- **La persistance des fortes inégalités entre les hommes et les femmes sur les plans du taux d'activité et du taux de chômage.**
- Le taux d'activité de 47,5% est faible, (72.2% dans l'UE).
Pour les **femmes** : **26,8%** en 2020 contre 68.8% pour les hommes.
- Le taux de **chômage (au T3 2021 : 18.4%) reste très élevé, avec des disparités régionales et de genre**, (H : 15.9% - F : 24.1%). Les femmes constituent 29% de la population active, mais plus de 40% des chômeurs.
- Le taux de **chômage dans certaines régions** (avant la pandémie) est parfois **plus de 2.5 fois** plus élevé que celui d'autres régions (Gafsa 25.5% - Monastir 9.1%).
- Le chômage **des jeunes et des diplômés** constitue une nouvelle facette des inégalités. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans : en 2020 : 40.8% ; (F : 41.6%, H : 40.4%)
- Celui des diplômés du supérieur : 30.1% en 2020 (F : 40,7% H : 17,6%).
- **Sur le plan des salaires** : Une tendance générale à **la baisse réelle du salaire minimum** est constatée. Cela indique la détérioration de la situation des travailleurs pauvres mais aussi du pouvoir d'achat des retraités du secteur privé dont les pensions de retraite sont indexées sur les taux d'augmentation du Smig.
- Les **inégalités des salaires H/F sont persistantes** et apparaissent au niveau du SMIG et du salaire moyen. les femmes gagnent un **salaire inférieur de 35,5%**.
- Inégalités **rémunération capital/travail** : un **déséquilibre structurel** : La part des profits dans le PIB cf (EBE) dépasse largement celle de la rémunération des salariés avec un écart de 13,7 points de pourcentage (en 2020).
- La rémunération des **salariés représentait 44,5%** de la valeur ajoutée en Tunisie contre **58,9% en France**.

5.4. Au niveau de l'éducation et des opportunités (chapitre VII) :

- Les **dépenses** destinées au développement et à **l'investissement** dans le domaine de l'éducation publique ont été **fortement marginalisées** depuis la révolution au profit des dépenses de fonctionnement.
- **L'enseignement privé prend de plus en plus d'ampleur**, augmentant **les écarts de performance et de qualité** d'enseignement dans le privé par rapport à l'enseignement public. Depuis 2010 **les inscriptions** dans

les **écoles publiques ont baissé de 8%** tandis que celles des **écoles privées ont augmenté de 37%**.

- Les retombées perverses de la politique de privatisation de secteur éducatif se constatent aussi par l'ampleur qu'a pris le phénomène des cours particuliers. Le résultat d'une telle injustice est facilement perceptible à travers les résultats de l'examen du baccalauréat achevant les études du secondaire. Il existe, en effet, **un déséquilibre flagrant** au niveau du **taux de réussite** des élèves en défaveur des gouvernorats les moins, économiquement, riches notamment ceux appartenant aux régions du centre-ouest et du nord-ouest. De plus, **5/7 régions** réalisent des **taux d'achèvement des études secondaires inférieurs à 50%**.
- **L'inégalité d'éducation** touche davantage les **individus les plus pauvres** (dimension revenu) dans les **régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest**. Ce sont les **femmes pauvres** habitant ces deux régions qui souffrent le plus de l'inégalité d'éducation. Ces deux régions occupent les premières places en termes d'inégalité d'éducation même pour les individus appartenant aux ménages les plus riches.
- **Les nouvelles technologies de l'information** et de la communication **contribuent** significativement à la **réduction de l'inégalité** mais uniquement dans le Grand-Tunis et le Nord-Est. Le revenu est parmi les principaux déterminants de l'inégalité d'éducation. Dans toutes les régions du pays, **l'amélioration du niveau de vie des ménages contribue à la baisse de l'inégalité d'éducation**.
- En tenant en compte les circonstances dans lesquelles vivent les élèves, l'inégalité d'opportunité touche particulièrement les filles en ce qui concerne l'opportunité d'acquérir des compétences de base en mathématique et en sciences. Les **filles** habitant les **régions de l'Ouest** souffrent d'une **inégalité des chances assez élevée** et bien plus supérieure à celle observée pour les garçons.
- Les chances d'accès à un niveau acceptable de **compétence en lecture** sont réparties d'une manière **très inégalitaire dans les régions Centre-Ouest et du Sud-Ouest à la défaveur des filles** essentiellement.

5.5. Dans le domaine de la santé (chapitre VIII) :

- Au **niveau mondial** les **inégalités de santé sont persistantes**. Les populations défavorisées ont toujours un accès limité aux soins et sont exposées aux dépenses catastrophiques de santé.
- Aucun progrès pour diminuer le surpoids, le retard de croissance et l'émaciation qui demeurent concentrés dans les pays à revenu intermédiaire faible.
- Le **changement des modes de vies** et la domination des modes de consommation liés à la mondialisation et l'hégémonie des multinationales alimentaires rejaillissent sur la santé des populations, notamment les plus pauvres (Obésité, maladies cardiovasculaires et métaboliques...),
- En **Tunisie** : Les dépenses de santé dénotent **l'absence de volonté** réelle pour continuer à accorder la priorité qui se doit au **système public de santé**.

- la part des dépenses publiques de santé dans les dépenses courantes de santé : 50.8% en 2005 à 59.3% en 2013, 57.4% en 2018. La **part supportée par les ménages reste très élevée** ;
- Le secteur privé connaît, un développement fulgurant. Mais ne pourra jamais contribuer à réduire les inégalités de santé puisqu'il est régi par d'autres considérations que justice, égalité ou équité. On assiste, dès lors à la **marchandisation des services de santé** et l'apparition d'un **système de santé à double vitesse** ;
- l'infrastructure hospitalière et les équipements lourds : Des **disparités régionales criardes**. Dans le public : 61.2 lits pour 100000 hab à Tunis et 10.7 à Sidi-Bouzyd.
- Les ressources humaines : faute de moyens et de conditions de travail et de recherche acceptables, **les compétences** se voient poussées à **s'expatrier** ou à migrer vers le privé.
- le système de protection sociale, reste **incapable d'assurer la couverture universelle** ; 62.3% des hommes et 78.2% des femmes ont déclaré être couverts par une assurance maladie.
- Les milieux de vie : Les **commodités ne sont pas équitablement partagées** entre les milieux, les régions et les différentes catégories sociales. (surtout pour l'eau potable et l'assainissement).
- Au niveau des indicateurs de résultats, des **écarts importants** sont constatés entre les milieux, les régions, les catégories sociales et les niveaux d'instruction des mères de famille.
- **La part de la santé dans les privations** dans la pauvreté multidimensionnelle : **24.4%** contre **61.6% pour l'éducation** et **14% pour les conditions de vie**.
- **IDH ajusté aux inégalités**, 2019 (score : 0.596) - **perte de 19.5%** du score global.

Aussi, **combattre les inégalités de santé** constitue-il un **des leviers essentiels** de réduction de la pauvreté, de l'exclusion et de l'injustice et permet de promouvoir le **capital humain** et de garantir la mobilité sociale et le bien-être de la population.

5.6. Sur le plan des effets de la pandémie du Covid-19 (chapitre IX) :

- La pandémie du Covid-19 a eu des effets des **effets certains sur la croissance, l'emploi, la pauvreté et les inégalités** de revenus, de genre, et entre les régions et les groupes sociaux.
- Le **PIB a chuté** de 21.3% au 2ème trimestre 2020, et de **8.8% pour l'année 2020** entière. Le taux de **chômage** a atteint 18% au cours du 2ème trimestre 2020 et **18.4% au 3ème trimestre 2021**.
- Si les **aides** spéciales Covid-19 ont eu un **effet d'atténuation globalement positif** sur la pauvreté et les inégalités, cet effet est plutôt faible voire non significatif pour les femmes (IZA et UNICEF).
- La pandémie a révélé les **difficultés du système public de santé** à faire face aux exigences de la pandémie et les disparités criardes entre les régions en matière de d'infrastructure hospitalière, en personnels et en lits de réanimation.

- Au plan politique : la gestion de la pandémie a été catastrophique, et cela a constitué un des motifs **d'exacerbation de la colère** des Tunisiens exprimée le 25 juillet 2021 ;
- En outre, elle a mis en lumière **la situation difficile** que vivent les **migrants subsahariens** en Tunisie et l'absolue nécessité de faire respecter leurs droits humains quelle que soit leur situation vis-à-vis de la réglementation du séjour.

6. Dans le dixième chapitre, l'étude a cherché à identifier les **déterminants majeurs** (ou facteurs ou causes explicatifs) de l'évolution des inégalités à plus ou moins long terme. Elle a, particulièrement, examiné le **legs historique**, l'évolution de la **population** et de la **croissance** économique, ainsi que les politiques publiques en procédant à l'analyse de l'évolution des **dépenses sociales d'éducation, de santé, de protection sociale...**

- Le legs historique de la période précoloniale et coloniale était **un lourd héritage** en termes d'inégalités avec **3 grandes ruptures** : La première vers 1820-1830, avec la pénétration commerciale européenne a entraîné une grande paupérisation du monde rural. La deuxième s'est opérée à la fin du XIXème siècle avec les expropriations des meilleures terres agricoles par l'autorité coloniale et l'appauvrissement massif des paysans. La troisième rupture est intervenue lors de la crise des années trente du XXème siècle, qui a entraîné une très grande régression économique et une paupérisation encore plus grande du monde rural.

- Aussi, à la veille de l'indépendance, plus de la moitié des agriculteurs (52,4%) et dont les exploitations étaient inférieures à 10 ha, avaient un revenu annuel moyen de qui ne dépassait pas 15,7% du revenu moyen. Le taux de chômage était de 25 à 30%. Les inégalités en matière d'éducation et de santé étaient encore plus effarantes.

- Mais la Tunisie a pu, depuis l'indépendance, réduire, du moins globalement, l'ampleur des inégalités. Parmi les facteurs, plus ou moins, déterminants dans le processus de réduction des inégalités en Tunisie on pourrait invoquer :

- Le décroit démographique : La transition démographique, qui s'est traduite par la baisse du taux d'accroissement de la population (qui est passé d'une moyenne annuelle de 2.48 au cours de la période 1975-1984 à 1.03 lors de la décennie 2004-2014), a, certes, permis à la Tunisie d'améliorer globalement le niveau de vie des citoyens, mais elle comporte, aussi, des défis futurs en rapport avec les conséquences du vieillissement de la population.

- La croissance économique ? : si elle a contribué à l'élévation du niveau de vie en général, elle n'a pas toujours, permis d'améliorer la distribution des revenus au profit des plus pauvres. Cependant, il faut reconnaître que depuis le milieu des années 1990, la part des 40% les plus pauvres a continué à augmenter, certes, à un rythme moins élevé que celui du PIB par tête, mais à un rythme positif qui s'est nettement accéléré après la révolution de 2011, malgré la décélération, voire la décroissance relative du PIB par tête.

- Les dépenses publiques dans le domaine social :

- Pour ce qui est de la santé, les efforts déployés en matière de politique de **santé** publique ont fortement contribué à l'amélioration des indicateurs de santé, même si les inégalités de santé demeurent encore profondes. Toutefois, ces efforts semblent s'essouffler avec une tendance à l'apparition, au cours des dernières décennies, d'une baisse relative de ces dépenses et d'un double cheminement asymétrique entre un système de santé privé qui n'est pas toujours

à la portée des catégories pauvres, voire moyennes, et un système public dont les services sont en continuelle régression.

○ Sur le plan des dépenses d'**éducation**, les résultats de l'étude confirment le rôle de l'éducation dans la réduction des inégalités. Cependant, depuis l'année 2006, on assiste à une régression sensible et continue de part des dépenses publiques d'investissement d'éducation dans l'investissement public. Elle s'est poursuivie même après la révolution en persistant depuis 2014 autour de 7%. Cette baisse a été préjudiciable, au développement de l'école publique qui était le symbole de l'ascenseur social et de la réduction des inégalités. La dégradation des conditions de scolarité dans les établissements publics faute d'investissements nécessaires, pour faire face aux exigences du développement et surtout des progrès technologiques qui sont en train de bouleverser le monde de l'éducation, devient une source d'inégalités nouvelles au regard de l'essor que commence à connaître l'enseignement privé qui est en train de drainer nombre d'élèves des classes riches voire moyennes.

○ Sur le plan de la **protection sociale**, l'étude a montré l'évolution des systèmes de sécurité sociale et des aides aux familles démunies et pauvres qui ont, sans doute, contribué dans une certaine mesure à la réduction des inégalités comme cela a été démontré dans le chapitre V. Cependant, les erreurs de ciblage et la faiblesse des aides sociales, les déséquilibres financiers du système de protection contributif, le vieillissement de la population et la faiblesse du rythme de création d'emplois formels, menacent la pérennité du dispositif de protection sociale, et limitent sa capacité à lutter contre les inégalités.

- Mais la faiblesse de l'inclusion financière constitue, en revanche, un des facteurs déterminants qui limitent la portée des politiques actives de création de sources de revenus et de lutte contre les inégalités.

- 7.** En guise de **conclusion**, on pourrait être tenté d'affirmer qu'après le legs historique lourd hérité des périodes précoloniale et coloniale, la Tunisie a réussi à réduire considérablement les inégalités. Ce processus, plus ou moins continu depuis le début des années soixante, a bénéficié d'une croissance économique, globalement positive, même si elle n'était pas toujours linéaire. Mais il a été possible grâce, surtout, aux efforts déployés, notamment, dans les domaines de la maîtrise de la croissance démographique, de la généralisation de l'enseignement, de la santé, et de la protection sociale, qui ont été abordés, à travers les dépenses et les aspects quantitatifs sans pour autant analyser l'apport, sans doute, appréciable des aspects qualitatifs, législatifs et institutionnels (hors du champ de l'étude).

Toutefois :

- **l'essoufflement de la croissance** économique et du modèle de développement qui produit de plus en plus d'inégalités et de moins en moins d'emplois décents en adéquation avec l'évolution des qualifications des ressources humaines ;
- la tendance relative à **la baisse des dépenses dans le domaine social, de l'éducation et de la santé**, en raison de la baisse des ressources de l'Etat et la tendance à son désengagement de certains secteurs ;

- le **vieillessement de la population**, et ses conséquences sur les dépenses de santé et de protection sociale ainsi que sur la pérennité du dispositif de sécurité sociale ;
- « **l’informalisation** » croissante de l’économie, et l’importance de **l’évasion fiscale** (largement exposée dans les chapitre V et VI), qui, outre leur contribution à l’élargissement du cercle de la vulnérabilité des travailleurs, privent l’Etat et le système de protection sociale d’un espace financier plus large pour une politique redistributive et protectrice plus forte, et plus inclusive ;
- et de **la faiblesse de l’inclusion financière** qui prive bon nombre de petits promoteurs de se lancer dans des projets de création d’activités génératrices de revenus, et qui constitue un des facteurs favorables à la persistance de l’économie de rente,

auront, **à défaut de réformes profondes et de politiques publiques adéquates**, des effets majeurs sur l’évolution des inégalités et comportent, donc, des risques sur la cohésion sociale.

Ces risques sont d’autant plus graves que **les inégalités spatiales persistent** et continuent de tacler le développement des régions intérieures du pays, notamment **en l’absence de réformes structurelles et de politiques claires et volontaristes pour les juguler**.

C’est pourquoi l’étude propose, dans le chapitre final, une batterie de recommandations que le FTDES pourrait soumettre au débat, de **toutes les parties prenantes**, afin **d’initier une dynamique de mobilisation** tendant à **infléchir les politiques publiques en vue de réduire les inégalités** qui constituent, en plus des considérations de justice et d’équité, un frein à la croissance et au développement et une véritable bombe à retardement qui menace la cohésion sociale et la stabilité du pays.

- 8.** Ces **recommandations**, présentées, dans le chapitre XI, avec un argumentaire plus ou moins étayé, s’articulent autour de trois axes principaux (avec un ensemble détaillé de propositions) :

8.1. Au niveau des revenus primaires :

- *Pour un Salaire minimum digne et juste.*
- *Pour un Revenu (Universel ?) de Base : (Commencer par lancer le débat et approfondir les études sur la question).*
- *La formation et la reconversion tout au long de la vie pour la réduction du chômage et lutter contre les inégalités d’éducation et d’emploi.*
- *Pour une législation sociale adaptée aux nouvelles exigences des mutations rapides du monde du travail.*

8.2. Au niveau des prélèvements :

- *Améliorer l’assiette et la progressivité de l’impôt.*
- *Plus taxer les successions et les dons entre vivants.*

- *Améliorer la progressivité de la taxe foncière et étudier la possibilité d'instaurer un impôt de solidarité sur le patrimoine.*

8.3. Au niveau de la protection :


- *Pour un socle de protection sociale conforme aux recommandations de l'OIT en vue d'assurer une protection sociale généralisée.*
- *Une politique incitative, participative et négociée en vue de la formalisation, progressive, du secteur informel.*
- *Un système de compensation préservé et plus efficient.*
- *Une couverture médicale universelle avec un système public de santé consolidé et remis à niveau.*
- *Mise en place d'une stratégie multidimensionnelle de lutte contre les inégalités de genre.*
- *Veiller au respect des droits fondamentaux des migrants.*
- *L'appropriation par les O.S.C. des objectifs des Nations Unies pour le Développement durable (ODD). Les objectifs 1, 2, 3, 4, 5 et 10 devraient faire l'objet d'un **suivi particulier** en raison de leur relation étroite avec la question des inégalités. Le FTDES devrait jouer un rôle de premier ordre pour mobiliser les OSC à cet effet.*




Cependant, Toutes ces recommandations n'auraient pas l'effet escompté si **les stratégies d'aménagement du territoire, de remise à niveau de l'infrastructure et de redynamisation de l'investissement public, qui placent la question de la lutte contre les inégalités spatiales au-devant des priorités des politiques publiques, ne sont pas refondues**, dans le cadre d'un modèle de développement inclusif et durable et plus juste.

Aussi, certaines **autres facettes des inégalités** mériteraient-elles d'être **examinées plus profondément** pour en limiter les conséquences. Elles nécessitent une plus grande mobilisation pour engager une **réflexion commune** en vue de la mise en place des **stratégies participatives alternatives idoines**, qui soient à mêmes de les combattre, dans une **vision prospective**, qui prenne en considération les grands défis du monde de demain. **Les questions liées à la justice environnementale, au changement climatique, à la souveraineté alimentaire, à la fracture numérique et à la migration internationales n'en sont pas les moindres.**



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

 2, Avenue de France Imm Ibn Khaldoun (National),
2ème étage Apt325-Tunis Bab Bhar 1000

 Tél.: (+216)71 325 129 - Fax: (+216)71 325 128
 contact@ftdes.net  ftdes.net